

TJ 25
.P25
1895
Copy 1



Class TJ 25

Book .P25

CENTENAIRE
DE L'ÉCOLE
DES
LANGUES ORIENTALES VIVANTES

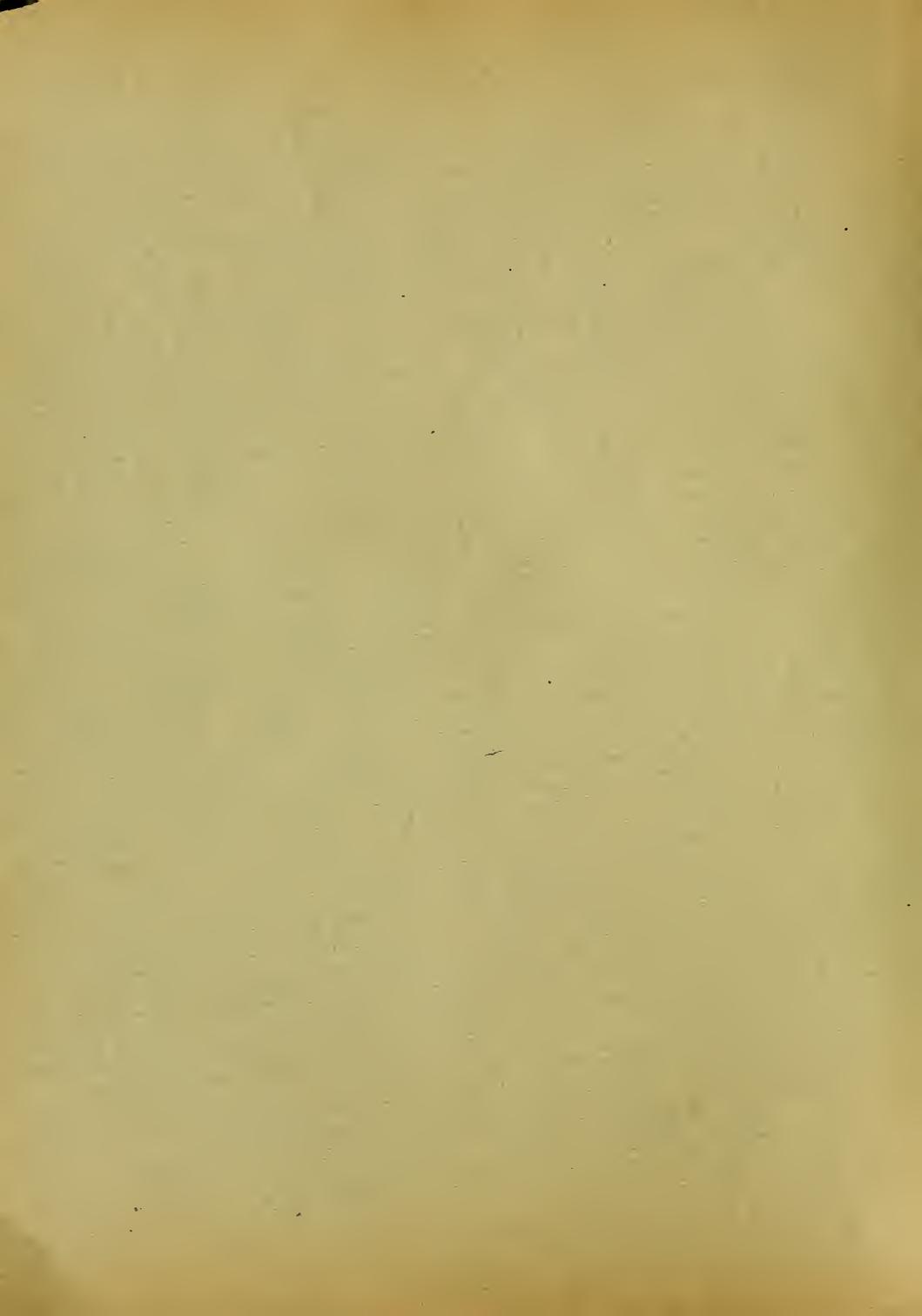
1795-1895

RECUEIL DE MÉMOIRES
PUBLIÉ
PAR LES PROFESSEURS DE L'ÉCOLE



PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

M DCCC XCV



CENTENAIRE
DE L'ÉCOLE
DES
LANGUES ORIENTALES VIVANTES
1795-1895



Heliog. Bordier

Imp. Endes & Chassagnol

MÉDAILLE FRAPPÉE À L'OCASION DU CENTENAIRE DE L'ÉCOLE
DES LANGUES ORIENTALES VIVANTES

1795-1895

CENTENAIRE
DE L'ÉCOLE
DES
LANGUES ORIENTALES VIVANTES

1795-1895

RECUEIL DE MÉMOIRES

PUBLIÉ

PAR LES PROFESSEURS DE L'ÉCOLE



PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

M DCCC XCV

PJ25
P25

24 30
'03

THE LIBRARY
OF CONGRESS

Un siècle s'est écoulé depuis la fondation de l'École spéciale des langues orientales vivantes et elle peut se rendre aujourd'hui le témoignage d'avoir répondu aux espérances de ses créateurs et rempli avec succès toutes les conditions qui lui ont été imposées à ses débuts.

L'École, créée dans un but d'utilité politique et commerciale, a vu ses chaires occupées par les maîtres les plus illustres, et elle a fourni, dans les différents services extérieurs, des fonctionnaires dont les mérites ont été hautement appréciés. Elle a, de plus, répandu dans une large mesure le goût et la connaissance des langues et de la littérature des peuples des pays musulmans et de l'Extrême-Orient. Toutes les grammaires et toutes les chrestomathies, dont le décret constitutif avait recommandé la composition, ont vu le jour et ont servi de modèle aux ouvrages de même nature qui ont été publiés dans la suite.

En jetant les yeux sur les travaux menés à bonne fin dans un intérêt général, les Professeurs de l'École croient de leur devoir de rendre hommage, en ce jour, aux maîtres qui les ont précédés dans la carrière et de consacrer par un souvenir la date de la centième année de l'existence de cet établissement. Ils ont donc réuni, dans ce volume, une série de Mémoires qu'ils espèrent voir accueillis avec intérêt par tous ceux qui font de l'Orient l'objet de leurs études.

Ce 15 octobre 1895.

NOTICE
SUR
LES RELATIONS DES PEUPLES MUSULMANS
AVEC LES CHINOIS,
DEPUIS L'EXTENSION DE L'ISLAMISME

JUSQU'À LA FIN DU XV^e SIÈCLE,

PAR

M. CH. SCHEFER.

Cette notice, qui voit le jour à l'occasion du centenaire de l'École spéciale des Langues orientales vivantes, a pour objet de rappeler des travaux dus à la plume de quelques-uns de nos prédécesseurs et d'ajouter certains renseignements à ceux qu'ils nous ont donnés sur les relations que les peuples de l'Asie centrale et occidentale ont eues avec ceux de la Chine, depuis l'extension de l'islamisme jusqu'aux premières années du XVI^e siècle.

Des savants qui ont été nos maîtres et dont l'enseignement a jeté un grand éclat sur notre École ont publié, sur ce sujet, des travaux qui ont fixé l'attention des orientalistes et offrent un vif intérêt.

M. Reinaud a fait paraître, en 1845, une nouvelle édition de la *Relation des voyages faits par les Arabes et les Persans dans l'Inde et à la Chine*, dont le texte avait été imprimé en 1811, par les soins de M. Langlès, et dont l'abbé Eusèbe Renaudot avait donné une traduction en 1718⁽¹⁾. M. Ét. Quatremère a

⁽¹⁾ *Anciennes relations des Indes et de la Chine des voyageurs qui y allèrent dans le IX^e siècle, traduit de l'arabe avec des remarques*, par Eusèbe Renaudot. Paris, 1718. Une traduction italienne de cet ouvrage a paru à Bologne en 1749, sous le titre de : *Antiche relazioni dell'Indie e della China di due Maomettani che nel secolo nono vandarano. Tradotte dall'araba nella lingua francese ed illustrate con Note e Disserta-*

zioni dal Signor Eusebio Renodozio ed insieme con queste aggiunte fatte italiane per un' anonimo. — *Relation des voyages faits par les Arabes et les Persans dans l'Inde et à la Chine depuis le IX^e siècle de l'ère chrétienne, texte arabe imprimé en 1811 par M. Langlès, publié avec des corrections et additions et accompagné d'une traduction française et d'éclaircissements* par M. Reinaud, membre de l'Institut. Paris, 1845. M. Reinaud

placé en tête de sa traduction de l'*Histoire des Mogols de Rachid Eddin* une savante préface, et il a inséré, dans le tome XIV des *Mémoires et extraits des manuscrits de la Bibliothèque du Roi*, le journal rédigé par un peintre nommé Ghias Eddin qui accompagna les ambassadeurs envoyés à la cour de Pékin par Mirza Châhroukh, Oulough bek, Mirza Baysangor et d'autres princes de la famille de Timour⁽¹⁾.

A une époque antérieure à l'islamisme, le célèbre Many, obligé de s'enfuir des pays soumis aux princes Sassanides, s'était, dit-on, réfugié en Chine et il en avait rapporté un album de peintures auquel les Persans ont donné le nom d'*Erjeng* ارتكج et qui était conservé dans le trésor de Ghaznah, sous le règne des successeurs du Sultan Mahmoud Yemin Eddaulèh⁽²⁾.

Mahomet n'a point ignoré le nom de la Chine, car il recommanda à ses disciples d'acquérir la science, dussent-ils aller la chercher en Chine. Il avait eu quelque notion de ce vaste empire, soit par Selman Farsy ou par les membres des colonies persanes établies sur les côtes de l'Arabie, soit par les gens des ports du Yémen qui étaient en rapports fréquents avec les villes du littoral du golfe Persique où abordaient les navires naviguant dans les mers des Indes, de la Malaisie et du sud de la Chine⁽³⁾.

En l'année 22 de l'hégire (642), Yezdedjird, fils de Chehriar, réfugié à Merv après les défaites de ses armées et poursuivi par el Ahnef, envoya des messagers au Khaqan des Turks, au prince du Soghd et à l'empereur de la Chine pour solliciter leur secours et il songea même à demander un asile à ce dernier souverain. Ibn el Athir, en rendant compte du séjour d'Outbah à Baçrah, nous dit que ce lieutenant du khalife Omar y fut attaqué par les habitants d'Ouboullah qui était, à cette époque, le port où abordaient les navires venant de la Chine (14 = 635).

En 88 (706), Qoteïbah ibn Mouslim eut à combattre les gens du Soghd

a publié en outre, en 1863, un ouvrage ayant pour titre : *Relations politiques et commerciales de l'empire romain avec l'Asie orientale (l'Hyrkanie, l'Inde, la Bactriane et la Chine)*, pendant les cinq premiers siècles de l'ère chrétienne, d'après les témoignages latins, grecs, arabes, persans, indiens et chinois. — M. Lódoxico Nocentini a fait paraître dans la première livraison de l'*Oriente*, rivista trimestrale pubblicata a cura dei professori del R. Istituto Orientale in Napoli (1894), un article intitulé : *Le Antiche Relazioni della Cina*.

⁽¹⁾ *Notice de l'ouvrage persan qui a pour titre : Mathla Assadeïn ou Madjma al bahreïn et qui contient l'histoire des deux sultans Schah Roukh et Abou Saïd*, par M. Quatremère.

⁽²⁾ *Kitab el Edian*, dans le premier volume de la *Chrestomathie persane*, publiée par Ch. Schefer. Paris, 1883, p. 137-143.

⁽³⁾ On peut consulter, sur les colonies persanes des côtes de la mer Rouge, l'*Histoire de Djeddah*, par Abd oul Qadir ibn Ahmed el Khatib.

et de Ferghanah conduits par leur chef Kour Nebaghoun qui avait épousé une princesse chinoise.

Quelques années plus tard (96 = 714), Qoteibah ibn Mouslim, dans le cours d'une expédition contre Kachgar, se trouva en rapport avec le gouverneur chinois, et Ibn el Athir nous donne de curieux détails sur les entrevues du chef arabe avec ce vice-roi.

Enfin en l'année 133 (750), Hobeïch, fils de Chibl, seigneur de Khontal, fuyant devant Abou Daoud, se réfugia en Chine.

Beladory nous apprend qu'au commencement du règne du khalife Omeyyade Omar ibn el Aziz, Djerrah el Hakemy, gouverneur du Khorassan, envoya dans la Transoxiane Abdallah ibn Moammer el Yachkoury. Celui-ci s'enfonça dans l'Asie centrale et forma le projet de pénétrer en Chine; mais au bout de quelques jours de marche, il fut entouré par les tribus turkes et obligé de revenir sur ses pas, après avoir payé une forte rançon.

Nous possédons de précieux renseignements qui seront donnés plus loin sur les navigations des Arabes dans les mers de l'Inde, de la Malaisie et de la Chine; mais les documents sur les immigrations en Chine des habitants de l'Asie centrale et des provinces soumises à l'autorité des Khalifes nous font à peu près défaut. Un écrivain persan du vi^e siècle de l'hégire, Nour Eddin Mohammed Oufy, qui avait fait ses études à Boukhara et avait beaucoup voyagé, a rapporté, dans son recueil d'anecdotes intitulé : *Djami oul hikayat ou levami' our rivayat* (Recueil d'anecdotes et splendeurs de récits), le fait suivant recueilli par lui dans d'anciens ouvrages arabes. Une colonie de Seyyds, descendants du Prophète, établie sur les confins de la Chine, fournissait à l'empereur des messagers ou des intermédiaires pour ses relations avec les États étrangers. Oufy nous fait connaître en ces termes les motifs qui poussèrent les descendants du khalife Aly à se fixer dans une contrée si éloignée de leur pays natal :

Tout près de la ville de Tchih, dit-il, coule un très grand fleuve au milieu duquel est une île; au centre de cette île s'élève une place très forte habitée par des Seyyds, des descendants d'Aly et des Musulmans. Ceux-ci servent d'intermédiaires entre les Chinois et leurs coreligionnaires; les négociants se rendent dans la localité où ils résident et leur font voir leurs marchandises; elles sont expédiées par eux en Chine, et ces Musulmans en rapportent d'autres en échange. Voici la cause qui a déterminé ceux-ci à s'établir en ce pays.

A l'époque des Omeyyades, un certain nombre de Seyyds et de descendants du prince des Croyants Aly, sur qui soit la paix, émigrèrent dans le Khorassan. L'ardeur déployée par les Omeyyades pour les rechercher leur inspira les craintes les plus vives. Il ne faut

point, se dirent-ils, tomber entre leurs mains et périr inutilement. Ils se mirent donc en route et prirent la direction de l'Orient; ils n'osèrent s'arrêter que lorsqu'ils eurent atteint le sol de la Chine. Ils arrivèrent sur les rives d'un fleuve que les gardes placés en surveillance les empêchèrent de franchir. Ne pouvant retourner sur leurs pas, ils se dirent l'un à l'autre : Si nous rebroussons chemin, nous devons craindre le sabre, si nous avançons, il nous faut redouter les serpents.

En effet, le château qui s'élevait sur le bord opposé du fleuve avait dû être abandonné à cause de la multitude de ces reptiles; ils en étaient devenus les maîtres et en avaient éloigné les habitants. Il est plus facile, se dirent les Alides, d'éviter les attaques des serpents que de se soustraire aux coups du sabre. Ils se dirigèrent donc vers le château, tuèrent tous les serpents et les jetèrent à l'eau jusqu'à ce qu'ils en fussent totalement débarrassés. L'empereur de la Chine ne tarda point à reconnaître qu'il n'avait à concevoir aucune inquiétude au sujet des descendants d'Aly, et ceux-ci, dans leur détresse, lui firent leur soumission. Ils reçurent des subsides, et les ressources qui leur permirent de vivre leur furent assurées. Ils se fixèrent dans cette localité et ils eurent une nombreuse postérité qui apprit la langue chinoise. Leurs descendants servent d'intermédiaires entre l'empereur et les autres souverains⁽¹⁾.

Je me bornerai à mentionner très rapidement les relations concernant la Chine qui virent le jour dans le III^e et le IV^e siècle de l'hégire. Les annales de cet empire nous apprennent qu'en l'année 758 de notre ère, une colonie musulmane était établie à Canton et que les Arabes et les Persans profitèrent des troubles qui désolaient la Chine pour se soulever, piller les magasins, incendier les maisons et s'enfuir par mer⁽²⁾. Quelques années plus tard, le khalife Haroun Errachid envoya une ambassade qui fut bien accueillie par l'empereur.

Le récit des voyages maritimes entrepris par les Arabes a été, ainsi que je l'ai déjà dit, traduit et commenté, en premier lieu, par Eusèbe Renaudot,

⁽¹⁾ Oufy nous apprend dans un autre passage qu'un ambassadeur fut envoyé à la cour de Chine par un prince musulman et que l'empereur lui prodigua les marques de la plus grande estime et de la plus haute considération. « Je trouvai à la cour de l'empereur, dit cet envoyé, une classe de gens qui étaient circoncis et attachés au service particulier des princes auxquels ils servaient d'interprètes. Le plus grand nombre d'entre eux savaient toutes les langues. De temps en temps, dit l'envoyé, l'un d'eux était dépêché auprès de moi pour me transmettre un message de l'empereur et recevoir ma réponse. »

وحي یکی از ملوک اسلام رسول فرستاد بنزدیک ملک چین و حکایت کرد که چون ملک چین پیوسته اورا تعظیم و تجلیل نمود گفت در خدمت پادشاه جاهتی دیدم که ایشانرا ختمه کرده بودند و ایشان خراس ملوک بودند و ترچان ایشان بودند و بیشتر از ایشان هر زبانها بدانسی گفت یکی از ایشان گاه گاه بنزدیک من آمدی و بیغام خان بگذازدی و جواب من باز بردی

Djami oul hikayat, ms. du British Museum, fol. 368 v°.

⁽²⁾ Cf. *l'abrégé de l'histoire chinoise de la grande dynastie Tang*, par le P. Gabil, dans les *Mémoires concernant l'histoire et les sciences des Chinois*, Paris, t. XVI, p. 84.

puis par de Guignes⁽¹⁾. Dans la première moitié de ce siècle, M. Reinaud, achevant l'œuvre commencée par Langlès, a donné le texte et la traduction de cette relation intitulée à tort : *Silsilet out tewarikh سلسلة التواريخ* (la Chaîne des Chroniques); elle nous fournit le récit d'un marchand arabe nommé Souleyman qui visita, dans la seconde moitié du 14^e siècle de l'hégire, l'Inde, les îles de la Malaisie et la Chine; elle a été revue par un certain Abou Zeyd qui a ajouté des détails recueillis par lui de la bouche d'un Qoraïchite nommé Ibn Wahhab, qui, pendant son voyage, fut reçu à Khamdan⁽²⁾ par l'empereur de Chine. Le marchand Souleyman avait résidé à Khan fou, ville de la province de Tché Kiang⁽³⁾. Khan fou servait de port à Hangtchéou fou et les Musulmans y étaient assez nombreux pour qu'un magistrat fût chargé de présider tous les vendredis à la prière publique, réciter la Khoubèh en l'honneur du Khalife Abbasside et juger, d'après les prescriptions du Qoran, les différends qui s'élevaient entre ses coreligionnaires. L'ordre et la sécurité régnaient dans les provinces méridionales de la Chine jusqu'au commencement du règne de l'empereur Hi Tsoung; à cette époque un aventurier que les historiens arabes désignent sous le nom de Yanchou, corruption de celui de Houang tchao, se vit refusé à ses examens et leva l'étendard de la révolte. Il rassembla autour de lui les vagabonds et les gens sans aveu qu'attirait l'espoir du pillage et prit le titre de « grand général qui attaque le ciel »; puis il envahit le Fo kien et le Tché Kiang et s'empara de Hang tchéou fou et de Khan fou dont les habitants musulmans, chrétiens et guèbres furent passés au fil de l'épée; l'année suivante, il se rendit maître de la province de Si gnan. Ayant sous ses ordres une armée de 200,000 hommes, sans compter les troupes qui suivaient ses lieutenants, il crut pouvoir attaquer la capitale de l'empire. Il l'emporta

⁽¹⁾ De Guignes, *Histoire générale des Huns, des Turcs, des Mogols et des autres Tartares occidentaux*. Paris, 1756, t. II, livre VIII, p. 39.

⁽²⁾ Les historiens arabes désignent sous le nom de Khamdan la ville de Si gnan fou, capitale de la province de Chen si.

⁽³⁾ « Khan fou est située sur la côte septentrionale de la baie appelée San Kian Kheou, formée par l'embouchure du Tché Kiang qui donne son nom à toute la province et qu'on nomme aussi Thsian thang Kiang. Une petite rivière venant de Hai yan hian se jette dans ce port. . .

« Khan fou servait déjà, en 306, de mouillage

aux navires caboteurs. Sous la dynastie des Thang, vers 720 de notre ère, il y avait une amirauté. Du temps des Yuan ou Mongols de la Chine, le conseiller Yang nai oung qui résidait dans ce port y établit un tribunal de commerce, chargé de juger les différends qui pouvaient s'élever entre les négociants arrivés par mer pour y vendre leur cargaison. » J. Klaproth, *Recherches sur les ports de Gampou et de Zaythoum décrits par Marco Polo*, dans le *Journal asiatique*, t. V, année 1824, p. 40. — Cf. Pauthier, *Le livre de Marc Pol*, Paris, 1865, p. 498. — Col. Henry Yule, *The Book of Marco Polo*, Londres, 1875, t. II, p. 213 et suiv.

d'assaut, après avoir exécuté une marche rapide, massacra les princes de la famille impériale et se proclama empereur. Hi tsoung, qui avait réussi à s'échapper, rassembla dans le Sé tchouen une nouvelle armée et parvint à battre l'usurpateur; mais ses troupes commirent de tels excès que Houang tchao, revenant sur ses pas, leur infligea la plus sanglante défaite. Hi tsoung se vit alors réduit à implorer le secours du chef de la tribu turke des Cha to⁽¹⁾ qui, en 869, avait reçu en récompense des services rendus par lui à la dynastie des Thang le titre honorifique de *Li Koué tchang* (Splendeur de l'empire des Li). Li Koué tchang à la tête de 10,000 Tatars attaqua, dans le courant de l'année 883, Houang tchao qui, poursuivi de province en province, périt de la main de son gendre; celui-ci fit avec toute sa famille sa soumission à Li Koué tchang⁽²⁾.

Tous les faits dont je viens de donner un résumé ont été recueillis par un écrivain dont tous les ouvrages attestent la variété et la profondeur des connaissances. Aboul Hassan Aly, plus connu sous le nom de Maçoudy, né à Bagdad dans les dernières années du 11^e siècle de l'hégire, avait, au commencement du siècle suivant, visité les provinces méridionales de la Perse et de l'Inde. On peut même inférer d'un passage écrit avec peu de clarté, qui se lit dans son ouvrage des *Prairies d'or*, qu'il avait vu les îles de la Malaisie et atteint peut-être les côtes du Sud de la Chine. Il avait consigné dans deux de ses ouvrages aujourd'hui perdus : *Les histoires du temps et les annales des peuples anciens* et le *Livre moyen*, tout ce qu'il avait pu apprendre au sujet des contrées de l'Extrême-Orient.

Maçoudy donna la seconde édition de son ouvrage des *Prairies d'or* en 332 (943), deux ans avant sa mort; il nous dit qu'à cette époque, l'empereur

⁽¹⁾ Le P. Gaubil, de Guignes, Klaproth et M. Reinaud, ont émis l'opinion que le nom de Cha tho désigne la tribu turke des Tagazgaz qui étaient les maîtres des pays s'étendant depuis le Khorassan jusqu'à la Chine. On peut consulter, sur les Tagazgaz, Maçoudy, *Les Prairies d'or*, trad. par M. Barbier de Meynard, t. 1, p. 214, 288, 299 et *Abou Dolef Misaris ben Mohalhal de itinere Asiatico commentarium recensuit et nunc primum edidit Kurd de Schloezer*, Berlin, 1845, p. 11.

⁽²⁾ Ibn el Athir a donné également quelques détails sur la révolte de Houang tchao qui eut lieu en 264 de l'hégire (877). Cf. *El Kamil fit*

tarikh, éd. de M. Tornberg, t. VII, p. 221. Ibn el Athir, ainsi que Maçoudy, donne à l'empereur de la Chine le titre de Baghbour qu'il traduit par Fils du Ciel ابن السماء. *Bagh* dans l'ancien persan a la signification de divinité, de souverain et pour celle de fils. L'empereur de la Chine est désigné par les auteurs orientaux sous le nom de Faghfour, nom qui a été ensuite donné à la porcelaine. On lit, dans le *Mafatih oul onloam d'Abou Abul Alluh Mohammed ibn Ahmed ben Youssouf el Kharezmy*, publié par M. G. van Vloten (الملك بغي وملكك) وذلك يسمون الملك بغي وملكك) par M. G. van Vloten (ابن الصين وغيور اي الملك). Leyde, 1895, p. 116.

de la Chine n'exerçait sur les gouverneurs des provinces qu'une autorité nominale et qu'il résidait dans la ville de Khamdan. Il nous apprend aussi que, dans la première moitié du IV^e siècle de l'hégire, les jonques chinoises abordaient à Oman, à Siraf, sur la côte du Bahreïn et celle de la Perse et remontaient le Chatt el Arab jusqu'à Ouboullah. Les navires partis des ports du golfe Persique se rendaient dans les ports du Sud de la Chine, à Khan fou et à Zeïtoun⁽¹⁾, après avoir relâché à Kallah qui se trouvait à peu près à la moitié du chemin.

Maçoudy nous fait aussi savoir que la route qui mène du Khorassan à la Chine était fréquentée. Tous les ans, dit-il, au retour de la belle saison, les gens qui se disposaient à entreprendre le voyage de l'Extrême-Orient se réunissaient dans le Soghd, dans une vallée s'ouvrant entre les montagnes qui produisent le sel ammoniac et se prolongent pendant l'espace de 40 ou 50 milles. Là, ils faisaient marché avec des porteurs qui se chargeaient, moyennant un prix élevé, du transport de leurs bagages qu'ils plaçaient sur leurs épaules. Ils tenaient à la main un bâton avec lequel ils stimulaient le voyageur marchant devant eux, de crainte que, vaincu par la fatigue, il ne vint à s'arrêter et à périr dans ce passage dangereux.

La distance du Khorassan à la Chine, en suivant la route de terre, était d'environ quarante journées de marche, en passant alternativement par des pays bien cultivés et par des déserts, par des terres fertiles et des plaines de sable.

Il y avait aussi, ajoute-t-il, une autre route qui pouvait être franchie par les bêtes de somme dans l'espace de quatre mois; les voyageurs devaient, pour leur sécurité, se placer sous la protection des chefs des tribus turques. J'ai rencontré à Balkh, ajoute Maçoudy, un beau vieillard aussi distingué par son discernement que par son esprit, qui avait fait plusieurs fois le voyage de la Chine sans jamais prendre la voie de la mer. J'ai connu également dans le Khorassan plusieurs personnes qui s'étaient rendues du pays de Soghd au Tibet et en Chine par les mines d'ammoniac⁽²⁾.

Les détails fournis par Maçoudy sur la Chine sont en grande partie empruntés à la relation de Souleyman et d'autres ont été ensuite recueillis par lui

⁽¹⁾ Zeïtoun est la corruption du nom chinois de Tseu thoung. Cette ville avait reçu cette dénomination, dit Klaproth, parce qu'au temps de la construction de son enceinte, on y planta en dehors des épines ou *tseu* et des arbres appelés *thoung*. Tseu thoung est resté depuis cette époque le nom vulgaire de la ville (*Recherches sur les ports de Gampou et de Zaitoum*) et le nom officiel de Tseu thoung est Tsionen tchéou.

On peut consulter sur ce point *The Book of Marco Polo*, publié par le colonel Yule qui a résumé dans une note substantielle tous les renseignements qu'il a pu recueillir. *The Book of Marco Polo*, Londres, 1875, t. II, p. 219 et suiv. — *Voyages d'Odoric de Pordenone*, Paris, 1891, p. 274-281.

⁽²⁾ *Les Prairies d'or*, trad. par M. Barbier de Meynard, t. I, p. 347 et suiv.

de la bouche d'Abou Zeyd, fils de Mohammed, qui était venu se fixer à Baçrah en l'année 303 (915). Les renseignements donnés par Maçoudy ont été, pour la plus grande partie, reproduits par les géographes et les historiens qui l'ont suivi. Nous aurions, sans doute, aussi trouvé des notions fort étendues et fort curieuses dans le volumineux ouvrage portant le titre de : *Description des routes destinée à faire connaître les différents pays*, composé à la fin du ix^e siècle ou au commencement du x^e siècle de notre ère, par Abou Abdallah el Djeihany qui fut le vizir de l'émir Samanide Nasr ibn Ahmed; malheureusement cet ouvrage n'est pas parvenu jusqu'à nous.

Tous les écrivains orientaux qui se sont occupés de la Chine sont unanimes à vanter l'habileté des Chinois dans toutes les industries, et surtout dans la peinture, la sculpture et la fabrication des étoffes les plus riches et les plus fines.

Les rapports commerciaux ne furent interrompus ni pendant les troubles qui désolèrent la Chine, ni pendant les guerres qui ensanglantèrent l'Asie centrale à l'époque de la chute de la dynastie des Samanides. On voit en effet mentionnés dans les anciennes relations les tissus délicats, les ouvrages en ivoire et les curiosités de la Chine qui étaient importés dans le Khorassan⁽¹⁾. Lorsque le chef Seldjoucide Toghrour bey releva les ruines de Rey, qui avait été la résidence de l'émir Bouïde Mel'jd Eddaulèh, il trouva dans le palais de ce prince des selles en or enrichies de pierreries et deux vases de Chine remplis de pierres précieuses (434=1042)⁽²⁾. Nous voyons aussi figurer dans l'inventaire des trésors du Khalife Fatimide Mostancir billah des pièces de porcelaine et des objets de prix qui avaient été apportés dans les ports de la mer Rouge par des navires faisant le voyage de la Chine.

Un écrivain né à Cordoue, Aboul Qassim Saïd, qui mourut dans cette ville en 462 (1069), a écrit un traité intitulé : *L'explication relative aux différentes*

⁽¹⁾ « On trouve chez eux toutes sortes d'étoffes dont quelques-unes sont apportées dans le Khorassan, avec de merveilleuses curiosités. Leurs marchandises consistent en résine, en encens, en ambre jaune provenant du pays des Slaves. C'est une résine que rejette la mer des Slaves. » *Djami oul hikayat*, fol. 368 v°.

وینزدیک ایسان انواع جامه‌هاست که بعضی از آنها
بیاد خراسان آرند با انواع ظرایف عجیب و متاع
ایسان عاج باشد و کندر و کهنه‌چای قصص صفتلی و آن
صغ درختیست از درجای صقالیه

⁽²⁾ « Toghrour bek donna l'ordre de rebâtir la ville de Rey, qui avait été ruinée. On trouva dans le palais du gouvernement des selles en or ornées de pierreries, deux grands vases de Chine pleins de pierres précieuses et des richesses considérables. »

وامر طغرل‌بک بعبارة الری وکانت قد خربت فوجد فی دار
العبارة مرآب ذهب مجوهرة وینزعتین صینی مملوئة جواهرًا
وما کان کثیرًا

Kanil fit tarikh, t. IX, p. 348.

classes des nations التعريف بطبقات الامم. Il a consacré un chapitre à l'origine des Chinois, à leurs qualités et à leur habileté de mains pour les travaux artistiques. Un autre écrivain, compatriote et contemporain de Saïd, Abou Amr Yousouf ibn Abd el Barr el Nemry, plus connu sous le nom de Hafiz el Gharb, a rédigé, de son côté, un traité d'ethnographie qu'il a fait paraître sous le titre de : *El qaçd ouel amem fit ta'arif biouçoul ensab il arab ouel adjem oue men ewwel tekallama bil arabieh min el ounem* « Le dessein et le projet de faire connaître les origines des races arabes et étrangères et le peuple qui le premier a parlé la langue arabe » التعريف باصول انساب العرب والمجم ومن اول من تكلم بالعربية من الامم.

Je crois devoir mettre sous les yeux du lecteur le texte et la traduction du chapitre consacré aux Chinois, car il me paraît contenir une allégation relative au culte des ancêtres déjà émise par Maçoudy, ainsi qu'un passage pouvant faire supposer que les Musulmans ont eu quelque notion des Aïnos et des peuples habitant le Nord de la Chine.

La Chine, dit Abd el Barr, est une vaste contrée renfermant, assure-t-on, plus de trois cents grandes villes toutes bien peuplées, sans compter les bourgs et les villages. Quand on se rend en Chine, on est obligé de traverser sept mers dont la première est la mer du Fars; chacune de ces mers a une couleur, des vents et des poissons qui lui sont particuliers. La Chine est un pays rempli d'innombrables merveilles. Sa population doit son origine à une branche de la famille des Beni Amour, fils de Japhet, qui se dirigea vers la Chine. Amour construisit un navire pareil à l'arche de son aïeul Noé, sur qui soit la paix; il s'y embarqua avec sa femme et son fils et navigua jusqu'à ce qu'il eut atteint les côtes de la Chine. Lui et son fils fondèrent des villes, promulguèrent des lois et créèrent de délicates et charmantes industries; ils exploitèrent des mines d'or et firent naître des merveilles de toute sorte. Le règne d'Amour dura trois cents ans; son fils Sayn régna pendant cent ans. C'est lui qui donna à son empire le nom de Syn. Il fit enfermer le corps de son père dans une statue d'or qu'il plaça sur un trône de même métal autour duquel on marchait processionnellement. Cette cérémonie est devenue obligatoire pour tous les souverains qui ont régné en Chine; on traça ensuite leurs images qui furent placées dans les temples. Les Chinois suivaient alors la religion des Sabéens, puis ils adorèrent les idoles et adoptèrent ensuite les pratiques des Indiens. Mais précédemment, ils avaient adoré leurs souverains dont les corps étaient enfermés dans des statues d'or et devant lesquelles ils se prosternaient.

Ils ont eu parmi eux des savants qui ont disserté sur l'astronomie, la médecine, les arts et un grand nombre des sciences de l'Inde. La capitale de l'empire porte le nom de Ançou; elle est située à la distance de trente journées de marche de Khan fou, où viennent aborder les navires marchands. Les habitants de la Chine ont le teint blanc tirant sur le jaune et le nez épaté. Ils ne considèrent pas l'adultère comme un acte illicite. Dans la répartition des héritages, les filles sont avantagées au détriment des garçons. Lorsque le

soleil entre dans le signe du Bélier, les Chinois célèbrent une fête dont la durée est de sept jours; ils se livrent alors à des excès de nourriture et de boisson. Les parures les plus estimées parmi eux sont faites avec la corne du rhinocéros qui, lorsqu'on la coupe, présente à l'œil des figures singulières et variées. Les Chinois en font des plaques de ceinture qui atteignent le prix de 1,000 mieqals d'or. Ils accordent si peu de valeur à l'or qu'ils l'emploient à orner les brides de leurs chevaux et à faire des chaînes pour leurs chiens. C'est en Chine que sont tissées les étoffes brodées d'or.

Au delà de Sin Essin, on rencontre des peuplades qui vont complètement nues et n'ont que leurs cheveux pour couvrir leur corps; d'autres ont la peau couverte de poils, d'autres enfin sont glabres et ont la peau lisse. Une de ces peuplades a le teint rouge et les cheveux roux. Quelques-unes d'entre elles se réfugient dans des cavernes et, par crainte de la chaleur du soleil, y demeurent tant que cet astre n'est pas sur son déclin. La nourriture de ces peuples consiste en un végétal ressemblant à la truffe, en poisson de mer et en herbes. Ces tribus ont pour voisins du côté du Nord des hommes au teint blanc, aux cheveux roux, vivant en état de nudité et s'accouplant quand ils y sont incités par leurs désirs comme des animaux, sans que personne essaye de l'empêcher⁽¹⁾.

ذكر ملوك الصين † قالوا بلد الصين واسع يقال ان فيه ثلثماية مدينة وتيفا عامرة كلها سوى الغرى والتساقيق ومن خرج اليها قطع سبعة اسحر لكل بحر منها لون وزج وسماك ليس في غيره اول بحورهم بحر فارس وفي الصين عجائب كثيرة والاصل في ذلك ان قوما من بنى عامور بن ياذت قطعوا الى ناحية الصين وكان عامور قد حل فلگا حتى به سفينة جدته نوح صلى الله عليه وسلم فركب فيها هو واهله وولده وقطع البحر الى الصين فبنى هو وولده المداين وعلموا للحكم ووقايق الصناعات ولطيفها واناروا معادن الذهب وعلموا العجائب وملكهم ثلثماية سنة وملك بعده ابنه صاين مائة سنة وبه سميت الصين فجعل جسد ابيه في تمثال ذهب على سرير من ذهب فاقاموا يطوفون به فصار ذلك رسم كل ملك يملكهم وصوروا صورهم في هياكلهم فهم على دين الصابئين ثم عبدوا البددة بعد ذلك اقتناء بافعال الهند ومن قبل ذلك عبدوا ملوكهم وكانوا يجعلون اجسادهم في تماثيل من ذهب ويحبدون لها وفيهم حكام تكللوا في العلك وفي الطب والصنعة وكثير من علوم الهند ومدنيتهم الكبرى التي يقال لها انصوا بينها وبين خانقوا التي ينزلها مراكب التجار ثلثون يوما واهل الصين بيض الى الصغرة فطس بيبكون الزنا ولا ينكرون شيئا منه ويوزنون الاثنى اكثر من

⁽¹⁾ Les Aïnos ont été, depuis quelques années, l'objet de nombreux travaux intéressants. Je citerai parmi eux : L. de Rosny, *Mœurs des insulaires de Yezo et des îles Couriles. Extrait des ouvrages japonais et des relations des voyageurs européens*. Paris, 1857. — Mermet de Cachon, missionnaire. *Les Aïnos, origine, langue, mœurs, religion*. Paris, 1863. — Duchâteau, *Notice sur les Aïno, insulaires de Yezo et des îles Kuriles*.

Paris, 1874. — Heinrich von Siebold, *Ethnologische Studien über die Aïno auf der Insel Yesso*. Berlin, 1881. — D' B. Scheube, *Die Aïnos*. Yokohama, 1882. — Mae Ritchie, *The Aïnos*. Leyden, 1892. — Rev. John Batchelor, *The Aïnos of Japan, religion, superstitions and general history*. London, 1892. — A. H. Landor Savage, *Alone with the hairy Aïno*, London, 1893.

الدَّخْرَ ولهم عيد عند دخول الشمس للبل ياكلون كثيرا فيه ويشربون سبعة ايام واشرف حليهم من قرن الكركدن لانها متى قطعت ترونها ظهر فيها صور عجيبه مختلفة فيتحذون منها مناطق تبلغ المنطقة منها اربعة الاف متغال ذهب والذهب عندهم هين عليهم حتى يتخذون منه لجم دوابهم وسلاسل كلابهم ولهم ثياب للحرير المنسوجة بالذهب ووراء صين الصّين امم عراة ومنهم امة يلتكفون بشعورهم وامم زعر لا شعر لهم وامم حجر الوجوه شجر الشعور وامم اذا طلعت الشمس هربوا الى مغارات ياوون البها من حر الشمس ولا يخرجون حتى تدور الشمس الى الجانب الغربى واكثر ما ياكلون نبات يشبه الكفاة وسمك البحر وحشاش الارض ويحاربهم من ناحية الشمال امم بيض شجر عراة يتناكحون كما تتناكح البهايم ويجمع للجماعة على الواحد لا يمنع احد ممن يريد ان ينالها

Sani'any, dans son *Kitab oul Enssab ou Livre des lignages et des attributions*, nous a conservé le nom de trois personnages qui avaient résidé en Chine; l'un était Ibrahim ibn Ishaq, originaire de Koufah, qui avait demeuré dans l'Empire du milieu pour les intérêts de son commerce et avait été surnommé Siny (le Chinois); l'autre était Aboul Hassan Saad el Khaïr el Ançary, Espagnol de naissance, qui s'était rendu du Maghreb en Chine. Aboul Hassan Saad el Khaïr était un juriconsulte doué de rares qualités, maître d'une grande fortune, et qui avait étudié les traditions sous la direction d'Aboul Khattab ibn Bouthr. Aboul Hassan Saad el Khaïr mourut en 541 (1146). Enfin le troisième était Abou Amr Hamid ibn Mohammed Echeheibany, plus connu sous le nom de Hamid le Chinois. Il était versé dans la science des traditions; Sam'any déclare ne pas savoir si le surnom de Siny lui a été donné parce qu'il était né en Chine ou parce qu'il y avait fait un voyage ⁽¹⁾.

Les renseignements relatifs à la Chine recueillis par les écrivains musulmans deviennent plus abondants et plus précis, à partir de l'époque où Djenghiz Khan parut sur la scène du monde. Les expéditions de ce conquérant dans les provinces du nord de la Chine, celles de ses fils et de ses petits-fils, l'établissement en Chine de la dynastie mogole dont Qoubilay Qaân fut le premier souverain et celui des Ilkhanys de Perse dont Houlagou Khan, frère de

⁽¹⁾ Yaqout a reproduit mot pour mot l'article de Sam'any et l'a inséré dans son *Moudjem oul bouldan*, t. III, p. 444 *sub voce* الصين.

L'Espagne est désignée par les anciens géographes chinois sous le nom de Moulan pi, le pays des Mourabit ou Almoravides. On peut en induire que, pendant la durée de cette

dynastie (448-541 = 1056-1147), les ports de la Chine étaient fréquentés par de nombreux Musulmans originaires de l'Espagne et du Maghreb. *Die Länder des Islam nach chinesischen Quellen von Prof. Dr. Friedrich Hirth*, dans le V^e volume du T'oung-Pao. Leyde, 1894.

Qoubilay, fut le fondateur, ont été exposés dans plusieurs histoires officielles écrites par l'ordre de ces princes. Je citerai en premier lieu le *Djihan Kou-chay* جهان کوشای (annales du conquérant du monde), rédigé par Ala Eddin Aïha Melik qui, sous le règne des premiers princes Ilkhans, fut employé dans l'administration et devint gouverneur des provinces de l'Iraq et de la Khouzistan dont Bagdad était la capitale. Chihab Eddin Abdallah, fils de Fazl Allah, auquel le sultan Oldjaïtou accorda le titre honorifique de Vassaf oul Hazret (le panégyriste de la majesté royale), écrivit ensuite, en un style très relevé, un ouvrage auquel il donna le titre de *Tedjziet oul emçar ou tedjziet oul a'çar* تجزیة الامصار وتزجیة الاعصار (le partage des grandes provinces et le succès des temps). Enfin, en l'année 700 de l'hégire (1300-1301) le sultan Mahmoud Qazan Khan chargea le vizir Fazl Allah Rachid Eddin de rédiger l'histoire des tribus mogoles et turkes, non seulement d'après les documents historiques écrits en langue et en caractères mogols conservés dans les archives de l'État, mais aussi d'après les renseignements qui lui seraient donnés par les lettrés chinois, indiens, qiptchagys et ouïgours établis à sa cour. Rachid Eddin se conforma à cette injonction et donna à son ouvrage le titre de *Djami out tewarikh* جامع التواريخ (le livre qui réunit toutes les annales). Il nous apprend dans sa préface que son ouvrage n'était point terminé d'après les renseignements fournis par les savants de l'Inde et de la Chine, quand Qazan Khan mourut le 11 cheval 703 (17 mai 1304); il y mit la dernière main pendant le règne d'Oldjaïtou⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Un écrivain persan, Aboul Qassim Abdallah ibn Aly el Kachany, qui a écrit une *Histoire d'Oldjaïtou* dont je possède un exemplaire, revendique en ces termes la composition du *Djami out tewarikh*: « Le vendredi dix du mois de cheval 704, le Ministre de l'Iran, le Khadjeh Rachid Eddin soumit à l'appréciation de l'Empereur, par l'intermédiaire de juifs maudits, l'ouvrage du *Djami out tewarikh* que j'avais rédigé, moi qui suis voué à l'infortune. Le Khadjeh reçut en récompense la valeur de 50 toumans en domaines, villages et propriétés foncières. Il touche tous les ans en argent une somme de 20 toumans libre de toute charge, provenant des revenus et des redevances de ces propriétés. Violant la promesse qu'il m'avait faite, il ne me donna point un dirhem, malgré tous mes efforts et tous mes soins pour ras-

sembler les matériaux de cet ouvrage pendant le cours de plusieurs années. J'ai supporté beaucoup de peines et de fatigues, mon maître se les est attribuées et a fait disparaître mon nom. Il a été l'objet de grandes marques de faveur et il a recueilli les gratifications. »

وآدمیند دم شوال ۷۰۴ دستور ایران خواجه رشید الدین کتاب جامع التواريخ که تالیف وتصنیف این بیچاره بود بدست جهودان مردود بر رای پادشاه عرضه کرد و جائزۀ آن آنچاه تومان مال از املاک و دینیه و ضعیف بستد و هر سال از محصول مستدرکات و ربوع ارتفاعات آنجا بیست تومان نقد صرفاً صفاً بوی می رسد و با وجود وعدۀ یک درهم بد مریغ و مصنف آن نداد که سنی بلوغ و جهود آنچه نموده بود و سالها جمع کرده رنج من بردم ولی بخندوم من آن نام خویشتنی بردار کرد و ضراوان فواخت و سپورخامشی بیافت

Turikhi Oldjaïtou, fol. 10.

Ce prince, après avoir lu l'ouvrage qui lui fut présenté par son vizir et en avoir corrigé quelques passages, lui fit observer qu'il avait auprès de lui un grand nombre de lettrés, d'astronomes et de personnages versés dans les sciences historiques, originaires de la Chine, de l'Inde, du Kachmir, du Tibet et du pays des Francs. Chacun de ces savants possédant les annales de sa patrie, il lui semblait opportun de faire composer un abrégé de l'histoire générale de toutes ces nations. Rachid Eddin se rendit au désir de son maître et rédigea pour son *Djami out tewarikh* un appendice contenant dans sa première partie l'histoire des prophètes, des rois et des tribus arabes jusqu'à la chute de la dynastie des Abbassides; l'autre partie, dit Rachid Eddin, fait connaître, avec les détails les plus circonstanciés, la détermination précise des limites assignées à chacun des sept climats, la division et l'étendue des vastes parties du globe, ainsi que la description exacte de la plupart des villes, des mers, des lacs, des vallées et des montagnes, avec l'indication des longitudes et des latitudes. « Pour rédiger cette partie de notre travail, ajoute-t-il, nous ne nous sommes pas contentés de recueillir avec critique et discernement ce qui se trouvait consigné dans les meilleurs ouvrages de géographie; nous avons interrogé les hommes les plus instruits et ceux qui avaient vu par eux-mêmes les différentes contrées; nous avons inséré dans notre narration les renseignements que nous ont fournis les savants de l'Inde, de Tchîn, de Matchin et du pays des Francs et qui sont extraits fidèlement des ouvrages écrits dans les langues de ces différentes nations, en sorte que nous pouvons nous flatter de n'offrir à nos lecteurs que des choses parfaitement vraies. Enfin nous avons eu soin d'indiquer exactement la position des lieux de poste (*iam*) afin d'en faire dessiner la figure⁽¹⁾. »

La portion la plus intéressante du complément du *Djami out tewarikh* est, sans aucun doute, après la partie géographique, celle qui est consacrée à l'histoire des dynasties chinoises. Les relations littéraires entre les pays musulmans et ceux de l'Extrême-Orient étaient nulles; Rachid Eddin nous apprend que lorsque Houlagou quitta l'ordou de son frère Mangou Qaân pour marcher contre les Ismayliens et renverser le trône du dernier Khalife Abbasside, il était accompagné par des lettrés et des astronomes chinois; après la prise du château d'Alamout, il donna l'ordre à Nassir Eddin Thoussy, vizir de Khourchâh, le dernier des chefs des Ismayliens, de composer une table astronomique en s'aidant des connaissances d'un astronome nommé Fo men djy

⁽¹⁾ *Histoire des Mogols*, traduite par M. Et. Quatremère, Préface, p. 63.

auquel l'étendue de son savoir avait fait donner le surnom de Singsing, c'est-à-dire versé dans toutes les sciences⁽¹⁾. Notre auguste souverain, ajoute Rachid Eddin, ayant donné l'ordre de composer le présent ouvrage, a voulu que l'histoire de la Chine y fût insérée et il a chargé deux lettrés nommés Li ta tchy et Koum Kasan, qui sont versés dans la connaissance de la médecine, de l'astronomie et de l'histoire et possèdent un grand nombre de volumes historiques, de rédiger un abrégé pouvant figurer dans cet ouvrage. Cet abrégé fut composé en prenant pour base les annales écrites par trois auteurs dont l'exactitude défie toute critique. Ils se nommaient l'un Fohin Khochang; Fohin est son nom et Khochang un mot qualificatif qui a la signification de lama. Il était né dans la ville de Tayneman djou. Le second s'appelait Fi djou Khochang et était originaire de Fin djou. Le troisième était Sen djoun Khochang, et il avait vu le jour à Lao Kin. Après avoir parlé dans les termes les plus flatteurs de l'œuvre de ces trois écrivains, Rachid Eddin nous fait connaître les procédés xylographiques dont les Chinois se servaient pour l'impression de leurs livres, procédés qui, par conséquent, étaient connus en Perse dans les premières années du XIV^e siècle. Il nous apprend enfin que les Chinois placent les portraits des empereurs les plus célèbres au-dessus de leurs noms et que, dans son livre, il se conformera à cet usage. Le *Djami out tewarikh* a eu le sort de tous les ouvrages volumineux. Il a été abrégé et une édition de ce travail, due à la plume d'Abou Souleyman Daoud, plus connu sous le nom de Fakhri Benaket (la gloire de Benaket) et auquel le Sultan Qazan avait donné le titre de *Mélik Echchouara* (roi des poètes), parut en 717 (1317) une année avant la mort tragique de Rachid Eddin⁽²⁾.

Si l'influence des lettrés chinois, mogols et ouïgours se fit sentir à la cour des princes Ilkhanides, celle des Musulmans de la Perse et de l'Asie centrale fut, pendant une assez longue période, prépondérante auprès de Qoubilay Qaân. Cette influence s'était déjà manifestée à l'époque de Djenguiz Khan. Ce

⁽¹⁾ Rachid Eddin a donné sur la chronologie des Chinois des détails qui ont été reproduits par Benakety dans son abrégé du *Djami out tewarikh*. Cf. l'*Historia sinensis*, d'André Muller, p. 7 et 8 du texte persan et p. 10 de la *Traduction latine*. Le P. Gaubil a écrit un *Traité de la chronologie chinoise*, divisé en trois parties, et publié en 1814 par les soins de M. Silvestre de Sacy.

⁽²⁾ Abraham Muller, fils d'André Muller, a fait paraître à Iéna en 1689, sous le titre de :

Historia sinensis, le texte du chapitre consacré à la Chine par Benakety. André Muller attribuait à tort au Qadi Nassir Eddin Abou Sayd Abdallah Beidhavy la composition de l'ouvrage dont il donnait un extrait.

M. Quatremère qui a relevé cette erreur n'a point eu à sa disposition l'abrégé de Benakety : il a traduit dans la Préface de l'*Histoire des Mogols*, p. 75 et suivantes, le texte donné par André Muller.

conquérant avait épargné, dans les massacres qui suivirent la prise des villes de la Transoxiane et de la Perse, les savants et les artisans dont les connaissances ou l'industrie lui semblaient pouvoir être utiles aux peuples soumis à sa domination. Ses fils et ses petits-fils, de leur côté, admirèrent à leur service des étrangers venus de tous les pays et les Musulmans étaient, parmi eux, les plus nombreux et les plus considérés. Ils fournirent des ministres, des généraux, des gouverneurs de provinces, des médecins, des astronomes et des savants versés dans toutes les branches des connaissances humaines⁽¹⁾. Ils occupèrent à la cour de Qoubilay Qaân et à celle de ses successeurs des situations considérables. Ce prince avait confié le pouvoir à deux ministres dont l'un était Chinois, l'autre Musulman. Celui-ci nommé Abama (Ahmed) était originaire de la ville de Benaket. Il réussit par ses intrigues à amener la disgrâce de son collègue et à provoquer sa mort. Grâce à lui, Qoubilay Qaân témoigna aux Musulmans une faveur spéciale et prodigua à leurs savants les marques de sa bienveillance. Leur pouvoir excita la jalousie des sectateurs des autres religions et l'un d'eux, auquel le Qaân avait accordé la parole dans une de ses audiences, eut la hardiesse de lui dire : « Les Musulmans sont les mortels ennemis de Votre Majesté, car leur prophète considère comme obligatoire le meurtre de tous ceux qui ne sont point soumis à ses lois. On lit, en effet, dans leurs livres : « Combattez jusqu'à la mort ceux qui donnent un associé à la « divinité. Comment peuvent-ils vous aimer en obéissant à de pareils préceptes ? » Ces paroles inspirèrent à Qoubilay Qaân une profonde aversion pour les Musulmans et il les soumit à toutes sortes de vexations : mais Hamid Eddin Samarquandy, un des savants les plus illustres de son temps, obtint par l'intermédiaire du vizir Ahmed Benakety une audience du Qaân et il parvint à lui persuader que les paroles de Mahomet s'appliquaient aux polythéistes de l'Arabie et de la Perse et non point aux Mogols.

Hamid Eddin fut comblé de cadeaux à la suite de cette audience et Qoubilay témoigna de nouveau une grande bienveillance aux Musulmans⁽²⁾.

Les annales chinoises et Marco Polo nous apprennent que deux ingénieurs, nommés Ala Eddin de Mossoul et Ismayl de Hillèh ou de Hérat, prirent une

⁽¹⁾ Qoubilay Qaân fonda en 1289 à Tôtou, nom chinois de Khan-Baligh, un collège dont la direction fut confiée à des Musulmans. (Le R. P. Gaubil, *Histoire de Gentchiscan et de toute la dynastie des Mungous ses successeurs, tirée de l'histoire chinoise*. Paris, 1739, p. 210.)

⁽²⁾ Selon d'autres auteurs, la colère de Qoubilay Qaân contre les Musulmans fut provoquée par le refus fait par quelques-uns d'entre eux de toucher à des mets que l'empereur leur avait envoyés de sa table.

part active au siège de Sangyang en 1269, et contribuèrent à la prise de cette ville. Nous voyons en 1283 le prince Siantar (Djihandar), suivi des généraux Nasoulating (Nassir Eddin), fils d'Omar, de Qouly et d'autres officiers des pays de l'Occident, se rendre, à la tête d'une armée de la province du Yunnan, dans le royaume de Mien (le Pégu). Un autre Musulman, nommé également Nassir Eddin, était, à peu près à la même époque, intendant des finances, et en l'année 1302, pendant la septième lune, Oupouting (Qouthb eddin) fut nommé ministre d'État⁽¹⁾.

Dans la première moitié du XIV^e siècle un fonctionnaire, attaché à la chancellerie du Kafil es Salthanéh ou vice-roi de la Syrie, composa une très volumineuse encyclopédie à laquelle il donna le titre de *Messalik oul abçar fi memalik il ençar* (les chemins des yeux pour parcourir les provinces des grands États). Cet ouvrage, dont un exemplaire à peu près complet est conservé dans une des bibliothèques de Constantinople, compte plus de trente volumes. Il y en a deux qui, sous le rapport géographique, offrent une réelle importance.

L'auteur, Aboul Abbas Ahmed Chihab Eddin el Omary, était né à Damas et faisait remonter sa généalogie jusqu'au khalife Omar. Son père, Yahia Mouhy Eddin, remplit les fonctions de vizir à la cour des sultans Bibars et Qelaoun. Appelé au Caire pour y être mis à la tête du bureau de la correspondance secrète pour l'Égypte, il mourut dans cette ville en 737 (1338), à l'âge de 93 ans. Son fils Chihab Eddin lui succéda dans ses fonctions; mais, tombé en disgrâce, il fut exilé à Damas où il mourut en 749 (1343).

Ahmed Chihab Eddin a recueilli tous les renseignements qu'il donne sur la Chine et de la bouche soit des marchands, soit des gens de loi de l'Iraq, de la Perse et de la Transoxiane qui avaient visité cet empire. Nous trouvons dans son récit la preuve que, sous la dynastie mogole, il était largement ouvert au commerce et aux investigations des Musulmans⁽²⁾.

⁽¹⁾ Rachid Eddin nous apprend que le Qaân fit venir de Damas un ingénieur qui fut accompagné par ses trois fils, Abou Bekr, Ibrahim et Mohammed, ainsi que par ses ouvriers. Il fit construire sept grandes machines de guerre qui battirent la place forte de Sayan fou, sur la frontière de Manzi, et amenèrent sa reddition. Je place à la fin de cette notice la reproduction d'une monnaie chinoise représentant une de ces machines de guerre et l'ingénieur qui la manœuvra.

⁽²⁾ Les historiens orientaux nous apprennent

que les marchands musulmans conduisaient en Chine des chevaux et y portaient des oiseaux dressés pour la chasse, des bijoux et même des verrières émaillées d'Alep.

Chihab Eddin rapporte le fait suivant :

وحكى في الغافل نظام الدين ابو الفضائل يحيى بن
الحاكم قال قصد رجل منكم تمر خان بزجاج عمل حلب
ووصل اليه فقدم له خمرى في بعض اوليته فاجابه ماسبق
من جواهر الزجاج عن حرة الشراب

« L'éminent Nizam Eddin About Fadhaïl Yahia ibn el Hakim m'a raconté qu'un individu alla

« Nous avons rapporté, dit Chihab Eddin, que le Grand Qaân est le successeur du trône de Djenghiz Khan. Il a pour capitale, aux extrêmes confins de l'Orient, la ville de Khan Baligh dans le Khita. Il est le plus puissant des souverains du Touran qui fut, dans l'antiquité, le berceau de la race turke. C'est aussi dans ces régions ou dans leur voisinage que vécut Afrasyab.

« Le Qaân ne compte cependant plus au nombre de ses possessions les pays qui forment actuellement l'apanage de ses deux cousins dont nous avons déjà parlé. Ceux-ci le consultent toujours et il est comme leur Khalife. S'il se produit dans leur pays un événement important tel qu'une bataille ou, en punition de ses fautes, l'exécution d'un grand émir, ils lui transmettent toujours leur rapport ou leur jugement, non pour lui demander une autorisation, mais pour suivre un usage scrupuleusement observé par eux.

« L'éminent Nizam Eddin Aboul Hakim, secrétaire au service du sultan Abou Saïd, dit que le Grand Qaân écrit encore aux trois souverains de sa famille pour leur recommander l'union et la concorde. Dans sa correspondance, son nom précède toujours le leur, et quand ils lui répondent, ils commencent toujours par écrire le sien. Ils reconnaissent en tout sa prééminence.

« On emploie dans le Khita, en guise de monnaie, des morceaux d'un papier de forme allongée fabriqué avec des filaments de mûriers sur lesquels est imprimé le nom de l'empereur. Lorsqu'un de ces papiers est usé, on le porte aux officiers du prince et, moyennant une perte minime, on reçoit un autre billet en échange, ainsi que cela a lieu dans nos hôtels des monnaies, pour les matières d'or et d'argent que l'on y porte pour être converties en pièces monnayées.

« Les Chinois sont des artisans merveilleux qui produisent des ouvrages d'une finesse remarquable. C'est un talent qui leur est reconnu par toutes les nations. Tous les livres renferment tant de récits à ce sujet que nous nous dispensons d'en parler.

« Les maîtres ouvriers de ce pays ont l'habitude, quand ils ont fabriqué un objet remarquable, de le porter au seuil du palais impérial où ils le suspendent pour y être exposé pendant un an aux regards du public. Si cet objet échappe à toute critique, son auteur est comblé de faveurs; au contraire, s'il est l'objet d'une juste critique, il est déconsidéré à tout jamais. Dans le cas enfin où dans le seul but de nuire à l'artisan, quelqu'un se permettrait de faire une observation imméritée, il serait immédiatement mis à mort.

porter à Mangou Timour Qaân des verreries fabriquées à Alep : il arriva à la cour de ce prince et les lui présenta. Celui-ci but dans un

de ces vases qui lui permit d'apprécier la couleur rouge du vin à travers la limpidité du verre. » *Messalik oul abqar*, p. 72.

« Telles sont les histoires que l'on raconte à leur sujet; mais voici, en revanche, ce que je tiens d'un témoin oculaire, le Sadr Bedr Eddin Hassan el Ach'argi le négociant. Un ouvrier confectionna très habilement avec des boyaux de bœuf une selle qu'il recouvrit de vernis. Il la présenta au Grand Qaân qui l'admira et ne douta pas qu'elle ne fut en bois comme toutes les autres. L'ouvrier ayant alors demandé si on savait quel était ce bois, on répondit négativement; il fit voir qu'elle était faite uniquement de boyaux de bœuf. On admira beaucoup la beauté et la finesse de son travail.

« Un autre ouvrier avait fabriqué une étoffe pour vêtements avec des feuilles de plantes et l'avait vendue à des marchands en leur disant que c'était du damas de soie du Khita. Ceux-ci ne se doutèrent de rien; quand il les vit bien convaincus de la sincérité de ses affirmations, il leur fit connaître la vérité et leur surprise fut complète.

« Bedr Eddin Hassan ajoute : J'ai vu chez eux, en fait de travaux de ce genre, des choses qui confondent l'esprit et dépassent l'imagination.

« Voici maintenant ce que je tiens du noble Scyyd Tadj Eddin Hassan ben el Khallal, originaire de Samarcand. C'est un homme digne de créance; il a voyagé dans bien des pays et a pénétré dans la Chine qu'il a parcourue en tous sens.

« La ville de Khan Baligh est la capitale de ce royaume. Elle se divise en ville ancienne et en ville nouvelle. Celle-ci a été construite par Daïdou, un de leurs souverains, et elle porte son nom⁽¹⁾. Au milieu d'elle se trouve la résidence du Grand Qaân. C'est un immense palais appelé Gueuk Thaq, ce qui signifie, en mogol, le château vert; en effet Thaq veut dire *château* et Gueuk, *vert*, contrairement au mot turk qui a le sens de bleu clair.

« Les émirs sont logés autour du Qaân en dehors du palais.

« Voici maintenant l'organisation de ce gouvernement : Auprès du Qaân se trouvent deux émirs qui sont ses ministres. Tous ceux qui remplissent ces

⁽¹⁾ La ville de Khan Baligh, dit Rachid Eddin, appelée en chinois Tchoung dou, ancienne capitale des souverains de ce pays, était leur résidence d'hiver. Elle avait été ruinée par Djengiz Khan; Qoubilay Qaân avait résolu de la rebâtir : mais il préféra pour perpétuer sa gloire fonder une nouvelle ville près de l'ancienne et il lui donna le nom de Daïdou : ces deux villes sont contiguës. Le mur de cette ville est flanqué de sept tours et il

y a entre chacune d'elles la distance d'un fersakh... Qoubilay Qaân fit bâtir pour lui, au centre de la ville, un vaste palais auquel il donna le nom de Qarely.

Vassaf décrit ce palais dont les salles étaient dallées avec des pierres de jade. (Vassaf, éd. de Bombay, 1269=1852, p. 23-24.)

Ibn Batouta visita le palais du Qaân pendant son séjour à Khan Baligh. On trouvera plus loin le récit qu'il en fait.

fonctions sont appelés *Djing San* جنكسان (Tchéng Siang). Après eux viennent les deux *Biljan* بجان (Pin Tchang), puis les deux *Zoudjin* زوجين (Tso Tchen), ensuite les deux *You djin* يوجين (Yeon Tchen) et enfin le *Landjoun* لنجون (Lang Tchang), chef des écrivains et secrétaire du souverain.

« Le Qaân tient chaque jour séance au milieu d'un vaste édifice appelé *chen* ش (Cheng) qui a, chez eux, beaucoup d'analogie avec notre Palais de justice.

« Les émirs se tiennent debout autour de lui, rangés à droite et à gauche, suivant les règles de la préséance. Après eux vient le chef des écrivains ou Landjoun dont nous venons de parler. Quand un plaignant ou un requérant se présente, il remet sa supplique à ce dernier fonctionnaire qui en prend connaissance et la passe à l'un des deux émirs du grade le moins élevé qui en donne connaissance à son collègue. Ils les remettent ensuite à leurs supérieurs immédiats, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'elle parvienne entre les mains du Grand Qaân qui donne alors sa décision, toujours basée sur la justice la plus stricte et l'équité la plus grande.

« Ce Grand Qaân est un puissant souverain et ses troupes sont nombreuses. Je sais, ajoute Tadj eddin, qu'il y a 12,000 fauconniers montés et 20 tomans de troupes mogoles, ce qui représente 80,000 cavaliers.

« Quant aux troupes du Khita, elles sont innombrables.

« La Chine contient mille villes dont j'ai visité un grand nombre.

« La route de Samarqand à Khan Baligh se décompose de la manière suivante :

« De Samarqand à Yenguy Kent on compte vingt journées de marche. Yenguy Kent se compose de quatre villes qui sont séparées l'une de l'autre par une distance d'une parasange. Chacune d'elles a un nom particulier. L'une se nomme Yenguy Kent, la seconde Yenguy baligh, la troisième Goundjouk et la quatrième Talan. De Yenguy Kent à Almâliq, on compte vingt journées de marche, d'Almâliq à Qara-Khodja, et de là à Qantchéou qui est la première ville du Khita, quarante journées et autant de Qantchéou à Khan Baligh. De cette dernière ville à El Khinsa, il y a deux routes, l'une par terre et l'autre par mer, qui exigent toutes deux quarante journées de marche ou de navigation.

« El Khinsa mesure en longueur une journée de marche et en largeur une demi-journée. Il y a, au milieu de la ville, un marché qui en occupe toute l'étendue d'une extrémité à l'autre. Les rues et les marchés sont dallés. Les maisons, construites en pièces de bois reliées par des clous, comptent cinq étages superposés. Les habitants boivent de l'eau de puits. Ils sont très malpropres. Leur nourriture se compose de viande de buffle, de canards et de poules, de riz, de bananes, de cannes à sucre, de citrons et de quelques gre-

nades. La température ressemble à celle du Caire et le climat y est le même. Les prix y sont modérés. On y importe des moutons et du blé, mais en petite quantité. Les chevaux y sont rares et on n'en trouve que chez les habitants notables. On n'y voit point de chameaux et quand, par hasard, il en vient un dans le pays, il est considéré comme un animal étrange⁽¹⁾.

« Ce même Chérif dit encore : Khan Baligh est une ville agréable, les vivres y sont abondants et à bas prix. L'eau gèle en hiver et fond en été; elle est généralement fraîche. Un fleuve traverse la ville de Daïdou. On trouve à Khan Baligh plusieurs espèces de fruits. Le raisin y est rare. Il n'y existe ni oranges, ni citrons, ni olives. On y fait du sucre candi [avec les cannes] que l'on importe de Médinet-Zeytoun. Les céréales et les animaux, chameaux, chevaux, bœufs et moutons s'y rencontrent en quantités innombrables.

« De Khan Baligh à Médinet-Zeytoun on compte un mois de marche environ.

« Médinet-Zeytoun est un port sur la mer environnante et le dernier point du monde habité.

« Qaraqorum est une ville importante dans laquelle se trouve la plus grande partie des troupes du Grand Qaân. On y fabrique de très belles et délicates étoffes. Les artisans y sont fort adroits. C'est de cette ville que l'empereur fait venir presque tout ce dont il a besoin, parce que c'est un centre industriel renommé pour l'habileté des ouvriers et la beauté des produits⁽²⁾.

« La Chine, ajoute le Chérif, est très peuplée et les villages s'y succèdent sans interruption.

« La monnaie des Chinois est faite de billets fabriqués avec l'écorce du mûrier. Il y en a de grands et de petits. Quelques-uns ont la valeur de 1 dirhem, d'autres de 2, d'autres de 5; d'autres enfin valent 30, 40, 50 et même 100 dirhems. On les fabrique avec des filaments tendres du mûrier et, après y avoir apposé un sceau au nom de l'empereur, on les met en circulation. Lors-

⁽¹⁾ M. Ét. Quatremère a donné, dans une note de la préface à l'*Histoire des Mongols*, les notices consacrées à Khinsa par Vassaf, par Hamd Allah Mustaufy dans son *Nouzet oul Qouloub* et par Chihab Eddin, p. 87-89.

⁽²⁾ « Pour ce qui est de la cité de Caracarum vostre Majesté sçaura qu'excepté le palais du Cham, elle n'est pas si bonne que la ville de S. Denis en France, dont le monastère vaut dix fois mieux que tout le palais mesme de Mangu. Il y a deux grandes ruës, l'une dite des Sarrazins où se tiennent les marchez et la

foire et plusieurs marchands y vont traffiquer à cause de la Court qui y est souvent et du grand nombre d'ambassadeurs qui y arrivent de toutes parts. L'autre ruë s'appelle des Cathayens où se tiennent tous les artisans. »

Voyage de Rubraquis en Tartarie, publié par Pierre Bergeron dans la *Relation des voyages en Tartarie*. Paris, 1634, p. 207. Guillaume de Rubruck rencontra à Qaraqorum un orfèvre, Guillaume de Paris, qui avait fait pour le Qaân une pièce d'argenterie dont il donne une longue description.

qu'ils sont usés après avoir longtemps servi, on les porte au Trésor, qui fait subir au détenteur une perte légère et les échange contre de nouveaux.

« Une des observations les plus curieuses faites par moi, continue Samarqandy, dans l'empire du Grand Qaân, qui est pourtant un païen, est celle-ci : les Musulmans qui y résident en nombre considérable sont traités avec honneur et considération. Quand un idolâtre tue un Musulman, non seulement le meurtrier, mais tous les siens subissent le dernier supplice et tous leurs biens sont confisqués. Si, au contraire, c'est un Musulman qui fait périr un idolâtre, il n'est pas mis à mort, mais seulement astreint à payer le prix du sang de la victime; il consiste chez eux en un âne.

« J'interrogeai le Chérif sur le caractère de gravité et l'adresse des Chinois. Il me répondit qu'ils dépassaient encore tout ce qu'on en pouvait dire. Nous nous trouvions plusieurs personnes en présence de notre seigneur le Cheikh qui, seul de ses contemporains, a recueilli l'héritage de la science et des décisions juridiques, Chihah Eddin Abouth Thena Mahmoud el Isfahany, lorsque Samarqandy, prenant la parole, nous dit : Je vais vous raconter ce qui m'est advenu :

J'avais une dent molaire qui me faisait extrêmement souffrir. Un individu que je fréquentais en Chine m'ayant rencontré pendant que j'éprouvais des élancements violents me demanda ce que j'avais. Je me plaignis de ma dent; cette personne fit aussitôt venir un homme de petite taille, bûcheron de son état, et elle lui dit : Examine donc un peu ce pauvre homme; celui-ci examina ma bouche et après avoir tâté un moment mes dents avec ses doigts, il arracha celle qui était malade et la moitié d'une autre, sans que j'eusse ressenti la moindre douleur. Il tira ensuite d'un sac dont il était porteur des dents entières, des moitiés, des tiers et des quarts de dents qu'il tenait toujours prêtes pour remplacer celles qu'il arrachait; il m'en essaya successivement quelques-unes et finit par remplacer celles qu'il m'avait enlevées. Il procéda ensuite à quelques instillations qu'il fit suivre d'une friction avec un onguent qui provoqua une cicatrisation immédiate. Il me recommanda enfin de ne pas boire d'eau de toute la journée. Je me conformai à ses indications, bien qu'il me semblât que je n'eusse rien fait arracher⁽¹⁾.

« Samarqandy nous montra alors ses dents et nous pûmes constater qu'elles étaient en parfait état avec cette restriction pourtant que l'on reconnaissait que la nouvelle dent n'était pas de la même espèce que les autres et que la moitié de la dent réparée ne ressemblait pas à la première moitié.

« L'éminent Nizam Eddin Aboul Fadhaïl Yahia ben el Hakim m'a raconté que les Chinois sont doués d'un esprit très pondéré et ont une remarquable

⁽¹⁾ Maçoudy nous apprend ce fait curieux que le Khalife Osman se faisait aurifier les dents. محمود الاسنان بالذهب *Kitab el tenbih wal ischraf*, éd. de Gœrje. Leyde, 1894, p. 292.

adresse de main. Ils ont l'habitude de dire que les Francs sont borgnes et les autres hommes aveugles. Ils veulent ainsi exprimer que ce qui sort des mains des Francs semble être l'œuvre d'un borgne, tandis que le produit du travail des autres hommes paraît façonné par des aveugles ne voyant pas ce qu'ils font.

« Il m'a cité également des faits qui indiquent l'existence, chez ce peuple, d'une intelligence remarquable, d'une excellente organisation et d'une grande bonne humeur dans les affaires. Il m'a parlé entre autres choses de cuisines existant en Chine et dans lesquelles les clients de qualité trouvent les mets les plus recherchés et les boissons les plus exquis, dignes d'être servis sur la table des rois.

« Si un de ces clients désire traiter une personne de considération, il envoie prévenir le propriétaire de ces cuisines que tel jour, à telle heure, il se propose d'offrir un diner composé de telle et telle façon. Au jour et à l'heure indiqués, on lui apporte tout ce qu'il a commandé et si, par hasard, il ne dispose pas d'un local convenable, le maître cuisinier lui en prépare un pourvu de tentures, de sièges, de vaisselle et même des serveurs indispensables, dans les limites du prix qui lui a été fixé par l'amphytrion. Le restaurateur ajoute son bénéfice au montant des diverses choses fournies par lui et il établit ainsi un compte déterminé par des règles fixes; ce compte n'impose qu'une dépense relativement modérée à celui qui a fait la commande.

« Le noble Chérif Aboul Hassan Aly el Kerbelay, le négociant, que Dieu l'ait en sa miséricorde, a vu le Qaân ainsi que les rois de beaucoup d'autres pays, et il a pu ainsi se rendre compte de l'étendue du pouvoir de ce souverain, de la soumission de ses sujets et de la sécurité dont ils jouissent.

« Il m'a dit que le Qaân avait quatre ministres qui exerçaient le pouvoir dans tout l'empire, sans presque jamais consulter leur maître. Celui-ci ne sort qu'en litière et ne paraît en public qu'une fois par an, à l'anniversaire de sa naissance, par exemple. Ce jour, qui est considéré comme férié, il monte à cheval et se rend dans une plaine où il offre un copieux banquet à son peuple.

« Le Sadr Bedr Eddin Abd el Wabbab ben el Haddad el Baghdady, le négociant, m'a raconté qu'il était allé jusqu'à El-Khinsa. Il m'a décrit la grandeur des édifices de cette ville et son importance considérable. La vie y est pourtant très facile et les bénéfices y sont considérables. On y trouve également, à bon compte, ainsi que dans tout le pays, de beaux esclaves. Les habitants se font un point d'honneur d'avoir de nombreuses concubines, et il n'est pas rare de voir des marchands et de simples particuliers en entretenir quarante et quelquefois davantage. »

Chihab Eddin el Omary nous a conservé, comme on vient de le voir, les détails qui lui ont été fournis sur la Chine du Nord par des voyageurs originaires de la Perse et de l'Asie centrale; le célèbre voyageur maghrebin Ibn Batouta visitait, quelques années plus tard, les provinces méridionales de la Chine⁽¹⁾. Sa relation ne nous offre que peu de faits dignes de fixer l'attention. Il nous apprend cependant, que la porcelaine se fabriquait principalement dans les villes de Zeïtoun et de Sin Qalan (Canton), qu'on l'exportait dans les Indes et même au Maghreb, où son prix était inférieur à celui de la poterie; il est surtout frappé par les égards et les marques de considération à lui prodigués par ses coreligionnaires et il note avec soin les noms et qualités des personnages qui vinrent lui faire visite à Zeïtoun; ce furent : le cadî Tadj Eddin el Ardebily, le cheikh Kemal Eddin d'Ispahan, un riche négociant de Tebriz, nommé Cherif Eddin, enfin un ascète, Bourhan Eddin Kazerouny qui vivait retiré dans un ermitage aux environs de la ville.

Ibn Batouta fait remarquer que, dans toutes les villes de la Chine, il se trouve toujours un cheikh oul islam et un cadî chargés de juger en dernier ressort toutes les contestations qui s'élèvent entre les Musulmans. Le juge qui lui donna l'hospitalité à Sin Qalan était le jurisconsulte Aouhad Eddin, originaire de la ville de Sindjar. Pendant son séjour à Ken djan fou (Si gnan fou), Ibn Batouta y fit la rencontre d'un de ses compatriotes, le légiste Qiwam Eddin Essebty (natif de Ceuta) et celle d'El Bochry, qui avait accompagné en Chine son oncle Aboul Qacim de Murcie.

Pendant son séjour dans l'Empire du Milieu, il se borna à fréquenter ses coreligionnaires. « Sa vue, nous dit-il, était constamment choquée par le spectacle de choses que ses principes lui faisaient considérer comme blâmables et il ne se déterminait à sortir qu'à la dernière extrémité ». Parti de Ken djan fou, Ibn Batouta gagna la ville de Khinsa où il fut reçu en grande pompe par le cheikh oul islam, le cadî Afkhar Eddin et les descendants d'Osman, fils d'Affan l'Égyptien.

La ville de Khinsa était gouvernée par l'émir Mogol Qir Thay et la colonie musulmane y était fort nombreuse : le quartier spécial qui lui était affecté était peuplé, ce me semble, par des artisans persans envoyés de l'Iraq, du Khorassan et de la Transoxiane, par Djenguiz Khan et ses descendants et qui n'avaient point encore été libérés de l'esclavage. Ibn Batouta les désigne sous

⁽¹⁾ Le texte et la traduction des voyages d'Ibn Batouta ont été publiés par M. Ch. Defrémery et le D^r Sanguinetti. Paris, 1853-1859, 5 volumes.

les noms persans de Kechtiouanan کشتیابان (pilotes) et Donroudueran درودگران (menuisiers). Les archers ou gens de trait étaient appelés Sipahièh سپاهییه et les gens de pied, Piadèh پیاده (piétons). Il faut aussi noter ce fait singulier que, dans tous les banquets offerts à Ibn Batouta par le fils de l'émir Qir Thay, les chansons que l'on entendait étaient des chansons chinoises, arabes et persanes; les convives paraissent prendre le plus grand plaisir à écouter celles-ci et le texte de l'une d'elles est même donné par Ibn Batouta.

L'émir Qir Thay avait reçu du Qaân l'ordre de faire conduire notre voyageur à Khan Baligh : le voyage depuis Khinsa jusqu'à Khan Baligh ne lui offrit aucune particularité digne d'être signalée.

A son arrivée à Khan Baligh, il reçut l'hospitalité du Cheikh Bourhan Eddin Essaghardjy, auquel le Qaân avait accordé, avec le titre de Sadri Djihan (le juge suprême du monde), l'autorité absolue sur tous les Musulmans de ses États. Ibn Batouta ne vit point le Qaân; ce prince avait quitté sa capitale pour marcher contre son cousin Firouz qui s'était révolté à Qaraqoroum. Il put visiter le palais et nous apprenons, par la description qu'il en donne, que les emplois des fonctionnaires étaient désignés par des mots persans. Le gouverneur est désigné par le mot Koutoual کتوال; les huissiers étaient appelés Perdehdarièh پردهداریه, les archers, Sipahièh سپاهییه, les gens armés de lances, Nizèhdarièh نیزهداریه et les porte-glaives تیغداریه Tighdarièh. Les troubles qui suivirent la mort du Qaân déterminèrent Ibn Batouta à regagner les provinces méridionales de la Chine et il s'embarqua à Zeïtoun pour retourner une dernière fois dans l'Inde.

Les noms et les faits cités soit par les historiens chinois, soit par Vassaf, par Chihab Eddin el Omary et par Ibn Batouta, suffisent à prouver l'importance acquise par les Musulmans dans l'Empire du Milieu pendant la durée de la domination des Mogols. Chaque titre honorifique chinois avait son équivalent en arabe et en persan. Le premier ministre était qualifié de Seyyd Edjell سيد اجل « le Seigneur le plus glorieux », le général en chef celui de Nouyyn Azhem نویین اعظم « le général le plus grand ». Les princes de la maison impériale portaient, outre leur nom mogol, des titres d'honneur chinois et arabes. Je puis en citer un nouvel exemple, car je possède, grâce à l'obligeance de M. Devéria qui en a fait pour moi l'acquisition à Pékin, un calendrier composé, au mois de Rebi oul Akhir 768 (1366), par un astronome originaire de Samarqand et qui était probablement de l'école de Nassir Eddin Thoussy. Cet ouvrage, conservé dans une bibliothèque chinoise où il était catalogué sous le n° 59, a été composé à la demande d'un prince descendant

de Djengüiz Khan. J'en ai fait reproduire les premières pages dont je donne ici la traduction :

Au nom d'Allah, le clément, le miséricordieux.

Louanges à Allah qui a créé le soleil pour illuminer le jour et la lune pour éclairer la nuit. Il a lancé ces astres dans l'espace alors que l'homme n'avait point paru. Il a divisé le cours de la lune en degrés afin de faire connaître le nombre des années et le comput des dates, et, dans sa sagesse et son équité, il a fait parcourir ces degrés à cet astre en moins d'un mois. C'est par l'esprit pur que Dieu a procédé à la création, car il en est inséparable. Dieu a établi les voûtes célestes, il leur a imprimé le mouvement de rotation et en a rendu le cours manifeste à tous les yeux. Il leur a donné pour ornement les planètes et les étoiles fixes. Il a voulu qu'elles fussent le principe de tous les biens, la source de l'abondance, la demeure des âmes pures, le point vers lequel s'élèvent les vœux et les invocations du genre humain. Que les prières soient sur les prophètes choisis par Dieu, sur l'envoyé qu'il a élu, sur Mohammed qu'il a, pendant la nuit, élevé au sommet de l'empyrée et qu'il a rapproché de lui à la distance de deux portées d'arc! Que les bénédictions soient répandues sur tous les siens qui sont les astres indiquant la bonne voie et ceux qui foudroient les pervers! Que ses amis participent à ces bénédictions, eux qui sont les clefs des temples des hauts lieux et les flambeaux qui dissipent l'obscurité. Ce sont eux qui, d'un œil attentif, ont observé l'univers dans ses changements, ont fait de la création du ciel et de la terre l'objet de leurs études et de leurs méditations et ont conclu par l'existence d'un créateur sachant tout, tout sage et tout-puissant.

Voici les paroles du serviteur faible et pauvre qui a mis tout son espoir en la bonté du Dieu qui est, par excellence, riche, compatissant et omniscient, Abou Mohammed Atha, fils de Mohammed, fils de Khadjeh Ghazy, originaire de Samarcand, domicilié à Sen djou fou. Que Dieu daigne lui accorder son pardon à lui et à ses parents et les combler de toutes ses grâces! Dieu m'ayant, dans son omniscience et sa bonté, accordé l'honneur de connaître la noble science de l'astronomie, j'avais pris la résolution de composer un traité à l'usage de ceux de mes amis auxquels je désirais dévoiler une partie de ce que j'avais appris.

J'ai désiré maintes fois réaliser ce projet; mais ma paresse me l'a toujours fait abandonner, car la composition d'un ouvrage est une entreprise considérable exigeant de la suite et de la persévérance.

J'ai, bien à tort, laissé s'écouler les années; en dépit des ennuis et des obstacles éprouvés par moi, j'ai persisté dans ma résolution, et malgré les mois et les années que je lui ai consacrés, mon travail n'est point exempt de défauts. A la suite de tous les voyages que j'ai faits, ma vue s'est affaiblie, mon esprit a éprouvé de la fatigue; j'ai depuis longtemps dépassé la cinquantaine et j'ai atteint l'âge de 76 ans. J'ai observé les éclipses du soleil et celles de la lune, j'ai étudié les étoiles visibles et celles qui présagent des catastrophes épouvantables jusqu'au jour où j'ai vu venir vers moi le très noble et très juste prince qui désirait ardemment être initié à cette science de l'astronomie et en comprendre les règles. Il se rendait de la ville de Djou djou, au canton connu sous le nom de Pou ti Khan fou. Il porte le titre de Djing Sy Fou Sang Ouang et le nom de Tiba et est le fils

du roi le plus glorieux ayant le titre de Liang Ouang et le nom de Douqobal, fils du roi le plus favorisé par la victoire et le plus illustre, ayant le titre de Djing Sy Fou Sang Ouang et le nom de Hachian, fils du roi le plus élevé, revêtu du titre de Sy Ping Ouang et nommé Timour bogha, fils du roi le plus sublime ayant le titre de Sy Ping Ouang et le nom de Oghourqatchy, fils du roi illustre, du Qaân glorieux, maître de tous les peuples, le plus équitable des souverains parmi les Arabes et les Persans, Setchan Qaân, fils du roi Touly, fils du roi des rois le plus élevé en dignité et en pouvoir, le Sultan dominateur Djenguiz Khan. Que Dieu affermisse les piliers de son pouvoir et en consolide les fondements! Il m'a fait l'honneur de m'entretenir et a daigné m'accorder sa bienveillance. J'ai obéi à ses demandes pressantes et j'ai accepté de composer un ouvrage pour que mon souvenir soit conservé par lui pendant ma vie et après ma mort. J'ai donc mené à fin cette œuvre avec l'aide du maître qui me protège.

Je n'aborderai point maintenant le sujet des relations de l'émir Timour Gourekan, parvenu au faite de sa puissance, avec les empereurs de la dynastie des Ming; les prétentions des empereurs à faire reconnaître leur suzeraineté par l'émir, et à en recevoir un tribut, avaient déterminé celui-ci, à la fin de sa carrière, à marcher contre l'Empire du Milieu, et à renouveler les exploits de ses ancêtres. La mort le surprit à Otrar en 807 (1405). Quinze ans plus tard, en 822 (1419), ses fils et petits-fils Mirza, Châbroukh, Mirza Baysongor, Oulough bek, Mirza Siourghatmich et le seigneur de Badakhchan résolurent d'envoyer à Pékin une ambassade collective, dont les membres furent accompagnés par plusieurs indigènes du Khita qui retournaient dans leur patrie.

Un peintre attaché à cette mission reçut l'ordre de tenir un journal exact de tout ce qu'il observerait, et sa relation forme un des chapitres les plus intéressants de l'ouvrage intitulé : *Le lever des deux astres heureux et le confluent des deux mers*, مطلع السعدين وجمع الكربى, ouvrage qui retrace les événements des règnes de Châbroukh et d'Abou Saïd, et qui est dû à la plume de Kemal Eddin Abderrezzaq Samarqandy. Cette relation du peintre Ghias Eddin renferme sur le voyage et le séjour de l'ambassade à Pékin, des détails curieux, et je crois devoir insérer ici un résumé très succinct de l'excellente traduction qu'en a donnée M. Ét. Quatremère.

L'ambassade quitta Samarqand le 10 du mois de Safer (mars) 822 et arriva à Qamit le 21 du mois de Redjeb (juillet-août). Elle rencontra, dans le désert qu'elle dut traverser en sortant de cette ville, des chameaux sauvages et des Qouthas (yaks) et elle atteignit la ville de Soukitchéou, vaste cité défendue par une forteresse carrée, puis celle de Kamtchéou. Les ambassadeurs franchirent le Qaramouran, traversèrent Satinfou et le huitième jour du mois de Zilhidjeh (16 janvier), ils arrivèrent à Pékin. Ghias Eddin donne des détails qui méritent d'être notés sur l'audience que l'empereur accorda aux envoyés des princes de la lignée de Timour; l'empereur prit place sur un trône d'or auquel on accé-

daï après avoir gravi cinq marches en argent; il était de taille moyenne, son visage n'était ni grand, ni petit, ni imberbe, mais deux ou trois cents poils de sa barbe étaient d'une telle longueur qu'ils formaient trois ou quatre anneaux sur sa poitrine. A ses côtés, se tenaient deux jeunes filles avec une feuille de papier et un pinceau pour noter les paroles qui sortiraient de sa bouche. Un émir ou mandarin s'étant agenouillé devant le trône, exposa que des ambassadeurs envoyés par Châhroukh et ses fils étaient arrivés d'une contrée lointaine pour offrir à Sa Majesté des présents et frapper devant elle la terre de leur front.

Le cadi Hadji Youssouf, un des officiers attachés à la personne de l'empereur et chef de l'un des douze conseils impériaux, s'avança alors accompagné par plusieurs Musulmans ayant la connaissance de différentes langues. Il enjoignit aux ambassadeurs de se prosterner et de frapper trois fois la terre de leur front. Ceux-ci firent une profonde inclination, sans cependant laisser leur tête toucher le sol, puis ils présentèrent en les élevant les lettres de Châhroukh, de Mirza Baysongor et des autres princes : chacune d'elles était enfermée dans une bourse de satin jaune, car il est de règle dans le Khâta que tout ce qui est destiné à l'empereur soit enveloppé dans une étoffe de cette couleur.

Après les avoir reçues des mains du cadi Hadji Youssouf, l'empereur les remit à un eunuque et adressa quelques questions aux ambassadeurs. Le sujet qui parut l'intéresser le plus vivement fut de savoir si Qara Youssouf enverrait bientôt son tribut et s'il lui serait possible d'envoyer à ce prince un ambassadeur chargé de ramener de bons chevaux.

Ghïas Eddin fait remarquer dans sa relation que l'empereur avait fait construire une mosquée à Khan Baligh et que les ambassadeurs des descendants de Timour, suivis d'un nombreux cortège de Musulmans, s'y rendirent pour faire les prières canoniques de la fête des sacrifices.

La mission musulmane fit à Pékin un séjour de cinq mois, pendant lesquels ses membres assistèrent à de nombreux banquets et furent comblés de cadeaux et de marques de considération. Cependant un incident vint, tout à coup, changer les bonnes dispositions de l'empereur.

Châhroukh lui avait fait offrir un cheval ayant appartenu à l'émir Timour; pendant une partie de chasse cet animal que montait l'empereur s'abattit et le fit rouler à terre. Vivement irrité de cet accident, il donna l'ordre d'arrêter les ambassadeurs, de les charger de chaînes et de les reléguer dans les provinces orientales de la Chine. L'intervention des mandarins et les supplications du cadi Hadji Youssouf parvinrent à calmer l'empereur dont la santé fut bientôt gravement altérée par l'impression que lui causèrent la mort d'une de ses favorites et l'incendie d'un de ses palais. Cette catastrophe avait été prédite par les astrologues. Les rênes du gouvernement furent alors confiées à son fils qui accorda leur congé aux ambassadeurs de Châhroukh et d'Oulough bek. Ils quittèrent Khan Baligh le 15 du mois de djonmazi oul ewwel de l'année 824 (19 mai 1421) et le 15 du mois de Ramazan (4 septembre) de l'année suivante, ils arrivèrent à Hérat où ils rendirent compte à Mirza Châhroukh du succès de leur mission.

La relation écrite par Ghïas Eddin abonde en détails intéressants sur le voyage des ambassadeurs, sur les coutumes, les mœurs des Chinois, et sur

l'organisation de la Cour impériale; nous ne saurions avoir une trop grande obligation à M. Quatremère pour avoir publié un document aussi curieux.

C'est au milieu du xv^e siècle et dans les premières années du xvi^e, que furent fondus les bronzes ornés de la profession de foi musulmane ou de traditions des prophètes, et fabriqués ces vases, bols et plats de porcelaine, portant avec le nom de celui qui les avait commandés, des versets du Quran et des adages arabes ou persans⁽¹⁾.

J'attribue aussi à la même époque les requêtes rédigées en langue persane qui font partie d'un volume conservé à la Bibliothèque nationale, inscrit sous le titre de : *Écritures des peuples tributaires de la Chine*, et catalogué sous le n^o 986 du fonds chinois. Le P. Amyot a donné, dans le tome XIV des *Mémoires concernant l'histoire, les sciences, les arts, etc. des Chinois*, une traduction de ces suppliques, faite sur le texte chinois. Les copies de ces pièces rédigées d'après une formule unique, fourmillent de fautes, et accusent la plus complète ignorance de la langue persane; je crois devoir cependant donner une analyse très sommaire de certaines d'entre elles, et faire remarquer que tous les personnages nommés, et auxquels le titre turc de Khan est invariablement accordé, ne me paraissent pas avoir été des envoyés revêtus d'un caractère diplomatique. Ils me semblent être plutôt des négociants porteurs de lettres de recommandation destinées à faciliter leur entrée en Chine et à recevoir des marchandises dont la nature est soigneusement spécifiée.

Voici le résumé de quelques-unes de ces requêtes dont j'ai fait reproduire le texte; le lecteur les trouvera à la suite de cette notice :

Ahmed Khan, envoyé de Thourfan, se prosterne neuf fois au seuil de la résidence impériale à l'exemple des anciens serviteurs. Il présente dix pièces d'étoffes de laine, vingt paires de lunettes et cinq chevaux mogols. *صوت ده قطع عينك بيست فر مغول اسب پنج سر*. Il se flatte de l'espoir de voir ce cadeau agréé par la Cour et il demande qu'on lui donne du drap d'or à fleurs, du satin, du thé et autres choses. *زر بفت کلدار توار چايه وديگر چيز*.

Hassan, envoyé spécial de l'esclave Mohammed Khan du pays de Qamil, frappe neuf fois de son front le seuil doré; il offre deux cents men de pierre de jade et trois cents petits couteaux. *تقديم يشتم سنك دو صد من خرد كارد سه صد دسته*. Il espère qu'ils seront acceptés et que l'on voudra bien lui donner du brocart, du satin, de la toile de lin, des remèdes chauds, du thé et autres objets. *زر بفت توار كتان كرم دارو چايه وديگر چيز*.

⁽¹⁾ On lit sur le couvercle d'un encrier : « Ayez une belle écriture, car c'est une des clefs de la subsistance journalière, *عليكم بحسن الخط فانه من*, et sur les côtés : علم دريست نيسك : *مفاتيح الرزق* « La science est une perle d'un prix considérable; l'igno-

rance est une maladie qui n'a point de remède », et sur une jardinière en porcelaine on lit : *المومي كاتس* : « Le croyant est comme le myrte (qui ne se flétrit pas) l'hypocrite est comme la rose (qui n'a que peu de durée). »

Haliz Khan, venu de Samarcande, se prosterne neuf fois sur le seuil doré; il offre un cheval arabe, un cheval mogol, des diamants et d'autres objets اسب تازی اسب مغول الماس و دیگر چیز. Il compte recevoir du brocart à fleurs, du papier à semis d'or کاغذ زر و شاش et d'autres objets.

Dervich Khan de Boukhara présente deux chevaux arghoumaq et deux chevaux arabes. Il sollicite le don de satin, de tharqou⁽¹⁾ طرفو et de thé.

Chef Eddin Khan, envoyé de Thourfan, offre deux chevaux arabes, un dji ou file de chameaux. Il se berce de l'espoir qu'on lui donnera du brocart, du satin, des bols et des plats de porcelaine de couleur bleue زربفت توار کاسه و طبق لاجوردی.

Haliz Khan, envoyé de Samarcande, présente six chevaux arabes et cent petits couteaux. Il espère qu'on voudra bien lui donner du brocart, du satin et du thé.

Tadj Eddin Khan, venu du pays de la Kaabah, offre cent cinquante men de jade et deux chevaux arabes سنک بیوه یک صد و پنجاه من اسب تازی دو سر; il espère recevoir des pièces de tharqou, du thé, ainsi que des bols et des plats en porcelaine bleue کاسه و طبق لاجوردی طرفو چایه⁽²⁾.

La teneur de ces différentes requêtes confirme le récit du derviche Aly Ekber surnommé Khitay, qui visita la Chine dans les dernières années du xv^e siècle. J'ai donné dans un autre recueil la traduction du chapitre consacré par lui aux étrangers qui se rendent dans l'Empire du Milieu; ils amènent, dit-il, des chevaux, et apportent des étoffes de laine, du drap, c'est-à-dire de l'écarlate de Venise, du jade et du corail. . .

Les Chinois reçoivent aussi volontiers des chevaux de charge qu'ils donnent aux soldats chargés de la garde des frontières. Les chevaux de prix sont, avec leurs maîtres, conduits à Khan Baligh.

La situation des Musulmans en Chine avait attiré l'attention d'Aly Ekber, et il leur a consacré quelques passages de son Khitay Namèh.

« Des idolâtres, dit-il, des adorateurs du Veau, des chrétiens et des juifs ont jadis pénétré en Chine et s'y sont établis. Les lois de cet empire permettent à tous ceux qui se présentent venant des différents pays, de s'y fixer après en avoir fait la déclaration. Si ceux qui arrivent ne souscrivent pas tout d'abord à cette condition, et s'ils disent être des marchands ou des ambassadeurs, on ne leur permet pas de résider dans le pays. Le nombre des Musulmans qui, ayant consenti à être les sujets de l'Empereur, ont fixé leur résidence dans ses états, est fort considérable. Il y a, assure-t-on, dans la ville de Ken djan

⁽¹⁾ Le tharqou est une étoffe faite avec le poil de chameaux blancs et dont la pièce valait jusqu'à 50 dinars.

⁽²⁾ Je donne en outre, après la requête de

Haliz Khan de Samarcande, le fac-similé d'une supplique présentée par Khadjéh Hemdonna Khan (Abdollah) de Damas, dont le sens me paraît bien peu clair.

fou. trente mille familles musulmanes, et l'empereur a fait construire quatre mosquées à Khan Baligh.

« Les Chinois n'ont de sentiments hostiles contre qui que ce soit, sous prétexte de religion; ils ne manifestent à ce sujet aucune inimitié, surtout aux Musulmans, et c'est pour leur croyance qu'ils manifestent le plus de goût et de penchant.

« On rapporte que les hauts fonctionnaires présentèrent à l'empereur une requête, pour lui exposer que des milliers de familles musulmanes vivaient au milieu de la population, et y étaient comme l'ivraie au milieu du blé. Ne serait-il pas possible, disaient-ils, de nous en débarrasser. Il faut remarquer, en outre, ajoutaient-ils, que les Musulmans ne versent aucune somme au trésor. L'empereur fit une réponse en trois points : Mes ancêtres, dit-il, n'ont point agi dans ce sens, comment pourrions-nous ne pas nous conformer à leur conduite? Mon autorité a le droit de s'exercer sur leurs actes publics, mais comment m'est-il possible de m'occuper de leurs sentiments intimes? Plaise au Ciel, dit-il en terminant, que nous puissions jouir du même bonheur qu'eux, et pratiquer l'Islamisme! Certaines actions du Khaqan font supposer qu'il a adopté secrètement les doctrines de l'Islamisme, mais qu'il n'ose en faire publiquement profession. »

Les bornes assignées à ce Mémoire ne m'ont pas permis de lui donner toute l'étendue que j'aurais désiré et de faire connaître le texte et la traduction de certains passages d'ouvrages encore inédits. J'ose espérer qu'il me sera accordé de les publier un jour.

J'ai voulu rappeler dans cette notice les travaux des professeurs qui nous ont précédés et ceux des savants qui, après avoir profité de leurs leçons à l'École des Langues orientales vivantes, ont acquis, par leurs publications sur l'histoire et la littérature des peuples de l'Orient, une notoriété bien méritée.



藏
字
号
五
十
九
張

اول مولانا محمد الحق العليم قدس سره
علو لانا فاصلى الله على محمد وعلى
ان يوصى على يد ذكره لا اله الا الله
حتى لا يحد ذكره عنه و بعد ذلك ذكر الله

بسم الله الرحمن الرحيم
الحمد لله الذي جعل الشمس صبا والقمر نورا
واحداهما في العالم والاشنان في كل
سماوات كبرا و درم خازن لعلوم
عدد السنين والخسائر سم منها
دون سهر على طر نو الحكمة والصور
ما حلوا الله ذكر الامانو اد الحفصه
ملخصه عشر صفه عن الخلق

وهو الذي سحر الاملاك وادارها
 وادع سلسلها وادارها في ردها
 بالسيارات والماصات وحصنها
 محل الارزاق ومنزل المركبات
 ومنهم القوم الطاهرات ومنهم
 الخلق والذخائر والصلوات
 على سيد المصطفى ورسوله
 المحسى محمد المسمى الى الملا

الاعلى وكان فابوسن اذ في وعلى له
 حوم الهدى ورحوم العزى والصحابة معاصي
 العلي ومصاحي البريحي وبهم الدين بطردوا
 في عالم الكون الفساد وبعث الاعسار
 ولقد وادى خلق السموات والارض بالصابر
 والابصار واسدوا على صانع عالم
 حكمهم بحمار وبعث رسول الجهد الضعيف
 العسر الراعي الى رحمة الله العلي اللطيف الحسنا
 ارحم الراحمين محمد بن حواري عازي
 السموي والسموي السحبي عمر الله له ولو الله
 واحسن اليه والله لما سرفى ليد الحسنا
 اللطيف هذا العالم الشريف والعلي الشريف
 والروح الطريف محمد بن ابي بكر امينه

على اصحابي واحمد اراستهم طوافا ما
 ولقد كنت مع علمه مرارا ثم نوات عنه فرارا
 او المالك من عظيم انكا وسمن وسنهم
 واحمد على هدا سمن ولم اكن من المحسنين
 مع ما كنت في سرح ساني وحق ساني الف
 في هذا القرن كما محمدا وادلت فيه بصحة
 وبصدا ولكني تحلل عرا في نفاوت فيه
 على كين سهو مع ومر سمنه والار سحت
 وصحف بصري وكل حا طري ونطري وصفا
 ارس سب وسنهم وحلا على الكرم محسنين
 ورايت الكسوف اب الكرم والخسوف اب المشرك
 ووليات الكواكب والمعنه في النوازل البراق

حتى يوم علي ورافاني وود علي وواتاني الملك
 الاعلى الاعلى طال هذا العهد وحاظته بالعلم
 وكذا وكذا من ملوك حوضه والى الكونغ المنج
 نونجا هو وهو الملك حسنكي ووسيل وائل
 المسمى بنون الملك الاسمي الملك لياك وائل
 المسمى وقال الملك الاطهر الاسم الملك
 حسنكي ووسيل وائل المسمى حوسال بن الملك
 الاسمي الملك من بنون وائل المسمى حورعا
 بن الملك الاعلى الملك من سكال وائل المسمى
 اعز وحي الملك العظيم والاربعون ما كان وابل
 الاسم اعلى السلاطين في الحرب والحجم
 سجان والاربعون الملك المسمى بنون السهسا
 العالي السلطان الوالي حسنكي حار

صدر الله اركانهم وهم ايمانهم وخصصي
 ملاقاته وخصصي ايمانهم فالتمس مني
 واصرح وادع علي واج فصل سائرته
 واستقبل سائرته كما علم في حواشي وبتكرار
 بعد وفاتي فترتب في الكتب الكتاب بحور
 في الحرب والوهاب وكتب الكتاب على اسم
 القسم الاول في معرفة النوازل وتقوم الدرا
 والسر من واملو بها وهو بلال انوار
 الثاني الاول في معرفة النوازل واملو بها
 وهو بلال تصويل الفصل الاول في معرفة
 النوازل الفصل الثاني في معرفة النوازل
 النوازل الفصل الثالث في معرفة النوازل
 الخط اسم وتقوم الكليل الفصل الرابع
 الثاني في معرفة النوازل وتقوم النوازل وهو بلال
 تصويل الفصل الخامس في معرفة النوازل

طرفان ایچی احمد خان پیش
 عرصہ اکنون بندہ بمثال کھنہ
 قولی نہ زیر در زرین سرزد تقدیر
 صوفی کہ قطع عیدہ بیست
 فو مغول اسب پنج سر
 امید کہ بندگانید قول درجاہ
 بیش در خواستن رریفتم ہلدار
 توار چایہ دیکر چیزک امید
 کہ لطف دہد عرصہ داشته یرلیج
 بلان

قامل دیار بند محمد خان
 پیش عرضه اکنون عالی الخصوص
 خدمت ایلچی حسن نه زیر در
 زرین سرزده تقدیر پیشه
 سه صد و صد من خرد هار
 سه صد و سته امیدله بعتارید
 قبول در راه پیش در خواستن
 ریفت نوار همان گرم کارو چایه
 دیگر چیزی امیدله لطف دهد
 عرضه داشته یرلنج بلان

سمرقند دیار بند حافظ
 خان پیش عرضه آگون بمثال
 کهنه قول نه زیر زرین سر زده
 تقدیر تازی اسب مغول اسب
 الماس دیگر چیزی امید که
 بنظر اید قبول درگاه پیش در
 خواستن ریفت کلدار نوار
 کاغذ زرشاش دیگر چیزی امید
 که لطف دهد عرضه داشته یرلیج
 بدانی

طرفان ایلی شوالدین خان
 بیش تقدیر تازک اسب
 روسر اشتر یه چی
 امید که بنمدراید قبول در
 خواستن ریفت توار لاجوردی
 حاسه لاجوردی طبق امید که
 لطف دهد عرضه داشته یرلیج
 بلانی

ممالک و عہدہ ایلی تاج الدین
 خان پیش تقدیم پیشام
 سنہ یو صد پنجاہ من
 تازکی اسب و سردار
 فواستن لاک قطع چاہ
 لاجوردی فاسہ لاجوردی طبق
 امید کہ لطف دہد عرضہ داشته
 یرلیج بلانف

Requête de Tadj Eddin Khan, envoyé du chérif de la Mekke.

سمرقند ایلی خاافظ خان
 بیش تقدیر تازی اسب
 شش سرخر در کار دیو صد
 دسته امید که بندگان بر قبول
 در خواستن زریفت تواری چایه
 امید که لطف دهد عرضه داشته
 یرلیج بلانی

دمشق ديار خواجه مسرونا خان
 بیش عرصه بنده ازانی درویشان
 قرآن اخون چهار زیادت سال
 نه بایسته بخار ایش نعمت
 همین بایسته میوه های اخون
 امیر شاهی لطف رخ فرمایند داد
 بنده یک کاغذ نامه های مرجان سیافته
 اطراف رفته روید و عاوه بند شاهی
 عمر تس تسن سالگی

Requête de Hamdouna Khadjèh (Hamdoullah Khan), envoyé du gouverneur de Damas.

UN DOCUMENT TURC

SUR

LA CIRCASSIE

PAR

M. A.-G. BARBIER DE MEYNARD.

AVANT-PROPOS.

Le traité de Kutchuk-Qaïnardjé (1774), en ouvrant à la Russie la libre navigation de la mer Noire, éclaira la Porte sur la nécessité d'opposer une digue aux empiètements de sa puissante rivale sur le rivage oriental de cette mer. La Circassie, où les sultans ottomans n'avaient eu jusqu'alors qu'une autorité nominale, devenait leur alliée naturelle : il importait de s'y établir à poste fixe, de se concilier les tribus tcherkesses et de tourner au profit des armes ottomanes leur instinct d'indépendance et leur humeur belliqueuse. Telle fut la tâche confiée à un fonctionnaire d'une haute valeur, Ferah^h Ali pacha, dont l'énergie, la loyauté et le génie organisateur tranchent avec les bassesses et les corruptions du règne d'Abdul-Hamid I^{er}. En moins de quatre années, Anapa devenait un port militaire de premier ordre; des tribus tartares étaient appelées de Crimée et échelonnées le long de la côte jusqu'à Bajouni; en un mot la colonie militaire se développait à vue d'œil quand la fatalité qui s'acharnait contre toutes les entreprises de l'Empire fit échouer celle du vały organisateur. Le souvenir même de sa noble tentative aurait péri si son secrétaire Mohammed Hashem efendi n'avait eu le soin d'en relater fidèlement les vicissitudes dans un mémoire dont la première partie est consacrée à la description du pays. Le manuscrit original dormait depuis longtemps dans la bibliothèque d'un ancien Sheikh ul-islam, quand le savant historien de la Turquie moderne, Djevdet pacha, eut la bonne fortune de le retrouver et l'heureuse idée de l'insérer dans le tome troisième de sa Chronique. Mais c'est encore comme s'il était resté inédit pour le lecteur européen : aussi avons-nous pensé qu'un document digne de confiance autant par sa date que par la sincérité de son auteur serait accueilli avec inté-

rêt, même en la forme abrégée où nous sommes obligé de le produire. Nous l'avons contrôlé sur les relations des voyageurs occidentaux auxquelles il ajoute plus d'une particularité digne d'être signalée, et nous y avons joint les quelques éclaircissements que le style parfois confus et les termes techniques du texte turc rendaient indispensables.

I

Voici la délimitation que Hashem efendi donne à la Circassie. Si peu scientifique qu'elle soit, elle a pourtant le mérite de présenter de la configuration de ce pays une image assez exacte.

« En partant du port de Şoukhoum-Qaleh sur la mer Noire et en suivant la côte jusqu'au golfe de Qezel-tach où se déverse le fleuve Qoubân, après avoir traversé la grande plaine de Djemety, on compte cent heures de marche; — en remontant le cours du fleuve jusqu'à Hadjilar-Qalési, en face du Qabartaï où le fleuve prend sa source au pied de l'Elbrouz, cent heures; — de là, en suivant la région montagnaise qui sépare le territoire des Lezguï de celui des Abazes, cent heures. » Ce qui donne, on le voit, à la Circassie proprement dite, la forme d'un triangle dont chaque côté aurait 100 *sa'at* ou heures de longueur⁽¹⁾.

Cette étendue de territoire est peuplée au Nord par les tribus tcherkesses, au Sud par les Abazes et quelques familles tcherkesses : en outre, des tribus d'origine étrangère sont mêlées à ces deux groupes principaux. Hashem efendi n'en cite que six, sans nommer leurs ramifications. Ce sont les *Kemurghoi*, كمرگویی, les *Tenourghoi Ademi* de Dubois de Montpéreau, qui évalue leur nombre à 125,000 âmes; — les *Besneï*, بسنی qui répondent aux *Bezlenië* de Klaproth, nommés par Dubois de Montpéreau *Bezlenëi*, et *Besteneï* par d'autres voyageurs; — les *Natoukhadj*, نخاج, *Natoukhadj* chez Dubois de Montpéreau qui en compte 60,000; — les *Shabshikh*, شابشیح, ou *Shapsoughes*; — les *Abazikh*, ابازیح, *Albezach* de Peyssonnel, *Albedzekh* chez Dubois de Montpéreau⁽²⁾.

⁽¹⁾ Sur les frontières naturelles de la Circassie proprement dite, voir Elisée Reclus, *Géographie*, t. VI, p. 99 et suiv.

⁽²⁾ *Voyage autour du Caucase*, etc., par F. Dubois de Montpéreau. Paris, 1839-1843, 6 vol. in-8°; voir t. I, p. 105. L'auteur de ce rare et précieux ouvrage ne compte pas moins

de quinze tribus dont la première, dans le voisinage d'Anapa, est celle des *Shegaki*, séparée de la tribu des *Natoukhadj* par la petite rivière de Shapsin. Les *Bezlenië* habitent la plaine le long du Qoubân; les *Shapsikh* s'étendent depuis Pchade jusqu'à l'aoul ou campement de Mamai et le long du Qoubân. Le revers de la

On sait que Kiatib-Tchélebi, dans son célèbre traité de géographie connu sous le nom de *Djihân-numâ*⁽¹⁾, après avoir constaté certaines analogies de mœurs entre les Juifs et les Circassiens, en conclut que ces derniers devaient leur origine à l'émigration, dont il ne fixe pas la date, de trois tribus d'Israël. Peut-être le géographe turc s'est-il borné à rapporter quelques vagues légendes répandues dans le pays. Quoi qu'il en soit, Djedet n'hésite pas à rejeter cette ethnographie de fantaisie. « Outre, dit-il, que l'on ne trouve rien de semblable dans le Mémoire de Hashem efendi, la raison suffit pour la repousser. Partout où les Juifs se sont répandus, ils ont conservé le souvenir très vivant de leur nationalité, souvenir qu'on chercherait en vain parmi les tribus de Circassie dont plusieurs, comme les Lezgui, les Géorgiens et les Tcherkesses, sont, depuis une haute antiquité, domiciliées dans ces contrées. »

Après avoir mentionné, sans y insister, l'existence de quelques tribus vivant à l'état sauvage dans l'Elbrouz, Hashem efendi rappelle qu'il y avait dans la région comprise entre la rivière d'Anapa et celle de Boudjebaz une horde de Cosaques maraudeurs en lutte avec les Tcherkesses qui faisaient de fréquentes incursions sur leur territoire et réduisaient en captivité leurs femmes et leurs filles. Lorsque les Russes eurent étendu leur domination sur la Crimée et le Tamân, de nombreuses familles tartares chassées de ces deux contrées vinrent s'établir en Circassie⁽²⁾. Un peu avant l'époque de la mission de Ferah 'Ali pacha, les Turcs ne possédaient que la forteresse de Soughoudjouq dont la faible garnison, commandée par un certain Guelich bey, n'osait s'aventurer hors de l'enceinte fortifiée. Quant à la place d'Anapa, elle était complètement abandonnée et tombait en ruines.

Hashem distingue trois castes dans les tribus circassiennes : 1° les *pshi*, پشی, c'est-à-dire les princes ou beys; 2° la caste moyenne nommée *euздэн*, аузден;

chaîne est occupé par les *Alhedzekh* qui possèdent une bande de 130 verstes, soit environ 132 kilomètres. Toutes ces tribus étaient réunies sous le nom de *Adighé* ادیغه qui peut se traduire par « amis » ou « compatriotes »; Klaproth, *Reisen in den Kaukasus*, p. 560. Voir aussi Loewe, *A Dictionary of the Circassian language*. London, 1854, préface.

⁽¹⁾ *Le Mirair du monde*, titre de la célèbre compilation géographique due à Hadji Khalifah, plus connu, dans la littérature turque, sous le nom de *Kiatib Tchélebi*. On sait que la partie orientale qui est la plus importante du

livre a été imprimée à Constantinople en 1732 : c'est un des premiers ouvrages sortis des presses du renégat Ibrahim Armain en a donné une traduction (insérée dans le tome III des *Découvertes géographiques* de Vivien de Saint-Martin), qui aurait besoin d'être retouchée sur bien des points.

⁽²⁾ L'émigration des Tartares de Crimée eut lieu en 1777. Les Noghaï accueillis par Ferah 'Ali pacha furent, plus tard, transportés en masse, par ordre du Gouvernement russe, dans les steppes qui s'étendent à l'ouest du Don.

3^e la caste populaire, *toqav*, طوقاف. Mais chez les Abazeh et les Abazikh la première dignité n'existe pas et les principaux de cette tribu appartiennent à la caste des *ezdèn*. Chez les Tcherkesses la caste moyenne forme la cavalerie féodale des beys, répondant aux *sipahis* des Turcs, et, parmi les Abazeh, cette même classe a à peu près le rang et les privilèges des émirs⁽¹⁾. Cette division par caste est d'une importance capitale dans la question des mariages et en écarte toute mésalliance. Ainsi les nobles appartenant aux tribus Abazeh et Abazikh ne peuvent prendre femme que parmi la classe moyenne des Circassiens. C'est grâce à cette coutume toujours fidèlement observée que le privilège de la naissance est resté sans atteinte et qu'une distance considérable, au point de vue de la hiérarchie et même de la langue, sépare la caste des princes de celle des *toqav*.

Les détails donnés par Hashem efendi sur les croyances religieuses et les superstitions des Tcherkesses et des Abazeh forment une des parties les plus intéressantes de sa relation et complètent sur plus d'un point le récit des voyageurs européens. Nous croyons devoir reproduire intégralement les fragments cités par Djeydet. « Dans les montagnes connues sous le nom de *Ghouya*, غويده entre Soukhoum et Soughoudjoug se trouve un arbre gigantesque de la famille du chêne, qui paraît formé par la réunion de plusieurs troncs de la même espèce. On le nomme *godosh*. Une fois par an, un énorme taureau, d'allure et d'aspect formidables, sort de la montagne, vient poser sa tête sur l'arbre sacré et se laisse égorger sans la moindre résistance. Après l'avoir immolé, ils répandent de la bière⁽²⁾ et du raki sur sa tête et sur ses yeux, puis tenant leur *qalpaq*⁽³⁾ à la main, ils se prosternent autour du chêne en disant : « Dieu grand et tout puissant, la faveur que tu accordes à tes serviteurs est infinie et sans limites ! » Après quoi, ils se partagent la chair et la peau de la victime avec force actions de grâce. Avant d'entreprendre une expédition en mer sur leurs pirogues ou une razzia dans les ports environnants, ils n'oublient jamais de promettre au *godosh* un fusil, une cotte de maille ou quelque autre objet que les intempéries de la saison ne peuvent détériorer, s'ils reviennent vainqueurs. Voilà pourquoi on voit une foule d'ex-votos de ce genre suspendus aux

⁽¹⁾ Cette répartition en trois castes est en général celle des Relations européennes. Il existait aussi, sous le nom de *tlouch*, des associations fraternelles ou confréries dévouées entre elles jusqu'à la mort. (Cf. Reclus, t. VI, p. 105.)

⁽²⁾ Boisson fermentée faite avec du millet.

connue sous le nom de *bouza*, qui est le *bosan* ou *bousan* des anciens voyageurs en Orient.

⁽³⁾ On plus exactement le *pâkko*; c'est une espèce de calotte bordée d'une large bande de pelisse à longs poils qui pendent sur le front (Dubois de Montpéroux, t. I, p. 119.)

branches de l'arbre, et personne ne songe à les dérober, car une mort inévitable et prochaine serait le châtimeut du voleur.

« L'arbre sacré a des représentants dans les autres parties du pays; c'est ce qu'ils nomment le *daghalik*. Ils choisissent, à cet effet, le plus beau des arbres qui ombragent leurs demeures, l'entourent d'une barrière et ornent son sommet d'une espèce de coiffure de feuilles et d'herbes attachées avec des cordes. Le *daghalik* est chargé de protéger leurs semailles : ils se présentent souvent devant cet arbre, au lever du soleil, et tenant leur bonnet dans leurs mains lui adressent cette prière : « Nos moissons nous nourrissent nous et nos « hôtes : elles ont été peu abondantes l'année dernière, nous te supplions de « les accroître cette année. » Ils accompagnent leur requête du sacrifice d'un mouton ou d'une chèvre qu'ils arrosent de bière ou de raki. La récolte faite, si leurs vœux ont été exaucés, ils viennent remercier leur idole; dans le cas contraire, ils lui adressent de vifs reproches, déracinent le *daghalik* et le jettent au feu. Puis ils lui donnent un remplaçant auquel ils rendent les mêmes hommages, mais lui rappelant le sort de son prédécesseur, ils le menacent du même châtimeut, s'il se montre sourd à leurs prières. Cette singulière cérémonie est une des plus anciennes coutumes du pays. »

Certains souvenirs à demi effacés de la religion musulmane subsistaient encore au moment de l'arrivée du pacha colonisateur et frappèrent l'attention de son secrétaire. On n'ignore pas que, depuis trois siècles environ, les souverains de la race de Djenguiz-Khân confiaient leurs enfants en bas âge à des familles circassiennes qui les ramenaient après le sevrage. Ces allées et venues avaient eu pour résultat quelques conversions parmi ces dernières, peut-être même une certaine propagande religieuse avait-elle été essayée par elles. Il est du moins avéré qu'on remarquait parmi les Tcherkesses un petit nombre de pratiques dont l'origine musulmane est incontestable. Tels étaient, par exemple, le jeûne annuel, la coutume du gâteau *'achoura* au quatrième mois de l'année, la récitation du *mevloud*⁽¹⁾ par des Khodjas sachant l'arabe et venus tout exprès du Tamân pour accomplir cette cérémonie. Le genre du prophète lui-même comptait quelques fidèles parmi les tribus : du moins, s'il faut en croire Hashem, c'est 'Ali qu'on doit reconnaître sous le nom de *pit*, بيت auquel certaines familles rendaient hommage dans des réunions où de vagues souvenirs du culte shiïte se mêlaient aux plus bizarres pratiques du

⁽¹⁾ Le gâteau *'achoura*, mélange de gruau, de viandes et d'épices, se prépare le 10^e jour du mois moharrem. Le *mevloud* ou fête de la nati-

vité du Prophète, qu'on célèbre le 12 du mois rebi ul-evvel, donne naissance à des hymnes et sermons de circonstance.

fétichisme. Enfin, une divinité infernale ou tout au moins néfaste, le *Şarşou-rouq*, que Hlashed assimile au nom d'Abou Djehl maudit par les Musulmans, était l'occasion d'une fête qui offrait quelque ressemblance avec la Pâques chrétienne et l'usage des œufs rouges. Peut-être aussi, ces semblants de pratiques chrétiennes peuvent-ils remonter au moyen âge même, c'est-à-dire à l'époque où les navires génois fréquentaient les côtes tcherkesses; mais aucune preuve historique ne vient démontrer l'existence de missions catholiques dont l'expansion aurait d'ailleurs été étouffée de bonne heure par le progrès des conquêtes ottomanes.

Il est incontestable que l'arrivée des Turcs à la fin du XVIII^e siècle et l'action énergique exercée par 'Ali pacha contribuèrent beaucoup à l'affaiblissement du paganisme local. Au bout de quelques années, le culte du *godosh* était complètement oublié, on ne subsistait que dans les pratiques superstitieuses du *daghalk*; et encore n'était-ce que dans les régions où l'influence musulmane n'avait pas pénétré, comme le district de Ghonya. Il y a cependant une croyance moitié mythique, moitié religieuse qui résista plus longtemps; elle mérite d'autant plus une mention qu'elle présente de fréquentes analogies avec les légendes de la région persane du Démavend. Voici comment elle est rapportée dans notre Relation.

« Dans les montagnes de l'Elbrouz, non loin de Hadjilar-Qalési, se trouve une caverne dans l'intérieur de laquelle vit un prisonnier qu'ils nomment *Zohak aux serpents*. Un jour, un villageois des environs qui chassait dans la montagne aperçut cette caverne et pensant qu'elle pourrait servir de parc aux moutons, il y pénétra. Un bruit effrayant arrêta ses pas. Ses yeux s'étant habitués peu à peu aux ténèbres, il vit une figure étrange, un homme ayant au cou, à la ceinture et aux pieds de lourdes chaînes de fer; ses mains étaient garrottées étroitement. La frayeur qu'il ressentit à ce spectacle s'étant un peu calmée, il s'approcha et, pendant qu'il regardait le prisonnier, celui-ci lui adressa ces paroles : « Frère, n'aie pas peur, j'attends le moment fixé pour ma « délivrance et je subis mon sort. Va, apporte-moi une perche semblable à « celle dont se servent les blanchisseurs; si je réussis à décrocher le glaive qui « est suspendu en face de moi, mes chaînes tomberont, je deviendrai libre et « je te comblerai de bienfaits. » Le villageois se prêta aux désirs du prisonnier et alla couper une branche qu'il apporta. Mais, malgré tous ses efforts, le malheureux, dont les mains étaient étroitement liées, ne put réussir à faire tomber l'anneau pendue au-dessus de lui. « Hélas, s'écria-t-il, l'heure de la délivrance « n'est pas venue! » et il brisa la perche comme un fétu de paille. Le chasseur

se hâta de regagner son village et raconta cette aventure à ses parents et amis; mais sa frayeur avait été si grande qu'il tomba malade et mourut au bout de quatre ou cinq jours. Les Tcherkesses ont une peur superstitieuse de la mort: ils s'empressèrent de répéter partout que si cet homme n'avait pas rencontré l'hôte mystérieux de la caverne, il aurait vécu plus de cent ans, comme son père et ses aïeux. D'un commun accord ils convinrent de ne jamais aller dans ces parages maudits et les entourèrent d'un large fossé et d'une sorte de parapet. L'enceinte interdite existe encore; elle est remplie d'animaux et de gibier de toute sorte: renard, martre, vison, castor; on y voit aussi la grue, l'outarde, le cavran, le cygne, le coq de bruyère et le faisan: tous ces animaux vivent en liberté et sans craindre l'atteinte du chasseur. La légende est restée populaire dans le pays. Quand on veut faire taire un enfant qui pleure, on lui dit: « Prends garde, l'homme de la caverne va venir! » Enfin, il paraît qu'on entend quelquefois pendant la nuit un grand bruit de chaînes. » Hashem efendi ajoute que, peu confiant dans la véracité des gens qui lui firent ce récit, il interrogea plus tard une dizaine de voyageurs et que tous le lui confirmèrent presque dans les mêmes termes, mais il termine son récit par la phrase consacrée « Laissons-en la responsabilité au narrateur », formule qui met en repos la conscience du critique oriental et qu'on ne rencontre que trop souvent chez les annalistes les plus sérieux du monde musulman.

Djevdet, à son tour, a tenu à faire son enquête sur la fameuse légende. Il a interrogé plusieurs émirs tcherkesses et les a trouvés d'accord sur les faits principaux, et ne variant que sur certains points secondaires qu'il résume brièvement. Aucune divergence en ce qui concerne l'existence de la caverne et du prisonnier, non plus que sur le glaive enchanté qu'il essaye vainement d'atteindre, mais un détail nouveau: une fois par an, la montagne est secouée avec une violence telle que les bêtes sauvages et les oiseaux qui l'habitent s'enfuient épouvantés. Quant au personnage mystérieux, il prend, dans cette seconde version, une physionomie plus débonnaire; à ceux qui viennent le visiter, il demande, par exemple, si la récolte du chanvre sera bonne, si leurs enfants sont assidus à l'école, et autres questions familières. Il les supplie ensuite de l'aider à détacher l'arme suspendue, en lui apportant une branche « de l'arbre qui fleurit le premier et qui donne les fruits les plus tardifs⁽¹⁾ ». Mais les visiteurs, soit qu'ils ne trouvent pas l'arbre en question, soit qu'ils redoutent de laisser

(1) Djevdet fait remarquer dans une note marginale (p. 177) qu'il s'agit du cornouiller, en turc *gezeldjeq âghadjeu*. D'après Dubois de

Montpéroux, qui décrit en détail la flore de ces parages, t. I, p. 26, cet arbre est très répandu aux environs de Guéлиндjik.

l'épée magique entre les mains du prisonnier, lui apportent une gaulle quelconque que, furieux, il brise sur leur dos. Les mêmes voyageurs signalent dans le voisinage de la caverne une source d'eau vive dans laquelle le gibier blessé par les chasseurs, s'il y tombe, retrouve aussitôt ses forces et s'enfuit à tire d'aile. D'ailleurs, les abords de la source sont inaccessibles, car, sitôt qu'on tente de s'en approcher, un ouragan terrible se déchaîne qui chasse au loin les visiteurs téméraires.

Le portrait que Hashem efendi fait du caractère des Tcherkesses est assez flatteur et s'accorde sur plusieurs points avec les témoignages plus modernes : « Les tribus de ce pays se distinguent par leur intelligence et leur aptitude naturelle, par leur droiture, leur énergie et leur courage. Elles ne mentent jamais et ne font point de faux serments. Quels que soient l'instinct d'indépendance et le mépris de toute autorité innés chez les Tcherkesses, s'ils ont juré de servir un maître et de lui obéir, ils observent fidèlement leur parole; mais il faut avoir bien soin de stipuler avec précision chaque terme de l'engagement et d'en faire l'objet d'un serment spécial. Ils pratiquent généreusement l'hospitalité. Le maître de la maison fût-il prince et son hôte un homme de la basse classe, le premier ne s'assied jamais devant celui qu'il reçoit, mais le sert debout et passe la nuit armé de pied en cap pour veiller sur sa sécurité. Il ne mange pas avec son hôte et lui sert, entre autres mets, une poule dont la tête n'est pas séparée du corps, comme s'il voulait lui faire entendre par là qu'il est prêt à sacrifier sa vie pour le protéger ». Ils portent tous le même costume, et rien dans leur extérieur ne distingue le pauvre du riche, ou, pour mieux dire, il n'y a chez eux ni pauvre ni riche; car ils vivent en frères et celui qui possède ne repousse jamais celui qui implore sa générosité. Ils montrent la même libéralité dans leurs transactions et marchés et ne se plaignent point d'avoir vendu à trop bas prix ou acheté trop cher.

« Leur principale ressource consiste dans les incursions qu'ils font sur le territoire russe; ils réduisent en captivité tout ce qui tombe entre leurs mains, bêtes et gens. Ils déploient dans ces expéditions une bravoure extraordinaire et un seul Tcherkesse peut tenir tête à dix Tartares Noghaï. Les injures et les voies de fait sont chose inconnue entre eux et ils pratiquent la même douceur de mœurs à l'égard de leurs esclaves, pourvoyant avec sollicitude à leur entretien, nourriture et vêtements. Le vol et le brigandage passent chez eux pour des actions héroïques : ils méprisent et ne considèrent pas comme des hommes ceux qui ne peuvent s'illustrer par des exploits de ce genre. Bien qu'aucun lien politique ne réunisse leurs tribus entre elles, elles professent un grand respect pour

les anciens de la famille et reconnaissent leur autorité. En temps de guerre, un des leurs, choisi toujours parmi les plus nobles, est placé à la tête de la tribu et exerce ce commandement absolu. Comme ils n'ont pas de localité spéciale pour la concentration des troupes et que leurs habitations sont isolées dans la montagne, en cas de danger et dans toute circonstance grave, ils se transmettent de proche en proche le signal particulier que les Tartares appellent *ichqereq* ايش قيريق⁽¹⁾ à l'aide duquel ils se rassemblent au lieu convenu et délibèrent sur leurs affaires. C'est dans ces assemblées qu'ils désignent le chef qui doit diriger l'opération militaire; mais bien qu'ils promettent de lui obéir sans réserve, leur indépendance naturelle reprend bien vite le dessus et le désordre qui en résulte, au cours de l'expédition, en paralyse presque toujours les résultats.

« Si bons serviteurs de la Porte qu'ils puissent devenir un jour, ajoute Hashem, ils sont encore d'humeur trop farouche, leur manière de vivre se rapproche trop de l'état sauvage pour qu'un étranger puisse pénétrer dans leur pays sans s'exposer à de grands dangers. Il est absolument nécessaire qu'il se place sous la protection d'un guide que, dans la langue du pays, on nomme *shaghri* شاغرى; celui-ci doit être d'un rang assez élevé pour que sa parole soit respectée. »

Pour établir des relations d'amitié avec les tribus et obtenir la faculté de circuler parmi elles, il faut d'abord devenir le *nourrisson* d'un personnage appartenant à l'aristocratie du pays. Voici comment on procède en pareil cas. L'étranger qui veut acquérir ce privilège doit se munir d'une pacotille comprenant une pièce de toile ou de cotonnade, quelques morceaux de cuir ou de basane et des objets de menue mercerie : fil, aiguille, dé à coudre, etc. Il fait choix ensuite d'un guide auquel il donne une pièce de toile à titre de bonne main, se fait conduire à la maison du chef qu'il a choisi et offre ses présents à la famille. Lors même que le maître serait absent et que sa femme serait une jeune fille mariée de la veille, l'étranger va droit à elle, pose ses lèvres sur son sein et fait le simulacre d'y puiser du lait, en lui disant ou lui faisant dire par son interprète : « Je deviens l'hôte de tes père et mère et ton nourrisson ». Conformément à l'usage, la femme lui effleure le dos d'un geste caressant pour lui faire entendre qu'elle l'accepte comme tel et lui permet ensuite de se re-

⁽¹⁾ Du verbe tartare *eshqermaq* « siffler ». D'après l'*Abouchqa*, le signal en question est donné à l'aide d'un instrument particulier, une

espèce d'outre munie d'un robinet et d'ouvertures dans ses flancs. Pavet de Courteille, *Dictionnaire turk-oriental*, p. 115.

lever⁽¹⁾. Dès que son mari est de retour, elle lui présente le nouvel hôte en disant : « Celui-ci est mon *nourrisson* », et lui donne sa main à baiser. On prépare alors un festin où l'on invite les parents et les voisins ; à la fin du banquet qui est pour eux l'occasion de bruyantes réjouissances, on présente le nourrisson aux invités qui ne se retirent qu'après lui avoir témoigné une grande amitié comme à un proche parent. Il devient dès lors le protégé de toute la tribu, peut aller où bon lui semble en toute liberté, et se livrer à son commerce sans avoir besoin d'autre protection pour sa personne et ses biens. S'il rencontre un voleur, il n'a qu'à lui dire : « Je suis le *nourrisson* d'un tel » pour être à l'abri de toute exaction. La loi indigène est formelle à cet égard et si le voleur, n'en tenant pas compte, s'est emparé de la personne et des marchandises du voyageur, dès que le père nourricier⁽²⁾ en est informé, il se met en campagne et tire le prisonnier des mains du malfaiteur. Ce dernier, en vertu d'une ancienne coutume, est en outre tenu de payer neuf fois la valeur de chaque objet soustrait. S'il n'a pas les moyens de s'acquitter de cette amende, on le vend comme esclave, et loin de chercher à fuir, il se livre lui-même, parce que la violation des usages consacrés par le temps est pour eux ce qu'il y a de plus infâme. Cependant, s'il a des filles et que le père nourricier y consente, il peut se racheter en livrant deux d'entre elles qui sont vendues à sa place.

« Le meurtre est rare dans ce pays et la loi le punit sévèrement en fixant à un taux élevé le prix du sang. La valeur en est réglée d'après la classe à laquelle appartient le coupable ; il y a, par conséquent, une différence considérable entre la rançon d'un bey et celle d'un *toqav*. Pour la caste des *euzdèn* qui tient le milieu entre les deux autres, la rançon a aussi une valeur moyenne eu égard à celle de ces deux classes. Elle se compose de vingt parts (ou *top*) réparties de la façon suivante : 1° cinq esclaves mesurés à l'empan ; 2° cinq chevaux représentant chacun un esclave ; 3° cinq cottes de maille ayant la même valeur ; 4° un lot comprenant un sabre circassien *shousha*⁽³⁾, un fusil et un

⁽¹⁾ « L'étranger qui se met sous la protection d'une femme ou qui peut effleurer son sein du bout des lèvres est à l'instant garanti comme un frère, fût-il un ennemi de la famille et même le meurtrier d'un parent ». (*Voyage autour du Caucase*, t. I, p. 127.)

⁽²⁾ Ou le père adoptif, *âtaleq* آتالوق ; on donnait ce nom au chef de famille qui avait pris l'étranger sous sa protection, et, dans un sens plus général, au précepteur qui se substituait

au père, pour élever l'enfant, le dresser à la chasse, à l'équitation et l'associer de bonne heure aux incursions à main armée. (É. Reclus et *Voyage autour du Caucase*, t. I, p. 104 et 116.)

⁽³⁾ Espèce de sabre attaché au côté comme le cimenterre turc ; son nom est *tchacheka* dans Dubois de Montpéroux ; *ibid.*, p. 119, et *tchesh-shua*, chez Klaproth, *Kaukasische Sprachen*, p. 238.

arc évalués à cinq parts; total vingt parts. Il est bon d'expliquer ce qu'on entend par esclave mesuré à l'empan. Comme la monnaie courante n'existe pas dans le pays, on fixe le prix de toute chose d'après la mesure de l'empan. Quand il s'agit de prisonniers de guerre, on ne tient nul compte de leur conformation physique au point de vue de la beauté ou de la laideur, mais seulement de leur taille. Le minimum de rigueur, en pareil cas, est de six empan; au-dessous de ce chiffre, l'esclave est considéré comme incomplet et celui qui le vend ou le cède à titre de prix du sang est obligé de parfaire ce qui manque à la taille exigée en fournissant d'autres objets. C'est en grande partie à cette coutume qu'on doit attribuer l'abondance des esclaves que la Circassie déverse sur les marchés étrangers.

« Quand ils font des prisonniers cosaques sur le territoire russe, ils les marient avec leurs esclaves et les enfants qui naissent de ces unions sont destinés à la vente. Cet usage porte le nom de *shalqa* شلقه. Une coutume analogue existe dans la tribu tartare nommée *Djamboïlouq* où les enfants nés de femmes esclaves sont mis en vente : en outre, leurs mirzas s'adjugent les filles orphelines ou les veuves. Sous prétexte qu'elles appartiennent au fisc, ils les marient aux Cosaques pris à la guerre et vendent les enfants sous le nom de *doqma* طوقمه. Quant à leurs propres enfants, ils ne les vendent que si leur femme est convaincue d'adultère, auquel cas mère et enfants sont envoyés en bloc au marché. Par exemple, lorsque une femme a été prise en faute, son mari se rend sans tarder chez ses beaux-parents, leur raconte ce qui s'est passé et leur dit : « Votre fille est une créature indigne, je n'en veux plus, reprenez-la » et rendez-moi le prix que je vous en ai fourni au moment du mariage ». Mais ceci n'est que pour la forme, les parents refusant toujours de restituer la dot. Le mari, après avoir obtenu leur consentement, la charge sur un chariot (*arabah*), elle et ses enfants considérés comme bâtards, et les vend à un marchand d'esclaves. Ce qu'il y a de singulier, c'est que la femme coupable ne se répand jamais en reproches ni récriminations; elle ne revendique jamais sa qualité d'épouse légitime, pas plus qu'elle ne se plaint d'avoir été calomniée. Au contraire, dans une attitude calme et silencieuse, elle se soumet à la rigueur de la loi et se console en disant : « C'est la destinée, je ne pouvais pas plus l'éviter que mon ombre! » Une fois le marché conclu et la somme payée par le marchand d'esclaves, le mari s'en retourne chez lui et, chemin faisant, il distribue à ses frères et à ses amis tout ce qu'il a reçu de celui-ci en paiement. Dès le lendemain de son retour, il se rend, accompagné de quelques anciens, au quartier habité par le séducteur et lui envoie un délégué chargé

du message suivant : « J'ai vendu la femme à tel prix : la coutume des tribus « est formelle, je réclame mon dû ». En effet, le coupable paye aussitôt au messenger le prix intégral de la vente, mais il est obligé, en outre, de fournir neuf fois la valeur de cette vente à titre d'amende. Si le coupable n'est pas en mesure de la payer et si personne ne lui vient en aide, ce sont ses propres parents qui le garrottent et le livrent au mari offensé, en disant : « Tiens, voici « ce qui t'appartient. » Ce dernier prend possession de son prisonnier, mais comme les injures et les voies de fait sont absolument interdites parmi eux, il le conduit au marché non seulement sans lui adresser le moindre reproche, mais en le traitant avec toutes sortes d'égards et de politesse. Arrivé au bazar, il le met aux enchères et en touche le prix. Si pourtant il veut donner une marque particulière de son chagrin ou de son mépris, il le cède à la première offre comme pour faire entendre que cet homme ne vaut pas davantage, et tout aussitôt, il distribue en sa présence la somme qu'il vient de recevoir, sans en garder la plus minime partie. Mais il faut ajouter qu'il se fait payer ensuite le reste de l'amende par la famille du coupable.

« Le crime de sodomie est particulièrement réprouvé et, par conséquent, très rare parmi ces tribus. Si, par hasard, un jeune homme nouvellement admis dans la famille est reconnu coupable d'une infamie de ce genre, il devient un objet d'opprobre pour tous et ne trouve d'asile nulle part. Il n'a d'autre ressource que de descendre à la côte et là, s'adressant au premier capitaine ou matelot qu'il rencontre, il lui baise les mains et le supplie de le prendre comme esclave et de l'embarquer pour le vendre à Constantinople ou en Égypte. De toute façon, le mépris dont on l'accable l'oblige à s'expatrier, heureux s'il n'est pas mis à mort par les gens de sa tribu. En un mot, l'adultère et les autres crimes de cette sorte ont des conséquences si graves que ces peuples s'en rendent très rarement coupables et que la pureté des mœurs s'est maintenue chez eux. »

Avant l'arrivée de Ferah 'Ali pacha, le mariage n'avait pas encore, il est vrai, une forme légale, mais ils avaient reconnu depuis longtemps la nécessité d'établir un lien solide et durable entre l'homme et la femme. Une sorte de code conjugal en réglait les conditions et tous s'y soumettaient pour éviter d'être traités comme adultères, et de perdre leur liberté. « Voici comment l'usage a fixé les préliminaires du mariage et c'est ainsi qu'il se pratique encore aujourd'hui. Le jeune homme se rend dans la maison de la jeune fille, s'entretient avec elle et, s'ils s'agrément, il revient, quelques jours après, accompagné de ses parents et de ses amis chez le futur beau-père. Là, par l'entremise d'un tiers, il convient du payement, lequel est établi d'après la différence des

castes et les règles adoptées pour le prix du sang. Ensuite quelques-uns de ses amis viennent offrir de sa part au père de la future, qui une cotte de mailles, qui un sabre, qui un cheval d'une valeur stipulée, le gendre prenant l'engagement d'acquitter plus tard le surplus de la dot. L'entrevue terminée de la sorte, ils regagnent leurs domiciles, mais le jeune homme revient de temps en temps chez celle qui doit être sa femme, ils se rencontrent et causent ensemble. Profitant du moment où les grands-parents sont absents il obtient d'elle un rendez-vous, par exemple pour le troisième ou le quatrième jour de la lune nouvelle, au premier chant du coq et au pied de tel arbre. Le jour convenu, à l'heure dite, il vient et se poste sous l'arbre désigné avec vingt ou trente cavaliers, tous vaillants champions et passés maîtres en l'art de voler. Il trouve là sa fiancée qui l'attend, ayant réussi à venir au rendez-vous à l'insu de ses parents. Alors le cavalier de la troupe qui la voit le premier se précipite sur elle, l'enlève, la prend en croupe et la conduit chez lui. Dès lors, elle devient pour celui-ci comme une fille adoptive et l'usage interdit le mariage entre ses propres enfants et ceux qui naîtront d'elle jusqu'à la septième génération. Mais dès que les parents de la future et les gens de la tribu sont avertis de sa fuite, ils montent à cheval, se mettent à la poursuite des ravisseurs et un combat acharné s'engage entre les deux partis. Car, bien que le père ait déjà donné son consentement en acceptant la valeur de la dot dont une partie lui a été remise, ce serait un déshonneur pour lui d'abdiquer son enfant au fiancé sans engager une lutte qui est d'ailleurs en parfaite conformité avec les habitudes de rapt et de pillage qui règnent chez eux. La bataille terminée, le gendre, qui n'a rien reçu de ses beaux-parents en retour de la dot fournie par lui, se met en quête d'une cabane de berger qui lui servira de demeure; il se procure une marmite, un seau, une écuelle de bois et, jusqu'au jour où il a organisé complètement son ménage, il réside en qualité d'hôte chez le ravisseur de sa future femme. »

La religion musulmane, qui commença à se répandre dans les tribus à la suite de l'occupation ottomane, ne modifia que faiblement ces coutumes. Le mariage s'accomplit, il est vrai, d'une façon plus régulière en présence d'un imam, mais plus d'un ancien préjugé a subsisté malgré les efforts de Ferah 'Ali pacha. Ainsi, le mari après avoir enlevé celle qu'il veut épouser ne doit plus retourner chez le père de celle-ci, ni fréquenter aucun membre de la famille à laquelle elle appartenait et, de son côté, la jeune femme, bien qu'elle se laisse conduire chez ses nouveaux parents ne peut jamais prendre ses repas avec eux ni en leur présence.

Les dernières pages que Hashem efendi a consacrées à la description du pays et aux mœurs de ses habitants présentaient sans doute un certain désordre auquel on voit que Djevdet n'a pu remédier. Je me bornerai donc à en citer les passages les plus saillants.

« Le climat de la Circassie est salubre; les saisons s'y succèdent régulièrement; le sol est fertile et produit une végétation abondante. Mais les Tcherkesses ont, comme les Tartares, une grand répugnance pour les végétaux et prétendent que la viande est la seule nourriture qui convienne à l'homme. Tout ce qu'ils sèment pousse vite et bien : le tabac surtout, dont on voit des plants nombreux autour de leur demeure, croit à merveille et donne une riche récolte. Comme la monnaie n'existe pas chez eux, ils échangent le tabac contre d'autres objets à raison de vingt-cinq paras l'ocque. La rhubarbe et le séné se trouvent en abondance ainsi qu'une plante médicinale nommée en arabe « vomitif du renard » مُتَوَى التَّعَلْبِ⁽¹⁾; elle croit aux environs d'Anapa. La région maritime jusqu'à Soukhoum est très riche en légumes et en fruits. Dans les districts de Tchopsin, Ghouya et Sotcha croissent l'olivier, le châtaignier et l'arbre à thé : ces mêmes localités sont entourées de massifs de buis qui sont l'objet d'une exploitation importante. Des légions de travailleurs y débarquent pour se livrer à la coupe de ce bois, mais leurs bateaux sont exposés aux attaques des indigènes qui se livrent à la piraterie sur des embarcations nommées *khatchapa* (voir ci-après, p. 64); pour se livrer à la coupe du buis en toute sécurité, il est indispensable de fournir caution aux beys du pays. Le sel est une denrée étrangère d'un prix élevé qui arrive par bateau; ils l'échangent contre le miel, la cire et les fourrures, en plaçant ces objets dans un des plateaux de la balance et un poids égal de sel dans l'autre plateau. On trouve en Circassie toute espèce de gibier. La chasse du loup cervier, dont la fourrure est si estimée, est une occupation exclusivement réservée aux femmes. Elles pratiquent, à cet effet, une sorte de piège au pied d'un arbre où elles placent de la viande, la bête se jette sur l'appât et se fait prendre. Une vieille superstition veut que le corps soit écorché et dépouillé de sa toison par un homme dont la taille est égale à celle de l'animal. »

Hashem efendi termine ce chapitre par quelques réflexions sur l'état moral des tribus, leur aversion pour tout métier manuel, l'abandon de la culture

⁽¹⁾ Je n'ai pas réussi à identifier le nom de cette plante dont l'orthographe régulière serait مُتَوَى التَّعَلْبِ; elle n'est pas mentionnée dans le

Dictionnaire des simples d'Ibn el-Baïtar ni dans le *Dictionnaire de médecine français-arabe* de Mahmoud Rouchedy.

qui suffit à peine à leur entretien. Il constate que le morcellement du pays et l'isolement dans lequel vivent les tribus maintiennent chez elles ces instincts de sauvagerie qui sont un obstacle sérieux à tout progrès. « Mais, ajoute-t-il, si l'on parvenait à les grouper par agglomération d'une vingtaine de familles, à construire des habitations plus confortables, à les doter de mosquées et d'écoles, leurs aptitudes naturelles aidant, le pays changerait bientôt d'aspect et la civilisation s'y développerait aisément. »

II

Civiliser la Circassie, l'arracher par l'action bienfaisante de l'islamisme à la barbarie de la vie sauvage et préparer ainsi une alliance efficace au gouvernement ottoman dans sa lutte sans trêve contre la Russie, tel fut, en effet, le but à la fois social et politique que Ferah 'Ali pacha se proposait d'atteindre. Il avait tout ce qu'il fallait pour réussir. Doué d'un esprit sagace et prudent, d'une énergie de cœur tempérée par une bonhomie séduisante, vaillant soldat et pieux musulman avec une tendance au soufisme qui augmentait son prestige, 'Ali pacha aurait triomphé de tous les périls et renversé tous les obstacles que la jalousie des ministres de la Porte semait sur sa route. Mais ses jours étaient comptés : il fut enlevé en moins de quatre années, en pleine activité, au cœur de la colonie qui était son œuvre, œuvre inachevée, mais qui prouvait combien celui qui l'avait conçue était à la hauteur de sa tâche. Le récit fidèle que son secrétaire Hashem efendi a laissé de cet essai de colonisation si rare dans les fastes de l'histoire ottomane n'est pas la partie la moins curieuse du document retrouvé par Djeydet pacha. Obligé d'en donner un simple résumé pour ne pas dépasser les limites qui nous sont imposées, j'appelle sur le texte turc l'attention des orientalistes, avec la conviction qu'il mériterait d'être traduit intégralement.

Il est à peine besoin de rappeler combien il était important pour la Turquie, après le désastreux traité de Kutchuk-Qainardjé, d'étendre sa sphère d'action dans la région du Caucase. La conquête de la partie occidentale, en fournissant à la Porte 80,000 auxiliaires habitués à la vie guerrière, pouvait seule l'indemniser de la perte de la Crimée et opposer une digue aux empiètements de la Russie en Asie Mineure. Ce plan politique, qui paraît remonter à l'année 1192 de l'hégire (1778) et dont l'initiative est due à Djanikli 'Ali pacha et au Qapoudan pacha, resta à l'état de projet pendant trois ans. C'est en 1195 de l'hégire (1781) seulement qu'après de longues délibérations, le Divan impérial

l'adopta définitivement et en confia l'exécution à Ferah 'Ali pacha. La réputation que ce dernier s'était acquise depuis qu'il avait été au service de Qodja 'Ali pacha en qualité de secrétaire, sa valeur sur les champs de bataille, la mise en état de défense de la place de Shoumla due à son initiative, tous ces mérites le désignaient au choix du grand Conseil. Il fut mandé en toute hâte d'Isnid où il exerçait les fonctions de *mutesarrif* ou sous-gouverneur du district de Qodja-ili, se présenta devant le Conseil, y fit un exposé complet de son plan de campagne et se déclara prêt à le réaliser à la condition qu'on lui accorderait, dans la mesure la plus large, les subsides en troupes, numéraire et ravitaillement qui devaient en faciliter l'exécution.

Il quitta Constantinople au commencement de l'année 1782, s'arrêta à Sinope pour se procurer du bois de construction et d'autres approvisionnements et, dans les premiers jours d'avril, jeta l'ancre devant le port de Şoughoudjouq. A son grand étonnement, les saluts des canons du bord restèrent sans réponse : la forteresse⁽¹⁾ n'avait plus de défenseurs. Les malheureux soldats que la Porte y avait jetés, oubliés par elle et privés du ravitaillement ordinaire, étaient morts de faim ou de maladie. Il n'y restait plus qu'un soldat et sa femme qui, en utilisant la poussière de farine laborieusement recueillie par eux au fond des sacs, avaient pu prolonger leur misérable existence. Le pacha, informé de cette cruelle situation par les quelques émissaires qu'il avait envoyés en avant, exigea d'eux le secret le plus absolu, les renvoya dans la place avec des vivres pour les deux survivants de cette triste garnison et fit tirer pour la forme quelques coups de canon de l'intérieur du fort, en réponse à son signal d'arrivée. Ce n'est qu'après l'accomplissement de ses ordres qu'il autorisa le débarquement. Avant d'entrer en contact avec les indigènes, il interrogea le soldat qu'il venait d'arracher à la mort et en obtint d'utiles indications. Il fallait d'abord trouver un drogman exercé et fidèle pour se mettre en communication avec les tribus, faire demander en mariage pour le pacha la fille d'un Bey tcherkesse, en accompagnant cette demande de riches présents, armes, chevaux, étoffes, etc.; se renseigner exactement sur la caste et le rang de ceux auxquels il avait affaire et régler là-dessus ses rapports avec la population. Il importait d'user d'une extrême condescendance, surtout au début, pour les habitudes de pillage invétérées dans le pays et se montrer conciliant et généreux dans la question du rachat des prisonniers turcs qui viendraient à être

⁽¹⁾ Dubois de Montpéroux en a vu les ruines en 1833; cf. la description qu'il donne de la ville et de ses anciennes défenses. (*Voyage autour du Caucase*, I, p. 8 et 9.)

enlevés par les indigènes. Ces conseils, fruits d'une longue résidence dans ces contrées, 'Ali pacha sut les mettre en pratique avec la discrétion et l'habileté qu'il apportait à toutes ses entreprises.

Un officier du corps des *Serden-guetchdi*⁽¹⁾ nommé Mehemed Agha, chassé de Crimée par l'invasion russe, s'était réfugié dans la tribu des Shapsikh qui l'avait adopté comme *nourrisson* (voir ci-dessus, p. 54). Parlant facilement plusieurs des dialectes du Caucase, il parcourait librement les montagnes tcherkesses où son métier de colporteur gagne-petit lui avait créé de nombreuses relations. C'était un interprète tout trouvé pour l'armée turque. 'Ali pacha le fit venir, l'interrogea, et ayant reconnu en lui un homme intelligent dont les services lui seraient précieux, il le décida à venir résider à Soughoudjouq avec sa famille et une vingtaine de Tartares émigrés comme lui de Crimée et qui avaient une entière confiance en lui. Le pacha fit à ses nouveaux hôtes un accueil empressé et promit de leur rendre bientôt les emplois civils ou militaires qu'ils avaient exercés en Crimée. En attendant, il leur assigna un logement spacieux et d'abondantes rations (*ta'in*). La nouvelle de cette hospitalité libérale ne tarda pas à se répandre et de tous côtés affluèrent des groupes d'exilés de Crimée empressés d'offrir leurs services à un protecteur qui se montrait si généreux.

Avant de commencer les opérations militaires, 'Ali pacha réunit ses troupes hors de la place dans une plaine nommée *Khaznadar-tchehmési* « fontaine du trésorier » et les passa en revue. Il promut un de ses meilleurs officiers, Hadji Hasan Agha, au grade de kiahya-bey, distribua des grades et des sabres d'honneur aux plus distingués, et après avoir récité la *Khaqba*, ou prière du vendredi, à la façon des prédicateurs musulmans, il prononça une longue et paternelle allocution dont la teneur a été conservée par Hashem efendi. Il y fait appel au courage et au dévouement de ses soldats, exalte l'importance politique et religieuse de l'œuvre qu'ils vont accomplir et la récompense qui attend leurs efforts dans ce monde et dans l'autre. Il termine en disant que, autant ils peuvent compter sur son équité et sur sa sollicitude, autant la défection et les manquements à la discipline le trouveront inexorable. Ce langage à la fois énergique et bienveillant fut accueilli avec enthousiasme : les troupes défilerent devant leur chef et jurèrent fidélité entre ses mains, lui promettant une obéissance absolue et, s'il le fallait, le sacrifice de leur vie.

⁽¹⁾ Ou les *Enfants perdus*; on donnait ce titre à des compagnies de corps francs recrutées ordinairement parmi les janissaires; il y avait aussi un corps de cavalerie du même nom.

Fort des dispositions de son entourage et confiant dans l'esprit qui animait ses troupes, le pacha rechercha aussitôt une alliance parmi les Shapsikh et fit demander au prince de cette tribu la main de sa fille. Son lieutenant, le kiahya Hasan Agha, fut chargé de cette négociation et partit sur-le-champ avec un détachement d'hommes qui avaient revêtu la grande tenue. Partout sur leur route, fidèles aux instructions domées par le pacha, ils fraternisèrent avec les montagnards qui accouraient de tous côtés, au signal connu sous le nom de *qeshqereq* (voir ci-dessus, p. 53), et leur prodiguèrent les marques de la plus vive amitié en y ajoutant ces petits cadeaux d'armes et de mercerie dont les indigènes sont si avides. Le jour des fiançailles par procuration, le kiahya qui avait apporté des vivres en abondance donna un grand festin, lequel fut suivi d'une fête circassienne où les chants et les danses se prolongèrent jusqu'au matin. A ces réjouissances succéda l'accomplissement des devoirs que l'islam exige de tout vrai croyant. Au rapport de Hashem, le chant du muezzin, le silence et le recueillement des troupes en prière firent une vive impression sur ces âmes naïves et y frayèrent la voie à l'adoption du monothéisme. Le lendemain, le kiahya-bey réunit en un même lieu les cadeaux de toute sorte qu'il avait apportés et, s'adressant à la foule assemblée : « Voici, dit-il, le *sarga* « le présent » que notre magnifique maître le Sultan, suzerain et protecteur de toutes les tribus tcherkesses, a chargé son vizir Ferah'Ali pacha, de vous remettre en son nom, à l'occasion de l'alliance qui va cimenter entre nous une amitié sincère. C'est votre bey, le beau-père futur de notre pacha, qui se chargera de les répartir entre vous tous. » Ces paroles, fidèlement traduites par l'ancien colporteur promu aux fonctions de drogman, firent le meilleur effet. Le bey des Shapsikh procéda au partage conformément aux anciennes règles du pays, partage d'un caractère si fraternel que, tous les cadeaux étant épuisés, il ôta de sa tête son propre qalpaq enrichi de broderies d'or et le donna à un pauvre homme qui n'avait rien reçu. Puis on alla quérir la fiancée en grande pompe. Au bruit des salves d'artillerie entremêlées d'épithalames circassiens, elle fut installée sur l'*arabah* d'honneur envoyé pour la circonstance, et conduite triomphalement à Soughoudjouq où son entrée fut saluée par tous les canons de la place. Le pacha alla à sa rencontre, l'escorta jusqu'à sa nouvelle demeure et félicita ses délégués du succès de leur mission.

C'était en effet une tribu entière qu'il venait de conquérir et cette première victoire, toute pacifique, était d'heureux augure pour le succès de ses projets ultérieurs.

Les troupes ne tardèrent pas à suivre l'exemple donné par leur chef. Ses encouragements, la promesse qu'il leur fit de pourvoir de ses deniers aux dépenses des fiançailles et, argument plus irrésistible encore, la beauté des femmes tcherkesses triomphèrent de tous les scrupules. En peu de mois, les mariages mixtes se comptaient par centaines dans les tribus du voisinage. Tout marchait donc à souhait. Cinq compagnies de *yamaq*, soldats auxiliaires du service des forts, venaient de débarquer à Soughoudjouq au moment où les travaux de construction étaient en pleine activité. Charmés de trouver le pacha au milieu des maçons et des charpentiers, travaillant avec eux ou stimulant leur zèle avec sa familière bonté, les nouveaux arrivants se mirent de tout cœur à l'ouvrage et bientôt une ville nouvelle s'éleva comme par enchantement avec son *qonaq* (hôtel du gouvernement), ses mosquées, ses *hammam*, en un mot, tout ce qui constitue la vie d'une cité musulmane.

Une sédition qui heureusement fut étouffée dans son germe faillit, en menaçant la vie du pacha, compromettre sa tâche civilisatrice. L'hiver, si rude dans ces montagnes, était arrivé avec ses tristesses et ses privations; les communications avec la capitale étant interrompues, la vie de garnison devenait plus monotone; la règle militaire paraissait plus dure, la discipline plus inflexible. Une poignée de mécontents souillèrent la révolte parmi leurs camarades et les décidèrent à tenter un coup de main. On se jetterait sur deux grands *fonbaz*⁽¹⁾ ancrés dans le port, puis on gagnerait le large à la grâce d'Allah. Par bonheur, le pacha fut averti à temps; les employés civils de son palais, les *quedikli*⁽²⁾, lui révélèrent le complot. Ordre fut donné de désemperer les deux bateaux, mais déjà les mutins s'y entassaient, ils allaient lever l'ancre. Il n'y avait plus à hésiter : sur l'ordre du maître, Hèzar-fenn Husein Agha court aux batteries du fort, pointe ses pièces sur les deux navires et ses boulets emportent mâture et gouvernail. Les débris en tombant font plusieurs victimes; le désordre se met parmi les rebelles. Convaincus alors qu'il n'y a plus à espérer de pardon, ils se précipitent sur le palais pour massacrer le gouverneur. Mais le gros de la garnison est resté fidèle, l'assaut de ces furieux est repoussé et ils sont réduits à merci. Ferah 'Ali pacha était naturellement porté à l'indulgence; il aurait sans doute accordé amnistie pleine et entière, si son

⁽¹⁾ Barque à fond plat et d'un faible tirant d'eau, de forme arrondie à la poupe.

⁽²⁾ Ce mot a plusieurs significations; il s'appliquait jadis aux fonctionnaires de la Porte et du Palais impérial qui jouissaient du revenu

des fiefs sans être astreints au service militaire. Plus tard, il devint synonyme de *salaire* et fut donné aux commis d'administration, tant à la Porte que dans les vilayets. Cf. D'Olisson, *Empire ottoman*, VII, p. 161.

kiahya-bey, vieux soldat d'humeur farouche et inflexible sur le code militaire, ne lui eût représenté qu'il importait de faire un exemple. On choisit parmi les meneurs neuf hommes des plus compromis auxquels, pour faire nombre rond, on adjoignit un innocent, et séance tenante, ils furent passés par les armes. Hashem efeudi, en relatant cette exécution, en rejette tout l'odieux sur le kiahya qui, dit-il, resta sourd aux instructions que son maître lui avait données et refusa de surseoir à l'exécution.

Dès que l'ordre fut rétabli, le pacha reprit avec ardeur le cours de ses travaux. En multipliant, au prix de sacrifices onéreux, les mariages entre ses soldats et les filles du pays, son but n'était pas seulement de rendre plus facile et plus prompt la soumission de la Circassie, il savait aussi que la propagande religieuse trouverait dans le zèle des jeunes épouses nouvellement converties à l'islamisme et dans l'influence qu'elles exerçaient sur leur ancienne famille une coopération des plus efficaces. Son attente ne fut pas trompée : les Tcherkesses, que la curiosité tout autant que les liens du sang attiraient souvent à Songhoudjouq, ne résistèrent pas longtemps aux sollicitations de leurs filles et de leurs sœurs. Le Coran eut facilement raison des pratiques fétichistes. Les indigènes de toute classe vinrent réclamer d'eux-mêmes le privilège d'être catéchisés par les mollahs ; bientôt les conversions devinrent si nombreuses qu'il fallut faire venir de Constantinople un habile chirurgien qui, revêtu du costume circassien, allait de village en village y pratiquant les rigoureuses formalités de la *sunnet* (circoncision) selon les exigences du *chery'at* ou loi religieuse. Comme salaire, il recevait un bœuf par groupe de dix néophytes. Cette innovation en amena naturellement une autre. Jusque-là, les Circassiens aimaient à se donner le nom de fauves ou d'animaux domestiques : l'enfant, au moment de sa naissance, recevait du *tamaça* طماطه, espèce de druide, à la suite d'une consécration bizarre, le surnom de lion, de tigre, de loup, etc. Le chien (*há*) jouait un rôle important dans l'onomastique tcherkesse : on y trouvait des *hápaq* « chien heureux », *hápraq* « chien agile », *hápitçh* « chien frisé », *hárijour* « chien hargneux ». La religion nouvelle fit disparaître ces sobriquets barbares et leur substitua les noms respectés de Mohammed, 'Ali, Hasan, Huseïn. Mais comme ces noms se gravaient difficilement dans la mémoire de leurs nouveaux titulaires, il fallut au début les inscrire sur un billet qu'ils seraient dans leur poche et présentaient à première réquisition.

Une réforme plus importante suivit cette mesure. De temps immémorial, les Tcherkesses, montés sur des bateaux en forme de gabarres, longs de 16 à 17 mètres, qu'ils nommaient *khatchapa* ختچيا, infestaient les côtes de Soukhoum

et de Baïoum, tombaient sur les navires de commerce et enlevaient équipage et cargaison⁽¹⁾. 'Ali pacha décréta au nom du Sultan l'interdiction rigoureuse de la piraterie. Deux familles, les Hajôn et les Boughanat, issues de la tribu de Toqraï, donnèrent le premier signal de la soumission en brûlant et coulant leurs pirogues; leur exemple fut bientôt suivi sans hésitation par d'autres tribus.

Ces deux familles comptaient d'ailleurs parmi les auxiliaires les plus dévoués du pacha. Elles occupaient une passe difficile dans les montagnes à quatre heures de Soughondjouq et pouvaient couper toute communication entre cette ville et Anapa. 'Ali pacha sut se créer des intelligences parmi elles, en mariant dans la tribu un jeune Albanais de sa maison militaire. Ce serviteur nommé *Sélim*, aussi dévoué qu'intelligent, lui rendit de réels services quand, dans le cours de la même année 1197 (1783), il releva de ses ruines la vieille cité génoise d'Anapa et en fit une place forte capable de couvrir Guéлиндjik et la côte jusqu'à Baïoum⁽²⁾. Deux cents Tartares, recrutés par ses ordres parmi les plus vigoureux de la tribu des Noghâï et recevant une paye journalière de 10 paras, construisirent le long de la langue de terre qui commande l'entrée du port, sur une étendue de 222 coudées, une ligne non interrompue de retranchements et de redoutes. Un autre fort fut bâti dans le voisinage d'Anapa, sur la rive droite du Boukhour qui forme la frontière du Tamân et se jette dans la mer Noire. Djevdet pacha a retrouvé et inséré dans sa Chronique un des *bouyourouldou* (ordres viziriels) que le pacha adressait à ses agents pour activer les travaux de défense. Cette pièce est courte : elle est intéressante par son style, mélange de turc ottoman et de tartare, et, à ce titre, nous croyons devoir la donner ici avec une traduction littérale.

⁽¹⁾ Dubois de Montpéreau (I, p. 142) donne un nom différent à ces embarcations : « Elles s'appellent en tcherkesse *Kat* ou *Konata* et aussi *Kamara*; chez les Abkhases, *akibat*, et en nogai *ghemet*. » Cette dernière forme, si elle est exactement citée par l'auteur, peut être rapprochée de l'osmanli كمي *gueni*. Il est bon de mentionner également la forme *chap* en ostiaque, qui offre un peu plus de ressemblance avec celle de notre Relation.

⁽²⁾ Les travaux furent poussés avec tant d'activité qu'au bout d'une année la ville possédait trois mosquées, des bains, cinq cent cinquante

boutiques, des cafés, etc. Grâce à des conduites habilement aménagées, l'eau du fleuve Boukhour répandait la fertilité dans la banlieue; les fruits et les légumes y venaient en si grande abondance que, dès l'année suivante, on put en exporter sur les marchés de Constantinople. En outre, des puits furent creusés en ville pour que l'eau ne fit jamais défaut en temps de siège. Hashem efendi ajoute qu'en creusant le sol on trouva un grand nombre d'antiquités, statuettes, poteries, bas-reliefs « avec des figures d'oiseau », qui furent vendues à des marchands européens.

* بيورلدى صورتى *

حالا جتى نهري بيشكاهنده كائن تيش قولى ويتون بادشاه خلقنك باشبوغى كىخداىمزالى حاج حسن اغا و علملارى افنديلر وقارط و ياش ميرزالرى وسائرى انما اولنور كه الله تعالى حضرتلرينك عنائتيله آز كونده كشىلر كىك ياردملىرله انابه قلعسى يوردنده طوخطه به جق طوغان و چوقلر مذك حراميدن صاغ اولملىرى ايجون خندقنى بو يويلق بو قدرجه يابوب ياردىجىلر ك قوللرينه كونلكسى و يريلوب قىباقرلرته سالدى انشاء الله تعالى قيش كلوب ير قىمىغان بولدن بتون مال و ياش و اوتاقلر كىر ايجنده طوخطامق اوزره سنكه باشبوغ مومى اليه سىن جمله خلق ايله قولكى بر سالوب بولنديغك برك اطرافنه اوج قىبو و اوج طابيه رسم اولنديغى اوزره بوكوندن سىكز كونه قدر حفر و قبولرنيك و جسرنيك وضع اولنديغى كوريك ايجون طرفمهز ايلجى صالحه سن بوندن بركون ايش كىرو قالمقن باشكدن زياده قورقه سن ۵۳

COPIE DE L'ORDRE VIZIRIEL.

Au chef qui gouverne actuellement les tribus étrangères et tous les sujets du Sultan résidant à l'embouchure du fleuve Djemeti, notre kiahya Elhadj Hasan Âgha, aux Oulemas efendi, aux mirzas vieux et jeunes, et à tous autres, il est fait savoir que : Grâce à la protection divine et avec l'aide de nos gens, en peu de jours des retranchements ont été creusés autour de la place d'Anapa pour que tous, grands et petits, puissent y résider à l'abri des voleurs. Le travail ayant été terminé pour cette année, les ouvriers ont été licenciés après avoir reçu leur paye journalière. S'il plaît à Dieu, avant l'arrivée de l'hiver et des gelées et pour que vous puissiez être en sécurité, vous et vos biens, dans vos demeures, toi qui es le chef susdit tu vas employer tes gens et serviteurs à construire autour du lieu de ta résidence trois portes et trois bastions sur le plan établi. D'ici huit jours tu m'enverras un exprès pour m'informer que ces travaux ont été exécutés et que les portes et le pont ont été établis. Veille avec plus de sollicitude sur ta tête à ce qu'il n'y ait pas un jour de perdu.

Les deux dernières années de la vie d'Ali pacha furent marquées par une série de mesures aussi utiles à la défense du pays qu'au développement de la colonie. Guéлиндjik, le meilleur port de la côte⁽¹⁾ et par conséquent le plus

⁽¹⁾ « La baie de Guéлиндjik est sans contredit le plus beau port de la côte de Circassie et de l'Abkhazie ». (D. de Montpéroux, *Voyage autour du Caucase*, t. I, p. 20.)

exposé aux coups de main du côté de la mer d'Azof, reçut des aménagements suffisants pour loger une nombreuse garnison. La grande tribu tartare Noghaï, peut-être à l'instigation des émissaires turcs, résolut d'émigrer en masse du Qabartai et de venir se mettre sous la protection directe de la Porte. Le pacha sachant tout le parti qu'il pourrait tirer, en temps de guerre, de la coopération de cette race belliqueuse, leur ouvrit l'accès de la Circassie et les répartit ainsi : 10,000 à Hadjilar-Qalési; 10,000 à l'embouchure du fleuve Laba; 10,000 à Khatouqaï, et le reste de la horde dans une vallée riche en sources de naphte, à deux heures d'Anapa. En outre, il choisit parmi eux un corps d'élite qu'il organisa en milice locale sous le nom de « garde militaire du Qouban ». De nombreuses familles tziganes colportèrent parmi les Tcherkesses leur éternelle industrie de métallurgistes. Il réussit à créer chez eux sous le nom de *tchery-bashi* « chef de troupe » des préposés qui prélevaient une redevance annuelle, sorte de capitation mitigée, dont le taux ne devait pas dépasser 100 paras par tête. Enfin des artisans arméniens, changeurs, tailleurs, etc., attirés par ses soins dans les faubourgs d'Anapa, contribuaient à la prospérité matérielle de cette ville dont la population était presque entièrement militaire.

C'est au moment où le succès allait couronner son œuvre, que la cupidité et la jalousie des ministres ottomans firent cause commune pour en saper les bases, à l'aide des plus perfides accusations. Vainement Khalil, l'unique défenseur et l'ami du pacha au grand Conseil, démontra la fausseté de ces rumeurs et obtint pour lui, à titre de réhabilitation, le grade de vizir, la calomnie suivit ses voies habituelles. 'Ali pacha n'envoyait ni cadeaux ni esclaves circassiennes : on le taxa d'avarice; on répéta partout qu'il amassait des trésors pour équiper une armée et s'affranchir de l'autorité du Sultan. Il venait justement de proposer à la Porte l'exploitation de mines d'or et d'argent découvertes aux environs de Laba dans le Qouban; ce fut un aliment nouveau aux dénonciations dont il était victime. Deux prétendus Mahdis comme le monde musulman en voit surgir à chaque période de crise provoquaient alors quelque agitation dans l'empire; leurs menées, quoique peu dangereuses et promptement déjouées, furent exploitées aussi contre le gouverneur de la Circassie. Ses ennemis réussirent ainsi à le perdre auprès du sultan 'Abd ul-Hamid dont l'âme loyale n'était pas à l'abri de pareilles surprises. Tout accablait à la fois le malheureux pacha, la mort d'une fille qu'il chérissait fut le coup de grâce. Sa santé s'altérait rapidement, la lutte devenait impossible. En pieux musulman, en fidèle disciple de la communauté de derviches dont il avait été jadis

l'hôte assidu du tekyè de Yeñi-baghtchè, il chercha désormais dans la prière et la rêverie mystique l'oubli et la consolation de ses chagrins.

Au commencement du mois shawal 1199 (août 1785) il se fit construire une *turbé*, chapelle funéraire dans le style turc, au seuil de la grande mosquée d'Anapa. C'est là qu'il passa les dernières heures de sa vie. Il donnait encore la journée entière aux affaires publiques et au règlement de sa succession où les pauvres ne furent pas oubliés; le soir venu, il allait s'enfermer dans le mausolée en compagnie de sa femme effrayée et édifiée à la fois de cette retraite au séjour de la mort. Vers le quarantième jour, la maladie fit de rapides progrès; d'abondantes saignées restèrent sans résultat; un bélier noir fut sacrifié sans plus de succès. 'Ali pacha sentant que son dernier jour était arrivé réunit ses officiers et ses serviteurs autour de son tombeau : il leur donna de sages instructions, appela sur eux les bénédictions du ciel et rendit le dernier soupir en proférant le nom ineffable que répètent les derviches dans leurs rondes extatiques⁽¹⁾. La légende ne pouvait manquer de s'emparer d'une mémoire aussi édifiante. Le pieux pacha devint un *vély*, un saint comblé des faveurs divines, et pendant longtemps on vint en pèlerinage recueillir un peu de terre autour de son tombeau, pour conjurer la fièvre et d'autres maux.

Achevons rapidement l'historique d'une tentative qui, mieux secondée, pouvait exercer une si heureuse influence sur les destinées politiques et militaires de la Turquie. A son lit de mort, 'Ali pacha avait adressé au Sultan une lettre touchante pour le supplier de lui donner comme successeur un homme capable d'occuper un poste que les prévisions d'une guerre prochaine rendaient chaque jour plus important. On n'en fit rien. Le gouvernement de la Circassie fut confié à un certain Bidjân-Oghlou 'Ali qui, de simple janissaire, s'était élevé par l'intrigue et même par le crime au grade de *mirmirân* ou gouverneur général, avec les insignes des deux queues de cheval. A peine installé à Anapa (12 moharrem 1200, 15 novembre 1785) il fit assassiner l'ancien kiahya Hasan Agha, le conseiller et l'ami du pacha défunt. La suite de ce règne éphémère fut digne de pareils débuts. Par toutes sortes de confiscations et de moyens iniques, ce despote créa à son profit le monopole de la vente des esclaves. Hashem efendi, qui conservait bien à contre-cœur ses fonctions de secrétaire du Divan, lui rappelait un jour les belles qualités qui avaient rendu le nom de son prédécesseur si populaire : « Fort bien, s'écria le cynique per-

⁽¹⁾ *Ya hou* « Ô lui, celui qui est ! » proclamation éternelle d'Allah. Cf. Mouradgea d'Ohsson, *Tableau général de l'Empire ottoman*, t. IV, p. 643.

sonnage, tu m'apprends à *donner*, mais tu ne m'indiques pas les moyens de *prendre!* » Hashem comprit que sa vie était menacée auprès d'un pareil maître, il sollicita et obtint de la Porte l'autorisation de retourner à Constantinople; sage résolution, car, à peine arrivé, il apprit que la population poussée à bout avait chassé son indigne gouverneur.

Le Divan turc fut mieux inspiré cette fois et sans doute les conseils de Hashem efendi, qui se trouva plus directement mêlé à ces événements, ne demeurèrent pas étrangers à la nomination de Monstafa pacha. Le nouveau vally d'Anapa était un homme intègre et bien intentionné. Les mesures qu'il prit dès son entrée en fonctions, soit pour conjurer une révolte des Tcherkesses, soit pour mener à bonne fin les travaux de défense, prouvent que, mieux soutenu, il eût été à la hauteur de sa tâche. Mais, argent, vivres, munitions de guerre, tout manquait et, à ses pressantes sollicitations, le Divan turc ne répondait que par de vagues promesses. Sur ces entrefaites, la guerre fut déclarée à la Russie et Bağlal pacha prit comme général en chef la direction des mouvements militaires en Crimée et dans la région occidentale du Caucase. Tous les pouvoirs furent concentrés entre ses mains et le gouverneur d'Anapa dut s'estimer heureux d'être déchargé d'une tâche que l'indifférence de la Porte et la pénurie du Trésor rendaient désormais irréalisable.

Ici finit la relation proprement dite de Hashem efendi; le reste appartient à l'histoire générale de la lutte entre la Turquie et la Russie. La possession d'Anapa fut longtemps l'objectif de cette dernière puissance, parce qu'elle lui donnait la clef du Caucase et assurait sa domination sur les tribus tcherkesses. De là, les vicissitudes de ce port militaire entre 1791 et 1812. A cette date, Anapa tomba définitivement au pouvoir du Tzar, et peu à peu, par suite surtout des dangers de sa rade, elle fut abandonnée au profit de Tomrouk, chef-lieu du Taman. Longtemps avant les décrets de 1864 qui ont eu une si grave influence sur les destinées de la Circassie, rien ne survivait de l'œuvre du pacha turc et, sans les notes recueillies par un secrétaire dévoué, son nom même n'aurait pas été sauvé de l'oubli.

LES CROISADES

D'APRÈS

LE DICTIONNAIRE GÉOGRAPHIQUE DE YÂKOÛT

PAR

M. HARTWIG DERENBOURG.

Les hasards de l'ordre alphabétique ont dispersé dans le Dictionnaire géographique de Yâkoût quelques notices sur les Francs de Syrie et sur les croisades. Il a paru utile de grouper ces renseignements pour en contrôler la valeur. Ce sont des documents isolés, séparés les uns des autres par des lacunes béantes, et dont le rapprochement ne modifiera point d'une manière essentielle notre conception des événements qui mirent l'Orient musulman en contact avec les formations de l'Orient latin. Les deux féodalités se pénétrèrent par les combats opiniâtres sur les champs de bataille, par les relations pacifiques nouées grâce au voisinage persistant et aux intérêts communs.

Yâkoût, né en Asie Mineure en 1179, affranchi à Hamâ après des années d'esclavage en 1199, établi à Baghdâd dans l'intervalle de ses longs et nombreux voyages, mourut dans la banlieue d'Alep le 12 août 1229⁽¹⁾. Les témoins oculaires vivaient encore pour raconter ce qu'il avaient vu des luttes entre Francs et musulmans. Le théâtre des événements s'était seulement un peu déplacé. Mais on entendait dans la résidence des 'Abbasides l'écho de ce qui

⁽¹⁾ Ibn Khallikân, *Biographical Dictionary*, IV, p. 9-24; F. Wüstenfeld, *Die Literatur der Erdbeschreibung bei den Arabern*, p. 22-24, extrait de la *Zeitschrift für vergleichende Erdkunde* (Berlin, 1842); Jacut's *Moschtarik*, herausgegeben von F. Wüstenfeld (Göttingen, 1846); Hammer-Purgstall, *Literaturgeschichte der Araber*, VII (Wien, 1856), p. 472-474; F. Wüstenfeld, *Jacut's Reisen*, dans la *Zeitschrift der*

deutschen morg. Gesellschaft, XVIII (Leipzig, 1864), p. 397-493; du même, *Der reisende Jacut als Schriftsteller und Gelehrter*, dans les *Nachrichten von der Königl. Gesellschaft der Wissenschaften* (Göttingen, 1865); Jacut's *Geographisches Wörterbuch*, herausgegeben von F. Wüstenfeld (Leipzig, 1866-1870), 6 vol.; F. Wüstenfeld, *Die Geschichtsschreiber der Araber* (Göttingen, 1882), p. 111, n° 310.

se passait en Égypte. D'ailleurs Yâkoût, presque contemporain des faits qu'il relate, s'enquiert plutôt de leur exactitude que de leur influence sur la civilisation générale : il se préoccupe avant tout de bien voir, d'être informé sur les pays et les endroits qu'il parcourt, d'énumérer les faits que sa curiosité en éveil lui a fait connaître, les hommes qui, à cause de leur naissance, de leur éducation ou de leur séjour, ont été rattachés par leur dénomination ethnique aux diverses contrées, aux villes, grandes et petites.

L'encyclopédie géographique de Yâkoût est une mine si riche qu'un critique éminent en a extrait, pour les exploiter au profit de la science, des documents précieux sur les « restes du paganisme arabe »⁽¹⁾. C'est un autre filon, de moindre valeur, que je vais suivre, et, à défaut de richesses massives, je me contenterai de recueillir et de mettre en évidence quelques humbles paillettes.

I

PREMIÈRE CROISADE.

(1095-1099.)

La première grande armée des croisés, descendue de l'Asie Mineure au nord de la Syrie, établit sa base d'opération à Bagrâs⁽²⁾ afin de ne pas être inquiétée dans le siège et la conquête d'Antioche (*Anṭâkiya*)⁽³⁾. « Cette ville musulmane, annexée à l'empire byzantin [par Nicéphore Phocas] en 353 de l'hégire (964 de notre ère), après que les Grecs se furent emparés des places frontières Al-Miṣṣiṣa, Tarse et Adhana, resta entre leurs mains jusqu'à ce qu'elle leur fût enlevée par Soulainmân, fils de Koutlounisch, l'aïeul des princes Seldjoukides actuels, en 477 (1084-1085). Scharaf ad-Daula Mouslim, fils de Kouraisch, se rendit d'Alep vers Soulainmân pour lui enlever Antioche, mais fut tué par celui-ci en 478 (1085-1086). Alors Soulainmân écrivit au sultan Djalâl ad-Daula Mabik-Schâh, fils d'Alp Arslân, pour lui annoncer la prise d'Antioche. Le prince en fut réjoui et ordonna que les instruments de musique retentissent joyeusement... Sa situation s'y affermit et Antioche

⁽¹⁾ Wellhausen, *Reste Arabischen Heidenthums* (Berlin, 1887), 3^e fascicule de ses *Skizzen und Vorarbeiten*, p. 8.

⁽²⁾ Kamâl ad-Din Ibn Al-'Adim, *Zoubda*, dans Reqlricht, *Beiträge zur Geschichte der Kreuzzüge*, I, p. 219, et dans *Historiens orientaux des croisades*, III, p. 578.

⁽³⁾ Tous les passages, dont la traduction est placée entre guillemets, ont été empruntés au *Mou'djam al-boaldân*, c'est-à-dire au Dictionnaire géographique de Yâkoût, que je cite d'après l'édition de M. F. Wüstenfeld, désignée dans l'annotation par la lettre M. Voir donc M, I, p. 386-387.

demeura entre les mains des musulmans jusqu'à ce que les Francs l'eussent conquis sur son gouverneur Yâgui-Siyân le Turc par une ruse, où il se laissa prendre. Il sortit de la ville, se repentit et mourut de désappointement, avant d'avoir atteint Alep, en l'an 491 (1098). Antioche n'a plus cessé d'appartenir aux Francs⁽¹⁾.

Les dissentiments graves entre les vainqueurs n'empêchèrent pas que leur succès devant Antioche n'ait pour conséquence naturelle en 492 (1099) la prise de Jérusalem et la fondation d'un royaume dont la ville sainte serait la capitale. « Jérusalem, conquis par 'Omar en l'an 16 (637), ne cessa pas d'être entre les mains, non seulement des musulmans, mais aussi des chrétiens, Grecs, Francs, Arméniens et autres peuples de leur confession, qui s'y rendaient pour visiter leur lieu d'adoration appelé Al-Koumâma⁽²⁾ (et ils n'en ont pas de plus vénéré sur la terre), jusqu'à ce que la ville en vint à être conquise par Soukmân, fils d'Ourtouk, et par son frère Îlgâzi, l'aïeul de ceux qui actuellement, dans le Diyâr Bekr, sont seigneurs de Mâridin et d'Âmid. Le prône était alors prononcé à Jérusalem en faveur des 'Abbasides. Les Égyptiens, se fondant sur la faiblesse des fils d'Ourtouk, envoyèrent contre ceux-ci une armée qui n'aurait pas eu raison d'eux⁽³⁾; mais Soukmân et son frère, à peine furent-ils informés de ce qui se passait, abandonnèrent Jérusalem sans combat et se rendirent en 'Irâk. D'après une autre version, les Égyptiens assiégèrent la place et mirent en position contre elle les machines de guerre⁽⁴⁾, puis ils en devinrent les maîtres⁽⁵⁾ par une capitulation. Soukmân et Îlgâzi revinrent dans la direction de l'Orient. Cela eut lieu en 491 (1098).

« Or il advint qu'à cette époque les Francs sortirent d'au delà de l'Océan vers la côte (*as-sâhil*), dont ils conquirent la totalité ou au moins la plus grande partie. Ils prirent de l'extension au point d'établir leurs campements devant Jérusalem, dont le siège dura quarante et quelques jours. Puis ils s'en emparèrent par une attaque de vive force contre le côté nord de la place aux environs de la Porte des tribus (*bâb al-ashât*), le 23 scha'bân 492 (15 juillet 1099).

⁽¹⁾ Yâkoût a retouché son encyclopédie géographique depuis 620 jusqu'à 626, année de sa mort (1223-1229 de notre ère).

⁽²⁾ La Koumâma est l'objet d'un article spécial dans M, IV, p. 173-174. L'église du Saint-Sépulcre est ainsi désignée par les musulmans; c'est évidemment une déformation malicieuse de *Kiyûma* = *Ἀνάστασις*, Résurrection, *قِيَامَة* au

lieu de *قِيَامَة*, en dépit des étymologies données par M, *loc. cit.*, et par ses coreligionnaires. Remarquons plusieurs formes avec redoublement du *mim* dans la racine hébraïque קמק.

⁽³⁾ Lisez *لا طاقة لهم به*; cf. cette variante dans M, V, p. 444.

⁽⁴⁾ Lisez *المجانيق*.

⁽⁵⁾ Lisez *تسلطوا*.

Ils passèrent au fil de l'épée les musulmans pendant une semaine. Les survivants se réfugièrent dans la Mosquée Extrême (*al-djâmi' al-aḥṣâ*). Les Francs y tuèrent plus de 70,000 musulmans, et prirent au Dôme de la Roche (*aṣ-ṣakhra*) quarante et quelques lampes en argent, chacune d'elles pesant autant d'argent que 3,600 dirhems, ainsi qu'un lustre (*tannoûr*) en argent, dont le poids était de 40 livres (*raṭl*) syriennes, sans parler de richesses innombrables. Ils firent du Dôme de la Roche et de la Mosquée Extrême un abri pour leurs cochons⁽¹⁾. »

Le jour même où les Francs étaient venus camper devant Jérusalem, le 7 juin 1099⁽²⁾, Tancrède faisait son entrée à Bethléem, où il était accueilli comme un libérateur par les chrétiens de Syrie, que de pieux souvenirs avaient attirés vers le lieu de la Nativité. Bien que l'abbé Ekkehard d'Aura prétende qu'en 1101 « la Maison du pain des anges était devenue une étable pour les troupeaux⁽³⁾ », j'oppose à son témoignage celui de Yâkoût⁽⁴⁾, qui dit de Bethléem : « C'est une ville connue jusqu'à l'époque actuelle⁽⁵⁾. Les Francs ne l'ont pas dévastée lorsqu'ils se sont emparés des contrées. »

II

PÉRIODE ENTRE LA PREMIÈRE ET LA DEUXIÈME CROISADE.

(1099-1147.)

Deux conquêtes syriennes des Francs en 494 (1100-1101) sont mentionnées par Yâkoût, la prise de Haïfâ et celle d'Arsoûf. « Haïfâ est une forteresse sur la côte de la mer Méditerranée (*bahr asch-schâm*), dans le voisinage d'Acre. Elle ne cessa pas d'appartenir aux musulmans jusqu'à ce que Godefroy de Bouillon (*Koundafari*), roi de Jérusalem, s'en emparât en 494⁽⁶⁾. » De même, « Arsoûf est une ville sur la côte de la mer Méditerranée. Elle est située entre Césarée et Jaffâ... Elle ne cessa pas d'appartenir aux musulmans jusqu'à ce qu'elle fût soumise par Godefroy de Bouillon, seigneur de Jérusalem, en 494. Les Francs y sont restés les maîtres jusqu'à ce jour⁽⁷⁾. »

Deux années se sont écoulées. « Djouhail est une ville connue à l'est de

⁽¹⁾ M, IV, p. 599.

⁽²⁾ Comte Riant, *Études sur l'histoire de l'église de Bethléem*, I, p. 11.

⁽³⁾ Ekkehardi, *Hierosolymita*, ed. Hagenmeyer, p. 58.

⁽⁴⁾ M, I, p. 780.

⁽⁵⁾ Entre 1223 et 1229, ainsi que je l'ai indiqué, p. 73, note 1.

⁽⁶⁾ M, II, p. 381.

⁽⁷⁾ M, I, p. 207.

Bairôût, dont elle est séparée par une distance de huit parasanges. Conquise par [le kalife Oumayyade] Yazîd [fils de Mou'awiya], fils d'Abou Soufyân, elle resta entre les mains des musulmans, jusqu'à ce que le Franc Saint-Gilles (*Şandjil*⁽¹⁾), qu'Allah le maudisse! vint camper sous ses murs et l'assiégeât, avec l'appui sur mer de navires appartenant à d'autres populations. Saint-Gilles envoya traiter avec ses défenseurs, auxquels il fit quartier sur la foi du serment, et qui, en conséquence, la lui livrèrent en 496 (1102-1103). Lorsqu'ils furent ainsi tombés en sa possession, il leur dit : « J'ai promis aux maîtres des navires dix mille dinars, que je veux recevoir de vous. » Et il leur prenait les pièces d'orfèverie, en comptant trois *milhâls* pour un dinâr, et l'argent, en évaluant soixante-dix dirhems à un dinâr. Ce fut par de tels procédés qu'il les ruina⁽²⁾. » Un passage qu'il faut rapprocher de celui-ci est le suivant, article Şandjila⁽³⁾ : « Un historien a dit que c'était le nom d'une ville dans les régions des Francs et que Şandjil le Franc fut siegneur de Laodicée, puis de Tripoli, qu'il se nommait Maimoûnd (pour Raimoûnd=Raimond) et que Şandjil n'était qu'une manière de le dénommer d'après cette ville⁽⁴⁾. »

L'année suivante est assignée par Yâkoût à la prise d'Acre (*ʿAkka*). « Cette ville était une ancienne possession des musulmans, lorsqu'elle fut enlevée par les Francs, ayant à leur tête Baudouin [I^{er}], seigneur de Jérusalem⁽⁵⁾, à Zahr ad-Daûla Bammâ Al-Djouyouûschî. Celui-ci était appelé Al-Djouyouûschî d'après l'Émir des armées (*amir al-djouyouûsch*) Badr Al-Djamâli, ou d'après son fils [Al-Afdal]. Il y exerçait l'autorité de la part des Égyptiens. Les Francs firent l'attaque par terre et par mer en l'an 497 (1103-1104). Les habitants se défendirent jusqu'à ce qu'ils fussent impuissants à résister, les renforts étant insuffisants et les Égyptiens ne les soutenant pas efficacement. Ils livrèrent la ville aux Francs qui firent des massacres considérables et envoyèrent nombre de prisonniers au delà de l'Océan. Zahr ad-Daûla prit la fuite, parvint à Damas, puis retourna en Égypte⁽⁶⁾. »

Yâkoût ignore la première conquête de Laodicée par les Normands de Tancrede en 1102⁽⁷⁾. Celui-ci, devenu prince d'Antioche en 1104 par suite du départ de Boémond I^{er}, qui s'était rendu en Europe pour réveiller l'élan

⁽¹⁾ Raimond de Saint-Gilles, oncle de Guillaume Jourdain, comte de Cerdagne.

⁽²⁾ M., II, p. 32-33.

⁽³⁾ M., III, p. 420. Şandjila est le château de Saint-Gilles, élevé par lui dans un faubourg au sud de Tripoli; voir Hartwig Derenbourg, *Vie d'Ousûna*, p. 75.

⁽⁴⁾ Saint-Gilles était un bourg du Languedoc, dont le nom s'est conservé dans le département de la Haute-Garonne.

⁽⁵⁾ Baudouin I^{er}, roi de Jérusalem.

⁽⁶⁾ M., III, p. 708.

⁽⁷⁾ Guillaume de Tyr, dans *Historiens occidentaux des croisades*, I, p. 435-436.

assoupi de la croisade, avait résolu de reprendre aux Grecs le port important de Laodicée, dont ils s'étaient emparés et qu'il conquit de nouveau en 1106⁽¹⁾. « Les Francs s'en étaient rendus maîtres, en même temps que d'autres endroits situés sur la côte (*as-sâhil*) vers l'année 500 (1106-1107)⁽²⁾. »

Fakhr al-Mouk Ibn 'Ammâr, dépossédé de Tripoli par Tancred en 1109, s'était sauvé, sans attendre la capitulation, pour se réfugier à Djabala, ville maritime située à peu de distance au nord de son ancienne résidence. « Les Francs lui enlevèrent Djabala le 22 dhou l-kâ'da 502 (23 juin 1109)⁽³⁾. »

Le roi de Jérusalem Baudouin I^{er} s'empara l'année suivante de Bairoût : « Bairoût ne cessa pas de prospérer sous la domination musulmane jusqu'au moment où Baudouin le Franc, roi de Jérusalem, vint camper devant cette ville à la tête de ses troupes, l'assiégea, y pénétra de vive force le vendredi, 21 schawwâl 503 (13 mai 1110)⁽⁴⁾. »

De Djabala, Tancred avait quitté le littoral pour s'enfoncer dans l'intérieur des terres. Son point de mire était la Forteresse des Kurdes (*hiṣn al-akrâd*), qui fait face à Énesse (*Homs*), sur l'autre rive de l'Oronte. Il l'enleva à Ḳarâdjâ, seigneur d'Énesse, en 503 (1109-1110)⁽⁵⁾. « C'est une citadelle puissante, fortifiée, sur la montagne qui regarde Énesse du côté de l'ouest, montagne appelée Al-Djahil, qui est une ramification du Liban, entre Ba'lbek et Énesse. Un des émirs de Syrie avait construit sur son emplacement une tour, et y avait installé, pour faire le guet entre lui et les Francs, une garnison de Kurdes qu'il avait pourvus de vivres. Ceux-ci répartirent leurs contingents dans la tour; puis, craignant d'être mis en danger de mort par quelque expédition, ils commencèrent à la fortifier, jusqu'à ce qu'elle devint une citadelle solide, barrant la route aux Francs dans nombre de leurs incursions. Les Francs assiégèrent cette citadelle que les Kurdes leur vendirent pour s'en retourner dans leurs contrées. Les Francs s'en emparèrent et elle est entre leurs mains jusqu'à présent. Elle n'est qu'à une journée de distance d'Énesse, dont le seigneur est impuissant à la leur arracher.⁽⁶⁾ »

⁽¹⁾ B. Kugler, *Albert von Aachen*, p. 345. Lorsque j'ai adopté la date de 1108 dans ma *Vie d'Ousâma*, p. 75, note 3, je ne connaissais point le passage de Yâkôût.

⁽²⁾ M. IV, p. 340.

⁽³⁾ M. II, p. 26. Sur l'inexactitude de cette date, qui doit être remplacée par le 23 juillet 1109, cf. ma *Vie d'Ousâma*, p. 81, note 4.

⁽⁴⁾ M. I, p. 785.

⁽⁵⁾ Sibî Ibn Al-Djauzi, *Mir'ât az-zamân*, dans *Hist. or. des croisades*, III, p. 539; B. Kugler, *Boemund und Tankred*, p. 43; Rey, *Les colonies franques de Syrie*, p. 129.

⁽⁶⁾ Il s'agit d'Asad ad-Din Schirkouh, fils de Moḥammad, fils de Schirkouh, qui était seigneur d'Énesse en 626 (1228-1229); cf. Ibn Al-Athîr, dans *Hist. or. des croisades*, II, 1, p. 106 et 179.

En 1115, Baudouin I^{er} se préoccupa de fermer ses États aux invasions qui les menaçaient du côté de l'Arabie Pétrée et des régions situées au sud-est de la mer Morte. Il fut ainsi amené à construire, au nord de la Vallée de Moïse, aux confins de la Syrie et de l'Arabie, sur une colline qui fut, en son honneur, dénommée le Mont Réal (*mons regalis*), une forteresse redoutable par sa position et par les travaux d'art qu'il y accumula sur une vaste étendue⁽¹⁾. La géographie orientale appelle ce site Asch-Schaubak, nom que porte encore aujourd'hui le village bâti sur son emplacement⁽²⁾. « Asch-Schaubak est un château fort puissant, à l'extrémité de la Syrie, entre 'Ammân, Aïla et Al-Kouzzoum, dans le voisinage d'Al-Karak. Yaḥyâ, fils de 'Ali, Al-Tanoûkhi, a dit dans sa Chronique⁽³⁾ que Baudouin, roi des Francs⁽⁴⁾, se rendit en l'an 509 (1115-1116) dans les pays des Tayyites de Rabî'a, c'est-à-dire à Yâk (?)⁽⁵⁾, à Asch-Scharâ, à Al-Balkâ, à Al-Djîbâl et à Wâdi Moûsâ. Baudouin campa devant un ancien château fort en ruines, appelé Asch-Schaubak, voisin de Wâdi Moûsâ. Il le rebâtit et y installa ses troupes. Le passage d'Égypte en Syrie, à travers le désert peuplé d'Arabes, fut intercepté grâce à la construction de cette forteresse⁽⁶⁾. »

« [Le poète du Nil] Abou 'l-Ḥasan 'Ali, fils de Moḥammad, Ibn As-Sâ'âtî [qui mourut au Caire en 604⁽⁷⁾ (1208)], passa dans la région de Sidon (*Ṣai-dâ*), alors qu'elle appartenait aux Francs. . . » Elle était en leur possession depuis que, « en l'an 504 (1110-1111), Baudouin [I^{er}]⁽⁸⁾, maître de Jérusalem, s'était dirigé, à la tête d'une armée nombreuse, vers Sidon, qui s'était rendu à lui par capitulation, dont il avait pressuré les habitants⁽⁹⁾. »

Nous arrivons à l'an 513 (1119-1120) et aux événements, dont Hébron (*Al-Khalîl*), qui appartenait aux Francs depuis la conquête de Jérusalem en 492⁽¹⁰⁾ (1098-1099), fut alors le théâtre. Je donne le fragment de Ya'ûoût tel

⁽¹⁾ Guillaume de Tyr, dans *Hist. occid. des croisades*, I, p. 499-500.

⁽²⁾ Chauvet et Isambert, *Syrie, Palestine*, p. 67; (Socin), *Palestine et Syrie*, p. 317.

⁽³⁾ Ḥâdjî Khalîfa, *Lexicon bibliographicum*, II, p. 102, n° 2091.

⁽⁴⁾ Au lieu de *بقدور الذى ملك الفرس*, lisez *بنقدور الذى ملك الفرس*; cf. ma *Vie d'Ousâma*, p. 261, note 4.

⁽⁵⁾ Conjecture proposée dans M, V, p. 276.

⁽⁶⁾ M, III, p. 332. Le nom de la Syrie Sobal pour désigner la région du Mont Réal me paraît provenir d'une lecture *الصوبل* pour *الصوبك*.

Voir les textes réunis par Quatremère, *Histoire des sultans mamloûks*, II, I, p. 238.

⁽⁷⁾ Ibn Khallikân, *Biographical Dictionary*, II, p. 328.

⁽⁸⁾ معدون, ainsi que la variante مغدون, sont d'autres prononciations pour بنقدوين « Baudouin », avec la permutation bien connue entre le *mîm* et le *bâ*. Voir une autre altération de ce nom propre, note 4.

⁽⁹⁾ M, III, p. 439 et 441.

⁽¹⁰⁾ Ibn Misâr, *Histoire d'Égypte*, dans *Hist. or. des croisades*, III, p. 463; Sibî Ibn Al-Djauzi, *Mirât az-zamân*, *ibid.*, p. 518.

quel, pour qu'on puisse le comparer avec les extraits plus copieux, provenant également de 'Alī Al-Harawī, tels qu'ils ont été traduits ailleurs⁽¹⁾. « Al-Harawī dit : J'entrai à Jérusalem (*al-kouds*) en l'an 567 (1171-1172). Dans cette ville et aussi à Hébron (*madinat al-khalil*=La Ville d'Abraham), j'eus des entrevues avec des schaïkhs, desquels je tiens qu'en 513 (1119-1120), à l'époque du roi Baudouin II (*Bardawil*), une excavation se produisit dans la caverne d'Hébron. Le roi autorisa quelques Francs à y entrer. Ils y trouvèrent Abraham, Isaac et Jacob (sur eux soit la paix!), dont les linceuls étaient tombés en lambeaux et dont les corps étaient adossés à une paroi, des lampes surmontant leurs têtes nues. Le roi fit renouveler leurs linceuls, puis boucher la brèche⁽²⁾. »

Yâkôût assigne la date de 518 (1124-1125) à la prise de Tyr (*Ṣoûr*) par les Francs : « Les musulmans s'en étaient emparés au temps de 'Omar, fils d'Al-Khattâb (qu'Allah lui soit favorable!), et cette ville ne cessa pas de prospérer sous leur domination jusqu'en 518. Ce fut alors que les Francs vinrent camper devant elle, l'assiégèrent, la bloquèrent jusqu'à ce que ses provisions fussent épuisées. Le maître de l'Égypte, Al-Amir, avait envoyé des vivres pour la ravitailler. Mais le vent souffla avec violence sur la flotte qu'il ramena en Égypte. Elle fut ainsi empêchée d'arriver à temps, et aborda moins de dix jours après la reddition de la place, trop tard pour son salut. Les défenseurs la livrèrent par capitulation. Les musulmans en sortirent et il n'y resta que des mendians incapables de se mouvoir. Les Francs en prirent possession, la fortifièrent et l'administrèrent. Elle est entre leurs mains jusqu'à ce jour⁽³⁾. »

Deux passages de Yâkôût, où il n'est fait mention d'aucune année, paraissent se rapporter encore de l'époque qui précède la deuxième croisade. Ils sont relatifs aux châteaux forts, où s'était retranché l'ordre religieux et militaire du Temple, fondé en 1118 par son premier grand maître Hugues de Payens, si l'on en croit la plupart des historiens⁽⁴⁾, après 1123 par ce même chef, si l'on accepte la conclusion au moins spacieuse de M. Hans Prutz⁽⁵⁾.

⁽¹⁾ Ch. Schefer, *Extraits d'Alī el Herawī*, dans les *Archives de l'Orient latin*, I (1881), p. 607; Paul Biant, *Invention de la sépulture des patriarches Abraham, Isaac et Jacob à Hébron le 25 juin 1119*, *ibid.*, II, I (1884), p. 413-414; Guy Le Strange, *Palestine under the Moslems* (London, 1890), p. 317-318.

⁽²⁾ M., II, p. 468.

⁽³⁾ M., III, p. 433.

⁽⁴⁾ E. Rey, dans Ducange, *Les familles d'outremer* (Paris, 1869), p. 869; B. Kugler, *Geschichte der Kreuzzüge* (Berlin, 1880), p. 111; A. Chassaing, *Cartulaire des Templiers du Puy-en-Velay* (Paris, 1882), p. vi, etc.; E. Rey, *L'ordre du Temple en Syrie et à Chypre* (Arcis-sur-Aube, 1888), p. 1 et 11.

⁽⁵⁾ H. Prutz, *Kulturgeschichte der Kreuzzüge* (Berlin, 1883), p. 551.

« Hadjar Schouglân est une forteresse dans la région du mont Al-Loukkâm, près d'Antioche, au-dessus du lac Yagrâ. Cette forteresse appartient à ceux des Francs qu'on nomme les Templiers (*al-dâwîyya*). Ce sont des hommes qui se sont consacrés à la lutte contre les musulmans et qui ont fait vœu de célibat. Ils se divisent en moines et en chevaliers⁽¹⁾. » Cette forteresse, juchée sur le roc (*hadjar*), si elle ne doit pas être identifiée avec Bagrâs (cf. le lac de بعراس et la ville de بعراس), figurait certainement parmi les défenses de cette place, l'une des premières qui furent concédées comme fiefs à l'ordre nouveau.

« La forteresse des Templiers (*Hişn ad-dâwîyya*), nommée d'après eux, soit qu'on les appelle *dâwîyya* ou *dâwîyya*, est un château fort très solide, dans la province de Damas (*asch-schâm*). Les Templiers sont une catégorie de Francs qui se consacrent à la guerre sainte contre les musulmans, qui s'abstiennent du mariage et des autres jouissances, qui se prêtent main-forte les uns aux autres, qui manient les armes et qui ne subissent l'hégémonie de personne⁽²⁾. » Il ne saurait être question dans cette notice du *Templum Domini*, résidence des Templiers dans la Mosquée Extrême (*al-nasjdj al-akşâ*) de Jérusalem. La topographie, pour vague qu'elle soit, semble appropriée au premier château de Saphet, construit en 1140 au nord de Tibériade, sur la route qui relie cette ville à Damas. Les Templiers s'y sont installés à plusieurs reprises pour défendre le royaume chrétien de Jérusalem contre les incursions des sultans Seldjoukides et de leurs alliés, les seigneurs musulmans de la Syrie septentrionale et les émirs Damascéniens⁽³⁾.

Au moment où l'Europe s'épuisait par l'effort de la deuxième croisade, « Roger (*Roudjâr*), seigneur de Sicile, envoya une armée en Afrique pour qu'elle prit possession d'Al-Mahdiyya. Al-Ĥasan [fils de 'Alî, fils de Yaĥyâ, fils de Tamîm, le Şinhâdjite, prince d'Afrique], en sortit et alla rejoindre 'Abd al-Mou'mîn, fils de 'Alî. Les Francs conquièrent les contrées de l'Afrique, et cela en l'an 543 (1148-1149)... Ils en restèrent possesseurs pendant douze années jusqu'à l'époque où 'Abd al-Mou'mîn s'y avança et les délivra de leur domination le jour de la *âschourâ* 555 (21 janvier 1160)⁽⁴⁾. »

⁽¹⁾ M, II, p. 214.

⁽²⁾ M, II, p. 276.

⁽³⁾ E. Rey, *Les colonies franques de Syrie*, p. 445; R. Bœricht, *Studien zur mittelalterlichen Geographie und Topographie Syriens*, dans

la *Zeitschrift des deutschen Palästina-Vereins*, X, p. 268, note 3.

⁽⁴⁾ M, I, p. 329. Ce passage a échappé à M. Amari, qui ne l'a pas inséré dans sa *Biblioteca Arabo-Sicula*.

III

DEUXIÈME CROISADE.

(1147-1149.)

Yağout ne parle ni de l'empereur d'Allemagne Conrad III, ni du roi de France Louis VII, ni de Baudouin III, roi de Jérusalem, coalisés en juillet 1148 pour enlever Damas aux musulmans. Cette tentative aboutit à la retraite des croisés. Les musulmans achetèrent leur succès au prix de pertes douloureuses. Voici deux épisodes sur deux martyrs illustres de cette campagne :

« Ḥalḥoûl est un village entre Jérusalem et le tombeau d'Abraham à Hébron... C'est d'après Ḥalḥoûl qu'est désigné 'Abd ar-Raḥmân, fils de 'Abd Allâh, fils de 'Abd ar-Raḥmân Al-Ḥalḥoûli Al-Dja'di, un traditionniste austère, né et élevé à Alep, qui fit des voyages. A la fin, il s'était retiré pieusement dans une mosquée située aux abords de Damas. Or, en l'an 543 (1148), les Francs campèrent devant Damas, qu'ils assiégèrent. Ce schaikh sortit de sa retraite, à la tête de quelques hommes. Il fut tué. Puisse Allâh avoir pitié de lui et de nous!⁽¹⁾ »

« Findalâw est, je suppose, une ville dans le Magrib, d'après laquelle est dénommé Yousoûf, fils de Dournâs⁽²⁾ Al-Findalâwi Al-Magribi Abou 'l-Ḥadj-djâdj, le juriconsulte Mâlikite. Il se rendit en Syrie, pour y accomplir le pèlerinage, séjourna quelque temps à Panéas, dont il fut le prédicateur (*khaṭīb*). De là il se rendit à Damas, y fixa sa résidence et y enseigna la doctrine de Mâlik, ainsi que les traditions... Pieux, d'humeur gaie, il était fermement attaché à l'islamisme. Or, les Francs étaient venus camper devant Damas le mercredi, 2 de rabi' 1^{er} 543 (21 juillet 1148) et s'étaient établis sur le territoire de Ḳainiya⁽³⁾, au côté du tournant qui va de l'Allée des cailloux (*zou-ḥâk al-ḥaṣâ*) [jusqu'aux alentours de l'Hippodrome vert⁽⁴⁾]. Ils battirent en retraite le samedi 6 du même mois (25 juillet 1148). Les défenseurs de Damas étaient sortis pour les combattre. Al-Findalâwi était au nombre de

⁽¹⁾ M, II, p. 316.

⁽²⁾ Les variantes de ce nom sont énumérées dans ma *Vie d'Ousâma*, p. 213, note 4.

⁽³⁾ Au lieu de قَيْنِيَا, lisez قَيْنِيَا, nom d'un village qui faisait face à la Porte Petite (*al-bâb aṣ-ṣaġûr*) de Damas; cf. M, IV, p. 219;

l'article Findalâw de M dans le manuscrit 2230 de la Bibliothèque nationale, fol. 332 v°; Ibn 'Asâkir, *Histoire de Damas* (manuscrit 2137 du même dépôt, fol. 41 v°); Ibn Al-Athîr, *Chronicon*, VIII, p. 471.

⁽⁴⁾ Ajouté d'après Ibn 'Asâkir, *ibid.*, loc. cit.

ceux qui étaient sortis. L'émir [Anar⁽¹⁾], qui commandait les forces musulmanes, l'aperçut ce jour-là, marchant péniblement avant le choc des deux armées. Il lui dit : « Ô toi, vieil imâm, retourne en arrière. Car tu es dispensé, en raison de ton grand âge. » — Al-Findalâwi répondit : « Je ne reculerai pas. Nous avons vendu; et lui (Allâh), il a acheté ce que nous avons vendu. » Il faisait allusion à cette parole d'Allâh le Tout-Puissant : *Certes Allâh a acheté aux croyants leurs personnes et leurs biens pour leur donner le Paradis en retour. Ils combattront dans le chemin d'Allâh*⁽²⁾. La journée ne fut pas achevée sans qu'Al-Findalâwi obtint le martyre qu'il avait souhaité. Cette citation est tirée d'Ibn 'Asâkir⁽³⁾. »

Le seul résultat positif de la deuxième croisade, ce fut la conquête de Lisbonne sur les musulmans par Alphonse I^{er} Henriquez⁽⁴⁾ le 25 novembre 1147, grâce à la coopération accidentelle d'Anglais, de Frisons et peut-être de Néerlandais, qui, pour se rendre en Syrie, avaient jugé à propos de longer la côte occidentale de la péninsule Ibérique. Leur concours fortuit délivra Lisbonne de l'occupation arabe, qui s'y était maintenue depuis 716. « Les Francs s'étaient emparés de Lisbonne (*Laschboïna*) en 543 (1148)⁽⁵⁾, et, à ce que je crois, cette ville leur appartient jusqu'à présent⁽⁶⁾. »

IV

PÉRIODE ENTRE LA DEUXIÈME ET LA TROISIÈME CROISADE.

(1140-1189.)

L'échec infligé aux Francs devant Damas en 1148 ne fut compensé par une revanche qu'en 1153, lors de la prise d'Ascalon (*'Askalân*), qui appartenait au khalife Fâtimide d'Égypte, Aṭh-Thâfir Billâh. Les chevaliers de Baudouin III, roi de Jérusalem, s'emparèrent d'Ascalon après une lutte acharnée.

⁽¹⁾ Moufîn ad-Din Anar. Ajouté d'après Ibn 'Asâkir, *Histoire de Damas* (manuscrit 2137 de la Bibliothèque nationale), loc. cit.

⁽²⁾ *Coran*, IX, 112.

⁽³⁾ D'après Ibn 'Asâkir (manuscrit cité, fol. 41 r^o), Al-Findalâwi aurait été tué à An-Nairab, village situé d'après M, IV, p. 855, à une demi-parasange de Damas. Le passage entier a été traduit d'après M, III, p. 919.

⁽⁴⁾ Au lieu de الفريخ, le manuscrit 2231 de la Bibliothèque nationale, fol. 98 v^o, porte العفريخ, c'est-à-dire العفريخ, transcription en caractères arabes de Henriquez.

⁽⁵⁾ Lisez cette date légèrement inexacte, au lieu de 573, d'après le manuscrit cité, loc. cit., ainsi que M. Edmond Benoist a bien voulu me le communiquer.

⁽⁶⁾ M, IV, p. 356.

Ils réalisaient ainsi ce qui, avant eux, avait été tenté à plusieurs reprises avec plus de gloire que de profit. L'une de ces batailles antérieures, probablement celle du 12 août 1099⁽¹⁾, est l'objet d'une allusion dans le Dictionnaire géographique de Yaḳoùt : « Et Al-Ma'zīmān⁽²⁾ (les deux défilés) est un village, à une parasange à peu près d'Ascalon⁽³⁾, où fut livré un combat célèbre entre les Kinānites⁽⁴⁾, défenseurs d'Ascalon, et les Francs⁽⁵⁾. » Ascalon « fut conquis par les Francs (puisse Allāh les reléguer!) le 27 djoḡmādā II 548 (19 septembre 1153⁽⁶⁾). »

En 558 (1162-1163), les Francs avaient demandé à Noṭr ad-Dīn une trêve que, d'après Ibn Al-Athīr, il leur aurait refusée⁽⁷⁾. Qu'un traité ait été conclu ou non, il y eut une suspension des hostilités. Car le célèbre professeur de Soufisme, Abou 'n-Nadjīb 'Abd al-Ḳāhīr As-Souhrawardī quitta Bagdād h « et parvint à Damas en l'an 558, dans l'intention de visiter pieusement Jérusalem. Mais cette chance ne lui fut pas accordée, la trêve entre les musulmans et l'ennemi ayant été rompue⁽⁸⁾. »

« Il advint en l'an 564 (1168-1169) que les Francs vinrent camper devant le Caire (*al-Ḳāhira*). On incendia Miṣr, pour que l'ennemi ne pût pas s'en emparer; car l'on n'était point en forces pour lui résister⁽⁹⁾. »

L'intervention de Saladin (*Ṣalāḥ ad-Dīn*) dans les affaires de Syrie se manifeste pour la première fois dans le Dictionnaire géographique à l'article Bait al-aḫzān « Séjour des chagrins » : « C'est une ville entre Damas et le littoral. . . Les Francs l'avaient construite et y avaient bâti une citadelle formidable. . . Le Roi Victorieux (*al-malik an-nāṣir*) Yoṣouf, fils d'Ayyoṅb [Saladin], l'assiégea en l'an 575 (1179-1180), la conquit et la détruisit⁽¹⁰⁾. »

Les campagnes des années suivantes ne sont représentées que par l'expédition de Saladin à 'Ain al-Djāloūt (Source de Goliath), après que, le 14 août 1183, il eut quitté Alep et le nord de la Syrie, pour aller au sud combattre les chrétiens de Palestine⁽¹¹⁾. « 'Ain al-Djāloūt est un bourg charmant, entre

⁽¹⁾ Hagenmeyer, *Peter der Eremit*, p. 270-273.

⁽²⁾ Je lis الزمان avec notre manuscrit 2231, fol. 124r°. Cf. peut-être *Deir Musim*, dans E. de Rozière, *Cartulaire du saint Sépulture de Jérusalem*, p. 114.

⁽³⁾ Lisez حيسن avec le manuscrit.

⁽⁴⁾ El-Macrizī's *Abhandlung über die in Aegypten eingewanderten arabischen Stämme*, herausgegeben und übersetzt von F. Wüstenfeld, p. 70.

⁽⁵⁾ M, IV, p. 392.

⁽⁶⁾ M, III, p. 674.

⁽⁷⁾ Ibn Al-Athīr, dans *Hist. or. des croisades*, I, p. 532, II, II, p. 211.

⁽⁸⁾ M, III, p. 204; cf. Ibn Khallikān, *Biographical Dictionary*, II, p. 151.

⁽⁹⁾ M, III, p. 900.

⁽¹⁰⁾ M, I, p. 775.

⁽¹¹⁾ Bahā ad-Dīn Ibn Schaddād, dans *Hist. or. des croisades*, III, p. 73.

Baisân et Naplouse. . . Les croisés (*ar-roûmî*) y avaient dominé pendant un certain temps. Puis Saladin le leur enleva en l'an 579 (1183-1184)⁽¹⁾. »

Quatre ans plus tard « la bataille de Hittin, une bénédiction pour les croyants⁽²⁾ », un triomphe pour Saladin, un désastre pour le royaume latin de Jérusalem, clôt une période d'accalmie, où les belligérants s'étaient contentés de se mesurer dans des escarmouches légères sans conséquences graves. « Şalâh ad-Din Yousof, fils d'Ayyoub (Saladin), eut une rencontre décisive, exceptionnellement vigoureuse, avec les Francs au milieu du second rabi' en l'an 583 [le 17] (26 juin 1187). Il y remporta sur les rois des Francs une victoire qui lui assura la conquête des régions maritimes (*bilâd as-sâhil*). Il tua le Pharaon des Francs, Renaud de Châtillon (*Arnât*)⁽³⁾, seigneur d'Al-Karak et d'Asch-Schaubak. Et cela se passa dans un endroit nommé Hittin, entre Tibériade et Acre, à deux parasanges de Tibériade⁽⁴⁾. »

Les villes de la Palestine chrétienne, à l'exception de Tyr, durent capituler successivement devant le vainqueur de Hittin. Je citerai celles dont Yâkoût rapporte la capitulation à l'année 583 (1187-1188), et aussi celles dont il indique la prise par Saladin sans donner de date, alors que la date de 583 est certaine. En voici la liste, dans l'ordre de leur évacuation par les Francs, autant que j'ai pu suivre les étapes de cette campagne⁽⁵⁾. « Saladin s'empara d'Acre (*'Akka*) [le 1^{er} de] djoumâdâ I^{er} 583 (9 juillet 1187) et munit la place d'hommes, de défenses et de vivres⁽⁶⁾. » Vinrent ensuite Al-Bira, « entre Jérusalem et Naplouse, que Saladin saccagea aussitôt qu'il l'eut repris aux Francs⁽⁷⁾ »; Jaffa (*Yâfâ*)⁽⁸⁾, dont son frère Al-Malik Al-'Âdil s'empara pour lui; Haïfa dévasté par ses troupes⁽⁹⁾; Sidon (*Şaidâ*)⁽¹⁰⁾; Bairoût⁽¹¹⁾; Kal'at Abi l-Hasan, « grande forteresse maritime, voisine de Sidon, que Saladin conquît et donna en fief à Maimoun Al-Çaçri pendant quelque temps, puis à un autre de ses lieutenants⁽¹²⁾ »; Djoubail, « où Saladin établit une garnison de

⁽¹⁾ M, III, p. 760.

⁽²⁾ Bahâ ad-Din Ibn Schaddâd, dans *Hist. or. des croisades*, III, p. 92.

⁽³⁾ Au lieu de *لبنان*, lisez *لبنان*.

⁽⁴⁾ M, II, p. 291.

⁽⁵⁾ J'ai été singulièrement aidé dans ma recherche par le beau travail de M. Reubricht, *Die Kämpfe Saladin's mit den Christen in den Jahren 1187 und 1188*, dans ses *Beiträge zur Geschichte der Kreuzzüge*, I, p. 113-208.

⁽⁶⁾ M, III, p. 708.

⁽⁷⁾ M, I, p. 787, sans date, mais certainement en même temps que Naplouse.

⁽⁸⁾ M, IV, p. 1003.

⁽⁹⁾ M, II, p. 381, où il faut corriger 573 en 583, d'après notre manuscrit 2228, fol. 62 v°.

⁽¹⁰⁾ M, III, p. 441.

⁽¹¹⁾ M, I, p. 785.

⁽¹²⁾ M, IV, p. 162, sans la date, qui est donnée par Aboû Schâma, *Kitâb ar-raudatâin*, II, p. 88, l. 36. Sur l'émir Fâris ad-Din Maimoun Al-Çaçri, plus tard gouverneur de Naplouse, mort

Kurdes⁽¹⁾ »; Ar-Ramla⁽²⁾, Ad-Dâroum, qu'il saccagea⁽³⁾; Ascalon (*ʿAṣḳalân*), « que les Francs avaient possédé pendant trente-cinq années⁽⁴⁾ »; Athlith, la Citadelle rouge (*al-ḥiṣn al-aḥmar*), comme les musulmans l'appellent, le Château-Pèlerin des chrétiens⁽⁵⁾; Aṭ-Ṭaroum, « forteresse entre Jérusalem et Ar-Ramla⁽⁶⁾ »; Bait Djilbrin, « bourg entre Jérusalem et Gaza . . . , que Saladin s'empessa de dévaster⁽⁷⁾ »; enfin Jérusalem, « où les Francs s'étaient maintenus pendant quatre-vingt-onze années⁽⁸⁾ ».

En 584 (1188-1189), Saladin continua, plus au nord, le démembrement des colonies latines de Syrie. Tour à tour, il sut soustraire à la domination des Francs (et je m'en tiens à ce que rapporte Yaḳoût) Djabala, « qu'il reçut par capitulation le 19 djoumâdâ II (16 juillet 1188) et qui n'a pas cessé d'appartenir aux musulmans⁽⁹⁾ »; Laodicée (*Lādhiḳḳyya*), dont Yaḳoût rapporte seulement que, de son temps, en 620 (1223), les musulmans y ont la prédominance⁽¹⁰⁾; Ṣihyaun, sur le littoral, dans la province d'Émesse, « l'une des premières conquêtes des Francs jusqu'à ce qu'elle fût récupérée par Saladin en faveur des musulmans qui l'ont conservée jusqu'à ce jour⁽¹¹⁾ »; Barzouya, « forteresse voisine de la côte méditerranéenne, sur le sommet d'une montagne élevée [au-dessus des Lacs d'Apamée], forteresse dont les défenses étaient devenues proverbiales dans tous les pays des Francs, avec les torrents qui l'entouraient de toute part, avec ses 570 coudées de hauteur⁽¹²⁾ »; Bagrâs⁽¹³⁾; Kaukab, « forteresse sur la montagne qui domine la ville de Tibériade, aux remparts solides, puissants, au-dessus de la vallée du Jourdain⁽¹⁴⁾ ».

Deux des endroits, où Saladin établit ses campements pendant ses campagnes de Syrie, sont encore mentionnés par Yaḳoût, sans aucune date, sans addition d'aucun renseignement historique. Ce sont, au nord d'Alep, Ḳarâ-ḥiṣâr⁽¹⁵⁾; au sud d'Alep, entre cette ville et Laodicée, Tell Kaschfahân⁽¹⁶⁾.

à Alep en ramaḍân 610 (janvier 1214), voir Bahâ ad-Dîn Ibn Schaddâd, dans *Hist. or. des croisades*, III, p. 365; Ibn Al-Athîr, *ibid.*, II, 1, p. 58, 89 et 99; Aboû T-Fidâ, *ibid.*, I, p. 74, 78, 79, 87.

⁽¹⁾ M, II, p. 33.

⁽²⁾ M, II, p. 819.

⁽³⁾ M, II, p. 525, où, au lieu de 584, je propose de lire 583.

⁽⁴⁾ M, III, p. 674.

⁽⁵⁾ M, III, p. 616; cf. I, p. 156.

⁽⁶⁾ M, III, p. 534.

⁽⁷⁾ M, I, p. 776, sans date; cf. II, p. 19.

⁽⁸⁾ M, IV, p. 599.

⁽⁹⁾ M, II, p. 26.

⁽¹⁰⁾ M, IV, p. 340.

⁽¹¹⁾ M, III, p. 438.

⁽¹²⁾ M, I, p. 565.

⁽¹³⁾ M, I, p. 694.

⁽¹⁴⁾ M, IV, p. 338, sans date.

⁽¹⁵⁾ M, IV, p. 44.

⁽¹⁶⁾ M, I, p. 869.

V

TROISIÈME CROISADE.

(1189-1192.)

Les Francs de Syrie, réduits à la principauté d'Antioche, au comté de Tripoli et à la seigneurie de Tyr, résolurent de frapper un grand coup en concentrant leurs efforts sur Acre. Les dissensions intestines s'étaient apaisées devant le danger commun; l'on était même parvenu à un semblant de réconciliation entre Guy de Lusignan et Conrad de Montferrat, tous deux prétendants à la royauté de Jérusalem, à un trône que Saladin avait renversé. L'accord général des croisés éveilla les sympathies de l'Europe, dont les trois princes les plus puissants, Frédéric I^{er} Barberousse, empereur d'Allemagne, Philippe Auguste, roi de France, et Richard Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre, se résolurent à quitter leurs États pour apporter leurs concours à la chrétienté d'Orient, dont l'existence était menacée.

Des événements qui se déroulèrent pendant le siège d'Acre, Yâkoût ne connaît que quelques épisodes et le dénouement. On lit à l'article Schafra'amm : « C'est un bourg considérable, sur la côte de Syrie, à 3 milles d'Acre. Ce fut là que Saladin établit son quartier général contre Acre en 586 (1190) dans la lutte contre les Francs qui campèrent devant Acre et qui l'assiégèrent ⁽¹⁾. » Leur victoire est ainsi résumée : « Les Francs revinrent à la charge, campèrent devant Acre, creusèrent un fossé en avant de leurs lignes. Saladin se dirigea vers eux, campa plus loin qu'eux et séjourna autour de ⁽²⁾ leur camp retranché pendant trois années, jusqu'au moment où les Francs reprirent de force Acre aux musulmans le 17 ⁽³⁾ de djoumâd II 587 (12 juillet 1191). On fit comparaître les prisonniers musulmans, au nombre de 3,000 environ. Les Francs se précipitèrent à la fois sur eux tous et les massacrèrent jusqu'au dernier. Acre appartient aux Francs jusqu'à ce jour ⁽⁴⁾. » Les pourparlers entre Saladin et les Francs avaient eu lieu par l'entremise de 'Adl Az-Zabadâni, qui avait la spécialité de telles missions diplomatiques auprès d'eux ⁽⁵⁾.

⁽¹⁾ M, III, p. 304-305. Le texte porte 86, abrégé de 586.

⁽²⁾ حورانهم.

⁽³⁾ Liséz سابع شهر.

⁽⁴⁾ M, III, p. 708-709.

⁽⁵⁾ M, II, p. 913. Sur cet ancien affranchi de Saladin, que le sultan honorait de sa confiance, voir Bahâ ad-Din Ibn Shaddâd, dans *Hist. or. des croisades*, III, p. 235, 270, 344-347, 351.

Deux mois plus tard, « les Francs se rendirent maîtres de Jaffa en 587 ⁽¹⁾ », au milieu de schabân 587, vers le 10 septembre 1191 ⁽²⁾. Le sultan, pour venger ces pertes, « détruisit Ar-Ramla [au commencement de ramađân] 587 (fin septembre 1191), de peur que les Francs ne s'en emparassent une deuxième fois. La ville ne s'est pas relevée de ses ruines ⁽³⁾. » Le même sort ne tarda pas à frapper Ad-Dároûm, « citadelle, devant laquelle on passe, après avoir quitté Gazza pour se rendre en Égypte. Celui qui s'y arrête voit la mer à la distance d'une parasange environ ⁽⁴⁾ ».

VI

QUATRIÈME ET CINQUIÈME CROISADES.

(1192-1229.)

Saladin mourut à Damas le 4 mars 1193. « Son tombeau s'y trouve dans la Kallâsa, qui fait partie de la grande mosquée ⁽⁵⁾. » Les événements des années suivantes ont à peine laissé leur trace dans les notices de Yağout. Il nous apprend seulement que les Francs « achetèrent Djoubail en 593 (1196-1197) aux Kurdes qui l'occupaient et qui s'en allèrent on ne sait où. Depuis lors, Djoubail n'a pas cessé d'appartenir aux Francs ⁽⁶⁾ ». La même année, « Al-Malik Al-Âdil Aboû Bakr, fils d'Ayyoub [frère de Saladin], enleva une nouvelle fois aux Francs Jaffa, qu'il détruisit ⁽⁷⁾ ». Cela se passait en schawwâl 593, entre le 17 août et le 14 septembre 1197 ⁽⁸⁾. Le démantèlement de Kaukab par ce même Al-Malik Al-Âdil, nombre d'années plus tard, en 609 (1212-1213), est indiqué par Yağout comme un fait accompli, sans que ni le destructeur, ni le millésime soient mentionnés ⁽⁹⁾.

Tandis que la quatrième croisade, dirigée surtout contre l'empire de Constantinople et contre sa capitale, a passé inaperçue pour Yağout, il a recueilli

⁽¹⁾ M, IV, p. 1003.

⁽²⁾ Imâd ad-Din Al-Kâtib, *Conquête de la Syrie et de la Palestine* (éd. Landberg), p. 385 et 388; Ibn Al-Athîr, dans *Hist. or. des croisades*, II, 1, p. 50.

⁽³⁾ M, II, p. 819.

⁽⁴⁾ M, II, p. 525, sans aucune date pour la démolition; Bahâ ad-Din Ibn Schaddâd donne celle du 29 djonmâdâ II 588 (12 juillet 1192); cf. *Hist. or. des croisades*, III, p. 320.

D'après Ibn Al-Athîr, la destruction aurait été l'œuvre des Francs (*ibid.*, II, 1, p. 60).

⁽⁵⁾ M, II, p. 597; cf. Quatremère, *Histoire des sultans mamloûks*, II, 1, p. 288.

⁽⁶⁾ M, II, p. 33.

⁽⁷⁾ M, IV, p. 1003.

⁽⁸⁾ Ibn Al-Athîr, dans *Hist. or. des croisades*, II, 1, p. 84.

⁽⁹⁾ M, IV, p. 328; cf. Ibn Al-Athîr, *ibid.*, II, 1, p. 108.

les échos de la cinquième croisade, qui renouvela contre l'Égypte les anciennes tentatives, jadis avortées, des rois de Jérusalem Baudouin I^{er} et Amaury.

« La forteresse de Damiette (*Dīnyāt*), construite par Al-Moutawakkil⁽¹⁾, resta entre les mains des musulmans jusqu'à ce qu'arrivât le mois de dhou l-*kāʿda* 614 (du 30 janvier au 28 février 1218). Les Franes s'étaient alors avancés d'au delà des mers et avaient attaqué Al-Malik Al-ʿĀdil Abou Bakr, fils d'Ayyoub [frère de Saladin], tandis qu'il était campé auprès de Baisān. Il s'enfuit à leur approche jusqu'à Khisfin. Quant aux Franes, ils retournèrent à Acre, y séjournèrent pendant plusieurs jours et en sortirent pour aller assiéger Thabor (*Al-Touir*), où Al-Malik Al-Mouʿatibham [ʿIsā], fils d'Al-Malik Al-ʿĀdil, avait construit à grands frais⁽²⁾ une forteresse formidable. Les Franes l'assiégèrent pendant quelque temps. Parmi ses défenseurs fut tué un émir d'entre les émirs, nommé Badr ad-Dīn Moḥammad, fils d'Abou l-Kāsim, Al-Hak-kārī. D'autre part, un comte d'entre les comtes des Franes, personnage considérable et célèbre parmi eux, fut tué. Ils en tirèrent de mauvais présages pour la prolongation de leur séjour devant Thabor et rentrèrent dans Acre.

« Il y eut des divergences d'opinions. Le roi des Hongrois (*al-hounkour*⁽³⁾) dit : « Mon avis est que nous nous rendions à Damas pour l'assiéger. Lorsque nous y dominerons, la Syrie sera à nous. » — Le roi persévérant (*al-ḥawwān*⁽⁴⁾) prit alors la parole. On ne l'appelait ainsi, m'a-t-on dit, pour aucun autre motif que pour sa persévérance⁽⁵⁾ en face de toute citadelle qu'il assiégeait, jusqu'à ce qu'il l'eût prise. En d'autres termes, il était patient lors du blocus des forteresses. Il se nommait [Léopold] d'Autriche (*Dastaridj*⁽⁶⁾), ce qui signifie celui qui a des plumes (*rišch*) pour emblèmes, parce que son blason se distinguait par des plumes⁽⁷⁾. Le roi dit : « Nous irons en Égypte. Car les armées sont groupées autour de [Al-Malik] Al-ʿĀdil, tandis que l'Égypte est dégar-

⁽¹⁾ En 238 de l'hégire (852-853 de notre ère), Djaʿfar Al-Moutawakkil étant khalife de Bagdādih, ʿAnbasa ibn Ishāq Ad-Dabbī étant préposé par lui au gouvernement de l'Égypte; voir M. II, p. 603; Ibn Al-Athīr, *Chronicon* (éd. Tornberg), VII, p. 45 et 51.

⁽²⁾ Lisez : مغموم, d'après Wüstenfeld dans M, V, p. 190.

⁽³⁾ André II, roi de Hongrie (1205-1235). Sur sa participation à la cinquième croisade et sur sa retraite précipitée, voir surtout *Der Kreuzzug des Königs Andreas II. von Ungarn* (1217), dans R. Röhricht, *Studien zur Ge-*

schichte des fünften Kreuzzuges (Innsbruck, 1891), p. 21-36.

⁽⁴⁾ Au lieu de القوام, lisez القوام et comparez *Coran*, iv, 38 et 134; v, 11.

⁽⁵⁾ Au lieu de يقوم, lisez يقوم.

⁽⁶⁾ Au lieu de دسترچ, lisez avec un manuscrit (M, V, p. 190) دسترچ. Il s'agit du comte Léopold VI d'Autriche, surnommé le Glorieux.

⁽⁷⁾ Ce calembourg repose sur un renseignement exact. Les anciens archiducs d'Autriche avaient dans leurs armes une queue de paon au naturel; voir Rietstap, *Armorial général*, p. 86.

de troupes ». Ce dissentiment amena le roi des Hongrois à retourner furieux dans son pays.

« Les autres armées des Francs se dirigèrent vers Damiette. Elles y parvinrent en safar 615 (du 29 avril au 27 mai 1218), tandis que [Al-Malik] Al-Âdil était campé devant Kharibat al-louçouç en Syrie. Il avait renvoyé une partie de ses soldats en Égypte. Quant à son fils Al-Malik Al-Aschraf Moûsâ, fils de [Al-Malik] Al-Âdil, il était campé à Madjma' al-mouroûdj, entre Salmiyya et Émesse (*Homs*), par crainte d'un acte d'hostilité des Francs dans ces parages. A ce moment même, le roi des Grecs (*malik ar-roûm*), [petit-] fils de Kîlidj Arslân⁽¹⁾, se mit en campagne dans la région d'Alep et y conquit trois forteresses considérables, Ra'bân, Tell Bâschir et Bourdj ar-raçâç, toutes trois pendant rabi' I^{er} de cette même année (du 28 mai au 26 juin 1218). Son armée arriva aux environs de Bonzâ'a. Al-Malik Al-Aschraf en fut informé, s'avança à la tête de ceux qui se joignirent à lui parmi les combattants de l'armée d'Alep, et livra bataille entre Manbidj et Bouzâ'a à son adversaire, dont il mit en pièces l'armée, dont il fit prisonniers les principaux lieutenants, sauf à leur accorder ensuite la vie sauve. Cela se passait en rabi' II (du 27 juin au 25 juillet 1218). Le roi des Grecs, Kaïkâwous, fils de [Kaï Khosrou, fils de] Kîlidj Arslân, fut informé de ces événements, alors qu'il était campé devant Manbidj. Un témoin oculaire a affirmé l'avoir vu, dans son trouble, frissonner comme dans un accès de fièvre, puis vomir quelque chose de semblable à du sang. Il partit précipitamment pour retourner dans ses États, poursuivi par les armées ennemies. Son départ eut lieu le 11 djoumâdâ I^{er} 615 (5 août 1218), après qu'il eut passé en Syrie deux mois entiers depuis son arrivée. [Al-Malik Al-Aschraf] soumit incontinent Tell Bâchir, Ra'bân et Bourdj ar-raçâç⁽²⁾, dont les habitants le rejoignirent, regagnant leurs habitations dans chacune des trois villes fortifiées, qu'ils avaient livrées par capitulation. Cependant Al-Malik Al-Aschraf réunit les hommes formant l'une de leurs avant-gardes, et les abandonna dans une des maisons du faubourg de Tartouçch⁽³⁾, à laquelle il mit le feu. Presque aucun d'eux n'échappa à l'incendie. Khouwânsallâr, fils d'Ibrâhim, seigneur de Mar'asch, réussit à retourner dans cette ville, mais il ne tarda pas à y mourir. Son successeur fut son frère qu'il avait retenu captif dans sa prison.

« Quant à Al-Malik Al-Aschraf, lorsqu'il eut obtenu la restitution de ces

⁽¹⁾ Ce roi, qui va être nommé, est Kaïkâwous.

⁽³⁾ Texte douteux; cf. les variantes dans M.

⁽²⁾ Substituez *برج الرصاص* à *برج الرصاص*.

V, p. 190.

trois forteresses, qu'il s'en fut retourné⁽¹⁾ dans la direction d'Alep et qu'il fut entré sur le territoire de cette ville, il apprit la mort de son père Al-Malik Al-Âdil Abou Bakr, fils d'Ayyoub, qui avait expiré, dans son campement⁽²⁾ de Kharibat al-lousoûs, le dimanche 7 de djounâdâ I^{er} 615 (31 août 1218). Al-Malik Al-Aschraf dissimula cette nouvelle et n'en laissa rien paraître, jusqu'à ce qu'il eût transporté son camp au dehors d'Alep. Les hommes vinrent lui apporter leurs condoléances pendant trois jours.

« Pour ce qui est des Francs, ils s'étaient postés devant Damiette en safar 615 (du 29 avril au 27 mai 1218). Ils restèrent devant la place jusqu'au 27 scha'bân 616 (8 octobre 1219), s'en emparèrent après avoir fait souffrir aux habitants la famine et d'autres calamités, et les emmenèrent en captivité.

« Alors Al-Malik Al-Mou'aththam envoya ravager Jérusalem et vendre ce qui s'y trouvait en fait d'ornements. Les habitants émigrèrent. Al-Malik Al-Aschraf en fut informé. Il partit pour Mauzil afin d'apaiser un dissentiment qui s'était produit à ce sujet entre Lou'lon' et Mouthballar ad-Din [Koukbouri], fils de Zain ad-Din [Ali Koudschek]. Lorsque leur différend fut réglé, il se dirigea vers Mauzil. Son frère Al-Malik Al-Kâmil y faisait face aux Francs à cette époque. Al-Malik Al-Aschraf arriva à Mauzil et l'arracha des mains des Francs en radjab 618 (du 21 août au 19 septembre 1221). On accorda la vie sauve aux Francs, après qu'ils furent tombés entre les mains des musulmans.

« A ce moment même était venu d'au delà des mers un comte, qui s'était établi à Damiette. On craignit que, si l'on n'accordait pas la vie sauve aux Francs, la venue de ce comte, qui était juste arrivé, ne devint pour les musulmans un souci constant. On s'accorda au sujet de Damiette, qui fut rendu aux musulmans⁽³⁾. »

Les deux fragments qui vont suivre font jusqu'à un certain point double emploi avec le morceau qui précède. Ils en complètent utilement les données, tant sur Thabor (*Al-Tôûr*) que sur Jérusalem.

« Thabor (*Al-Tôûr*) est le nom propre d'une montagne qui domine le Jourdain au-dessus de Tibériade, à quatre parasanges de cette ville. Sur le sommet du Thabor était une vaste église (*bi'ra*), solidement construite, aux murailles massives. Dans son enceinte se tenait chaque année un marché très fréquenté. Plus tard, Al-Malik Al-Mou'aththam 'Isâ, fils d'Al-Malik Al-Âdil Abou Bakr, fils d'Ayyoub, bâtit à ce même endroit une citadelle formidable,

⁽¹⁾ Au lieu de رجوع, lisez avec notre manuscrit 2228 ورجع.

⁽²⁾ Lisez معسكره avec notre manuscrit 2228.

⁽³⁾ M., II, p. 604-605.

pour la construction de laquelle il dépensa les sommes les plus fortes et dont il s'efforça de rendre la masse aussi imposante que possible. Lorsque vint l'année 615 (1218-1219) et que les Francs sortirent de leurs contrées au delà des mers pour récupérer Jérusalem, Al-Malik Al-Mou'aththam ordonna de détruire la citadelle de Thabor, qu'il laissa comme elle avait été la veille de sa construction. Il comprit Jérusalem dans son œuvre de dévastation. Les deux cités sont demeurées en ruines jusqu'à ce jour⁽¹⁾. »

« Actuellement, Jérusalem appartient aux Ayyoubites, et celui d'entre eux qui y détient le pouvoir est Al-Malik Al-Mou'aththam 'Isâ, fils de [Al-Malik] Al-'Âdil Abou Bakr, fils d'Ayyoub. Les Ayyoubites avaient consolidé, reconstruit et restauré les murailles de la ville. Lors de la campagne des Francs en 616 (1219-1220), après qu'ils eurent conquis Damiette, Al-Malik Al-Mou'aththam présida à la destruction des murailles de Jérusalem : « Ce n'est point, dit-il, par les remparts que nous protégerons les villes, nous ne les protégerons que par les épées et par les cavaliers⁽²⁾. »

Le même système, qui consistait à anéantir les ouvrages dont l'ennemi pourrait profiter, amena le démantèlement de Laodicée. « Cette ville n'a pas cessé d'appartenir aux musulmans. Cette année-ci, en dhoû 'l-ka'da 620 (du 26 novembre au 25 décembre 1223), l'armée d'Alep est venue s'y établir et y est restée quelque temps, jusqu'à ce qu'elle eût achevé de détruire et de raser la citadelle, par crainte que les Francs ne fassent une incursion pour l'assiéger, pour couper Laodicée des pays musulmans et pour s'en emparer par les moyens qui leur sont habituels⁽³⁾. »

A cette même date ou à peu près, Yağout constate que Tartouss (variante d'Antartouss), « une ville de Syrie, qui domine la mer dans le voisinage d'Al-Marqab et d'Acre, est entre les mains des Francs⁽⁴⁾ ». Or, Antartouss leur avait été repris par Saladin le 6 juillet 1188, et nous ignorons à quelle époque il le rétrocéda aux Francs. Ce fut sans doute dans la seconde moitié de 1191, après qu'ils eurent fini par s'emparer d'Acre.

Yağout mourut le dimanche 20 ramađan 626 (12 août 1229) aux environs d'Alep⁽⁵⁾. Jusqu'au dernier jour de sa vie, il ne cessa pas de retoucher,

⁽¹⁾ M, III, p. 557.

⁽²⁾ M, IV, p. 599-600.

⁽³⁾ M, IV, p. 340.

⁽⁴⁾ M, III, p. 529.

⁽⁵⁾ Plus haut, p. 71; Ibn Khallikân, *Biographical Dictionary*, IV, p. 22, où le 21 ramađan provient d'une inadvertance dans la traduction de يوم الأحد العشريين.

d'augmenter, de compléter son Dictionnaire géographique⁽¹⁾. Les notes ajoutées à la marge pénétrèrent facilement dans un recueil de matériaux plutôt agglomérés que mis en œuvre. De ces menus détails accumulés, que nous devons à l'érudition et aux voyages de Yâkoût, le narrateur ne tire aucune vue d'ensemble sur le naturel et sur l'attitude des Francs, sur leurs relations guerrières et pacifiques avec les musulmans, sur les avantages et les préjudices qui résulteraient pour les uns et les autres des croisades. Il enregistre ce qu'il a entendu et ce qu'il a remarqué, aussi indifférent et aussi impassible comme auditeur que comme spectateur. Ses paragraphes détachés n'ont pas entre eux la cohésion que leur aurait donnée quelque impression personnelle, vérifiée successivement dans les différents milieux sur des événements dont les plus récents se déroulaient devant lui, comme devant un contemporain. La seule fois où il s'essaye à une caractéristique des Francs, c'est la perception superficielle de son esprit qu'il caractérise plutôt, c'est un certificat d'incapacité à observer autre chose que les apparences qu'il se décerne naïvement, sans avoir en aucune façon conscience de ce qu'il nous révèle lui-même sur son infériorité à juger et à conclure.

Ce passage, relatif aux Baschkirs (*Bâschquird*), musulmans de Hongrie, et à une colonie de leurs émigrants qui habitait Alep, a été signalé précédemment par Fræhn⁽²⁾ et par Reinaud⁽³⁾. « Me trouvant dans la ville d'Alep⁽⁴⁾, j'y rencontraï une troupe nombreuse de gens qu'on appelait les Baschkirs (*al-bâschquirdiyya*). Ils avaient les cheveux et les visages d'un roux très vif. Leurs études se portaient sur la jurisprudence, d'après la doctrine d'Abou Hanifa. J'interrogeai l'un d'entre eux et je lui demandai de me renseigner sur leur pays et sur leur genre de vie. Il répondit : « Pour ce qui est de nos contrées, « elles sont situées au delà de Constantinople, dans le royaume d'un peuple « franc qu'on nomme les Hongrois (*al-houkour*)⁽⁵⁾. Nous sommes des musulmans, sujets de leur roi. A l'extrémité de ses États, nous occupons environ « trente villages, presque des petites villes. Seulement, le roi des Hongrois ne « nous autorise à entourer aucun d'eux de murs, dans la crainte que nous nous « révolions contre lui. Nous sommes placés au milieu des territoires chrétiens,

⁽¹⁾ Wüstenfeld, *Der Reisende Jâkût als Schriftsteller und Gelehrter*, p. 8-10.

⁽²⁾ *Mémoires de l'Académie de Saint-Petersbourg*, VIII (1821), p. 622-623.

⁽³⁾ Reinaud, *Géographie d'Aboufêda*, p. 294, note 5.

⁽⁴⁾ De 625 à 626 (1228-1229); cf. M, II, p. 309; Ibn Khallikân, *Biographical Dictionary*, IV, p. 22; F. Wüstenfeld, *Jâkût's Reisen*, dans la *Zeitschrift der deutschen morg. Gesellschaft*, XVIII (1864), p. 493.

⁽⁵⁾ Plus haut, p. 87.

« ayant au nord les pays des Slaves (*aş-şakâliba*), au sud ceux du pape (*al-pâpâ*),
 « avec Rome (*ar-roûmiya*) pour capitale⁽¹⁾, à l'ouest l'Andalousie (l'Italie
 « septentrionale, la France et l'Espagne), à l'est les régions des Grecs (*ar-*
 « *roûm*), Constantinople (*koustantîniyya*) et les autres provinces. » Il ajouta :
 « Notre langue est la langue des Francs, notre costume est leur costume, nous
 « servons dans les rangs de leurs armées et nous attaquons avec eux tout adver-
 « saire, vu qu'ils ne combattent que les ennemis de l'islamisme. »

« Je demandai alors à mon interlocuteur la cause de leur islamisme au
 milieu des infidèles qui les entouraient de tous côtés. — Il me répondit : « J'ai
 « entendu rapporter par plusieurs de nos anciens qu'à une époque éloignée, il
 « arriva dans nos contrées sept musulmans, venant de la Bulgarie, qui s'éta-
 « blirent parmi nous. Ceux-ci s'appliquèrent à nous démontrer quel était notre
 « égarement et nous conduisirent dans la bonne voie, qui est la religion de
 « l'islamisme. Allâh nous a dirigés; et (gloire à Allâh!) nous nous fîmes tous
 « musulmans et Allâh a ouvert nos cœurs à la foi⁽²⁾. Nous nous rendons dans
 « ces régions-ci pour devenir des jurisconsultes. Lorsque nous serons rentrés
 « dans nos pays, les habitants nous y honoreront et nous chargeront de leurs
 « affaires religieuses. »

« J'interrogeai encore ce même Baschkir : « Pourquoi rasez-vous votre barbe
 « à la manière des Francs? » — Il répliqua : « Ce n'est parmi nous l'usage que
 « des hommes exerçant le métier des armes et revêtant l'uniforme militaire.
 « Il n'en va pas de même des autres⁽³⁾. »

⁽¹⁾ Voici la parenthèse sur le pape, qui coupe les détails topographiques : « Et le pape est le chef des Francs, le vicaire du Messie à leurs yeux, comme est l'émir des croyants aux yeux des musulmans. Son autorité s'exerce sur tous

les Francs dans l'ensemble de ce qui se rattache à la religion. »

⁽²⁾ Expression empruntée au *Coran*, vi, 125; xvi, 108; xx, 26; xxxix, 23; xciv, 1.

⁽³⁾ M, I, p. 469-470.

MADJAPAHIT ET TCHAMPA

PAR

M. ARISTIDE MARRE.

Si l'on demandait à nos jeunes bacheliers ès lettres ce que signifient ces deux mots : *Madjapahit* et *Tchampa*, mis en tête de ce bref Mémoire, il se pourrait qu'ils demeuraissent fort embarrassés pour répondre à cette question. Cela serait assez pardonnable, d'ailleurs, car beaucoup de nos journalistes, de ceux-là qui traitent *de omni re scibili*, comme de nouveaux Pic de la Mirandole, seraient probablement hors d'état de nous le dire. Et pourtant *Madjapahit* fut la capitale d'un puissant empire javanais, et le royaume de *Tchampa* domina sur une grande partie des contrées qu'on appelle aujourd'hui l'Annam, le Tonquin, la Cochinchine et le Cambodge. Mais *Madjapahit* et le *Tchampa* n'existent plus; les empires et les royaumes disparaissent, comme les individus, de la scène du monde, et leurs noms mêmes sortent de la mémoire des hommes. Que reste-t-il aujourd'hui de la ville de *Madjapahit*? Des ruines qui couvrent un espace de plusieurs milles, au milieu des immenses forêts de tecks qui s'élèvent le long des rives du *Kediri*! Que reste-t-il de *Bal*, l'ancienne capitale du *Tchampa*? Rien! On ne connaît pas même son emplacement! Que nous ont appris les écrivains de l'Occident sur l'histoire de ces contrées lointaines, qui ont vu naître, grandir et mourir des nations supérieures aux générations actuelles? Presque rien! C'est donc dans les annales des Malais, des Javanais, des Chinois et des Annamites qu'il faut chercher les épaves de l'histoire de ces peuples.

MADJAPAHIT.

L'empire javanais de *Madjapahit* s'étendait, à l'époque de son apogée, depuis l'extrémité méridionale de la presqu'île malaise jusqu'à l'archipel des Moluques et probablement jusqu'aux Philippines; il comprenait une partie de Bornéo,

et exerçait des droits de suzeraineté sur le *Tchampa*, c'est-à-dire sur les pays de la Cochinchine et du Cambodge, présentement soumis au protectorat de la France. Les plus savants javanistes néerlandais, MM. Kern, Veth, Groenveldt, Vreede, van der Lith, etc., ne sont pas tout à fait d'accord sur l'origine de *Madjapahit*. On sait seulement, d'après les récits javanais, que le Souverain de Kediri ayant concédé une immense forêt au jeune prince de Toumapel Radèn Widjaya, celui-ci y fonda une ville qui devint fameuse sous le nom de *Madjapahit*, nom qui lui fut donné parce que sur son emplacement, en pleine forêt, on avait trouvé un arbre appelé *madja*, chargé de fruits amers (*pahit*)⁽¹⁾.

En ce qui concerne la fondation de *Madjapahit*, dit M. Van der Lith, professeur à l'université de Leyde, nous nous trouvons sous plusieurs rapports dans le doute. Il y a, en effet, deux traditions; selon l'une d'elles, le fondateur serait venu de Padjadjaran; selon l'autre, de Pasourouan. La date de la fondation n'est pas plus certaine. Selon les traditions indigènes, elle aurait été fondée en 1299 de notre ère, mais cette indication est inexacte, car il existe une inscription mentionnant *Madjapahit*, datée de l'année 1294 de l'ère chrétienne, ou 1216 de l'ère Saka. Quelques savants javanistes pensent que la ville a dû être fondée entre 1280, époque où le célèbre voyageur Marco Polo visitait le *Tchampa*, et l'année 1293. Il est vrai qu'un document daté de 840, qui cite le nom de *Madjapahit*, a été produit; mais le Dr Brandes, de la Société des arts et des sciences de Batavia, n'admet pas l'authenticité de cette pièce, ou tout au moins, l'exactitude de la date qu'elle indique, et se fondant sur des documents de provenance chinoise, il estime que c'est bien vers l'année 1294 de notre ère que la ville de *Madjapahit* fut fondée. L'éminent professeur Kern, de l'université de Leyde, estime de son côté que la date de fondation de *Madjapahit* doit remonter à une époque plus ancienne que la fin du XIII^e siècle, et nous nous rangeons à son avis. Dans ses précieuses *Notes sur les pays malais, compilées d'après les sources chinoises*, M. Groenveldt de Batavia nous a appris, en effet, « qu'en l'année 1293, une expédition chinoise envahit Java, par ordre de l'empereur Chi-Tsou-Koubilaï-Khan, le premier souverain de la dynastie mongole, et que deux grandes batailles furent livrées

⁽¹⁾ En malais, comme en javanais, l'adjectif qualificatif *pahit* signifie *amer*; d'où le malgache *ma-faivra* (amer). Remarquons, en passant, qu'une foule de noms de royaumes, de villes et de lieux dans tous les pays malais n'ont pas d'autre origine étymologique que celle des noms d'arbres tout d'abord rencontrés par les

fondateurs; exemple : *Madjapahit*, *Tchampa*, *Malaka*, *Poulo Pinang*, *Poulo Waringin*, *Sounda Kalapa*, *Pisang*, *Atchèh*, *Poulo-Pertcha*, etc. Cette remarque s'applique également à la plupart des noms de lieux dans l'archipel des Philippines.

sur le sol de Java, la première dans le delta de Sourabaya, près de l'embouchure du Keldiri, et la seconde sous les murs de *Madjapahit*. Victorieux dans ces deux batailles, les Chinois restèrent environ quatre mois en Java, et s'en retournèrent, au bout de ce temps, chargés d'un riche butin. »

Les chroniques malaises ne contiennent malheureusement aucune date, mais il est parfois possible de fixer très approximativement, à l'aide de synchronismes, le temps où se passèrent les événements qu'elles rapportent. Ainsi l'on sait que le célèbre voyageur arabe Ibn Bathouthah visita la cour de Samoudra et celle de Pasey (en Sumatra) en 1345 ou 1346, sous le règne du sultan Melek el Thahir, et l'*Histoire des rois de Pasey* (*Hikâyat râdja Pasey*) nous raconte comment, sous le sultan Ahmed, petit-fils de Melek el Thahir, le pays de Pasey tomba au pouvoir du roi de *Madjapahit*. C'est donc dans la seconde moitié du XIV^e siècle que dut avoir lieu cette conquête, à la suite d'événements tragiques racontés longuement par l'auteur du *Hikâyat râdja Pasey*, et que nous nous contenterons de résumer ici :

Toun Abd el Djelil, second fils du sultan Ahmed, roi de Pasey, était admirablement beau. A la vue de son portrait, la princesse Radèn Galouh Gamarantchang, fille du roi de *Madjapahit*, en tombe éperdument éprise. Avec l'agrément du roi son père, elle part pour Pasey sur un navire chargé de trésors et splendidement décoré. Mais au bruit de son arrivée, le sultan Ahmed, poussé par la jalousie et par ses instincts criminels, se hâte de faire périr son fils Abd el Djelil; il ordonne qu'on jette son cadavre à la mer, dans les eaux de Djambou Ayer, tout près de Pasey. La princesse, à la nouvelle de cet horrible événement, éclate en sanglots et s'écrie : « Ô Seigneur ! ô mon Dieu ! faites-moi mourir, je vous en prie ! Englobissez mon navire dans cette mer de Djambou Ayer qui a vu périr mon bien-aimé ! Faites, je vous en conjure, que je me rencontre avec Toun Abd el Djelil ! » Et, par la volonté de Dieu le Très-Haut, le navire qu'elle montait fut englouti dans la mer avec elle.

La flotte qui avait accompagné la princesse revint alors à la terre de Java. En apprenant l'affreuse nouvelle, le roi et la reine de *Madjapahit* fondirent en larmes; oppressés de sanglots, ils perdirent l'un et l'autre connaissance. Revenu de son évanouissement, le roi fit rassembler immédiatement une grande flotte qui cingla vers Pasey, sous le commandement du *Senapâti Englâga*⁽¹⁾. Après de nombreux combats, dont le dernier dura trois jours et trois nuits, le féroce sultan Ahmed fut vaincu et perdit son royaume. Les troupes de *Madjapahit* mirent à la voile pour revenir dans leur pays, célébrant leur victoire par des acclamations et des cris de triomphe. Après avoir navigué pendant un certain temps, elles arrivèrent à *Djambi* et à *Palembang*, et s'y arrêtèrent. Ces deux villes livrèrent leurs armes et payèrent tribut. Le *Senapâti Englâga*, de retour à *Madjapahit*, présenta à son souverain les richesses et les armes prises à *Djambi* et à *Palembang*, comme

⁽¹⁾ C'est le titre, en javanais, du généralissime des armées de terre ou de mer.

tribut provenant de ces deux pays⁽¹⁾. Quant aux prisonniers de guerre amenés de Pasey, ils eurent la permission, sur l'ordre du roi, de s'établir en la terre de Java partout où cela leur fit plaisir.

Quelque temps après, le roi de *Madjapahit*, révééré par toute la terre de Java, résolut une nouvelle expédition plus importante encore que la première. La flotte comptait six cents bâtiments, avec trois commandants généraux choisis par le souverain. C'étaient Temonggong Matchan Nagara, Démang Singa Perkouâsa et Senâpati Englâga⁽²⁾. Ils soumièrent tous les pays dénommés ci-dessous, et dont voici la liste, tracée en suivant pas à pas le texte de l'auteur malais du *Hikâyat râdja Pasey* :

<i>Houdjong Tânah.</i>	<i>Negri Poulo Tinggi.</i>
<i>Negri Tambâlan.</i>	<i>Negri Pemaaggilan.</i>
<i>Negri Siyâtan.</i>	<i>Negri Karinâta.</i>
<i>Negri Djamadj.</i>	<i>Negri Bilitong.</i>
<i>Negri Bangôran.</i>	<i>Negri Baugka.</i>
<i>Negri Sarâsan.</i>	<i>Negri Lingga.</i>
<i>Negri Souwâbi.</i>	<i>Negri Riou.</i>
<i>Negri Poulo Lâout.</i>	<i>Negri Bintan.</i>
<i>Negri Tiyoumaa.</i>	<i>Negri Boulang.</i>

Après cela, la flotte passa à la côte de la terre ferme⁽³⁾, soumettant au tribut :

<i>Negri Sambas.</i>	<i>Negri Bandjar Masin.</i>
<i>Negri Mampawa.</i>	<i>Negri Pâsir.</i>
<i>Negri Soukadana.</i>	<i>Negri Koutei.</i>
<i>Negri Kôta Waringin.</i>	<i>Negri Beroumak.</i>

Dans une troisième expédition, la flotte mit de nouveau à la voile, et se dirigeant vers l'Est, elle cingla vers :

<i>Negri Bandân.</i>	<i>Negri Karantouk.</i>
<i>Negri Sirân.</i>	

⁽¹⁾ D'après Marsden (*History of Sumatra*), p. 362, le langage du roi de Palembang et de sa cour est le javanais, et les chefs du gouvernement ainsi qu'une grande partie des habitants de la ville sont originiairement venus de Java.

⁽²⁾ Le *Temonggong*, à la cour des rois malais et javanais, est un des grands dignitaires de la couronne; *Matchan nagara* signifie « tigre du pays ».

Le *Démaag* est un chef de district, et *Singa perkouâsa* signifie « lion fort, vaillant. »

Quant au *Senâpati Englâga*, ce titre, qui dé-

signe généralement le général commandant en chef d'une armée, est composé de *sena* (intrépide) *pati* (la mort) et *anglâga* (dans la bataille), c'est-à-dire « intrépide jusqu'à la mort dans la bataille ».

⁽³⁾ L'auteur malais appelle ici *terre ferme*, la grande île de Bornéo, de même que les Javanais appellent *tanah Jawah* (terre de Java) l'île de Java, et les Malgaches *Tany be* (grande terre) l'île de Madagascar. Les pays de Sambas, Mampawa, Soukadana, Kôta Waringin, Bandjarasin, Pasir, Koutei et Beroumak sont situés sur les côtes de l'île de Bornéo.

Toutes ces terres à l'Est avaient été autrefois tributaires du roi de *Madjapahit*; elles furent de nouveau soumises à payer tribut. Enfin la flotte revint en rangeant :

Negri Bina.

Negri Bâli.

Negri Sambâwa.

Negri Belambangan.

Negri Selaparang

Ces pays furent soumis au tribut, et la flotte tout entière arriva à *Madjapahit*. Les chefs présentèrent au roi les tributs et les offrandes, en quantité si considérable qu'il serait impossible de les énumérer. Il y en avait de toutes sortes et de toutes couleurs : objets en or et en argent, pierres précieuses, armes, étoffes, espèces monnayées, cire, nids d'oiseaux, nattes de rotins et bannes en si grand nombre, qu'il était impossible de les compter.

Le prince était renommé pour son amour de la justice, et dans ce temps-là le pays était prospère, la population était très nombreuse, et les vivres partout abondants. C'était une allée et une venue continuelles des gens des contrées tributaires. Il serait impossible de dire tous ceux qui venaient des royaumes d'outre-mer, aussi bien que de l'intérieur de la terre de Java, tant ceux de la mer occidentale, que ceux de la mer orientale, et ceux de la côte qui longe la mer du Sud. Tous venaient en la présence du roi, apportant leurs tributs et leurs offrandes. Ceux de l'Est venaient de Bandân, de Sirân et de Karantouk, chacun avec ses offrandes. C'était de la cire, c'était du bois de santal, c'était du baume, c'était de la cannelle, c'étaient des muscades, c'étaient des clous de girofle par monceaux, et aussi beaucoup d'ambre et de musc⁽¹⁾.

Dans la ville de *Madjapahit* se pressait une population considérable, on y entendait continuellement le bruit des tambours et des gongs. Il y avait une foule de bateleurs jouant sur toutes sortes d'instruments de musique les airs les plus joyeux. On y voyait une variété infinie de jeux et de spectacles : théâtres de fantasmagorie, théâtres de marionnettes, représentations dramatiques avec acteurs masqués, chœurs de danseuses et magiciens habiles. Nuit et jour, la ville était en fêtes et réjouissances, les vivres y abondaient, et des visiteurs, en nombre incalculable, y affluaient de toutes parts.

Tel est le riant et brillant tableau tracé par l'auteur du *Hikâyat râdja Pasey*, de la puissance et de la prospérité de *Madjapahit*.

Cette ville, moins ancienne que plusieurs autres capitales de Java, la avait toutes éclipsées, à cette époque, et s'était élevée au premier rang. D'après Raffles (*History of Java*, t. II, p. 86), la connaissance des sciences et des arts dans l'île avait dû atteindre son apogée vers le VI^e ou le VII^e siècle de notre ère, et les Annamites, dans leurs annales, ont enregistré le souvenir

⁽¹⁾ Quand même les îles de *Bandân* et de *Ceram* ne seraient pas nominativement désignées dans la liste donnée plus haut, on serait auto-

risé à conclure de ce passage du *Hikâyat râdja Pasey*, que les Moluques faisaient partie des pays tributaires de *Madjapahit*.

d'expéditions maritimes, et de l'invasion des côtes indo-chinoises par les Malais et les Javanais, dans le courant du VIII^e siècle.

Voyons maintenant ce que dit de *Madjapahit* le livre des chroniques nationales des Malais, le *Sadjarah malayou*, composé en 1021 de l'hégire, ou 1613 de notre ère.

Au chapitre II, l'auteur raconte qu'au pays de Palembang, en Sumatra, régnait autrefois un radja puissant, du nom de *Demang Lebar Daou*, qui descendait d'un roi de l'Inde. La contrée qui lui était soumise était arrosée par le *Mouratatang* et son affluent, la *Songay Malayou* (rivière Malayou). Près de la source de cette dernière rivière s'élève la montagne de Sagantang Maha Miron, montagne sacrée pour les Malais, car c'est là le berceau de leur race. *Sangsapourba*⁽¹⁾, le chef de ce pays, descendait, d'après notre chronique, d'Alexandre le Grand et d'une princesse de l'Inde. Par son mariage avec Ouann Sondari⁽²⁾, fille de Demang Lebar Daou, il devint roi de Palembang. C'était un prince colonisateur; il quitta bientôt Palembang et, naviguant vers le sud, il arriva après six jours et six nuits à *Tandjong poura*, au pays de Java. Il s'y fit proclamer roi. Bientôt on apprit à *Madjapahit* qu'un prince descendu de la montagne Sagantang Maha Miron se trouvait à Tandjong poura, et le batara vint l'y visiter. A cette époque, le batara était un roi très puissant et de très haute extraction, descendant de Poutra Samara Ningngrat⁽³⁾. Sangsapourba le reçut gracieusement et lui donna en mariage sa fille Tchondra Devi, dont la sœur aînée avait été mariée au roi de Chine. Après son mariage, le batara retourna à *Madjapahit*, et c'est de ce mariage que sont descendus les rois de *Madjapahit*.

A Tandjong Poura, Sangsapourba, laissant un de ses fils pour lui succéder, passa dans l'île de Bintan, y plaça un autre de ses fils, Sang Nila Outama, sur le trône et devint roi lui-même à Menangkabau⁽⁴⁾, après avoir délivré le pays d'un énorme serpent, le fameux et légendaire Sakatimouna.

⁽¹⁾ *Sangsapourba*, nom qui se compose de trois mots de la langue kâwi (ancien javanais), de *sang*, qui se place devant les noms des princes et des hauts personnages, de la particule *sa*, qui se place également devant les noms, avec le sens de « tout, entier », et de *pourba* ou *pourwa*, qui signifie « puissant, fort ».

⁽²⁾ *Sondari* est le nom, en javanais, d'une sorte d'arbalète ou de harpe éolienne qui, attachée à une branche d'arbre et mue par le

vent, produit un son imitant le gazouillement des oiseaux.

⁽³⁾ *Poutra Samara Ningngrat*. Ce nom ou titre vient du kâwi, où *poutra* signifie « enfant de prince, prince », et *ningngrat*, « terre, pays »; *samara* ou *sapara*, « une portion, une partie ».

⁽⁴⁾ Ce nom, d'origine javanaise, signifie « victoire du buffle » et rappelle un combat célèbre raconté par différents chroniqueurs malais.

C'est de Sangsapourba que descendent toutes les générations de rois qui ont régné à Pagar-rouyong. Son fils Sang Nila Outama⁽¹⁾ quitta bientôt son petit royaume de Bintau et s'en alla fonder au pays de Tamasak la ville de Singapour. Il y régna pendant de longues années, sous le nom de Sri-Tri-Bouwâna.

Au chapitre v, on lit que le batara⁽²⁾ de *Madjapahit* avait eu de Tchondra Devi⁽³⁾, fille de Sangsapourba, deux fils : le premier, nommé *Radèn Enou Martawongsa*⁽⁴⁾, devint roi de *Madjapahit*, et le second, nommé *Radèn Emas Pamèri*⁽⁵⁾, devint également roi dans *Madjapahit*, car, dit le chroniqueur, « *Madjapahit* est un pays de grande étendue ».

Dans ce même chapitre v, on rapporte qu'une armée javanaise vint attaquer Singapour, mais sans succès. Elle fut obligée de s'en retourner sans avoir pu triompher de l'énergique résistance des habitants.

Au chapitre x est racontée l'histoire de la conquête de Singapour par les Javanais de *Madjapahit*, introduits dans le fort par la trahison du ministre Sang Raudjouna Tapa, qui se vengea ainsi de la mort ignominieuse de sa fille que le roi avait fait empaler.

Au chapitre xiv, le batara de *Madjapahit* meurt sans enfant mâle, laissant une fille nommée *Radèn Galouh Wi Kousouma*⁽⁶⁾. Celle-ci, grâce à l'appui du premier ministre de son père, monte sur le trône. Elle s'éprend d'amour pour un jeune homme, fils du roi de Tandjong Poura, descendant des anciens rois de Sagantang Maha Mirou, et l'épouse.

De ce mariage naît une fille d'une beauté merveilleuse, Radèn Galouh Tchondra Kirana⁽⁷⁾. Le fameux sultan Mansour Chah, de Malaka, vient à la cour de *Madjapahit* demander la main de la jeune princesse, et l'obtient. Les fêtes de son mariage durent quarante jours et quarante nuits.

Le chapitre xxiii fournit la dernière mention de *Madjapahit*. On y rapporte

⁽¹⁾ Ce nom ou titre, est formé de trois mots de la langue kâwi. *Nila* signifie « bleu foncé », et *outama*, « parfait ».

⁽²⁾ Le titre de *batara* que portaient les souverains de *Madjapahit* vient du sanscrit et signifie « Seigneur, divinité, dieu ».

⁽³⁾ *Tchondra Devi* = Lune-déesse.

⁽⁴⁾ *Radèn* (prince); *Enou* (voie); *Marta* (qui soulage, qui rend heureux); *Wongsa* (la famille).

⁽⁵⁾ *Radèn* (prince); *Emas* (or); *Pamèri* (porté en cérémonie).

⁽⁶⁾ *Radèn Galouh Wi Kousouma*. — *Galouh*, en kâwi, est un synonyme de *Radèn* et signifie « princesse »; *Wi* signifie « excellente, éminente », et *Kousouma*, « fleur ».

⁽⁷⁾ *Radèn Galouh Tchondra Kirana*. — *Tchondra* signifie « lune », et *Kirana* s'entend, en kâwi, de la sculpture, de la gravure et de la ciselure, plus généralement de l'art plastique; *Tchondra Kirana* pourrait signifier « image de la lune ».

la fin tragique de Radèn Galang, fils du sultan Mansour Châh, de Malâka, et de la princesse Radèn Galouh Tchondra Kirana, de *Madjapahit*. Ce jeune prince mourut transpercé par le kriss d'un homme qui courait l'amok; mais Mansour Châh avait d'autres fils, et notamment Padouka Meniyamout, qu'il avait eu de la princesse Hang Lipò, la fille du roi de Chine.

Je trouve dans les *Notes sur les pays Malais, compilées d'après les sources chinoises*, par M. Groeneveldt, qu'en l'an 1410 Palembang était encore sous la dépendance du batara de *Madjapahit*, mais que le sultan de Malâka prétendait faussement avoir reçu de l'empereur de Chine l'autorisation d'en réclamer la possession. L'empereur, informé, écrivit au batara une lettre ainsi conçue : « Quand dernièrement l'eunuque Wou-Pin revint ici, il rapporta que vous aviez traité les ambassadeurs impériaux de la manière la plus respectueuse. Maintenant je viens d'apprendre que le roi de Malâka a réclaté de vous le pays de Palembang, et que vous avez été fort étonné, craignant que cela eût été fait par ma volonté. J'agis toujours avec stricte droiture, et, si je l'avais autorisé à se conduire ainsi, certainement je lui aurais envoyé un ordre formel. Ainsi donc, vous n'avez aucun motif de crainte, et, si de méchantes gens se servent de fausses prétentions, vous ne devez pas les croire à la légère. »

En 1436, des ambassadeurs de *Madjapahit* étant allés à la cour impériale en vinrent porteurs d'une lettre de l'empereur de Chine; elle était adressée au batara, et ainsi conçue : « Vous, ô Roi, vous n'avez jamais manqué d'accomplir le devoir d'envoyer le tribut au temps où régnaient mes prédécesseurs, et maintenant que je suis parvenu au trône vous avez encore envoyé des ambassadeurs à ma Cour. Je suis pleinement convaincu de votre sincérité, etc. »

Cette suprématie de la Chine, qui s'affirme si nettement ici, paraît avoir été généralement admise sans opposition par les rois malais et javanais de la presqu'île de Malâka, de Sumatra et de Java. Jusqu'à la fin du xv^e siècle, les empereurs de la Chine n'avaient jamais douté que le premier rang parmi les souverains de la terre leur appartint, en fait et en droit. *Tiadalah raja didalam alam ini yang terlèbih besar daripada Kita* ⁽¹⁾, « Il n'y a pas de roi dans ce monde qui soit plus grand que Nous ! » Voilà ce qu'écrivait l'empereur au sultan de Malâka, Mansour Châh, son allié. Mais, avant la fin de ce siècle, des signes précurseurs d'un monde nouveau apparaissaient déjà à l'horizon : le vieux monde de l'Extrême-Orient était ébranlé, Java était inondé sous le flot mu-

⁽¹⁾ Voir chapitre xv du *Sadjarah malayou*.

sulman, *Madjapahit* tombait pour ne plus se relever. En 1478 de notre ère sonnait l'heure fatale de la destruction de la glorieuse métropole javanaise !

Si la date de sa naissance n'est pas encore connue, la date de sa mort ne fait aucun doute; elle est fixée d'une manière absolument certaine, et ces mots du *Tchondra Sangkala* (énigme de la date) l'ont, pour ainsi dire, incrustée dans la mémoire des Javanais :

Sirna hilang kerta ning boumi

Est détruite, anéantie, la prospérité du pays !

Ces mots ont pour valeur numérique 1400 (de l'ère Saka) qui correspond exactement à l'année 1478 de notre ère. Voici l'explication qu'en donne l'abbé Favre, dans une note au bas de la page 5 de son *Dictionnaire javanais-français* :

« Les Javanais ont dix listes de mots dont chacune répond à un chiffre. Lorsqu'ils veulent indiquer une date, ils prennent dans ces listes des mots qui, par leur valeur numérique, indiquent la date désirée, et qui, par leur sens littéral, font connaître le fait dont on a voulu donner la date; par exemple, ils indiquent la date de la destruction de Madjapahit par les mots :

ꦱꦶꦫꦤ꧀ ꦲꦲꦁ ꦏꦺꦠꦂꦤ꧀ ꦤꦶꦁ ꦧꦸꦩꦶ

Sirna hilang kerta ning boumi

dont le sens littéral est : « détruit et perdu a été l'œuvre (la gloire) du pays ⁽¹⁾ »

« Or on peut voir dans le *Dictionnaire*, au mot ꦱꦶꦫꦤ꧀, *sirna* (sengk, zéro), c'est-à-dire que la valeur numérique de ce mot est zéro. Il en est de même de *ilang*; *kerta* répond à quatre, et *boumi* à un. Ces quatre mots répondent donc aux quatre chiffres 0041, qui, étant lus de droite à gauche, indiquent l'année 1400 comme date de la destruction de cette capitale et de l'empire. »

¹ A cette traduction du *sangkala* commémoratif de la destruction de Madjapahit, nous préférons celle donnée postérieurement par M. Veth, de Leyde, l'auteur du magistral ouvrage intitulé *Java*. Cet illustre savant vient

d'être enlevé à la science et à son pays au moment même où j'écris ces lignes. La traduction qu'il a donnée du *sangkala* est celle-ci : « *Est détruite, anéantie, la prospérité du pays!* » (Voir *Java*, t. I, p. 510, par le D^r Veth.)

TCHAMPA.

Le nom de *Tchampa* est encore plus ignoré en Europe que celui de *Madjapahit*, et l'on peut dire avec L. Delaporte, l'auteur du *Voyage au Cambodge*, que la presque indochinoise était restée inconnue jusqu'à nos jours.

Je n'ai point la présomptueuse pensée d'éclairer toutes les obscurités qui couvrent l'histoire du *Tchampa*, je veux simplement donner ici quelques renseignements utiles, et surtout mettre au grand jour un document important, de provenance malaise, tout un chapitre de la Chronique nationale des Malais, le *Sadjarah Malayou*, exclusivement consacré aux rois du *Tchampa*.

Le nom de *Tchampa* (چمپ) est malais, hindoustani et sanscrit. On l'écrit *Tchampá* en hindoustani, et *Tchoumpa* en sanscrit. C'est le nom d'un arbuste que les naturalistes appellent *Michelia Champaka*, et qui donne une belle fleur jaune d'une odeur suave.

Selon toute vraisemblance, les habitants du royaume de *Tchampa* furent une colonie d'origine malayo-javanaise, qui s'implanta dès les premiers siècles de l'ère chrétienne, d'abord sur le littoral de la basse Cochinchine, et de là dans le Cambodge. Cet établissement dans l'Indo-Chine d'étrangers insulaires, si différents par la langue, la religion et les mœurs des peuples de l'Annam et du Tonquin, fut combattu à outrance pendant des siècles, surtout par les Annamites. « Pendant cinq cents ans, du x^e au xv^e siècle, dit M. Aymonier, les Annamites eurent pour objectif la conquête du *Tchampa*. Ayant enfin réalisé cette conquête, ils assimilèrent énergiquement les vaincus, du xv^e siècle à nos jours. Le *Tchampa*, qui avait dominé sur une grande partie de l'Indo-Chine, finit par être vaincu, démembré, à peu près anéanti par les Annamites en 1471 de notre ère. » Ce grand fait historique précéda donc de sept ans seulement la destruction de *Madjapahit*. Truong-Vinh-Ky, l'auteur d'un *Cours d'histoire annamite*, publié à Saïgon en 1875, rapporte « qu'en cette année 1471 le roi de l'Annam, profitant des querelles intestines auxquelles le royaume de *Tchampa* était en proie, investit la capitale avec une armée formidable, la prit d'assaut, passa quarante mille hommes au fil de l'épée, fit trente mille prisonniers et réduisit le royaume à un état de faiblesse et d'impuissance dont il ne se releva plus jamais ».

Au moment où la France fondait sa colonie d'Extrême-Orient, un de nos compatriotes, Alexandre-Henri Mouhot, né à Montbéliard, venait d'appeler

l'attention sur cette contrée, jadis le siège d'une civilisation brillante. A Londres parut en 1864, trois ans après sa mort, un livre des plus intéressants intitulé : *Travels in the central parts of Indo-China, Siam, Cambodia and Laos*. C'est l'œuvre consciencieuse d'un naturaliste français qui, pendant les quatre dernières années de sa vie (1858-1861), put explorer toutes ces contrées, grâce aux subsides et aux encouragements des Anglais.

Mouhot attribue nettement une origine malaise aux habitants du *Tchampa*; il s'exprime ainsi :

As for the Malays, or Thiâmes, as the Cambodians call them, they are the same as the ancient Tsiampois; but these, whence came they? What is the origin of this strange people, whom the conquests of the Annamites drove back, doubtless from the south of Cochinchina to Cambodia, but who form alliances with neither of the races whose country they share, and who preserve their own language, manners and religion? These singular people have retained none of the power ascribed to them by ancient tradition, according to which they have held sway over Cambodia, Cochin China, Tong King, and even Pegu, as far as the province of Canton. Their governor has to pay a small tribute, but remains as much ruler over his own people as before the conquest.

Plus loin (t. II, pp. 33 et 34), Mouhot revenant sur ce sujet qui l'intéresse vivement, même au milieu de ses recherches sur l'histoire naturelle, dit, en parlant des Thiâmes ou Isiampois (*sic*) :

They themselves declare that their present religion was brought to them from Malaisia, that priests still come to them from thence and visit them from time to time. The Thiâmes must formerly have occupied several important districts in Cambodia, principally on the banks of the tributary of the Me-Kong. Thus, on the shores of Toul-Sap, or the great lake, not far from Battambang, is a place called Campong Thiâme. More to the south is an island called Island of Thiâmes. According to tradition, the whole banks of the river, as far as Penom-Penh, were formerly inhabited by these people.

Un autre Français, le lieutenant de vaisseau *Moura*, dans le tome I^{er} de son livre intitulé *Le royaume de Cambodge*, a donné un tableau synoptique d'environ cent cinquante mots usuels, qu'il a recueillis dans le Cambodge même. Ce sont tous des mots purement malais, ainsi que je vais le montrer. Pour cela faire, il suffira d'écrire en regard les mots malais de même signification, et, malgré la différence d'orthographe dans la transcription en caractères latins, ce fait apparaîtra évident à tous les regards.

Faisons observer tout d'abord que, dans les mots cités par Moura, la voyelle *u* doit se prononcer *ou*, qu'en malais *g* a toujours le son dur de *gue*, et que *s* ne se prononce jamais comme *z*.

MOTS FRANÇAIS.	MOTS MALAIS AU CAMBODGE (D'APRÈS MOURA).	MALAIS PUR.	OBSERVATIONS.
Acheter.	Bli.	Beli.	
Aimer.	Rasc.	Rasa.	<i>Rasa signifie « sentir, goûter, savourer ».</i>
Aller.	Porgi.	Pergi.	
Appeler.	Pangal.	Panggih.	
Arbre.	Puhon caju.	Pohon kayou.	
Autrefois.	Dihullu.	Dchoulou.	
Avoir peur.	Tacot.	Takout.	
Bambou.	Bulo.	Boulouh.	
Bananiér.	Pucoc pisang.	Pokok pisang.	
Beau.	Bay.	Baik.	
Beaucoup.	Bonbac.	Bañak.	
Blanc.	Pute.	Poutéh.	
Bleu.	Bierru.	Birou.	
Bœuf.	Lambu.	Lémbou.	
Boire.	Minom.	Minoum.	
Bois à brûler.	Caju.	Kayou.	
Bon.	Bay.	Baik.	
Bouche.	Mulot.	Moulout.	
Buffle.	Korbou.	Karbau.	
Canard.	Itec.	Itek.	
Casser.	Pata, pacha.	Patah, petchah.	
Cerf.	Ruso.	Rousa.	
Chat.	Cucheng.	Koutching.	
Chaud.	Panas.	Panas.	
Cheval.	Cudo.	Kouda.	
Chien.	Anjeng.	Andjing.	
Ciel.	Langet.	Langit.	
Cire.	Lilén.	Lilin.	
Cocotier.	Pucoc kalopo.	Pokok kalapa.	
Comprendre.	Dongor bule.	Bouléh dengar (?).	Pouvoir entendre.
Corps.	Diri.	Diri.	
Coton.	Capas.	Kapas.	
Demain.	Bisoc.	Besok.	
Demander.	Mintac.	Minta.	
Descendre.	Turon.	Touroun.	
Dieu.	Nabi.	Allah.	<i>Nabi ne signifie pas « Dieu », mais bien « prophète ».</i>
Doigt.	Jari.	Djari.	<i>C'est une erreur évidente.</i>
Donner.	Bri.	Bri.	
Dormir.	Tidor.	Tidor.	
Eau.	Ayor.	Ayer.	
Église (temple).	Musjet.	Mesdjid.	
Éléphant.	Gojea.	Gadjah.	
Enfant.	Budeac.	Boudak.	
Entrer.	Masoc.	Masok.	
Épouse.	Bini.	Bini.	En français : « mosquée ».

MOTS FRANÇAIS.	MOTS MALAIS AU CAMBODGE (D'APRÈS MOURA).	MALAIS PUR.	OBSERVATIONS.
Faire.	Buat.	Bouat.	
Femelle.	Botinn.	Betina.	
Femme.	Prampouan.	Perampouan.	
Fer.	Bosi.	Besi.	
Feu.	Api.	Api.	
Feuille.	Dôn.	Daoun.	
Figure.	Muko.	Monka.	
Fille.	Anac prampouan.	Anak perampouan.	
Fils.	Anac loki.	Anak lakilaki.	
Fleur.	Bungo.	Boung.	
Fleuve.	Sungay.	Soungay.	
Forêt.	Hulan.	Houtan.	
Froid.	Sajoc.	Sedjook.	
Fumer.	Mudot.	Madat.	<i>Madat = fumer l'opium.</i>
Grand.	Bosar.	Besar.	
Grand-père.	Ninec.	Nènek.	
Hier.	Suatu hari.	Kalamarin.	<i>Suatu hari signifie « un jour, un certain jour » et non point « hier ».</i>
Homme.	Orang loki.	Orang lakilaki.	
Jambe.	Koki.	Kaki.	
Jaune.	Ungu.	Konning.	<i>Ounggu est malais, mais il signifie « violet ».</i>
Laque.	Gota mira.	Getah merah.	
Loin.	Jof.	Djaoul.	
Longtemps.	Lomo.	Lama.	
Main.	Tangan.	Tangan.	
Maintenant.	Sacarangini.	Sakarang ini.	
Maison.	Ruma.	Roumah.	
Môle.	Jcantan.	Djantan.	
Manger.	Macan.	Makan.	
Mari.	Loki.	Laki.	
Mère.	Ibu.	Ibon.	
Montagne.	Buket.	Boukit.	
Monter.	Naib.	Naik.	
Mourir.	Mati.	Mati.	
Nez.	Hidoog.	Hidoog.	
Noir.	Hitam.	Hitam.	
Non.	Tideac.	Tidak.	
Obéir.	Monurot.	Menourout.	
Œil.	Mato.	Mata.	
Œuf.	Talor.	Telor.	
Oiseau.	Burang tarbeang.	Bourong terbeang.	<i>A la lettre = oiseau volant.</i>
Oreille.	Tolingo.	Telinga.	
Oui.	Yo.	Ya.	
Parler.	Kato.	Kata.	
Partir.	Clur.	Kalouar.	
Pays.	Nangri (sic).	Nagri, negri.	

MOTS FRANÇAIS.	MOTS MALAIS AU CAMBODGE (D'APRÈS MOURA).	MALAIS PUR.	OBSERVATIONS.
Peau.	Kulet.	Koulit.	
Père.	Bopac.	Bapa.	
Petit.	Kechic.	Ketchil.	
Pied.	Koki.	Kaki.	
Pierre.	Botn.	Batou.	
Pleurcr.	Ta nges (sic).	Tangis.	
Pluie.	Hujean.	Houdjan.	
Poisson.	Ikan.	Ikan.	
Porc.	Bobî.	Babi.	
Porte.	Pintn.	Pintou.	
Poule.	Ajeam.	Ayam.	
Pourquoi.	Bogeay mano.	Bagimana.	
Prendre.	Ambec (sic).	Ambil.	
Près.	Docat.	Dekat.	
Rat.	Ticos.	Tikous.	
Rire.	Tavo.	Tawa.	
Riz.	Bros.	Bras.	
Se battre.	Pucol cavan.	Poukoul kawan.	
Sel.	Goram.	Garam.	
Serpent.	Ulor.	Oular.	
Soie.	Settro.	Soutra.	
Soleil.	Mato hari.	Matahari.	A la lettre : « œil du jour ».
Tabac.	Tambacan.	Tembako.	
Tête.	Capalo.	Kapala.	
Tigre.	Rimau.	Rimau.	
Tonnerre.	Bulo forendu (2).	Gourouh.	
Toujours.	Roto.	Rata.	Rata signifie « entièrement », tout à fait », plutôt que « toujours ».
Vendre.	Juol.	Djoul.	
Venir.	Dolang (2).	Datang.	
Vent.	Angen.	Angin.	
Ventre.	Prot.	Prout.	
Village.	Compong.	Kampong.	
Voir.	Tingoc.	Tengok (regarder).	
Vouloir.	Mao.	Maou.	

TABLEAU DES NOMS DE NOMBRE.

MOTS FRANÇAIS.	MOTS MALAIS AU CAMBODGE (D'APRÈS MOURA).	MALAIS PUR.	OBSERVATIONS.
Un.	Sa ou satu.	Sa ou satou.	
Deux.	Duo.	Doua.	
Trois.	Tigo.	Tiga.	
Quatre.	Ampat.	Ampat.	
Cinq.	Limo.	Lima.	
Six.	Anam.	Anam.	
Sept.	Tujo.	Toudjoh.	
Huit.	Dolopan.	Doulapan.	
Neuf.	Salapan ou sambilan.	Sambilan.	
Dix.	Sa pulo.	Sa pouloh.	
Onze.	Sa blou.	Sa blas.	
Douze.	Duo blou.	Doua blas.	
Treize.	Tigo blou.	Tiga blas.	
Quatorze.	Ampat blou.	Ampat blas.	
Quinze.	Limo blou.	Lima blas.	
Seize.	Anam blou.	Anam blas.	
Dix-sept.	Tujo blou.	Toudjoh blas.	
Dix-huit.	Dolopan blou.	Doulapan blas.	
Dix-neuf.	Sambilan blou.	Sambilan blas.	
Vingt.	Duo pulo.	Doua pouloh.	
Cent.	So ratou.	Sa ratous.	
Mille.	So ribu.	Sa ribu.	

Arrivons maintenant aux précieuses données historiques relatives au *Tchampa*, contenues dans le *Sadjarah malayou*. Au chapitre XI, l'auteur, décrivant avec grands détails le cérémonial en usage à la Cour de Malaka et l'ordre de préséance des dignitaires et hauts fonctionnaires assis dans la salle d'audience en présence du Roi, s'exprime ainsi : *Adapoun nakhoda Tchampa yang pilihan doulouk di Séri-baley*, c'est-à-dire « les capitaines de vaisseau du Tchampa qui ont été choisis s'asseyent dans le Séri-baley ». Le *Séri-baley* est la partie la plus élevée de la salle d'audience, celle sur laquelle prennent place les principaux ministres et les plus grands personnages du royaume.

Le chapitre XXI tout entier est exclusivement consacré aux rois du *Tchampa*. Nous en donnons la transcription en caractères latins et la traduction littérale en français, que nous ferons suivre de quelques observations de nature à faire ressortir les passages les plus intéressants de ce document historique.

SADJARAH MALAYOU.

(EL-KISSAH TCHERITRA YANG KADOUA POULOH SATOU.)

Kata sahib el hikayat maka tereseboulah perkataan radja *Tchampa* (چمپ) dimikian bouñi-ña ditheritrakan oulih orang yang pouña tcheritra :

Ada sapohon pinang hampir astana radja *Tchampa*, maka pinang itou bermayang terlabou besar mayang-ña dinantikan mengourey tiada mengourey. Maka kata radja *Tchampa* pada sa'orang hambaña : pandjat oulihmu pinang itou lihat apa dalam mayang pinang itou. Maka dipandjat oulih boudak itou lalou diambilña mayang itou, dibawa-ña touroun; maka oulih radja *Tchampa* dibelah-ña mayang pinang itou; maka dilihat baginda didalam mayang itou sa'orang boudak lakilaki terlalou baik paras-ña. Maka seloudang mayang itou mendjadi kong djebang namaña, maka biri seloudang itou mendjadi sabilah pedang beladou itoulah pedang karadjaan radja *Tchampa*. Maka terlabou kasoukauan radja *Tchampa* beroulih boudak itou; maka dinamaiña radja *Pöklong* (فوكلونغ). Maka disouroh sousouni pada segala istri radjaradja dan mantri, tiada iya mahou meñousou; maka ada sa-eikour lembou radja *Tchampa*, bouloña pantcha warna akan lembou itou berauk mouda, maka disouroh baginda perah ayer sousou lembou itou dibrikan minoum boudak itou. Maka mahou boudak itou minoum; maka itoulah datang sakarang poun *Tchampa* tiada mahou makan lembou dan membounouh diya.

Hatta maka *Pöklong* poun besarlah adapoun radja *Tchampa* itou ada berauk sa'orang perampouan *Pöbeyá* (فوبيا) namaña; maka oulih radja *Tchampa* anakda baginda itou didoudoukkan baginda dengan *Pöklong* yang kalour deri mayang pinang itou. Telah brapa lama-ña radja *Tchampa* poun matilah, maka *Pöklong*-lah karadjaan menggantikan karadjaan mentouwa baginda, telah *Pöklong* diatas karadjaan maka baginda berbouat sabouah negri terlalou besar toudjoh bouah gounong didalamña louas kotaña pada sapenampang sahari berlayar angin tegang kelat; telah soudah negri itou maka dinamaiña *Bal* (بل), pada souatou tcheritra negri *Bal* itoulah yang bernama *Metakát* (متكاة) negri radja *Sobal* (سوبل) anak radja *Qadlá'il* (قذلالديول). Telah brapa lamaiña maka *Pöklong* beranak dengan *Pöbeyá* sa'orang lakilaki *Pötri* (فوتري) namaiña; telah iya besar maka *Pöklong* poun matilah, maka *Pötri*-lah naik radja menggantikan ayahnda baginda. Maka *Pötri* beristrikan anak radja *Kotchi* (كوتشي), *Beyásouri* (بياسوري) namaiña. Maka *Pötri* poun matilah maka anakña dengan *Beyásouri* sa'orang lakilaki *Pökamá* (فوكاما) namaña; itoulah menggantikan karadjaan ayahnda baginda. Maka *Pökamá* poun besarlah maka iya berlangkap bendaq menghadap ka *Madjapahit* (مجتاهت), telah soudah langkap maka baginda poun berangkat ka *Madjapahit*. Telah brapa lamaiña di djáluu sampeylah ka *Madjapahit*. Telah kadengaran pada batára *Madjapahit* mengatakan radja *Tchampa* datang hendak menghadap itou, maka disouroh baginda eloueloukan kapada segala orang besarbesar, telah bertemoou dengan *Pökamá* maka dengan saribou kamoulián dibawa masouk ka *Madjapahit*. Oulih batára *Madjapahit*, *Pökamá* didoudoukkan dengan anakda baginda yang bernama *Radèn Gálouh Adjong* (رادين كاله ايج). Telah brapa lamaiña maka *Radèn Gálouh Adjong* poun hamillah, telah itou *Pökamá* poun bermouhouon kombali ka negriña; titah batára *Madja-*

pahit : « baik-lah tetapi anak hamba tiada hamba bri bawa. » Maka sambah *Pókanaá* : « manah titah tiada patek laloui, djikalau patek tiada mati sigra djouga patek menghadap sampeyan andika batára. » Maka *Pókanaá* poun bermouhoumlah pada istriña *Radèn Gálouh Adjong*, maka *Radèn Gálouh Adjong* berkata : « djikalau anak tonanlamba djadi lakilaki apa namaña? » Maka kata *Pókanaá* : « namákau radja *Djakanaka* (دجكانكا), djikalau iya soudah besar sourhokan mendapatkan hamba ka *Tchampa*. » Maka kata *Radèn Gálouh* : « baik-lah. » Telah itou *Pókanaá* poun naik ka prahou-ña, lalu berlayar ka *Tchampa*; melaki ka *Tchampa* peninggálan *Pókanaá* itou maka *Radèn Gálouh* poun beranak lakilaki, maka dina-mai oulih boundaña radja *Djakanaka*. Telah soudah iya besar, maka radja *Djakanaka* bertaña pada boundaña : « Siapa bapakou? » Maka kata *Radèn Gálouh Adjong* : « Adapoun bapamou itou radja *Tchampa Pókanaá* namaña, soudah iya poulang ka *Tchampa*. » Maka segala pasan ayahnda baginda *Pókanaá* itou samouaña dikatakanña oulih *Radèn Gálouh* pada anakda baginda. Telah radja *Djakanaka* menengar pasan ayahña itou, maka iyapoun bermouhouu kapada batara *Madjapahit* dan kapada boundaña *Radèn Gálouh Adjong*. Maka titah batára *Madjapahit* : « baik-lah! » Maka radja *Djakanaka* berlayar ka *Tchampa*; telah brapa lamaña didjálal sampeylah ka *Tchampa*. Maka radja *Djakanaka* poun masouk menghadap ayahnda baginda *Pókanaá*; maka terlalou kasoukán *Pókanaá* melibat anakda baginda datang itou, maka radja *Djakanaka* diradjakan ayahnda baginda.

Itatta brapa lamaña *Pókanaá* poun matilah radja *Djakaaka*-lah karadján maka baginda beristrikan sa'orang poutri *Pó-Tchi-Bentchi* (فوجي بنتي) namaña, beranak sa'orang lakilaki *Pó-Kóboh* (فوكوبه) namaña. Telah *Pó-Kóboh* besar radja *Djakanaka* poun matilah, maka *Pó-Kóboh* lah karadján menggantikan ayahnda baginda beristrikan anak radja *Lektou* (لكتيو), *Pó-Tchina* (فوجيين) namaña. Maka baginda beranak brapa orang lakilaki dan perampouan ada sa'orang anak baginda perampouan terlalou baik parasña, maka dipinang oulih radja *Kótchi* (كوتجي), maka tiada dibri oulih *Pó-Kóboh*, maka diserangña oulih radja *Kótchi*, maka pranglah orang *Kótchi* dengan orang *Tchampa*, terlalou ramey tiada beraláhan. Maka pada souatou hari radja *Kótchi* meñouroh pada panghoulou bandahari *Tchampa* dibawaña monafaqat dibriña amas dan harta terlalou bañak. Maka panghoulou bandahari *Tchampa* poun kaboullah, serta telah dinihari maka diboukakanña pintou kóta oulih panghoulou bandahari *Tchampa*. Maka segala orang *Kótchi* poun masoukklah kadalam kóta *Bal*, maka beramoklah dengan orang *Tchampa*, satengah melawan satengah berlepas anak istriña. Maka kóta *Bal* poun alallah, maka *Pó-Kóboh* poun mati, maka segala anak radja *Tchampa* dengau segala mantri poun larilah membawa diriña kasana kamari tchereyberey tiada berkatahouan.

Maka ada doua orang anak radja *Tchampa*, *Cháh Indra Barna* (شاه اندرا برما) sa'orang namaña, *Cháh Pó-Liang* (شاه فوليع) sa'orang namaña, kadouaña berlepas berprahou dengau orang bañak dan anak istriña. Maka *Cháh Pó-Liang* lalou ka *Atchéh* (اتجه); iyalah radja asal radja *Atchéh* lagi akan kami kishahkan perkataan itou kamoudian. Adapoun *Cháh Indra Barna* lalou ka Maláka (ملاكا), maka terlalou souka baginda *Solthan Mansour Cháh* (سلطان منصور شاه) melihat segala marika itou dan *Cháh Indra Barna* dengan istriña *Kéni Marnawa* (كني مرنم) sangat dipermolua baginda sakalianña disourou masouk islam, maka sakalianña masouk islam. Maka oulih *Solthan Mansour Cháh* akan *Cháh Indra Barna* didjadian mantri, terlalou sangat dikasihi baginda dan marika itoulah asal *Tchampa* di

Malāka aṣal beṛaṣal itou deripada anak tchoutchou *Chāh Indra Barna* ou Allah a'lim bil-souah ou aleyhi el mordja ou el maḡh!

SADJARAH MALAYOU.

(CHAPITRE VINGT ET UNIÈME.)

L'auteur s'exprime en ces termes : Voici l'histoire des rois de *Tchampa*, elle est rapportée ainsi qu'il suit :

Il y avait un aréquier près du palais du roi de *Tchampa*. Or cet aréquier avait une grappe florale dont la spathe était d'une grosseur extraordinaire. On attendait qu'elle s'ouvrit, mais elle ne s'ouvrit pas. Le roi de *Tchampa* dit alors à l'un de ses serviteurs : « Grimpe sur cet aréquier, nous allons voir ce qu'il y a dans la spathe ». Le serviteur grimpa sur l'aréquier, prit la spathe et l'apporta en bas. Le roi la fendit en deux et vit dans l'intérieur un petit enfant mâle d'une merveilleuse beauté. C'est avec l'enveloppe de cette spathe qu'on a fait le *gong-djebang*⁽¹⁾; c'est de sa pointe terminale qu'on a fait un glaive, et c'est là le glaive royal de *Tchampa*.

Le roi de *Tchampa* fut rempli de joie de posséder ce petit garçon, et il le nomma *Radja Pô*⁽²⁾-*Klong*; ordre de l'allaiter fut donné à des femmes de radja et de mantri, mais l'enfant ne voulut pas téter. Or le roi possédait une vache dont le pelage était de cinq couleurs, et cette vache avait un jeune veau. Le Prince ordonna de traire du lait de cette vache et d'en donner à boire à l'enfant, et celui-ci voulut bien en boire. Voilà pourquoi jusqu'à présent les gens du pays de *Tchampa* se refusent à manger de la vache et à la tuer. *Pô-Klong* étant devenu grand, le roi de *Tchampa* qui avait une fille nommée *Pô-Beyâ* la donna pour épouse à *Pô-Klong*, qui était sorti d'une spathe d'aréquier. Quelque temps après, le roi de *Tchampa* étant mort, *Pô-Klong* devint roi et succéda sur le trône au prince son beau-père. *Pô-Klong* devenu roi fonda une ville très grande renfermant sept collines dans son enceinte : son fort était d'une étendue telle que la longueur de son profil correspondait à une journée de navigation avec vent bon frais. Cette ville une fois construite reçut le nom de *Bal*⁽³⁾. C'est cette ville de *Bal* que dans certaine chronique on appelle *Metakât*, ou la cité du roi *Sobal*, fils du roi *ḡadlâl*.

Au bout de quelque temps, *Pô-Klong* eut de *Pô-Beyâ* un fils nommé *Pô-Tri*⁽⁴⁾. Ce fils étant devenu grand et *Pô-Klong* étant mort, ce fut lui qui succéda sur le trône au prince son père. Alors il épousa la fille du roi de *Kôtchi*, nommée *Beyâ-Souri*. Celle-ci lui donna

⁽¹⁾ En malais *djebang* signifie « bouclier »; le *gong-djebang* devait être le bouclier royal, en forme de *gong*.

⁽²⁾ Dans le dialecte d'Atchéh, *Pô* (𑄢𑄣) ou *Opo* signifie « Prince, Seigneur, maître. » Dans les *Annales de l'Annam*, où les noms d'origine malaise et javanaise sont défigurés, on trouve *Bô* au lieu de *Pô*, en tête des noms de rois.

⁽³⁾ *Bal*, nom de la capitale. 𑄢𑄣 *Bal* en malais, *𑄢𑄣𑄢𑄣 Bala* en javanais, 𑄢𑄣𑄢𑄣 *Bala* en saussrit, signifient « force militaire, armée ». En javanais *abala* (𑄢𑄣𑄢𑄣𑄢𑄣) signifie « gouverner, diriger le peuple ».

⁽⁴⁾ Les *Annales annamites* mentionnent un *Bô-Tri* (𑄢𑄣 𑄢𑄣), neveu du roi de *Tchampa*, à la date de 1203.

un fils nommé *Pô-Kamâ* ⁽¹⁾, lequel succéda sur le trône au prince son père. *Pô-Kamâ* devenu grand fit ses préparatifs pour aller présenter ses hommages à *Madjapahit*. Quand tout fut prêt, le Prince partit pour *Madjapahit*. Il y arriva après quelque temps de voyage. A la nouvelle que le roi de *Tchampa* venait lui présenter ses hommages, le *Batâra* de *Madjapahit* ordonna aux Grands d'aller au devant de *Pô-Kamâ*. L'ayant rencontré en route, ils lui témoignèrent mille respects et l'amènèrent dans *Madjapahit*. Le *Batâra* lui donna en mariage sa fille nommée *Radèn Gâlouh Adjong* ⁽²⁾. Quelque temps après, la princesse devint enceinte et *Pô-Kamâ* demanda la permission de retourner dans son pays. Le *Batâra* de *Madjapahit* dit : « C'est bien, mais je ne vous permets pas d'emmener mon enfant. » Et *Pô-Kamâ* répondit en s'inclinant : « Quels que soient vos commandements, je ne saurais les enfreindre. Si je ne meurs pas, je reviendrai promptement me présenter devant Votre Majesté. » *Pô-Kamâ* prit alors congé de son épouse *Radèn Galouh Adjong*. Celle-ci lui demanda : « Si votre enfant est un garçon, quel sera son nom ? » *Pô-Kamâ* répondit : « Donnez-lui le nom de *Djâkanaka* ⁽³⁾, et quand il sera grand, faites qu'il vienne me trouver au pays de *Tchampa*. » — « C'est bien ! » dit *Radèn Gâlouh*. Après cela, *Pô-Kamâ* monta sur son prahou et mit à la voile pour s'en retourner au pays de *Tchampa* qu'il avait quitté. *Radèn Gâlouh* mit au monde un fils qu'elle nomma *Radja Djâkanaka*. Quand il fut devenu grand, *Radja Djâkanaka* demanda à sa mère : « Qui est mon père ? » et *Radèn Gâlouh Adjong* répondit : « Votre père est le roi de *Tchampa*, il se nomme *Pô-Kamâ* et il s'en est retourné au pays de *Tchampa*. » Alors *Radèn Gâlouh* rapporta à son fils les instructions de *Pô-Kamâ*. Après avoir entendu les instructions de son père, *Radja Djâkanaka* prit congé du *Batâra* de *Madjapahit* et de sa mère *Radèn Gâlouh Adjong*. Le *Batâra* dit : « C'est bien ! » et *Radja Djâkanaka* mit à la voile pour le *Tchampa*. Il y arriva après quelque temps de voyage et présenta ses devoirs au Prince son père. *Pô-Kamâ* fut très joyeux de voir arriver son fils auprès de lui, et le fit *radja*. Quelque temps après *Pô-Kamâ* mourut, et *Radja Djâkanaka* monta sur le trône. Ce prince épousa une princesse nommée *Pô-Tcht-Bentchi*; il en eut un fils nommé *Pô-Kôboh*. Ce prince était devenu grand lorsque mourut *Radja Djâkanaka*; alors *Pô-Kôboh* monta sur le trône et succéda à son père. Il épousa la fille du roi de *Lekiou*, nommée *Pô-Tchina*, et il eut d'elle plusieurs enfants, des fils et des filles. Une de ces dernières était extrêmement belle, elle fut demandée en mariage par le roi de *Kôtchi* ⁽⁴⁾. *Pô-Kôboh* ayant refusé de la lui donner, le roi de *Kôtchi* lui fit la guerre. Entre les gens de *Kôtchi* et ceux de *Tchampa* il y eut de fréquents combats, mais la victoire demeurait incertaine. Un certain jour le roi de *Kôtchi* envoya au Grand-Trésorier ses propositions d'alliance avec beaucoup d'or et de richesses. Le Grand-Trésorier les accepta, et dès la pointe du jour il ouvrit la porte du fort de *Bal*. Alors les gens de *Kôtchi* y pénétrèrent et coururent l'*amok* ⁽⁵⁾ contre les gens de *Tchampa*. Une partie de ces derniers fit résis-

⁽¹⁾ *Kama*, en *kâwi*, signifie « amour ».

⁽²⁾ L'Anglais sir Stamford Raffles et le docteur Veth de Leyde, quoique différant sur les dates, s'accordent pour mentionner une princesse de *Tchampa*, de grande beauté, qui avait épousé *Anghu Widjaya*, roi de Java, dans la seconde moitié du XIII^e siècle de notre ère.

⁽³⁾ *Djaku*, en javanais, signifie « jeune homme », et *Naka* en *kâwi* (javanais ancien) signifie « or, de l'or ».

⁽⁴⁾ Le pays de *Kôtchi* ou *Kôtching* n'est autre que celui que nous appelons Cochinchine.

⁽⁵⁾ Le mot malais *amok* s'est introduit dans la plupart de nos langues d'Europe; il est à

tance, les autres s'échappèrent avec femmes et enfants. Le fort de *Bal* fut pris et *Pô-Kôboh* massacré. Les enfants du roi de *Tchampa* et les ministres s'enfuirent en désordre de côté et d'autre sans savoir où.

Il y avait deux fils du roi de *Tchampa*, l'un nommé *Châh Indra Barma*, l'autre nommé *Pj-Liang*. Tous deux s'échappèrent sur leurs *prahou*⁽¹⁾, avec un grand nombre de personnes, leurs femmes et leurs enfants. *Châh Pô-Liang* passa à *Atchéh*; c'est de lui que descendent les rois d'*Atchéh* dont nous raconterons l'histoire par la suite. Quant à *Châh Indra Barma*, il passa à *Malika*. *Sultan Mansour Châh* fut extrêmement content de voir arriver tous ces gens, il reçut *Châh Indra Barma* et son épouse *Kéni Marnama* avec beaucoup d'honneurs; il commanda que tous entrassent dans l'islam, et tous entrèrent dans l'islam. *Châh Indra Barma* fut fait *nantri* (ministre ou conseiller d'État) par *Sultan Mansour Châh* qui lui témoigna une grande affection. Telle est l'origine des gens de *Tchampa* établis à *Malika*; tous sont les descendants des enfants et petits-enfants du *Châh Indra Barma*. « Et Dieu sait parfaitement; c'est en Lui le recours et le refuge! »

Ce chapitre **XI** est extrait textuellement du *Selâlat es' Selathin* ou *Pera-touran segala radja râtja*, plus connu sous le nom de *Sadjârah malayou*, c'est-à-dire de la Chronique nationale des Malais, une sorte d'arbre généalogique des rois malais qui s'établirent dans les diverses îles de l'archipel d'Asie, dans la presqu'île de *Malâka* et dans l'Indo-Chine. Ce chapitre, qui a pour titre : *Les rois de Tchampa*, démontre qu'il faut rattacher les rois de *Tchampa* aux rois d'origine malaise et javanaise. Des rapports fréquents d'alliance et de bonne amitié entre le *Tchampa*, les Malais et les Javanais étaient donc tout naturels. Mais plusieurs faits historiques importants sont mis en lumière par le récit de l'auteur du *Sadjârah malayou*, à savoir : 1° *Pô-Kamad*, roi de *Tchampa*, était le vassal du *batâra* de *Madjapahit*, avant de devenir son gendre. 2° C'est auprès du roi de *Malâka*, qu'au jour de la catastrophe finale et de la destruction du royaume de *Tchampa*, l'un des fils du dernier roi, nommé *Châh Indra Barma*, vint chercher un refuge et fonder la colonie dite des « *Tchâmes* », dans la presqu'île malaise. 3° Un autre fils du dernier roi de *Tchampa*, échappé comme son frère au massacre qui avait ensanglanté le fort de *Bal*, *Châh Pô-Liang*, arriva sain et sauf au pays d'*Atchéh* et devint le premier roi de cette partie de *Sumatra*.

Le célèbre malayiste anglais *William Marsden*, dans son ouvrage intitulé : *Voyage à Sumatra*, fait observer que « les *Atchin*ais diffèrent beaucoup, quant au physique, des autres peuples de *Sumatra*, étant en général plus grands,

peu près francisé. L'on sait aujourd'hui ce qu'on doit entendre par *courir l'amok* ou *faire l'amok*.

⁽¹⁾ Le *prahou* malais est aussi connu que le

kriss et le *kampong*, des lecteurs français. Ces mots sont compris de tout le monde et n'ont plus besoin d'être expliqués.

plus vigoureux, et d'un teint plus brun. Tels qu'ils sont aujourd'hui, dit-il, ils ne paraissent point avoir une même origine, et l'on croit, avec quelque raison, qu'ils sont un mélange de Battas, de Malais et de Maures de la partie occidentale de l'Inde. » Il est possible qu'à une certaine époque, des Maures, ainsi que les appelle Marsden, soient venus de l'Inde continentale à Atchéh, mais ce qui est assuré maintenant, c'est que *le pays d'Atchéh a été peuplé en partie par les fugitifs de Tchampa, et par leurs descendants.*

La différence de constitution physique observée et signalée par W. Marsden, pourrait bien être une des causes naturelles de la résistance vigoureuse et tenace des Atchinais d'aujourd'hui, dans la guerre qu'ils soutiennent contre les forces militaires dont dispose le gouvernement néerlandais. Sumatra, le berceau de la race malaise, ne se range qu'avec une sorte de résignation sauvage sous l'autorité de la Hollande.

Un prochain avenir va nous apprendre à nous-mêmes si, dans l'expédition dirigée contre les Hovas de Madagascar, peuple d'origine malayo-javanaise, nous n'allons pas rencontrer une résistance beaucoup plus énergique que nous ne l'avons supposé tout d'abord, résistance que l'on pourrait attribuer alors au caractère de la race malaise, dont les traits principaux se sont conservés par atavisme chez les Malgaches de l'Imerina.

LES VARIATIONS PHONÉTIQUES

DE LA PRONONCIATION POPULAIRE TAMOULE,

PAR

M. JULIEN VINSON.

Le tamoul est certainement la mieux conservée de toutes les langues dravidiennes, et celle dont l'étude historique est la plus intéressante. Son alphabet, calqué sur les écritures aryennes, est parfaitement adapté à son phonétisme, puisqu'il résout le problème difficile de représenter plusieurs sons par la même lettre, sans mettre jamais le lecteur ou l'écrivain dans l'embarras. Ainsi *ka* se prononce *ka* au commencement des mots, *ga* au milieu; ainsi encore *ṭa* est *r'a* (*r* fort), *ṭṭa* *t't'a* (double *t* dental mouillé), *ṭṭa* *n'd'a* (dentales mouillées).

Cependant, là aussi, l'influence du temps s'est exercée et il est arrivé, — au moins en ce qui concerne les voyelles, — que, dans certains cas, le son fondamental a fait place à des prononciations secondaires : *a* est devenu généralement *ō* (*eu*) à toute autre syllabe qu'à la première du mot; *i* et *ṭi* passent à *u* et à *ū* (et même à *ū*) devant les cérébrales; *ai* s'est changé en *ei* au milieu et à la fin des mots; *ā* et *ā*, *o* et *ō*, initiaux, sonnent comme s'ils étaient accompagnés de leurs semi-voyelles harmoniques *y* et *w*; *ā* devant les cérébrales prend le son de *ō* (*eu* long). Ces variations sont reconnues, acceptées et enseignées dans les livres, et c'est en s'y conformant que les hommes de lettres, les savants ou les pédants du pays communiquent entre eux ou avec les étrangers.

Mais les gens du peuple, les illettrés, ceux qui ne se piquent ni de correction grammaticale, ni de purisme, ne tiennent pas compte de cette prononciation, classique pour ainsi dire, et parlent suivant les influences de la nature, et les habitudes éducationnelles de leurs organes. Aussi, est-ce seulement en étudiant leur langage que l'on peut se rendre compte de l'évolution phonétique que le tamoul a parcourue. Cette évolution, intéressante par elle-même, donne en même temps la clef des phénomènes qui différencient non seulement les

variétés locales, les dialectes de la langue, mais même les idiomes congénères. Comme on le verra plus loin, en effet, certains accidents phonétiques du tamoul populaire sont devenus nécessaires, essentiels, grammaticaux, en télंगा et dans d'autres langues dravidiennes.

Un séjour de dix ans dans l'Inde, où j'ai fait toute mon éducation, m'a permis d'apprendre le tamoul à la fois littérairement et pratiquement, je l'ai parlé, je l'ai beaucoup entendu parler; en France même, pendant longtemps, mon frère et moi nous avons continué à nous entretenir dans cette douce langue de notre enfance, et j'ai eu assez souvent à Paris l'occasion de rencontrer des Indiens, ou d'anciens habitants de l'Inde, pour ne pas oublier les intonations et les articulations populaires de Pondichéry ou de Karikal. J'ai complété mes observations personnelles par les indications que m'ont fournies plusieurs ouvrages où l'on a cherché, pour diverses raisons, à imiter le parler des gens du peuple. Ainsi, dans certains drames tamouls, les passages en prose reproduisent des contractions, des altérations qui ne s'écrivent pas d'ordinaire; on a voulu évidemment là imiter les dramaturges du Nord, qui font parler prākrit aux personnages inférieurs. Quelques livres d'enseignement donnent aussi des spécimens du tamoul le plus vulgaire; cf. par exemple : *The planter's colloquial tamil Guide*, by A. JOSEPH, Munshi (Madras, 1872, in-8°, [ij]-xij-223-xcv p. et p. xvij-xxij). Un petit livre, fort peu connu et devenu probablement introuvable aujourd'hui, m'a été fort utile à cet égard; j'en ai eu sous les yeux le précieux exemplaire que mon père possède dans sa riche bibliothèque, et qui lui vient d'un ancien collègue de la cour de Pondichéry: l'ouvrage a été composé sans aucune prétention, dans un but essentiellement pratique, et l'auteur a écrit le tamoul à peu près comme il le prononçait, ou plutôt comme il l'entendait, en lettres européennes et à la française : *Manuel français-tamoul*, divisé en deux parties : 1° Nomenclature des mots les plus utiles, classés par matière; 2° Recueil des locutions, expressions, phrases et questions familières, à l'usage des engagistes d'Indiens, par F. CHENOT, interprète du Gouvernement. *Île de la Réunion*, typographie de Lahuppe, Saint-Denis. — Décembre 1849, pet. in-8° de 58-(1) p.

On peut considérer le tamoul comme partagé en trois variétés principales : l'idiome ancien et littéraire des vieux ouvrages classiques; l'idiome moderne, littéraire et pédantesque de la prose et des savants contemporains; enfin, l'ensemble des patois populaires dont le vocabulaire et la prononciation présentent des différences locales parfois extrêmement intéressantes. Je ne puis relever ces différences ici, puisque je ne veux qu'esquisser des traits autant que pos-

sible généraux; je me contenterai de signaler la prononciation variable de la lettre μ : les dravidistes inclinent à penser que c'était primitivement un r cébrébral, le ॠ hindi (ॡ en urdû); en dehors du tamoul, on ne retrouve cette lettre qu'en kanara où sa forme graphique ॡ apparentait au r' (r fort ou double) ॡ (ॡ télinga, ॡ tamoul), mais où elle a cessé d'être en usage depuis trois siècles environ : elle a été remplacée par d , l et r , dans le kanara postérieur. Dans le pays tamoul, μ se prononce généralement l , exactement comme ल (ल dévanâgari); on pense toutefois que cette consonne est le mieux articulée par les *Vellâjas* (-modélys, -poullés) qui forment l'une des castes dravidiennes les plus pures : ce serait en quelque sorte un mélange de r , j et l . A Pondichéry et Karikal, au Tandjaour et le long de la côte, on en fait à peu près un j français. A Madras et aux environs, on le supprime tout à fait comme en Espagne le d des participes passés; de même que l'on dit à Madrid *pasao* pour *pasado*, de même கீழே « sous » devient *kîé* à Madras au lieu de *kilé*, *kîré* ou *kijé*. C'est sans doute cette prononciation qui a amené des contractions telles que celle de பொழுது *pojudu* « temps » en பொது *pôdu*. Il serait fort intéressant de rechercher ce que sont devenues les racines en μ dans les idiomes dravidiens modernes auxquels cette lettre est inconnue; M. Kittel nous apprend, dans la savante préface qu'il a mise en tête du *Çabdamaniðarpaṇa de Kêçirâjâ*, publié par lui à Mangalore en 1872, que μ est remplacé par p , r , l , l , l , en tuḷu.

Le tamoul populaire, tel qu'il est parlé par la masse ignorante et illettrée, diffère beaucoup moins du dialecte littéraire ancien, du langage des vieux poèmes, qu'on serait tenté de le croire. Par exemple, le mot *véyil* வெயில் « soleil », qu'on trouve dans ces antiques compositions, est employé journellement par les ouvriers ou les manœuvres sous la forme *véyilu* வெயிலு , avec un u d'appui; les prosateurs contemporains et les puristes repoussent ce mot, et se servent à sa place du sanskrit *sûrya* सूर्य , transcrit *çûriyan'*, சூரியன் . De même, pour le mot « lune », ces derniers préférèrent *çandiran'*, சந்திரன் , sanskrit *candra* चन्द्र , à நிலா *nîlá*, நிலவு *nîlavu*, familier à la fois aux poètes et aux gens du peuple qui le prononcent *néla*. Il est bien évident, quand on étudie les trois formes du langage que nous avons distinguées plus haut, que celui de la prose écrite, en apparence l'intermédiaire, est en grande partie conventionnel, et ne correspond pas à un état déterminé d'évolution. Le langage courant des *coulis*, des manœuvres, des gens de castes inférieures, est au contraire le résultat spontané du *processus* linguistique. Il est caractérisé par deux ordres de phénomènes très différents, les uns morphologiques, les autres

purement phonétiques; nous ne nous occuperons ici que des derniers. Je ferai seulement remarquer en passant que les formes de politesse, les formes honorifiques ou respectueuses, qui ne sont à proprement parler que les anciens pluriels normaux, sont tombées en désuétude et ont été remplacées, ce qui est parfaitement logique et ce qui s'est produit dans d'autres langues, par les pluriels modernes pléonastiques. On en est même arrivé à employer dans le sens de *vous* « poli » le pronom réfléchi pluriel தாங்கள், *tāṅga!* « eux-mêmes », qui est ainsi devenu l'équivalent de l'ap اے *āp* hindoustani. On dira aujourd'hui, en parlant à une seule personne : தாங்களுடனாகித்தம், *tāṅga! ejuṇi'a kāḡidam* « la lettre qu'eux-mêmes ont écrite », pour « que vous avez écrite ». En employant le discours direct, on dirait de même, à la seconde personne : எங்கேபோறீங்கள் (pron. *yeṅḡ pōriṅḡō*) « où allez-vous ? ».

Dans cette dernière phrase, on aura observé le remarquable remplacement de *ṛ*, *r*, par *ṅ*, *ṇ* guttural : போறீங்கள் est dérivé, en effet, par le suffixe pluriel கள், *gaḷ*, du pluriel primitif போறீர், *pōr'ir* [pour போகிறீர், *pōḡir'ir*] devenu plus tard le singulier honorifique. Mais, en réalité, ce remplacement n'a pas eu lieu; *போகிறீங்கள், *pōḡir'īṅgaḷ*, suppose un primitif *போகிறீம் inusité, mais qui a vraisemblablement été jadis en usage. Le pronom personnel de seconde personne, dérivé de நீ, *nī* « toi », est bien நீர், *nīr* « vous »; mais ceux de première et de troisième réfléchie sont en ம், *m* : நாம், *nām* « nous », dérivé de நான், *nān'* ou யான், *yaṇ'* « moi » et தாம், *tām* « eux-mêmes », dérivé de தான், *tān'* « soi-même ». De même que நீ, *nī*, est vraisemblablement pour நீர், *nīr*, de même நீர், *nīr*, est pour நீம், *nīm*, qui correspond à நாம் et தாம் : la preuve en est dans le pluriel pléonastique நீங்கள், *nīṅgaḷ*, seul usité encore aujourd'hui; on voit que la nasale a été conservée dans la prononciation ordinaire du peuple *pōr'īṅgaḷ*. On trouve du reste dans les patois populaires la forme *nīmaru* « vous, poli ». Le kanara avait les trois formes régulières : *ān* « moi », *ām* « nous »; *nīn* « toi », *nīm* « vous »; *tān* « lui-même », *tām* « eux-mêmes »; dans la langue moderne, le *m* du pluriel est devenu *vu* : *nāvu*, *nīvu*, *tāvu*. Par analogie, le tamoul populaire change également en *ṅ* le *ṛ* *r* pluriel de la troisième personne, et dit, par exemple : போறாங்கள் (prononcé *pōraṅḡō* et même *pōraṅga*) pour போறார்கள் *pōr'ārgaḷ* contracté de போகிறார்கள் *pōḡir'ārgaḷ* « ils vont ».

Dans la langue populaire, les finales en *al* ne font pas seulement *á*, *a* et surtout *ō*; elles en arrivent même à l'*o* franc : சொல்லுங்கள் « dites »,

colluṅga! et *en'd'arga!*, என்றார்கள் « ils ont dit », se prononcent *colluṅgo*, *eṅṅāṅgo*; les auteurs dramatiques écrivent dans ce cas கொள் *go!* au lieu de கள் *ga!*. Les infinitifs, ou plutôt les gérondifs présents, en *a* அ font de même : ainsi le mot கூட, *kūḍa* « se réunir », qui a pris la place du suffixe ஒடு *ōḍu* « avec », est prononcé couramment *kūḍo*. Les infinitifs servent aussi d'optatifs, mais dans ce cas, ils sont toujours en *k̄*க ou *ca*, *kha* ou *ga*, que le peuple prononce *ko* ou *go*; on peut entendre journellement, dans les rues, un juron obscène terminé par l'optatif *wōjko* pour *ōjka* ஒழிக்க, qu'on devrait traduire par le mot révérent des Français suivant Voltaire. D'autre part, நங்கள் *naṅga!* « notre, de nous » (oblique de நாங்கள் *nāṅga!*, pluriel exclusif, « nous autres »), de *nambo* avec la remarquable mutation de *ṅ* en *mb*. On trouve une permutation analogue dans *mar'andupottēn* pour *mar'anduviṭtēn*, மற்றத்துவிட்டேன் « j'ai oublié »; ici *i* s'est d'abord obscurci en *u* sous l'influence de la cérébrale qui le suivait, puis *u* a passé à *o* pendant que *v* devenait *p*, par l'intermédiaire de *b*, évidemment. Le changement de *i* en *u* est normal devant les cérébrales : மிளகு *miḷagu* « poivre » se prononce *muḷagu*, avec assimilation des voyelles, et même *muḷ'gu*; *v* initial tombe dans ce cas : வீடு *viḍu* « maison », et விட்டுப்போகுது *viṭṭupōgudu* « il va ayant quitté, il quitte, il laisse » (neutre), se prononcent *ūḍa*, *uṭṭudu*. Mais, pour en revenir à notre point de départ, si la forme adjectivale நங்கள் *naṅga!* devient *nambo*, la correspondante de la seconde personne உங்கள் *uṅga!* « votre, de vous » se réduit ordinairement à *'āgo*, *'go* : l'un des jurons les plus communs parmi le bas peuple, le plus ignoble d'ailleurs, commence par *'go tā* qui représente உங்கள் தாய் *uṅga! tāy* « votre mère ». Dans le nord du pays tamoul, les finales verbales de troisième personne se prononcent plutôt *ga*⁽¹⁾ que *gō* ou *go*; ainsi அவர்கள் *avarga!* « eux, ceux-là » y sonne *avuṅga*; செய்கிறார்கள் *ceygi'r'arga!* « ils font »; இருக்கிறார்கள் *irukkir'arga!* « ils sont, ils demeurent »; என்றார்கள் *en'd'arga!* « ils ont dit », se prononcent *ceyṛāṅga*, *irukkāṅga*, *eṅṅāṅga*. Dans le sud, on

(1) Un fantaisiste, doublé d'un spéculateur, qui a écrit de nombreux ouvrages sur l'Inde, — où il n'est resté que trois ans : dix-huit mois à Pondichéry, et dix-huit mois à Chandernagor, — cite quelque part un chant soi-disant philologique, le refrain d'une ballade populaire tamoule, ainsi conçu : *Ingué vu*, *ingué po*, *tériman*, *tériman illé*, *samy couprenga*, qu'il traduit : « Viens ici, va là-bas, comprends ou ne comprends pas; c'est toujours Dieu qui te

mène ». Or, ce sont là seulement des formules d'un usage courant dans la domesticité de la ville blanche, à Pondichéry. *Ingué po* est incorrect; il faudrait *ungé po*. *Tériman illé* est un barbarisme pour *téryādu*. Ces phrases, juxtaposées au hasard, signifient proprement : « Viens ici, va là; sait-on, on ne sait pas; Monsieur appelle ». *Couprenga* représente *kāppurāṅga* pour *kāppūḷugir'arga!* « ils appellent » et respectueusement « il appelle ».

dit *aviya* (sans doute pour *aviyal*, pour *avigal*, *avugal*, altéré de *avergal*, *avō-gal*), et *ceyṛāva*, *irakrāva*, *eṇṇāva* où *v*, comme nous le verrons plus loin, est une mutation de *g* naturelle à la langue.

Dans *tā* pour *tāy*, le *y* final est tombé; c'est ainsi que le mot *வாய் vāy* « bouche » (kanara *ಬಾಯಿ bāyi*, télinga *వాయి vāyi*) est écrit et prononcé *vā* en malayāla. Le *y* tombe également après *ā* dans le gérondif *āy*, *ஆய்*, pour *āyi*; *ஆகி* « étant devenu », qui sert à former des adverbes et des adjectifs : *iramā irkudu*, pour *iramāy irakkadu*, *ஈமாயிருக்குது* « il est étant devenu humilité, il fait humide ». La finale *ஆய் āy* de la seconde personne singulier des verbes est traitée d'une façon particulière: elle devient invariablement *ē* dans la bouche des gens du peuple. Ainsi *வருகிறாய் varugir'āy* « tu viens »; *தேடுகிறாய் tēḍugir'āy* « tu cherches »; *பண்ணினாய் paṇṇināy* « tu as fait »; *வைத்தாய் vaiṭṭāy* « tu as mis », etc., se prononcent : *varē* ou mieux *varrē*, *tēḍurē*, *paṇṇē*, *vaiṭṭē*, etc. Mais, quand cette terminaison est suivie de l'*ā* *ஆ* interrogatif, *āy*, ou plutôt *ē*, se change en *i* : *கழுவினாயா kajuvvin'āyā* « as-tu lavé? »; *வைத்தாயா vaiṭṭāyā* « as-tu mis? »; *பேசுகிறாயா pēṣugir'āyā* « parles-tu? » se prononcent *kajvuniā* ou *kaḷvuniā*, *vaiṭṭiā*, *pēṣ'riā*?

La réduction de *āy* à *ē* a pour analogue la simplification en *ē* des finales *ei*; on dit par exemple : *yennē* pour *என்னை en'nei* « moi » (accusatif); *talē* pour *தலை talei* « tête »; *malē* pour *முலை mulei* « mamelle »; *pullē* pour *பிள்ளை pillēi* « enfant », etc. La même permutation peut être constatée lorsqu'on compare le tamoul aux autres langues dravidiennes : *ei* final y correspond d'ordinaire à *e* kanara et *a* malayāla; les noms féminins sanskrits en *ā* long font de même *ei*, *e* et *a* dans les trois langues; cf. *māi* *malei* « montagne » tam., mal. *mala*; *tandēi*, *தந்தை* « père » tam., kan. *ತಂದೆ tandē*, tél. *తండ్రి tandri*; *talei* « tête » tam., mal. *tala*, kan. *ತಲೆ tale*, tél. *తల tala*; *majēi* « nuage, pluie » tam., mal. *maja*, kan. *పాళి māḷi*; *pagei* « haine », mal. *page*, kan. *ఁగి ḷage*; *āṇēi* « serment », kan. *ఁగి ḷage*, etc. Le suffixe de l'accusatif, qui est *ei* en tamoul, devient *e* en malayāla : tam. *உங்களை unḡāḷēi*, mal. *ningāḷē* « vous ».

Nous avons vu que *a* bref tend à devenir *o*; les finales en *am*, qui sont généralement des transcriptions des finales neutres sanskrits en *a* avec l'*anusvāra*, se prononcent couramment *ō* nasal : on dit *ṣar'ōḥ* pour *ṣarānam*, *சரணம்*; *marō* pour *maram*, *மரம்* « arbre »; *pajō* pour *pajam*, *பழம்* « fruit »; *ṣarāyō* pour *ṣarāyam*, *சராயம்* « vin, liqueur » (de l'arabe *شارب*, *ṣarāb*). Des nasalisations analogues se produisent aux terminaisons verbales de première personne en *en*, et de troisième personne masculine en *ān* : *porē* pour *pōgir'en*, *போகி-*

மேனி « je vais »; *irkurā* pour *irukkir'ān*. இடுக்கிறான் « il est, il demeure ». La troisième personne féminine perd son *ni* final : *paṅṅurā* pour *paṅṅugir'āl*, பண்ணுகிறாள் « elle fait ».

Nous avons également vu que *i* se change en *u* devant les cérébrales; la permutation inverse se produit notamment dans le suffixe du datif qui, écrit *ku*, se prononce *ki* après *i*, *é*, *ei*: *dorēkki* pour *tureikku*, தனாக்கு « à Monsieur »; *nālēki* pour *nāleikku*, நாளைக்கு « demain », et *iṅṅikki* pour *in'deikku*, இன்றைக்கு « aujourd'hui ». En télंगा, le suffixe du datif est régulièrement *ku* après *a*, *u*, etc., et *ki* après *i*, *é*: ainsi *illu* ఇల్లు « maison », fait à l'oblique *iṅṅi* ఇంటి et par conséquent au datif *iṅṅiki* ఇంటికి « à la maison », mais le pluriel *yaṅṅḷu* యిండ్లు « les maisons » fait *yaṅṅḷaku* యిండ్లకు « aux maisons »; ce suffixe est régulièrement *ku* en malayāla, et *ge* గే en kanara. *I* se substitue également à *u* dans les finales contractées des prétérits neutres de la troisième personne telles que *pōtchi* pour *pōtchudu* pour *pōyit'u*, போயிற்று « il est allé, il est parti », ou dans les finales substantives avec des explosives douces : *andji* pour *aindu*, ஐந்து « cinq », *nandji* pour *nañḍju*, நஞ்சு « poison ». On peut encore citer des mots tels que *pili* pour *puli*, புலி « tigre »; *pilla* pour *pul*, pullu, புல்லு « herbe ».

U passe aussi facilement à *o*; on a vu plus haut *mole* pour *mulei* « marmelle » முலை; citons encore *molokai* pour *mujankai* « coude » முழங்கை, et *kojondé* « petit enfant » pour *kujandei*, குழந்தை, où *a* s'est harmonisé en *o* avec la syllabe initiale; *kuḍai* « parapluie », et *tuṅai* *turei* « seigneur, monsieur », se prononcent *koḍé*, doré; உரல் *ural* « mortier », fait *oralu* ou plutôt *woralu*, en vertu de la règle générale d'euphonie qui préfixe toujours un *w* aux *o* initiaux. *I* passe de même à *é*: *kijavi* « vieille » devient *ké'vi*; *kinaru* *kinar'u* « puits » se prononce *ké'ur'u*; *nirai* « rang » fait *nére*. இலை *ilei* « feuille », donne *élé* ou plutôt *yélé*, puisque *é* initial est toujours précédé de *y*, mais *i* reparait dans *póilé* pour *pugei ilei* புகையிலை « tabac »; en revanche, *i* devient *u* dans *carippulé* ou *carippulei* pour *karu* ou *karivaréppilei* கரு ou கரியவேப்பிலை « feuille de la Bergera kœnigi ». Ces prononciations n'ont lieu que devant les consonnes simples. Le *tu* remplace souvent par des *o* les *e* des autres langues; il dit par exemple *bolli* « argent » pour *veṅṅi velli*, tam. et *beḷḷi belli*, kan.; en tamoul, on peut citer *poḷli*, « boîte » pour *peḷḷi*, பெட்டி. Les permutations *u = o* et *i = e* sont normales d'une langue à l'autre; cf. tam. *ninei* நினை « penser », qui fait *nene* en malayāla et en kanara; *tiral*, திரள் qui reste tel quel en malayāla, mais qui devient *teraḷu*

ತೆರಿಳಿ en kanara, et *tecalu* ತೆರಲಾ en télinga; *viḷakku*, விளக்கு « lampe » tam. et mal., qui est *beḷaku*, ಬೆಳ್ಳಾ en kanara, et *velugu*, వెలుగు en télinga : le tamoul populaire dit *velakku* ou même *vel'ku*. Le tamoul உரல், *ural* prononcé *oral*, a même évolué en *rólu* ரூல en télinga.

Inversement, on dit *kuḍu* pour கொடு *koḍu* « donne »; il y a probablement dans cette mutation l'influence de la cérébrale et de l'*u* voisin.

U se produit phonétiquement dans la composition de l'infinitif en *a* avec la négation *illei*, இல்லை « non », qui sert de voix négative pour le présent et le passé; entre l'*a* final du verbe et l'*i* initial de la négation s'intercale un *v* euphonique, et le groupe *avi* aboutit à *u*. On a, par exemple, *nán collulé* et *ní vaikulé* pour *nán' colluvillei*, நான் சொல்லவில்லை « je ne dis pas », et *ní vaikavillei*, நீவைக்கவில்லை « tu ne mets pas, tu n'as pas mis ».

Une contraction du même genre s'observe dans *utturu* pour *uttaravu*, உத்தரவு « congé, permission »; c'est évidemment la présence de l'*u* qui a amené la mutation. On sait que l'*u* bref est la moins résistante des voyelles tamoules, la seule qui s'élide, et la plus facile à supprimer. Aussi, comprend-on des réductions telles que les suivantes : *irkudu* « il est », *marpōḍi* « d'autre sorte », *koṇḍá* « apporte », pour *irukkudu*, இருக்குது; *mar'ubāḍi*, மறுபடி; *koṇḍu vá*, கொண்டுவா, etc. Le suffixe général du génitif dans la langue parlée est *உடைய uḍeiya*, qui se contracte d'ordinaire en *uḍō* : *yennuḍō* « de moi », pour *ennuḍeiya*, என்னுடைய; les écrivains dramatiques écrivent *iḍa*, இட : ainsi, dans la *Çakuntalá* de Rāmacandrakavirāya, les disciples Kālanēmi et Kālagṇi parlent de leur maître, Viçvāmītra, en ces termes : நம்மிடிலு சுவாமி கேட்டடால் *nammiḍa çuvāmi kēṭṭāl* « si notre Seigneur entendait ».

Dans plusieurs des exemples ci-dessus, l'*u* n'était pas primitif, et sa suppression se comprend d'autant mieux qu'il était adventice et euphonique. C'est pour des raisons de même nature que குதிரை *kuḷirei* « cheval » se prononce *kudré*, que மிளகு *miḷagu* « poivre » fait *mul'gu*, que *viṭṭilē* வீட்டிலே « dans la maison » devient *uṭṭilē*, que தண்ணீரிலே *taṇṇārilē* « dans l'eau (fraîche) » donne *taṇṇilē* par l'intermédiaire de *taṇṇiyilē*, et que l'interjection de familiarité *adā* masc., *adī* fém., qui correspond à peu près à notre vulgaire « dis donc », s'abrège en *dá*, *dī* : *yeṇḍá* « quoi donc, ô homme? », pour *eu adá*, என்னடா; *vāḍi* « viens donc, ô femme », pour *வா அடி வā āḍi*. Il est vrai que ce dernier exemple, *yeṇḍá* pour *ennadá*, peut être considéré comme un cas de composition syncopée, de *polysynthétisme* : on peut citer également *koṇḍá* pour *koṇḍuvá*, கொண்டுவா « apporte »; *koṇḍara* pour *koṇḍavara*, கொண்டுவர « apporter » (l'idiome classique dit கொணர *koṇara*); *irukkōṇum* pour

irukka vēnum, இடுக்க வேணும் « il faut être, il faut demeurer »; *pēṣāṇṇām* « il ne faut pas parler », pour *pēṣa vēṇṇām*, பேசவேண்டாம்.

Dans le mot que je viens de citer, *taṇṇi* pour *taṇṇir*, தண்ணீர் « eau fraîche », il n'y aurait pas seulement à signaler la chute du *r* final, mais encore la modification de sens, la généralisation d'une expression particulière. L'idiome classique et la langue des livres emploient pour « eau » seulement le mot *nīr*, ou l'un de ses nombreux synonymes; *taṇṇir*, est proprement « eau fraîche », de *taṇ* « fraîcheur ». Des exemples analogues se retrouvent dans beaucoup de langues.

D'autres variations affectent uniquement les consonnes. Nous avons vu plus haut un exemple de *ṇy* devenu *mb*; citons maintenant *ṇp* transformé en *mm*, probablement par les transitions *ṇb*, *nb*, *mb* : பெண்பிள்ளை *peṇṇiṇṇai* « femme », proprement « enfant femelle », se prononce *ṇommōlē*, *ṇommīlē*, où il faut noter une série d'altérations intéressantes : le *p* initial du second composant s'est d'abord adouci en *b* sous l'influence de la nasale précédente, puis il y a eu adaptation de la nasale, et assimilation de l'explosive; la voyelle *e*, au contact de ces labiales a évolué vers *o*, tandis que l'*i* de *ṇiṇṇai*, prononcé *u* par l'influence du *l* cérébral, tendait à s'harmoniser avec *o*, et passait à *ō*. On dit de même *pōṇjādi* et *poujādi* « épouse », pour பெண்சாதி *peṇ ṣādi* « caste de femme, femme par excellence (?) ». Le changement de *ṇp* en *mm* se retrouve dans le télinga తొమ్మిది *tommiḍi* « neuf », qui est pour *toṇ-padu* « dix incomplet ».

Une variation consonnantique à signaler est celle de *agappaṭṭavittēn'* ou *agappaḍavittēn'*, அகப்பட்டுவிட்டேன் ou அகப்படிவிட்டேன் « je me suis trouvé, j'ai été trouvé », qui se prononce *āmbōḍōpōttēn*. Mais peut-être le *m* n'est-il qu'un reste conscient de *agani* « profondeur, intérieur », dont l'oblique *aga* est la première composante du mot, la seconde étant *paḍu* « souffrir », auxiliaire du passif du verbe « trouver ». அகமுடையான் « épouse », *agamuḍeyāḷ*, se prononce *āmbuḍēā*.

La consonne dont les altérations sont les plus remarquables est peut-être le *k*, க, régulièrement adouci en *g* lorsqu'il n'est pas initial. Il se supprime quelquefois purement et simplement dans le suffixe de pluralité *gaḷ*, கள்; on dit par exemple *paṣṣiyāḷ*, பட்சியள் pour *paṣṣigaḷ*, பக்சிகள் « les oiseaux ». Dans le *Tinneveli*, on entend demander couramment *kuḍitchiyōḷā* « avez-vous bu ? » et *tiṇṇiyōḷā* « avez-vous mangé ? » pour *tin'dirgaḷā*, தின்நீர்க்களா et *kuḍittir-gaḷā*, குடித்தீர்க்களா.

G médial passe souvent à *v*; en tamoul populaire, on dit *ajavi* « belle femme »

palavé « planche », *çavar'i* « boue », *kuvé* « caverne, grotte », *pavulu* « jour (par opposition à nuit) », *pórvádé* « ne va pas », *póvudu* « il va », *ávudu* « il devient » qui prend plus souvent le sens de « c'est fini, c'est passé »; pour *அழகி* *ajagi*, *பலகை* *palagei*, *சகதி* *çagadi*, *கூகை* *kugei*, *பகல்* *pagal*, *போகாதே* *pógádé*, *போகுது* *pógudu*, *ஆகுது* *águdu*; on peut même entendre dire *taupen* pour *tagappan'*, *தகப்பன்* « père ». Ici, le second *a* s'est labialisé par le voisinage du *p*; mais ce mot nous donne la clef de la mutation : *g* est d'abord devenu *h*, une aspiration faible, puis a disparu tout à fait, et le *v* s'est alors naturellement produit pour éviter le hiatus. Cependant, il y a eu quelquefois contraction ou combinaison des voyelles en contact; M. Caldwell rattache par exemple *பாதி* *pádi* « moitié » à *பகுதி* *pagudi* « part, division », et *çádu* « chariot » à *çagaðu* « de même sens ». C'est ainsi que *tagappan'* aboutit à *tóppán'*; on explique de même *மோனை* *món'ei* « antériorité » par une contraction de *முகனை* *mugan'ei* « en face »⁽¹⁾. La mutation *g=v* est normale dans les langues dravidiennes; cf. malayála *kaðagu* et tamoul *kaðavu*, *கடவு* « porte » (on prononce *káðu*); télínga *águ* et *ávu*, *அடு* et *அவு* « devenir »; il y a de nombreux exemples en télínga où l'inverse a lieu aussi : le sanskrit *prabála*, *प्रवाल* « corail »; *y* devient *ç* *çáçáçá* *pavaçámu*, et *çáçáçá* *paçáçámu*; je citerai aussi *ár'uguru*, *அரூரூ* « six personnes », qui correspond au tamoul *ar'uvár*, *அறுவர்*. Un changement de *g* en *v* s'observe encore dans la phrase *vatché vévólé* « j'ai mis (l'eau au feu) »; elle ne bout pas » pour *vaittén' véçavillei* *வைத்தேன் வேகவில்லை*.

Un affaiblissement constant se produit aux prétérits des verbes dont le radical est en *i* ou *ei* : le *tt* des transitifs devient *tch*, et le *nd* des intransitifs *ndj*; la cause de ce phénomène est certainement la présence de l'*i* qui provoque le mouillement palatal. On dit *tapitché* « j'ai failli », *paðitché* « j'ai étudié », *valeindjé* « j'ai grandi, j'ai crû », pour *tappittén'* *தப்பித்தேன்*, *paðittén'* *படித்தேன்*, et *valeindén'* *வளந்தேன்*. Ce changement n'est pas d'ailleurs limité aux verbes, car on dit *andji* « cinq » pour *aindu*, *ஐந்து*, *indjé* « ici » pour *ingé*,

⁽¹⁾ Je prends cet exemple dans les *Observations* que Chr.-Th. Walther a faites sur la grammaire de Beschi; imprimées à Tranquebar en 1739, un an après celle-ci (58-[ij]p. in-8°), elles y sont ordinairement jointes. J'ai pu, cependant, m'en procurer un exemplaire séparé, comme j'avais pu avoir seule la grammaire de Beschi. Il y a trois ans, j'ai trouvé sur le quai Conti, dans une boîte à 0 fr. 50, un exemplaire des deux ouvrages réunis; ce volume porte la

signature de Legentil, avec cette note caractéristique : « Braemanorum Braminarumq; philosophiæ cultor, sed christianus ». Le nom de Walther et son mémoire sont trop oubliés aujourd'hui; il est bon de les rappeler au public lettré. Walther avait étudié le tamoul à fond; il le savait peut-être moins complètement, mais mieux, sans doute, que Beschi. Il cite les deux vieilles grammaires indigènes classiques, le *Tolkáppiyam* et le *Nan'u'ál*.

இங்கே, etc. On constate, du reste, le changement inverse de palatales mouillées en cérébrales : *mānu* « trois » pour *mān'd'u*, பூன்றூ, *paṅṅi* « cochon » pour *paṅ'd'i*, பன்றி, *kaṅṅu* « veau » pour *kaṅ'd'u*, கன்றூ, *yeṅṅā* « il a dit » pour *en'd'ān'*, என்றான், etc. Le groupe *n'd'*, où la première composante seule se prononce mouillée, et où le mouillement est initial (*kaṅ'd'u* sonne par exemple à peu près *kaṅdu*), est peu résistant, et la langue a peu d'efforts à faire pour passer de *n'* dental mouillé à *ṅ* lingual. Cette mutation est régulière en malayāla, où « cochon » se prononce et s'écrit *paṅṅi*; le kanara a *handi*, ಹಿಂದಿ, et le télinga *pandi*, పంది, avec *nd*, dentales franches. Mais le malayāla va plus loin et fait *nn* (dental) de *nd*, et même de *n'd'* : *iranna* « qui fut », *vanna* étant venu », *ennāl* « si on dit », y correspondent au tamoul *irunda* இருந்த, *vandu* வந்து, et *en'd'āl* என்றால், de même sens. Quant au changement de *tt* en *tch*, il est général en dravidien : cf. tam. *aḍittu* அடித்து « ayant battu », qui est en malayāla *aḍitchu*; *nindittu* நிந்தித்து qui a pour correspondant en kanara *nindiṭi*, ನಿಂದಿತಿ et en télinga *nindintchu*, నిందించు. On sait que l'affaiblissement des explosives dures en *tch* ou *ç* est fréquent en tamoul, et ordinaire en télinga. Cf. tam. et kan. *kéda*, കേடு, ಕೆಡು, « perte, ruine », mal. *kéda*, tél. *tchédu* చెడు; tam. *çévi*, செவி « oreille », tél. *tchévi*, చెవి, kan. *kivi*, ಕಿವಿ; tam. *çéy* செய் « faire », tél. *tchéyi* చెయ, kan. *géyu*, ಗೇಯ. A son tour, *ç* s'affaiblit en *y*, surtout dans les patois méridionaux où *ariçi*, அரிசி « riz décortiqué cru » se prononce *ariyi*; c'est en vertu de cette tendance phonétique que le dravidien primitif *pesar* « nom » (kan. ಪೆಸರು *hesaru*) est devenu en tamoul பெயர் *péyar*, qui s'est contracté plus tard en *pér*, par chute de *a* et réduction de *çy* à *é* allongé par compensation. Inversement, on trouve *uçir* pour *uyir* « vie », உயிர்.

La permutation *kk=tch* est commune en tamoul; cf. *vaiçhu* « mettre, mettant », pour வைக்க *vaikka*; *éçhirān* pour *eykkirān* ஏய்க்கிறான் « il trompe », etc.

Certains changements sont d'ordre plus simple et plus naturel; ainsi *nir-kirār*, நிற்கிறார் « il se tient » (forme honorifique) se prononce *nikrār*, par assimilation des explosives, pour *nikkirār*.

Une modification moins naturelle est celle de *y* en *v*, dans *vavar'u* « ventre », et *kavar'u* « corde » (prononcés même *vaur'u* ou *baur'u* et *kaur'u*), pour *vayir'u* வயிறு, *kayir'u* கயிறு. Ici, le *v* a été amené à remplacer le *y* après le changement de *i* en *u*, produit sous l'influence du *r'u* suivant.

J'ai fait voir plus haut que *y* et *r* tombent quelquefois à la fin des mots. Il en est de même du *l* dans le mot *kāl*, கால « temps » (du sanskrit *kāla*) devenu suffixe conditionnel verbal. La conjonction « si » se traduit en effet dans

le langage populaire par une construction participiale toute particulière : on ajoute *ká* au participe passé précédé du pronom sujet; on dit ainsi *aven vandákká* « s'il vient », *ni pón'ákká* « si tu vas », pour *avan' vanda kál*, *ஏவன் வந்த கால்* « au moment où il est venu », et *ni pón'a kál*, *நீ போன கால்* « au moment où tu es allé ». Le suffixe *kál*, tronqué en *ká*, est devenu presque un enclitique, et il s'est tellement incorporé au participe, qu'il a amené le redoublement irrégulier du *k* initial, et qu'il a produit sur l'*a* final du participe un accent secondaire grâce auquel cet *a*, qu'on devrait prononcer *ō*, a repris sa prononciation naturelle *a*.

Que conclure des faits qui viennent d'être exposés? Simplement que l'étude du langage populaire est d'une extrême importance en linguistique, et qu'elle peut, en révélant des phénomènes nouveaux, donner la solution de questions controversées et imparfaitement résolues. Les quelques indications laissées à cet égard par les écrivains qui nous ont précédés ne suffisent-elles pas pour élucider certains points d'un haut intérêt? Peut-on admettre un seul instant, par exemple, que les Grecs prononçaient leur belle langue à la moderne, quand on voit le vieux poète Cratinus représenter par $\xi\eta\xi\eta$ le bêlement du mouton? Comprendrait-on l'émotion des Romains qui assistaient au départ de Crassus allant combattre les Parthes, lorsqu'ils entendirent le cri malencontreux du marchand de figues, *Cauneas*, si l'on ne savait que ce cri équivalait à peu près à la phrase fatidique *Cave ne eas*? Le langage du peuple est toujours spontané et naturel; l'écrivain adapte son langage aux habitudes conventionnelles d'une société factice. Plus une nation est avancée, au point de vue de la civilisation générale, et plus la distance est grande entre les diverses catégories sociales. La dernière devient alors la plus intéressante pour le savant et l'observateur : de bas en haut, il refait ainsi tout le chemin parcouru par l'humanité, et il peut contempler dans la réalité saisissante l'œuvre progressive d'une longue série de siècles.

LES CONSTRUCTIONS PARTICIPIALES

DANS LES LANGUES DE L'INDE MODERNE,

PAR

M. JULIEN VINSON.

On sait que, dans les langues morphologiquement inférieures, la distinction entre les formes nominales et les formes verbales est beaucoup moins marquée que dans les langues supérieures. Les idiomes les plus imparfaits, au point de vue de la grammaire, sont à cet égard fort remarquables : le nom et le verbe y sont presque identiques et se comportent de la même façon, à cela près que les dérivés verbaux peuvent exprimer de plus que les autres une idée temporelle. Cette idée, à laquelle correspond un suffixe particulier, ou qui paraît résulter de l'ordre relatif des composants, est d'ailleurs généralement concrète, et ne représente que le passé ou le présent aoristique c'est-à-dire indéterminé. Quant à l'idée d'action ou d'état qui est également propre au verbe, elle tient au radical lui-même et à la manière dont il est employé dans la proposition; ainsi les substantifs peuvent exprimer cette idée et devenir verbes en prenant les suffixes pronominaux, tandis que les verbes peuvent devenir substantifs en prenant les suffixes qui indiquent les relations d'espace. Les terminatives personnelles, en effet, peuvent être ajoutées aux thèmes avec deux fonctions opposées : considérées objectivement, elles marquent la possession, *atya-m* « mon père » en magyare, ou *יְהוָה אֱלֹהֵי* « mon Dieu » en hébreu; considérées subjectivement, elles marquent l'état, *அடிபெண்* *aḍi-y-én* « je suis aux pieds », c'est-à-dire « je suis esclave », en tamoul, ou *aqha-bin* « je suis père », en yakoute. Il s'agit là de thèmes purement nominaux désignant des êtres ou des objets réels ou virtuels; s'il s'agissait de thèmes verbaux exprimant une action, les suffixes pronominaux indiqueraient, dans le premier cas, le sujet ou le complément du verbe, comme dans *du-zu* « vous l'avez » en basque, *bó-lán* « je parle » en hindoustani, ou *s'baq-tá-ni* « tu as abandonné moi » en araméen; dans le second cas, ils indiqueraient que la forme verbale est substantivée, comme dans le tamoul *வந்திரக்கு* *vandir-k-ku* « à vous qui

êtes venu ». J'appelle l'attention sur ce dernier exemple où l'on voit une forme verbale déclinée, c'est-à-dire modifiée par un suffixe de relation; elle ne peut être traduite en français que par un pronom suivi du « qui » conjonctif. Entre *vandir* « vous êtes venu », et *vandir* « vous qui êtes venu », la différence est purement fonctionnelle; le cas est exactement le même pour la phrase suivante, dont je reparlerai plus loin : पुलिकोकांशयाने *pulikon' d'ayán'ei*; elle peut être traduite soit « l'éléphant qui a tué le tigre », soit « l'éléphant qu'a tué le tigre ».

Les langues où ces phénomènes sont le plus apparents sont celles du second groupe, les langues agglutinantes; les locutions verbales y présentent la double particularité d'exprimer une idée temporelle assez peu précise, et de ne point différer morphologiquement des locutions nominales. C'est pourquoi, dans ces idiomes, il n'y a pas d'infinitifs, mais seulement des noms verbaux; il n'y a pas de participes comparables aux nôtres, mais des adjectifs verbaux; et c'est pourquoi les gérondifs, ou participes invariables et impersonnels, jouent dans beaucoup d'entre eux un rôle si considérable. Ce système est particulièrement celui des langues dravidiennes, et aussi celui des très curieux idiomes qu'on a appelés *kolariens*, géographiquement intermédiaires entre l'Inde aryenne et le groupe dravidien, et qui, au point de vue linguistique, sont antérieurs et inférieurs à ce dernier organisme.

Le procédé grammatical qui confond les formes nominales et les formes verbales est habituel aux idiomes aryens modernes de l'Inde. L'ont-ils emprunté aux Dravidiens? L'ont-ils développé spontanément, par un *processus* normal, sous les seules influences du milieu, du climat, etc.? Je ne crois pour ma part, ni à l'imitation, ni à l'emprunt entre des idiomes aussi différents, quant à leur nature, leur âge, la mentalité de ceux qui les parlent, que l'hindoustani et le tamoul par exemple. En ce qui concerne la phonétique notamment, il serait tout à fait inexact de prétendre que les dialectes septentrionaux ont pris les consonnes cérébrales aux Dravidiens; ces consonnes se sont développées chez eux seulement sous des influences locales, les mêmes qui en avaient provoqué la formation dans les patois originaux préaryens. Les Kolariens en font un grand usage. Aussi comprend-on que le sanskrit classique n'ait pas admis le *l*, *æ* du védique, tandis que ce *l* est essentiel en tamoul; que, d'autre part, l'hindou contemporain fasse un si grand usage du *r* cérébral habituel au kolarien, mais que ne connaît pas, ou que ne connaît plus le dravidien; le kanara, d'ailleurs, a moins de cérébrales que le tamoul, et le télंगा en a moins encore que le kanara. Certains amateurs avaient vu, dans la prononciation contempo-

raîne du *y* chez les Basques du Guipuzcoa, un emprunt à l'espagnol; or, cette prononciation n'existe précisément pas sur la zone limitrophe. On avait dit aussi que la *jota* espagnole venait de l'arabe; mais les mots empruntés à l'arabe ne l'ont pas, et elle n'est qu'un dérivé du *l* latin mouillé. Un témoignage intéressant à cet égard est fourni par la vieille grammaire arabe de Pedro de Aleala, imprimée à Grenade en 1565. Il y est dit expressément que le castillan n'a le son ni du ح, ni du خ; le *x* y sert à transcrire le ش, et le *j* y remplace le ج⁽¹⁾.

La conjugaison est aujourd'hui surtout périphrastique et participiale dans les langues du nord de l'Inde. L'emploi des participes est tellement de rigueur dans ces idiomes, que l'hindi a développé un très remarquable participe futur qui est un véritable hybride, composé d'une forme personnelle et d'une terminaison substantive : de *bôlân*, بولن « je parle », on forme بولنگا *bôlângâ* masc. et بولنگي *bôlîngî*, fém. « (moi) devant parler »; de *bôlô*, بولو « vous parlez » on dérive بولوگي *bôlôgî* masc. et بولوگين *bôlôgîn* fém. « (vous) devant parler ». Au surplus, dans la conjugaison participiale, l'auxiliaire personnel est le plus souvent supprimé; on dit : *wuh boltâ*, وه بولتا « lui parlant » pour « il parle », *main bôlâ*, مين بولا « moi parlé » pour « je parlai », *tum bôltê thé*, تم بولتي تهى « vous parlants étés », pour « vous parliez », *wé'auratên bôlênqîn*, وي عورتين بولينگين « ces femmes devant parler », pour « ces femmes parleront ».

Le participe passé est celui dont l'usage est le plus fréquent. Ce participe — qui est terminé en *â*, *yâ*, *yô*, *ô*, *é*, ajoutés au radical, suivant les dialectes — dérive directement, quant à sa fonction grammaticale, du participe

⁽¹⁾ *Arte para ligezamête saber la lengua arauiga. Vocabulista arauigo en letra castellana.* Par le Fr. PEDRO DE ALCALA. Imprimé à Grenade par Juan Varela, de Salamanque, et daté du 5 février 1565. — Petit in-8° de 96-172 p. n. ch. — Au commencement de la *Grammaire*, l'auteur dit : « Las letras arauigas... todas se pueden suplir con nuestras latinas o castellanas, de manera que para la comun algaruia no ay necesidad de las saber ni conocer todas, mas solamente quatro conuiene saber, ç ka, ç dil, ç êe, ç ay, cuyos sonos no tenemos en nuestro ABC latino, ni menos con letras latinas se pueden suplir buenamente », et il explique un peu plus loin que le ç est comme « la *h* entre nos, salvo que la *h* suena blanda y aspiradamente entre nos, y esta letra suena rezia y apretada-

mente, ante del gallillo de la parte de arriba ». Il appelle ç gim, et explique que ç doit être prononcé « como la ç de los ceceosos ». Dans les préliminaires du vocabulaire, il revient sur ces prononciations, en ces termes : « ç h con dos puntos tiene el sonido de la *h*, avn que mas aspero y rezio, sonando fuerte cabo el gallillo assí como si pusiésemos una *g* ante de la *h* ». Quant au ç, c'est, dit-il, un *h* analogue à celui de *hazer*, et il cite *hamd* (حمد, louange). Je relève entre autres dans le vocabulaire les mots suivants : « camello de vna corcoha, jémel, gimil (جمال); diablo, ginn, çji, escuadra, jamâ'a (جمع); ombre, rajul, rigil (رجل); tornasol, julinar, çilnâr, diablo, çaitân (شيطان); juyzio, linqm (حكم); rey, çalifa (خليفة); julepe o xarope, çarâb (شراب) ».

passé passif sanskrit en *ta*, dont on connaît l'importance; les grammairiens hindous l'emploient dans bien des cas où ils devraient se servir de formes personnelles, et ils en arrivent ainsi à rendre par la tournure passive des propositions nettement actives, en sous-entendant une forme personnelle du verbe « être ». C'est ainsi que **तेन कथितं** *téna kathitaṃ* « par lui dit, *ab illo dictum* » correspond à « il dit », et **कुकुरेन पानीयं पीतं** *kukkuréna páníyaṃ pítāṃ* « par le chien l'eau bue » à « le chien a bu l'eau ». De pareilles constructions se rencontrent même dans le Rig-Véda : **यमेन दत्ताः** *Yaména dattāḥ* « donnés par Yama », au lieu de « Yama a donné »; mais elles sont surtout fréquentes dans la période ultérieure de la littérature sanskrite; M. D. Whitney cite les phrases suivantes de l'*Hítópadeśa* : **तच्छ्रुत्वा जरद्भवणोक्तं** *tac chrutvā Jaradgavēṇóktāṃ* « ayant entendu cela, par Jaradgava (il fut) dit », et **एवमुक्त्वा तेन सर्वेषां बन्धनानि हित्तानि** *évaṃ uktvā téna sarvēṣāṃ bandhanāni chittāni* « ayant parlé ainsi, par lui les liens de tous (furent) coupés ». Il faut remarquer le rôle grammatical du gérondif dans ces deux exemples, car il a pour sujet un nom ou un pronom à l'instrumental, sujet réel de l'action, mais transformé en régime indirect par la construction passive.

Cette construction passive est à peu près la règle absolue en hindi occidental, en népali, en panjabi, en sindhi, en gujarāti et en marāṭhī. Les grammairiens indigènes distinguent, pour la proposition active dont le verbe est à un temps passé, trois constructions ou *prayōgas* : *kartā* « agent », *karma* « œuvre », *bhāva* « essence », que M. Beames appelle « subjective, objective, impersonnelle », et que j'ai proposé d'appeler « directe, inverse, attributive ». M. Hoernle appelle les deux dernières « passive » et « impersonnelle ». M. Beames les fait parfaitement comprendre au moyen des exemples latins suivants :

directe Rex urbem condidit.

inverse A rege urbs condita est.

attributive A rege urbi conditum est.

Les deux dernières constructions sont normales et ordinaires en hindoustani où l'on dira par exemple : *māin né wuh larķi dēkhī*, **میں نے وہ لڑکی دیکھی**, « par moi cette fille (a été) vue » ou bien *māin né us larķi kō dēkhā* « par moi à cette fille (il a été) vu », pour « j'ai vu cette fille ». Ces constructions ne sont employées qu'avec des verbes transitifs, et à des temps composés où ne figurent que des participes passés; cependant les verbes **بکنا** *baknā* « murmurer », **بولنا** *bólnā* « parler », **بھولنا** *bhūlnā* « oublier », et **لانا** *lánā* « apporter », ne peuvent être mis qu'à la construction directe, parce que

leur signification fondamentale est intransitive; ainsi *lāni* est proprement une contraction de *lā* *lāni* « venir après avoir pris ». De même, *جَانْنَا jānna* « connaître » emploie la tournure inverse seulement lorsque le régime est simple et représenté par un seul mot; *پانا pāna* « obtenir, gagner » ne l'emploie pas quand il est composé avec un autre verbe; *دینا dīna* « donner », est plus, quand il est joint à des noms verbaux en *āi* : *وہ دکھائی دیا wuh dikhāi diyā* « il a apparu »; enfin on conseille de n'appliquer à *سمجنا samajna* « comprendre » que la construction directe, surtout à Lakhnaū et dans le Décan, où il est ordinairement pris avec le sens de « penser, réfléchir ».

Dans la construction attributive, le régime direct est au datif : on sait que l'hindou moderne n'a plus ce cas qui s'est confondu avec l'accusatif; ils sont l'un et l'autre caractérisés par le même suffixe, *kō* en hindoustani, *kē-tāin* dans les patois du sud, *kān*, *kahan*, *kakun*, etc., en vieil hindī, ou plus exactement en hindī moyen, car la chaîne n'est pas continue entre les idiomes modernes et les vieux prakrits. L'accusatif est donc devenu un cas indirect, et il en arrive ainsi dans d'autres langues; on sait par exemple que l'espagnol joint la préposition *á* au régime direct personnel du verbe actif : *quiero á mi madre*. Avec les deux constructions inverse et attributive, le sujet est à l'instrumental dont la particule propre est en hindī *nē*, en panjabi *nāi*, en marāṭhī *nēn* et autres, en gujarāṭī *ē*, en népali *lē*. Le sindhī n'a pas d'instrumental, et se sert, à sa place, de l'oblique général ou du thème. C'était le procédé ordinaire aux vieux poètes hindis. M. Beames cite ces exemples de l'épopée de Tchand Bardai qui vivait au XII^e siècle de notre ère : *जिहि हत्यो अय्य मो तात गर, jīhi hatyō ayya mō tāta gar* « celui (par) qui (fut) tué le serpent sur le cou de mon père » (*Prithirāj rāyasā*, I, 49); dans cette phrase, *jīhi* est à l'oblique, et *hatyō* au nominatif s'accorde avec *crapp*.

Dans le *Rāmāyana* de Tulsidās, qui est du XVII^e siècle, l'instrumental *nē* n'est jamais employé. Au singulier, le sujet réel ne se trouve pas modifié, puisqu'il n'y a pas, à ce nombre, de terminaison spéciale pour l'oblique, mais au pluriel, il prend la forme de l'oblique. M. Kellogg cite les exemples suivants : *सीतहि चितर कहो प्रभु बाता Sītai citai kahō prabhu bātā* « regardant Sītā, le Seigneur dit cette parole »; *हरिचरित सुहाये भानि अनेक मुनीसन गाये Haricariṭ sahayē bhāni anēk munīsan gāyē* « les sages ont chanté d'innombrables façons les illustres exploits de Hari »; *जो प्रभु विपिनि फिरत तुम देखा jo prabhu vipini phirat tum dēkhā* « le Seigneur que vous avez vu errant dans la forêt ». Tulsidās emploie la construction directe beaucoup plus souvent que l'hindī moderne : *ते देखे दोउ भाता ते dēkhē dōu bhātā* « ils virent les deux frères », *बेलपात तीनि सहस*

समवत से खाई *bélpát tīni sahas samvat sé khāi* « elle mangea des feuilles de *vél* (agle marmelos) pendant mille ans ». Le dialecte de Bradj omet aussi très souvent la particule de l'instrumental : सन्यासियन मेरे बिल ते सब धन काटि लियौ *sanyā-sīyan méré bil tēn sab dhan kāṛhi liyāu* « les pénitents ont ôté toute la provision de mon trou ». Il faut remarquer que le dialecte de Bradj se rattache à l'hindi occidental, mais que celui de Tulsidās est au contraire plutôt oriental; et l'hindi oriental contemporain n'emploie que la construction directe.

M. Beames croit que c'est aux XVI^e et XVII^e siècles qu'on a commencé à faire usage d'une particule spéciale pour l'instrumental; il suppose que cette particule était originellement une post-position du datif. Elle n'aurait donc rien de commun avec l'instrumental *ēna* du sanskrit.

L'inversion a pour conséquence le changement du sujet en instrumental, en régime indirect; elle fait du régime direct un nominatif avec lequel s'accorde le participe. Cette fonction de l'instrumental traduisant un nominatif sujet est tellement habituelle au langage dans l'Inde que les grammairiens en ont fait un cas spécial qu'ils appellent *agent*, c'est-à-dire « cas sujet »; beaucoup d'entre eux font de *māin né* « par moi », et *rājā né* « par le roi », de simples nominatifs dans ces phrases : मैंने लड़की देखी *māin né laṛkī dēkhi* « j'ai vu la fille », c'est-à-dire « la fille (a été) vue par moi »; राजा ने हुलम दिया *rājā né hulm diyā*, « le roi a donné l'ordre », c'est-à-dire « l'ordre (a été) donné par le roi ». Des Indiens m'ont énergiquement soutenu que le *né* marque le nominatif actif, que *māin né* « par moi » est un nominatif ne différant de *māin* « moi » que parce qu'il est sujet d'un verbe actif au passé, et ils avaient une telle habitude, pour ainsi dire innée, de la passivité du verbe, qu'aucune raison, aucun argument ne pouvait les convaincre de leur erreur. Ils n'expliquaient point d'ailleurs l'anomalie de forme qu'on peut constater entre *māin kartā*, मैं करता « je fais, je suis faisant », et *māin né kiya*, मैंने किया « j'ai fait, cela a été fait par moi ».

Cette fausse interprétation a été adoptée et défendue par beaucoup d'Européens et notamment par John Gilchrist, qu'on peut surnommer à bon droit l'inventeur de l'hindoustani. Non seulement il ne comprenait pas la construction passive instrumentale, mais encore il déclarait, avec une ténacité digne d'une meilleure cause, que c'était là une hypothèse souverainement absurde. La polémique qu'il soutint en 1820 dans l'*Asiatic Journal* est intéressante à lire; on me permettra de la rappeler et de résumer les arguments de Gilchrist. Il commence par faire remarquer combien est commode cette particule *né* qui caractérise le sujet, quelque tournure que l'on donne à la phrase; ainsi, pour

traduire en hindoustani « l'homme a battu le soldat », on pourra dire, soit *mard ni sipáht mārā*, soit *sipáht mārā mard né*, soit *mārā mard né sipáht*, soit *mārā sipáht mard né*, ce qui rappelle la « belle marquise » de M. Jourdain, et le sens ne sera jamais douteux, parce que *né* indiquera toujours le sujet réel, tandis qu'en anglais par exemple, si quelque poète écrivait : « a man a soldier beats », le sens exact serait incertain. Il explique alors que cet usage vient certainement d'un besoin de précision, et qu'il a été généralisé pour distinguer nettement le sujet du régime. Puis, s'attaquant à la théorie « nouvellement proposée », qui fait de *né* une post-position de l'instrumental, il la qualifie ironiquement de « lumineuse », il déclare qu'elle fait violence à la fois au nom et au verbe, qu'elle est contraire au bon sens, et que, si elle paraît avoir une apparence de raison dans l'accord du verbe avec le régime (*larḥōn né larḥi mārī*, لَرَحُونِ نِي لَرَحِي مَارِي « les garçons ont battu la fille »), cet appui même lui est enlevé par l'usage non moins courant de la tournure impersonnelle (لَرَحُونِ مَارَا *larḥōn né larḥi kō mārā*). Un argument, qui lui paraît irrésistiblement victorieux, est celui-ci : jamais un Indien, conversant avec un Persan, ne dira لَرَحِي نِي لَرَحِي مَارِي *ba-pisr kantzak zada šūd*, pour traduire مَارِي لَرَحِي *larḥé né larḥi mārī* « le garçon a battu la fille », mais bien مَارِي پيسرکنيک را زد *pisr kantzak rā zad*, de même qu'il dira instinctivement پيسران کنيزک را زدند *pisrān kanizāk rā zādand*, et non پيسران کنيزک زده شود *ba-pisrān kanizāk zada šūd*, pour *larḥōn né larḥi kō mārā*; je n'insiste pas sur la faiblesse de ce raisonnement. Gilchrist d'ailleurs ajoute, comme argument décisif, que les lettrés natifs du collège de Calcutta l'ont autorisé à définir *né* « le signe du sujet d'un prétérit actif », conviction est tellement forte qu'il somme ses adversaires d'expliquer, dans leur théorie, des faits qu'il n'explique point dans la sienne : l'accord du verbe et du régime supprimé quand le régime est accompagné de *kō*, la suffixation de *né* au nominatif et non à l'oblique des pronoms personnels de première et seconde personne. Il ne ménage pas les expressions envers ses contradicteurs : orgueil, prétention, sophisme tenace, manège pareil à celui de certains animaux *silly* qui cachent leurs oreilles ou leur queue, sont leurs moindres défauts, et le champion de l'hindouisme moderne termine par le classique : *risum teneatis, amici!*

Pour Gilchrist, *né* est si peu instrumental, que le vraisigne de ce cas est, dit-il, *sé*, سی. Il est exact, en effet, que *sé* joue quelquefois le rôle de l'instrumental; M. Kellogg donne ces exemples : هم سی نهين بنیگا *ham sé nahin banégā*, « cela ne sera pas fait par nous », et un *kā bal mujh sé nahin sambhālā jātā*, उन

का बल मुज से नहीं संभाला जाता « leur force ne peut être soutenue par moi », mais il fait remarquer que cette tournure n'est employée qu'avec des verbes neutres ou au passif. La particule *sé* veut dire principalement « de (*ex*), avec, parmi, quant à, à (datif) » et est proprement le suffixe de l'ablatif; on regarde *sé* et ses variantes comme des représentants du sanscrit *sañgé*, *संगे* « dans la réunion », ou *sam sam* « avec », tandis que *né*, qui est *lé* en népali, viendrait du sanskrit *lagya*, लग्य « attacher, tenir à ».

Les contemporains et les successeurs de Gilchrist n'ont pas été tous aussi absolus que lui. Beaucoup ne disent rien et laissent le lecteur se tirer seul d'affaire; d'autres ont compris la véritable fonction de *né*, mais ils l'expliquent assez mal. M. Garcin de Tassy, dans ses *Rudiments* (1^{re} édition, 1829, p. 59; 2^e édition, 1863, p. 39, note 2), s'exprime en ces termes : « La préposition *né* (qui signifie littéralement « par » et qui répond au cas instrumental sanscrit) accompagne le sujet des verbes actifs aux temps passés; dans ce cas, le verbe est en concordance avec l'objet, si le nom qui l'exprime est au nominatif (cas direct); mais il reste invariablement à la 3^e personne masculin du singulier, si l'objet est placé à un cas oblique, ou si c'est un membre de phrase ». Les mots que j'ai mis entre parenthèses, ne figurent pas dans la première édition; là où celle-ci a le mot « nominatif » la seconde porte « cas direct ». Dans la première édition, la note se termine par cette réflexion qui a été supprimée en 1863 : « On voit que cette construction a beaucoup de rapport avec celle de notre participe passé, lorsqu'il est accompagné du verbe *avoir* ».

La vieille grammaire publiée par les Pères de la Propagande à Rome en 1778, et réimprimée en 1805, est à la fois plus simple et plus claire : « Os preteritos perfeitos e plusquam perfeitos querem os casos dos verbos passivos a saber, accusativos com a preposiçãõ, nè, que vale tanto, como a proposiçãõ *per*. E por isso quando dizemos *eu fiz este serviço*, não diremos, mem quia, se não, memnè quia cam, ou memnè quia tha, eu tinha feito » (1778, p. 46; 1805, p. 52).

Les grammairiens contemporains expliquent fort bien l'usage de l'instrumental ou « agent » en *né*, lorsqu'il s'agit de la construction inverse; mais ils ne se rendent généralement pas compte de la raison d'être de la forme attributive. Pour ne pas multiplier les exemples, je citerai seulement Platts qui dit (*A grammar of the hindústani language*, London, 1874, p. 248-249) : « When the verb of a sentence is transitive, such that its perfect participle has a passive character, and the tense employed is one which is formed with this participle, the structure of the sentence (owing to the nature of the par-

ticipie) takes a *passive* form, the near or direct objet (the accusative) is made the *subject* of the verb, and the agent of the act is put in the *agent case*. . . But if, for any reason, the object is constructed with كَر *kô*, or in other words the Dative form, the concord between it and the verb is broken, and the construction becomes impersonal, the subject, in the form of the pronoun of the *third person singular masculine*, being implied in the verb ». Une des dernières grammaires hindoustanies publiées en Europe, celle de M. Camillo Tagliabue, professeur d'hindoustani à l'Institut oriental de Naples, dit la même chose, dans les mêmes termes, et en citant les mêmes exemples : « Quando il verbo di un sostantivo è transitivo, e in un tempo formato dal participio passato, la struttura della proposizione prende una forma passiva; l'oggetto diventa soggetto del verbo ed il soggetto o agente si mette nel *caso agente*. . . Ma se, per qualche ragione, l'oggetto prende la forma *kô*, كَر del dativo, la concordanza fra esso ed il verbo è rotta, e la costruzione diventa impersonale, il soggetto — nella forma del pronome della *terza persona singolare maschile*, — essendo compreso nel verbo » (*Grammatica della lingua indostana o urdù*, Napoli e Roma, 1892, p. 124-126).

Comme on le voit, les grammairiens n'ont pas compris la raison d'être de la construction attributive impersonnelle, et la « règle » qu'ils formulent a le défaut capital de prendre la cause pour l'effet, et *vice versa* : ce n'est pas parce que le régime est accompagné de *kô* que le verbe est invariable, mais c'est parce que le verbe est invariable et absolu que le complément direct prend le signe de l'accusatif-datif. Nous avons là un nouvel exemple de ces fausses conceptions, de ces explications censées pratiques, qui remplissent les livres empiriques, compliquant énormément la grammaire, et conduisant à des règles d'accord étranges. Pour ne citer qu'un autre exemple, la variabilité de la particule du génitif, *kâ* كَا, *ké* كِي, *ki* كِي, ne se comprend que si l'on sait que c'est proprement un adjectif, une forme du participe *kṛta* « fait », comme l'a démontré M. Hoernle; il est donc tout naturel que cette particule, ou plutôt cet adjectif, s'accorde avec le nom qu'il détermine : *lar̥ki kâ bāp*, لَرَكِي كَا باپ « le père de la fille », et *et̥i rájâ ki bēti* رَاچَا كِي بِيْتِي « la fille du roi ».

Il y a d'ailleurs, dans l'emploi de l'instrumental *né* et de la tournure passive, des anomalies remarquables. Ainsi, quand le verbe *mar̥na* *mārnā* « frapper, battre, tuer » est accompagné du nom même de l'objet qui a servi à frapper, le participe passé ne s'accorde plus avec le régime, mais avec le nom de l'instrument, et le régime est mis au génitif; M. Kellogg donne ces exemples : « il m'a frappé de son épée », *us né mēri talwār māri*, उस ने मेरी तलवार मारी,

et « il l'a battu de sa propre main », *us né us ká thappaḍ mára*, उस ने उस का थपड़ मारा. De même, on trouve جواب میرا *jawáb mērá* « ma réponse, la réponse de moi, la réponse mienne », pour « la réponse à moi, la réponse qui m'est faite ».

En marāṭhī, paraît-il, la construction inverse n'est pas exclusivement limitée aux prétérits. Il en est de même en népali, où l'on dit par exemple : *unhénu lé man phirānan* « ils changeront d'idée, ils se repentiront ». En népali, d'ailleurs, malgré la présence de l'instrumental *lé*, le verbe prend des terminaisons personnelles : « je mange, tu manges, vous mangez », se disent *mái lé kháyān*, *tái lé kháís*, *timi lé kháyāu*, et ainsi de suite. Il faut avouer que ces singularités sont faites pour encourager les partisans du cas « agent nominatif », de même que les phrases telles que la suivante, où le gérondif se rapporte au sujet suivi de *né* : *usné hanskar bóla* « il sourit et dit, il dit ayant souri », proprement : « par lui, ayant souri (il fut) dit ». Nous y reviendrons.

M. Platts fait observer que lorsque plusieurs phrases ont un sujet commun, et que les unes doivent prendre la construction passive, et les autres la construction active, ce qui arrive par exemple si les verbes sont transitifs pour les premières, et intransitifs pour les secondes, dans ce cas le nominatif devrait être répété, mais en réalité il ne l'est pas, et c'est celui de la première phrase qui est seul conservé. Ainsi pour traduire : « un serviteur prit ma main et se mit à me parler », on dira : *ék khádīm né mērá háth pakrá áur nujh sé kahné lagá*; on pourrait éviter cette irrégularité grammaticale par l'emploi du gérondif : *ék khádīm méré háth kó pakar nujh sé kahné lagá* « un serviteur, ayant pris ma main, etc. ». M. Platts en conclut que, pour les Indiens, le cas en *né* est absolument équivalent à un nominatif, et que, lorsqu'ils disent par exemple : *máin né róṭī kháyí*, ils prétendent dire : « j'ai mangé le pain », et non « le pain a été mangé par moi ». Ce n'est pas douteux, mais qui ne verrait, au point de vue du *processus* mental, la différence qu'il y a entre : « j'ai mangé le pain », et « j'ai le pain mangé »?

Comment l'usage de la tournure passive a-t-il pris naissance et s'est-il généralisé dans les idiomes aryens occidentaux de l'Inde? Il ne s'est rien produit d'analogue chez les Kolariens ou chez les Dravidiens. Y a-t-il donc là une influence locale, une action de milieu, ou est-ce seulement le résultat d'une mentalité particulière? Pour s'expliquer la prépondérance de l'idée passive aux temps passés, il faut d'abord se rendre compte que de toutes les formes

temporelles du verbe, celles du passé sont les seules qui expriment une époque définie, précise et exacte. D'autre part, parmi les trois éléments essentiels de toute proposition, le sujet, qui est le premier, le principal, peut, dans l'esprit de celui qui parle, devenir la préoccupation accessoire, et l'objet peut, au contraire, souvent prendre une importance prépondérante parce qu'on a en vue surtout le but, l'effet, le résultat de l'action. C'est pourquoi, par exemple, le tamoul a fait du verbe தெரி « savoir, connaître », un intransitif, et rend « je sais » et « je ne sais pas », par எனக்குத்தெரியும் *én'akku tériyũm*, et எனக்குத்தெரியாது *én'akku tériyādu* « à moi se connaît (est connu) », « à moi ne se connaît pas (n'est pas connu) ». J'ai mis « est connu, n'est pas connu » entre parenthèses, parce qu'il n'y a là rien de passif; aussi le sujet est-il au datif, et non à l'instrumental. La tournure passive suppose une évolution plus avancée, plus complète; une subordination générale et absolue du sujet au complément. Aussi ne saurait-elle, à mon avis, se rencontrer que dans les langues ayant beaucoup vécu, et dont la syntaxe a fortement subi l'action du temps.

Je ne crois pas, en effet, que les langues encore jeunes, que les organismes rudimentaires où chaque élément de la conjugaison conserve son individualité, où les formes dérivées sont aussi complexes que nombreuses, expriment normalement l'action par le passif. C'est pourquoi je ne saurais admettre la théorie proposée par quelques linguistes d'outre-Rhin pour l'explication du verbe basque. Le verbe basque est incorporant, et, de plus, sous sa forme contemporaine, il est périphrastique; le vaste édifice de sa conjugaison repose sur la composition avec divers auxiliaires de noms ou d'adjectifs verbaux déclinés. Pour « je vous le donne », on dit : « je l'ai à vous en action de donner », *ematen dautzut*; pour « il me verra », on paraphrase : « il a moi à ou pour voir », *ikhusiko nau*. *Dautzut* et *nau* sont interprétés par M. Hugo Schuchardt entre autres « il est eu à vous par moi », et « je suis eu par lui ».

L'un des arguments les plus importants que M. Schuchardt invoque à l'appui de sa théorie, est l'existence en basque de deux nominatifs. Tous les dérivés substantifs en effet y ont, au singulier du moins, deux formes de cas direct : la première, qui sert de sujet aux verbes intransitifs, ou de complément direct aux verbes transitifs, est le thème simple, *gizon* « homme » ou, avec l'article, *gizona* « l'homme »; la seconde, qui sert seulement de sujet aux verbes transitifs, ne diffère de l'autre que par l'addition du suffixe *k*, qui est en apparence, sinon en réalité, identique au suffixe général de pluralité, *gizonek* « homme » ou *gizonak* « l'homme ». Au pluriel défini, — car le pluriel n'existe pas sans l'article, — certains dialectes ont deux formes : *gizonak* « les hommes » (forme

simple), et *gizonek*⁽¹⁾ (forme active); mais la plupart disent *gizonak*, dans les deux cas. Ce qui a frappé les partisans de l'hypothèse dont je parle, c'est l'emploi pour ainsi dire absolu du nominatif actif dans certaines phrases participiales telles que *gizonak ikusia* et *nik egin lana*, qu'on peut traduire : « la (chose) vue par l'homme, le travail fait par moi », et où *gizonak* et *nik*, nominatifs actifs, semblent jouer le rôle d'un instrumental particulier, analogue à celui de l'agent *né* en hindi. Mais ce n'est là qu'une apparence; en réalité, le sens est : « la (chose) que l'homme a vue, le travail que j'ai fait »; ce sont des phrases conjonctives où le pronom conjonctif est remplacé par une tournure participiale. Ces tournures sont habituelles au basque, et le même dérivé participial, *duena* par exemple, signifiera, suivant les cas, « celui qu'il a » ou « celui qui l'a ». Je lis dans un des plus anciens écrivains basques, Axular (*Gvero*, 1643, p. 185), *miretsicoaogo duçuna* « ce que vous avez à admirer le plus », et (p. 191) *çuhaitz. . . fruitaric iasaiten eztaena* « l'arbre qui ne porte pas de fruits ». Je prends au hasard dans Liçarrague (traduction du *Nouveau Testament*, 1571, Luc, xi, 2 et 3) : *lanna vinctatu çuena* « celle qui avait oint le Seigneur », et *hic maite duána* « celui que tu aimes ». Ces exemples sont significatifs.

De pareilles constructions sont habituelles aux langues qui n'ont pas de pronoms relatifs; en tamoul par exemple, மகன் கண்ட புலி *magan' kaṇḍa puli* peut signifier : « le tigre qui a vu l'homme » et « le tigre qu'a vu l'homme » ou « le tigre vu par l'homme ». Le sens résulte du contexte; pour préciser d'ailleurs, il suffirait dans le premier cas de faire usage du suffixe de l'accusatif dont l'emploi n'est pas de rigueur, *magan'ei*. Le second sens, où le sujet comme on voit, peut être traduit par l'instrumental, devient indubitable quand le sujet est un pronom personnel dont l'oblique, ou forme adjectivale, diffère du nominatif : நான் கண்ட புலி, *nán' kaṇḍa puli*, ne peut signifier que « le tigre que j'ai vu » ou « le tigre vu par moi ».

Ces analogies n'expliquent pas, il est vrai, pourquoi le basque — et quelques autres langues — ont un nominatif actif indiqué par un suffixe spécial; mais *gizon* et *gizonek* ne sont point l'un à l'autre comme *مرد* *mard* est à *مردی* *mard né* en hindoustani; il y aurait plutôt entre eux le rapport des thèmes adjectifs sanskrits री *rái*, गो *gó*, कवि *kavi*, aux nominatifs रास् *rás*, गौस् *gáus*, कविस् *kavis*.

Quoi qu'il en soit, pour bien comprendre ces constructions participiales relatives, il faut d'abord définir exactement ce qu'on doit entendre par « participe ».

⁽¹⁾ Dans *Gizonek* « homme », actif singulier indéterminé, l'*e* est euphonique; *e* est organique dans *gizonek* « les hommes » actif pluriel défini.

Dans toutes les langues de l'Inde, aryennes ou non, le verbe possède, en dehors des formes personnelles, un certain nombre de dérivés ayant plus ou moins un caractère général impersonnel, et qui comprennent ce que les grammairiens appellent des *infinitifs*, des *supins*, des *gérondifs*, des *participes*, etc. Il convient de les classer, en raison de leurs fonctions, en trois catégories distinctes :

1° Les expressions essentiellement nominales telles que les prétendus infinitifs hindous en *ná*, بولنا *bólná* « parler », करना *karná* « faire », qui peuvent varier en genre et en nombre et sont déclinables : *bólní*, *bólné kó*, *bólnín*, etc. On peut citer ces exemples : مري نماز جاني شروع هوي : *méri namáz jání šurú húi* « ma prière commençait à finir » (Taubat un Naçúkh, de Maulvi Ahmed Khán) et بهت باتين بنانين مجي خوش نهين آئين ا : *Bahut bátén banánín mujé khúš nahín átin* « Il ne me vient pas agréable qu'on parle beaucoup » (Bágh ó bahár); dans ces phrases, *jání* et *banánín* sont les féminins singulier et pluriel de *jána* « aller » et *banána* « faire, préparer » qui sont employés adjectivement, et se rapportent à *šurú* شروع et *bátén* باتين avec lesquels ils s'accordent.

Ce sont proprement des *noms verbaux* tout à fait analogues aux dérivés verbaux tamouls : *pécugir'adu*, பேசுகிறது « parler »; செய்தல் *çeydal* « faire »; கண்டது *kaṇbadu* « voir »; ou plus exactement « l'action de parler, l'action d'avoir fait, l'action de devoir voir », etc.

2° Les participes absolus qui correspondent aux dérivés sanskrits en *tvá*, *ya*, *tví*, *tvaya*, ou aux participes présents invariables du français : « voyant cela, elle s'élançait », « étant arrivés, ils se reposèrent ». Je préfère donner à ces formes le nom de *gérondifs*; il y en a pour tous les temps, mais ceux du passé sont les plus employés. Les grammairiens regardent le gérondif sanskrit comme l'instrumental d'un nom verbal dérivé; c'est le complément déterminatif logique de l'action marquée par le verbe personnel : il indique une action qui a précédé celle-ci, et qui lui est corrélatrice.

3° Les *participes* proprement dits, qui sont de véritables adjectifs, et qu'il importe de bien distinguer des gérondifs.

Les gérondifs sont d'un très grand usage dans toutes les langues de l'Inde; au lieu de : « je suis venu, j'ai lu, j'ai écrit et je me suis promené », un Indien dira : « étant venu, ayant lu et ayant écrit, je me suis promené ». L'hindi ne connaît que le gérondif du passé, il le forme en ajoutant au radical, *kar*, *ké*, *karké*, *é*; *kar* est le radical « faire », *ké* est l'oblique du suffixe génitif c'est-à-dire

du participe « fait », *é* est l'oblique du participe passé qui se trouve ainsi correspondre à l'ablatif absolu latin, sauf que dans la phrase indienne le gérondif se rapporte au sujet et non au complément. Le radical lui-même sert de gérondif en hindi, où « étant venu » se dit par exemple non seulement आकर *ākar*. आ *āké*, आकरके *ākarké*, आये *āyé*, mais encore *à* † simplement. M. Whitney a fait remarquer l'usage excessif du gérondif dans le sanskrit postérieur, et il cite cet exemple de l'*Hilopadēca* : ततः शब्दाद् अभिज्ञाय स व्याघ्रेण हतः *tataḥ śabdāda abhijñāya sa vyāghrēṇa hataḥ* « alors, (il fut) tué par le tigre, l'ayant reconnu par le bruit », pour « le tigre, l'ayant reconnu au bruit, le tua ». Nous retrouvons ici ce que nous avons déjà vu plus haut, c'est-à-dire la construction inverse, la tournure passive, avec le gérondif régi par le complément indirect qui est le sujet réel de la phrase. L'hindi fait exactement de même, en remplaçant l'instrumental par le suffixe *né*; on voit par là ce que valaient les objections de Gilchrist.

Les congénères de l'hindi font un usage aussi fréquent du gérondif : le panjabi a les mêmes suffixes; l'uriyā fait *i*, *kari*, *ilé*; le bangali, *ilé*, *iyā*; le sindhi, *i*, *é*, *yó*, *ió*, *karé*; le gujarāti, *i* ou *i*; le marāṭhī, *án* ou *ón*, que M. Benfey regarde comme dérivé du mahārāṣṭri *āṇ* pour *tāṇ* pour le sanskrit *vām* accusatif de *vā* (Lassen, p. 367). Les prakrits avaient leurs gérondifs en *ia*, *ia* : शुण्णिआ *ṣuṇṇiā* « ayant entendu », ददा *daia* « ayant donné »; le vieil hindi faisait *aya*, *ya*, et *i* : किय *kiya* « ayant fait », लय *laya* « ayant mis », सुनि *suni* « ayant entendu ».

Les langues dravidiennes connaissent les trois gérondifs; le plus employé est également celui du passé, qui est essentiellement formé par la suffixation du signe temporel sans éléments personnels. Le tamoul செய்தேன் *ṣeydēn* « j'ai fait », a pour gérondif செய்து *ṣeydu* où *ṣey* est le radical « faire », et *du*, avec *u* euphonique d'appui, le signe du temps passé. Dans les autres langues et pour les autres temps, les suffixes sont trop variés et trop nombreux pour que nous les rappelions ici. Il suffira de dire que le gérondif présent est souvent employé là où nous mettrions l'infinitif en français. Les grammairiens tamouls appellent le gérondif வினையுச்சம் *vin'eiyéčham* « déféctuosité du verbe », c'est-à-dire « verbe qui doit être complété (par un autre) ».

Dans les idiomes kolariens, les gérondifs, que les grammairiens appellent « participes absolus » ou « adverbiaux », sont également très usités. Leur terminaison générale est *khan* : *daledekhan em čikaea* « le battant, que pouvez-vous faire? ».

Les participes proprement dits sont caractérisés en hindi par les termi-

naïssus *tá, té, tí, tîn*, suivant le genre, le nombre et le cas, pour le présent; *á, é, í, ín*, pour le passé; *úngá, úngí, égá, égi*, etc., pour le futur. Ils servent surtout à marquer les nuances temporelles à l'aide des auxiliaires « être » et « devenir », qui sont le plus souvent sous-entendus : *máin bolá thá* « moi parlé être » *میں بولا تھا* correspond au plus-que-parfait « j'avais parlé ».

Les grammairiens tamouls appellent le participe *பெயரெச்சம் peyaréttam* « défectuosité du nom », c'est-à-dire « nom à compléter (par un autre nom) ». La terminaison générale dravidienne est *a* ajouté au signe du temps; on a par exemple en tamoul *çey-gír'-a* *செய்கிற* « faisant, qui fait », *çéyda* *செய்த* « fait, qui a fait », et en kanara *báhuva*, *ಬಾಳುವ* « devant vivre, qui vivra ». M. Caldwell les appelle « participes relatifs »; leur fonction principale est, en effet, de remplir dans la proposition le rôle des pronoms conjonctifs, mais ils le remplissent doublement, c'est-à-dire qu'ils peuvent se rapporter au sujet ou au complément du verbe. Comme je l'ai déjà dit plus haut, le tamoul *புலிகொன்றயானை pulikón'd'ayan'ei* peut être pris dans le sens de « l'éléphant qui a tué le tigre » ou de « l'éléphant qu'a tué le tigre », mais le second sens est le plus naturel et le plus ordinaire. Le *tułu* dira de même *nana táyi mara* « l'arbre que nous avons vu ». Dans sa *Grammaire télinga* (2^e édition, *Madras*, 1857, in-8^o), M. Ch.-Ph. Brown explique fort bien, par de très nombreux exemples, le rôle et la fonction des participes dravidiens (p. 247-248) :

« When two nouns are connected, one being the agent and one the subject, the English phrase varies thus : from *విరుగుట viruguṭa*, v. n. « to break », *కాలువిరిగినవాడు kaluviriginavádu*, « a man whose leg is broken », lit. « a leg broken man ». From *వాచుట vācūṭa*, v. n. « to swell », *చెయ్యివాచినది cheyyavāchinadi*, « a woman whose hand is swollen », lit. « a hand swollen one ». And the same words may mean : « the hand is swollen ». From *చేయ్యుట cheyyuṭa*, « to do », *నీవుచేసేపని nīvuchēṣēpani*, « the work thou dost ». From *ఉండుట unḍuṭa*, « to be », *నీవువుండేవూరు nīvuvuṇḍēvūra*, « the town in which thou livest ». From *చదువుట chadvuṭa*, « to read », *నేనాచదినినగ్రంథంబు nēnuchādivinagrānthamandu*, « in the book which I was reading. [From *వచ్చుట vacchuṭa*, « to come », *నీవురావలసిననేళ్ళ nīvurāvalasinēḷḷu*, « the time at which you must come ». From *చనుట chanuṭa*, « to go », *వాడుచననమరునాడు vāduchannamarunādu*, « the day after his going there ». From *పోవుట povuṭa*, « to go », *వాడునాకోరకుపోయిన కార్యము vādu nākoraku pōyna kāryamu*, « the matter regarding which he went on my account ». From *ఉండుట unḍuṭa*, « to be », *నీవువునతిగా nīvuvunnatigā*, « as if you were there ». From *నరుకుట sarukuṭa*, « to cut », *చెట్టుయరికినగొడ్డల్ల cheṭṭunarikina goḍḍalli*, « the axe with which he felled the tree » : here both nouns are in the Nomina-

tive form though one has the Instrumental sense. From చచ్చుట *tchatchuṭa*, « to die », తండ్రిచచ్చి వస్తల్లు *tanḍritchatchinapilla*, « a child whose father is dead » or తండ్రిచచ్చినది *tanḍritchatchinadi*, « she whose father is dead »; here though the verb is masculine (చచ్చుట *tchatchuṭa*), the form is neuter. From ఆప్పగించుట *appaginchuṭa*, « to deliver », ఇవిమీతం గారునాకు ఆప్పగించినవి *ivimitanḍrigāru nāku appaginchinavi*, « there are the things which your father committed to one ». — Whose two similar nouns are thus connected, one of them may be translated by the Instrumental or locative case. Thus ఎవ్వరు లేనియిల్లు *ēvarulēniyḷlu*, « a house wherein is nobody », lit. « any one not house »; పేరుచెక్కినముద్ర *pēručchekkinamudra* « a seal where upon no name is engraven (a blank seal) », lit. « a name ungraven seal », for చెక్కిన *čchekkin* is the negative relative participle of చెక్కిట *tchekkuṭa*, « to engrave ». — The participle is often translated by a tense, particularly when followed by ఆప్పుడు *appuḍa*, « then » or any word of reference. Thus కన్నులు *kanalu*, « to see », but కనివప్పుడు *kaninappuḍa*, « when he perceived »; నేనువచ్చినవి *nēnuchchinavimūṭa*, « after I came ». — The past relative participle is sometimes used as a gerund and translated « of » or « for », as అదివ్రాసినతొందర *aḍivrasinatondara*, « the trouble of writing it », ఇల్లుకట్టినసంగతి *illukaṭṭinasangati*, « the circumstance of (his) building the house ».

Le kolarien emploie ses participes de la même façon, par exemple : *darlet' hor e ruar ena* « l'homme qui s'était enfui est revenu », *nelekanihēkan hor aqupe* « amenez l'homme qui le voyait ».

Ces exemples sont caractéristiques; ils font bien voir que les participes dravidiens ou kolariens peuvent être pris objectivement ou subjectivement, si ces expressions ne sont pas trop prétentieuses; le tamoul *kollum*, par exemple, qui signifie « devant tuer », peut être employé pour dire « qui tue, qui a tué » ou « qu'on tue, qui est tué, qui a été tué ». De pareilles constructions ne paraissent pas trop surprenantes aux personnes qui ont l'habitude des langues agglutinantes. On se rappelle notamment les remarquables constructions pronominales du magyare : *Izrael nép-e* « Israël son peuple » c'est-à-dire « le peuple d'Israël », *Europa s a löbbi vilagrészek földirat-a* « géographie de l'Europe et des autres parties du monde », littéralement « l'Europe, etc., sa géographie ».

Les pronoms conjonctifs ou relatifs, tels que les ont développés les idiomes indo-européens, n'existent pas, on le sait, dans les langues du second groupe. Quelques-unes ont fait servir à cette fonction leur pronom interrogatif. Quant aux langues sémitiques, elles n'ont qu'un pronom relatif imparfait, qui est

proprement un démonstratif, et qui est à peu près invariable. Ce pronom ne s'emploie d'ailleurs que dans le cas où le sujet est déterminé; j'emprunte les exemples suivants à M. Friedrich Müller. Ainsi le pronom arabe *'alladi*, الَّذِي, ne s'emploie pas dans les phrases indéterminées. On traduira cette phrase « l'homme qui est malade » avec le pronom : « l'homme lequel lui malade » *'al-rajulu -lladi huwa marîdun*, الرَّجُلُ الَّذِي هُوَ مَرِيضٌ; « l'homme que j'ai vu dans la maison » devient « l'homme lequel j'ai vu à la maison », الرَّجُلُ الَّذِي رَأَيْتُهُ فِي الدَّارِ. *'al-rajulu -lladi ra'aitu-hu fi-l-dâri*; « les hommes que j'ai vus hier » fait « les hommes lesquels je les ai vus hier »: الرَّجَالُ الَّذِينَ رَأَيْتُهُمْ أَمْسَ *'al-rijálu -lladîna ra'aitu-hum 'amsa*, etc. Il y a cependant des cas où le sens du pronom paraît s'être élargi, et où le verbe n'indique pas le régime; ainsi, on trouve en arabe : الَّذِي أَنْزَلَ اللَّهُ *al-kitâbu -lladi 'anzala -llâhu* « le livre que Dieu a inspiré », où *'anzala* « il a inspiré » est pour *'anzala-hu* « il l'a inspiré », qui eut été régulier. Au demeurant, ce pronom relatif *alladi* est une sorte de conjonction impersonnelle; l'hébreu affecte à ce rôle la particule אֲשֶׁר *'acher*, qui signifiait originellement « place, lieu » et auquel on donne à peu près le sens de « où »; il dit par exemple : הָעֵץ אֲשֶׁר בְּהַרְרֵי הַגָּן *hâ-'ès 'acher bethôkh hag-gân*, « l'arbre qui est au milieu du jardin », c'est-à-dire « l'arbre où dans le milieu du jardin » (*Genèse*, III, 3).

Dans le cas où le sujet est indéterminé, le pronom n'est pas employé, et l'idée conjonctive n'est pas phonétiquement exprimée. Ainsi, en arabe, on a : مَرَرْتُ بِرَجُلٍ أَبُورُهُ نَائِمٌ *mararta bi-rajulin 'abî-hu na'imun* « j'allai vers un homme dont le père dort », c'est-à-dire « j'allai vers un homme, son père dormant »; رَأَيْتُ رَجُلًا يَنُومُ *ra'aitu rajulan yanîmu* « je vis un homme qui dormait », c'est-à-dire « je vis un homme, il dormait ».

Pour se rendre compte de ces constructions, il convient de rappeler que dans beaucoup de langues, et surtout dans les idiomes agglutinants anaryens, le verbe « avoir » n'existe pas. L'idée de possession est rendue par le verbe « être », et par la tournure inverse : « l'homme a une maison », se rend « à l'homme est une maison ». Il est opportun de rappeler aussi les tournures comme les suivantes de l'hindoustani : *mêrâ javâb* « la réponse de moi », pour « la réponse à moi, la réponse qui m'est faite »; *us né méri talwâr mîrî* « par lui de moi épée frappée », pour « il m'a frappé de l'épée, il m'a donné un coup d'épée ».

Les observations qui précèdent, pour être convenablement interprétées, doivent être non seulement considérées en elles-mêmes, et dans leur ensemble,

mais encore ordonnées et classées suivant la nature et l'âge des idiomes dans lesquels elles ont été prises. Ces idiomes appartiennent à trois catégories différentes, les groupes agglutinants, le groupe flexionnel sémitique et le groupe flexionnel aryen. Du premier au dernier, nous constatons une évolution extrêmement intéressante dans l'ordre des éléments de la proposition, et surtout dans leur importance relative. C'est le sujet, l'auteur ou la cause directe de l'action qui a été d'abord la préoccupation principale; puis l'objet, le but, l'effet a pris sa place dans la pensée de l'orateur et, enfin, l'action elle-même est devenue son objectif immédiat. En même temps, la proposition se compliquait. Dans les langues agglutinantes, la phrase est simple, et si chacun des termes peut être nuancé par des qualifications ou par l'expression de circonstances extérieures, ces nuances ne revêtent dans la proposition que des formes nominales. Plus tard, comme dans les idiomes sémitiques, les incidentes se sont précisées sous la forme plus concrète d'une proposition secondaire rattachée à la principale par un lien grammatical imparfait, qui est devenu le pronom conjonctif des langues aryennes. Aux deux extrémités de cette série évolutive, se trouvent le basque et l'hindoustani, les deux langues que j'ai le plus étudiées depuis un assez grand nombre d'années, réalisant ainsi l'une des fantaisies les plus singulières de Théophile Gautier. On se rappelle en effet le chapitre VII de *Fortunio* (publié en 1838), où deux jeunes femmes à la mode, après avoir dérobé le portefeuille d'un mystérieux inconnu, vont soumettre à deux graves professeurs du Collège de France les documents orientaux qu'elles y ont trouvés; malheureusement, le professeur de chinois, M. V... , ne connaît que le bas-breton, et le professeur « d'indostani » n'a jamais su que « la langue eskuara ou patois basque », qu'il enseigne à un Allemand naïf « seul élève de son cours ».

大南國朝廷並諸部院衙門

LA COUR DE HUÉ

ET

LES PRINCIPAUX SERVICES

DU GOUVERNEMENT ANNAMITE,

PAR

M. JEAN BONET.

RÉSUMÉ HISTORIQUE.

L'histoire des premiers temps de la nation est très fabuleuse. Les annales, qui se confondent souvent avec la légende, donnent comme ancêtres des Annamites les *Giao chi* 交趾⁽¹⁾, peuple à demi barbare, établi aux époques les plus reculées au sud de la Chine, sur les territoires qui forment actuellement le Tonkin septentrional, et probablement même, sur une partie de la

⁽¹⁾ Le caractère *giao* 交, signifie « mêler, unir, joindre, être contigu à »; le caractère *chi* 趾 ou 趾, comme on l'écrit aussi, veut dire « pieds, orteils, base d'un mur, fondation »; les deux réunis forment une expression assez vague, qui peut se traduire par pieds mêlés, orteils croisés ou opposables, orteils écartés, ligne de faite, ligne de partage, etc. Se trouve-t-on en présence d'un désignatif anthropologique, ou bien faut-il y voir une dénomination purement géographique? Ce point a déjà été l'objet de nombreuses investigations, et il serait intéressant de pouvoir le fixer d'une façon définitive. Malheureusement, les meilleurs lettrés annamites eux-mêmes ne sont pas d'accord.

Les uns, s'appuyant sur de vieux documents chinois qui représentent les premiers Annamites comme se baignant ensemble, hommes et femmes, sans distinction de sexes (*nam nũ òng xuyén nhĩ vnh* 男女同川而泳), pensent que ce nom de *Giao chi*, avec la signification de pieds mêlés, donné d'abord par dérision, aurait pu à la longue devenir le nom même de la race, ce qui serait assez séduisant, il faut le reconnaître, si en pareille matière on pouvait se contenter d'un à peu près. D'autres, donnant aux caractères 交 et 趾 la signification de ligne de faite ou de partage, penchent plutôt pour un désignatif géographique. D'autres enfin, admettant, sans aucun fondement sérieux

province de Cantou. Environ deux cents ans avant notre ère, sous la grande dynastie chinoise des *Hân* 漢, les Célestes envahirent la contrée et la gouvernèrent, d'une manière plus ou moins directe, pendant plus de dix siècles. Au cours de cette longue période, plusieurs formidables soulèvements refoulèrent l'envahisseur au delà des frontières. Mais ces succès furent invariablement suivis de nouvelles immigrations. En dépit d'une sourde opposition qui dégénéra souvent en révolte ouverte, le gouvernement impérial organisa sa conquête. Le vainqueur des *Giao chí* était un politique habile. Dès le début de l'occupation, il imposa ses institutions, ses lois, ses mœurs. Sa littérature s'implanta peu à peu dans la contrée, et la civilisation chinoise jeta de profondes racines dans toutes les parties du pays soumis à sa domination⁽¹⁾. Cependant la race annamite, douée déjà de l'admirable ressort qu'on lui connaît, gardait son génie particulier, maintenait son idiome national, ne se laissait pas entièrement absorber par le vainqueur, et, après dix longs siècles de servitude, pouvait recouvrer son indépendance. Les circonstances étaient d'ailleurs singulièrement favorables⁽²⁾. L'empire du Milieu, en proie aux compétitions dynastiques, se débattait contre l'anarchie. Le peuple vaincu se leva en masse, chassa l'étranger, redevint maître de ses destinées. Mais, affranchi de la domination chinoise, des difficultés d'ordre intérieur l'attendaient. Le territoire était alors partagé en douze *cháu* 州, ou districts. Les chefs de ces *cháu* se

d'ailleurs, que leurs ancêtres pouvaient avoir les pouces des pieds croisés ou opposables comme les singes, eroient à la possibilité d'un nom anthropologique. Sur les trois hypothèses, cette dernière nous paraît la moins rationnelle et, par suite, la moins admissible. En effet, la conformation des pieds des descendants des *Giao chí* ne présente aucune particularité anatomique pouvant servir de base à une semblable opinion. En l'absence de preuves irréfutables, nous ne croyons pas devoir nous prononcer d'une manière absolue, mais il paraît ressortir assez clairement de l'ensemble des recherches auxquelles nous venons de faire allusion que c'est bien le peuple qui a tiré son nom du territoire qu'il habitait, et non le territoire qui a pris le nom du peuple. Pour de plus amples détails, voir *Quelques observations au sujet du sens des mots chinois «Giao chí»*; par M.A. des Michels, dans le *Recueil de textes et de traductions, publié par les professeurs de*

l'École des langues orientales. Tome I, Paris, Leroux, 1889.

⁽¹⁾ C'est durant cette longue occupation que les signes phonétiques dont se servaient les *Giao chí* 交趾 commencèrent à faire place à l'écriture imposée par le conquérant, écriture qui, sous le nom de *ch'w'nhu* 字儒 «caractères littéraires», est encore en usage aujourd'hui dans tout l'Annam, pour la rédaction des pièces administratives ou officielles. Toutefois, et chose digne de remarque, la langue primitive, malgré l'adjonction d'un grand nombre d'expressions d'origine chinoise, s'est maintenue pure de toute altération. La construction annamite est le contraire de la construction chinoise, les deux syntaxes sont absolument opposées l'une à l'autre, ce qui prouve bien que l'idiome actuel existait avant la première invasion des Célestes, et qu'il était parlé par la race autochtone.

⁽²⁾ C'était sous la dynastie des *T'ong* 宋, la Chine était ravagée par les Tartares.

disputèrent le pouvoir suprême, et le fléau de la guerre civile se déchaîna sur le pays. A ce moment apparut une grande figure historique, sorte de Cromwell ou de Louis XI asiatique qui, brisant les chefs, détruisant les partis, étouffant toute autorité rivale de la sienne, rétablit l'unité politique du royaume, depuis les frontières de la Chine, jusqu'au sud de la province de *Hà tĩnh* 河靜⁽¹⁾. Les princes qui se succédèrent purent faire respecter le territoire; un calme relatif régna à l'intérieur. Toutefois, en dépit de nombreux et brillants avantages remportés sur les Chinois qui devenaient sans cesse à la charge, la paix au dehors ne fut jamais complètement assurée⁽²⁾. La dernière grande invasion chinoise date du commencement du xv^e siècle; l'occupation dura seize ans (de 1412 à 1428⁽³⁾). Depuis, malgré une sorte de vassalité plutôt morale qu'effective envers sa puissante voisine, la nation annamite a vécu de sa propre vie et en pleine souveraineté.

Dans l'espace compris entre le nord de la province de *Quảng bình* 廣平 et la Cochinchine française actuelle, vivait un peuple remuant et belliqueux qui était presque toujours en guerre avec l'Annam, les Ciampoïs (*Ngvêri chiêm thành* 得占城). Tout en tenant tête à l'éternel ennemi du nord dont les irruptions étaient sans cesse renouvelées ou menaçantes, les Annamites voulurent jouer envers ce peuple le rôle que la Chine s'attribuait depuis de longs siècles à l'égard de leur propre pays, et ils réussirent, après quelques expéditions heureuses contre le Ciampa (*Đât chiêm thành* 坦占城 ou *Đât chiêm ba* 坦占笆), à s'emparer de la région qui forme aujourd'hui les provinces de *Quảng bình* 廣平, de *Quảng trị* 廣治, de *Quảng đèo*

⁽¹⁾ Ce personnage, connu sous le nom de *Đinh tiên Hoàng* 丁仙皇, a été le fondateur de la première dynastie royale de l'époque historique moyenne de l'Annam (963), dynastie qui n'a fourni que deux souverains. En 981, elle fut remplacée par celle des *Lê* 黎 antérieurs. *Đinh* 丁 est considéré comme un homme providentiel. Excellent administrateur autant qu'habile politique, il réorganisa les services publics, et régla avec la plus grande minutie le cérémonial de la cour. Sa cruauté avant la pacification est restée légendaire. Il avait fait mettre des chaudières pleines d'huile bouillante, et des tigres dans une des cours de son palais, avec cette inscription au portail : « Les coupables seront cuits ou dévorés ». Les

fauteurs de désordres, frappés de terreur, se le tinrent pour dit et ne bougèrent plus.

⁽²⁾ La nation annamite passait alors son temps à repousser les invasions. D'après les notes chronologiques, cette nation se serait élevée, à cette époque, à un certain degré de puissance militaire. Encore maintenant, les Annamites savent combattre et mourir avec courage.

⁽³⁾ C'est pendant la durée de cette courte occupation que l'usage de porter les cheveux longs fut imposé aux Annamites par les conquérants chinois qui ne pouvaient se douter alors que, quelques siècles plus tard, leurs descendants à eux, seraient à leur tour contraints par d'autres conquérants de se raser la tête.

廣德 ou *Thià thièn* 承天 (*Huè* 化⁽¹⁾). Vers le commencement du XIV^e siècle, à la suite de nouvelles guerres et de négociations bien conduites, deux autres provinces furent annexées. A partir de ce moment, les Annamites marchèrent, non sans quelques revirements de fortune, de succès en succès, et, malgré les embarras toujours renaissants que leur créait la Chine à la frontière, malgré une lutte de tous les instants contre les *Môi* 每, les *Lào* 牢 et autres tribus voisines ou vassales, ils s'étendirent successivement et peu à peu jusqu'aux extrêmes limites du royaume de Ciampa. L'absorption était complète, ce royaume ne devait plus exister que de nom. A la fin du XVII^e siècle, la Cochinchine actuelle, alors aux Cambodgiens, subissait le même sort. Ces nombreuses conquêtes, venant s'ajouter à l'antique patrimoine national, constituèrent le grand empire d'Annam tel que la France le trouva en 1859 lorsqu'elle planta pour la première fois son drapeau à Saigon.

LOI FONDAMENTALE DE LA NATION.

Le gouvernement du pays est une monarchie absolue. Le souverain appelé communément *vua* 帝, roi, porte aussi le titre de *hoàng đế* 皇帝, empereur. Il est à la fois chef politique, et chef rituel; il est, par ordre même du destin, le père et la mère de son peuple (*dân chi phụ mẫu* 民之父母), et il qualifie ses sujets de *xích tử* 赤子, enfants rouges, par allusion à la couleur des nouveau-nés, qu'un père affectionne d'autant plus qu'ils sont plus faibles. En principe, son action est paternelle, les lois fondamentales de l'empire étant basées sur le gouvernement de la famille; il est essentiellement bon, sage, vertueux, et il possède obligatoirement et à un degré éminent les cinq vertus capitales: *nhơn* 仁, *nghĩa* 義, *lễ* 禮, *trí* 智, *thìn* 信, c'est-à-dire l'humanité, la justice, l'observance des rites, l'esprit de sagesse et de droiture, la confiance et la bonne foi⁽²⁾.

Il n'y a ni parlement ni aristocratie d'aucune sorte. Le monarque trône seul au sommet de l'édifice social, dominant tout. Lui en haut, le peuple en bas,

⁽¹⁾ Cet important fait historique se produisit sous le règne de *Lý thánh Tông* 李聖宗 (de 1054 à 1072). Le roi du Ciampa, *Ché Chá*, qui avait été fait prisonnier, abandonna au roi d'Annam ce vaste territoire, pour sauver sa vie et recouvrer la liberté.

⁽²⁾ Dans la pratique, cette action du souve-

rain ne diffère pas sensiblement du despotisme absolu des autres potentats de l'Asie. Les annales font néanmoins mention d'un grand nombre de rois qui se sont montrés bons, humains, secourables, inquiets de la dure existence du peuple et préoccupés d'améliorer son sort.

dit un vieux précepte gouvernemental qui se traduit souvent en langue vulgaire (*van ô trèn dân ô dươí* 希於連民於帶). C'est un despotisme patriarcal et tout personnel, un despotisme très particulier qui, passant sur la tête des classes élevées, va s'appuyer directement sur les couches profondes du peuple.

Les fonctions publiques sont accessibles à tous les citoyens, et il n'y a pas d'autres distinctions sociales que celles qui résultent de ces fonctions.

Pour récompenser les services exceptionnels ou les actes d'héroïsme, il existe, comme en Chine, certains titres honorifiques; mais ces titres ou dignités n'ont rien de commun avec les degrés du mandarinat, et ils ne sauraient par conséquent donner droit, du moins officiellement, à aucune part d'influence dans les affaires de l'État. Ces titres sont au nombre de cinq; ils se transmettent héréditairement, mais en perdant un degré à chaque génération, ce qui rendra toujours impossible la formation d'une caste à part, ou la constitution d'une noblesse, dans le sens propre du mot. Les voici par ordre hiérarchique, en commençant par le rang le moins élevé, et avec l'assimilation que la fantaisie européenne se plaît parfois à leur donner : *nam* 男 (le mâle dans l'espèce humaine, homme par opposition à femme), « baron »; *tê* 子 (fils, preux, héros), « vicomte »; *bá* 伯 (homme plus âgé, aîné), « comte »; *hâu* 侯 (suivre, servir, assister un supérieur), « marquis »; *công* 公 (juste, équitable, loyal), « duc ». Ce dernier titre est souvent porté par les plus hauts dignitaires de la couronne, et par les princes de la famille royale⁽¹⁾. Mais, comme il a été dit plus haut, à part un droit de préséance aux réunions officielles de la cour et dans les cérémonies rituelles ou publiques, aucun privilège spécial, aucun avantage particulier et en dehors du droit commun n'est attaché à ces dignités⁽²⁾.

⁽¹⁾ L'un des meilleurs princes de l'Annam moderne, l'empereur *Gia Long* 嘉隆, fondateur de la dynastie actuellement régnante des *Nguyên* 阮, voulant récompenser les serviteurs fidèles et dévoués qui l'avaient aidé à reconquérir ses États, avait institué, dès le commencement de son règne, et sous le titre de *minh ngãi công thần* 明義功臣 « mérite et fidélité éclatants », un ordre nobiliaire avec titres transmissibles devant durer autant que la dynastie elle-même. Mais son fils et successeur *Minh Mạng* 明命, qui prit sur beaucoup de questions la contre-partie de la politique paternelle, abolit purement et simplement ces

titres de noblesse, dont il ne reste plus aujourd'hui que le souvenir.

⁽²⁾ Les privilèges fondés sur des distinctions de naissance n'existent pas légalement, il est vrai; mais, par faveur royale, des exemptions d'impôts et autres dispenses sont accordées aux descendants des mandarins méritants. Ces avantages procurés par la faveur royale, sont essentiellement révoqués; ils vont en décroissant, et se perdent après quelques générations. Les bénéficiaires font partie de la catégorie dite des *phong tưng* 封贈 « honneurs conférés par le roi », et ils ont les titres de *tập âm* 襲蔭 « héritier des mérites du père »,

La succession au trône appartient, légalement, au premier des enfants mâles de la famille royale, c'est-à-dire à celui qui, portant le titre de *hoàng thái tử* 皇太子, prince héritier, est l'aîné de la femme de premier rang appelée *bà hoàng hậu* 妃皇后 ou *hoàng quý phi* 皇貴妃 (impératrice ou précieuse compagne impériale⁽¹⁾).

En cas de minorité, le conseil de régence est formé par les principaux dignitaires de la couronne, auxquels se joignent, mais seulement pour veiller aux intérêts privés du jeune souverain, quelques membres influents de la famille royale.

Les femmes, inhabiles de par la loi et de par les rites à rendre le culte des ancêtres tant qu'il y a des descendants mâles, sont exclues du trône, mais non du conseil de régence⁽²⁾.

LA COUR ET LE HAREM.

Triều đình tịnh nội cung 朝廷並內宮.

Huế 化, capitale de l'empire, chef-lieu de la province royale de *Quảng đức* 廣德 « extension de la vertu », et de la préfecture de *Thừa thiên* 承

et de *nhieu âm* 饒蔭 « bénéficiaire de la protection ». Il ne faudrait donc pas conclure de ce qui est dit plus haut, sous forme d'exposé de principes, que l'égalité règne positivement chez les Annamites. En un pays où le pouvoir absolu tient dans sa main les intérêts, les droits, les volontés, l'âme même des citoyens, ce mot d'égalité ne saurait être qu'une vaine formule, une expression vide de sens, à peine traduisible en sa signification exacte.

⁽¹⁾ Cet ordre légal de primogéniture pour la succession au trône a été souvent transgressé au cours de l'histoire de l'Annam. Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter un coup d'œil sur les annales du pays, qui font mention de cas nombreux où le souverain a choisi son successeur selon son bon plaisir, même parmi les fils de simples concubines. C'est surtout en Annam qu'il y a loin de la théorie à la pratique.

⁽²⁾ Le conseil de régence qui dirige les affaires du royaume pendant la minorité du jeune

roi actuel (*Thành Thái* 成泰) fait le plus grand cas de l'opinion et des avis de l'impératrice douairière, dont l'influence est prépondérante à la cour. Épouse de *Thiệu Trị* 紹治 et mère de *Tự Đức* 嗣德, le dernier souverain indépendant de l'Annam, l'impératrice douairière a été mêlée de très près à toutes les intrigues sourdement menées par la cour de *Huế* contre l'action française en Indo-Chine, depuis près de quarante ans; mais aujourd'hui elle conseille plutôt, dit-on, la soumission et l'entente. Quoi qu'il en soit, son omnipotence universellement acceptée, en fait, au point de vue de notre politique en Extrême-Orient, une personnalité de premier ordre. La grande impératrice, on *Hoàng thái hậu* 皇太后, comme on l'appelle, passe d'ailleurs pour une femme remarquablement intelligente; elle est originaire de *Gò công* 握公, Cochinchine française, où elle est encore connue par son nom de jeune fille qui est *Cô Hàng* 姑行.

天 « obéissance aux volontés du Ciel », est le siège de la cour et du gouvernement.

Dans l'intérieur d'une grande enceinte fortifiée et entourée d'eau, se trouvent les palais, les temples, les ministères, les grands tribunaux, les administrations, les magasins, les casernes, etc. On y pénètre par de nombreuses portes surmontées chacune d'un petit pavillon en briques rouges servant de mirador. Ce vaste quadrilatère porte le nom de *Phú xuân* 富春 « riche printemps ». La façade principale percée de deux entrées donne sur le fleuve *Truong tiên* 場先 « face antérieure ». Une deuxième enceinte, placée au centre de la première, renferme les palais et les jardins à l'usage privé du souverain, le harem, le trésor, et un grand nombre d'autres constructions servant de logement au nombreux personnel de la cour. Les portes de cette seconde enceinte, gardées nuit et jour avec le plus grand soin, sont sévèrement interdites à toute personne étrangère au service particulier du roi ou des hauts dignitaires qui l'environnent ⁽¹⁾.

Comme tous les monarques de l'Asie, le souverain de l'Annam a un grand nombre de femmes. Il nous a paru intéressant, ou tout au moins curieux, de donner à cette place quelques renseignements encore peu connus, si ce n'est des initiés, sur la composition du harem et sur les divers services de la cour intérieure.

Les mœurs du pays mettant une barrière infranchissable entre les deux sexes, l'entourage royal présente deux physionomies bien distinctes : il y a en quelque sorte une cour féminine et une cour masculine. Des deux côtés, les lois de l'étiquette (*phép trong triều* 法冲朝), bien que très compliquées, sont observées avec la dernière rigueur.

La cour féminine (*nội cung* 內宮 ou *cung phi* 宮妃) n'a qu'un caractère purement cérémonial; elle se compose : 1° des trois reines; 2° des femmes du harem; 3° des princesses royales; 4° des femmes de mandarins jouissant du haut privilège des entrées libres aux palais impériaux.

Les femmes du harem ont une hiérarchie à part. En tête, figure le trio sacré des épouses rituelles ou légitimes (*tam cung* 三宮). La première, comme

⁽¹⁾ Les personnes qui peuvent librement entrer et sortir de cette enceinte sont tenues de porter ostensiblement une petite planchette munie d'un cordon en soie rouge, et que l'on suspend ordinairement comme une décoration à l'un des boutons de l'habit.

Cette planchette, sur laquelle se trouvent quelques caractères pour indiquer le titre ou le grade de celui qui la porte, est en ivoire pour les grands mandarins (*bàngà* 牌牙) et en corne pour les mandarins inférieurs (*bài siàng* 牌綾).

il a été dit précédemment, est appelée *bà hoàng hậu* 妃皇后 « impératrice », ou *hoàng quý phi* 皇貴妃 « précieuse compagne impériale ». Les deux autres portent simplement le titre de *phi* 妃 « compagne » précédé, soit d'un mot purement euphonique, soit d'un qualificatif honorifique, aimable ou galant, qui change selon le caprice de l'auguste maître ⁽¹⁾. Après les *phi* 妃 sont les *tiệp dư* 婕妤 « belles personnes » qui, comme les *phi* 妃, ont chacune la jouissance d'un palais particulier ⁽²⁾. Après les *tiệp dư* 婕妤 viennent les *quý nhân* 貴人 « précieuses personnes », les *tài nhân* 才人 « habiles personnes », et enfin les *cung nhân* 宮人 « femmes du harem ». Les dames appartenant à ces dernières catégories de concubines impériales occupent avec leurs servantes des appartements séparés dans un grand palais constamment gardé par de nombreux et vigilants eunuques (*hoàn thân* 宦臣 ou *hoàn quan* 宦官).

Il y a, en dehors du harem, plusieurs autres catégories de femmes. Les *thống sự* 統事, matrones messagères privées du souverain, intendantes gardiennes de la cassette royale; les *thị nữ* 侍女, jeunes filles attachées

⁽¹⁾ L'empereur *Ty Đức* 嗣德 avait donné à ses trois épouses légitimes, les titres de *khâm hoàng hậu* 謙皇后, *thiện phi* 善妃, et *học phi* 學妃, c'est-à-dire, et respectivement, « modeste compagne impériale, douce compagne, studieuse compagne ». On sait que ce souverain, malgré le nombre de ses femmes, n'a pas eu d'enfants. Frappé dès son jeune âge d'une grande faiblesse constitutionnelle à la suite d'une variole grave dont son pâle et doux visage portait les traces, il n'était au milieu de son sérail qu'un sultan purement honoraire, et il ne maintenait cette institution que pour se conformer aux rites et aux mœurs de son pays. Ce prince, très fin lettré et philosophe, était aussi un homme d'esprit. On raconte qu'il ne cherchait pas à cacher son état quelque peu humiliant pour un monarque asiatique, et que, faisant allusion à l'ironie du sort, il aimait à se dire, en causant avec ses familiers, l'homme le plus chaste de son empire. D'un naturel triste et mélancolique, d'une santé très délicate, très précaire, ce souverain avait une affection très vive et toute particulière pour sa première femme,

l'impératrice *Khâm hoàng hậu* 謙皇后. Aussi, pour bien marquer ce sentiment et perpétuer le souvenir de sa royale tendresse, voulut-il que le titre de sa chère compagne servit d'inscription au magnifique mausolée qu'il se fit bâtir de son vivant, selon l'usage des rois d'Annam, aux environs de *Huế*. C'est à l'intérieur de ce monument funéraire, véritable palais, que reposent sous la garde pieuse des royales veuves les restes d'un prince de perfection morale très grande, mais soupçonneux à l'excès à l'égard des Européens et qui, plus perspicace ou mieux conseillé, eût pu, par une entente loyale avec la France, éviter les malheurs d'une guerre à son pays.

⁽²⁾ *Tiệp dư* 婕妤. Ces deux mots ont chacun une signification à peu près identique; on peut les traduire séparément par « beau, bon, excellent ». Réunis, ils forment une expression employée en Chine à l'époque des *Hàn* 漢 pour désigner une certaine classe de fonctionnaires féminins chargés de surveiller le harem et de diriger les diverses cérémonies des palais privés. Il se peut qu'il en soit encore de même à la cour de *Huế*.

au service personnel de l'empereur, véritables pages féminins; les *thuận cần* 順勤, sortes d'amazones concourant avec les eunuques à la garde du sérail.

Tel est le personnel qui forme le harem et les divers services féminins de la cour intérieure. Les jours de réception ou de grande cérémonie, ce personnel s'augmente des princesses royales (*công chúa* 公主), des femmes de hauts dignitaires ayant rang de *đường quan* 堂官 « attaché à la cour », et des femmes de mandarins pourvues du titre honorifique de *mạng phu* 命婦⁽¹⁾.

La cour masculine (*triều đình* 朝廷 ou *đình thần* 廷臣) comprend les princes du sang (*hoàng tử* 皇子 et *quận vương* 郡王), les princes ordinaires (*tôn thất* 尊室), les grands censeurs des palais impériaux (*dại học sĩ* 大學士), appelés aussi colonnes de l'empire (*quốc trụ quan* 國柱官)⁽²⁾, les maréchaux (*quan tướng quân* 官將軍), les ministres (*quan thượng thư* 官尙書) et, en général, tous les fonctionnaires civils et militaires de la capitale, du rang de *đường quan* 堂官 « attaché à la cour ». Les princes du sang, fils et petits-fils du souverain (*hoàng tử* 皇子 et *quận vương* 郡王), font naturellement partie de l'entourage royal; mais les descendants de ces princes ne peuvent en faire partie que s'ils ont satisfait à certaines obligations leur permettant de prendre part aux fonctions publiques, c'est-à-dire d'avoir un rang dans le mandarinat.

Il y a à la cour un corps de troupes spécialement chargé de garder et de défendre le souverain. Ce corps, qui n'est pas exclusivement militaire, est recruté parmi les membres des familles ayant donné des preuves d'attachement et de fidélité à la dynastie, ou à la personne du souverain. Il porte le titre de *thị vệ xử* 侍衛處 « garde impériale », et il est composé de la manière suivante : un haut dignitaire du grade de *thống chưởng* 統掌 « général en chef », un *thống quản* 統管 ayant rang d'Excellence, deux *quản lĩnh* 管

⁽¹⁾ *Mạng phu* 命婦, qui désigne les femmes titrées en général, signifie exactement « vie, sort, condition de l'épouse ». Les appellations honorifiques des femmes de mandarins sont ainsi graduées : 1^{er} et 2^e degrés *phu nhân* 夫人 « éminente dame »; 3^e degré, *thục nhân* 淑人 « vertueuse dame »; 4^e degré, *cung nhân* 恭人 « révérendissime dame »; 5^e degré, *nghi nhân* 宜人 « convenable dame »; 6^e et 7^e degrés, *an nhân* 安人 « paisible dame »; 8^e et 9^e degrés,

nhu nhân 儒人 « savante dame » ou « studieuse dame ».

⁽²⁾ Ces hauts dignitaires sont principalement chargés à la mort du roi de recevoir ses dernières volontés et d'assurer en paix et régulièrement la succession au trône; ils ont d'ailleurs d'autres fonctions à remplir, soit comme présidents des ministères, soit comme membres des divers conseils supérieurs de l'empire.

領 ayant également rang d'Excellence, quatre *hiệp lãnh* 協領, et une soixantaine de *thị vệ* 侍衛 « officiers-gardes », divisés en cinq classes, auxquels viennent s'ajouter vingt *ngân bài* 銀牌 « tablettes d'argent », et quarante *nhà bài* 牙牌 « tablettes d'ivoire », soit un total de cent trente gardes de tous grades environ.

Les titres des princes sont nombreux. Ils sont classés hiérarchiquement et soumis aux mêmes règles que les dignités conférées au mérite personnel. Comme ces dignités, ils diminuent d'un degré à chaque génération. Ainsi, le fils aîné d'un *quận vương* 郡王, ne sera que *huyên công* 縣公, et le fils aîné d'un *quốc công* 國公 ne portera que le titre de *huyên hầu* 縣侯. Les autres enfants de ces princes seront appelés *công tử* 公子, si ce sont des garçons, et *công nữ* 公女, si ce sont des filles. Leurs petits-fils seront des *công tôn* 公孫, et leurs petites-filles, des *tôn nữ* 孫女. Après quatre générations, tous les descendants des princes du sang deviennent des *tôn thất* 尊室, c'est-à-dire des membres ordinaires de la famille royale⁽¹⁾.

Comme vocables princiers, il y a encore : *thần vương* 親王, *thần công* 親公, *quận vương* 郡王, *quận công* 郡公, *hương công* 鄉公, *hương hầu* 鄉侯, *kì nội hầu* 畿內侯, *kì ngoại hầu* 畿外侯, *đình hầu* 廷侯, *trợ quốc khanh* 助國卿, *tá quốc khanh* 佐國卿, *phụng quốc khanh* 鳳國卿, *trợ quốc háy* 助國尉, *tá quốc háy* 佐國尉, *phụng quốc háy* 鳳國尉, *trợ quốc lang* 助國郎, *tá quốc lang* 佐國郎, *phụng quốc lang* 鳳國郎. Tous ces désignatifs de rang ou de fonction, sont réunis sous la dénomination générale de *tôn thất* 尊室, qui signifie « dignités princières ».

À différentes époques de l'histoire annamite, le personnage le plus puissant du royaume, après le roi, a porté le titre de *tể tướng* 宰相, ou commandant en chef.

GOUVERNEMENT.

Triều đình 朝廷 (en langue vulgaire *Nhà nước* 茹諾).

L'organisation politique et administrative du pays, exactement calquée autrefois sur celle de la Chine, n'en présente pas moins aujourd'hui un carac-

⁽¹⁾ Il y a actuellement en Annam neuf branches de *tôn thất* 尊室 qui descendent probablement des neuf princes du sang, frères

de l'empereur *Gia Long* 嘉隆 et que l'on désigne par l'expression de *cửu hệ* 九系 (les neuf liens de parenté royale).

rière particulier. Le principe de la séparation des pouvoirs n'existe pas. Le gouvernement, désigné comme la cour par l'expression de *triệu đình* 朝廷, se confond par certains côtés avec l'entourage royal. Mais le pouvoir proprement dit n'appartient qu'aux ministres en exercice. Ces personnages, au nombre de six, forment un conseil dirigeant et exécutif appelé *lục bộ* 六部 « les six ministères », et mènent, sous l'autorité suprême de l'empereur, les affaires de la nation. Chacun d'eux a la direction supérieure d'une partie bien déterminée des services publics. Les titulaires de ces importantes fonctions peuvent occuper cumulativement différentes charges honorifiques auprès de la personne de l'empereur ou de celle du prince héritier, et, en cas de minorité royale, comme cela existe actuellement, ils se trouvent tout naturellement indiqués pour faire partie du conseil de régence⁽¹⁾. Ce haut personnel gouvernemental est souvent recruté parmi les princes du sang et autres membres de la famille royale ayant suivi la filière du mandarinat; mais les exemples de personnes parties du bas de l'échelle sociale et arrivant à en atteindre le sommet ne sont pas rares, car en Annam les examens littéraires, accessibles à tous, conduisent aux situations les plus élevées, et il serait facile de citer un grand nombre d'hommes éminents actuellement en fonctions qui proviennent des rangs les plus infimes de la société annamite⁽²⁾. Tout comme en Europe les capacités supérieures s'imposent,

⁽¹⁾ Le souverain actuel, âgé de 15 ans, gouverne sous la tutelle d'un conseil de régence et d'un conseil de famille. Sa Majesté se nomme exactement *Nguyễn phúc Chiêu* 阮福昭. Les Annamites se font de la royauté une conception si haute, si excessive, que le fait de prononcer ou d'écrire le nom privé du roi est considéré comme un véritable sacrilège. Le caractère *chiếu* 昭, qui signifie éclat du soleil, lumineux, resplendissant, etc., sera donc banni de l'usage courant pendant toute la durée du règne actuel. Il est déjà remplacé par le caractère *hiếu* (clarté du feu) qui se prononce aussi *chiếu*, mais sur le mode aigu, un changement de ton ayant en cette langue rigoureusement tonique la valeur d'un changement de mot. Le chiffre non de règne du jeune roi, très approprié aux circonstances, est *Thành Thái* 成泰, « grandir et prospérer ». *Thành Thái* est fils de *Dục Đức* 育德, dépossédé de son trône et mort en prison, de faim a-t-on dit, à cause des sympathies qu'il avait osé montrer

pour la France à une époque où toute la cour était contre nous. Au nombre des prédécesseurs du souverain actuel on peut citer aussi *Hiệp Hoà* 協和, qui mourut empoisonné après sept mois de règne, et *Hàm Nghi* 咸宜, que notre ennemi acharné le *Tôn thất Thụy* 尊室說 avait assis sur le trône et qui est actuellement interné à Alger.

⁽²⁾ Le haut mandarin *Nguyễn văn Twông* 阮文祥, premier ministre de l'empereur *Ty Đức* 嗣德 et principal signataire du traité de 1874, avec qui nos gouverneurs de Cochinchine eurent tant de démêlés pendant les premières années de l'occupation française, était issu d'une pauvre famille d'artisans et avait en dans la carrière du mandarinat des débuts extrêmement pénibles. — Le 3^e régent actuel, S. E. *Nguyễn trọng Hiệp* 阮仲合, diplomate remarquable, venu tout récemment en France comme chef de mission et l'un des personnages les plus influents de l'Annam d'aujourd'hui, aurait aussi une origine des plus modestes, ce

et, bien que l'opinion publique soit une quantité à peu près négligeable chez les Annamites, il peut se présenter telles circonstances où le souverain, si absolu qu'il soit, ne saurait se dispenser d'appeler certains hommes à la direction des affaires de l'État. D'ordinaire les membres du gouvernement demeurent très longtemps en place. Dans un pays où la tradition est souveraine cette stabilité au pouvoir donne aux ministres une autorité morale très grande sur le peuple qui les considère à bon droit comme les véritables gardiens des institutions, des coutumes et des rites, et qui les honore à l'égal des princes du sang, quelquefois même davantage, car la popularité, il faut le dire, n'est pas toujours le privilège exclusif des membres de la famille royale.

LES SIX MINISTÈRES.

Lục bộ thượng thư 六部尙書.

Les ministères ou grands conseils sont au nombre de six, savoir :

- Lại bộ* 吏部 « ministère de l'intérieur » ;
Hộ bộ 戶部 « ministère des revenus publics ou des finances » ;
Lễ bộ 禮部 « ministère des rites » ;
Binh bộ 兵部 « ministère de la guerre » ;
Hình bộ 刑部 « ministère des peines ou de la justice » ;
Công bộ 工部 « ministère des travaux publics ⁽¹⁾ ».

Avant l'établissement du Protectorat français, l'un des six ministres, géné-

qui ne l'empêche pas, d'ailleurs, d'être un grand savant et un homme des plus distingués. Bien qu'il ne soit que 3^e régent, S. E. *Nguyễn trọng Hiệp* 阮仲合 est le véritable chef du gouvernement actuel, les fonctions de 1^{er} et de 2^e régent étant remplies par des princes qui semblent occuper un poste plutôt honorifique et qui, reconnaissant la sagacité de son esprit, acceptent volontiers ses conseils et sa direction. Le 3^e régent est en même temps président du *Cơ mật* 機密 (conseil secret), et chef du ministère, sans portefeuille. Les titres officiels de

ce haut fonctionnaire sont : *phụ chánh đại thần văn minh điện đại học sĩ* 輔政大臣文明殿大學士, c'est-à-dire grand serviteur, régent du royaume, grand censeur du palais de *Văn minh* 文明 (belles-lettres ou littérature éclatante).

⁽¹⁾ En langue vulgaire, c'est-à-dire en langue parlée, ou doit intervertir la disposition des mots ou caractères qui forment ces noms, et dire ou écrire *bộ lại* 部吏, *bộ hộ* 部戶, *bộ binh* 部兵, etc., sous peine de passer pour un pédant.

ralement celui des finances, qui gère aussi le commerce, avait dans ses attributions tout ce qui concerne les relations extérieures; il prenait alors le titre de *quan thuong bac* 官商泊, vieux désignatif de fonction emprunté aux Chinois qui signifie « mandarin du commerce des grands navires ». Ce service n'a plus aucune raison d'exister aujourd'hui puisque c'est la France seule qui représente l'Annam auprès des puissances étrangères.

Les ministres portent tous le titre de *thuong tho* 尙書 « éminent secrétaire », auquel vient s'ajouter le nom particulier du département ministériel placé sous leur direction. Ainsi, par exemple, le ministre de l'intérieur est appelé *quan lai bi thuong tho* 官吏部尙書, celui des finances *quan ho bi thuong tho* 官戶部尙書, etc.; mais l'usage veut que, dans les circonstances ordinaires, on les désigne simplement et par abréviation par les titres de *quan thuong lai* 官尙吏, *quan thuong ho* 官尙戶, etc.

Les ministères ou grands conseils sont pourvus du personnel nécessaire. Comme principaux collaborateurs chaque ministre-président dispose de deux assesseurs, l'un de gauche (*ta tham tri* 左參治), l'autre de droite (*hieu tham tri* 右參治)⁽¹⁾, de deux conseillers également de gauche et de droite (*ta hieu thi lang* 左右侍郎)⁽²⁾, et d'un vice-conseiller (*bien ly* 辨理). Toute affaire de quelque importance relevant du département est soumise à un conseil composé de ces fonctionnaires et présidé par le ministre. S'il y a le moindre désaccord entre les membres dudit conseil l'affaire est portée devant le *noi cac* 內閣 « secrétariat impérial », qui examine et fait un rapport circonstancié au souverain.

Le travail des bureaux est assuré par des directeurs qui portent le titre de délégués à l'intérieur (*lang trung* 郎中), et par des sous-directeurs qui portent le titre de délégués à l'extérieur (*viên ngoai lang* 院外郎). Viennent ensuite les chefs de bureau (*chu su* 主事), les sous-chefs de bureau (*tu vu* 私務), les commis ou comptables (*tho lai* 書吏), et un grand nombre d'écrivains ou agents auxiliaires n'ayant pas encore pris rang dans le manda-

⁽¹⁾ Contrairement à ce qui se pratique d'ordinaire en Europe, les Annamites, au point de vue de la préséance et des honneurs, font toujours passer le côté gauche avant le côté droit. En voici la raison, ou tout au moins l'une des raisons : D'après les conjectures des médecins physiologistes indigènes, basées d'ailleurs sur des croyances chinoises très anciennes, le principe mâle réside à gauche (côté du

cœur), et le principe femelle à droite. De là vient cette sentence populaire : *nam ta nữ hieu* 男左女右 « les garçons à gauche, les filles à droite ». Le masculin primant le féminin, il est tout naturel que chez le peuple annamite la place d'honneur se trouve à gauche et non à droite.

⁽²⁾ Ordinairement un seul de ces fonctionnaires suffit aux besoins du service.

rinat et classés sous la dénomination de *vị nhập lưu* 未入流 « pas encore entré dans le courant ».

A Hué les services publics sont réunis dans la première enceinte de la ville royale. Les six hôtels ministériels sont rangés symétriquement les uns à côté des autres et à portée en quelque sorte de la main du roi, disposition qui facilite considérablement le mécanisme administratif et l'expédition des affaires courantes.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Lại bộ thượng thư đờng 吏部尙書堂.

Le ministère de l'intérieur est considéré comme le plus important des six.

Cinq directions administratives se partagent le travail. Indépendamment des hauts fonctionnaires dont il a été parlé et qui, sous la présidence du ministre, composent le conseil privé du ministère, chaque direction comprend le personnel suivant : un directeur (*lang trung* 郎中), un sous-directeur (*viên ngoại lang* 院外郎), deux chefs de bureau (*chủ sự* 主事), deux sous-chefs de bureau (*trư vụ* 私務), cinq ou six commis et comptables gradués (*thư lại* 書吏, *thư ký* 書記), et dix ou douze employés stagiaires pris dans la catégorie des *vị nhập lưu* 未入流⁽¹⁾.

TITRES DISTINCTIFS ET PRINCIPALES ATTRIBUTIONS DES DIFFÉRENTES DIRECTIONS.

1^{re} DIRECTION (*văn tuyển ti* 文選司). — Personnel. — Statut des mandarins. — Nominations. — Mutations. — Choix et avancement des fonctionnaires et employés. — Tenue des matricules. — Préparation des rapports au roi. — Solde et rations des mandarins du 1^{er}, du 2^e et du 3^e degré.

2^e DIRECTION (*trùng tự ti* 徵字司). — Récompenses et châtiments. — Solde en nature et en espèces des mandarins du 4^e degré et au-dessous. — Congés, mises en non-activité, pensions de retraite. — Secours et œuvres de bienfaisance.

3^e DIRECTION (*phong điển ti* 封典司). — Titres, honneurs et avantages divers accordés par faveur royale aux ascendants et aux descendants de fonc-

⁽¹⁾ Par mesure d'économie le personnel réglementaire est rarement au complet.

tionnaires méritants (*phong tưng* 封贈 et *táp âm* 襲蔭). — Instruction des demandes et, s'il y a lieu, préparation des titres. — Rations, solde, indemnités.

4^e DIRECTION (*lại ấn ti* 吏印司). — Garde du grand sceau et du cachet ordinaire du ministre. — Réception et examen des demandes et des requêtes. — Dépouillement de la correspondance, et répartition des pièces et des documents entre les différentes directions. — Matériel et fournitures de bureau.

5^e DIRECTION (*lại trực xử* 吏直處). — Présentation au roi et aux conseils du roi de tous les travaux émanant des divers services. — Introduction du personnel aux audiences royales. — Rédaction des tablettes et sentences parallèles. — Classement des documents officiels et conservation des archives.

MINISTÈRE DES FINANCES.

Hộ bộ thượng thư đường 戶部尙書堂.

Le personnel de ce ministère ne diffère que par le nombre de celui du ministère de l'intérieur : il y a un directeur de moins.

Le service est assuré par cinq directions administratives.

NOMS ET ATTRIBUTIONS DES DIRECTIONS.

1^{re} DIRECTION (*kính trực ti* 京直司). — Travaux concernant les impôts et les recensements de la capitale et des provinces de la partie centrale de l'Annam. — Examen et étude des demandes, pétitions ou requêtes ayant trait aux impôts et aux recensements de cette partie du territoire.

2^e DIRECTION (*bắc kỳ ti* 北圻司). — Travaux concernant les impôts et les recensements des provinces septentrionales, depuis la province de *Hà Tĩnh* 河靜, jusqu'à l'extrémité nord du Tonkin. — Examen et étude des demandes, pétitions ou requêtes ayant trait aux impôts et aux recensements de cette partie du territoire.

3^e DIRECTION (*nam kỳ ti* 南圻司). — Travaux concernant les impôts et les recensements des provinces méridionales, depuis la province de *Binh*

định 平定, jusqu'à celle de *Bình thuận* 平順. — Examen et étude des demandes, pétitions ou requêtes ayant trait aux impôts et aux recensements de cette partie du territoire.

4^e DIRECTION (*thuế hạng tử* 稅項司). — Impôt foncier et produits divers. — Dépenses pour approvisionnements et achats de matériel. (Cette direction n'a pas de *lang trung* 郎中.)

5^e DIRECTION (*thưởng lộc tử* 賞祿司). — Récompenses et faveurs royales. — Solde, rations et indemnités diverses.

MINISTÈRE DES RITES.

Lễ bộ thượng thư 禮部尙書堂.

Ce ministère comprend quatre directions administratives.

NOMS ET ATTRIBUTIONS DES DIRECTIONS⁽¹⁾.

1^{re} DIRECTION (*ngũ văn tử* 儀文司). — Étiquette et cérémonial de la cour. — Règles à observer à l'égard de la personne du souverain. — Formules respectueuses. — Garde du grand sceau ministériel.

2^e DIRECTION (*tu tế tử* 祠祭司). — Solennités officielles. — Service des sacrifices et des offrandes. — Cérémonies religieuses et rituelles dans les temples et les pagodes.

3^e DIRECTION (*tân hưng tử* 新興司). — Préparation des audiences royales. — Introduction des ambassadeurs et des princes étrangers auprès du souverain. — Protocole. — Mœurs et coutumes du royaume. — Observance

⁽¹⁾ En Annam il y aurait plutôt des accommodations avec la loi qu'avec les traditions et les coutumes (*thôi phép* 退法) qui sont inflexibles et que nul ne peut enfreindre sans s'exposer, non seulement à de graves châtiements corporels, mais encore, ce qui est plus pénible, à une censure très sévère de la part du public. Le ministère des rites n'a pas seulement mission d'assurer l'exécution des règles qui fixent ces traditions et ces coutumes, il a aussi

le devoir de veiller à l'enseignement de la morale et aux bonnes mœurs. Ce ministère est actuellement dirigé par S. E. le *Tôn thất Vĩnh* 尊室詠 qui, comme son nom l'indique, est membre de la famille royale. Le service des distinctions honorifiques rentrant dans les attributions du ministère des rites, c'est ce ministre qui signe, par délégation du souverain, les brevets de l'ordre impérial du Dragon de l'Annam, de l'ordre indigène du *Kim Khánh* 金慶, etc.

des règles sur la piété filiale. — Devoirs publics tels que civilité, urbanité, politesse, bienséance, etc. — Instruction publique.

4^e DIRECTION (*thù ứng ti 酬應司*). — Étiquette et cérémonial pour la réception à la cour des envoyés des différentes peuplades et tribus vassales de l'empire. — Cérémonial pour la remise des présents et offrandes à Sa Majesté.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Binh bộ thượng thư đường 兵部尚書堂.

Le ministère comprend cinq directions.

NOMS ET ATTRIBUTIONS DES DIRECTIONS.

1^{re} DIRECTION (*vũ tuyển ti 武選司*). — Administration des mandarins militaires de la capitale et du service provincial. — Listes d'avancement. — Examen des mérites. — Ancienneté. — Pensions. — Uniformes. — Tenue des matricules.

2^e DIRECTION (*kính kì ti 京畿司*). — Escortes et services divers pour inspections, voyages ou déplacements du souverain. — Expéditions militaires. — Garnisons. — Nominations, mutations, congés. — Examens. — Garde du grand sceau et du petit cachet du ministre. — Approvisionnement du matériel et des articles de bureau nécessaires aux divers services du ministère.

3^e DIRECTION (*trực tỉnh ti 直省司*). — Administration des officiers et des agents militaires inférieurs du service provincial. — Mouvements de troupes. — Choix d'instructeurs. — Exercices militaires.

4^e DIRECTION (*khảo công ti 考功司*). — Récompenses et punitions. — Notes particulières. — Examens pour les officiers inférieurs du grade de *đội trưởng* 隊長.

5^e DIRECTION (*binh trực ti 兵直司*). — Permis de circulation. — Passe-ports. — Présentation des documents qui doivent être revêtus du grand sceau impérial en or (*dầu kim bửu 斗金寶*).

MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

Hình bộ thượng thư đường 刑部尙書堂.

Le service est assuré par quatre directions.

NOMS ET ATTRIBUTIONS DES DIRECTIONS.

1^{re} DIRECTION (*kính trực tì* 京直司). — Affaires judiciaires de la capitale et de la préfecture royale de *Thừa thiên* 承天. — Acceptation ou rejet des appels. — Examen des rapports et des analyses de jugements. — Réception des demandes et pétitions.

2^e DIRECTION (*trực hì tì* 直畿司). — Affaires judiciaires des provinces nord et sud voisines de la capitale. — Acceptation ou rejet des appels. — Examen des rapports et des analyses de jugements. — Réception des demandes et pétitions.

3^e DIRECTION (*nam hiến tì* 南憲司). — Affaires judiciaires des provinces méridionales depuis la province de *Bình định* 平定, jusqu'à celle de *Bình thuận* 平順. — Acceptation ou rejet des appels. — Examen des rapports et des analyses de jugements. — Demandes et pétitions.

4^e DIRECTION (*bắc hiến tì* 北憲司). — Affaires judiciaires des provinces septentrionales depuis *Hà tĩnh* 河靜, jusqu'à l'extrémité nord du Tonkin. — Acceptation ou rejet des appels. — Examen des rapports. — Demandes et pétitions.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Công bộ thượng thư đường 工部尙書堂.

Le service du ministère est assuré par quatre directions.

NOMS ET ATTRIBUTIONS DES DIRECTIONS.

1^{re} DIRECTION (*qui chế tì* 規制司). — Mausolées royaux. — Citadelles et fortifications diverses. — Ponts, digues, routes et canaux.

2^e DIRECTION (*dinh kiên ti* 營建司). — Palais. — Monuments. — Hôtels pour administrations publiques. — Locaux pour fonctionnaires. — Magasins et casernes.

3^e DIRECTION (*tu tạo ti* 修造司). — Entretien et réparations des bâtiments de l'État. — Réserves de matériaux pour les constructions navales.

4^e DIRECTION (*khóm biện ti* 勸辦司). — Personnel des travaux. — Ouvriers d'État. — Mines, carrières de marbre, de charbon, de chaux, etc. — Examen des demandes pour la fabrication de briques et de tuiles. — Examen des demandes pour l'établissement de fours à chaux. — Administration des forêts. — Permis de coupe.

GRANDS CORPS DE L'ÉTAT ET SERVICES SPÉCIAUX.

Quốc trung chư đại viện tình phủ tư 國中諸大院並府司.

ASSEMBLÉE DES PRINCES DU SANG (*Tông nhân phủ* 宗人府). — Administre la maison impériale. Tient les registres de l'état civil. Fixe les dispositions à prendre à l'occasion des naissances, des mariages, des décès. Règle les contestations, apaise les conflits, applique au besoin certaines pénalités. Veille à l'éducation et à l'instruction des jeunes princes et princesses. S'occupe des apanages et émoluments divers, et en général de toutes les questions et de toutes les affaires qui concernent les membres de la famille royale, même de ce qui touche à la conduite privée de ces membres.

CONSEIL PRIVÉ OU SÉCRÉTARIAT IMPÉRIAL (*Nội các* 內閣). — Préparation des lois et ordonnances. — Promulgation des décrets. — Procès-verbaux journaliers des actions du souverain. — Surveillance des commissions de rédaction. — Les services qui en dépendent sont au nombre de quatre : *thượng bửu* 尙寶, *tư luận* 咨倫, *bí thư* 秘書 et *bốn chương* 本章. Ce dernier service se subdivise lui-même en trois sections correspondant chacune à deux ministères, savoir : 1^{re} section : Ministères de l'intérieur et des finances (*lại hộ chương* 吏戶章); 2^e section : Ministères des rites et de la guerre (*lễ binh chương* 禮兵章); 3^e section : Ministères de la justice et des travaux publics (*hình công chương* 刑工章).

CONSEIL SECRET OU CONSEIL AULIQUE (*Cơ mật viện* 機密院). — Affaires

gouvernementales et administratives. — Travaux confidentiels et réservés. — Questions de politique intérieure et extérieure sous la direction du Représentant de la Nation protectrice.

CONSEIL IMPÉRIAL (*Tập hiền viện* 集賢院). — Lecture et explication des textes au souverain. — Travaux de cabinet.

GRAND TRIBUNAL D'APPEL (*Đại lý tự* 大理寺). — Examine et soumet au roi les jugements qui entraînent la mort, la prison et l'exil.

CONSEIL DES INSPECTEURS GÉNÉRAUX (*Đô sát viện* 都察院). — Enquêtes. — Contrôle général. — Recherches et inspections dans les ministères et dans tous les services publics du royaume.

OFFICE GÉNÉRAL DES CORRESPONDANCES (*Thông chính sử* 通政使司).

ACADÉMIE IMPÉRIALE (*Hàn lâm viện* 翰林院). — Histoire générale. — Annales. — Documents historiques. — Gouvernement. — Administration. — Édits, décrets et ordonnances. — Jurisprudence. — Bibliographie. — Philosophie classique. — Astronomie. — Épigraphe, aphorismes, versets antithétiques, phrases correspondantes, sentences parallèles, choix de caractères de bon augure, etc. Les membres de l'Académie sont des fonctionnaires nommés par l'Empereur.

SERVICE SPÉCIAL POUR L'ORGANISATION DES SACRIFICES (*Quang lộc tự* 光祿寺).

SERVICE SPÉCIAL POUR L'ORGANISATION DES CÉRÉMONIES RITUELLES (*Thái thường tự* 太常寺). — Prépare et conduit les cérémonies officielles en se conformant aux instructions du ministre des rites qui a la haute direction de ce service.

SERVICE SPÉCIAL CHARGÉ DE POURVOIR AUX MOYENS DE TRANSPORT ET AUX ESCORTES DU SOUVERAIN (*Thái bộc tự* 太僕寺)⁽¹⁾. — A la charge de tout

⁽¹⁾ En Chine ce même titre est donné à la direction des haras impériaux. Un autre, celui du directeur des collèges impériaux, signifie littéralement grand maître des libations (*tê*

từ 祭酒), titre étrange, on l'avouera, et bien peu en harmonie avec la nature des occupations de ce haut fonctionnaire. Il n'est pas inutile de faire remarquer ici que les titres ne

ce qui est nécessaire aux déplacements de l'Empereur et de sa suite, personnel et matériel. Escortes, chars, bateaux, éléphants, chevaux, tentes et autres accessoires indispensables.

SERVICE SPÉCIAL CHARGÉ DE PRENDRE LES DISPOSITIONS NÉCESSAIRES ET D'ASSURER LES CÉRÉMONIES D'USAGE LORS DES SESSIONS D'EXAMENS (*Hồng lô tự* 鴻臚寺).

CONSEIL DES INSPECTEURS GÉNÉRAUX DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (*Quốc tử giám* 國子監).

ÉCOLE SPÉCIALE POUR L'INSTRUCTION DES PRINCES (*Tôn học sở* 尊學所). Les professeurs de cette école sont choisis parmi les plus grands lettrés du pays.

LES TROIS COLLÈGES IMPÉRIAUX (*Tam đòng* 三堂). — 1^{er} collège : *quảng học* 廣學 (extension de l'étude); 2^e collège : *quảng thiện* 廣善 (extension de la bonté); 3^e collège : *minh thiện* 明善 (éclatante vertu). Indépendamment de ces trois principales écoles qui forment le *tam đòng* 三堂, il y a encore à Hué 化 quatre autres établissements d'instruction destinés à l'entretien et à l'éducation des jeunes princes et des fils de hants fonctionnaires; ce sont : *quảng phúc* 廣福 (extension du bonheur); *đông chánh* 養政 (éducation rationnelle); *thiện khánh* 善慶 (bonté et félicité) et *quảng nhân* 廣仁 (extension de la piété et de l'humanité).

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES (*Thiện sự phủ* 詹事府). — Les administrateurs de ce service sont généralement pris parmi les membres de l'Académie impériale.

OBSERVATOIRE OU BUREAU D'ASTROLOGIE. (*Khâm thiên giám* 欽天監). — Calculs astronomiques. — Astrologie judiciaire. — Choix de jours favorables. — Recherches d'emplacements propices pour pagodes et tombeaux.

correspondent pas toujours aux attributions, et que le sens des caractères chinois employés pour les appellations annamites ne concorde pas exactement avec la signification qui leur est attribuée et qui n'est en quelque sorte que con-

ventionnelle. C'est même en raison de cette particularité regrettable que l'auteur croit devoir s'abstenir, dans beaucoup de cas, de donner de ces caractères une traduction plus littérale.

— Solstices et équinoxes. — Phénomènes célestes. — Prévisions du temps.
— Centralisation des observations faites par les astronomes provinciaux. —
Établissement du calendrier.

DIRECTION DU SERVICE DE SANTÉ (*Thái y viện* 太醫院). — Personnel :
Un directeur (*viện sú* 院使); deux sous-directeurs, l'un de gauche (*tả viện
phán* 左院判), l'autre de droite (*hữu viện phán* 右院判); plu-
sieurs médecins et sous-médecins du roi (*ngự y* 御醫 et *phó ngự y* 副御
醫), dix médecins ordinaires (醫政), dix sous-médecins (醫副), vingt
praticiens fonctionnaires du 9^e degré (*y sanh* 醫生), dix praticiens élèves
non encore gradués; deux chirurgiens (*ngoại khoa y chính* 外科醫政), et
un nombre illimité de sous-chirurgiens (*ngoại khoa y phó* 外科醫副).

ADMINISTRATION DES MUSÉES, TRÉSORS ET MAGASINS IMPÉRIAUX (*Nội vụ phủ* 內
務府)⁽¹⁾.

MANDARINAT.

Quan chế 官制 ou *Chức quan* 職官.

Le personnel des fonctionnaires civils et militaires de l'Annam se divise en
9 degrés (*châu phẩm* 九品)⁽²⁾. Chaque degré se subdivise en 2 classes :
chánh phẩm 正品 « 1^{re} ou principale classe », et *tùng phẩm* 從品 « 2^e
ou suivante classe ». Les fonctionnaires de la 1^{re} classe du 1^{er} degré sont appelés
chánh nhất phẩm 正一品; les fonctionnaires de la 2^e classe du 1^{er} degré
sont appelés *tùng nhất phẩm* 從一品. Du 1^{er} au 3^e degré inclusivement
tous les fonctionnaires ont droit au titre d'Excellence (*Đại thần* 大臣 ou
Đại nhân 大人 en style officiel, et *Quan lớn* 官吝 en langue vulgaire).
Toutefois, par exception courtoise, et en raison sans doute de l'importance de
leurs fonctions, il est d'usage de donner aussi ce titre d'Excellence aux chefs
des services judiciaires provinciaux (*án sát* 按察), qui ne sont que mandarins
du 4^e degré.

⁽¹⁾ Bien que portés à part sur les notices
amamites qui donnent des renseignements sur
l'état du personnel des différentes administra-
tions indigènes, quelques-uns des services des
musées, trésors et magasins impériaux relèvent

des six ministères ou *Lục bộ* 陸部 et ne sont
en réalité que des délégations ministérielles
permanentes.

⁽²⁾ En Chine le mandarinat militaire n'a que
sept degrés.

Nul n'est admis à prendre rang avec le titre de mandarin dans l'administration civile s'il n'a subi avec succès les examens littéraires qui donnent droit au grade de *tú tài* 秀才 (bachelier). On peut devenir mandarin militaire sans avoir d'examen littéraire à subir. Aussi ces mandarins ne jouissent-ils pas, dans le monde des lettrés surtout, de la même considération que leurs collègues civils ⁽¹⁾.

HIÉRARCHIE DU MANDARINAT.

Phẩm quan 品官.

PREMIER DEGRÉ.

Dệ nhất phẩm 第一品.

1^{re} CLASSE DU 1^{er} DEGRÉ (*chánh nhất phẩm* 正一品). — Le président de l'assemblée des princes du sang (*tông nhân lệnh* 宗人令); les membres de la gauche et de la droite de cette assemblée (*tả hữu tông chính* 左右宗正 et *tả hữu tông nhân* 左右宗人); le grand précepteur du roi (*thái sư* 太師); le grand gouverneur du roi (*thái phó* 太傅); le grand protecteur du roi (*thái bảo* 太保) ⁽²⁾; les quatre colonnes de l'empire (*quốc trụ* 國柱), qui sont : 1^o le grand censeur du palais de *Cần chính* 勤政 (*Cần chính điện đại học sĩ* 勤政殿大學士); 2^o le grand censeur du palais de *Văn minh* 文明 (*Văn minh điện đại học sĩ* 文明殿大學士); 3^o le grand censeur du palais de *Võ hiển* 武顯 (*Võ hiển điện đại học sĩ* 武顯殿大學士); 4^o le grand censeur du palais de *Đông các* 東閣

⁽¹⁾ Les grands concours de lettrés (*đại khoa* 大科) ont lieu tous les trois ans, tantôt en Annam, tantôt au Tonkin. Le président du jury est appelé *quan chính khảo* 官正考, les vice-présidents *quan phó khảo* 官副考, et les simples membres *quan giám khảo* 官監考. Les grades universitaires conférés par l'État sont au nombre de trois : 1^o *tú tài* 秀才 (bachelier); 2^o *cử nhân* 舉人 (licencié); 3^o *tân sĩ* 進士 (docteur). Cette année les examens littéraires ont eu lieu à *Nam định* 南定, chef-lieu de la

province du même nom, sous la présidence d'honneur du *tổng đốc* 總督 de *Sơn tây* 山西 (Tonkin). Les petits examens provinciaux (*tiểu khoa* 小科) ont lieu tous les ans au chef-lieu de chaque province.

⁽²⁾ Les trois dignités ou fonctions de grand précepteur, de grand gouverneur et de grand protecteur ne sont pas permanentes; elles ne sont remplies qu'aux époques de régence, comme de nos jours, et encore nous ne pensons pas qu'elles soient au complet.

(*Dông các điện đại học sĩ* 東閣殿大學士)⁽¹⁾; les maréchaux (*tuông quân* 將軍)⁽²⁾.

2^e CLASSE DU 1^{er} DEGRÉ (*tùng nhất phẩm* 從一品). — Le vice-précepteur du roi (*thiếu sư* 少師); le vice-gouverneur du roi (*thiếu phó* 少傅); le vice-protecteur du roi (*thiếu bảo* 少保); le précepteur du prince héritier (*thái tử thái sư* 太子太師); les vice-censeurs (*hiệp biện đại học sĩ* 協辦大學士); les généraux en chef (*đô thống* 都統); les amiraux en chef (*thủy sư đô thống* 水師都統); le général commandant en chef de la garde royale (*thống chưởng* 統掌).

DEUXIÈME DEGRÉ.

Đệ nhì phẩm 第二品.

1^{re} CLASSE DU 2^e DEGRÉ (*chánh nhì phẩm* 正二品). — Le vice-précepteur du prince héritier (*thái tử thiếu sư* 太子少師); les six présidents des ministères (*lục bộ thượng thư* 陸部尙書); les gouverneurs généraux (*ông đốc* 總督); les généraux de division à la capitale (*thống chế* 統制); les vice-amiraux (*thủy sư thống chế* 水師統制); le général commandant les troupes de la capitale et le territoire militaire de la province royale (*thừa thiên đề đốc* 承天提督); le général commandant en second de la garde royale (*thống quân* 統管).

2^e CLASSE DU 2^e DEGRÉ (*tùng nhì phẩm* 從二品). — Les assesseurs de gauche et de droite des ministères (*tả hữu tham tri* 左右參治); les membres du conseil privé ou secrétariat impérial (*nội các học sĩ* 內閣學士); les inspecteurs généraux (*Đô sát viện* 都察院); les gouverneurs particuliers (*tuần phủ* 巡撫); les généraux de division du service provincial (*đề đốc* 提督); les officiers supérieurs de la garde royale (*quân lĩnh* 管領 et *hiệp lĩnh* 協領); les colonels des régiments de la capitale (*chưởng vệ* 掌衛); les colonels des régiments de marine (*chưởng thủy* 掌水).

⁽¹⁾ Le plus souvent ces hauts dignitaires dirigent chacun un grand ministère, tout en étant membres des grands conseils de l'empire.

⁽²⁾ Autrefois les mandarins de la 1^{re} classe du 1^{er} degré étaient fort rares, souvent même

il n'y en avait que deux ou trois; mais aujourd'hui, en raison peut-être des crises politiques et des événements historiques survenus au cours des dernières années, le nombre de ces hauts dignitaires a sensiblement augmenté.

TROISIÈME DEGRÉ.

Đệ tam phẩm 第三品.

1^{re} CLASSE DU 3^e DEGRÉ (*chánh tam phẩm* 正三品). — Les conseillers de gauche et de droite des ministères (*tả hữu thị lang* 左右侍郎); le président de l'Académie impériale (*hàn lâm viện chương viên học sĩ* 翰林院掌院學士); les membres de l'Académie impériale (*hàn lâm viện trực học sĩ* 翰林院直學士); le directeur de l'office général des correspondances (*thông chánh sứ* 通政使); le directeur du service spécial pour l'organisation des cérémonies rituelles (*thái thường tự khanh* 太常寺卿); le président du grand tribunal d'appel (*đại lý tự khanh* 大理寺卿); le préfet de la capitale chef du territoire de la province de Quảng Đức (*thừa thiên phủ doãn* 承天府尹); les directeurs des services administratifs et financiers provinciaux (*bố chánh sứ* 布政使); l'administrateur de la bibliothèque (*thiệm sự phủ thiêm sự* 詹事府詹事); les colonels des régiments de la capitale (*chánh vệ huy* 正衛尉); les officiers-gardes de 1^{re} classe (*nhất đẳng thị vệ* 一等侍衛); les généraux commandants des troupes d'une province (*chánh lãnh binh* 正領兵).

2^e CLASSE DU 3^e DEGRÉ (*tòng tam phẩm* 從三品). — Le directeur du service spécial pour l'organisation des sacrifices (*quang lộc tự khanh* 光祿寺卿); le directeur du service spécial chargé de pourvoir aux moyens de transport et aux escortes du souverain (*thái bộc tự khanh* 太僕寺卿); le sous-gouverneur de la capitale et du territoire de la province de Quảng Đức (*thừa thiên phủ thừa* 承天府丞); le sous-directeur de l'office général des correspondances (*thông chánh sứ tử thông chánh phó sứ* 通政使司通政副使); les généraux adjoints aux commandants des troupes d'une province (*phó lãnh binh* 副領兵); les lieutenants-colonels des régiments de la capitale (*phó vệ huy* 副衛尉).

QUATRIÈME DEGRÉ.

Đệ tứ phẩm 第四品.

1^{re} CLASSE DU 4^e DEGRÉ (*chánh tứ phẩm* 正四品). — Les vice-conseillers des ministères (*biện lý* 辨理); les directeurs des ministères dits délégués

à l'intérieur (*lang trung* 郎中); les chefs des services judiciaires provinciaux (*án sát* 按察); l'administrateur adjoint de la bibliothèque (*thiệm sự phủ thiệu thiêm sự* 詹事府少詹事); le vice-président du grand tribunal d'appel (*đại lý tư thiệu khanh* 大理寺少卿); le directeur adjoint du service spécial pour l'organisation des cérémonies rituelles (*thái thường tự thiệu khanh* 太常寺少卿); le directeur du service spécial chargé de prendre les dispositions nécessaires et d'assurer les cérémonies d'usage lors des sessions d'examens (*hồng lô tự khanh* 鴻臚寺卿); le directeur du service de santé (*thái y viện viện sử* 太醫院院使); le directeur des collèges impériaux (*quốc tử giám tế tửu* 國子監祭酒); les lecteurs de l'Académie (*hàn lâm viện thị độc học sĩ* 翰林院侍讀學士); les assistants de gauche et de droite de l'assemblée des princes du sang (*tổng nhơn phủ tả hữu tá lý* 宗人府左右僭理); les officiers-gardes de 2^e classe (*nhị đẳng thị vệ* 二等侍衛); les colonels des régiments de troupes provinciales (*chánh quân cơ* 正管奇).

2^e CLASSE DU 4^e DEGRÉ (*tìng tứ phẩm* 從四品). — Les commentateurs de l'Académie (*hàn lâm viện thị giảng học sĩ* 翰林院侍講學士); les lecteurs du secrétariat impérial (*nhị các thị độc học sĩ* 內閣侍讀學士); les directeurs des gardiens des sceaux (*lục khoa chương án cấp sự trung* 六科掌印給事中); les professeurs des collèges impériaux (*quốc tử giám tư nghiệp* 國子監司業); les fonctionnaires adjoints du service spécial pour l'organisation des sacrifices (*quang lộc tự thiệu khanh* 光祿寺少卿); les fonctionnaires adjoints du service spécial chargé de pourvoir aux moyens de transport et aux escortes du souverain (*thái bộc tự thiệu khanh* 太僕寺少卿); les gouverneurs des petites provinces (*quản đạo* 管導); les commandants de places fortes dans les provinces royales (*thành thủ huy* 城守尉); les lieutenants-colonels de troupes provinciales (*phó quân cơ* 副管奇).

CINQUIÈME DEGRÉ.

Đệ ngũ phẩm 第五品.

1^{re} CLASSE DU 5^e DEGRÉ (*chánh ngũ phẩm* 正五品). — Les sous-directeurs des ministères dits délégués à l'extérieur (*viện ngoại lang* 院外郎);

les messagers royaux (*lục khoa cấp sự trung* 六料給事中); le directeur de l'observatoire (*khâm thiên giám giám chính* 欽天監監政); les membres adjoints du service spécial chargé d'assurer les cérémonies d'usage aux sessions d'examens (*hồng lô tự thiếu khanh* 鴻臚寺少卿); les fonctionnaires du service de santé, médecins du roi (*thái y viện ngự y* 太醫院御醫); les administrateurs des musées, trésors et magasins (*nội vụ phủ quan lãnh* 內務府官領); les sous-gouverneurs des petites provinces (*phó quản đạo* 副管導); les directeurs de l'enseignement dans une province (*đốc học* 督學); les capitaines commandants de compagnie à la capitale (*cải đội* 該隊); les commissaires aux vivres et aux approvisionnements (*tào quản lãnh* 曹管領); les officiers-gardes de 3^e classe (*tam đẳng thị vệ* 三等侍衛).

2^e CLASSE DU 5^e DEGRÉ (*tàng ngũ phẩm* 從五品). — Le sous-directeur de l'observatoire (*khâm thiên giám giám phó* 欽天監監副); les explications ordinaires de l'Académie (*hàn lâm viện thị giảng* 翰林院侍講); les fonctionnaires du service de santé, sous-médecins du roi (*thái y viện phó ngự y* 太醫院副御醫); les fonctionnaires subalternes de l'assemblée des princes du sang (*tông nhân phủ phó lý sự quan* 宗人府副理事官); les administrateurs d'un département ou préfets (*tri phủ* 知府); les sous-préfets de la province royale (*tri huyện* 知縣); les chefs de bureau des ministères (*chủ sự* 主事); les capitaines adjoints des troupes de la capitale (*đội trưởng* 隊長 et *sứat đội* 率隊); les officiers-gardes de 4^e classe (*tứ đẳng thị vệ* 四等侍衛); les chefs de la police militaire (*quan giám thành* 官監城).

SIXIÈME DEGRÉ.

Đệ lục phẩm 第六品.

1^{re} CLASSE DU 6^e DEGRÉ (*chánh lục phẩm* 正六品). — Les fonctionnaires adjoints du service de santé (*thái y viện viện phán* 太醫院院判); les fonctionnaires subalternes du service spécial pour l'organisation des sacrifices (*quang lộc tự tự thừa* 光祿寺寺丞); les fonctionnaires subalternes du grand tribunal d'appel (*đại lý tự tự thừa* 大理寺寺丞); les astronomes de l'observatoire (*khâm thiên giám ngũ quan* 欽天監五官); les

suppléants des préfets dans chaque département (*đồng tri phủ* 同知府); les sous-chefs de bureau des ministères (*tu vụ* 私務); les officiers-gardes de 5^e classe (*ngũ đẳng thị vệ* 五等侍衛); les chefs de postes militaires (*quan tân thủ* 官汛守); les directeurs de ports ou rades (*quan thủ ngũ* 官守禦); les capitaines des troupes provinciales (*đội trưởng* 隊長 et *suất đội* 率隊).

2^e CLASSE DU 6^e DEGRÉ (*tùng lục phẩm* 從六品). — Les correcteurs et compilateurs de l'Académie impériale (*hàn lâm viện tu soạn* 翰林院修撰); les inspecteurs des salles de festins ou maîtres des banquets (*quang lộc tự thờ chính* 光祿寺署政); les administrateurs d'un arrondissement ou sous-préfets (*tri huyện* 知縣 et *tri châu* 知州); les secrétaires généraux des chefs des services administratifs et financiers provinciaux (*thông phán* 通判); les secrétaires généraux des chefs des services judiciaires provinciaux (*kinh lịch* 經歷).

SEPTIÈME DEGRÉ.

Đệ thất phẩm 第七品.

1^{re} CLASSE DU 7^e DEGRÉ (*chánh thất phẩm* 正七品). — Les archivistes du secrétariat impérial (*nội các điển tịch* 內閣典籍); les experts-critiques du grand tribunal d'appel (*đại lý tự bình sự* 大理寺評事); les greffiers et les copistes du conseil des inspecteurs généraux (*đô sát viện lục sự* 都察院錄事); les trésoriers et magasiniers des ministères (*các bộ viện tự tì* 各部院寺司庫); les traducteurs officiels (*thông sự* 通事 et *thông dịch* 通譯); les directeurs de l'enseignement dans un département (*giáo thọ* 教授); les mandarins pronostiqueurs de la tour de l'observatoire (*khâm thiên giám linh đài lang* 欽天監靈臺郎); les officiers d'administration ou secrétaires militaires (*tri bộ* 知簿).

2^e CLASSE DU 7^e DEGRÉ (*tùng thất phẩm* 從七品). — Les directeurs de l'enseignement dans un arrondissement (*huấn đạo* 訓導); les mandarins subalternes de l'Académie chargés de la correction des ouvrages (*hàn lâm viện kiểm thảo* 翰林院檢討); les écrivains intimes du secrétariat impérial (*nội các trung thư* 內閣中書); les professeurs adjoints des collèges impériaux (*quốc tử giám phó sĩ* 國子監傅士); les gardes des chefs des ser-

vices administratifs et financiers provinciaux (*bổ chánh từ đô sự* 布政司都事); les secrétaires et comptables de la garde impériale (*các vệ kinh lịch* 各衛經歷); les fonctionnaires subalternes de l'observatoire (*khâm thiên giám giám thừa* 欽天監監丞); les astronomes des miradors provinciaux (*chư tỉnh linh đài lang* 諸省靈臺郎); les bas officiers des troupes provinciales (*đội trưởng* 隊長 et *suất đội* 率隊); les chefs des relais de poste (*trạm dịch mục* 站役目); les chefs de poste chez les sauvages (*trấn di trấn thủ* 鎮夷汛守).

HUITIÈME DEGRÉ.

Đệ bát phẩm 第八品.

1^{re} CLASSE DU 8^e DEGRÉ (*chánh bát phẩm* 正八品). — Les chirurgiens du service de santé (*thái y viện ngoại khoa y chánh* 太醫院外科醫政); les commissaires des directeurs des services administratifs provinciaux (*bổ chánh từ đô sự đại sự* 布政司事大使); les professeurs habiles dans les cinq livres canoniques (*ngũ kinh phó sĩ* 五經博士); les gardiens des annales (*chủ bộ* 主簿); les comptables du 8^e degré employés dans les divers services de la capitale et des provinces (*thư lại* 書吏); les chefs de musique (*hòa thành nhạc trưởng* 和聲樂長); les chefs des compagnies d'ouvriers d'État (*chánh từ xưởng* 正司匠).

2^e CLASSE DU 8^e DEGRÉ (*tùng bát phẩm* 從八品). — Les gardiens des pagodes de Confucius (*văn miếu tự thưng* 文廟寺繩); les économes des collèges impériaux (*quốc tử điển bộ* 國子典簿); les *thư lại* 書吏 de la 2^e classe du 8^e degré appelés vulgairement *hạp bát* (合八).

NEUVIÈME DEGRÉ.

Đệ cửu phẩm 第九品.

1^{re} CLASSE DU 9^e DEGRÉ (*chánh cửu phẩm* 正九品). — Les employés des diverses administrations de la capitale et des provinces connus sous la dénomination de *hạp cửu* 合九; les sous-chirurgiens du service de santé (*thái y viện ngoại khoa y phó* 太醫院外科醫副); les sous-gardiens des

pagodes de Confucius en province (*các tỉnh văn miếu tự thờ* 各省文廟寺丞); les secrétaires des préfets (*thông lại* 通吏); les chefs ouvriers d'Etat (*tuong mục* 匠目); les commis et agents divers (*thư ký* 書記).

2^e CLASSE DU 9^e DEGRÉ (*tùng cửu phẩm* 從九品). — Les secrétaires des sous-préfets (*lại mục* 吏目); les cérémoniaires ordinaires (*lễ sanh* 禮生); les agents du trésor (*khố đại sứ* 庫大使); les chefs de poste des douanes (*thuế đại sứ* 稅大使); les écrivains ou copistes des diverses administrations (*kí lục* 記錄); les chefs de canton (*cải tổng* 該總).

Pour abrégé une énumération de titres déjà longue, eu égard surtout au cadre restreint de ce travail, nous n'avons pas cru devoir faire figurer sans exception au tableau du mandarinat toutes les charges du royaume portées sur les notices annamites. Parmi celles que nous omettons volontairement beaucoup ne sont plus aujourd'hui que nominales, et l'utilité de les classer nous a semblé problématique ou du moins limitée à un très petit nombre de circonstances. Mais, tel qu'il est, ce tableau nous paraît très suffisant pour faire connaître la hiérarchie du mandarinat chez les Annamites et donner une idée à peu près exacte du caractère distinctif de cette vieille institution. Nous espérons donc avoir comblé, du moins en grande partie, la lacune signalée par le savant et très regretté Luro qui, n'ayant pu donner dans son remarquable cours d'administration annamite qu'une classification des plus sommaires, émettait le vœu que cette classification fût un jour complétée.

HONNEURS POSTHUMES.

Thụy tặng xưng hiệu 謚贈稱號.

D'après les croyances religieuses du pays, une sorte de lien invisible semble exister entre les vivants et les morts, constamment en rapport par un échange incessant de bons offices, d'offrandes et de prières. Le grand souverain, qui est aussi le grand pontife du culte et le représentant direct du ciel auprès des mânes de ses sujets, décerne, par décret, des titres d'outre-tombe aux serviteurs défunts qui ont bien mérité de la couronne ou de la patrie. Ces titres ou dignités posthumes, ces épitaphes officielles, pourrait-on dire, sont au nombre de trois, savoir : 1^{er} pour les fonctionnaires du 1^{er} degré *mộ tánh công* 墓性公 (tombeau d'un loyal caractère); 2^e pour les fonctionnaires des 2^e, 3^e

et 4^e degrés *mộ tánh hầu* 墓性候 (tombeau d'un noble assistant); 3^e pour les fonctionnaires des cinq derniers degrés *mộ tánh phủ quân* 墓性府君 (tombeau d'un bon père de famille).

Mais si les rois d'Annam l'ont monter en grade les défunts méritants, ils savent aussi punir les morts qui ont trahi leur confiance ou mal servi leurs intérêts. Les rétrogradations et les révocations posthumes ne sont pas rares, et l'on pourrait citer de nombreux exemples de peines corporelles infligées à des trépassés. Rappelons seulement ici une odieuse et stupide sentence rendue par *Minh Mạng* 明命 contre le grand maréchal *Lê văn Duyệt* 黎文悅, l'un des plus illustres serviteurs de son père l'empereur *Gia Long* 嘉隆. Très dévoué à la mémoire et à la politique de ce souverain son ancien maître, et, d'autre part, confiant en sa popularité qui était grande, *Lê văn Duyệt* n'avait pas craint, par des remontrances réitérées et hardies, de provoquer la haine et la colère du nouveau roi. *Minh Mạng*, qui redoutait l'effet des justes critiques de ce trop puissant personnage, résolut de l'éloigner de la Cour, et il l'envoya comme gouverneur général en Basse-Cochinchine où il mourut. Alors seulement l'ombrageux et fourbe prince osa sévir. Il donna l'ordre d'enchaîner le tombeau du maréchal et de le frapper de cent coups de bâton, ce qui fut fait avec toute la solennité que comporte une exécution de ce genre, c'est-à-dire lentement et en comptant les coups à haute et intelligible voix⁽¹⁾. Le tombeau du maréchal, plus connu sous le nom de *Tombeau du grand eunuque*⁽²⁾, est aujourd'hui entretenu par les soins de l'Administration française; il se trouve à *Bình hòa* 平和, banlieue de Saigon, en un site agréable fréquemment visité par les promeneurs européens.

⁽¹⁾ Cette insulte faite à la mémoire d'un grand serviteur par un prince déjà détesté pour sa cruauté et ses appétits sanguinaires souleva l'indignation des habitants de la Cochinchine, et donna lieu, on tout au moins contribua pour une large part, à la fameuse révolte dite de *Khói* 傀 (du nom de son principal instigateur), l'une des plus formidables insurrections que la cour de Hué ait eu à réprimer dans cette partie du territoire annamite. Une complainte

relatant les diverses phases de ce mouvement populaire a été traduite et publiée à Saigon par M. Morin, vice-résident au Cambodge.

⁽²⁾ *Lê văn Duyệt* n'avait subi aucune mutilation; il était, si on peut s'exprimer ainsi, eunuque de naissance. D'ailleurs, comme chez les derniers Romains et particulièrement sous l'empire byzantin, les eunuques de la Cour d'Annam peuvent parvenir aux plus hautes charges du royaume.

ADMINISTRATION PROVINCIALE.

Các tỉnh cai trị 各省該治.

L'empire annamite est partagé géographiquement et politiquement en trois grandes régions bien distinctes : l'Annam moyen, le Tonkin et la Cochinchine. Cette dernière région, terre française depuis longtemps, se trouve naturellement en dehors de tout pouvoir et de toute ingérence du gouvernement de Hué. L'Annam moyen est placé sous la dépendance immédiate de la Cour; mais le Tonkin, en raison sans doute de son éloignement du pouvoir central, est gouverné par un commissaire ou délégué royal portant le titre de *kinh lược* 經畧, dénomination vague et indéterminée qui n'a dans notre langue aucun terme synonyme et que l'on traduit improprement par l'expression de vice-roi⁽¹⁾.

Les trois régions sont placées sous l'autorité supérieure et unique d'un gouverneur général français, grand protecteur de l'empire d'Annam au nom de la France, et dont l'action directrice s'étend sur toute l'Indo-Chine française. Son titre officiel en annamite est *đông dương thuộc địa tổng thống khâm mạng đại thần* 東洋屬地總統欽命大臣, c'est-à-dire et littéralement, grand serviteur investi par ordre suprême du commandement général des possessions des mers orientales. Il est assisté d'un secrétaire général (*đông dương tá lý phó tổng thống đại thần* 東洋佐理副總統大臣) qui le remplace en cas d'absence ou d'autre empêchement. Après ces deux hauts fonctionnaires viennent les résidents supérieurs de l'Annam et du Tonkin (*thống sứ* 統使), et le lieutenant-gouverneur de la Cochinchine (*thống đốc nam kỳ* 統督南圻).

L'Annam et le Tonkin, pays de protectorat, ont conservé la division administrative par provinces telle qu'elle existait sous le régime annamite pur, sauf cependant quelques modifications encore peu importantes nécessitées par les

⁽¹⁾ *Kinh lược* peut se traduire par « parcourir, contrôler », et *lược* 畧 par « passer, inspecter ». Les deux caractères réunis en une seule expression peuvent donc signifier « contrôleur ou inspecteur ». Le titre de contrôleur ou d'inspecteur royal, par exemple, cadrerait mieux avec la situation véritable de ce haut fonc-

tionnaire, il nous semble, que celui de vice-roi qui ne saurait être qu'une sorte de non-sens si l'on considère le caractère spécial que revêt la forme monarchique en Annam et l'idée particulière que les habitants de ce pays se font d'un pouvoir absolu et d'une royauté sans partage.

besoins d'une politique nouvelle. La Cochinchine, colonie française administrée directement par des fonctionnaires français, n'a pas maintenu l'ancienne organisation provinciale; les six anciennes provinces ont été partagées en un grand nombre de circonscriptions administratives, système excellent qui place la population annamite en contact perpétuel et plus étroit avec les autorités françaises et qui, facilitant les relations entre colons et indigènes, permet de resserrer de plus en plus les liens d'amitié et d'affection qui doivent désormais unir les deux peuples.

Chaque région est donc divisée en provinces (*tỉnh* 省), ou en circonscriptions administratives (*địa hạt* 地轄), les provinces ou circonscriptions le sont en départements (*phủ* 府), les départements en arrondissements (*huyện* 縣), les arrondissements en cantons (*tổng* 總), les cantons en communes (*thôn* 村 ou *xã* 社, et en langue vulgaire *làng* 廊), les communes en hameaux (*ấp* 邑 ou *xóm* 店).

Les divisions politiques et administratives de l'Annam et du Tonkin sont dirigées par des résidents (*công sứ* 公使), celles de la Cochinchine par des administrateurs (*tham biện* 參辦).

A la tête des services indigènes de chaque province il y a un haut fonctionnaire annamite qui porte le titre de gouverneur. Le gouverneur d'une grande province est appelé *tổng đốc* 總督, celui d'une province moyenne *tuần phủ* 巡撫, celui d'une petite province, d'un simple district ou d'un territoire lointain *quản đạo* 管導. Il y a exception pour le gouverneur de la province royale de *Quảng Đức* 廣德, préfet de la capitale, qui prend le titre de *thừa thiên phủ doãn* 承天府尹 « administrateur du territoire soumis aux volontés du ciel ». Les *tổng đốc* 總督, ou gouverneurs généraux, ont des pouvoirs plus étendus que les autres gouverneurs; ils sont investis d'une sorte de droit de commandement sur l'une des provinces voisines administrées par des *tuần phủ* 巡撫 ou des *quản đạo* 管導; ils sont chefs civils et militaires. Les gouverneurs en sous-ordre ont néanmoins le droit de correspondre directement avec les ministres et de traiter de leur propre autorité les affaires courantes de leurs provinces.

Après le *tổng đốc* 總督, les principaux chefs de service d'une grande province sont : 1° le directeur des services administratifs et financiers (*bố chính sứ* 布政使); 2° le chef du service judiciaire (*ái sát* 按察); 3° le général commandant supérieur des troupes (*lãnh binh* 領兵); 4° le directeur de l'enseignement classique (*đốc học* 督學).

Le service du *bó chính sứ* 布政使 est assuré par cinq bureaux portant les noms des cinq ministères auxquels ils correspondent, savoir :

1° Bureau de l'intérieur (*phòng lại* 房吏). Personnel de la province; nominations, mutations, révocations; solde et rations; congés et retraites.

2° Bureau des finances (*phòng hộ* 房戶). Travaux concernant les impôts et les recensements de la province; cadastre; concessions de terres; demandes de dégrèvements; approvisionnements; magasins de l'État.

3° Bureau des rites et cérémonies (*phòng lễ* 房禮). Fêtes officielles; sacrifices et offrandes; temples et pagodes; mœurs et coutumes; piété filiale; enseignement moral; instruction publique.

4° Bureau de la guerre (*phòng binh* 房兵). Administration des troupes, équipement, vivres; recrutement des troupes régulières et des milices.

5° Bureau des travaux publics (*phòng công* 房工). Constructions et réparations; entretien des bâtiments de l'État; appropriation de locaux pour les administrations publiques; fortifications; ponts, routes, canaux, digues; réserves de matériaux; mines, carrières, fours à chaux; forêts et permis de coupe.

Un secrétaire général (*thống phán* 通判) dirige le personnel et centralise le travail des cinq bureaux; il est assisté, si les besoins du service l'exigent, d'un secrétaire général adjoint (*kinh lịch* 經歷).

A la tête de chaque bureau se trouve un *thor lại* 書吏 gradué, appelé vulgairement *hạp* 合, qui dispose d'un certain nombre de *thor lại* 書吏 non gradués ou *vị nhạp lưu* 未人流 « pas encore entré dans le courant », et de quelques employés bénévoles.

Le service judiciaire provincial est sensiblement moins chargé que le service administratif et financier. Son chef n'ayant à correspondre qu'avec le ministre de la justice, un seul bureau lui suffit. Ce bureau, appelé *phòng hình* 房刑, est placé sous l'autorité d'un secrétaire général du grade de *kinh lịch* 經歷, et il comprend, comme personnel, un *hạp* 合, deux *thor lại* 書吏 et plusieurs employés ou agents auxiliaires.

On a vu plus haut que le principe de la séparation des pouvoirs n'existe pas en Annam. Les préfets (*tri phủ* 知府) et les sous-préfets (*tri huyện* 知縣), magistrats de l'ordre civil, sont aussi magistrats de l'ordre judiciaire. Ce ne sont pas seulement des juges préposés par la loi pour rendre la justice

en première instance, il leur appartient encore de juger toutes les affaires civiles et criminelles, sans exception, et quelle que soit leur importance. Le *án sát* 按察, à qui incombe la connaissance des affaires civiles et criminelles dans toute l'étendue de la province, examine les jugements émanant de ce premier degré de juridiction, revise s'il y a lieu, et prononce en second ressort. Les jugements emportant des peines corporelles comme le bâton, la cangue, etc. ne dépassent pas la juridiction provinciale ou la compétence du *án sát* 按察; mais les jugements qui entraînent la mort, la prison, l'exil, sont envoyés à la Cour et soumis au souverain même, grand juge de la nation, à qui appartient le dernier ressort et qui seul peut adoucir la rigueur de la loi.

Les grandes provinces seules ont un *bó chánh* 布政 et un *án sát* 按察. En cas de maladie ou de tout autre empêchement ces deux hauts fonctionnaires se remplacent mutuellement. Dans les provinces moyennes un seul suffit ordinairement aux besoins des deux services, et dans les plus petites, dans les districts ou territoires peu importants, on les supprime le plus souvent tous les deux. Alors les deux fonctions sont remplies par le *quản đạo* 管導 lui-même, ou bien c'est un *tri phủ* 知府 de la province qui les exerce par intérim.

Les services militaires des provinces importantes, c'est-à-dire des provinces gouvernées par un *tổng đốc* 總督, ont à leur tête un *đề đốc* 提督, général de division, dont l'autorité rayonne, comme celle du *tổng đốc* lui-même, sur une ou plusieurs provinces. Dans les provinces moyennes administrées par un *tuần phủ* 巡撫, le commandement militaire appartient à un *lãnh binh* 領兵, général de brigade, tandis que dans les districts ou territoires de troisième ordre, ce commandement appartient à un *phó lãnh binh* 副領兵, général de brigade adjoint. Après ces officiers généraux viennent les *chánh quân cơ* 正管奇, colonels des régiments provinciaux, et les *phó quân cơ* 副管奇, lieutenants-colonels de ces mêmes régiments. Chaque chef-lieu de province a en outre un *quan thành thủ* 官城守, commandant de place, chargé d'assurer la tranquillité de la ville et la défense de l'enceinte fortifiée. Cet officier veille également à la conservation et à l'entretien des pièces d'artillerie placées sur les fortifications, et il fixe, selon les saisons ou les circonstances, les heures d'ouverture et de fermeture des portes.

Les préfets et les sous-préfets, ou pour mieux dire les *quan phủ* 官府 et les *quan huyện* 官縣, comme on les désigne communément, doivent partager leurs soins entre l'administration et la justice. Ils sont les assesseurs

naturels et les collaborateurs de tous les instants des hauts fonctionnaires civils de la province, le *quan bố* 官布 et le *quan án* 官按; mais ils prêtent aussi leur concours à l'autorité militaire représentée par le *đề đốc* 提督 ou le *lãnh binh* 領兵 pour tout ce qui concerne le recrutement des troupes régulières et des milices, et en général pour tout ce qui peut intéresser l'armée et la défense des places fortes en cas de troubles ou de guerre.

Les attributions de ces fonctionnaires-magistrats sont importantes, nombreuses, variées. Outre ce qu'ils doivent à leurs supérieurs hiérarchiques, ils ont à s'occuper de l'administration générale, de la justice, du personnel départemental, de l'instruction publique, des cérémonies rituelles, des voies de communication, de la police, de l'établissement et de la rentrée des troupes, des dégrèvements, des recensements, etc. Pour les seconder dans leurs multiples besognes les administrateurs des préfectures et des sous-préfectures importantes ont des suppléants. Les suppléants des préfets portent le titre de *đồng tri phủ* 同知府, ceux des sous-préfets sont appelés *huyên thừa* 縣丞 ou *huyên huy* 縣尉. Il y a aussi des sous-préfets honoraires ou *huyên hàm* 縣銜, classe de fonctionnaires non appointés ne prenant qu'une part indirecte et très restreinte à l'administration.

Le personnel des bureaux comprend deux catégories d'employés, les *lại mục* 吏目 et les *đề lại* 提吏 pour le service du prétoire ou *nhà môn* 衙門, les *thông lại* 通吏 pour l'expédition des affaires administratives proprement dites dépendant du *phủ nha* 府衙 ou du *huyên nha* 縣衙 (bureaux de l'administration générale). Les chefs de bureau seulement sont mandarins du 8^e ou du 9^e degré; les autres, les simples employés, sont des jeunes gens pris dans le pays même et n'ayant subi le plus souvent que les simples examens provinciaux.

Des fonctionnaires de l'enseignement, *giáo thụ* 教授 et *huân đạo* 訓導, sont chargés de la direction des études, les premiers aux chefs-lieux des départements, les seconds aux chefs-lieux des arrondissements. Ces fonctionnaires sont tous gradués, et c'est dans leurs rangs que se recrutent d'ordinaire les préfets et les sous-préfets.

La force armée civile dont dispose un *quan phủ* 官府 est de 50 hommes, celle dont dispose un *quan huyện* 官縣 est de 30 hommes. Ces gardes, recrutés dans les villages circonvoisins, portent le nom de *lính lệ* 另隸 ou celui de *tạo lệ* 造隸, et ils sont commandés par des officiers de police du titre de *đâu quản* 拘管 ou de *lệ mục* 隸目.

En terminant ce travail, quelques remarques s'imposent. En Annam, plus encore que partout ailleurs, les vieux organismes administratifs tiennent à leurs habitudes. Aussi, depuis bien longtemps, et malgré les déficiences très apparentes de certaines méthodes gouvernementales, aucun changement sérieux n'a été apporté dans la composition du personnel et la formation des différents services administratifs du royaume. La confusion des pouvoirs et le cumul de fonctions aussi dissimilaires que celles de l'administration proprement dite, de la justice, de la perception des impôts, etc., bien qu'offrant des inconvénients graves, n'ont cependant pas, dans la pratique des affaires publiques, toutes les fâcheuses conséquences que l'on serait tenté d'en déduire. Les défauts inhérents à ce système sont sensiblement atténués par l'application rigoureuse d'une règle administrative qui consiste à faire passer les affaires, même les moins importantes, par les mains de toute la filière des employés du bureau où elles sont traitées, et à rendre ces mêmes employés solidairement et individuellement responsables des fautes ou des erreurs commises. De là un grand souci de la responsabilité à tous les degrés de l'échelle administrative, souci qui amène forcément un contrôle réciproque des plus actifs et des plus sérieux. Toutefois, on doit en convenir, cette mesure garantit plutôt les intérêts de l'État que ceux des contribuables. En un pays où les fonctions publiques sont à peine rétribuées, les petites exactions sont inévitables. Ces exactions sont cependant moins fréquentes qu'on ne le croit généralement, et il est d'ailleurs fort rare qu'elles revêtent le caractère d'actes de brutalité ou de violence constituant l'abus de pouvoir puni par la loi. Au fond ces présents en nature (*lễ vật* 禮物), tant incriminés par les Européens, sont dans les mœurs de la nation; le Gouvernement annamite les tolère quand ils sont offerts sans pression ni contrainte, et les fonctionnaires les acceptent de leurs administrés comme nos anciens juges acceptaient autrefois des dons volontaires sous le nom caractéristique d'*épices*⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Ce n'est pas chose aisée que d'enrayer brusquement des pratiques infiltrées depuis de longs siècles, et profondément enracinées aujourd'hui dans les mœurs de la nation. En ces délicates matières, il est toujours sage et politique de compter avec le temps. Toutefois, le sentiment que les choses ne peuvent continuer ainsi est général. Déjà, au contact de nos fonctionnaires, et sous l'influence d'idées européennes qui semblent pouvoir s'acclimater fa-

cilement là-bas, une sensible amélioration s'est manifestée depuis l'occupation française. Évidemment, on peut beaucoup par la persuasion d'abord, par une répression sévère ensuite. Mais le but ne sera véritablement atteint, du moins c'est notre opinion, que lorsque les fonctionnaires et employés annamites auront un traitement fixe leur permettant de vivre et de tenir leur rang. En Cochinchine où le personnel indigène est réglementé à la française,

Mais si la Cour de *Hué* passe avec indulgence sur certains abus, si elle ferme les yeux sur les fautes légères, sur les fautes nationales pourrait-on dire, elle se montre en revanche terriblement sévère, inexorable même, pour tout ce qui tendrait à déconsidérer les fonctionnaires, amoindrir le prestige du pouvoir, être pour le peuple une cause de scandale et de dérision. Aussi les mandarins annamites, gens graves, prudents, avisés, agissent-ils en toute occurrence avec la plus grande circonspection, de même qu'ils mettent tous leurs soins à éviter les conflits d'attributions et à cacher leurs dissensions lorsqu'il vient à s'en produire. En Annam, il faut avant tout sauvegarder le principe d'autorité.

on peut dire que la coutume des cadeaux moralement obligatoires a vécu. Le jour où une semblable mesure sera prise dans tous les pays annamites, on verra cette même coutume aller en décroissant, pour disparaître bientôt tout à fait. L'auteur de ces pages, qui a vécu long-

temps au milieu des populations annamites, croit pouvoir affirmer qu'une réforme susceptible d'aboutir à un pareil résultat serait également bien accueillie par les deux parties intéressées, c'est-à-dire par les mandarins et par le peuple.

COUP D'ŒIL
SUR
L'HISTOIRE DE LA TYPOGRAPHIE
DANS LES PAYS ROUMAINS

AU XVI^E SIÈCLE,

PAR

M. ÉMILE PICOT.

L'histoire de la typographie dans les pays roumains n'a jamais été écrite, car on ne peut donner le nom d'histoire à la dissertation de Basile Pop, simple aperçu qui n'a plus guère de valeur aujourd'hui⁽¹⁾, pas plus qu'on ne peut décorer du nom de « bibliographie » le misérable essai de Démètre Iarcu⁽²⁾. Il y a pourtant un grand nombre de notices précieuses dispersées dans les ouvrages de P.-J. Šafařík⁽³⁾, de Karatajev⁽⁴⁾, d'Undoljski⁽⁵⁾, de T. Cipariu⁽⁶⁾, de

⁽¹⁾ Дисертаціе деспре типографііле ромл-неці дн Трансілванія ші днечінателе Църі дела днеченства лорпънъ ла ереміле поастре. Скрісь де Еасіліе Попп, а фръмоасеаор Мъестрїї, а філософії ші Медіцінеї Доктор, ші К. К. Монтано-Камерал Фісік дн Златна. Сібіс, 1838. Саș тіпъріт ла Георгіе де Клазісе. Іп-8° де 100 pp.

⁽²⁾ *Bibliografia chronologică română, sau Catalogul generală de cărțile române imprimate de la adoptarea imprimării [sic], dinmătate secolă xv i și până astă-zi. Edițiunea a doua... De Dimitrie Iarcu.* Bucuresci, Imprimeria Statului, 1873. Gr. in-8° de xx et 161 pp., plus 1 f.

⁽³⁾ *Paul Jos. Šafařík's Geschichte der südslawischen Literatur. Aus dessen handschriftlichen Nachlasse herausgegeben von Josef Jireček.* Prag, Fried. Tempsky, 1864-1865. 3 vol. en 4 part. in-8°.

Les mémoires antérieurs de Šafařík (*Wiener Jahrbücher der Lit., Anzeigebblatt xliiii, et Časopis*

českého Museu, 1842) sont refundus dans cette histoire.

⁽⁴⁾ Хронологическая Роспись славянских книгъ, напечатанныхъ кирилловскими буквами. 1491-1730. Составилъ П. Каратаевъ. Санктпетербургъ, 1861. Іп-8° де xix pp., 2 ff. et 227 pp.

Описаніе славяно-русскихъ книгъ напечатанныхъ кирилловскими буквами. Томъ первый. Съ 1491 по 1652 г. Составилъ П. Каратаевъ. Санктпетербургъ. Типографія императорской Академіи наукъ. . . 1883. Іп-8° де 1 f., vj pp., 1 f. et 554 pp.

L'auteur étant mort peu de temps après la publication de ce premier volume, l'ouvrage n'a pas été terminé.

⁽⁵⁾ Хронологическій Указатель славяно-рускихъ книгъ церковной печати съ 1491-го по 1864-й г. Выпускъ первый. Очеркъ славяно-русской библіографіи В. М. Ундольскаго. Москва, 1871. Іп-8° де iv et 387 pp.

⁽⁶⁾ *Crestomatia, seu Analecte literarie dein cartile mai vechi si noue romanesci, tiparite si*

MM. Al. Odobescu, B.-P. Hişdău, I. Bianu et, en particulier, dans les publications de notre savant collègue Émile Legrand.

Nous nous proposons dans les notes qui vont suivre de coordonner les renseignements épars dans les travaux de nos devanciers. Nous les avons complétés çà et là, grâce à nos recherches personnelles; mais nous ne nous dissimulons nullement l'insuffisance de nos ressources. Le Gouvernement roumain a réuni depuis bien des années déjà au musée de Bucarest tous les livres qu'il a pu recueillir dans les monastères de la Valachie et de la Moldavie. On pouvait espérer qu'il serait fait de ces livres un catalogue sérieux, accompagné de reproductions; mais le temps s'écoule, le précieux dépôt reste à peu près inconnu, et personne ne songe à nous en donner même un inventaire sommaire. La bibliothèque de l'Académie roumaine, qui s'enrichit chaque jour par des acquisitions ou des dons, renferme, sans parler des manuscrits et des chartes, un nombre considérable de volumes imprimés qui n'existent nulle part ailleurs, et là également il n'est pas question de publier un catalogue. On peut se demander à quoi servent les millions que possède aujourd'hui l'Académie, l'un des corps savants le plus largement dotés de l'Europe. Qu'un incendie vienne à détruire les deux dépôts dont nous venons de parler, les monuments les plus précieux de l'histoire et de la littérature des Roumains disparaîtraient sans laisser de traces.

Nos recherches se sont étendues jusqu'à la fin du xviii^e siècle; mais, limité par l'espace, nous n'en donnons aujourd'hui que la partie relative au xv^e siècle. Nous serions heureux que des communications bienveillantes nous permettent de compléter les documents que nous avons réunis.

I

PREMIÈRE IMPRIMERIE DE TÎRGOVIŞTE.

Radu, qui monta en 1493 sur le trône de Valachie, a reçu des historiens le surnom de « Grand ». Ce surnom, il ne le dut pas à ses victoires, mais aux réformes qu'il introduisit dans l'administration de l'Église et de l'État. Le seul

manuserise, incepandu dela seclulu XVI pana la ala XIX, cu notiia literaria, adunate si alese de Tim. Cipariu. Blasiu, MDCCCLVIII. Cu tipariulu Seminariului. In-8° de xxxvii pp., 1 f. et 256 pp. — Principiu de limba si de scriptura de

T. Cipariu. Editiunea II revieduta si immultitu. Blasiu, MDCCCLXVI. Cu Tipariulu Seminariului. In-8° de iv et 407 pp.

Les deux ouvrages sont précédés de notices bibliographiques.

fait qu'il comprit de quelle importance pouvait être l'art typographique et voulut l'introduire dans son pays, suffit à nos yeux pour le ranger parmi les princes les plus éclairés que la Valachie ait connus. Mais, avant de parler de l'initiative prise par Radu, il importe de rappeler, en quelques mots, les origines de l'imprimerie cyrillienne.

Depuis une époque qu'il est impossible de déterminer, sans doute depuis leur conversion au christianisme, les Roumains avaient comme langue littéraire le slovène, autrement dit le slavon liturgique, et n'employaient que les caractères cyrilliens. Comme la plupart des fidèles de l'Église d'Orient, ils devaient tenir en suspicion l'invention de Gutenberg. Il est remarquable, en effet, que les Russes, les Bulgares et les Serbes n'aient possédé que vers la fin du xv^e siècle des livres imprimés pour eux, avec l'alphabet auquel ils étaient accoutumés. Les premières impressions slavonnes furent exécutées à Cracovie en 1491. Un libraire d'Augsbourg, Johann Haller, fit les frais de divers volumes destinés à être vendus au clergé orthodoxe en Pologne et en Russie. Un imprimeur allemand, Swaybold Frank, ou Świętopelk Fiol, se chargea du travail typographique. Les poinçons avaient été gravés par un artiste brunswicois, Rudolph Borsdorf ⁽¹⁾. Cinq ouvrages furent achevés par Fiol en la seule année 1491, au prix d'un labeur et d'une dépense considérables; mais le succès ne répondit pas à l'attente des associés. Dès le mois de janvier 1492, le clergé catholique défendit l'impression de livres cyrilliens destinés à l'Église rivale ⁽²⁾; aussi Haller et Fiol durent-ils renoncer à leur entreprise.

L'exemple donné par les Allemands de Cracovie ne fut pourtant pas inutile; ce ne fut pas, il est vrai, dans le nord; ce fut à Venise, le centre le plus actif de l'imprimerie au xv^e siècle, qu'il trouva des imitateurs. Le 13 mars 1493, Andrea Torresano, d'Asola, termina un livre d'heures (*Časoslovce*) slovéno-serbe ⁽³⁾, pour lequel il avait dû créer tout un matériel.

La bibliothèque de Nuremberg possédait jadis un exemplaire de ce précieux volume, qui a depuis longtemps disparu; nous n'en avons qu'une description assez incomplète ⁽⁴⁾; mais on doit croire qu'André fut aidé, tant pour

⁽¹⁾ Voir Karatajev, *Oueneanie*, p. 1-14, n^o 1-5.

⁽²⁾ Voir le document cité par M. A. Brückner dans l'*Archiv für slavische Philologie*, xvi, 608. — Ce même document nous révèle le nom d'un associé de Fiol précédemment inconnu, un membre de la famille Turza.

⁽³⁾ La plupart des bibliographes classent ce volume parmi les impressions cyrilliennes;

Kopitar supposait au contraire qu'il était imprimé en caractères glagolitiques. Voir Šafařík, *Geschichte der südslawischen Literatur*, III, p. 251.

⁽⁴⁾ Voir les auteurs cités par Karatajev, n^o 6. — Le bibliographe russe eût bien fait de reproduire au moins la description donnée par Hain (*Repertorium*, n^o 3833).

la gravure des caractères que pour le choix et la correction du texte, par quelqu'un de ces prêtres slaves si nombreux alors à Venise⁽¹⁾. Cet auxiliaire, ce typographe resté inconnu, était peut-être Macaire, le moine monténégrin dont nous allons parler.

Andrea Torresano, non content d'être imprimeur, faisait sans doute aussi le commerce des caractères d'imprimerie, comme l'avait fait son prédécesseur Nicolas Jenson; il n'est pas improbable que ce fut lui qui vendit le matériel transporté au Monténégro dans le cours de la même année. Le moine Macaire, dont nous venons de prononcer le nom, termina le 4 janvier 1494, dans ce petit pays, les quatre premières voix d'un *Oktoih* ou *Osmoglasnik* commencé quelques mois auparavant⁽²⁾. Qu'on jette les yeux sur un fragment de ce livre, on y reconnaîtra les belles initiales vénitiennes, les beaux types qui ont dû être gravés sous la direction de Torresano ou de quelque autre habile typographe. Le défaut de régularité que nous observons dans l'espacement des lignes tient à ce que le noir et le rouge alternent et que l'ouvrier chargé de la presse n'a pas obtenu un repérage parfait.



1. — *Oktoih* imprimé par Macaire (1494), fol. 268. (Les lignes impaires sont imprimées en rouge.)⁽³⁾

Macaire, pour faire plus facilement accepter ses productions par le clergé,

⁽¹⁾ La souscription, qui est en latin, contient une faute imputable, selon toute apparence, à un compositeur slave : *Hunc [sic] breviarium impressit magister Andreas de Thoresanis de Asula die 13. Marcij 1493.*

⁽²⁾ Karatajev, *Onuceanie*, n° 7.

⁽³⁾ Les clichés de l'*Oktoih* de 1494, du *Psautier* de 1495, de l'*Apostol* de 1547 et

du *Psautier* slovène de 1577 ont été exécutés dans l'atelier de MM. Husnik et Hassler, à Prague, sur les exemplaires du Musée bohème, par les soins de M. Patera, directeur de la collection, et de notre excellent ami M. Sobieslas Pinkas. Les clichés portant les n° 3, 5 et 7 sortent des ateliers de MM. Mauzi et Joyant, à Paris.

dit, dans la souscription, qu'il a imprimé ce livre sur l'ordre du prince de Zeta, Georges Crnojević⁽¹⁾, et du métropolitain Babylas⁽²⁾.

Le 3 septembre 1493⁽³⁾ Macaire achève un volume plus important, un *Psautier*, qui ne compte pas moins de 348 feuillets in-4°⁽⁴⁾.



2. — *Psautier* imprimé par Macaire (1495), fol. 347 v°.

(Les quatre abréviations, la première ligne du texte et la grande initiale sont tirées en rouge.)

Un *Euchologe* (*Molitvenik*) dont nous ne connaissons pas la date précisée

⁽¹⁾ Voir sur ce prince un Mémoire de M. Miklosich (*Die serbischen Dynasten Crnojević*) dans les *Sitzungsberichte der Kais. [Wiener] Akademie der Wissenschaften*, phil.-hist. Classe, Bd. CXII.

⁽²⁾ Comme le remarque excellemment M. V. Jagić (p. 3 du mémoire cité ci-après), il ne faut pas prendre ces mots au pied de la lettre. Macaire était plus qu'un simple typographe;

il le donne lui-même à entendre dans la souscription où il est dit que le volume a été exécuté en l'espace d'un an par huit compositeurs.

⁽³⁾ Le volume est daté du 22 septembre 7003 = 1495 de notre ère. On voit que Macaire fait commencer l'année au 1^{er} janvier et non au 1^{er} décembre, sans quoi il aurait dit 7004.

⁽⁴⁾ Karatajev, *Онцасие*, n° 8.

clot la liste des livres imprimés par Macaire, tout au moins de ceux qui nous sont connus ⁽¹⁾.

Douze années s'écoulent pendant lesquelles nous ne savons rien de Macaire, puis nous le retrouvons en Valachie. Avait-il été attiré dans ce pays par le renom de piété que s'était fait Radu? Avait-il reçu quelque invitation du prince? Nous ne pouvons que hasarder sur ce point des suppositions. Le seul fait qui nous paraît à peu près certain, c'est que, en 1508, Macaire avait transporté ses presses en Valachie. Une liturgie slave de saint Jean Chrysostome, dont M. Odobescu a trouvé au monastère de Bistrița sept exemplaires défectueux ⁽²⁾, et que M. V. Jagić décrit également, se termine par la souscription reproduite ci-contre ⁽³⁾.

Il est nécessaire d'examiner de près cette souscription. L'année 7016 devrait correspondre à l'an 1507, puisque l'on est au 1^{er} novembre et que, en

⁽¹⁾ Karatajev, *Onceanie*, n° 9. — Il n'est pas absolument certain que ce volume ait été imprimé au Monténégro.

Le quatrième centenaire de l'imprimerie monténégrine a été célébré en 1893 par les publications suivantes :

1. О петивској штампарији пре четири стотине година. Написао архимандрит Платон Руварац, у Београду, штампано у кр. в. српској штампарији. 1893. In-8° de 46 p.

Српска краљевска Академија, Глас XL.

2. Издао Одбор за прославу четиристогодишњице Ободске штампарије. Написао П. А. Ровински. — Ободска Штампарија на Ријеци Црнојевцима у Црној Гори и њен значај на словенској југу. Петивје, у државној штампарији. 1893. In-16 de 32 p.

3. У спомен четиристогодишњице пре српске штампарије 13, 14, 15, 16 и 17 јула 1893 године. — Старе српске Штампарије. Написао М. Ђ. Милчевић. Посебце штампано из 11 и 12 бр. «Јавора», Земун-Београд, издање «Јавора» 1893. [Штампарија Јова Карамата у Земуну.] In-8° de 19 p.

Cette notice est, comme la précédente, une œuvre de vulgarisation, extraite de Karatajev. M. Milčević remarque cependant (p. 5), d'après l'archimandrite Ruvarcac, que l'atelier de Macaire devait être à Cetinje et non, comme on

l'a cru jusqu'ici (et comme le dit M. Rovinski), à Obod, petit village de la tribu de Cuce, sur la Crnojevića Rijeka.

4. *Der erste cetinjer Kirchdruck vom Jahre 1494. Von V. Jagić.* Wien, F. Tempský, 1894. 2 part. gr. in-4° de 1 f., 80 p. et 1 pl., 1 f. et 72 p. — Extr. des *Denkschriften der Kais. Akademie der Wissenschaften*. Philosophisch-Historische Classe, Band XLIII.

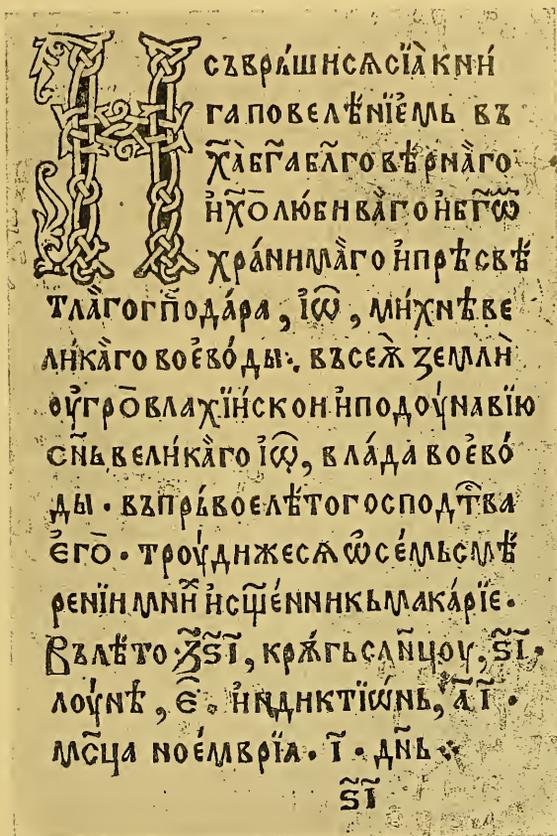
Cet important travail est accompagné d'une planche qui reproduit deux pages de l'*Oktoih*, aux trois quarts de la grandeur originale.

Notons encore un article de M. Stojan Stojčević : *Прилози библиографији србуља* dans la *Годишница Николе Чувића*, XIV (1894), p. 360-384.

⁽²⁾ *Revista română*, I (1861), p. 818. — Karatajev n'a pas connu ce précieux volume.

⁽³⁾ Le présent fac-similé a été exécuté sur un exemplaire, incomplet du titre, que possède la Bibliothèque royale de Belgrade. Le volume ayant été communiqué récemment à M. V. Jagić à Vienne, notre savant ami Constantin Jireček a bien voulu se charger de faire photographier pour nous la dernière page.

Les mots *ІѠ МИХНѢ СЕЛНКАГО ВѢБѢДИ* et la ligne *КЪ ЛѢТО 7017*, etc., sont imprimés en rouge.

3. — Souscription du *Liturgiarion* de Macaire, 1508.

Et ce livre a été achevé par ordre du prince fidèle en Jésus-Christ, aimant le Christ, le bien gardé et très illustre Jean Mihnea, grand voïévode de tout le pays de Hongrovalachie et de Podunavie, fils du grand Jean Vlad, voïévode, la première année de son règne, par les soins de l'humble moine et prêtre Macaire, en l'année 7016, 16^e du cycle solaire, 5^e du cycle lunaire, 12^e indiction, le 1^{er} novembre.

principe, les années commencent au 1^{er} septembre, d'après le comput de Constantinople; mais Macaire a pris soin de nous avertir qu'il ne fait commencer l'année qu'au 1^{er} janvier. En effet l'année 1508 est bien la 6^e du cycle lunaire, et la 12^e indiction avait pour point de départ le 1^{er} septembre 1508⁽¹⁾. De plus, le typographe nous dit que le volume fut achevé la première année du règne de Mihnea; or Mihnea monta sur le trône au mois de mars 1508⁽²⁾. Il n'est guère admissible que, en sept mois, Mihnea, qui ne paraît jamais s'être intéressé aux arts pacifiques, ait eu le temps de faire venir Macaire en Valachie, que celui-ci y ait installé ses presses et y ait imprimé un gros livre. C'est donc à Radu que nous devons rapporter l'honneur de la première typographie roumaine. Mihnea se soucia si peu de Macaire que, pendant les deux ans qu'il dé tint le pouvoir, il ne lui fit exécuter aucune impression.

On a vu que l'imprimeur du *Psautier* monténégrin de 1495 faisait de même commencer l'année au 1^{er} janvier.

L'archimandrite Ruvarc admet comme nous sans conteste que le Macaire du Monténégro et celui de Valachie ne sont qu'une même personne. M. Jagić se montre plus réservé, il est surtout frappé de ce fait que le gros type employé en Valachie diffère entièrement du type monténégrin. Cette observation a sa valeur; mais elle n'est pas décisive. La lettre, relativement fine, de 1494 avait peut-être été considérée comme trop petite pour des volumes destinés à être lus par des chœurs dans le chœur d'une église. Rien n'empêche de croire que le clergé avait lui-même demandé des lettres plus grosses, se détachant mieux les unes des autres et pouvant plus aisément se distinguer à distance. Peut-être aussi Macaire avait-il vu son atelier détruit et n'avait-il pas pu sauver ses fontes. Le fait que le matériel de 1508 ne se confond pas avec celui de 1494 ne prouve pas qu'il y ait eu plusieurs imprimeurs du nom de Macaire. L'*Évangélaire* de 1512 nous offre un type qui diffère en partie des deux précédents, et cependant personne ne soutiendra que l'officine d'où il est sorti n'est pas la même que celle de 1508. Ajoutons que le grand fleuron décoré de l'aigle valaque rappelle le fleuron orné de l'aigle monténégrine; il y a aussi une grande ressemblance dans les titres imprimés en majuscules entrelacées⁽³⁾.

⁽¹⁾ Le cycle solaire (16) est ici compté à la façon des Grecs. D'après le comput occidental, l'année 1507 porte le n° 7 dans le cycle de 19 ans, et l'année 1508, le n° 8.

⁽²⁾ Cette date ressort des actes publiés par Engel (*Gesch. der Moldau und Walachei*, I, 191)

et par Hurmuzaki (*Documente*, II, II, 572-573).

⁽³⁾ On peut comparer les fac-similés donnés par M. Jagić et par M. Odobescu avec les reproductions que nous insérons plus loin.

Une nouvelle révolution eut lieu en Valachie au commencement de l'année 1510 : Mihnea, chassé par les Turcs, se réfugia en Transylvanie, où il fut massacré par Démètre Jakšić, cinq jours avant la fête de saint Grégoire pape, c'est-à-dire le 7 mars ⁽¹⁾; il eut pour successeur Vlad. Malgré cette révolution, Macaire put achever dans le courant de l'année 1510 l'*Otkoih* dont il avait donné la première partie au Monténégro le 4 janvier 1494. Un exemplaire de la seconde partie, qui contient encore la souscription, a été découvert au monastère de Hilandar ⁽²⁾; la bibliothèque de l'Académie roumaine en possède un autre, incomplet du dernier cahier, sans parler de diverses autres lacunes ⁽³⁾.

La troisième production de Macaire en Valachie porte le nom d'un nouveau prince; c'est un *Évangélaire*, de format in-4°, qui compte 289 feuillets, imprimés en rouge et en noir, et qui fut achevé le 25 juin 7020, c'est-à-dire 1512, par ordre de Jean Băsărab. Ce prince, plus connu sous le nom de Neagoe, avait remplacé, au mois de février 1512, Vlad que les Păruvești, alliés aux Turcs, avaient massacré ⁽⁴⁾. Il régna jusqu'en 1521 et a laissé la réputation d'un homme éclairé. La construction de l'église d'Argeș prouve qu'il avait le goût des arts; aussi Macaire eut-il soin d'imprimer pour lui sur vélin des exemplaires du recueil des Évangiles qui furent richement enluminés. M. Odobescu ⁽⁵⁾ a trouvé au couvent de Bistrița l'un de ces exemplaires, qui est maintenant conservé au Musée national de Bucarest.

Les trois volumes dont nous venons de parler sont les seules impressions exécutées par Macaire en Valachie qui nous soient connues. Le matériel typographique diffère du matériel monténégrin, et l'on n'oserait pas affirmer qu'il soit d'origine vénitienne. On peut croire que les grandes initiales et les fleurons à l'aigle roumaine auront été gravés en Valachie. La langue diffère assez sensiblement de la langue que nous trouvons dans les volumes de 1494

⁽¹⁾ Voir Hurmuzaki, *Documente*, II, II, p. 610.

⁽²⁾ Voir Гласник српског ученог друштва, XLIV, p. 253, n° 1. — Cf. Karatajev, *Onucanie*, n° 11.

⁽³⁾ La cinquième et la sixième voix ont ensemble 102 feuillets répartis en 12 cahiers de 8 feuillets et 1 cahier de 6 feuillets; la septième et la huitième doivent avoir le même nombre de feuillets. Les cahiers s'y suivent de 14 à 26 (c'est le 26^e qui manque à l'exemplaire de Bucarest). Le volume est in-folio; les pages ont 30 lignes, le texte est tiré en rouge et en noir.

⁽⁴⁾ Engel, I, p. 197; Xenopol, II, p. 475.

⁽⁵⁾ Voir *Revista română*, I, p. 815-818. M. Odobescu a joint à son article la reproduction d'un feuillet, sur lequel on voit l'aigle valaque se détachant en noir sur un champ d'or et entourée d'arabesques. Les grandes initiales sont en noir, en rouge et en or, comme dans l'exemplaire tiré sur vélin. Nous ne savons pourquoi le critique roumain donne à notre volume la date de 1514, puisqu'il dit bien 7020. — Cf. Karatajev, *Onucanie*, n° 12.

et 1495; mais, M. Jagić⁽¹⁾ lui-même admet que ces différences proviennent sans doute des manuscrits suivis par le typographe et répondent en même temps à l'usage des lecteurs auxquels il s'adressait. M. Stojan Novaković⁽²⁾, qui a consacré plusieurs études à l'accentuation des anciens livres slovéno-serbes, a constaté que l'*Évangélaire* de 1512 offre des particularités qui ne se retrouvent pas dans les incunables monténégrins; mais, sur ce point encore, il se peut que Macaire ait reproduit fidèlement le manuscrit qui lui servait de copie. Il eût été bien plus curieux de comparer entre elles les deux parties de l'*Oktoih*, ce qui n'a pas encore été fait. Il est vrai que la seconde partie n'est connue que depuis peu d'années, et que M. Novaković n'a sans doute pas été à même de la consulter.

Ces travaux paraissent avoir valu à Macaire les plus grands honneurs ecclésiastiques. Le moine typographe se confond probablement avec le Macaire qui fut élevé sur le siège métropolitain après la mort de Georges Branković, c'est-à-dire de saint Maxime (18 janvier 1516⁽³⁾). L'auteur de la Vie de saint Niphon passe sous silence la mort de saint Maxime, mais il parle de la haute dignité conférée à Macaire⁽⁴⁾; il ajoute que ce fut lui qui transféra la métropole d'Argeș à Tirgoviște⁽⁵⁾. Plusieurs autres moines roumains durent de même leur élévation à leur talent pour la typographie. Il nous suffit de rappeler le nom d'Anthime, qui fut évêque de Rîmnîc, puis métropolitain de Valachie, et celui de Métrophane, évêque de Huși, puis de Buzău.

Macaire n'a pas cru devoir nous apprendre dans quelle ville ont été imprimés les volumes achevés par lui en 1508, 1510 et 1512; aussi M. Odobescu s'est-il posé la question de savoir s'ils n'avaient pas été exécutés à Venise⁽⁶⁾. Cette hypothèse ne nous semble guère admissible, car les fleurons employés par Macaire en Valachie trahissent une origine locale, et d'ailleurs son officine subsista dans la principauté roumaine. M. Novaković se prononce pour Tirgoviște; c'est l'opinion la plus vraisemblable. Nous allons voir que le nom de cette ville est porté sur des volumes de 1545 et de 1547.

Nous plaçons vers 1520 ou 1525 l'impression d'une *Liturgie* slovène dont

⁽¹⁾ *Der erste cetinjer Kirchendruck*, t. 1, p. 6.

⁽²⁾ Акценти штампаних српско-словенских књига, dans le Гласник српског ученог друштва, XLIV (1877), p. 1-152; Акценти Трговичкога Јеванђеља од 1512. године, *ibid.*, XLVII, p. 1-77.

⁽³⁾ Voir E. Golubinski, Браткии Очеркъ исторіи православныхъ церквей болгарской, сербской и румынской (Москва, 1871, in-8°), p. 357.

⁽⁴⁾ Voy. *Viața și Traiul sfinților sale părintelui nostru Nifon, patriarhul Țarigradului, care a strălucit între multe patemi și ispite în Țarigrad și în Țara Muntenescă, scrisă de chir Gavriil protul, adică măi marele Sfețagorei...* (București, 1888, in-8°), p. 78.

⁽⁵⁾ *Ibid.*, p. 111, 121.

⁽⁶⁾ *Revista română*, t. 1, p. 819.

L'Académie roumaine possède un exemplaire incomplet ⁽¹⁾. Ce volume, de format in-4°, est imprimé avec les gros caractères employés par Macaire en Valachie; il devait compter 280 feuillets, répartis en 35 cahiers dont le dernier n'est que de 6 feuillets ⁽²⁾.

A l'année 1535 appartient un *Oktoih* slovène, dont un exemplaire est conservé au monastère de Lavra, au mont Athos ⁽³⁾.

Undoljski ⁽⁴⁾ attribue aux presses valaques et rapporte à l'année 1537 un *Évangélaire* slovène, in-folio, orné de figures sur bois, dont un exemplaire incomplet est conservé à Saint-Petersbourg. Karatajev ⁽⁵⁾ est plus réservé et n'indique pas la patrie de ce volume. Il y relève seulement un écusson orné d'une croix qu'accompagnent deux épées, le tout surmonté d'une couronne. Ces emblèmes rappellent ceux que nous voyons dans les armes de Pierre Movilă, métropolitain de Kiev ⁽⁶⁾. Par contre, la couronne pourrait faire penser à Braşov ou Kronstadt (lat. *Corona*), en Transylvanie, où Johann Honter introduisit la typographie en 1535. Il est donc prudent de ne rien affirmer. Un autre détail à noter, c'est qu'un des bois porte le monogramme du graveur, le moine Philippe.

Il faudrait pouvoir rapprocher de la notice de Karatajev la description que M. Hişdău a donnée d'un *Évangélaire* slovène orné de figures sur bois, que le savant historien croit avoir été imprimé en Valachie vers le milieu du XVI^e siècle ⁽⁷⁾. Il s'agit vraisemblablement du même livre.

Il est probable que divers fragments découverts dans les monastères roumains et qui n'ont pas été identifiés jusqu'ici appartiennent à cette première période de l'imprimerie roumaine; mais nous ne pouvons rien affirmer avant qu'un bibliographe érudit et soigneux ait pris la peine de les étudier.

Le 10 janvier 1545, et cette fois sous la rubrique de Tirgovişte, s'achève un *Molitenik* dont la souscription nous révèle nombre de faits nouveaux ⁽⁸⁾. On y voit que l'ouvrage a été imprimé par « Jean Pierre, grand voïevode et sei-

⁽¹⁾ Ce volume est coté A. 3578.

⁽²⁾ Le titre manque à l'exemplaire cité. Le 2^e f. commence ainsi : *Иже вистыхъ. ѡудѣ ишѣ || го, кѣснаѣ великѣгу. Пооучѣ || иже къ терѣѡмъ...* — On lit à la fin : *Хс || иконуъ ❖ зачело || тоѡмъ слаба бѣемъ етѣмъ, ѡаминъ ❖*

⁽³⁾ *Biserica orthodoxă română*, XIV, p. 230.

⁽⁴⁾ *Очеркъ славяно-русской библиографіи*, n° 26.

⁽⁵⁾ *Описаніе*, n° 28.

⁽⁶⁾ Voir *Biserica orthodoxă română*, VII, p. 248.

⁽⁷⁾ *Traian*, I (1869), n° 18, 20, 23, 27. Nous n'avons malheureusement pas cet article sous les yeux.

⁽⁸⁾ In-4° de 296 feuillets non chiffrés, de 22 lignes à la page, imprimé en rouge et en noir. La bibliothèque de l'Académie roumaine possède de ce volume trois exemplaires, dont deux sont incomplets.

gueur de tout le pays de Hongro-Valachie et de Podunavie, fils du très bon et grand Radu, voïévode »; que l'impression a été exécutée par Moïse, le pêcheur et le plus humble des moines, avec les caractères de Démètre Ljubavić; qu'elle a été commencée sous le métropolitain de Valachie Barlaam et achevée sous le métropolitain Ananie, dans la ville capitale de Tirgoviște, l'an de la création 7053, de Jésus-Christ 1545, cycle solaire 25, cycle lunaire 4, racine de la lune 17, nombre d'or 7, indiction 3, le 10^e jour du mois de janvier (1).

Cette souscription, que nous n'avons encore jamais vue reproduite, est de la plus haute importance. Tout d'abord, elle nous montre, et c'est un fait nouveau, que, vers la fin de 1544, Radu le Moine avait cédé le pouvoir à son fils Pătrașcu le Bon. Nous voyons ensuite qu'il existait alors en Valachie un atelier récemment monté par des artistes venus de Venise. En effet, Moïse n'est pas un inconnu; en 1535, il avait composé une *Pashalija* insérée dans l'*Októih* de Venise (1537⁽²⁾), puis il s'était adonné à l'art typographique. En 1536, il avait imprimé un *Molitvenik* pour Božidar Vuković⁽³⁾; deux ans plus tard il avait assisté le même Božidar dans la publication d'un *Sbornik*⁽⁴⁾. Dans les souscriptions du *Molitvenik* et du *Sbornik*, le nom de Moïse est accompagné des mêmes épithètes; nous apprenons en outre qu'il était serbe, qu'il appartenait au monastère de Golemi Dečani⁽⁵⁾, sur les confins de la Macédoine, et qu'il était originaire de Budimlja, près du monastère de Šudikova⁽⁶⁾. Quant à Démètre Ljubavić, qui avait fourni les caractères, il était sans nul doute parent de ce Georges Ljubavić mort à Venise, le 8 mars 1527, pendant l'impression d'un *Šužebnik*⁽⁷⁾. Nous verrons plus loin que c'était un petit-fils de Božidar Vuković.

(1) Au 1^o du dernier f. : Гѣго рѣди ѣзы въѣха
пга блгоубѣрныи || ѡвѣдѡвъ хранимий, псѣ-
модръбѣа || епипи гѣодарѣ, ѡв пѣтры вѣли-
кыи || воевода. ѡгѣодимъ въ соѡ зѣлмай ||
оуѣгѣрѣлахискоѡ ѡподнабѣю. || Сѡвъ прѣдѡ-
брагѡ ѡвекликагѡ || Рѣдѣла воеводѣ. . . —
Au v^o du dernier f. : Повѣдѣвѣнемъ гѣодара,
ѡв пѣтроѡ вѣли || кааго воевода. ѣзы грѣш-
ныи ѡмѡвшѡи || въспрѣнно ѡнѡкѡхѡ мѡуѡен.
троѡди || хсе ѡсѣмъ писанѡю. съмѡдрами
[съ молдѡами?] || димѡитра любѡвника. ѡна-
чѣхѡ || приѡвъ се ѡспрѣнною мѡитро || поланте
вѡшкѡмъ, кѡры || вѡрѡдѡвѡвъ. ѣ сѡврѣшии ||
хѡ приѡвъ се ѡспрѣ || томо мѡитро || поланте

вѡд || шкѡмъ || кѡр || ѡнанѣе. ѡвѣтѣа вѣдѣто,
„ѡпѣ. ѣ ѡро || ждѣстеа хѣа, тѣсѣма, фѣѣ.
кѡрѡгѣ || сѡпѡноѡ, кѣ. доѡ^н, а. фѣмеаѣе, ѡѣ.
заѡтѡ || чѣсѡо, ѡ. ѡндикѣѡ^н, г. аѡѡа, гѣ^н, ѣ,
дѡѡ. || вѣмѡстѡвѡныи гѣрѡдѣ трѣгѡвенѡше. —
Voir le fac-similé ci-après, p. 197.

(2) Karatajev, *Onesavie*, n^o 29, p. 84.

(3) *Ibid.*, n^o 26, p. 79.

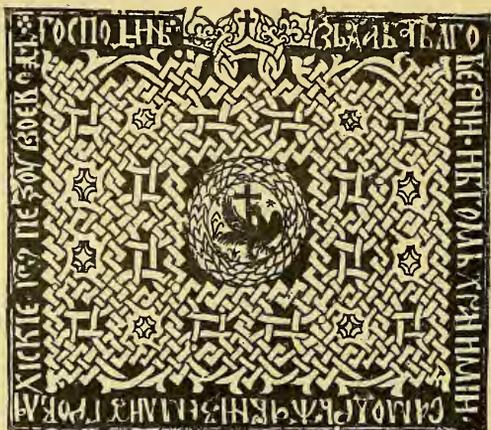
(4) *Ibid.*, n^o 31, p. 93.

(5) Voy. Daničić, *Rječnik* изъ живѡвѡнѡхъ ста-
рѡна срѡсѡхъ, 1863, I, p. 328.

(6) *Ibid.*, I, p. 85.

(7) Karatajev, *Onesavie*, n^o 22. — L'impression de ce *Šužebnik* fut achevée le 1^{er} juillet 1527 par Théodore, frère de Georges.

Moïse était un mathématicien; aussi les impressions véniennes de 1536, 1537 et 1538 portent-elles des indications chronologiques très détaillées, comme le *Molitvenik* de 1545.



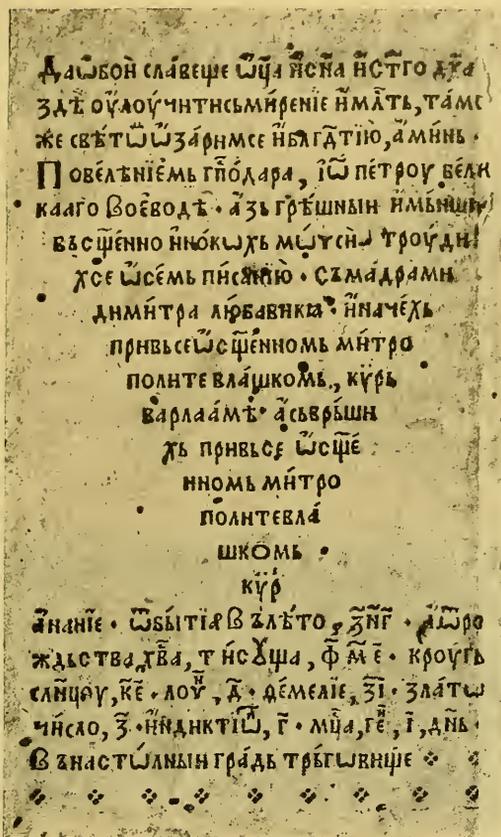
ВЪДОМО ДАКІ ІАКО ПО РОДСТВѢ, И ДНЬ

ПРИЕМЛЕ ИИМЕ ВЪСМІНА ДНІ РОДСТВА ЕГО ;
 ВЪДОМО ДАКІ ІАКО ПО РОДСТВѢ, И ДНЬ •
 П РИНОСИТ СЕ ВЪЦРКОВЬ СЪБАВН О ТРОЧЕ, ЯА
 ВЪСПРІЄТІЄ ИМЕНН . Т ВОРЕ ОУВДО ЕЩЕ ННИКЪ
 НА ДНІМЪ СЪБІЧНОЮМЪ ТВОУ, ПРЪЦРКОВЬ

5

4. — *Molitvenik* de 1545, fol. 1 r°.

Le volume dont nous venons de parler se confond avec le *Trëbnik* dont Kara-



5. — Molitvenik de 1545, fol. 296 v°.

tajev⁽¹⁾ décrit un exemplaire incomplet, qu'il place hypothétiquement vers 1535. On voit en tête du volume un fleuron aux armes de Valachie, autour

⁽¹⁾ N° 25, p. 77.

duquel on lit : Господи́нь въ Ха́ Ба бѣговѣрнн и бѣгомъ храними самодръжавни земан Оутрволахскіе Іѹ Петровъ воеводѣ.

M. Odobescu ⁽¹⁾ a donné un fac-similé du titre; c'est d'après lui que nous le reproduisons à la page 196. Une partie du texte est tirée en rouge.

Nous donnons aussi en fac-similé, à la page 197, le verso du dernier feuillet que M. Bianu a bien voulu faire photographier pour nous à Bucarest.

L'atelier de Tirgoviște subsista sous Mircea, qui avait succédé à Pătrașcu en 1546. On y termina le 18 mars 1547 un *Apostol*, dont la souscription nous fournit quelques renseignements nouveaux. Nous y apprenons que ce volume a été exécuté « du temps de l'autocrate orthodoxe et protégé de Dieu, Jean Mircea, voïévode et seigneur de tout le pays de Hongro-Valachie et de Podunavie, fils du grand et très bon voïévode Radu ». L'imprimeur a été « le pêcheur et le moindre entre les hommes, Démètre, logothète, petit-fils de Božidar ⁽²⁾ », assisté de ses disciples Oprea et Pierre. Le travail a été achevé le 18 mars de l'an du monde 7055, de Jésus-Christ 1547, la 27^e année du cycle solaire, 6^e du cycle lunaire, nombre d'or 9, indiction 6, racine de la lune 19, épacte 5; il avait été commencé le 18 août précédent ⁽³⁾.

Les caractères sont ceux que le logothète Démètre avait déjà employés en 1545 :



6. — *Apostol* de 1547, f° 268 v°.

⁽¹⁾ *Revista română*, I, p. 820.

⁽²⁾ Le voïévode Božidar Vuković, originaire de Podgorica ou de Gorazde, avait été contraint de fuir devant les Turcs; il s'était réfugié à Venise, où, de 1519 à 1536 ou 1538, il fit imprimer à ses frais une douzaine de livres d'église. Il mourut en 1540. Un de ses fils,

Vincent Vuković, attaché de même son nom à diverses impressions, de 1546 à 1561. Voir Šafařík, *Geschichte der südslawischen Literatur*, III, 125, 126; Karatajev, n° 16, 17, 20-24, 26, 29, 31, 33, 36, 40, 42, 43, 47, 48, 60.

⁽³⁾ Karatajev, n° 39.

Si nous mentionnons encore un *Oktoih* in-folio, dont on ne possède que des fragments et dont on ignore la date précise ⁽¹⁾, nous aurons énuméré toutes les productions du premier atelier de Tirgoviste qui ont été citées jusqu'ici.

Nous arrivons maintenant à une période troublée pendant laquelle l'Église valaque eut sans doute beaucoup à souffrir. Mircea, dont le nom accompagne l'*Apostol* de 1547, fut un prince féroce qui, dès le début de son règne, fit périr ceux des boïars qu'il croyait animés de sentiments hostiles. Beaucoup cherchèrent leur salut dans la fuite et passèrent en Transylvanie. Il est assez vraisemblable que les imprimeurs de Tirgoviste furent en butte à des persécutions et n'eurent d'autre ressource que de se réfugier au delà des Carpates. En effet, l'imprimerie disparaît de la Valachie, où nous ne la verrons renaître qu'en 1634, et, par contre, elle se développe en Transylvanie.

II

IMPRIMERIE DE BRAȘOV (KRONSTADT)

EN TRANSYLVANIE.

L'art typographique fut introduit en Transylvanie par le réformateur Johann Honter. Celui-ci, qui était né à Brașov en 1498, avait étudié dans les universités de Cracovie, de Wittenberg et de Bâle. Au mois de janvier 1533, il revint dans sa ville natale avec un matériel d'imprimerie et y fonda une officine qui l' dirigea lui-même. Le premier livre sorti de ses presses qui soit cité par les bibliographes est un *Compendium grammatices latinae* daté de 1535. Il publia d'abord de petits traités pédagogiques, puis il mit au jour divers ouvrages de propagande religieuse ⁽²⁾, qui ne l'empêchèrent pas d'entretenir des relations amicales avec des prélats catholiques et d'avoir notamment une correspondance archéologique avec Antoine Verancic ⁽³⁾.

⁽¹⁾ Voir Karatajev, p. 113.

⁽²⁾ Par exemple les suivants : *Reformatio Ecclesiae Coronensis in Transylvania ac totius provinciae Barcensis*, 1543. S. l., in-8°. — *Reformatio Ecclesiarum Saxoniarum in Transylvania*. Coronae, 1547. — *Die Hauptartikel des christlichen Glaubens wider den Papst. . . Sampt dem Bekenntnis des Glaubens D. Mart. Lu.* Gedruckt zu Cron in Siebenbürgen. 1548. In-8°. — Cf. Kertbensy [c'est-à-dire Benkert], *Ungarn betref-*

fende deutsche Erstlings-Drucke, 1880, p. 448.

Une liste, malheureusement trop sommaire, des ouvrages composés ou imprimés par Honter a été donnée par Fried. Teutsch (*Die siebenbürgisch-sächsischen Schulordnungen, mit Einleitung, Anmerkungen und Register herausgegeben*, I [Monum. German. paedag., herausgegeben von K. Kehrbach, VI]; Berlin, 1888, in-8°, p. xvii-xix).

⁽³⁾ Voir Hurmuzaki, *Documente*, II, iv, p. 463, 451.

Pour alimenter l'imprimerie de Honter, ses collègues Johann Fuchs, juge de la ville, et Johann Benkner, sénateur (autrement dit conseiller municipal), fondèrent une papeterie qui prit bientôt de l'importance et qui s'est maintenue jusqu'à nos jours ⁽¹⁾.

Honter mourut le 23 janvier 1549; mais son œuvre fut continuée par Valentin Wagner, qui lui succéda comme pasteur et comme imprimeur, et surtout par Hans Benkner, qui, de 1547 à 1562, remplit douze fois les fonctions de maire de Braşov ⁽²⁾. Benkner était riche et ce fut un Mécène. Il fit les frais de divers ouvrages publiés avec une pensée de propagande, et ne voulut pas que les Allemands et les Magyars de Transylvanie fussent les seuls à posséder les Écritures dans leur langue ⁽³⁾; il eut pour les Roumains une pensée charitable. En 1559, il fit paraître un *Catéchisme* que l'on peut considérer, dans l'état actuel de nos connaissances, comme le premier livre imprimé en langue roumaine ⁽⁴⁾. Il est fait mention de cette publication dans la chronique du pasteur saxon Simon Massa, lequel mourut en 1605 ⁽⁵⁾. L'édition originale ne se retrouve plus aujourd'hui; mais M. Hişdău a publié, d'après un manuscrit, un texte qui paraît être la reproduction pure et simple de l'imprimé ⁽⁶⁾. Il se pourrait qu'une édition slovène ait paru en même temps que l'édition roumaine ⁽⁷⁾.

Le *Catéchisme* ne comptait que quelques pages; mais c'était le prélude de travaux plus importants. Le 3 mai 1560, Benkner fit entreprendre un *Évangélaire* roumain, dont l'impression fut achevée le 30 janvier 1561.

⁽¹⁾ L'histoire de cette fabrique de papier a été racontée par le comte Joseph Kemény dans le *Magazin für Geschichte, Literatur, etc.* d'Ant. Kurz, I, II (Kronstadt, 1844), p. 134-162.

⁽²⁾ Comme juge ou maire de Braşov, Benkner se trouva plus d'une fois mêlé aux affaires de Valachie. Voir Hurmuzaki, *Documente*, II, 1, p. 295, 349.

⁽³⁾ Les presses de Cluş (Kolozsvar, Klausenburg) commencèrent en 1550 à publier des livres magyars Voy. Szabó Károly, *Régi magyar Könyvtár*.

⁽⁴⁾ Il a bien été question d'une première édition de ce *Catéchisme* qui aurait paru à Sibiu (Hermannstadt) en 1546 (voir Cipariu, *Analecte*, p. xix); mais, comme l'imprimerie ne fut introduite dans cette ville qu'en 1575, le fait ne peut être exact.

⁽⁵⁾ « Eodem anno [1559] die 12. Martii, Jo-

hannes Benknerus, judex Coronensis, cum reliquis senatoribus, reformavit Valachorum ecclesiam et praecepta *Catecheses* descenda illis proposuit. » *Chronica Fuchsio-Lupino-Oltardianum*, edit. Trausch (Coronae, 1847, in-8°), p. 61. — Fr. Ad. Lampe (*Historia Ecclesiae reformatae in Hungaria et Transylvania*; Trajecti ad Rhenum, 1728, in-4°, p. 102) cite un passage d'une lettre adressée à Bullinger, où il est dit : « Sunt in Transylvania viri pii doctique et linguarum periti qui catechismos ad Graecos, Thracas et Lithuanos sua lingua excusos miserunt. » Les « Thracas », ce sont les Roumains.

⁽⁶⁾ *Cuvenete den bătrâni. Cărțile poporane ale Românilor în secolul XVI...* (Bucureşti, 1879, gr. in-8°), p. 91-114, 724.

⁽⁷⁾ Cf. Dobrowski, *Institutiones linguae slavicae*, p. xxxviiij.

M^r Timuș, actuellement évêque d'Argeș, et M. C. Erbiceanu ont eu la bonne fortune de découvrir un exemplaire complet de ce livre au monastère de Ciolan, dans le diocèse de Buzău. Ils ont pu constater que le texte roumain avait été revu et publié par Coresi, le diacre dont nous aurons maintenant à faire connaître tous les travaux, à la demande de Hans Benkner, juge de Brașov⁽¹⁾. Les deux érudits roumains ont donné une réimpression de l'Évangélaire; mais, comme cette réimpression est faite en caractères latins et n'est même pas accompagnée d'un fac-similé, elle est sans intérêt pour nos études⁽²⁾. Nous avons pu heureusement, grâce à l'obligeance de M. Bianu, nous procurer une photographie de la souscription, prise sur le précieux volume aujourd'hui conservé dans la bibliothèque de l'Académie roumaine; nous la reproduisons ci-après.

Hans Benkner ne se borna pas à faire imprimer les Évangiles en langue roumaine; il en donna aussi une édition slovène, dont on ne cite aucun exemplaire complet et dont la date exacte nous est inconnue⁽³⁾. Karatajev, qui cite cette édition après Dürich, Dobrovský, Šafarik et Undoljski, la place à tort vers 1500⁽⁴⁾. Pop, qui en mentionne un exemplaire conservé à Brașov même, lui assigne la date de 1562⁽⁵⁾. Il est probable que l'impression fut dirigée par Coresi.

⁽¹⁾ On lit dans la souscription : ΚΣ ΕΡΕΡΕ
 ΤΑΤΛΑΣΗΨ ΗΨ ΚΣ ΑΨΣΤΟΡΟΛΑ ΦΨΟΛΣΗ ΗΨ ΚΟΥ
 ΣΦΡΨΗΨΤΣΑΨ ΛΨΣΑΣΗ ΣΦΨΤΨ, ΨΖΨΛΕΛΕ ΜΨ-
 ΡΨΕΝ ΛΨ ΨΑΨΨ ΚΡΑΨ, ΕΨ ΖΨΝΑΨ, ΗΟΥΨ ΧΑΨΨΨ
 ΕΨΓΨΕΡΨ ΔΕ ΨΕΡΑΨΟΨ ΑΨΜ ΑΨΕΨΤΨ ΖΕΛΑΨΗΨ
 ΠΕΨΤΡΟΥΨ ΣΦΨΤΕΛΕ ΚΨΡΨΗ ΕΡΕΨΗΨΕΨΗ . . . ΗΨ
 ΚΣ ΖΨΣΑ ΖΨΝΑΨ, ΗΨΣΑΣΗ ΧΑΨΨΕΨ ΕΨΓΨΕΡΨ, ΣΚΡΨ-
 ΣΑΜΨ ΕΨ ΑΨΨΑΚΟΥ ΕΟΡΨΕΝ Ψ ΤΡΨΓΟΨΨΨΕ. ΗΨ
 ΤΣΑΨΨΨ ΔΨΨΑΨ. ΗΨ ΣΑΨ ΨΨΕΨΣΤΨ ΨΑΨΨΑ ΛΨ
 ΜΑΨ ΓΨ ΖΨΛΕ ΗΨ ΣΑΨ ΣΦΡΨΗΨΤΨ ΨΑΨΨΑ ΛΨ
 ΡΕΨΣΑΨΨΕ ΑΨ ΖΨΛΕ ΕΨΛΕΤΟ Ψ ΑΨΕ ΨΨΨ ΔΨΕΤΑΤΕ
 ΨΕΡΑΨΟΨ, c'est-à-dire : « par la permission du
 Père, avec l'assistance du Fils et le parachè-
 vement du Saint-Esprit, du temps de sa
 Grandeur, le roi Jean, moi, le župan Hans
 Benkner, de Brașov, j'ai eu de l'affection pour
 les saints livres chrétiens. . . Et, par ordre du
 župan Hans Benkner, j'ai imprimé [ce livre],

moi, le diacre Coresi, de Tirgoviște, avec le
 lettré Théodore. Il a été commencé le 3 mai
 et terminé le 30 janvier de l'année 7079, dans
 la ville de Brașov ». On voit que Coresi s'était
 fait aider par un lettré appelé Théodore. Ce
 personnage nous est d'ailleurs inconnu.

⁽²⁾ *Tetравangelul diaconului Coresi, reimprimat după editia primă din 1560-1561 de Arhiepiscopul Dr. Gerasim Timuș Piteșteanu, Decanul Facultății de Teologie. Cu o Prefața de Constantin Erbiceanu, Profesor la Facultatea de Teologie. București, Tipografia Cărtilor Bisericești, 1889. In-8° de XII et 232 p.* — Des extraits sont donnés par Cipariu (*Analecte*, pp. 1-16).

⁽³⁾ In-fol. de plus de 260 f. — Le nom de Benkner figure au début de la souscription :
 АΨ ΖΨΨΑΨ ΧΑΨΨΨ ΕΨΓΨΕΡΨ Ψ ΕΡΑΨΕΨΨ . . .
 La fin manque.

⁽⁴⁾ Karatajev, n° 10.

⁽⁵⁾ Pop, p. 12.

La typographie, après avoir disparu de la Valachie, faillit pénétrer en Moldavie sous le règne du fameux despote grec Jean Basilic. Cet aventurier, qui avait parcouru tous les pays de l'Europe, s'était instruit au contact d'une foule d'hommes distingués. Il avait été en relations amicales avec Melanchthon et avec plusieurs autres réformateurs; aussi les protestants se réjouirent-ils de son succès quand ils apprirent qu'il avait réussi à s'emparer du trône de Moldavie (novembre 1561) ⁽¹⁾.

Quelques mois après l'avènement du despote, le baron slovène Jean Ungnad, qui consacrait sa fortune à propager les doctrines de Luther et qui entretenait de ses deniers l'imprimerie slave établie par Primož Truber à Tübingen ⁽²⁾, eut l'idée de se prévaloir des sympathies que Jean Basilic avait montrées pour la Réforme afin de répandre chez les Roumains la doctrine évangélique. Ungnad avait auprès de lui un Allemand de la Hongrie, déjà initié aux affaires orientales, Wolfgang Schreiber ⁽³⁾; il le chargea d'une mission en Moldavie sur laquelle nous possédons les détails les plus circonstanciés.

Dans une note rédigée à Urach (Württemberg) vers la fin d'octobre 1562, Wolfgang nous apprend qu'Ungnad avait écrit, dès la fin de juillet, une lettre au despote pour le prier de faire imprimer l'Évangile en roumain, car l'Évangile est le fondement sur lequel doit bâtir tout prince chrétien. Dans cette lettre, Ungnad disait qu'il avait publié des livres slaves en caractères latins, cyrilliens et glagolitiques; qu'il était prêt à publier de même des livres roumains, mais qu'il lui fallait des hommes instruits capables de l'aider. Si le despote voulait avoir une imprimerie à lui dans son pays, il pouvait envoyer un de ses serviteurs en Württemberg, avec de l'argent, et l'imprimerie lui serait expédiée dans les meilleures conditions possibles ⁽⁴⁾.

Wolfgang, porteur de cette lettre, ne tarda pas à se mettre en route. Il était

⁽¹⁾ Voir sur le despote notre édition de la *Chronique de Moldavie* de Grégoire Urechi, p. 410-447.

⁽²⁾ Sur Primož ou Primus Truber, voir Šafařík, *Gesch. der südslaw. Liter.*, I, p. 2-12; sur Ungnad, voir *ibid.*, p. 12-13.

⁽³⁾ Wolfgang était originaire de Pécs (Fünfkirchen). On a de lui une relation de l'armée et des projets de sultan Soliman (*Kundschaftsnachrichten über Saleyman, sein Heer, seinen Anschlag Wien zu erobern, etc.*) Cette pièce, datée de Vienne le 12 septembre 1529, a été publiée

par Hormayr dans son *Taschenbuch für vaterländische Geschichte*, 1827, p. 225-226. En 1553, nous voyons Wolfgang interrogé à Gratz par le nonce du pape sur les actes de frère Georges Martinuzzi qu'il avait pu connaître (*Magyar történelmi Társ.*, I [1855], p. 247).

⁽⁴⁾ « Wolter aber er Despott ain aigne Druckhery in sein Landt haben, sol er ainen Diener mit Gelt zu ime Herrn Ungnad schicken, so wöller er solche Druckhery aufs Pessit bekhemuen und hinein den Despot schicken. » Hurmuzaki, *Documente*, II, I, p. 445.

К'Ѹврѣрѣ тѣтлѣдн шѣкѸ ѡжѸтѸрюль
Фіюлѣдн шнкѸ сфрѸштѸль дѸѸлѣдн
сфѣнтѣ • азѣлеле мѣрїен лѣ ѣнзшъ
крѣн • ѣѸ жѸпѣнѸѸ хѣнзшъ бѣгнерѣ де
лбрашовѣ ѡмѣ ѡвѸтъ желѣніе пелтроѸ
сфѣтеле кѣрѣн крещннѣщн тетрѸѣта •
шн ѡмѣ скрѣсѣ ѡчѣсте сфѣнтѣ кѣрѣн де
лвѣцѣтѸрѣ • сѣфїе пѸпнлѸ рѸмѣнѣщн
сѣлцелѣгѣ сѣлвѣце рѸмѣнїн чннесѣ
крещннн • к Ѹмѣ грѣшнщѣ шн сфѣнтѣлѣ
пѣвелѣ ѡпѣлѣ кѣтрѣ корннтїнн дї капе
те ѡсфѣнтѣ бѣсѣрекѣ маѣнннѣе ѡгрѣнн
чннчн кѸвннѣте кѸлцелѣсѣ дѣкѣтѣ • і •
міе дѣкѸвннѣте нелцелѣсѣ ѡлнѣгѣ стрїнн
нѣ • дѸпѣ ѡтѣлѣ вѣрѣгѣмѣ тѸцн сфѣнн
чн пѣрннчн Ѹѡре влѣднчн Ѹѡре ѣпкпн
Ѹѡре пѸпѣ • лѣтѸрѸамѣннѣ вѣвѣннѣчѣ
стѣ кѣрѣн крещннѣщн кѸмѣ маѣннѣте сѣче
тѣскѣ нечѣтнндѣ сѣнѸ жѸдѣчѣ нѣ сѣсѣ
дѸлскѣ • шнвѸ знѣсѣ жѸпѣнѸлѣдн хѣнѣ
шлѣбѣгнерѣ • скрѣсамѣ ѣѸ дїѣкѣнѣ ко
дѣсн Ѹтрѣговнщѣ • шн тѸдѸ дїѣвѣ •
шн сѣлѸлѣчѣпѸтъ ѡлѣна лѸманнѣтѣ знѣсѣ шн
сѣлѸфрѸштѣ лѸна лѸгенѸѡрїѣ ѡ знѣсѣ
ѸлѣтѸтѸ зѣ мїе зѣѣ ѡчѣтѣте лѣбрашовѣ •

muni de deux passeports impériaux, datés de Prague, le 29 septembre et le 5 octobre 1562. Il arriva à Suceava le 31 décembre ⁽¹⁾, après avoir commis une double imprudence : il s'était d'abord arrêté en Transylvanie, pays hostile au prince de Moldavie, puis il s'était fait passer pour un ambassadeur chargé par l'empereur d'une mission extraordinaire ⁽²⁾. Jean consentit à lui donner audience; mais Wolfgang se lança dans des divagations sur la situation de l'Empire, de la Pologne, de la Hongrie et de la Transylvanie, fit allusion à un projet de mariage pour le prince, et n'eut sans doute en réalité qu'à parler des impressions entreprises par Ungnad. La chose parut fort suspecte au despote, dont les affaires commençaient à se gâter. Il trouva très invraisemblable qu'un homme de quelque importance eût fait un aussi long voyage pour l'entretenir d'une question qui était du ressort des libraires. Il fit interroger Schreiber par l'agent impérial Gotthardt ⁽³⁾, lui demanda même un mémoire écrit ⁽⁴⁾, et, continuant à le considérer comme suspect, il le fit mettre aux fers, et l'envoya aux Turcs avec ses papiers. Il espérait ainsi toucher le sultan et obtenir son appui au moment où les Polonais le menaçaient.

Wolfgang fut mené à Constantinople et jeté en prison. Il trouva moyen de faire passer une requête à l'ambassadeur impérial, Albert de Wyss (4 février 1563); mais, malgré ses démarches, que de Wyss appuya, il ne recouvra

⁽¹⁾ Lettres de l'agent impérial Martin Gotthardt, dit *Litteratus*, apud Hurmuzaki, *Documente*, II, 1, p. 447, 449, 541.

⁽²⁾ D'après Gotthardt, Wolfgang aurait dit qu'il avait été précédemment chargé d'une mission en Pologne, en Russie, en Transylvanie et en Moldavie (Hurmuzaki, p. 451). Ce voyage de Schreiber, sur lequel il serait bien curieux d'avoir quelques renseignements, avait sans doute pour but de vendre les volumes sortis des presses de Primož Truber.

⁽³⁾ C'est Gotthardt qui rapporte tous ces détails : « Quibus auditis jussit nos una cum Paulo Zekelly, arcis sue Zochwa prefecto, cum adire et ex eo, serio principis nomine, querere num aliam aliquam legationem haberet praeter eam quam ei coram retulisset, que firmi praeter ea nihil continebat, quam quod diceret se de negotio typographiae cum certis hominibus Witembergae et alibi egisse, ut artem eam imprimendi characteres linguae sclavonicae seu

servianae, quibus hic utuntur, huc introducere vellet, cujus etiam duos libellos Tübingae impressos atulerat, atque hanc adventus sui causam potissimum fuisset. Quod idem et nobis multis verbis narravit. . . Ubi domo egressi, Paulum Zekelly seorsum paululum abducens, ei in aurem dixit se habere adhuc alia et etiam de matrimonio, que cum solo principe loqui optaret. Cum quibus nos reversi ad principem ei eo modo omnia retulimus. Que audita ac sibi antea narrata omnia pro dubiis, confictis et suspectis habuit, asserens non sui officii fuisse negotia typographiae tractare, cum non desint mercatores et bibliopolae per quos, si sit opus, ipse possit talia sibi curare, et aliud sit typographum, aliud oratorem se appellare. . . » Hurmuzaki, II, 1, p. 451.

⁽⁴⁾ Ce mémoire, écrit en italien, est rapporté dans le recueil de Hurmuzaki (p. 453); il ne contient que des considérations politiques vagues et peu intelligibles.

la liberté que deux ans et demi plus tard ⁽¹⁾. Il y avait longtemps que le despote était tombé sous les coups d'Étienne Tomşa (5 novembre 1563).

La typographie ne pénétra donc pas en Moldavie; les Roumains durent encore, pendant plus d'un demi-siècle, recourir aux presses qui fonctionnaient en Transylvanie.

Les livres slaves et roumains imprimés à Braşov aux frais de Hans Benkner sont d'une telle rareté qu'on peut se demander s'ils n'auront pas été suspectés d'hérésie par le clergé orthodoxe et systématiquement détruits par lui. Il est probable que plusieurs des volumes dont Karatajev n'a pu donner que des descriptions incomplètes, sont des productions de cette ville, par exemple, le *Triod cvétnyi*, qui est exécuté avec les mêmes caractères que l'*Oktoïh* de 1575, dont nous allons bientôt parler, et en tête duquel est le grand fleuron aux armes de Valachie qui orne déjà l'*Évangélaire* de 1512 ⁽²⁾; puis un *Praciü* roumain dont M. Gaster a donné des extraits assez étendus, d'après un exemplaire incomplet ⁽³⁾.

Il est même possible qu'on ait imprimé à Braşov des livres slaves et roumains autres que les recueils liturgiques. On trouve, par exemple, dans les comptes municipaux, qu'en 1569 on dépensa 6 deniers pour l'achat d'un calendrier destiné à l'ambassadeur moldave. M. Bariş, qui cite ce fait ⁽⁴⁾, en a conclu qu'il avait été imprimé alors un calendrier roumain. La chose est possible; mais le volume acquis par la ville pouvait aussi bien être écrit dans une langue slave, en grec, ou même en latin.

Braşov, située à la frontière valaque, peuplée de commerçants habiles et entreprenants, était en relations constantes avec les princes de Valachie. En 1573, Alexandre, fils de Mircea, n'ayant pas de presses dans ses États, envoya un pape à Braşov pour y acheter du matériel typographique ⁽⁵⁾. Le pape s'acquitta

⁽¹⁾ Voir Hurmuzaki, *Documente*, II, 1, p. 418, 459, 460, 463, 468-472, 479, 516, 544. Ce n'est que le 7 août 1565 que de Wyss annonce la mise en liberté de Schreiber.

Malgré l'abondance des documents publiés dans le recueil de Hurmuzaki, il en existe encore d'autres aux archives de Vienne. C'est ainsi que notre ami M. Émile Legrand nous a communiqué une dépêche de de Wyss, en date du 18 février 1563, qui manque à la grande collection roumaine.

⁽²⁾ Karatajev, n° 86, p. 188. — Ce volume

laisserait supposer l'existence d'un *Triod postnyi*; cependant il paraît difficile d'en rapprocher le *Triod* que Karatajev décrit sous le n° 67, p. 152.

⁽³⁾ *Chrestomathie roumaine*, I, p. 9-16.

⁽⁴⁾ *Catechismula calvinescu impasu clerului si poporului romanescu sub domnia principitoru Georgiu Răkoczy I. si II* (Sibiu, 1879, in-8°), p. 98.

⁽⁵⁾ Le fait nous est révélé par les comptes municipaux de Braşov; 11 juin 1573. «Ein Popa kommen von Alexander Voda der Druc-

de la mission qui lui était confiée; mais il ne réussit pas, à ce qu'il semble, à ressusciter l'imprimerie à l'est des Carpates. C'est dans la ville transylvaine que fut exécuté en 1575 un *Oktoih* slovène dont Alexandre avait ordonné la publication. Ce volume, commencé le 26 janvier 1575, fut achevé le 23 août suivant, avec l'approbation d'Euthyme, métropolitain de Hongro-Valachie. L'éditeur fut le diacre Coresi, dont nous avons parlé plus haut ⁽¹⁾. Le fait que Coresi avait été chargé de ce travail par Alexandre permet de penser qu'il doit être confondu avec le diacre cité en 1573 dans les comptes de Braşov.

Pendant près de vingt ans Braşov avait été la seule ville de Transylvanie qui possédât une officine typographique; mais, en 1550, Gaspard Heltai avait introduit l'imprimerie à Kolozsvár (Cluj, Klausenburg), où il avait fait paraître des livres magyars, latins et allemands. En 1567, François David établit une presse à Belgrad (Alba Iulia, Gyulafehérvár ou Károlyfehérvár, Weissenburg ou Karlsburg), et y publia divers ouvrages magyars et latins ⁽²⁾. Vers 1575, le prince Christophe Báthori fit imprimer dans cette dernière ville un *Évangélaire* slovène dont il sera question plus loin.

Vers 1575 également une officine slavo-roumaine s'ouvrit dans une autre ville à Szász-Sebes (Şebs, Mühlbach), où l'on transporta probablement le matériel de Braşov; mais, dès l'année 1580, l'imprimerie fonctionna de nouveau dans cette dernière ville. Un généreux Mécène, Lucas Hirscher, soutint l'atelier de ses deniers, comme l'avait fait précédemment Hans Benkner. Hirscher, juge de Braşov, appartenait à une famille riche, dont plusieurs membres avaient rempli d'importantes fonctions ⁽³⁾. Lui aussi paraît avoir été entraîné par le désir de faire de la propagande religieuse.

kerei wegen, und vier Tage lang auf städtische Kosten verpflegt worden.» — 12 décembre même année. «Des Vladika Diaconus Buchdrucker selb, fünft, einem Press halben.» — G. Băriţ, *Catechismulu calvinescu*, 1879, p. 99, d'après un article publié par M. E. de Trauschensfels dans le *Sächsischer Hausfreund*, 1874.

⁽¹⁾ Voir Karatajev. *Omcaie*, n° 85, p. 187.

⁽²⁾ Voir Szabó Károly, *Régi magyar Könyvtár*, et un article du même auteur dans le *Mémorial de l'Exposition bibliographique hongroise (Könyvtárellátási Emlék)*, 1882, p. 138, 142.

⁽³⁾ En 1528, un premier Lucas Hirscher,

juge de Braşov, est chargé d'une mission auprès du roi Ferdinand, avec Johann Benkner (mort avant 1534) et Johann Fuchs (Hurmuzaki, *Documente*, II, iv, p. 76); en 1540, le même Lucas est député auprès d'Étienne Majláth (*ibid.*, p. 264). En 1533 et 1534, Jakob Hirscher est juge de Braşov (*ibid.*, p. 45, 64); en 1535, il est chargé d'une mission auprès du prince de Valachie (*ibid.*, p. 87); en 1539, il est député en Moldavie (*ibid.*, p. 208). En 1540, Christian Hirscher est envoyé successivement à Prazmar, en Moldavie et à Făgăraş (*ibid.*, p. 265).

Hirscher fit paraître en 1581 un volume in-folio de 320 pages, intitulé : *Évangile avec commentaires* ⁽¹⁾ et terminé par la souscription suivante :

КАРТЪ ЧЕ СЕ КІАМЪ Е҃УАІЕ КЪ РЪС҃УАТЪРЪ.
 ДЕ.Р ТЪСПАТЪРЪ Е҃УАНСТІН АВЕАЪ. Р АНІН
 ШІ Р ЗІАЛЕА МАРІЕН АС БАТЪРЪ КРИШОВЪ,
 КЪ МИА АС ДОУМНЕСЕЗ КОЕБЛАЪ Р ТОАТЪ
 ЧАРА О҃УТЪРЪСЕКЪ, ШІ Р АРЛЕАЪ, ШІ Р ТОУМ
 СЪКШН. ШІ Р ЗІАЛЕА МАРЕАШН ДЕ ДОУМНЕ-
 ЗЕЗ ДОУМИНАТЪ АРХІЕПІКОПШН ГЕИЛАІЕ, ЧЪЗ
 ФОСТЪ СПРЕ ТОТЪ ДЕСНОУСЪАЪ МЪРІЕН АШН . . .
 АТОУЧИЕ ЕРА ДЕСНІТОУРО РТОАТЪ ЧАРА РОУ-
 МЛНЕСКА БОУШЪАЪ КРЕПІНН ШІ ДОУАЧЕ ДНІ-
 ХИЪ КОЕБЛАЪ, ШН СПРЕ ДЕСНОУСЪАЪ ДОУМИЕ
 АШН КРЪАШІТОУРО АЕПІЕН КРЕПІНЕ МАРЕАЕ Ге-
 РАФІНАЪ АРХІЕПІКОПШАЪ . . . ЕЗ КОУПНЪАЪ ХРЪ-
 ЖНАЪ ДОУАЧАЪ ЖОУДЕУШАЪ БРАШОВЪАШН, ШІ
 А ТОТЪ УМНІСТАЪ БРІСЕН, ЖЕАШН ШІ ДЕДЕ
 ДЕ АЕ ТИПЪРІН, Р ААША ТАТЪАШІ, ШІ ФІ-
 ЮАШН. ШН АХШАШН СФІТЪ. Р ЧЕТАТЪ УМНІ-
 ТАШН ДОУМИЕН МЕАЕ Р БРАШОВЪ. ШІ СЪЗ
 РЧЕНІТЪ АЧАСТАЪ КАРТЕ А СЕ ТИПЪРН. АШН
 РТЪРНАРЪ ФІЮАШН ШІ КОУЕАИТЪАШН АС
 ДОУМНЕСЕЗ, АА У МІЕ ФІА. А ШЕНТИА, ЗІПІ,
 Р АШНА АС ДЕКЕМЕРІЕ. АІ [14] ДІН. ШІ СЪЗ
 СВЕРШІТЪ ЛОУКЪАЪ, АА У МІЕ ФІА. А ШЕН-
 ТІА, ЗІПІ. Р АШНА АС АОНІЕ, КІ ДІН.

Le livre appelé Évangile avec commen-
 taires, extrait des quatre évangélistes . . .
 dans les années et dans les jours de Son
 Altesse Christophe Báthori, par la grâce de
 Dieu, voievode de tout le pays hongrois,
 de la Transylvanie et de tous les Sicules,
 et dans les jours du grand archevêque,
 éclairé de Dieu, Gemadius, qui fut tout
 dévoué à Son Altesse . . . Alors était maître
 de toute la Valachie le bon chrétien et
 doux voievode Mircea, et, sous son obéis-
 sance, le grand archevêque Séraphin,
 gouverneur de la religion chrétienne . . .
 Moi, le župan Lucas Hirscher, juge de
 Brasov et de tout le pays de Birsa, j'ai
 voulu les faire imprimer à la gloire du
 Père, du Fils et du Saint-Esprit, dans la
 ville de ma seigneurie, Brasov. Et l'on a
 commencé à imprimer ce livre l'an 1580
 de l'incarnation du Fils et du Verbe de
 Dieu, 7088 de la Création, le 14 du mois
 de décembre; et le travail a été achevé
 en l'an 1581, 7089 de la Création, le
 28 juin ⁽²⁾.

Le volume est précédé d'un frontispice aux armes de l'éditeur, dont l'ornementation, toute allemande, tranche singulièrement avec le style ordinaire des livres slaves.

Il est dit dans la préface que Lucas Hirscher, animé d'un zèle pieux, a trouvé l'original de ce livre à Tirgoviște, chez le métropolitain de Valachie Séraphin, et qu'il en a obtenu communication à force de prières; qu'il a pris conseil du

⁽¹⁾ Voir Pop, p. 14; Cipariu, *Analecte*, p. 30-45; Melchisedec, *Chronica Hușilor*, 1869, II, p. 31-36.

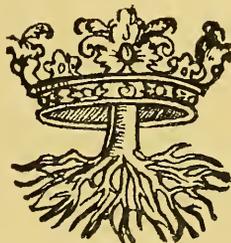
⁽²⁾ On remarquera que, pour l'imprimeur de

Brasov, le 14 décembre 1580 correspond à 7088 et non 7089 et que, par conséquent, il fait commencer l'année au 1^{er} janvier, non au 1^{er} septembre.



8. — Frontispice de l'Évangile avec commentaires de 1581.

métropolitain de Transylvanie Gennadius, et qu'il a remis l'ouvrage au diacre Coresi, qui était particulièrement habile pour ce genre de travaux (« ce era meșter invățat într' acest lucru ») pour le traduire de serbe en roumain. Coresi s'est fait aider par les prêtres de l'église de Schei, près de Brașov, le pope Jean et le pope Michel.



9, 10. — Initiale et fleuron employés dans l'*Évangile avec commentaire* de 1581⁽¹⁾.

Hirscher était un protecteur généreux; Coresi et ses auxiliaires furent les traducteurs et les imprimeurs; quant à l'impression, il est probable qu'elle fut exécutée dans l'atelier qu'exploitait Georges Greus, sous la direction de Mathias Fronius⁽²⁾. C'est de cet atelier que sortirent en 1583 les *Statuta der Sachsen in Siebenbürgen*⁽³⁾.

Ici s'arrêtent les impressions roumaines de Brașov. M. Iarcu dit, à la vérité, que, en 1588, Șerban Coresi, fils du diacre, imprima dans cette ville une

⁽¹⁾ La couronne employée comme fleuron fait allusion au nom de la ville de Brașov : Kronstadt, Corona, Στεφανόπολις.

⁽²⁾ Greus était un simple typographe; mais Fronius était un personnage important. Né à Brașov en 1522, il avait étudié à Wittenberg (*Magyar történelmi Tár*, VI, 1859, p. 219); il était devenu recteur, puis notaire de la ville et sénateur (1569-1573); il mourut en 1588. Voir Kertbeny [Benkert], *Ungarn betreffende deutsche Erstlings-Drucke*, 1880, p. 423.

⁽³⁾ L'exemplaire de notre volume qui est conservé à Schei porte en monogramme les

lettres MF, qui sont les initiales de Mathias Fronius et de Michel, son fils. On lit au-dessous de ce monogramme la note suivante : « Anno 1630. die 25. Maij, haben ich [und] Martha Benknerin, hinterlassene des wohlseligen Herrn Michaelis Fronii in die wallachische Kirch das Buch verehrt zum ewigen Gedechtniss, damit vielleicht die Abgöttischen zur wahren Erkenntniss des Herrn Jesu Christi mögen dadurch bekert werden. Jo. Hirscherus. » Pop, p. 5. — On voit par la note qui précède que les familles Benkner, Fronius et Hirscher étaient étroitement alliées.

Liturgie slovène⁽¹⁾; mais cette indication, qui n'a rien de précis, provient sans doute d'une confusion avec la *Palia* d'Orăștie, 1582. Aucun bibliographe ne cite de livre imprimé à Brașov en 1588, et nous ne connaissons aucun volume roumain qui y ait été exécuté entre 1581 et 1801.

III

PREMIÈRE IMPRIMERIE DE BELGRAD

(ALBA IULIA, WEISSENBURG,

KARLSBURG, KÁROLYFEHÉRVÁR OU GYULAFEHÉRVÁR).

La ville de Belgrad en Transylvanie, qui fut la résidence favorite de Jean-Sigismond Zápolya et des Báthori, reçut la typographie en l'année 1567. Son premier imprimeur fut un gentilhomme polonais, Raphaël Skrzetuski, dit « Hoffhalter », qui après avoir vécu en Hollande, puis en Suisse, s'était établi à Vienne vers 1555, et y avait fondé une officine de concert avec Kaspar Kraft, d'Elwangen, ancien fondeur de caractères. Jusqu'en 1563, Hoffhalter exerça à Vienne, puis il disparut, obligé sans doute de quitter la ville pour cause de religion⁽²⁾. En 1565 nous le retrouvons à Debreczen⁽³⁾, puis à Nagyvárad (Grosswardein, Oradea mare)⁽⁴⁾ et enfin à Belgrad⁽⁵⁾, où il porte le titre d'imprimeur du roi, et où il meurt en 1568⁽⁶⁾.

Le fils de Raphaël, Rudolf Hoffhalter, débute vers 1568 à Nagyvárad (1568-1570²)⁽⁷⁾; en 1573 et 1574, il est à Alsó-Lindva⁽⁸⁾, puis il passe à Debreczen (1577-1584)⁽⁹⁾, revient à Nagyvárad (1584-1585)⁽¹⁰⁾ et retourne à Debreczen (1586-1590)⁽¹¹⁾. Belgrad, abandonné par lui, avait pourtant conservé la typographie royale. Le ministre Étienne Császmai, en fut nommé

⁽¹⁾ Iarcu, *Bibliografia chronologică*, p. 1, en note.

⁽²⁾ Voir Mayer, *Wiens Buchdruckergeschichte*, I (1883, in-4°), p. 86-94, etc. — En 1557, Gall Huszár, ministre de l'église d'Ovár, écrit, de Vienne, à H. Bullinger : « Quicquid autem tua charitas ad nos responderit, sua scripta mittat ad Raphaelem Hoffhalter, typographum viennensem. Ipse enim ea nobis administrabit. » Voir F. A. Lampe, *Historia Ecclesiae reformatae in Hungaria et Transylvania*, 1728, p. 115.

⁽³⁾ Szabó Károly, *Régi magyar Könyvtár*, n° 55, 56.

⁽⁴⁾ Szabó Károly, *Régi magyar Könyvtár*, n° 58.

⁽⁵⁾ *Ibid.*, n° 61, 62, 65-68; Mayer, I, p. 90.

⁽⁶⁾ La veuve de Raphael paraît dès l'année 1568. Voir A. Mayer, I, p. 90.

⁽⁷⁾ Szabó Károly, *Régi magyar Könyvtár*, n° 69, 83.

⁽⁸⁾ *Ibid.*, n° 96, 97, 114.

⁽⁹⁾ *Ibid.*, n° 123, 151, 152, 163, 164, 179, 186-194, 202, 203, 206.

⁽¹⁰⁾ *Ibid.*, n° 215, 217.

⁽¹¹⁾ *Ibid.*, n° 218, 220, 221, 225, 232, 233.

inspecteur⁽¹⁾, et le maître d'école Grégoire Wagner en fut le directeur effectif⁽²⁾; mais ces deux personnages appartenaient à la secte des sociniens ou unitaires, et ils ne craignirent pas d'attaquer avec la dernière violence le dogme de la Trinité; aussi Étienne Báthori introduisit-il la censure par une ordonnance datée du 27 septembre 1571⁽³⁾. M. Szabó ne cite aucun livre magyar imprimé à Belgrad entre 1569 et 1619; mais il n'est pas douteux que plus d'un ouvrage écrit en magyar ou dans une autre langue n'y ait vu le jour pendant ces cinquante ans. En ce qui concerne les Roumains, un *Évangélaire* slovène, à eux destiné, sortit vers 1575 des presses de Belgrad. M. J.-C. Jirčček dit avoir vu à Bracigovo (Roumëlie orientale) un exemplaire de ce rare volume, à la fin duquel on lit :

ΠΟΚΕΛΕΠΙΕΜΙ БЕЛКАГО БОЕВОДА ГАТІРЬ [sic] КРИЦОБЪ АЗЪ ЛЮБИМЪ ДІАКЪ ТРОУАНХЪ СЪ О СЕМЪ ПІ ПИСАХЪ КНИГИ СІЕ. ГЛАСИИ ТЕТРОЕУЛІЕ ВЪ ЛѢТО 5 ГЫСАРЬ П. ПОУСЕМЕ СЪ СІЕ КНИГЪ ЛЮБА ФЕВРОВАРІЕ. БЕ. ДНЪ ПІ СВЕРШИШЕ СЪ ЛЮБА МАИ .51. ДНЪ ВЪ ГРАДѢ БЕЛГРАДЪ.

Par ordre du grand voïévode Christophe Báthori, moi, Laurent, lettré, j'ai fait cet ouvrage et j'ai imprimé ces livres appelés les Quatre Évangiles, en l'année 7080 (1572). Ces livres ont été commencés le 25 du mois de février et ont été achevés le 25 du mois de mai dans la ville de Belgrad⁽⁴⁾.

Il y a ici dans la date une erreur évidente, puisque Christophe Báthori ne devint prince de Transylvanie qu'en 1575, alors que son frère Étienne remplaça Henri de Valois sur le trône de Pologne. Il mourut en 1581. C'est donc entre ces deux dates que Laurent a dû imprimer son *Évangélaire*.

Il nous faut attendre jusqu'à 1641 pour voir paraître à Belgrad un livre roumain. Nous parlerons dans une autre étude des impressions du XVII^e siècle.

IV

IMPRIMERIE DE ȘEBEȘ (SZÁSZ-SEBES, MÜHLBACH).

Les Luthériens de Brașov ne furent pas les seuls à se préoccuper de faire imprimer des livres destinés à fortifier et à relever la foi religieuse chez les populations appartenant à l'Église d'Orient. Ils eurent des émules chez les

⁽¹⁾ En 1568 Császmai publie un volume portant encore le nom de Hoffhalter. Szabó, n° 67.

⁽²⁾ Voir Szabó, n° 74.

⁽³⁾ Voir *Transilvani'a*, VII, 1874, p. 179.

⁽⁴⁾ *Archiv für slavische Philologie*, VIII, 1885, p. 132.

Luthériens du pays des Sicules. M. Cipariu⁽¹⁾ a donné, d'après un exemplaire malheureusement incomplet, des extraits d'une *Explication des Évangiles* (*Tilcal Evangheliilor*) à la fin de laquelle on lit : « J'ai mis au jour par l'impression un *Évangélaire* et une *Pravilă* en langue roumaine. Ensuite, quand j'ai vu que beaucoup de prêtres réclamaient une Explication des Évangiles, afin de pouvoir prêcher et dire aux hommes le sens de l'évangile qu'ils ont lu, j'ai trouvé ces commentaires, etc. Le sieur Nicolas Forró a bien voulu fournir l'argent pour cette entreprise ⁽²⁾. »

On voit par cette souscription que l'ouvrage a été publié par Coresi (puisqu'il seul avait donné une édition de l'*Évangélaire*). On y voit également que le même éditeur avait mis au jour une *Pravilă*, c'est-à-dire un recueil de droit canonique. Cette *Pravilă* ne se retrouve plus aujourd'hui; mais l'édition de Govoara, 1640, dont nous parlerons plus loin, paraît en être une simple copie.

Il nous reste à parler de Nicolas Forró. Ce personnage appartenait à une famille sicule dont les membres figurent dans l'histoire dès le XIII^e siècle ⁽³⁾ et qui a fourni au XVI^e siècle plusieurs hommes de marque ⁽⁴⁾. Lui-même avait joué un rôle important en 1562. A l'instigation d'Émeric Balassa et d'Antoine Székely, il avait, avec Nicolas Valkai, poussé les Sicules à la révolte. Il avait été l'âme d'une conspiration qui ne tendait à rien moins, à ce que l'on dit alors, qu'à livrer la Transylvanie à Ferdinand. Le projet échoua, Nicolas fut condamné à mort, mais il échappa par miracle au dernier supplice ⁽⁵⁾. Il est

⁽¹⁾ *Analecte*, pp. 16-29.

⁽²⁾ « Дѣмъ скѡси [дѣ дѣмъ типарѣ]тъ трѣ-теѣбангѣлоуа. шѣ пра[епла? рѣмъ]иѣме ф дѣпѣ ачѣла дѣмъ [евѣнѣтѣ же]дѣиѣа а мѣдѣмъ прѣдѣмъ. дѣ тѣлаковѣ еѣдѣиѣауѣ ковѣа сѣ пѣатѣ шѣ ѣи проповѣдѣшѣ, шѣ а спѣше ѡаменѣауѣ дѣмъ ѣвѣнѣтѣ дѣпѣ четѣтѣуѣ еѣдѣиѣа, шѣ а дѣмъ афѣлатѣ ачѣсте тѣла кѣрѣ аѣе еѣдѣиѣауѣ. . . кѣла чѣтѣ шѣ еѣиѣмъ прѣ ачѣстѣ аѣкѣрѣ дѣмъ-рѣатѣсѣвѣ аѣа мѣдѣиѣауѣа Фѣрѣрѣ Мѣкалѣшѣмъ. »

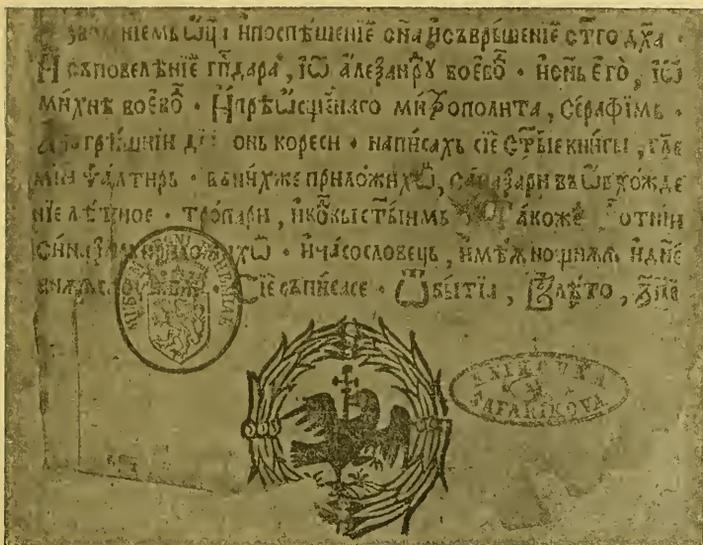
⁽³⁾ Voir dom Maurice Czinár, *Index alphabeticus Codicis diplomatici Hungariae*, 1866, p. 155.

⁽⁴⁾ Michel Forró, chanoine de Belgrad, ou Alba Iulia, cité en 1531 (Hormuzaki, *Documente*, II, IV, p. 2); Jean Forró, que nous ren-

controns en 1581 (*Magyar történelmi Tár*, VIII, 1861, p. 224) et en 1594 (voir Wolfgang de Bethlen, *Historia de rebus transsylvanicis*, III [1785], p. 415, 463, 472). — D'autres Forró se distinguèrent au XVII^e siècle, par exemple : Georges Forró, jésuite, mort le 18 octobre 1642 (Horányi, *Memoria Hungarorum et provincialium scriptis editis notorum*, 1775, I, pp. 696-698); Paul Forró, noble magyar, humaniste et poète, cité en 1619 (voir Szabó Károly, *Regi magyar Könyvtár*, n^o 485).

⁽⁵⁾ Wolfgang de Bethlen rapporte qu'Étienne Báthori, qui avait dévoilé la conspiration au roi Jean-Sigismond, obtint pour Valkai la vie sauve, et que Forró parvint à s'échapper, à la faveur d'un tumulte populaire, alors qu'on le conduisait au supplice (*Historia de rebus transsylvanicis*, II [1782], p. 17-19). Istváni raconte

probable qu'il vécut alors dans la retraite et se consacra aux pratiques religieuses. Nous ne pouvons préciser ni la date, ni le lieu d'impression du recueil de sermons dont nous venons de parler. Il serait grandement à souhaiter que l'on en découvrit un exemplaire dont le titre se serait conservé. Nous pensons que le volume aura été imprimé vers 1575, à Szász-Sebes. D'après M. Cipariu, les caractères sont semblables à ceux de l'Évangélaire de Braşov,



11. — Psautier slovens imprimé à Szász-Sebes en 1573 (n° 172).

1561. Si donc notre supposition est fondée, il faut admettre que le matériel employé à Szász-Sebes provenait de Braşov⁽¹⁾.

Nous sortons maintenant du domaine des hypothèses et nous trouvons un volume portant le nom de la ville. Les bibliographes magyars ne l'ont pas connu, et ne font pas figurer Szász-Sebes parmi les localités ayant possédé des

au contraire que les deux conspirateurs reçurent sur l'échafaud même des lettres de grâce (*Historiarum de rebus ungaricis Libri decem*, 1622, p. 420.)

⁽¹⁾ M. Gaster (*Chrestom.*, 1, p. 22) attribue comme nous le *Tilcal Evangeliilor* aux presses de Szász-Sebes; mais il n'a pas vu le volume et ne le connaît que par Cipariu.

presses au XVI^e siècle. Le volume que nous avons en vue est un *Psautier* slovène, publié par Coresi en 1577. Longtemps on a ignoré la provenance de ce *Psautier* que Šafařík n'avait pu décrire que d'après un exemplaire incomplet; mais un exemplaire, qui possède le titre, a été découvert au monastère de Hilandar, et l'on y lit en toutes lettres le nom de Sebeş⁽¹⁾. L'éditeur est encore Coresi; mais, cette fois, l'édition a été faite, non plus aux frais de Nicolas Forró, mais par ordre du prince de Valachie Alexandre, fils de Mihnea. Nous donnons ci-contre la reproduction des dernières lignes de ce précieux volume. Les caractères sont les mêmes que ceux du *Molitvenik* de Tirgoviște, 1545, et ceux de l'*Apostol* imprimé dans la même ville en 1547. On remarquera le fleuron orné de l'aigle valaque.

Dans le cours de la même année 1577, Coresi fait paraître un *Psautier* roumain, qui a dû être également imprimé à Szász-Sebes, bien que les caractères diffèrent de ceux dont nous venons de parler. Ce *Psautier*, qui a longtemps passé pour être le premier livre publié en langue roumaine, est un ouvrage très important, et nous avons la chance d'en posséder une bonne reproduction⁽²⁾. Le malheur veut qu'aucun des exemplaires connus n'ait conservé le titre; mais nous donnons ci-après un fac-similé de la dernière page⁽³⁾.

Un *Évangélaire* slovène daté de 1579 et qui est signé de Coresi et d'un second éditeur, Manuel⁽⁴⁾, doit sortir également des presses de Szász-Sebes⁽⁵⁾, bien qu'il soit imprimé avec les caractères de l'*Évangélaire* slovène de 1561. Šafařík⁽⁶⁾ attribue également à Coresi un *Triod postnyi*, dont nous ne connaissons pas la date précise, mais qui reproduit avec quelques modifications l'édition vénitienne de 1561. L'aspect général de ce volume, que nous avons vu à Prague, nous porterait à le considérer comme plus récent.

Nous aurons achevé l'énumération des livres imprimés à Szász-Sebes si nous mentionnons encore un *Sbornik* ou *Minej prazdníčnyj* publié par Coresi, avec

⁽¹⁾ Гласник српског ученог друштва, XLIV, p. 255. — Karatajev, Описание, n° 91.

⁽²⁾ *Psaltirea publicată românește la 1577 de diaconul Coresi, reproducă cu un studiu bibliografic și ună glosară comparativă de B. Petriceicu-Hașdeu. Edițiunea Academiei române. Tomul I. Teatului. București, Tipografia Academiei române, 1881. In-4°, avec 66 p. en fac-similé.*

⁽³⁾ Ce cliché est un de ceux qui ont servi à

l'édition de M. Hișdău; il nous a été prêté par l'Académie roumaine.

⁽⁴⁾ La souscription porte : Ѹзи Діаконь корєси. ПІМЪНІ. ПІАЛЪ, etc. Plusieurs auteurs ont cru qu'il n'était fait mention ici que d'un seul personnage appelé Emmanuel Coresi.

⁽⁵⁾ In-folio de 206 feuillets, Karatajev, Описание, n° 93.

⁽⁶⁾ *Gesch. der südslav. Lit.*, III, p. 280. Cf. Karatajev, n° 95.

КУМНЛА ЛУ ДОУМНЕЗЕУ ЕУ ДІАВОНЪ КОСЕ
 СН . ДЪСА ВЪЗЪІО СЪМАН ТСОАТЕ АНБН
 ЛЕ АЪКЪ ВЪЖНТЪОЛЪ ЛУ ДОУМНЕНЕУ ЛАН
 СА . НОМАННІ РЪМАННІН НАВЪМЪ ШН ХЪ
 ЗЪКЕ . МАДЕН . СД . ЧННЕ ХЕТЪЦЕ ОЪАЦЕ
 ЛЪГЖ ШН ПЪКЕАЛЪ АПЪЛЪ ФЪЖ СКРНЕ КЪ КО
 РІНТЪ РНЕ . КЪАНТЪРЪБ СЪРЕНЪ МАН ВЪРЪ
 ТЪ ЧННІНІСЪВННТЕ КЪ АЦЕАЕСЪЛЪ МІЕУ СЪ
 ГРЪСЪКЪ , КЪ ШН АЛААЦНЪ ОЪАВЪЦЪ ДЕ КЪ
 ТЪ ОУАТЪОНЪРІСЪ ДЕ КЪВННТЕ НЕАЦЕАЪСЕ
 АН ГРААТЕ АНБН :— ДЕРЕНТЪ АЧЪА ФРА
 ЦІН МІЕН ПРЕОУЧНОРЪ . СІРІНСЪКАМЪ АТЪ
 СТЕ ПЪАТЪНОНЪ ОУВЪТЪ . ДЪМЪ СЪКЪ ДЕ
 А ПЪАТЪНЪРЪ СРЪБЪСЪКЪ ПРЕ АНБЖ РЪМАНЪ
 СІА . СЪВЪ ФІЕ ДЕ АЦЕАЕГЖТЪРЪ . ШН ГРЪ
 МЖ ГНЧНОРЪ . ШНВЪ РОГЪ КЪ ФРАЦІН МІЕН
 СЪІЕТИЦН ШНБНЕСЪКОТНЦН КЪВЕЦНВЕ
 А ШНВЖ КЪСЪ ОУАДЕВЪЛЪ . ВЛЪТЪО ЗЪПЕ

12. — *Psautier roumain* imprimé à Szász-Sebes en 1577 (v° du dernier f.).

l'approbation du métropolitain de Transylvanie Gennadius, en 1580. Ce volume, qui compte 451 feuillets in-folio, reproduit le *Miniej* donné par Božidar en 1538⁽¹⁾; il est imprimé avec les caractères du *Psautier* slovène de 1577.

La bibliothèque publique de Saint-Pétersbourg possède un fragment d'un *Évangélaire* qui mérite d'être examiné de près. Le volume, imprimé dans

⁽¹⁾ Musée bohème, 64. B. 6. Cf. Šafařík, *Gesch. der südslaw. Lit.*, III, p. 280; Karatajev, n° 99.

le format in-folio, contenait, sur deux colonnes, un texte slovène et un texte roumain. D'après M. Karatajev, les caractères sont presque semblables à ceux qui ont été employés en 1579 pour l'impression de l'*Évangélaire* slovène de Coresi; aussi le bibliographe russe a-t-il placé hypothétiquement vers 1580 le fragment dont nous parlons. Sans être en mesure de nous prononcer, nous pouvons dire que le texte roumain dont Karatajev cite un passage diffère sensiblement du texte correspondant contenu dans l'*Évangélaire* imprimé à Braşov en 1560⁽¹⁾.

Il se peut que l'*Évangélaire* bilingue soit sorti des presses de Szász-Sebes; il se peut qu'il appartienne à une autre typographie; nous ne le citons ici que sous toutes réserves. Nous ne connaissons aucun volume slave ou roumain imprimé dans la ville de Szász-Sebes entre 1580 et 1683, date du *Sicriul de aur* de Ioan din Vintî.

V

IMPRIMERIE D'ORĂŞTIE (SZÁSZVÁROS, BROOS).

La ville d'Orăştie, peu éloignée de Szász-Sebes, n'est pas citée par les auteurs qui ont étudié l'histoire de la typographie en Hongrie⁽²⁾; or une imprimerie y fonctionna en 1582. Cette officine devait son existence à un grand seigneur hongrois, François Geszti, qui, après avoir longtemps pris part aux guerres qui désolèrent le royaume, avait reçu en don, en 1581, de son pa-

⁽¹⁾ Voici quelques lignes des deux textes en transcription latine :

Évangélaire de 1561.

În vrêmea aceia vine Isus în laturea Tirului și Sidonului. Și adecă muêrea deîn Hananeîu deîn hotarile acelea eși și strigă cătră el; grăi : « Miluiaște-mă, doanne, fiul lu David, că fata mea rău să drăcește. » El [nu] răspunse ei cuvint. Și să apropieară ucenicii lui, ruga-I și grăiea . . . »

MATH., XV, v. 21.

Évangélaire slavo-romain.

Într' aceia vrêmia vine Isus în parțile Tyrului și Sidonului [lis, și] Sinonului [lis, Sidonului]. Iaca muiare den Hananei den țenuturile cele [. . .] vine să [lis, și] strigă catr'ius greind : « Miluiaște me, doanne fiul lui David, că fatame rău de dracul pate. » Iară el nu răspunse eî ucece un cuvint. Apropiarășă rycenicii [lis, ucenicii] lui, rugându-I grăiră . . . »

M. Sirca, professeur à l'Université de Saint-Petersbourg, nous a dit récemment qu'il avait publié, vers 1875, dans le *Журналъ министерства народного просвѣщенія*, un article sur le fragment qui nous occupe; nous n'avons pas retrouvé cette étude dans la collection, malheureusement incomplète, de la Bibliothèque nationale.

⁽²⁾ Orăştie (ou Szászváros) et Szász-Sebes sont tous deux des chefs-lieux de « siège ». La première de ces villes est située au sud-ouest de la seconde, à quelques kilomètres au sud du Maros.

rent Sigismond Báthori, la ville de Déva, chef-lieu du comitat de Hunyad ⁽¹⁾. Orăștie, qui se trouve à moins de 40 kilomètres à l'est de Déva, appartenait sans doute aussi à Geszt. Les typographes qui s'y installèrent venaient selon toute vraisemblance de Szász-Sebes; mais le matériel qu'ils apportaient avec eux était nouveau. Il firent paraître, le 14 juillet 1582, les deux premiers livres d'une *Pala*, c'est-à-dire d'un recueil de récits bibliques, mêlés de légendes apocryphes. Ce volume, imprimé en très gros caractères, compte 176 feuillets non chiffrés, de format in-folio. Il se termine par la souscription suivante :

Κὼ μίλλα λογιη διαμνησῆς ἡμῶν ἐκ ἀριστό-
 ροιῶν φήσαν ἡμῶν ἐκ σπληνῆτορα ΔΨΔΑΝΗ
 σφῆτε. Ἐς Τορλάμη Μιχαίλο δαές Πικε-
 πορα ρωμῶνιλορι ἦν ἀρχαί : ἡμῶν ἐκ Χέρπε
 πρέφαν. προποεξαντόροια ἘΨΑΙΕΝ ἄς ΧΨ
 ἦν ὠραπορα ἐλεῖραν Σεβέσδασι Ζακάμη
 Ἐφρέμ δασκαλορα δε δασκαλίε. ἄ σπεῖσῶ-
 αση, ἡμῶν ἐκ περηνιέλα Μωύση, προποεξαν-
 τόρορα Ἐσανεῖλεῖν ἦν ὄραῖσα λογόσδαση
 ἡμῶν ἐκ ἀπῆτε ποτροπορα ἐάρμεκηνει Χει-
 λοόρεν ἡμοῦμα ἦντρση πέντρς κελάντε
 σκρηπῆρεν σφῆτε, ἐκ ἐλῆσῃ κοῦμα τότα

⁽¹⁾ « Franciscus Geszt, Sigismundo Báthoreo ex materna linea sanguine junctus, ex Hungaria in Transylvaniam venit et arce Déva donatur. » Wolfgang Bethlen, *Historia de rebus transylvanicis*, ed. secunda, II, p. 455.

⁽²⁾ Michel Thordási était en réalité un dignitaire de l'église luthérienne. Ce devait être le fils ou le neveu de ce Paul Thordási, nommé par Jean-Sigismond en 1569 évêque des Roumains de Transylvanie, à la place d'un moine (dont nous ne savons pas le nom) qui avait refusé d'accepter les doctrines de la Réforme. Un acte de 1569 donne à ce premier dignitaire le titre de surintendant : « Paulus Thordási, *superintendens ecclesiarum valachicalium* » (J. Heitz, *Geschichte des Bisthums der griechisch-nichtunirten Glaubensgenossen in Siebenbürgen*; Hermannstadt, 1850, in-8°, p. 19). Jean-Sigismond lui

Par la grâce de Dieu et avec l'aide du Fils et le parachèvement du Saint-Esprit, moi, Michel Thordási ⁽²⁾, élu évêque des Roumains de Transylvanie, avec Étienne Hercse ⁽³⁾, prédicateur de l'Évangile du Christ dans la ville de Caransebeș, Éphrem Zakán, maître de l'école de Șeșeș, Moïse Pestisel, prédicateur de l'Évangile dans la ville de Lugos, et Achir, protopope du comitat de Hunyad, nous sommes réunis en vue de propager l'Écriture sainte, car nous avons vu que toutes les langues les ont et s'épanouissent dans les glorieuses paroles de Dieu, et que nous seuls, Roumains,

avait abandonné une maison située à Lamerem (magy. Lámkerék; all. Langendorf), dans le siège de Szász-Sebes, maison précédemment occupée par le moine resté fidèle à l'église d'Orient. Voir Cipariu, *Acte si Fragmente latine romanesce pentru istoria beserecei romane*; Blasiu, 1855, in-8°, p. 272; *Archiva*, 1868, p. 278; Popea, *Vechi'a Metropolia ortodosa romana a Transilvaniei*; Sabiniu, 1870, in-8°, p. 71.

⁽³⁾ Il faut probablement reconnaître dans ce personnage le prédicateur Étienne Herczég (Herczég István) qui en 1604 introduisit la réforme à Kassó (Kaschau, Cassovia), d'accord avec le Silésien Johannes Bocatius, maire de la ville. Voir A. Fabó, *Monumenta Evangelicorum ang. conf. in Hungaria historica*, II (1863), p. 196.

лімлене аз шї ѿфазрескѣ ѿнтрѣ ксѣлї-
теле сльвїте а аз двамнєсѣс, нѣман нїи
ршмїни пре аймьл нѣ авѣмь. пѣнтрѣ ачѣа
кѣ маре мѣлѣк скѣасем дїи аймьл жидо-
вѣскѣ, шї грєчѣскѣ, шї сьрбѣскѣ пре аймь-
л ршмїнѣскѣ, є, кѣрїи аде аз мшѣу
пѣрѣкоуа. шї нѣтрѣ кѣрїи чѣ се кѣмь
урѣте. шї аїи пѣрѣчи кѣуе. шї ає дѣ-
рїи єѡу фрѣмїлор ршмїни . . .

Де а мїла аз двамнєсѣс аи сїлєє аз
Бѣтрѣ Жигмѡнѣ Кнїєѡдѣ ардѣаади :
дѣрїи дѣи ачѣсте кѣрїи скїс а нѡстре
чѣсте дѡу де ачѣнїю Бїтїє, шї йсхѣдѣ.
чѣади дѡмь де стѣг шї кѣстїтѣ вїтѣсѣ
Гѣстї фрѣнїи адеєс Хштїѡу ардѣаади шї
пѣрїи оуїгѣрѣїи. мѣкшїтѡу аи дѣва коуа
ачѣсте дѡу кѣрїи сѣ фїє пѣргѣ пѣнѣ двам-
нєсѣс єа шї аааде типѣрїи шї скѣате. шї
мѣрїа аз Гѣстї фрѣнїи фѣ кѣ тѡт аїю-
тѡрїал шї аѣс скїс аи кѣлѣдѣл мѡуагѣ.
Шї кѣ аїи мѡмєнї єнїи аиєлѣ мѣрїа
сїиє шї аѣс дѣрїитѣ єѡу фрѣнїи ршмїни-
лорї. пѣнтрѣ ачѣа ршдїи пре двамнєсѣс.
пре нѣтрѣ мѣрїє ади. де аи мїла ади двам-
нєсѣс єз шерѣвїи дїаєс мѣєрєѡуа маре а
типѣлєлор шї кѣ мѣрїєнѣ, дїаєк дѣрїа
аи мѣна нѡстрѣ чѣсте кѣрїи четїндѣ шї
не пѣкѣрѣ, шї аѣмь скїс єѡу фрѣнїи
ршмїни, шї ає четїнїи кѣ єїи афа а аи-
трѣ ає мѣрїаїтарїю скѣапш шї вїстѣрїю
нєсѣрїитѣ. кшїѡаїрєєнїи фѡдєса єнїїи-
лорї : шї пѣта пѣкѣтелєлє дѣла двамнєсѣс
аи трѣ чѣсте кѣрїи. Скїсєсєс чѣсте кѣрїи
сѣїте : аїи єїи, нѡрѣкѣєствє хѣєѡ : аїїїє.
Мѣєїа їѡує дї. а четѣте аи ўрїїїє⁽¹⁾.

nous ne les avons pas. C'est pourquoi, avec grand labeur, nous avons tiré de la langue juive, de la grecque et de la serbe, les cinq livres du prophète Moïse et quatre livres qui s'appellent *les Rois* et quelques autres prophètes, et nous vous les offrons, frères roumains . . .

Par la grâce de Dieu, sous le règne de Sigismond Báthori, voïevode de Transylvanie, nous offrons d'abord, parmi nos manuscrits, ces deux livres : la *Genèse* et l'*Exode*, au seigneur banneret, à l'illustre chevalier François Geszti, élu capitaine de la Transylvanie et du pays hongrois, demeurant à Déva, afin que ces deux livres soient comme des prémices, jusqu'à ce que Dieu [nous permette d'en] imprimer et publier d'autres. Et Sa Grandeur François Geszti nous a aidés en tout et les a imprimés à grands frais, avec d'autres hommes de bien qu'il a près de lui, et vous les a donnés, frères roumains; aussi priez Dieu pour Sa Grandeur. Par la grâce de Dieu, moi Șerban, le lettré, grand maître de l'imprimerie, et Mărian, le lettré, ces livres étant venus en nos mains, nous les avons lus et ils nous ont plu, et nous vous les avons imprimés, frères roumains, et lisez-les, car vous y trouverez une perle précieuse, un trésor inépuisable. Vous connaîtrez dans ces livres l'avantage des bonnes actions et comment Dieu fait payer les péchés. Ces saints livres ont été imprimés l'an 7090, de l'incarnation du Christ 1582, le 14 juillet, en la ville d'Orăștie⁽¹⁾.

La première partie de la *Palia* est le seul livre imprimé à Orăștie qui nous soit connu. D'après un témoignage rapporté ci-dessus⁽²⁾, témoignage malheu-

⁽¹⁾ Cipariu, *Analecte*, p. 81; Gaster, *Chrestomathie*, I, p. 37. — ⁽²⁾ P. 209.

reusement fort suspect, le typographe Șerban (fils du diacre Coresi?) se serait établi à Brașov, où il aurait imprimé en 1588. Rien ne nous paraît moins certain. Les réformateurs renoncèrent à une propagande dont ils avaient pu constater le peu d'efficacité; aussi l'imprimerie disparut-elle pour longtemps des pays roumains. Trente-cinq ans plus tard (1617), la Pečerska Lavra de Kijev commence à imprimer des livres destinés à toutes les églises orthodoxes de l'Europe orientale; bientôt Pierre Movilă, devenu archimandrite du monastère, puis métropolitain de Kijev, donne à la typographie slave un important développement; mais ce n'est qu'à partir de 1634 que le clergé valaque suit son exemple et qu'une imprimerie fonctionne au monastère de Deal. En Moldavie, le synode de Iassi provoque en 1642 la création d'une officine typographique. Nous nous proposons, dans une prochaine étude, de faire connaître les productions des presses roumaines pendant cette seconde période.

FRAGMENTS
D'UNE
HISTOIRE DES ÉTUDES CHINOISES
AU XVIII^e SIÈCLE,
PAR
M. HENRI CORDIER.

Dans un mémoire publié à l'occasion du Congrès international des Orientalistes tenu en 1886 à Vienne, j'avais réuni quelques notes⁽¹⁾ tirées de l'*Histoire des études chinoises en Europe* que je prépare depuis longtemps. Les fragments que je donne aujourd'hui pourront servir de suite à ces notes. Je disais que « BAYER⁽²⁾ peut être considéré comme le dernier et en même temps le plus remarquable de ces sinologues de l'ancienne école, nous entendons par ancienne école celle des savants dont nous venons de parler, qui ont acquis leurs connaissances au hasard, et dont les ouvrages, inutiles à consulter pour l'étude de la langue, ne sont que des objets de curiosité ». En effet, si Fourmont fut le contemporain de Bayer⁽³⁾ et si ses ouvrages sont

⁽¹⁾ *Notes pour servir à l'histoire des études chinoises en Europe, jusqu'à l'époque de Fourmont l'aîné. (Nouveaux Mélanges Orientaux, publiés par les professeurs de l'École des langues orientales vivantes, Paris, 1886, in-8°.)*

⁽²⁾ Né à Koenigsberg en 1694; † 21 février 1738.

⁽³⁾ Les *Méditations* de Fourmont parurent en 1737 et il y est fait allusion dans cette lettre, l'une des dernières écrites par Bayer :

« Vir clarissime,

« Noli mihi succensere, quod serius, quam promiseram, opus Dahaldianum tibi remitto. Non sciebam, alio in conclavi decumbens, libros in museo meo depositos fuisse, donec heri me famulus Gymnasii me monuit, quem jussi illico me apud Te excusare. Admonitum

Te velim multas deesse tabulas aeneas, in quibus eam maxime desidero, in qua numi Sinici picti sunt. Nunc cum gratiarum actione tom. I. II. III. Tibi remitto. Quartum, peto, ut mecum adhuc esse sinas. Est praeterea, quod Te velim. Tenet me incredibile desiderium Meditationum Sinicarū Cl. Fourmontiū quarum exemplar pro me doctissimus Vir apud lectissimam Sororem Tuam superiori aestate deposuit. Lentum nimis est, expectare bibliothecam tuam; varia possunt ad moram intervenire. Breuiorem viam, noli. Habeo mercatorem Regiomontanum amicissimum mihi, qui mercaturas facit cum Burdegalensibus, haque a Te peto ut mihi epistolam tradas ad sororem, hoc sensu; illi, qui exhibiturus sit epistolam, ut tradat exemplar meum librorum a Cl. Fourmontio sibi commendatorum. Cetera

aujourd'hui inutiles à consulter, il n'acquît pas ses connaissances au hasard, puisqu'il pilla sans vergogne la grammaire de Varo, alors inconnue en Europe.

FOURMONT étant mort en 1745 et son disciple DE GUIGNES en 1800, on peut grouper autour de leurs noms ceux qui ont été leurs maîtres, leurs rivaux ou leurs élèves dans l'étude du chinois. A chacun de ces noms correspond celui d'un missionnaire de Péking : à Fourmont, PRÉMARE; à De Guignes, GAUDEL. Aussi bien jetterons-nous un coup d'œil sur les origines de la mission française de Péking.

La mission des Jésuites fut fondée à Péking par Matteo Ricci qui y mourut le 11 mai 1610; presque tous les premiers missionnaires furent italiens, portugais, espagnols, flamands, voire allemands et suisses, mais de français depuis 1581, arrivée d'Alessandro VALIGNANI, jusqu'au 23 juillet 1687, date de l'entrée en Chine des cinq jésuites de Louis XIV, je ne relève sur 162 noms marqués au *Catalogus*⁽¹⁾ que ceux de Nicolas TRIGAULT, de Douai, † à Hang-tcheou, 14 novembre 1628; Pierre DE SPIRA, également de Douai, † à Nan-tch'ang, 20 décembre 1627; Martin BURGENT, † 1629, à Nan-king; Michel TRIGAULT, † 30 septembre 1667, à Canton, toujours de Douai; Étienne LE FÈVRE, d'Avignon, † 22 mai 1659, à Han-tchong; Jean VALAT, le premier vraiment français, † 7 octobre 1697, à Tsi-nan; et la série des missionnaires arrivés en 1656 et 1657 : Humbert AUGER, † 7 juillet 1673, à Hang-tcheou; Jacques LE FAVRE, † 28 janvier 1676, à Chang-haï; Jean FORGET, † 9 octobre 1660, à Haï-nan; Adrien GRESLON, † 1695, à Kan-tcheou; Nicolas MOTEL, † 1657, à Wou-tch'ang; Louis GOBBE, † 22 novembre 1663, à Nan-tch'ang; Claude MOTEL, † 1671, Jacques MOTEL, † 2 juin 1692, tous les deux à Wou-tch'ang; Germain MACRET, † 4 septembre 1676, à Fou-tcheou; J. TISSANIER, c'est-à-dire 16 noms, tandis que de 1687, à la fin de la mission, 80 Français exercèrent comme jésuites leur ministère dans l'Empire du Milieu.

Nous ne pouvons dire ici, faute de place — et aussi parce que nous sortions de notre sujet — les raisons politiques et autres qui expliquent le

deinde sic curabuntur, ut sub verem habiturus
sim libros Regijmonte. Hoc a Te etiam atque
etiam peto. Vale

* Tui obseruantissimus

* BAYER.

* d. 11. Jan. 1738.*

Lettre autog. signée. — Collection H. C.

⁽¹⁾ *Catalogus Patrum ac Fratrum S. J. qui a morte S. Francisci Xaverii ad annum MDCCCXCII Evangelio Christi propagando in Sinis adlaboraverunt.* Chang-hai, ex typographia Missionis Catholicae in Orphanotrophio Tou-se-wè. — 1892, in-8°.

départ de France pour le Siam et la Chine, en 1685, de six Pères Jésuites reçus à l'Académie des sciences avant leur départ. Le Père Philippe COUPLET, Flamand de Malines (né le 31 mai 1622), s'était embarqué à Macao le 5 décembre 1681 sur un navire hollandais pour défendre à Rome les intérêts de sa Compagnie; débarqué en Hollande en octobre 1682, il se rendit en Italie en passant par Paris; là, Louvois et le duc du Maine se résolurent à lui confier la liste de leurs *desiderata* sur la Chine; il est probable que le roi et le P. de la Chaise pensèrent que les intérêts de la France étant d'accord avec ceux de la religion et de la science, il serait mieux de confier à des Français plutôt qu'à des étrangers le soin de faire à Peking des recherches au succès desquelles le roi de Portugal ne portait pas moins de désir que le Fils aîné de l'Église.

Les six missionnaires, y compris le Père Guy TACHARD⁽¹⁾ qui resta au Siam, étaient : Joachim BOUVET⁽²⁾, Louis LE COMTE⁽³⁾, Jean DE FONTANEY⁽⁴⁾, Jean-François GERBILLON⁽⁵⁾ et Claude DE VISDELOU⁽⁶⁾. Ils s'embarquèrent à Brest le 1^{er} mars 1685 sur l'*Oiseau*, commandé par M. de Vaudricourt, avec le chevalier de Chaumont, ambassadeur du roi à Siam, et partirent le surlendemain. Ils arrivèrent en Chine le 23 juillet 1687 et à Peking le 7 février 1688. FONTANEY fut le premier supérieur de cette mission; il s'est occupé surtout d'astronomie. GERBILLON qui devint supérieur en 1699, est un homme hors ligne; il avait acquis assez vite la langue mandchoue pour être employé comme interprète avec le P. Thomas Pereyra⁽⁷⁾, par l'empereur K'ang H'i lors du traité signé par Golovin à Nipchou (Nertchinsk) le 27 août 1689; il avait rédigé des *Elementa linguae Tartaricae* qui ont été imprimés dans la quatrième partie des *Relations de divers voyages curieux... données au public par les soins de feu*

⁽¹⁾ Guy Tachard, de la province de Guienne, né vers 1650; † vers 1714.

⁽²⁾ Joachim Bouvet, né au Mans, 18 juillet 1656; † à Peking, 28 juin 1730. En chinois : 白晉, *Pé Tsing*.

⁽³⁾ Louis-Daniel Le Comte, né à Bordeaux, 10 octobre 1655; rentré en France; † à Bordeaux, 19 avril 1728. En chinois : 李明, *Li Ming*.

⁽⁴⁾ Jean de Fontaney, né en Bretagne, dans le diocèse de Léon, 17 février 1643; revient en Europe en 1699, retourne en Chine en 1701 d'où il repartit définitivement le 1^{er} mars 1703; † à la Flèche, le 16 janvier 1710.

En chinois : 洪若翰, *Hong Jo-han*. — Il a pris part aux controverses des Rites.

⁽⁵⁾ Jean-François Gerbillon, né à Verdun, 11 juin 1654; † à Peking, 22 mars 1707. En chinois : 張誠, *Tchang Tcheng*.

⁽⁶⁾ Claude de Visdelou, né en Bretagne, 12 août 1656; vicaire apostolique du Koueitchou (1709); évêque de Claudiopolis; † à Pondichéry, 11 novembre 1737. En chinois : 劉應, *Liou In*.

⁽⁷⁾ Thomas Pereyra, né le 1^{er} novembre 1645, à S. Martinho de Valo; † 24 décembre 1708, à Peking. En chinois : 徐日昇, *Siu Je-cheng*.

M. Melchisedec Thevenot. A Paris, . . . M.DC.XCVI, in fol. La *Grammaire tartare-mantchou*, publiée, page 39 du vol. XIII des *Mémoires concernant les Chinois* sous le nom du P. Amiot et dont je possède l'original, n'est qu'une traduction, incomplète à la fin, du travail donné dans Thévenot. (Cf. *Bibliotheca Sinica*, col. 1310-1311.) Le P. BOUVET, sans avoir été Supérieur, fut un des hommes considérables de la mission, quoique ses ouvrages, sauf sa vie de K'ang Hi⁽¹⁾, aient moins de réputation que ceux de ses confrères; c'est lui qui, rentré en Europe en 1697, assura, comme on le verra plus loin, le recrutement de l'établissement de Péking en ramenant avec lui Prémare, Domenge, etc. Louis LE COMTE est pour nous le moins intéressant du groupe; renvoyé en Europe pour s'occuper de la question des rites, il ne fut pas l'une des parties les moins actives dans cette fameuse querelle que ne contribuèrent pas peu à raviver ses *Nouveaux Mémoires sur l'état présent de la Chine*⁽²⁾ auxquels son titre de confesseur de la duchesse de Bourgogne donna une importance spéciale. Le dernier, Claude DE VISDELLOU, ne le cède en valeur scientifique qu'à Antoine Gaubil; ses recherches sur l'histoire de la Tartarie, qui ne parurent que longtemps après sa mort comme supplément à une nouvelle édition de la *Bibliothèque Orientale* de B. d'Herbelot⁽³⁾, auraient pu être ignorées grâce au parti qu'il prit contre sa propre Compagnie lors de la mission du patriarche d'Antioche, Charles-Thomas MAILLARD DE Tournon; nommé évêque *in partibus* de Claudiopolis, on peut dire qu'il mourut en exil chez les capucins de Pondichéry.

A cette génération, qui ne le précède en Chine que de quelques mois, appartient le P. François Noël 衛方濟 *Wei Fang-tsi*. Noël était né dans le Nord,

⁽¹⁾ *Portrait historique de l'Empereur de la Chine*, présenté au Roy, par le P. J. Bouvet, de la Compagnie de Jesus, Missionnaire de la Chine. A Paris, chez Estienne Michallet. . . . M.DC.XCVII. Avec Privilège du Roy, in-12 p. 264, s. l'av., etc.

⁽²⁾ *Nouveaux Mémoires sur l'Etat présent de la Chine*. Par le P. Louis le Comte de la Compagnie de Jesus, Mathématicien du Roy. A Paris, chez Jean Anisson, Directeur de l'Imprimerie Royale, rue de la Harpe, au-dessus de S. Cosme, à la Fleur-de-Lis de Florence, M.DC.XCVI. Avec Privilège du Roy.

2 vol. in-12. p. 508/536. Cf. *Bibl. Sinica*, col. 24-27.

⁽³⁾ *Histoire de la Tartarie*, contenant l'Origine des Peuples qui ont paru avec éclat dans ce vaste pays, depuis plus de deux mille ans; leur Religion, leurs Mœurs, Coutumes, Guerres & Révolutions de leurs Empires, avec la suite chronologique & généalogique de leurs Empereurs; le tout précédé & suivi d'Observations critiques sur plusieurs Titres de la *Bibliothèque Orientale*. [Par le P. Visdelou.] (*Bibl. Orientale*, de B. d'Herbelot, *Supp.*, Paris, 1780, p. 18 et seq.)

DE MISSIONE LEGATORVM IAPONEN

sum ad Romanam curiam, rebusq; in
Europa, ac toto itinere animaduersis
DIALOGVS

EX EPHEMERIDE IPSORVM LEGATORVM COL-
LECTVS, & IN SERMONEM LATINVM VERSVS
ab Eduardo de Sande Sacerdote Societatis
IESV.



In Macaensi portu Sinici regni in domo
Societatis IESV cum facultate
Ordinarij, & Superiorum.

Anno 1590.

E. COEIJ

à Hestrud, le 18 août 1651; il est revenu mourir⁽¹⁾ dans son pays à Lille le 17 septembre 1729. Nous lui devons non seulement la traduction des *Se-chou* 四書, qui nous étaient déjà connus par les versions des PP. Da Costa, Intorcetta et autres (cf. *Bibl. Sinica*, col. 652-654⁽²⁾), mais aussi, pour la première fois, celles du *Hiao-king* 孝經, livre de la piété filiale, et du *Siao-hio* 小學, leçons destinées à l'usage des enfants. Ces traductions parurent en latin en 1711 à Prague⁽³⁾ et furent retraduites plus tard en français par l'abbé Pluquet⁽⁴⁾. Le séjour de ce missionnaire à Prague nous a valu également l'impression de savantes observations mathématiques⁽⁵⁾ et un ouvrage remarquable sur la philosophie chinoise⁽⁶⁾ qui a joué un rôle important dans les controverses suscitées par la question des rites.

⁽¹⁾ « Il y a trois semaines que nos pères Noel Flamaan et Castner Alleman partirent d'icy pour l'Europe par un vaisseau anglois nommé le *Seaffort*. Ils vont à Rome défendre nos opinions. Je leur ay remis un très grand nombre de lettres pour nos pères de France et de Rome. Ils ne savent pourtant pas où ils aborderont... » (Lettre aut. du P. Pelissou, à Canton, ce 29 janvier 1702, adressée au P. Verjus, Public Record Office, *China*, n° 1.)

⁽²⁾ Les premières éditions de ces traductions des Classiques chinois ont été imprimées dans le Kiang-si en 1663, dans le Kouang-toung en 1667, et à Goa. On trouvera d'amples détails sur ces impressions dans notre *Bibliotheca Sinica*, col. 652-4, et dans notre *Essai d'une Bibliographie*, p. 13-16. — Si nous comptons Macao, colonie portugaise, comme dépendance chinoise, ces volumes ne sont donc pas les premiers produits de la presse étrangère dans l'Empire du Milieu. Nous reproduisons en fac-similé un livre du P. Ed. de Sande imprimé à Macao dès 1590, signalé par nous dans nos mémoires précédents, qui paraît avoir toutefois été précédé d'autres ouvrages à cette même presse. Cf. *Nota bibliográfica sobre un libro impreso en Macao en 1590 por José Teribio Medina*. Sevilla, Imprenta de E. Rasco, Bustos Tavera, núm. 1, MDCCCXCIV, br. in-4°, p. 15, tiré à 100 exemplaires. — Cette plaquette a pour but de prouver que le livre du P. de Sande n'est pas le premier imprimé à Macao.

⁽³⁾ *Sinensis Imperii Libri Classici Sex, nimirum Adultorum Schola, immutabile medium, liber sententiarum, Memcius, Filialis Observantia, parvulorum Schola, E Sinico idiomate in latinum traducti a P. Francisco Noël Societatis Jesu Missionario, Superiorum Permissu. Praga, Typis Universitatis Carolo-Ferdinandae, in Collegio Soc. Jesu ad S. Clementem, per Joachimum Joannem Kamenicky p. t. Factorem, Anno 1711, in-4°, p. 608, s. les prél., etc.*

⁽⁴⁾ A Paris, chez de Bure, Barrois aîné & Barrois jeune, 7 vol. in-18, 1783-86.

⁽⁵⁾ *Observationes || Mathematicae || et || Physicae || in || India || et || China || factae || à || Patre Francisco Noël Societatis || Jesu, ab anno 1684. usque ad annum 1708. || In Lucem datae Superiorum permissu. || — Praga, typis Universitatis : Carolo-Ferdinandae, in Collegio || Soc. : Jesu ad S. Clementem, per Joachimum Joannem Kamenicky || Factorem Anno 1710, pet. in-4°, p. 134 + 1 pl. hors texte.*

⁽⁶⁾ *Philosophia Sinica tribus tractatibus, Primo Cognitionem Primi Entis, Secundo Ceremonias erga Defunctos, Tertio Ethicam Juxta Sinarum mentem completens, Authore P. Francisco Noël Societ. Jesu Missionario. De speciali licentia SS. D. N. D. Clementis Papae XI. et Superiorum Permissu, Praga Typis Universit. Carolo Ferdinandae, in Collegio Soc. Jesu ad S. Clementem, per Joachimum Joannem Kamenicki Factorem anno 1711, in-4°.*

Si, au lieu de ces fragments, je donnais une histoire complète de nos études, je rappellerais que vers la même époque, c'est-à-dire en 1690, l'ancien diocèse catholique de Macao était divisé en trois : 1° le diocèse de Péking, qui comprenait non seulement le Tche-li, mais aussi le Chan-toung, le Chan-si, le Chen-si, le Ho-nan, le Liao-toung, la Corée et la Tartarie; 2° le diocèse de Macao, avec le Kouang-toung, le Kouang-si et l'île de Haï-nan; enfin 3° le diocèse de Nan-king qui forma en 1696, en dehors même de son territoire, les diocèses de Hou-kouang, de Fou-kien, de Tche-kiang, de Kiang-si, de Yun-nan, de Se-tchouen, et de Kouei-tcheou.

Dans plusieurs de ces diocèses, quelques missionnaires, tels que les Français Basilio BROLLO⁽¹⁾, de Gemona, et Carlo Orazio CASTORANO⁽²⁾ nous ont laissé des ouvrages justement estimés. Nous serons obligés, faute d'espace, de ne pas en parler aujourd'hui, car ils méritent mieux que quelques lignes. Je ne parlerai pas non plus des Jésuites, qui, sous la direction du P. JARTOUX, dressèrent la carte de l'empire chinois offerte à l'empereur Kang Hi en 1718, pas plus que de ceux qui firent le relevé de l'Asie centrale pour l'empereur Kien-long. J'ai hâte dans ces pages trop peu nombreuses de revenir en Europe, et, oubliant Bayer, dont il a déjà été question dans mes *Notes* précédentes, et écartant à dessein FRÉRET, je voudrais, avant de parler de Fourmoné, qui est le principal objet de cette étude, faire mention de deux personnages moins connus.

Parmi les sinologues amateurs de la première moitié du XVIII^e siècle, il faut compter le théologien Philippe MASSON et le médecin VANDERMONDE.

Je crois que ce Philippe Masson, qui a vécu à Utrecht, est le père d'un autre Philippe, cousin de Jean Masson, de Civray, dont les frères Haag⁽³⁾ nous disent qu'il « était ministre de l'église française de Wheeler-Street, en 1742, c'est-à-dire à l'époque où cette église se réunit à celle de la Nouvelle-Patente dont il devint ainsi un des pasteurs ». Il serait donc probablement mort à Londres⁽⁴⁾.

⁽¹⁾ Fra Basilio Brollo, de Gemona, mineur observantin, né à Gemona, 25 mars 1648; partit pour la Chine en 1680, vicaire apostolique du Chen-si en 1700; † dans cette province, 13 août 1703.

⁽²⁾ Carlo Orazio de Castorano, mineur ob-

servantin, pendant plus de trente-trois ans missionnaire de la Propagande en Chine.

⁽³⁾ *La France protestante...*, par MM. Eug. et Em. Haag, Paris, 1857. VII, p. 315.

⁽⁴⁾ Mon ami, M. le Dr W. N. du Rieu, bibliothécaire de l'Université de Leyde, me fait

Je retrouve dans mes papiers ⁽¹⁾ la lettre suivante adressée par Masson, probablement à Étienne Fourmont :

Monsieur,

Je me flatte que vous aurez la bonté de pardonner à la liberté que j'ose prendre aujourd'hui en me donnant l'honneur de vous écrire, pour vous marquer l'estime toute singulière que je fais de votre vaste érudition, et aussi au même tems pour vous témoigner la joye extraordinaire que j'ai ressentie lors que j'ai appris que vous vous appliquiez à la langue chinoise, et que vous aviez dessein de faire bien tôt imprimer une grammaire de cette langue, qui étoit presque achevée de composer: qu'ensuite vous communiqueriez aussi au public un Dictionnaire chinois avec les caractères & la prononciation Mandarine. Cette agréable nouvelle m'a tellement pénétré que je n'ai pu retenir plus long tems ma plume pour vous en témoigner ma tres-humble reconnaissance, comme je me donne l'honneur de le faire ici. Ces deux ouvrages seront d'un tres-grand secours pour les savans de notre Europe qui aiment les langues Orientales, afin de s'acquérir la connoissance d'une langue qui leur a été inconnue jusques ici, si vous en exceptez les P. Missionnaires dans ce puissant Empire de la Chine, qui ont été comme les seuls qui entendent les caractères & la langue chinoise qu'on appelle des Mandarins. Vous serez le premier, Monsieur, qui donnerez à l'Europe une connoissance exacte de cette langue, qui m'a paru depuis long tems fort necessaire pour illustrer & confirmer divers endroits de l'histoire sacrée & profane par le moyen des grandes Annales de la Chine. Il n'appartenoit qu'à une personne aussi savante et aussi généreuse que vous de procurer au public la connoissance d'une langue si difficile pour la connoissance de laquelle on ne trouve aucun secours dans les plus riches et plus complettes Bibliothèques de notre Europe, si l'on en excepte celle du Roi Très Chrétien, qui est remplie d'un grand nombre de livres Chinois et choisis et dont on n'a pu voir jusques ici le catalogue, & celle du Roi de Prusse ou l'on trouve la grammaire chinoise du P. Martini ⁽²⁾, qui est un vrai trésor à ce que l'on dit, & le Dictionnaire chinois nommé *Hai-pien* comme l'on me l'a écrit tout nouvellement de Berlin.

Je me donnerai ici l'honneur de vous dire la raison pour laquelle j'ai une joye toute particuliere de ce que par votre moyen nous aurons une connoissance plus exacte et plus complete de la langue chinoise Mandarine que nous n'avons eu jusques ici. C'est que cette langue m'ayant paru tres ancienne & même comme l'une des plus anciennes Dialectes de l'Hebraïque, je l'ai considérée comme étant d'un grand secours pour expliquer divers mots et passages difficiles du Texte original Hebreu, comme j'ai taché d'en donner

savoir qu'un Masson eut un fils nommé Philippe, marié le 10 décembre 1699 à Suze Duchesne, à Groningue; ceux-ci eurent un fils également nommé Philippe qui fut baptisé à Groningue le 27 décembre 1700, fut transféré de Groningue à Amsterdam le 6 décembre

1722, et partit pour Londres le 6 octobre 1725.

⁽¹⁾ Collection Henri Cordier.

⁽²⁾ Martin Martini, S. J., 衛匡國 *Wei Kouang-kouo*, né à Trente en 1614; † à Hang-teheou, le 6 juin 1661.

quelques exemples dans une Dissertation, qui a été imprimée ici vers la fin de l'année précédente, & insérée dans le second Tome de l'*Histoire critique de la République des Lettres*. Et comme il étoit nécessaire de faire voir les divers rapports du Chinois avec l'Hebreu, j'ai tâché de faire voir ces divers rapports dans une autre Dissertation, qui sera insérée dans le troisième volume de la même Histoire critique, qui paroîtra à la fin de ce mois de juin. Si j'avais l'avantage que quelques unes de ces conjectures ne vous déplussent pas entièrement, je me féliciterois beaucoup de mes petites découvertes, ayant tant de pénétration de & justesse dans vos jugemens comme vous en avez.

Trouvez bon, Monsieur, je vous prie, que j'ajoute ici quelques exemples de mes explications chinoises. En voici une ou deux. חֲשָׁרָה, *chasehara* « obscurité » (Ps. 18.12) peut tirer son origine de הֶ(1) « noir, noirceur » en chinois (dans lequel mot il faut prononcer la lettre *h* comme un *cheth* Hebreu avec une forte aspiration) et du verbe chaldaique שָׁרָה, *share* « habiter, demeurer », comme si l'on disoit que l'obscurité est la demeure ou l'habitation de la noirceur. L'*aleph* et le *he* se changent souvent entr'eux, comme l'on sait. La signification d'obscurité que l'on donne à ce mot Hebreu *chasehara* peut être aussi illustrée par le mot Arménien (2) գիշեր *chischer*, qui signifie « la nuit ».

Le mot Hebreu בְּרוֹמִים, *Beromim* « vêtements précieux » (*Ézéch.* 27.29), peut venir de בָּרָה *choisir*, d'où l'on dit à l'impératif בְּרוּ *berou* « choisissez » (1. *Sam.* 17.8), et de מִתְּמָ (3) en chinois, « eclatter, briller ». Ainsi ce seroit la même chose que si l'on disoit « des vêtements choisis et éclatans ».

Le mot קהלה *kehelata* (*Nombres*, xxxii. 22.) est le nom du lieu où s'assemblèrent et campèrent les Israélites après leur départ de Rissa, & il me semble qu'on le peut expliquer « une grande assemblée » de קהל (*Ps.* 22.23.) « assemblée » & de תָּא (4) en chinois, *grand, grande*. Je souhaite avec beaucoup d'ardeur d'avoir une grammaire chinoise et un Dictionnaire chinois complet : car celui que j'ai ne contient pas plus de six mille caractères. La grammaire me seroit fort utile pour les particules et la punctuation, & le Dictionnaire pour la résolution des caractères composez & pour apprendre la manière dont les Chinois écrivent par abbreviation. Si j'avois le bonheur de m'entretenir avec le Chinois (5) qui vous aide dans votre pénible travail, je tacherois de m'éclaircir sur diverses difficultés, comme entr'autres si les Chinois ne considèrent pas la langue Mandarine aussi ancienne que leur Empire : si les langues provinciales n'en sont pas des dialectes : en quel tems les caracteres d'aujourd'hui ont été inventez & s'il est parlé de tout cela dans leurs Annales : les propres termes des Annales touchant l'Eclipse qui parut sous le Règne de Quam-uu-ti (6), & qui arriva lors que Jesus Christ souffrit la mort. Mais je m'apperçois que j'abuse trop long tems de votre patience, & d'un tems qui vous est si cher & si précieux & que vous savez employer d'une manière si avantageuse pour le bien public.

(1) 黑.

(2) Epistola S. Pauli ad Corinthios, et Corinthiorum ad S. Paulum armenicè, ex museo viri clariss. Philippi Massonii, versionem latinam accuratae D. Wilkins. Amstelodami, 1715.

(3) 明, *ming*.

(4) 大.

(5) Arcadius Hoang.

(6) 光武帝 *Kouang Hou-ti* (25-58 ap. J.-C.).

Je finis donc en vous priant de pardonner à ma liberté, et en vous priant aussi très-humblement de me faire l'honneur de croire que je suis avec un très profond respect,

Monsieur,

Votre très humble & très obéissant serviteur,

Philippe Masson.

A Utrecht ce 12. juin 1713.

Masson avait en effet fait insérer sous le voile de l'anonyme un long mémoire dans le tome II de l'*Histoire critique de la République des Lettres* ⁽¹⁾; le véritable nom de l'auteur fut révélé dès le volume suivant dans une nouvelle Dissertation adressée à Reland ⁽²⁾. Adrien RELAND, après avoir été professeur (1699) de philosophie et de langues orientales à Harderwyck, avait été, deux ans plus tard, transféré à Utrecht pour y enseigner les langues orientales et les antiquités ecclésiastiques ⁽³⁾. Une troisième étude suit les deux premières ⁽⁴⁾. Un savant de Berlin avait inséré dans le tome III de l'*Histoire critique* l'Oraison Dominicale « dans la langue *Chio-chai* tirée d'un joli manuscrit, écrit à la Chine par un Missionnaire Espagnol. Ce manuscrit contient une Grammaire & un Dictionnaire de cette Langue ⁽⁵⁾ », Masson profite de la circonstance pour donner des éclaircissements ⁽⁶⁾ sur son mémoire précédent et pour tirer de l'Oraison Dominicale récemment publiée de nouveaux arguments à l'appui de la thèse qu'il soutient pour montrer l'aide apportée par le chinois pour expliquer les

⁽¹⁾ *Dissertation Critique*, où l'on tâche de faire voir, par quelques exemples, l'utilité qu'on peut retirer de la Langue *Chinoise*, pour l'intelligence de divers mots & passages difficiles de l'Ancien Testament. (Art. III, *Histoire critique de la République des Lettres tant Ancienne que Moderne*. Tome II. A Utrecht, chès Guillaume à Poolsum, M DCCXIII, in-12, pages 96 à 153.)

⁽²⁾ *Dissertation Critique sur la Langue Chinoise*, où l'on fait voir, autant qu'il est possible, les divers rapports de cette Langue avec l'Hebraïque; adressée à Mr. Reland, Professeur en Langues Orientales dans l'Université d'Utrecht. (Art. II, *ibid.*, Tome III. A Amsterdam. Chez Jaques Desbordes. M DCCXIII, in-12, pages 29 à 106.)

Signé : Philippe Masson. A Vliet ce 25. de Mars 1713.

⁽³⁾ Adrien Reland, né le 17 juillet 1676 au

village de Ryp (Hollande septentrionale), est mort à Utrecht, le 5 février 1718.

⁽⁴⁾ *Nouvelle Dissertation Critique*, où l'on fait voir, par de nouveaux Exemples, l'usage de la Langue *Chinoise* pour l'intelligence de quelques endroits du Texte Hebreu de l'Ancien Testament. Par Mr. Ph. M. (Art. II, *ibid.*, tome IV. *ibid.*, M DCCXIII, in-12, pages 29 à 69.)

⁽⁵⁾ *Lettre d'un savant de Berlin à un ami d'Utrecht*, où l'on trouve une Pièce *Chinoise* assez curieuse. (Art. VIII, *ibid.*, Tome III. *ibid.*, in-12, pages 273 à 275.)

A Berlin le 20. mai 1713.

⁽⁶⁾ *Eclaircissements au sujet de la Dissertation* qui fait le second Article du Tome précédent, adressé à l'Auteur de cette Histoire Critique. (Art. IV, *ibid.*, tome IV, *ibid.*, in-12, pages 85 à 93.) A Utrecht ce 9. de septembre 1713.

passages difficiles de l'Ancien Testament. Masson, quoiqu'il soit un homme d'une autre valeur que Daniel Webb, que nous retrouverons plus loin, n'appartient pas moins par son rapprochement du chinois et de l'hébreu au groupe trop nombreux des philologues paradoxaux qui, jusqu'à nos jours, ont cherché tour à tour à rattacher la langue des Fils de Han à presque tous les idiomes connus.

Quant à VANDERMONDE, il est probable qu'il ne fit que tirer parti de traductions déjà faites à Macao par son père. Voici ce qu'on lit dans son *Éloge*, publié dans le *Journal de Médecine*, relativement aux origines de ce savant :

Charles-Augustin VANDERMONDE, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine en l'Université de Paris, ancien Professeur de Chirurgie Française aux Ecoles de la même Faculté, Censeur Royal & Membre de l'Institut de Bologne, naquit à Macao en Chine, le 18 juin 1727, de M^r Jacques-François VANDERMONDE, & de Dona Espérance CAÇILLA. Son père qui étoit natif de la Flandre Française⁽¹⁾, après avoir été reçu Docteur en médecine en l'Université de Reims, partit en 1720, avec M. Didier, Ingénieur du Roi, son ami particulier, chargé par M. le duc d'Orléans, pour lors Régent du Royaume, de visiter l'Isle de Pulo-Condor, sur les côtes du royaume de Cambaye, où l'on avoit dessein de faire un établissement. Dans le tems que le vaisseau étoit à la rade de cette Isle, le hazard fit qu'un vaisseau Espagnol vint faire de l'eau dans la même plage; M. Vandermonde se lia d'amitié avec le Capitaine, qui l'engagea à passer avec lui à Macao. Le succès avec lequel il exerça sa profession dans cette ville lui fit obtenir des Lettres de naturalité du Roi de Portugal, avec le titre de Médecin de la garnison & de la colonie Portugaise. C'est dans ces circonstances qu'il épousa Dona Caçilla, fille d'un noble Portugais, qui ne lui apporta, pour toute dot, que sa beauté et sa naissance⁽²⁾.

Charles-Augustin Vandermonde, reçu docteur en 1748, nommé censeur royal en 1757, mourut prématurément à Paris, le 28 mai 1762. Il est l'auteur de nombreux ouvrages⁽³⁾ dont l'un publié sous un double pseudonyme⁽⁴⁾. L'auteur de son *Éloge* ajoute⁽⁵⁾ :

« Outre les matériaux qu'il avoit rassemblés pour le *Journal de médecine*, on

⁽¹⁾ Né à Landrecies, Jacques-François Vandermonde fut reçu docteur à la Faculté de Reims le 12 août 1720. Cf. *Noav. Biog. générale*.

⁽²⁾ *Éloge de M. Vandermonde*, p. 3-12, du *Journal de Médecine, Chirurgie, Pharmacie*, etc. . . . Par M. A. Roux. . . . Juillet 1762. Tome XVII, A Paris, Didot le jeune, in-12.

⁽³⁾ *Avertissement au sujet du recueil périodique d'Observations de médecine, chirurgie, pharmacie*, &c. Par M. Vandermonde. . . . A

Paris, chez Vincent, M DCC LV. . . . plaquette in-12.

Essai sur la manière de perfectionner l'espèce humaine. Par M. Vandermonde. . . . A Paris, chez Vincent. . . . M DCC LVI, 2 vol. in-12, etc., etc.

⁽⁴⁾ *Dictionnaire portatif de Santé*. . . . Par M. L^{'''}, ancien médecin des Armées du Roi & M. De B^{'''}, Médecin des Hôpitaux. A Paris, Chez Vincent, . . . M DCC LIX, 2 vol. in-8°.

⁽⁵⁾ Page 11 de l'*Éloge*.

a trouvé dans ses papiers quelques manuscrits, parmi lesquels il y en a un sur la Médecine & sur les Médecins de la Chine, composé en partie des Observations de son père. » Je n'ai pas retrouvé l'ouvrage sur la médecine, mais Vandermonde a laissé le manuscrit, aujourd'hui dans la bibliothèque du Museum d'Histoire naturelle de Paris, de la traduction du *Peun ts'ao kang mou*, 本草綱目, la fameuse encyclopédie médicale composée sous les Ming par Li Tchén 李時珍.

Arrivons à Fourmont. Élevé dans des séminaires où il ne sut prendre des idées larges, type du pédant vaniteux, s'agitant dans un cadre trop vaste qui fait ressortir les petits côtés d'une âme médiocre, courtisan du plus courtisan des courtisans, le duc d'Antin; nature envieuse, ayant recours à toutes les intrigues pour arriver au but de ses ambitions, capable de substituer son œuvre à celle d'autrui (F. Varo), et de cacher ou d'amoindrir un travail géant (Prémare), rien de noble : tel fut Fourmont⁽¹⁾.

En 1703, le vicaire apostolique du Se-tchouen, Artus DE LYONNE, évêque de Rosalie⁽²⁾, étant envoyé à Rome pour prendre part aux débats de la fameuse question des rites, ramena de Chine un chrétien du Fou-kien, HOANG. Celui-ci, né à Hing-hoa, le 15 novembre 1679, reçut le prénom d'Arcade à son baptême le 21 du même mois. Il appartenait d'ailleurs à une famille chrétienne. Artus de Lyonne, retenu en Europe par le mauvais état de sa santé, se rendit de Rome à Paris, où il passa les dernières années de sa vie au séminaire des Missions étrangères. Hoang accompagna son patron, s'habitua à l'existence de Paris, et enfin s'y maria. Il paraît avoir joué, auprès des savants de l'époque, le même rôle que Tchén Fo-tsoung, le Chinois du P. Couplet, auprès de Thomas Hyde, à Oxford⁽³⁾ : il leur donna le goût de la langue chinoise et le désir de l'apprendre. Attaché à la Bibliothèque du roi, Hoang fut chargé par Pontchartrain de rédiger un dictionnaire de la langue chinoise; il mourut

⁽¹⁾ *Catalogue des ouvrages de Monsieur Fourmont l'aîné*, Professeur en Langue Arabe au Collège Royal de France, Associé de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, Interprète, & Sou-Bibliothécaire du Roy, &c. A Amsterdam, M.DCC.XXXI, petit in-8°.

⁽²⁾ Artus de Lyonne, fils de Hugues de Lyonne, le célèbre ministre de Louis XIV, né

à Rome en 1655; entré au séminaire des Missions étrangères; premier vicaire apostolique du Se-tchouen le 12 décembre 1696; † à Paris le 2 août 1713. Cf. *Bibl. Sinica*, col. 391.

⁽³⁾ Cf. Henri Cordier. *Notes pour servir à l'histoire des études chinoises en Europe, jusqu'à l'époque de Fourmont l'aîné*, p. 417 et seq.

prématurément le 1^{er} octobre 1716, ne laissant que des matériaux de médiocre valeur⁽¹⁾. Fourmont, qui avait été, depuis 1711, chargé, sauf à rendre compte de sa mission à l'abbé Bignon⁽²⁾, de diriger Hoang, fut, quoiqu'il eût été nommé en 1715, professeur d'arabe au Collège de France, à la place d'Antoine Galland⁽³⁾, mis en possession des papiers de Hoang et chargé, par ordre du Régent, de continuer le Dictionnaire chinois⁽⁴⁾.

Étienne FOURMONT était né le 23 juin 1683 à Herblay, près Saint-Denis, d'un chirurgien, en même temps procureur fiscal. Il s'était consacré d'une façon spéciale à l'étude du latin et des langues sémitiques, lorsque la direction des travaux de Hoang tourna vers le chinois une activité trop dévorante peut-être. Rétribué 1,000 livres, puis 1,500 livres, il entreprit non seulement la rédaction de six dictionnaires, mais aussi de faire graver sur bois les caractères chinois nécessaires. Le mémoire suivant⁽⁵⁾, adressé au comte de Maurepas, marquera mieux que tout commentaire la nature des travaux et des doléances de Fourmont :

Dans les dernières années de Sa Majesté Louis 14, le s^r Hoange, Chinois ayant travaillé pendant quelque tems à un Dictionnaire de sa langue, par les ordres de Monseigneur le Comte de Pontchartrain⁽⁶⁾; à la mort du s^r Hoange, qui arriva en 1716, le s^r de Fourmont, Professeur Royal et Académicien, fut chargé par Son Altesse Royale Monseigneur le Duc d'Orléans Régent, de continuer le Dictionnaire chinois commencé.

La langue chinoise contient près de 80,000 caractères. Le s^r Hoange a laissé l'explication de 5,200 seulement. Par là, Monseigneur le Comte de Maurepas peut, tout d'un coup, envisager l'immensité de ce travail. Cependant il y a plus, car le s^r de Fourmont s'apercevant par la suite de ses recherches, qu'avec le dictionnaire unique, auquel s'étoit occupé le s^r Hoange, il auroit manqué beaucoup d'autres secours très nécessaires pour l'intelligence des caractères de la Langue chinoise, s'est donné la peine d'en composer 6 tons relatifs les uns aux autres avec les citations des dictionnaires originaux; il a donc fait :

1^o Un Dictionnaire latin-chinois, le caractère chinois écrit et ensuite prononcé en lettres latines;

⁽¹⁾ *Sur les Chinois qui sont venus en Europe.* (Abel Rémusat, *Nov. Mdl. as.*, 1, p. 258-265). H. Cordier, *supra*.

⁽²⁾ Jean-Paul Bignon, né à Paris, septembre 1662; † à l'Île-Belle-sous-Melun le 12 mai 1743.

⁽³⁾ Antoine Galland, le célèbre traducteur des *Mille et une nuits*, né à Rollot, près Montdidier (Picardie) en 1646; † à Paris le 17 février 1715.

⁽⁴⁾ *Cat. des ouvrages de Monsieur Fourmont l'aîné*, p. 75-76.

⁽⁵⁾ Munich, Bibliothèque royale, *Cod. gall.* 656, 2 vol. in-fol. — 1, Dossier IV, *Divers mémoires [il y en a dix] d'Étienne Fourmont*, Mémoire 4, pièce autographe signée, 4 pages in-fol. (2 feuillets).

⁽⁶⁾ « Sous les auspices de M. l'abbé Bignon et sous la direction du s^r Fourmont. » (Note en marge du ms.)

2° Un Dictionnaire français-chinois, de même celui cy fut composé par le conseil particulier de Son Altesse royale que le s^r de Fourmont regarda comme un ordre exprès.

3° Un Dictionnaire chinois, commençant par les mots chinois en ordre alphabétique et ensuite le caractère et la signification.

4° Un Dictionnaire chinois par tons, les mots chinois de même prononciation tout de suite avec leurs caractères et leurs significations différentes.

5° Un Dictionnaire historique et géographique ou sont les Noms, l'histoire, les années des Roys, des grands Ministres, des grands capitaines, des auteurs; les descriptions de chaque province, leur gouvernement, etc., celles des fleuves, des lacs.

6° Un Dictionnaire par clefs, c'est celui qu'avoit commencé le s^r Hoange, et dont il n'avoit fait que 5,200 caractères.

À présent l'ouvrage du S^r de Fourmont est de 14 volumes in-folio, qui se réduiront, à la vérité, dans l'impression, mais auxquels il ajoute encore tous les jours, soit pour les caractères, soit pour la phrase.

Pour cet ouvrage que viennent voir chez le S^{eur} de Fourmont tous les Etrangers qui aiment la littérature, mais dont il connoist, luy seul, toute l'étendue et toute la fatigue, Monseig^r le Duc d'Orléans luy avoit d'abord assigné, en 1716, une pension de 1,000 livres, ensuite de 1,500 livres en 1719, lorsqu'il en eust vu quelques échantillons.

Icy, Monseig^r le Comte de Maurepas est supplié de remarquer qu'en 1720 commença la gravure des caractères chinois, autre travail d'une nature toute différente et dont néanmoins le S^r de Fourmont fut encore chargé comme seul connoisseur. On ne sauroit mieux faire comprendre ce nouveau travail que par ces réflexions. Les seuls chiffres à mettre ont tenu le S^r de Fourmont près de six mois, il n'y a pas un caractère dans les Dictionnaires qu'il n'ait fallu :

- 1° Marquer pour le dessinateur;
- 2° Réviser sur le bois dessiné;
- 3° Donner au graveur par compte;
- 4° Corriger sur le bois gravé;
- 5° Chiffirer dans les épreuves;
- 6° Arranger par clefs;
- 7° Dans chaque clef arranger par nombre de traits;

8° Enfin il a fallu répondre perpétuellement à six ouvriers toujours travaillans, souvent mal payés et misérables, et tenir un compte exact de ce qu'ils faisoient, de ce qu'ils cassoient, des sommes données, des sommes encore dûes, puisqu'on ne les a jamais satisfaits entièrement.

L'accablement d'un tel travail, joint aux autres études et aux autres occupations du S^r de Fourmont luy causèrent des maladies violentes dans les années 1720 et 1721, et, comme par les ordres de M. l'abbé Bignon n'ayant reçu que des billets en 1720, il avoit

emprunté pour avancer aux ouvriers; *d'un costé*, à cause de son ouvrage trop pressant, il ne put solliciter son ordonnance de 1,500 livres, auprès de Monseigneur ny à son bureau. D'ailleurs Monsieur l'abbé Bignon luy promettoit de l'y prendre luy-même, comme il avoit fait les précédentes. *De l'autre*, à cause de ses empruns, le même Monsieur Bignon luy fit entendre qu'il ne falloit d'abord demander à Monseig. le Duc d'Orléans que cette dernière somme qui alloit à 5,000 livres.

Le S^r de Fourmont la reçut après dix-huit mois de sollicitations chagrinantes; mais obligé de rendre il ne s'en trouva pas moins dans l'indigence.

Par là on voit que ses deux ordonnances de 1720 et 1721 estoient restées en arrière.

Survint le Ministère de M^r le Cardinal Dubois; Monsieur l'abbé Bignon, pendant tout ce tems, ne voulut rien demander pour le S^r de Fourmont. Enfin en 1723, après la mort de M^r le Cardinal, Monsr. l'abbé Bignon remettant cette demande aux premiers jours de l'année 1724, lorsqu'avec le s^r de Fourmont il iroit saluer Son Altesse royale, Monseig^r le Duc d'Orléans mourut sur la fin de 1723 et le s^r de Fourmont se vit encore privé de ses quatre ordonnances, c'est-à-dire du fruit légitime de ses travaux.

A l'égard de ces ordonnances, Monseigneur, le S^r de Fourmont n'avance rien à Votre Grandeur dont elle ne puisse facilement estre instruite soit par les registres de son bureau (on peut voir au 30 ou 31 décembre des années 1717, 1718, 1719), soit par les lettres de Monsieur l'abbé Bignon écrites à cette occasion pour les années suivantes, et que le s^r de Fourmont a entre ses mains.

C'est pourquoy il supplie très humblement Votre Grandeur, par cet amour qu'elle a toujours fait paroître pour les lettres et pour les savans. De luy accorder aujourd'huy une Protection dont il a déjà senti plusieurs fois les effets, et d'ordonner ou qu'on luy expédie les quatre ordonnances de 1720, 1721, 1722 et 1723, de 1,500 livres chacune comme celle de 1719. Cette somme avoit esté accordée par Son Altesse royale sans demander et à la seule veüe des commencemens du premier dictionnaire, parce que Son Altesse royale sentit la grandeur du travail.

Ou qu'en luy expédiant celle de 1723, on l'insère pour les trois précédentes dans les ordonnances des ouvriers pour les caractères chinois.

Car enfin il est le principal ouvrier et il est étonnant qu'il soit le seul que l'on n'ait pas payé depuis 3 ans et demi.

Ce faisant il priera pour la prospérité de Votre Grandeur.

de FOURMONT l'aîné,
Acad. et Prof. Royal.

Par les mêmes ordres du Roy le s^r de Fourmont, pendant ces années, a encore assisté à toutes les séances de l'Inventaire de la Bibliothèque Royale et du Cabinet de Versailles, pour lesquels Sa Majesté l'avoit nommé commissaire⁽¹⁾, a fait faire 3 corps de charac-

⁽¹⁾ « En 1720, après la mort de M. l'abbé de Louvois & conjointement avec M. le Comte de Maurepas & M. de Boze, je fus nommé par le Roy, Commissaire pour l'Inventaire de la Bi-

bliothèque Royale. — La même année mourut M. Simon, Garde du Cabinet de Versailles. M. de Boze ayant esté mis à sa place, par une nouvelle Commission, je fus de nouveau établi

tères hébreux, A visité les trois arabes de l'imprimerie Royale et en fait réformer un, a expliqué avec l'abbé de Fourmont, son frère, la Feuille Thibéthienne envoyée par le Czar, dont personne en Europe ne connoissoit même le caractère et a eu l'honneur d'en lire l'explication au Roy, à Monseig. le Duc d'Orléans et à M. le Comte de Clermont⁽¹⁾. Sans parler de ses grammaires des autres langues, dictionnaires, commentaires, dissertations critiques et autres ouvrages dont la plupart sont en estat d'estre imprimés, entre autres, le commentaire sur les pseumes qui est un ouvrage unique et immense.

Le duc d'Antin⁽²⁾ remplace M. de Maurepas dans la direction des travaux de Fourmont :

I

A Marly, le 7. fevrier 1725.

M. le Duc fait expédier un ordre, Monsieur, pour que tous les caractères des langues étrangères que l'on fabrique depuis plusieurs années soient remis à l'Imprimerie royale comme il est de droit.

Comme je sçais que vous êtes un excellent sujet et que je me fais un honneur particulier de protéger les gens d'un mérite distingué comme vous, je vous prie de m'instruire à fonds de tout ce qui s'est passé sur ce sujet des marchez qui ont été passez, de ce qu'il a été payé à compte et de ce qui est redeu et de l'état où est tout l'ouvrage. Conférez en avec M. de Foucemaigne et je serai ravi de trouver l'occasion de vous faire plaisir étant, Monsieur, entièrement à vous.

Le duc d'ANTIN.

2 pages in-fol., sign. autogr.⁽³⁾.

En 1728, la grammaire de Fourmont était terminée, les fonds pour l'impression étaient disponibles chez le Contrôleur général, enfin le duc d'Antin avait donné des ordres en conséquence à l'Imprimerie royale, lorsque tout fut remis en question. Fréret⁽⁴⁾ et de Boze⁽⁵⁾ qui n'avaient qu'une confiance médiocre dans la valeur scientifique de Fourmont, adressèrent sans le prévenir

Commissaire avec M. Couture pour l'Inventaire du Cabinet des médailles. » (*Catalogue des Ouvrages de Monsieur Fourmont l'aîné*, p. 78 et 79.

⁽¹⁾ Eu 1722. — Cf. Abel Rémusat, *Nouv. Mém. as.*, II, p. 295-297.

⁽²⁾ Louis-Antoine de Gondrin de Pardaillan, dit le marquis d'Antin, puis duc d'Antin, pair en 1711, fils du marquis et de la marquise de Montespan, né vers 1665, mort à Paris le 2 novembre 1736.

Il était directeur général des bâtiments de la couronne depuis 1708, puis surintendant

des bâtiments, arts et manufactures. Il avait épousé, en 1686, M^{lle} d'Uzès.

⁽³⁾ Munich, Bibliothèque royale, Cod. gall., 656, 2 vol. in-fol. — II, Dossier XI. *Neuf* [il n'y en a que huit, 1725-1734] *Lettres du duc d'Antin à Etienne Fourmont, 1725-1735*. — Nous avons chiffré ces lettres, *signées* du duc d'Antin, I-VIII.

⁽⁴⁾ Nicolas Fréret, né à Paris, 15 fév. 1688; † à Paris 8 mars 1749; reçu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres le 20 mars 1714.

⁽⁵⁾ Claude Gros de Boze, né à Lyon en 1680;

à Foncemagne⁽¹⁾, inspecteur de l'Imprimerie royale, protégé du duc d'Antin, deux mémoires destinés à être lus⁽²⁾ à ce dernier sur l'entreprise chinoise du professeur d'arabe au Collège de France. Fourmont répondit à de Boze, le mercredi 9 février 1728⁽³⁾, et à Fréret dans un long manuscrit de 92 feuilles in-folio, inséré dans son Catalogue, p. 83 et suivantes, sous le titre de : *INCIDENT qui a retardé l'impression de ma Grammaire chinoise, autres Ouvrages, Attestations et Lettres en conséquence*. Ce contretemps était peu de chose à côté de l'émoi que lui causa l'annonce de l'envoi de la *Notitia linguae sinicae* de Prémare par une lettre écrite de Canton le 10 décembre 1728, et arrivée à Paris en septembre 1729. C'était un coup de foudre dans un ciel déjà nuageux. Fourmont, hypnotisé dans sa vanité, trouvait néanmoins utile de correspondre avec les missionnaires de Péking. Le P. Domenge lui envoyait, en 1729, les premiers cahiers d'une grammaire tartare, composée par lui⁽⁴⁾, et promettait le reste; le P. de Prémare surtout était, depuis plusieurs années, une source inépuisable de renseignements sûrs; les avis de ce prêtre, souvent accompagnés de louanges, ne lui ouvraient pas les yeux, et il ne pouvait penser, dans sa parfaite outrecuidance, que loin d'être un maître auquel rendait hommage un élève, il n'était pour tout vrai sinologue qu'un simple curieux dont la manie pouvait aider à l'avancement de la science.

Joseph-Marie DE PRÉMARE, né au Havre-de-Grâce, le 17 juillet 1666, s'était embarqué à la Rochelle, sur l'*Amphitrite*, le 7 mars 1698, sous la direction du P. Bouvet et était arrivé dans la mission de Chine le 4 novembre 1698 avec les PP. Ignace-Gabriel BABORIER, Charles DE BROISSIA, Charles DOLZÉ, Jean DOMENGE, Philibert GENÈX, Louis PERNON et Dominique PARRENIN, ce dernier le plus célèbre de tous à l'époque. Au moment où Fourmont commençait avec Hoang ses premières armes en chinois, Prémare était déjà un missionnaire expérimenté; aussi le savant parisien est-il obligé de dire⁽⁴⁾ : « Je reconnois ici & dois avouer toute supériorité dans le P. de Prémare : à la

† 10 septembre 1753; secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, 1706; membre de l'Académie française, 1715; garde du cabinet des antiques, 1719.

⁽¹⁾ Étienne Laureault de Foncemagne, né en 1694 à Orléans, entra d'abord dans l'Oratoire puis y renonça pour raison de santé. Sa propriété étant voisine des terres du duc d'Antin, ce grand seigneur le prit en amitié,

l'appela à Paris et créa pour lui, en 1723, une place d'inspecteur à l'Imprimerie royale qu'il occupa jusqu'en 1737. Membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1722, il mourut le 26 septembre 1779.

⁽²⁾ Munich, Bibl. royale, II, dossier VII.

⁽³⁾ *Catalogue des ouvrages de M. F...*, p. 100.

⁽⁴⁾ *Ibid.*, p. 101.

Chine depuis vingt-cinq ans, il en possède la langue en perfection ». Abel Rémusat (*Nouv. mélanges*, II, p. 262) porte sur Prémare un jugement qui sera ratifié de tous ceux qui ont étudié la langue et l'histoire de la Chine :

Dans cette foule d'hommes instruits dont les travaux ont illustré la mission de la Chine, il en est deux surtout qui méritent d'occuper un rang éminent dans la mémoire des amis des lettres; l'un comme grammairien et comme philologue, l'autre en qualité d'astronome et d'historien. Le premier est Prémare, et le second Gaubil. Couplet, Noël, Parrenin, parmi les anciens missionnaires, Amiot et Cibot, parmi ceux d'une époque plus moderne, n'ont pas égalé Prémare pour la connaissance approfondie de la langue chinoise, et la lecture des auteurs qui doivent leur célébrité à leur mérite littéraire. Schall, Verbiest, Grimaldi n'ont pas rendu à l'astronomie de plus grands services que Gaubil, et ses recherches d'histoire et d'antiquités sont encore au-dessus de celles de Martini, de Visdelou et de Mailla. Incontestablement ces deux savans missionnaires avaient acquis l'un et l'autre, en fait de littérature chinoise, une habileté que personne, entre les religieux leurs confrères et parmi les autres Européens à plus forte raison, n'a jamais surpassée ni peut-être égalée. Il serait difficile de décider quel est celui des deux qui a le mieux su le chinois : peut-être Prémare avait-il pénétré plus profondément dans le génie de la langue et plus complètement saisi certaines délicatesses; mais Gaubil, entraîné vers des objets plus graves, a porté sur des points plus importants les vives lumières qu'il avait acquises.

Sans connaître l'ouvrage de Prémare, Fourmont, pour éviter le reproche de plagiat, s'empresse, avant de l'avoir reçu, de déposer son propre manuscrit à la Bibliothèque du Roi et de se faire donner acte de ce dépôt, le 14 septembre 1729, par le bibliothécaire Jean-Paul Bignon. Il supplie également ce dernier, lorsque quatre mois plus tard est arrivé le travail de Prémare, de faire une comparaison entre les deux œuvres. Bignon, qui ne sait pas le chinois, s'en rapporte à lui-même, Fourmont, pour cette comparaison. Fourmont rédige immédiatement une dissertation de 52 pages in-folio, dans lesquelles il n'hésite pas à donner la préférence à son propre livre. Il est probable que les cinq cahiers de la *Notitia* de Prémare fussent restés ensevelis à la Bibliothèque du Roi, si, retrouvés par Abel Rémusat, ils n'avaient pas été en partie publiés par les missionnaires protestants à Malacca, en 1831, grâce à la munificence de lord KINGSBOROUGH⁽¹⁾. Cette impression ne comprend

⁽¹⁾ *Notitia Linguae Sinicae*. Auctore P. Premare. — Malaccae : cura Academiae Anglo-Sinensis, 1831, in-4°, p. 262-28 pages.

Les 28 dernières pages sont consacrées à l'index. — Le titre que nous donnons ici est

exact; mais des exemplaires portent aussi : *curâ et sumptibus Collegii anglo-sinici*. On trouvera deux exemplaires dans le Catalogue des livres de Klaproth avec ces titres différens. (N^{os} 649 et 650.)

d'ailleurs que trois cahiers, deux autres ayant été soustraits, non par Abel Rémusat, comme l'a méchamment insinué Stanislas Julien, mais plus probablement par Klaproth; je les ai découverts au Musée britannique et je donne ci-après le fac-similé du premier cahier resté inédit. J'ai déjà raconté toute cette histoire en détail dans la *Bibliotheca sinica*, col. 764-768, col. 1836-1837.

D'ailleurs, ce pauvre Prémare n'eut pas de chance avec ses manuscrits; il ne dut l'impression de son *Orphelin de la Chine*, que Fourmont aurait envoyé rejoindre la *Notitia* dans les catacombes de la Bibliothèque du Roi, qu'à Duhalde qui, ayant reçu directement un double de cette pièce, l'inséra dans le tome III de la *Description de la Chine*. Nous avons également raconté dans la *Bibliotheca sinica*, col. 823-824, le rôle peu édifiant de Fourmont dans cette affaire. Je ne crois pas que Pauthier⁽¹⁾ et l'abbé Perny⁽²⁾ aient très utilement servi la mémoire de Prémare en publiant deux de ses manuscrits inédits; ce sont justement ceux dans lesquels ce grand sinologue exposa, dans l'exagération de son zèle chrétien, ses interprétations les moins sages, qui lui firent échafauder les théories les plus fantaisistes sur les origines du christianisme.

Prémare avait, pendant très longtemps, conservé les plus grandes illusions sur le compte de Fourmont et nous retrouvons la trace de ses bons sentiments dans la lettre suivante qu'il adressait, le 20 novembre 1731, à l'abbé Bignon :

Monseigneur,

J'ay sceu par M. Fourmont et par le Père le Camus les boutés que vous avez pour moy, et j'en ay déjà senti les effets, cela me rend bien glorieux et m'engage à une grande reconnaissance, mon pouvoir est petit, mais j'ose dire que mon cœur ne l'est pas, et que tout ce que je pourroy faire, je le feray, m'acquiter au moins d'une légère partie de ce que je vous dois.

Je puis vous assurer, Monseigneur, que je ne croyois pas Mr. Fourmont aussy avancé qu'il l'est dans la littérature chinoise; je suis surpris des peines qu'il s'est données et du fruit qu'il a retiré de ses peines; il ne tiendra pas à moy qu'il n'aille encore bien plus

⁽¹⁾ *Lettre inédite du P. de Prémare*, sur le monothéisme des Chinois, publiée avec la plupart des textes originaux accompagnés de la transcription, d'un mot-à-mot et de notes explicatives par G. Pauthier. Paris, B. Duprat, 1862, in-8°, 54 pages. (Extrait du tome III des *Annales de philosophie chrétienne*.)

⁽²⁾ *Vestiges des principaux dogmes chrétiens* tirés des anciens livres chinois avec reproduc-

tion des Textes chinois, par le P. de Prémare, Jésuite, Ancien Missionnaire en Chine. Traduits du latin, accompagnés de différents compléments et remarques par MM. A. Bonnetty, Directeur des *Annales de Philosophie chrétienne* [et] Paul Perny, Ancien Pro-Vicaire apostolique en Chine. — Paris, au Bureau des *Annales de philosophie chrétienne*, 1878, in-8°, de xv-511 pages.

Caput tertium
De linicâ urbanitate
inter loquendum.

Duo sunt hujus capituli articuli. 1^{us}
præcipuas urbanitates per certa puncta —
distributas affect. 2^{us} eas per aliquos dialogos
ad præxim reducit.

Articulus Primus

De urbanis linicæ loquendi Modis

Linica urbanitas comprimis popular.
ut de nobis nostrisque rebus quam modeste de
aliis ac de iis que ad eos pertinent magnifice
loquamur. Sub hæc Tartarorum Dynastiâ unus
invaluit ut inter æquales sine verecundiâ
vobis penitus vos 我 ngo, ego et. 你 ni, he. talis
unus politis linis inloquutus erat. nec sic linæ
litterati, nisi foris cum intimis suis amicis in
privato ac familiari sermone loqui solent. —
caeteri

loing; vous ayant pour protecteur, que ne peut-on pas se promettre? C'est sur cet aimable titre de protecteur que je compte quand je prends la liberté de vous envoyer un 易 經 *King du feu* empereur Kang Hi, dont Sa Majesté nous fit présent, lorsque l'ouvrage parut il y a environ quinze ans. Elle m'avoit fait venir à sa Cour pour aider le P. Bouvet dans l'explication de cet antique et mystérieux monument, je vous l'offre pour la Bibliothèque du Roy. On dit que c'est un moyen seur de vous plaire, et je ne souhaite autre chose; je vous envoie encore un autre livre chinois pour Mr. Fourmont, mon amy, parce que je sais qu'il ne peut passer par de meilleures mains que les vôtres⁽¹⁾.

Mais Prémare, qui mourut à Macao, le 17 septembre 1736, n'arriva pas à la fin de ses jours sans connaître toute la mauvaise foi de celui qu'il avait considéré comme son ami, et auquel il écrivait de Macao, le 5 octobre 1733⁽²⁾:

Vous dites qu'on a fait tout ce qu'on a pu *pour vous tirer des mains* ma Notice. Si c'est par envie, et pour arrêter la vôtre, cela est injuste; si c'est pour la voir et pour apprendre, cela est louable. Seulement les termes, *tirer des mains*, ne me plaisent point. Quant je vous l'ai envoyée, j'ai su à qui je me confiais; et je n'ai jamais songé que vous seriez seul à la lire. Je ne l'ai faite que pour rendre l'étude du chinois familière aux missionnaires futurs, et à tous les savans de l'Europe, qui sont, comme vous, curieux des antiquités chinoises.

Le P. de Prémare avait collaboré d'une façon active à un dictionnaire latin-chinois entrepris par le P. HERVIEU⁽³⁾, dont le manuscrit est resté inédit. Le P. Hervieu avait été un homme considérable dans la mission de Chine; deux fois, en 1719 et en 1740, il avait été Supérieur; il avait vécu quarante-cinq ans dans le pays; cela n'empêche pas Fourmont de critiquer son savoir, aussi le P. Foureau répond-il:

Ce qu'il remarque [Fourmont] au sujet du Dictionnaire latin-chinois auquel le P. de Prémare a travaillé avec le P. Hervieu, et dans lequel ils ont mis en chinois presque tout ce qui se trouve dans Danet, n'est pas assez réfléchi; — il regarde ce Dictionnaire comme inutile, ou du moins incommode, parce qu'on n'y joint pas aux mots chinois leur prononciation; — mais ce Dictionnaire aiant été fait pour apprendre le latin aux Chinois qui sont déjà versés dans la connoissance de leurs caractères, et qui se disposent à devenir Missionnaires dans leur patrie, il n'étoit pas nécessaire de mettre à côté de ces caractères leurs prononciations et leurs tons. M. F. n'ignore pas sans doute que les caractères renferment, pour ceux qui les connoissent bien, et leurs prononciations et leurs tons. Sans

⁽¹⁾ Munich, Bibl. royale, C. gall. 656, II, dossier XII, n° 9.

⁽²⁾ *Annales encyclopédiques*, 1817, vol. VIII, p. 13.

⁽³⁾ Julien-Placide Hervieu, 赫蒼壁 *Hé Tsang-pi*, né le 14 janvier 1671 à Josselin (Morbihan), arrivé en Chine, le 25 août 1706; † à Macao, 26 août 1746.

cela comment liroient-ils leurs livres où les caractères sont nuds, et sans aucun éclaircissement latéral — il faudrait donc aussi dire de ces livres : *quàm incommodum, quòd et pronunciations et toni ubique divinandi*. Si M. Fourmont avoit vù le Dictionnaire latin-chinois que le P. Parennin a composé à Peking, et que j'ai entre les mains, il n'auroit pas manqué d'en parler de meme que celui des PP. Hervieu et de Prémare, pour les memes raisons ⁽¹⁾.

On verra plus loin, dans un autre manuscrit du P. Foureau, quelques autres critiques non moins sévères.

On possède divers exemplaires du dictionnaire latin-chinois du P. Hervieu; l'un est conservé dans la bibliothèque royale de Stockholm; on en trouvera la description au bas de la page, en note ⁽²⁾.

Mais, malgré tous ses efforts, un coup terrible était porté à Fourmont, et le duc d'Antin, son protecteur, lui réclamait en dehors de sa *Grammaire*, une preuve de son savoir en chinois par la traduction d'une partie des *Annales* :

II

A Paris, le 30 aoust 1731.

Le s^r Foncemagne m'a rendu compte, Monsieur, des mémoires que vous luyavez remis.

La précaution que vous avez prise de déposer à la Bibliothèque du Roy, votre grammaire chinoise, avant l'arrivée de celle du P. de Prémare, ne me paroist point suffisante pour justifier les progrès que vous prétendez avoir faits dans cette Langue; parce qu'il y a plusieurs grammaires semblables déjà imprimées, dont on peut soupçonner que vous vous êtes servi, pour composer la vôtre, en les fondant toutes en une seule. Et quand on suposeroit mesme que vous n'avez rien emprunté des ouvrages d'autrui; la difficulté d'examiner le vôtre et d'en juger sainement ne subsisteroit pas moins. Pour décider du mérite d'une grammaire, il faut avoir quelque connoissance de la langue qui en est l'objet, et je ne sache personne à Paris, qui se pique d'entendre le chinois : pour peu que M. l'abbé Bignon s'y fut appliqué, je n'appellerois pas de son jugement.

Je reviens donc encore à la proposition que je vous ay faite, il y a près de trois ans : l'unique moyen de prévenir le public en faveur de votre entreprise et de mériter que le Roy continue de la protéger, en fournissant à la dépense qu'elle demande, est de traduire en françois un morceau des annales chinoises, et de déposer votre traduction à la Biblio-

⁽¹⁾ Bibliothèque nationale, ms. fr. 12215, p. 9.

⁽²⁾ *Dictionnaire latin-chinois*. Deux vol. gr. in-4^e; pap. chine; ff. à l'européenne; relié en bois et cuir. Le 1^{er} volume contient 936 pages; le 2^e presque autant; chacune a dix mots ou

phrases; Sur la première page de chaque vol. on lit : « Auteurs de ce Dictionnaire le R. P. Julien Placide Hervieu, traduit du latin de Danet. » — Le premier mot est : « *A. Ab.*, prop. régir abl. » Le texte latin est traduit en françois par une main différente jusqu'à *Antiquitas*.

thèque, ou à l'Imprimerie Royale. Quand je vous demanday cet essai, mon intention étoit d'inviter en même temps quelques uns de ceux qui ont cultivé la même langue, soit à la Chine, soit ailleurs, à traduire le même morceau : et la comparaison que nous aurions faite ici de ces différentes traductions avec la vôtre nous eust mis en état de prononcer, en connoissance de cause, sur vos progrès. Vous acceptâtes ma proposition et me promîtes d'exécuter ce que j'attendois de vous. Cependant vous avez trouvé le secret d'é luder, sous divers prétextes, l'engagement que vous aviez pris; vous dites aujourd'hui, pour votre excuse, qu'il ne vous auroit pas été possible de faire une traduction fidelle, sans le secours d'un dictionnaire général des mots chinois auquel vous avez cru devoir travailler d'abord; que vous avez donné tout votre temps à ce Dictionnaire et qu'enfin il sera bientôt achevé. S'il est vrai comme vous le laissez entendre, que vous n'avez en effet besoin que de deux ou trois mois, pour le rendre parfait, je suspendray volontiers jusques là mon jugement sur votre travail; sauf à m'en défier absolument, si alors vous ne vous mettez pas en règle, en me donnant la traduction que j'exige. La continuation de la gravure des caractères chinois dépend de ce seul point : ainsi je vous conseille de l'interrompre dès aujourd'hui, et de renvoyer vos ouvriers jusqu'à nouvel ordre : ce qu'ils feront, dans cet intervalle, sera fait sans mon aveu, et roulera sur votre compte, mais, comme il ne seroit pas juste qu'ayant travaillé de bonne foi, depuis l'expédition de votre dernière ordonnance, ils fussent privés de leur salaire, vous pouvez extraire du compte général les sommes qui leur sont dûes, pour les quatorze mille six cent dix caractères nouveaux; je veux bien pour cette fois ci seulement apostiller le mémoire, sous deux conditions: la 1^{re} que préalablement à toutes choses, vous donniez au s^r Anisson une reconnaissance tant des soixante et dix mille huit cent cinquante six caractères chinois portés en votre Etat, que des armoires qui les contiennent. Les effets appartiennent au Roy qui les a payés; je consens que vous en soyez encore le dépositaire. Je ferai donner au s^r Anisson le modèle du récipissé que vous devez signer. La 2^e condition est que vous rapporterez après le payement de votre ordonnance les quittances générales de tous les ouvriers que vous avez employés.

Quant à l'autre partie de votre compte qui concerne vos avances particulières, votre déménagement et vos loyers, il ne sera temps d'y penser que quand j'auray reçu de vous la traduction que j'attens; peut être même cet article souffrira-t-il quelque réduction; au premier coup d'œil, le total m'en a paru exorbitant : mais j'en renvoie la discussion au terme que je vous marque.

Au reste vous concerterez, s'il vous plaist, avec M^{rs} de Bose et Sallier⁽¹⁾ quel ouvrage Chinois vous devez choisir pour votre essai.

Je suis Monsieur entièrement à vous.

Le duc D'ANTIX.

4 pages in-folio. — Siga. autogr.

⁽¹⁾ « Le 29 octobre 1726, la Bibliothèque du Roi perdit Monsieur Boivin, commis à la garde des manuscrits; M. l'abbé Bignon proposa au roi M. l'abbé Sallier, que Sa Majesté agréa;

M. l'abbé de Targny, chargé de la garde des livres imprimés, voulut avoir celle des manuscrits, qui lui fut accordée. » (*Essai hist. sur la Bibl. du Roi*, Paris, 1782, 91/2 pages.) Claude

Mis en demeure de soumettre son manuscrit à un homme compétent, il cherche un avis favorable chez un des missionnaires revenus de Chine. Ses relations depuis 1722 avec le P. de Prémare lui font rechercher un jésuite. Justement le P. CONTANCIN⁽¹⁾, de Canton, jadis supérieur de la Mission de Péking, est rentré en 1731. Fourmont s'adresse à lui. Les lettres suivantes montreront l'approbation que le duc d'Antin donna à sa démarche, les désillusions du grammairien parisien sur le compte des PP. CONTANCIN et DE GOVILLE⁽²⁾ :

III

A Paris le 14 janvier 1732.

L'offre que vous faites, Monsieur, de soumettre tous vos ouvrages sur le chinois à l'examen du P. Contencin est fort raisonnable, et en même tems la voye la plus sûre pour justifier vos succès. Vos retardemens m'avoient forcé malgré moy d'en douter; mais le parti que vous prenez de vous mettre en règle vous rend toute ma confiance. J'accepte donc votre proposition : vous pouvez m'apporter demain ou mercredi matin avant mon départ pour Versailles votre Grammaire et l'essay de traduction que vous avés commencé; je remettray l'un et l'autre au P. Contencin qui m'a déjà promis de les examiner avec attention. Je ne doute pas que son jugement ne soit favorable à vos ouvrages et je le souhaite autant que vous même par le plaisir que j'auray de leur rendre justice.

Je suis, Monsieur, entièrement à vous.

Le duc d'ANTIN.

2 pages in-folio. — Sign. autogr.

M. de Fourmont.

IV

A Paris le 12 mars 1732.

J'ay reçu, Monsieur, votre lettre et le mémoire qui y étoit joint que j'ay trouvé bon sauf quelques expressions qui sont un peu trop vives. Reposés vous sur moy pour vos intérêts, vous sçavez que je ne recherche que le bien et de faire valoir les gens qui travaillent pour le Public; ainsi soyés en repos.

Sallier, né le 4 avril 1685, à Saulieu (Côte-d'Or), † 9 juin 1761, à Paris, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, 1715, et de l'Académie française, 1729.

⁽¹⁾ Cyr Contancin, né à Issoudun, le 25 mai 1670; arrivé en Chine, le 9 septembre 1701; rentré en Europe en 1731; † en mer en ren-

trant en Chine le 21 novembre 1733, il fut enterré à Cadix. En chinois 公東平 *Kong Tong-ping*.

⁽²⁾ Pierre de Goville, né à Rouen, le 20 septembre 1668; arrivé en Chine, le 9 septembre 1701; † à Paris, le 23 janvier 1758. En chinois 戈維里 *Kow Lo-li*.

J'ay approuvé les mémoires que Mr de Foucagnac m'a remis et je seray ravi de vous rendre tous les services qui pourront dépendre de moy.

Je suis, Monsieur, tout à vous.

Le duc d'ANTIN.

2 pages in-folio. — Sign. autogr.

Monseigneur,

Lorsque par désespoir et harassé par certains ignorans, j'ay bien voulu rendre un Jésuite juge de mes ouvrages chinois il falloit que je fusse bien sûr de mon fait; je n'ignorais pas que depuis 150 ans la Société n'a jamais voulu donner aucune connoissance de la langue chinoise et en cas que Vostre Grandeur doutast de cette attention des Jésuites à éloigner toute idée de la littérature chinoise, à cause des disputes qu'ils ont là entre eux et de celles qu'ils ont eues avec M^{rs} des Missions étrangères, on en trouvera la preuve dans une lettre du P. Fouquet⁽¹⁾ dont je vous envoie l'original; c'est donc, Monseigneur, avec cette confiance que la vérité inspire que j'en ay appelé au P. Contancin, comptant 2 choses. 1^o qu'il pourroit n'être pas neuf dans la lecture des livres chinois et dans l'art de cette lecture; 2^o qu'il seroit contraint de rendre justice à mon travail et qu'en ayant reconnu la justesse et l'uniformité avec les auteurs chinois, il rendroit à Votre Grandeur un témoignage authentique.

Cependant, j'ay esté trompé, non dans mon travail (il est comme il doit être et je suis en estat de le prouver aux Jésuites par leurs auteurs mêmes), mais dans l'espérance que j'avois conçüe que la vérité dans un Missionnaire l'emporteroit peut estre sur les veües de la Société et que le Jésuite, sachant que je suis depuis très longtems en relation intime avec ses confrères de la Chine ne s'aviserait pas de dire que je manque ou de science ou de secours; je comptois aussi trouver un *savant* et en cela je me suis apperceu que je m'estois fort mal adressé, car ayant prié le P. Contancin de ne communiquer ma grammaire ny l'essay de version à personne, d'abord il le communiqua au P. de Goville, qui a esté autrefois à la Chine et qui paroist (par sa conversation) avoir retenu peu de choses de la littérature chinoise; ensuite l'ayant esté voir trois fois pour causer avec luy des difficultés qu'il me pouvoit faire il n'a jamais voulu entrer chez luy en aucune discussion. Enfin j'ay sceu de luy qu'à la Chine il avoit presque toujours esté le procureur des maisons où il estoit et quand je l'ay mis sur quelques livres chinois que je portois avec moy, j'ay veu qu'il reculoit toujours, en me disant qu'il me rendroit justice pendant qu'il avoit envie de faire tout le contraire.

Or, Monseigneur, afin que Votre Grandeur puisse elle même estre convaincüe de ce que je luy avance et que *Fourmont* que vous avez toujours protégé, qui est sincère, et

⁽¹⁾ Jean-François Fouquet, né dans le diocèse d'Autun le 12 mars 1663; arrivé en Chine le 24 juin 1699; rentré en France; quitta la Compagnie de Jésus; évêque d'Eleutheropolis en mars 1725; mort en France vers 1740.

n'entend point tromper Votre Grandeur ny personne soit une bonne fois délivré de toutes les peines qu'on luy suscite si mal à propos, voicy mes réflexions sur le procédé du P. Contancin et des demandes justes de ma part au révérend Père.

1^o réflexion. Ma version, il dit l'avoir lûe, il devoit de même lire tous les endroits critiqués de ma grammaire. Ils sont écrits lisiblement. Un homme au fait n'a besoin que d'un de ces endroits, et il y a icy ignorance ou mauvaise volonté, mais surement la dernière.

2^o réflexion. Je me suis trouvé chez M^r l'abbé Bignon avec le P. Contancin et le P. Souciet ⁽¹⁾, on a prié le P. Contancin de parler et sur la version et sur des endroits de la grammaire que je luy montrais; il s'en est toujours défendu, ne répondant jamais que des généralités, qu'il falloit une grande exactitude pour écrire le chinois, que les caractères avoient souvent plusieurs significations. Toutes choses triviales ou non nécessaires qui luy firent dire, par le P. Souciet, qu'il ne répondoit point *ad rem*, et qu'il croyoit parler à quelques paisans au lieu qu'il estoit dans une maison où il ne voyoit que des savans. M^r l'abbé Bignon se crut par là obligé de luy dire qu'ayant des livres chinois, il avoit autrefois fait venir chez luy le P. Tachard, le P. Le Compte et plusieurs autres Jésuites, même M^r de Rosalie et quelques autres, qu'il leur avoit demandé le Catalogue et qu'aucun ne l'avoit pu faire, mais que M^r Hoange et M^r Fourmont l'avoient fait; enfin, Monseigneur, le Jésuite nous paroist peu instruit, et comme Votre Grandeur aime la justice, voicy ce que j'ose proposer et ce que le Jésuite ne sauroit refuser:

1^o Lorsqu'il dit que le chinois de mon essay de version est mal, il ne peut être cru qu'en le rendant luy-même tel qu'il doit estre, j'exige donc qu'il l'écrive comme moy en 4 colonnes :

La 1^{re} en chinois.

La 2^e le chinois en lettres latines avec les tons.

La 3^e la signification en latin mot à mot.

La 4^e une version françoise plus libre.

S'il le fait, ou il le fera comme moy, et alors le mien est bien de son aveu, ou sur le champ on verra qu'il n'y entend rien et que l'on n'entendra rien à sa version.

Comme j'ay de quoy le convaincre dans les livres de ses confrères: 1^o de la justesse de ma lecture;

2^o de la vérité des significations de chaque terme;

3^o de la syntaxe même et du tour;

il faut qu'il parle et s'il refuse j'ay gain de cause; bien plus pour rendre la chose indubitable, j'ose ne demander que le Dictionnaire chinois du Père même s'il en a un ou celui du Père de Goville, il m'en a montré un fait de la composition d'un savant dominicain.

2^o Demander que M. Fourmont recopie une grammaire de 850 pages, c'est un eschatatoire. Il s'agit de 4 ou 5 endroits critiqués et comme le Père Souciet a dit au

(1) Étienne Souciet, né à Bourges 12 octobre 1671; † à Paris, 14 janvier 1744; entré chez les Jésuites, 7 septembre 1690.

P. Contencin en ma présence il ne faut pas qu'il prenne des gens de lettres pour des bestes. Tout se réduit à ce qui regarde la lecture aux consonnes, aux voyelles et aux clefs, aux caractères chefs du grand dictionnaire expliquez ou tout cela est expliqué et écrit très lisiblement et de tout ces endroits un seul suffit. Ce sont tous différens moyens de lire les caractères chinois et ils reviennent tous à une même lecture.

RÉSULTAT.

En tout cecy, il⁽¹⁾

[Inachevé dans le ms.].

Monseigneur,

Permettez qu'aujourd'huy accablé d'inquiétudes, et en proye au désespoir, j'aye recours à la bonté de Votre Grandeur; ce n'est point pour luy demander grace pour mes ouvrages, ils sont justes, faits avec attention, prouvez par des citations authentiques; du costé de la science, Fourmont ne craint rien, mais il a eu le malheur, se voyant harrassé, de demander pour Juge un Jésuite, et quoy qu'il eust quelque défiance de la Compagnie, cependant comme ils l'avoient préconisé eux-mêmes, comme ils savoient qu'il est depuis 1722 en relation littéraire avec le Père de Prémare, il a cru que l'idée du P. de Prémare, avec lequel le Père Contencin doit retourner, le porteroit à rendre justice à M^r Fourmont, et en cela il s'est trompé : dès la seconde ou 3^e conversation je m'apperceus que le Père Contencin n'alloit pas droit et ne rendroit pas à Votre Grandeur le témoignage que je luy demandois, bien plus qu'il avoit déjà un complot de fait chez les Jésuites pour empescher toute impression sur le chinois. Les Jésuites ont déjà fait en Allemagne la même manœuvre contre *Müller*⁽²⁾ on le peut voir dans son livre de *Monumento Sinitico* pages 10 et 11 : ils dissuadèrent le Roy de Prusse de faire graver des caractères, et c'est sur ce même pied que le Père Contencin m'a dit hardiment, que si j'avois avancé de l'argent pour des gravures, j'avois eu tort. J'ay montré à M^r de Foncemagne une lettre du P. Fouquet dans laquelle il marque que la littérature chinoise a de grands ennemis en Europe et même à la Chine; c'est pour cela, comme je le vois à présent, que le P. de Prémare m'envoyant sa grammaire, après l'avoir fait approuver par les Jésuites de la Chine, n'a pas jugé à propos d'en confier les approbations aux Jésuites ses confrères, mais me les a envoyées à moy dans une lettre. Je ne sçais pas si le P. Contencin est habile pour les caractères chinois. Tout ce que je sçais, c'est que rien n'est plus ordinaire que de voir des Missionnaires qui ont esté 30 ans à la Chine, en revenir sans sçavoir 4 caractères; ils se contentent de sçavoir la langue parlée pour prescher et contester et n'étudient point les livres : ce Missionnaire pourroit bien estre de ce nombre. J'ai en lien de le croire ignorant : l'ayant prié de lire ma grammaire en son particulier, il me répondit qu'il n'y associeroit que le

⁽¹⁾ Munich, Bibl. R., C. gall. 656, II, dossier XII, n° 6.

⁽²⁾ André Müller, de Greiffenhagen, † 26 oc-

tobre 1694. — Cf. mes *Notes pour servir à l'histoire des études chinoises*, p. 420 et suivantes.

P. de Goville. Or ce Père de Goville est un bon homme qui estant à la Chine y a toujours esté malade et de son propre aveu, a perdu presque toute idée de la langue chinoise. Les Jésuites d'icy comme ceux d'Allemagne n'ont d'autre veü que d'empescher que l'on donne icy la connoissance du chinois, en voicy une preuve. Causant avec le P. de Goville, il me dit par hazard qu'il luy estoit resté un Dictionnaire chinois fait par un Dominicain; or cecy est fort étrange. M^r Fourmont a demandé cent fois aux Jésuites s'ils n'avoient point chez eux de grammaires et de dictionnaires, et ils luy ont toujours répondu que personne de chez eux n'en avoit. Monseigneur si l'on vouloit agir avec candeur, quoy de plus aisé que d'en voir la justesse et même de mes dictionnaires; j'en appelle donc non au P. Contencin puisqu'il a la hardiesse pour me condamner d'en imposer à Votre Grandeur mais au dictionnaire qui se trouve entre les mains du P. de Goville et que M^r Sallier a du le luy demander pour en faire faire une copie; mais il y a encore icy une chose sur laquelle je supplie Votre Grandeur de me rendre justice. Je travaille depuis seize ans, non de moy même mais par ordre du Roy; j'ay eu la peine de défricher tout; les secours si j'en ay ne sont venus qu'après des travaux immenses. Tout estoit fait; ils n'ont point facilité mes travaux, mais il les confirment; or en cecy, le bon sens souffrirait-il que mes travaux restassent là et que sous le prétexte qu'il seroit venu de la Chine un petit dictionnaire de rien, on négligeast les ouvrages d'un savant qui a passé toute sa vie à lire et à méditer sur les langues? Je demande donc que par l'ordre de Votre Grandeur ce Dictionnaire me soit remis : les Jésuites n'en sont pas les auteurs, et afin qu'on ne croy pas qu'il m'ait servi à faire les miens, et que l'on ne dise pas que dans la suite qu'ils n'auroient rien valu sans celuy cy, je ne veux le recevoir qu'après que l'on en aura fait une confrontation pour la lecture des caractères, c'est une affaire de peu d'heures.

Avant moy, personne dans l'Europe n'a donné l'art de lire les caractères chinois. Votre Grandeur sent de quelle conséquence il est, c'est un fait indubitable. Bien plus la grammaire du P. de Prémare ne le donne point, de sorte que pour l'impression, c'est ma grammaire qui doit précéder tout; par la Votre Grandeur voit de quelle conséquence il estoit pour moy de ne livrer que bonne une telle découverte. Par votre ordre, Monseigneur, je l'ay donnée aux Jésuites et qui croira que les Jésuites, aussy bien intentionnez qu'on la veu, ayent gardé ma grammaire pendant quinze jours sans y lire ce qui regarde cette lecture, pendant que tous les savants de l'Europe la cherchent depuis deux siècles; pour moy je ne saurais l'imaginer, ce seroit le 100^{iem}e livre pour lequel on auroit fait la même chose, et les bons pères ne sont pas si scrupuleux : cela estant, cet art est à présent divulgué et je m'empreserois de faire remarquer à Votre Grandeur que si je ne le donne pas au public je passe sous le nom d'un quelque autre. Il sera donné au 1^{er} jour⁽¹⁾.

(Minute à peu près illisible.)

⁽¹⁾ Munich, Bibl. roy., C. gall. 656, II, dossier XII, n° 8.

V

A Compiègne le 5 juin 1732.

Je reçois, Monsieur, votre très longue lettre, et j'entre de très bonne foy dans toutes vos peines, mais vous ne voulés point vous prester aux miennes; je suis persuadé de la beauté et de la grandeur de votre travail, mais est il possible que je ne puisse avoir de témoignage en sa faveur que le vôtre.

M. de Montigny, que vous cités et qui mérite toutes les louanges que vous lui donnés, ne veut point se charger d'examiner votre ouvrage et assure que tout ce qu'il scavoit du chinois est sorti de sa mémoire.

L'autre personne que vous m'avez proposée en premier lieu et que vous calomniés très mal a propos ne peut trahir sa conscience; comment voulés vous que je fasse? et mettés vous à ma place. Désabusés vous qu'il y ait quelqu'un qui me fasse contre vous, ou par intérêt ou par jalousie; ils voudroient tous contribuer à votre avancement et à votre gloire, soyés en persuadé sur ma parole.

Quant à moy vous scavés bien que je ne demande que l'avancement des sciences et des scavans que je me fais l'honneur de protéger, et comme vous le verrés dans le reste de votre vie : ainsy ne trouvés pas mauvais que je cherche ce que je pourray pour m'assurer du succès et pour me mettre à couvert des railleries du public.

Je suis, Monsieur, entièrement à vous.

Le duc d'ANTIN.

3 pages in-fol. — Sign. autogr. — M. de Fourmont.

Fourmont n'est pas plus heureux avec le Séminaire des Missions étrangères qu'avec la Compagnie de Jésus. Un prêtre distingué, l'abbé François DE MONTIGNY⁽¹⁾, donne un certificat de complaisance, sans doute :

Ce 28 février 1733.

Monseigneur,

Vous me faites l'honneur de vous adresser à moy comme à un ancien missionnaire de la Chine, pour vous éclaircir sur ce qui vous a été rapporté de l'erudition chinoise de M. Fourmont, et des ouvrages qu'il a composés sur cette langue. Quelque peu vraisemblable qu'il paroisse d'abord qu'un homme en ces pais cy sans presque aucun secours ait pu arriver par la seule force de son esprit et de son travail à entendre les livres et à

⁽¹⁾ François de Montigny, de Paris, missionnaire au Canada en 1692, puis en Chine en 1701, d'où il est exilé en 1707; directeur du Séminaire des Missions étrangères de Paris en 1711; procureur à Rome; † à Paris le 14 décembre 1743. A ses derniers instants, il dit

à ceux qui l'entouraient : « Je meurs comme j'ai toujours cru qu'il convenait à un prêtre de mourir, sans dettes et sans biens. » Cf. *Mémoires de la Société des Missions étrangères*, Hongkong, 1889, in-8°.

débrouiller cette multitude prodigieuse de caractères chinois, cependant je ne puis luy refuser la justice de certifier qu'il y est parvenu. Sur le récit qu'on m'en faisoit, j'avois de la peine à me le persuader, mais depuis que je l'ay pratiqué et après que j'ay vu et examiné en détail tous les ouvrages qu'il a composez sur cette langue, j'ay admiré comme les autres le grand progres qu'il y avoit fait.

Il a rassemblé tous les principes de la langue chinoise, dont il a composé une grammaire très ample, laquelle ayant été confrontée avec celles qui sont venues depuis de ce país là, il se trouve conforme avec elles.

Il a fait graver tous les caractères chinois aussy parfaitement qu'on pouvoit le faire à la Chine.

Il a fait aussy cinq dictionaires chinois, sçavoir un latin et chinois, un françois et chinois, un chinois latin, un historique et géographique, et un pour les tons, prononciation ou accents.

Enfin il n'a rien obmis de tout ce qui peut être utile et nécessaire à ceux qui voudront s'appliquer à l'étude du chinois pour leur en faciliter et l'intelligence des livres et la manière de le parler; les règles qu'il donne sont d'autant plus sûres qu'elles sont toutes tirées des Chinois mêmes, qui étant très amateur de leur langue ont composé plusieurs ouvrages pour en connoître les règles et les principes.

Au reste il a tellement applani les difficultés qu'on se figuroit avoir à surmonter avant que de pouvoir arriver à entendre les livres de la Chine, et qui empêchoient les scavans d'oser entreprendre cette étude, qu'on peut en peu de tems avec le secours des livres de M. Fourmont se mettre en état d'entendre et de traduire le chinois. Si des personnes studieuses veulent à l'avenir s'appliquer à cette langue et travailler à des traductions on tirera des livres chinois une infinité de connoissances en tout genre très utiles et très curieuses.

Il seroit donc beaucoup à désirer que M. Fourmont donnât au plutôt au jour tous ses ouvrages car s'il venoit à manquer il ne seroit pas facile de trouver une personne qui put le remplacer, et il seroit facheux que le public fut privé de l'avantage qu'il s'est promis de tant de dépense que le Roy a faite, et de tant de peine que M. Fourmont s'est donnée; la littérature ne vous aura pas une petite obligation, si un si grand dessein vient à réussir de votre tems et sous vos auspices.

J'ay l'honneur d'être avec un très profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

DE MONTIGSI,

Directeur du Séminaire des Missions étrangères,
cy-devant missionnaire et provicaire apostolique à la Chine.

La copie présente de ma lettre à M. le duc d'Antin est conforme à l'original.

DE MONTIGNY⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Munich, Bibl. royale, C. gall., 656, II, dossier XII, n° 2. — Le post-scriptum est autographe et signé. — La lettre est une copie de la main de Fourmont.

Mais c'est un autre prêtre des Missions étrangères, l'abbé Antoine GUIGUES, d'Avignon, ancien procureur à Canton, qui devait faire l'examen détaillé des ouvrages de Fourmont, et celui-ci s'empresse de diriger la critique de son censeur :

NOTA POUR M. GUIGUES (*sic*)⁽¹⁾.

Il doit examiner ma grammaire :

1° Seulement pour les caractères et non pour la méthode;

2° Seulement pour la signification et la prononciation des caractères et non pour les caractères mêmes. Quand il y auroit quelque trait manqué parce que le copiste a pu oublier quelque trait qui sera dans l'original et de plus parce que l'écriture ne peut jamais estre aussi belle que la gravure le sera.

La *prononciation*. Je ne saurois y manquer, puisque le dictionnaire chinois par ses sections⁽²⁾ me conduit.

La *signification*. Je suis prest de la justifier partout.

À l'égard des mots chinois en lettres latines qui sont sans caractères, cela a du se faire ainsi pour ménager la gravure, parce qu'alors au lieu de 12,000 que l'on a dessein de faire graver, il en faudra des milliasses⁽²⁾.

DEMANDES À FAIRE À M. GUIGUE

ET AUXQUELLES ON LE PRIÉ DE RÉPONDRE OUY OU NON.

1^{re} Les Chinois ont-ils une langue double, c'est-à-dire une langue parlée et une langue écrite ou hiéroglyphique?

2^e Celuy qui entend la langue parlée entend-t'il les hiéroglyphes?

3^e Les Chinois font ils une étude particulière de leur langue écrite, c'est-à-dire de leurs caractères, et une étude particulière de leur langue parlée?

4^e S'ils font une étude particulière de leurs caractères, ont ils pour cela et a-t'on composé la dessus des grammaires ou des livres qui en traitent?

5^e Y a-t'il des dictionnaires chinois de plusieurs sortes?

6^e Y en a-t'il un qui aille par ordre de clefs, ou qui soit rangé par ordre de caractères génériques?

⁽¹⁾ Le nom de ce missionnaire est orthographié *Guigues* dans les *Lettres à M^r l'évêque de Langres*, par J.-F.-O. Luquet. Paris, 1842, in-8^o; *Guigues*, *Guigue* et même *Gigue* dans les mss. des controverses de Fourmont. Dans le *Mémorial de la Société des Missions étrangères*, Hongkong, Imprimerie de la Société des Missions étrangères, 1889, in-8^o, 463 p., il est appelé Antoine *Guignes*. Je note dans ce dernier

ouvrage que la première procure de la Chine fut établie à Canton avant 1700. Elle fut gérée par J. Basset jusqu'en 1703, par Jean Bénard jusqu'en 1710, et par Antoine Guignes jusqu'en 1732; les missionnaires ayant été expulsés de Canton, la procure fut transférée à Macao.

⁽²⁾ Munich, Bibl. royale, C. gall., 656, 1, dossier 1v, Mémoire 5, 2 ff. in-8^o, autogr. de Fourmont.

- 7° Ces caractères sont ils les caractères du cycle?
- 8° Ces caractères génériques sont-ils au nombre de 214?
- 9° Y en a t'il un autre qui aille par ordre de prononciations?
- 10° Les Chinois ont-ils des dictionnaires géographiques et historiques, qui contiennent par ordre les villes du 1^{er}, du 2^e et du 3^e rang, les noms des hommes illustres, etc.?
- 11° Ont ils dans quelques dictionnaires par ordre de prononciations une liste de tous leurs caractères mis sans signification, et seulement pour la facilité de la lecture?
- 12° Ont ils une autre liste de tous leurs caractères faite par ordre de clefs et sans aucune signification encore?
- 13° Les 214 caractères génériques ou clefs sont ils ordinairement dans le premier volume des dictionnaires par clefs?
- 14° Se trouvent-ils aussy dans le dictionnaire par tons?
- 15° Est-il vray qu'il y a des clefs écrites de 2 ou 3 façons?
- 16° Est-il vray que les dictionnaires ont un article particulier de la manière d'écrire leurs clefs, par quels traits il faut commencer, et par quels traits il faut finir?
- 17° Qu'ils donnent un catalogue des caractères corrompus par le vulgaire?
- 18° Un catalogue des caractères abbregez avec leurs figures antiques?
- 19° Un catalogue des caractères antiques en usage?
- 20° Un catalogue des caractères difficiles ou à clefs ambigüs ramenez à leurs clefs véritables selon le nombre de leurs traits?
- 21° Un catalogue des caractères presque semblables et cependant à distinguer?
- 22° Les caractères à clefs ambigües se cherchent-ils en comptant tous leurs traits ou non?
- 23° Les Chinois pour parvenir à la lecture de leurs caractères ont ils inventé quelque méthode?
- 24° Cette méthode est elle la même dans tous les dictionnaires ou s'ils en ont une différente dans le dictionnaire par tons, et une différente dans le dictionnaire par clefs?
- 25° Se servent-ils quelquefois de plusieurs méthodes dans le même dictionnaire?
- 26° Les Chinois ont-ils des caractères de supposition qui leur servent de voyelles, et d'autres caractères qui leur servent de consonnes?
- 27° Le nombre de ces caractères est-il fixé?
- 28° Les consonnes sont elles les mêmes dans tous les dictionnaires?
- 29° Y a t'il quelque dictionnaire qui suive l'ordre de ces consonnes?
- 30° Ces voyelles sont-elles les mêmes dans tous les dictionnaires?
- 31° A t'on des listes d'auteurs, qui ayent travaillé sur la langue écrite ou les caractères?
- 32° L'arrangement des caractères est-il le même dans les dictionnaires de même espèce? par exemple dans ceux qui vont par tons?
- 33° Y a t'il des dictionnaires particuliers pour les caractères antiques?
- 34° Est-il vray qu'il y a en chinois des noms, des pronoms, des verbes, des particules, adverbes, prepositions, conjonctions, des noms de nombre?
- 35° Est-il vray que le même vocable puisse servir de nom, de verbe, de particule ou adverbe selon qu'il est placé?

36° Y a-t'il une syntaxe ou non ?

37° S'il y en a une, peut on en donner des règles ou non ?

38° Y a-t'il quelque marque particulière dans les noms, pour distinguer les genres et les nombres ? dans les pronoms de même ? et dans les verbes pour distinguer les tems et les modes ?

39° L'ordre de la phrase est-il de suite ou inverse ?

40° Les phrases sont elles ordinairement distinguées par des virgules ou non ?

41° Le sont elles partout, ou s'il y a des discours ou elles le soient et d'autres ou elles ne le soient point ⁽¹⁾ ?

Puis les doléances recommencent :

Ce samedi 28 fevrier 1733.

Monsieur,

Monsieur de Montigni qui a veu mes ouvrages a du avoir l'honneur de vous en écrire ; j'espère le voir demain pour scavoir s'il l'a fait ; il m'a assuré que toutes fois et quantes il en rendroit à Votre Grandeur un témoignage avantageux et authentique.

A l'égard de M. Guigue il en a bien parlé en plusieurs endroits et en connoissance de cause, puisqu'il m'a rendu des visites très fréquentes et que j'ay aussi été chez lui passer bien des après dinées, mais il faut que je dise naturellement à Votre Grandeur, que s'il sçait bien la langue parlée des Chinois, il ne sçait presque rien des caractères, que sa communauté luy en a fait de grands reproches, que proprement il ne les étudie que depuis ce tems là, de sorte que je ne l'ay trouvé au fait ni de la grammaire ni des dictionnaires, en sorte même que chez moy, ayant avancé des choses toutes contraires à tous les livres en présence d'une assemblée de sçavans, je fus obligé de le prier en particulier d'être plus circonspect une autre fois, parce que je ne pourrois pas m'empêcher de le convaincre, ce qui me feroit de la peine à moy même. Comme il n'a jamais sçu ce que c'étoit que principes, selon luy il ne faut point de grammaire, il ne connoist ni l'usage des clefs dans toute son étendue, ni l'analogie d'un caractère à l'autre ; il nous dit il y a quelques jours que l'on n'avoit jamais entendu parler de grammaires faites par les Chinois, pendant qu'il y en a des citations partout, et que les dictionnaires mêmes en donnent de longues listes. Selon luy il n'y a pas chez les Chinois aucuns caractères pour indiquer les voyelles et les consones, pendant que j'ay douze dictionnaires, ou elles sont les mêmes dans tous.

Je souhaiterois, Monsieur, qu'il eut été bien habile homme, mais je suis incapable de tromper Votre Grandeur, et quelque chose qui doit arriver de ma grammaire, je me crois obligé de dire à Votre Grandeur que son témoignage luy donneroit peu d'autorité parce qu'il est comme les marchands, qui sçavent la langue d'un país, et ne scauroient en enseigner aux autres deux mots ; icy c'est bien plus, puisqu'on peut parler le chinois toute sa vie sans en entendre un caractère ni par conséquent aucun livre.

⁽¹⁾ Munich, Bibl. royale, C. gall. 656, II, dossier x, pièce 2.

M^e de Foncemagne me dit : il vous apprendra à parler la langue, et vous luy apprendrez les caractères, mais c'est prendre le change; la langue parlée est dans ma grammaire et dans tous mes ouvrages en lettres latines, mais partout sont les caractères hiéroglyphes qui luy répondent. Monseigneur en tout cecy je n'ay rien à représenter à Votre Grandeur, sinon qu'il faut que chacun soit cru dans l'art qu'il professe. Il y a bientôt vingt ans que je travaille au chinois, je n'ay pas l'usage d'un homme qui seroit au milieu de Pekim, mais j'ose assurer votre Grandeur que, pour le grammatical ou l'art d'enseigner, je le sçais mieux qu'aucun docteur chinois; et c'est en quoy je m'estime bien malheureux d'avoir fait des études profondes, et que si peu de gens veulent se donner la peine d'en examiner la justesse car tous nos retardemens viennent de là; il y a peut-être cent sçavans dans l'Europe qui seroient d'humeur d'approfondir et on me fait écrire souvent des pais étrangers, mais si nous n'imprimons point, je désespère de tout; et l'impression une fois faite je suis sûr de l'approbation de toute la terre, et que le chinois deviendra aussi commun que le grec; je demande pardon à Votre Grandeur de la longueur de ma lettre; je sommeray encore demain M. Guigue, mais s'il examine ma grammaire sans être accompagné de quelqu'un de sa communauté, comme il n'est point méthodiste, il ne l'approuvera jamais.

J'ay l'honneur d'être et seray toute ma vie,

Avec le respect le plus profond,
de Votre Grandeur,

Monseigneur,

Le très humble et très obéissant serviteur,

J'ay eu l'honneur de saluer mon ancien et très cher disciple M. de Langres, et je ne dois pas oublier de le marquer à Votre Grandeur ⁽¹⁾.

Monseigneur

Le programme que j'ay l'honneur d'envoyer à Votre Grandeur luy prouvera que je demande la publicité. Votre Grandeur a toujours en beaucoup de bonté pour moy, et dès mon enfance j'en ay senti les effets. C'est la reconnaissance que j'en avois et que j'en devois avoir qui m'a fait faire ma grammaire chinoise. Je l'avois travaillée à ne luy pas faire dés-honneur si elle paroisoit sous ses auspices. Des souterrains qu'il est inutile d'expliquer ne m'ont pas permis de luy en faire connoître la justesse. Comme je parle françois pour des François, et d'une clarté à être entendu de tout le monde, un examen juridique devant moy, comme cela est juste, en auroit démontré la justesse et le scientifique. On ne me l'a pas jugé à propos, et les intrigues recommencent. M. Guigue est dans le cas du Père Contancin. Il a été trente ans à la Chine sans étudier les livres chinois, il ne sçait point de grammaire, n'en connoît point et de plus assuré qu'il n'y en a point et qu'on ne s'en sert point, pendant que j'en ay une liste de plus de 139. On veut m'obliger de re-

⁽¹⁾ Munich, Bibl. roy., Cod. gall., 656, 2 vol. in-folio. — II, dossier XII, *Correspondance de M. Étienne Fournmont*, 9 pièces toutes reproduites dans ce mémoire, n° 1.

mettre ma grammaire entre ses mains, d'abord que c'est l'ordre de Votre Grandeur je n'y répugne point, adieu ne plaise; mais j'apprends que c'est pour l'examiner avec le Père de Goville, qui ne sait rien, pour y faire des remarques que l'on enverra à un Chinois qui est à Naples, et si je ne suis pas content de celui de Naples, qu'on enverra à la Chine. Tout cela, Monseigneur, n'est que pour eluder et il n'est plus tems, puisque les Anglois, les Moscovites et les Allemands nous préviennent. C'est faire perdre à Votre Grandeur l'honneur qu'elle auroit après la gravure des caractères de faire imprimer. Et on ne vous prive de cet honneur que parce qu'on est bien aise d'oster à M^r Fourmont la satisfaction de voir ses ouvrages imprimés. Je n'ay plus rien à dire à Votre Grandeur sinon de la supplier de me conserver une protection qu'elle m'avoit accordée avant que je me melasse de chinois. A mon égard j'ay pris enfin le partie de me délivrer des chagrins qui m'accablent depuis 6 ans et qui m'ont rendu très valétudinaire. Le public va juger si je sais enseigner bien le chinois ou non. Il est étonnant que M^r de Foncemagne ne sçache pas ce que nous valons en fait de littérature et surtout ne se donne pas la peine de se mettre plus au fait d'une chose qui étoit pour l'honneur de M^r le Duc d'Antin son protecteur comme le mien. Il ne s'agit pas d'étudier du chinois, mais de voir si un homme qui parle du chinois et cite ses autorités cite juste. Et cela se pouvoit faire si on y eut apporté la moindre attention. Je vous supplie, Monseigneur, de dire à M. de Foncemagne qu'il doit être mon ami, comme je le seray toujours de ceux qui vous seront attachés ⁽¹⁾.

J'ay l'honneur d'être avec le respect le plus profond,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Ce 6 may 1733.

Monsieur,

Je vis hier M^r de Foncemagne à l'Académie; il me dit que l'intention de M^r le Duc d'Antin étoit que le cayer de vos remarques me fut communiqué, et qu'il vous l'avoit marqué de sa part, de sorte que je n'avois qu'à aller prendre; si j'avois pu avoir l'honneur de vous voir aujourd'hui, je n'y aurois pas manqué. Rien ne me peut être plus agréable que de profiter de vos lumières, mais comme il m'est impossible de sortir, j'espère que vous voudrez bien le confier à mon neveu; si même vous aviez le tems je vous invitais à notre conférence philosophique. Je ne crois pas que vous trouviez à tout cecy la moindre difficulté, vous pouvez compter que je vous le rendrai tel que vous me l'aurez envoyé; et j'ay tant de vénération pour M^{rs} des Missions étrangères et pour vous en particulier, Monsieur, qu'il seroit parfaitement inutile de rien appréhender de ma part; je vous assure que je ne cherche qu'à être instruit; dans les cayers de ma grammaire copiés par mon neveu et que vous avez examinés, je n'ay trouvé que trois endroits à coté desquels vous avez écrit *lettre erronée*, et cela parce que mon neveu avoit oublié les caractères en lettre plus petite que j'y avois mis pour correction, il n'y en a même proprement que deux, car dans l'optatif des verbes, si vous l'avez remarqué chiffre 72. il avoit écrit

⁽¹⁾ Munich, Bibl. roy., Cod. gall., 656. II, dossier XII, n° 7.

怡 et 巴 et à l'égard des deux autres, c'est-à-dire de 得 pour 德 verbes chiffre 63 et de chin 琴 pronoms chif. 14 vous verrez que dans mon original il y a longtems que j'avois mis à côté 朕 *chin* avec la citation du dictionnaire ou est l'histoire de l'empereur qui le 1^{er} s'attribua ce nom; comment même cela auroit-il pu m'échapper, l'ayans mis moy même dans mes dictionnaires, et l'ayant encore lu depuis dans le P. de Premare? Au reste, Monsieur, je profiterai avec plaisir de toutes vos autres remarques et pour celles la même croyez que je me ferai honneur de vous citer comme le confirmateur de mes découvertes; je suis et je m'estime bien heureux que dans plusieurs milliers de caractères un habile homme n'en censure que 2 ou 3. Il n'y a point de grammaire françoise, ou nous n'en trouvions davantage; en cas que mon neveu ne vous trouvât point, demain je suis à vous dès le matin, parce que je ne puis pas me dispenser d'écrire à M^r le Duc d'Antin sur ce que j'auray fait⁽¹⁾; j'ay l'honneur d'être

Monsieur,

avec la vénération la plus parfaite,
 Votre très humble et très obéissant serviteur.

A Paris le 7 may 1733.

Monseigneur,

Comme j'ay seu que Votre Grandeur avoit été incommodée quoique j'ay été plusieurs fois à votre hôtel pour m'informer de sa santé, je n'ay pas cru qu'il me fut permis de l'importuner. Aujourd'huy cependant je me trouve dans l'obligation de luy écrire au sujet de M^r Guigues, dont je ne scaurois tirer aucune raison, quoique je m'y sois pris jusqu'icy avec toute sorte de politesse. J'ay compté d'abord et cela sur votre parole que ses remarques me seroient communiquées, soit en votre présence comme cela avoit été dit, soit, puisque Votre Grandeur est tombée malade, en présence de qui elle jugeroit à propos. Cependant cela ne s'est point fait: M. de Foncemagne m'a dit que je n'avois qu'à les demander à M. Guigues. J'ay été six fois aux Missions Etrangères, et il m'a toujours remis. Mardi dernier que M^r Guigues alla voir M^r de Foncemagne, il luy marqua que c'étoit votre intention et luy en donna l'ordre de Votre part. En conséquence ne pouvant aller chez luy hier (mercredi) je le priay par une lettre que je prends la liberté de joindre icy, de vouloir bien les confier à un de mes neveux que je luy envoyay et qu'il connoit. J'avois chargé mon neveu de luy dire en cas qu'il fit difficulté qu'il pouvoit luy en dicter seulement les endroits qu'il avoit repris. Comme on ne le trouva point, j'ay été le voir ce matin avec mon frère, mais je suis aussy avancé qu'au paravant. Je ne comprends pas d'abord les motifs qui engageoient M. Guigues à ces retardemens, mais je les ay appris aujourd'huy aux Missions étrangères et de sa bouche et de celle de quelques uns de ses confrères. L'idée de M. Guigues est que se voulant faire regarder icy comme nécessaire par rapport au chinois, il souhaiteroit, avant tout, se faire donner quelque pension, pour y travailler. Quoique cela fût à présent fort inutile pour mes ouvrages, la moisson est grande, elle pourroit souffrir plusieurs ouvriers; aussy en formons nous

⁽¹⁾ Munich, Bibl. roy., Cod. gall., 656, II, dossier XII, n° 3.

au Collège Royal qui plus lettrés que M^r Guigues pourront par la suite y être occupés. Cependant nous n'avons garde de nous opposer jamais aux libéralités de Votre Grandeur, de la Cour, de M^r l'abbé Bignon ni de tout autre seigneur ou ministre, mais ce qui me feroit peine, c'est si M^r Guigues fondeoit ses espérances sur un préjugé qu'il feroit naître contre moy par des délais affectés, et en laissant entendre que mes travaux ne sont pas exacts. Je n'ay et n'auray jamais besoin des secours de M^r Guigues. D'abord par mes propres travaux et des travaux de 20 ans et médités, ensuite par ce qui m'est venu d'ailleurs en traductions, grammaires, dictionnaires & qui n'ont servi qu'à les confirmer, j'en ay tant, Monseigneur, que loin d'en manquer de secours, le choix est pour moy une occupation considérable; il ne me sera donc nécessaire ni pour la composition de mes ouvrages Chinois, ni pour la gravure des caractères, dont il ne scauroit nier la beauté et la justesse, ni pour l'impression ou la correction des feuilles d'imprimerie; mais bien plus est ce que je n'ay pas mon frère et mes neveux, qui en fait de littérature sont et seront d'autres gens que M^r Guigues.

Enfin, Monseigneur, je ne demande que la publicité; il convient icy que Votre Grandeur soit obéie. M^r Guigues nous a dit ce matin à mon frère et à moy que, si je m'étois voulu entendre avec luy, mes affaires iroient bien à la cour, mais que faute d'avoir pris ce biais, elles y allaient mal et qu'elles continueroient à y aller mal, qu'il y avoit a present entre les mains de M. le Cardinal de Fleuri un mémoire contre ma grammaire extrait des remarques qu'il avoit fait dessus. Je luy ay dit fort simplement que je n'étois point un homme à biaiser ni à tromper un seigneur comme M^r le Duc d'Antin ni qui que ce soit. Je ne sçais s'il y a rien de réel dans ce qu'il nous a dit de ce mémoire, mais cela nous a paru fort surprenant et je luy ay demandé si ce mémoire étoit venu à la connoissance de M. le Duc d'Antin; il nous a assuré que ony; ce qui m'a fait répondre que comme je connoissois la bonté de M^r le Duc d'Antin pour moy je pouvois l'*assurer* de mon côté que ce mémoire contre moy n'avoit jamais été envoyé par M^r le Duc d'Antin à M. le Cardinal de Fleuri. Vous voyez, Monseigneur, que je retombe dans de nouveaux embarras par les tergiversations de M. Guigues. Il ne me reste donc plus à proposer à Votre Grandeur qu'un seul moyen, c'est que par son ordre le cayer de M. Guigues me soit communiqué, je suis toujours prêt d'y répondre et par écrit. Que s'il ne se rend pas aux ordres de Votre Grandeur, je la prie d'être persuadée que ses remarques sont nulles, j'en ay déjà des preuves par mes cayers notés de sa propre main ou entre plusieurs milliers de caractères il n'a pu reprendre que les 3 que vous verrez dans la lettre cy jointe, et qui n'étoit qu'un oubli du copiste, les mêmes caractères se trouvaient en petit dans mon original. Ma grammaire est donc juste et ce qui fait icy pour moy plus que tout, le public s'en convainc enfin au Collège Royal, ou je parle tous les jours de chinois pendant une heure à et devant gens sensés, déjà habiles dans les autres langues orientales, du premier mérite, et dont quelques uns viennent même de S^t Roch pour l'apprendre⁽¹⁾.

J'ay l'honneur

⁽¹⁾ Munich, Bibl. roy., Cod. gall., 656, II, dossier XII, n^o 4.

VI

A Paris le 8 may 1733.

J'ay receu Monsieur votre lettre et je suis surpris que M. Guigues ne vous ait pas remis ses observations comme je luy avois fait ordonner par M. de Foncemagne; il luy reiterera demain mes ordres; au surplus on n'a point donné de Memoire à M. le Cardinal contre vous; outre cela n'en soyés point en peine, puisque vous sçavez que je ne déguise point la vérité et que je vous feray sçavoir le pour ou le contre des choses que vous devez sçavoir.

Je suis, Monsieur, tout à vous.

Le duc d'ANTIN.

1 page in-folio, sign. autogr.

M. de Fourmont.

A Paris, le 15 may 1733.

Monseigneur,

Votre Grandeur n'est point obéie, et M. Guigues n'a voulu ni donner le cayer de ses remarques ni les dicter. Je passay lundi l'aprèsdînée entière chez luy avec mon frère et un ecclésiastique de nos amis. Nous le primes de toutes les façons, mais il nous fut impossible d'en rien tirer. Toute la communauté des Missions étrangères est scandalisée de son procédé, et quelques-uns de ces Messieurs le luy ont marqué, mais il demeure inébranlable. Votre Grandeur conçoit, Monseigneur, qu'une telle résistance ne sçauroit être sans principes et sans veües, en voicy entre autres une qu'il nous découvrit luy-même et qui est de la première conséquence que Votre Grandeur sçache. M. Guigues a donné aux Anglois un dictionnaire chinois étant encore à la Chine. Ce dictionnaire avoit été apporté en Angleterre par M. Harisson et remis à un sçavant nommé M. Reyden; c'est pour ce M. Reyden, Monseigneur, que M. Mortimer, secrétaire de la Société de Londres⁽¹⁾ m'avoit, avant l'arrivée de M. Guigues, fait demander plusieurs fois les clefs chinoises. Comme en Angleterre on n'a point de caractères semblables aux nôtres, on y a pris la résolution de faire graver ce dictionnaire. Les retardemens de M. Guigues paroissent donc venir du dessein qu'il a que ce dictionnaire puisse être imprimé; et c'est sans doute pour cela qu'il me redemandoit la grammaire. Comme il n'a par luy-même aucune littérature grammaticale, qu'il sçait le chinois en négociant et non pas en homme de lettres et que ce n'est que depuis qu'il est icy qu'à mon occasion il étudie les caractères, il a été tout étonné de voir cette langue réduite par méthode aux règles de l'art; et moi je n'ay pas

⁽¹⁾ Cromwell Mortimer, né dans le comté d'Essex; † 1752; médecin; élevé sous Boerhaave à Leyde; membre de la Société des Antiquaires de Londres, 21 mars 1734; membre

de la Société royale, 4 juillet 1728; il en devint, grâce à Sloane, le 30 novembre 1730, deuxième secrétaire, poste qu'il garda jusqu'à sa mort.

été peu surpris, quand je me suis aperçû qu'il songeoit plus à l'impression d'Angleterre qu'à la notre, qu'il reculoit celle-cy pour laisser avancer celle-là jusqu'à nous dire qu'il avoit grand regret de n'être pas à Londres, où les Anglois luy avoient offert de luy procurer toute sorte d'avantages. Je ne vois, Monseigneur, qu'un moyen d'avoir les cayers de M. Guigues, c'est que Votre Grandeur luy ordonne de les rapporter chez elle, et qu'ensuite elle me les fasse remettre. L'offre même de les extraire à l'hôtel d'Antin et en présence de M. Guigues, s'il le veut, sans les emporter; mais il est de la justice que je les lise et je suis toujours prêt d'y répondre. Ma grammaire est très méthodique, M. Guigues ni tout autre ne sçaurait le nier. Il n'y a pu reprendre que trois caractères. Ces caractères tous trois avoient été corrigés par moy en petit dans mon original et je les luy ay envoyés sans attendre qu'il me les apprît. Je n'ajouteray à Votre Grandeur que ce mot, après 20 ans de travaux horribles et de plus aujourd'huy avec tous les secours que j'aurois jamais pu souhaiter en dictionnaires, grammaires, vocabulaires, &c., c'est un sort bien triste pour moy, Monseigneur, que de me voir périr tout en vie de maladies, de misères et de désespoirs, en proye à l'ignorance du premier prestre qui vient de la Chine, comme si je n'avois pas lu icy plus de livres chinois qu'ils n'en ont vûs et n'en connoissent. Un peu de confiance en moy, Monseigneur, et tout seroit apaisé. On l'a à Moscou, à Stockholm, à Leipsick, à Amsterdam, à Londres, et icy, parce que c'est ma patrie, j'ay le malheur de n'être pas écouté honeste homme, désintéressé, et lettré comme je le suis, et je manque de tout, après avoir avancé pour la littérature chinoise tout ce que je possédois ⁽¹⁾.

J'ay l'honneur d'être, Monseigneur, avec le respect le plus profond, votre très humble et très obéissant serviteur.

Cependant Guigues examinait le travail de Fourmont :

REMARQUES ET OBSERVATIONS

SUR LA GRAMMAIRE DE M. FOURMONT (D. F.)

Ce cayer contient 91 pages écrites.

Ce cinquième jour de mars 1733 sur les 5 heures du soir, M. l'abbé Fourmont vint dans ma chambre accompagné de M. le Chevalier Didier et me remit un manuscrit intitulé : *Grammaire chinoise*, livre III^e, contenant 194 feuillets in-folio. Ledit S. abbé me dit qu'il me remettait ce manuscrit par ordre de M. le Duc d'Antin, afin que je l'examinasse.

Je sçais que M. Fourmont m'a remis cette III^e partie de sa grammaire malgré luy et purement pour obéir à l'ordre, ou plustot aux ordres réitérés et pressans que led^t Seigneur Duc d'Antin luy a donné. On ne doit aucunement blâmer led^t S^r Fourmont d'avoir évité et empêché, autant qu'il l'a pu, que je fusse l'examineur de sa grammaire chinoise.

(1) Munich, Bibl. royale, C. gall., 656, dossier xii, n° 5.

Il étoit assuré que je ne serois pas favorable à cet ouvrage; je luy avois déjà dit plusieurs fois, que toutes nos méthodes d'Europe pour apprendre la langue et les lettres chinoises étoient de vrais moyens pour empêcher de les apprendre. Tel a toujours été le sentiment de tous les Européens qui se sont rendus habiles dans le chinois, et cela après de longues expériences, et après avoir éprouvé en eux-même et dans les autres, qu'en s'appliquant à apprendre le chinois selon nos méthodes, on ne faisoit point ou presque point de progresz, qu'au contraire ceux qui ont suivi la méthode des Chinois ont fait plus de progresz dans un mois que les autres dans un an, même deux ans, surtout ceux qui se font aux manières et coutumes de gens de païs, qui ont la docilité des enfans pour les maîtres chinois qui les enseignent.

Suivent les conseils que Fourmont aurait dû demander au s^r Hoang; étudier le 三字經, le 千字文, puis les 四書.

Le 27 juin 1733, Guigues recevait le troisième cahier de la grammaire que Fourmont lui faisait tenir par son neveu Du Puy et en commençait l'examen le « 28 juin 1733, un dimanche, entre 7 et 8 heures du matin ».

Enfin, l'abbé Guigues s'exécute; il remet le manuscrit⁽¹⁾ de ses observations qui me paraît être, contrairement à l'avis de Fourmont, l'œuvre d'un homme sensé et connaissant son sujet. D'ailleurs, Guigues termine même son mémoire par une appréciation fort élogieuse dont tout homme moins vaniteux que Fourmont se fût certainement montré fort satisfait. Au bas du recto du dernier feuillet et en haut du verso, on lit :

Les gens d'esprit qui liront cet ouvrage avec attention reconnoîtront sans doute qu'il a coûté un travail immense à l'auteur. Pour moy qui sçais par une longue expérience que les missionnaires, après avoir resté longues années en Chine, tombent souvent dans des équivoques grossiers, je ne puis assez admirer comment M. Fourmont, n'ayant jamais été en Chine, ait pu composer cet ouvrage et comment il n'a pas fait plus de fautes. Achievé dans notre séminaire, ce 13^e jour de juillet à 11 heures de nuit 1733.

A. GUIGUE,
p. M. a.

Je prie le lecteur de me pardonner les fautes d'écriture et les autres errata qu'il rencontrera dans mes remarques sur cette grammaire. On m'a si fort pressé de les achever

⁽¹⁾ Une copie se trouve à la Bibliothèque nationale; ms. fr. 12404, in-fol. Une copie manuscrite d'Abel Rémusat a figuré dans le catalogue des livres de ce savant sous le numéro 480, avec la description suivante : « Observations critiques sur la *Grammatica sinica*

d'Ét. Fourmont, par A. Gigue [lisez Guigue], ou examen de cet ouvrage fait en ordre du Gouvernement, copié par moi, d'après un manuscrit autographe à moi prêté par M. de Tersan, le 6 février 1807, achevé le 17 août 1807. » In-fol.

et de les remettre que je n'ay pas eu le temps de les relire. Je n'ay relu qu'une partie du 1^{er} cayer. »

Rémusat, *Nouv. Mém. As.*, II, p. 300, remarque à ce sujet : « On voit par l'examen, qui est resté en manuscrit, que Guigue avait apporté à ce travail beaucoup de préventions défavorables; mais que ces préventions se dissipant à mesure qu'il avançait dans la lecture de l'ouvrage, ne lui laissèrent, en le terminant, qu'une grande admiration pour celui qu'il en croyait auteur. »

Le duc d'Antin ne manque pas de calmer les nerfs de son trop susceptible protégé :

VII

A Compiègne, le 21 juillet 1733.

Je n'ay pu répondre plus tost, Monsieur, à votre lettre; vous n'avez qu'à faire imprimer votre réponse aux objections de M. Guignes, cela accoutumera le public à vous voir traiter la matière sur laquelle vous travaillés depuis si longtems; mais je vous recomande surtout de contenir la bile et de n'y point mettre d'aigreur, les discours les plus modestes étant toujours les mieux reçus des honnestes gens.

Je suis, Monsieur, tout à vous.

Le duc d'ANTIN.

M. de Fourmont, 1 page in-fol., sign. autogr.

VIII

A Versailles, le 16 may 1734.

Je vous renvoye, Monsieur, votre état général de dépenses avec l'apostille que vous m'avez demandée. Sur les représentations qui m'ont été faites en votre nom, j'ai passé l'article des loyers.

J'ay vû avec plaisir, dans un mémoire dont on m'a rendu compte, que l'entreprise des caractères chinois étoit enfin au point ou vous désiriés de la pousser, et que vous avés actuellement deux dictionnaires complets; c'en est assez pour que vous puissiés commencer à mettre les sçavans en état de profiter de vos travaux. Le Roy veut bien n'user du droit qu'il a sur votre ouvrage que pour vous permettre de le communiquer au public. Vous pouvés donc faire imprimer les clefs chinoises, et même votre grammaire si vous le jugés à propos. Je ne doute ni de l'empressement des libraires à vous la demander, ni des applaudissemens avec lesquels on la recevra.

Le dépôt des caractères chinois est devenu par vos soins un recueil précieux; il est juste de vous en laisser la garde, jusqu'à ce que vous en ayés fait l'usage que le public attend; cependant s'il occupait trop de place dans votre maison, et qu'il commençât à

vous incommoder, je le ferois transporter au Louvre plustost que de vous exposer à la dépense d'un loyer considérable. M. l'abbé Bignon, sous les ordres de qui vous estes chargés de la garde des livres chinois, ne refusera peut-être pas d'entrer dans les frais que ces livres vous causent.

Je suis, Monsieur, tout à vous.

Le duc d'ANTIN.

M. de Fourmont, l'ainé, sign. autogr.

Enfin, en 1737, Fourmont fait paraître ses *Meditationes sinicae*⁽¹⁾, préludes de sa *Grammaire* qui est publiée en 1742⁽²⁾. La critique que réclamait Fourmont ne lui fit pas cette fois défaut. Mort le 18 décembre 1745, il eut le temps de lire, sinon de répondre, à la critique remarquable que le P. FOURREAU⁽³⁾ fit de son livre. Cette critique, dont le manuscrit est conservé à la Bibliothèque nationale, Nouveau Fonds chinois, 3422, est trop remarquable pour que je n'en donne pas quelques extraits qui sont une des meilleures leçons de chinois qui puissent être reçues.

RÉFLEXIONS

SUR LA GRAMMAIRE CHINOISE DE M. FOURMONT.

Ces réflexions qui me paroissent judicieuses et modérées sont du P. Fourreau [*sic*], Missionnaire Jésuite. Il avoit amené plusieurs Chinois avec lui, dont un entre autres étoit habile dans la littérature de son pays. Le père Fourreau se servit de ses lumières et com-

⁽¹⁾ « *Meditationes sinicae*, in quibus :

I° Consideratur *Linguae Philosophicae* atque *Universalis* Natura qualis esse, aut debeat, aut possit.

II° *Lingua Sinarum Mandarinica*, tum in *Hieroglyphis*, tum in *Monosyllabis* suis, eâ mente inventa ac talis esse ostenditur.

III° Datur eorundem *Hieroglyphorum*, ac *Monosyllaborum*, atque inde, *Characterum Linguae Sinicae* omnium, quamvis innumerabilium, & *lectio*, & *intellectio*, seu *Ars legendi* & *intelligendi* tota, qualis Pekimi ab ipsis Doctoribus Sinis traditur.

IV° Idque omne, progressu à Libris merè Europæis (de Sinâ tamen) ad Libros merè Sinicos, factum. . . Author Stephanus Fourmont. . . Lutetiae Parisiorum. . . Ex typographiâ Jose-

phi Bullot, M.DCC.XXXVII, in-fol., p. xxx-153 s. les ff. préf. »

⁽²⁾ « *Linguae Sinarum* || *Mandarinicae hieroglyphicae* || *Grammatica* || duplex, || Latinè, & cum *Characteribus Sinensium*. || Item || *Siniorum* || *regiae bibliothecae* || *Librorum* || *Catalogus*, || Denuò, cum *Notitiis amplioribus* & *Characteribus* || *Sinico*, *Editus* || *Jussu* || *Ludovici Decimi Quinti*. || Author *Stephanus Fourmont*. . . || *Lutetiae Parisiorum*. . . || *Ex Typographiâ Josephi Bullot*. || M.DCC.XLII, in-folio, p. xl-iv-516 s. les préf. et 2 ff. à la fin. »

⁽³⁾ Pierre Fourreau, né au Mans, le 13 novembre 1700; arrivé en Chine, 21 juillet 1733; rentré en France, 1740; † à Paris, 16 novembre 1749. En chinois, 吳多祿, *Ou To-lo*.

posa cette critique, dont il fit passer une copie à la Bibliothèque du Roi, en 1743 ou 1744. Celle-ci a été transcrite par M. Jault, professeur de syriaque au Collège Royal de France, et m'a été vendue, par son fils, en 1779.

DESHAUTESRAYES.

Les clefs chinoises qui sont à la fin sont extraites des *Méditations sinice* du même M. Fourmont, imprimées en 1737.

TABLE.

<i>Réflexions sur la Grammaire chinoise de M. Fourmont</i>	1
Préface.....	<i>ibid.</i>
Division de cet ouvrage.....	4
Première partie.....	8
<i>Réflexions générales sur cette grammaire</i>	<i>ibid.</i>
Art. 1. Première raison qui en a retardé l'impression.....	<i>ibid.</i>
Art. 2. Des faux caractères qu'à employés M. F.....	10
Art. 3. Seconde raison du retardement de cette grammaire.....	12
Art. 4. Différence de la langue écrite et de la langue parlée.....	16
Art. 5. Si M. F. peut savoir parler chinois.....	20
Art. 6. Pourquoi la langue ordinaire se nomme <i>langue mandarine</i>	22
Art. 7. Sur l'orthographe portugaise.....	24
Art. 8. De la prononciation des mots chinois.....	28
<i>Réflexions générales sur quelques endroits particuliers de cette grammaire</i>	30
Art. 1. Des livres mandarins dont parle M. F.....	<i>ibid.</i>
Art. 2. Des collèges chinois.....	35
Art. 3. Des variations de M. F. sur la grammaire du P. de Premare.....	38
Art. 4. Si quelque missionnaire de Chine a été jusqu'ici en état de nous donner un bon dictionnaire chinois.....	41
Art. 5. L'idée que M. F. a de ses progrès dans la langue chinoise.....	44
Art. 6. De la ponctuation chinoise.....	47
<i>Réflexions sur le fond de cette grammaire</i>	49
Art. 1. Quelle idée M. F. nous en donne.....	<i>ibid.</i>
Art. 2. Sur la prononciation de quelques mots en particulier.....	51
Art. 3. Des particules expletives.....	54
Art. 4. Des numériques.....	58
Art. 5. Sur les genres, comparatifs, &c.....	70
Art. 6. Différentes expressions ou phrases défectueuses.....	72
Art. 7. Des conjugaisons.....	77
<i>Réflexions sur les différentes façons de parler</i>	80
Art. 1. Des termes de civilité envers les parens.....	<i>ibid.</i>
Art. 2. Des termes de civilité envers les maîtres, mandarins, &c.....	83
Art. 3. Des termes de civilité envers les lettrés.....	90
Art. 4. Des pronoms.....	100

Art. 5. Des visites et de la civilité qui leur est propre.....	104
Art. 6. Sur les nombres et sur la division des différens tems de la journée..	114
SECONDE PARTIE.....	123
<i>Reflexions sur la notice que M. F. nous donne des livres chinois de la bibliothèque du Roi.....</i>	<i>ibid.</i>
Art. 1. Du Dictionnaire de <i>Méy tân sêng</i>	124
Art. 2. Des <i>l'siè</i> ou resolution des caracteres en consonnes et voyelles.....	131
Art. 3. Du Dictionnaire nommé <i>Tsé l'ei pòu</i>	140
Art. 4. Du Dictionnaire nommé <i>Choué ouén</i>	146
Art. 5. De trois autres dictionnaires.....	152
Art. 6. Des Romans.....	156
Art. 7. Des livres de géographie.....	165
Art. 8. Des livres d'histoire.....	180
Art. 9. Des princes <i>Tsí</i> du nord et du midi.....	205
Art. 10. De la grande Dynastie des <i>Hán</i> , ou des <i>Hán</i> antérieurs ou postérieurs.....	216
Art. 11. Des trois royaumes.....	229
Art. 12. Des <i>K'ing</i> ou livres classiques.....	238
Art. 13. Des livres de religion.....	256
Art. 14. Livres sur differens sujets.....	295
<i>Caractères tronqués, tels qu'ils se trouvent dans la grammaire de M. F. Caractères vrais.....</i>	<i>311</i>
<i>Caracteres faus. Caracteres vrais.....</i>	<i>321</i>
<i>Phrases qui se trouvent en cette grammaire et qui sont toutes fausses et ne signifient rien du tout.....</i>	<i>335</i>
<i>Clefs chinoises avec leurs significations, tirées des Méditations chinoises de M. F.</i>	<i>347 jusqu'à la page 384</i>

REFLEXIONS SUR LA GRAMMAIRE CHINOISE DE M. FOURMONT

intitulée : *Linguae Sinarum Mandarinicae hieroglyphicae Grammatica duplex, Latine et cum Characteribus Sinensium item Sinicorum Regiae Bibliothecae Librorum Catalogus.*

Imprimée à Paris en 1742.

PRÉFACE.

Le sort de la plupart des ouvrages de littérature, lorsqu'ils paroissent au jour, est de ne pouvoir satisfaire le goût de tous ceux qui les lisent, et d'avoir à essayer des critiques à l'épreuve desquelles ils ne se trouvent pas toujours. Celui dont il s'agit ici a un grand avantage, c'est qu'étant sur une langue inconnue en Europe, il se voit par là presque à couvert de toute critique, et paroît avec une assurance qui semble garantir son mérite. Nos savans, dans les langues grecque, ebraïque, caldaïque et syriaque en jettant les yeux sur cette grammaire chinoise, se trouvent dans un pays perdu, et ne connoissant rien à ces caractères si rehutans au premier coup d'œil, dont elle est remplie, sont forcés de

suspendre leur jugement sur cet ouvrage, et de laisser son auteur jouir d'une réputation, qu'ils ne peuvent lui disputer jusqu'à ce qu'ils aient acquis assez de lumières en ce genre, soit par leur étude particulière, soit en profitant de celle d'autrui, pour en porter leur jugement.

M'étant trouvé depuis onze ans dans la nécessité et à portée d'étudier la langue parlée et la langue écrite de Chine, on peut assez juger de l'empressement avec lequel j'ai dû lire cette nouvelle grammaire. Je l'ai lue, en effet, avec attention, mais nullement avec des yeux ni un esprit envenimés. Si je mets ici, par écrit, une partie des réflexions qu'elle m'a donné occasion de faire, c'est moins par un esprit de critique, que pour rendre à la vérité un témoignage qu'elle semble attendre de moi en ce pays, où les recherches de peu de nos savans se sont étendues jusqu'à la langue chinoise.

L'Allemagne avoit eu depuis longtems des gens habiles, que les caractères chinois, malgré leur multitude et leur apparente bizarrerie, n'avoient point rebutés. La Moscovie avoit eu un Beyer, dont la pénétration et le goût particulier pour cette étude promettoient de grans fruits, qu'une mort prématurée nous fait regretter. Si la France a commencé plus tard à voir chez elle défricher le chinois, M. Fourmont prétend bien l'en dédommager par des connoissances qui l'emportent sur celles de tous les savans d'Europe qui avant lui s'y sont appliqués. Ses réflexions sur le peu de progrès qu'ils y ont fait, nous font souhaiter que ses productions sur le chinois ne puissent à leur tour craindre quelque nouveau Muller, qui les examinant à la rigueur n'applique, à leur auteur, une partie de ce qu'il a dit contre l'ancien Muller.

La grammaire chinoise étant un ouvrage sur lequel le public à qui on en a fait part, a tout droit d'exercer sa critique, je ne doute nullement que quelques missionnaires allemands qui sont à Peking, aussi zelés pour l'honneur de leur patrie que M. Fourmont peut l'être pour la gloire de la France, et très versés dans la connoissance des caractères chinois, ne donnent dans la suite, au public, un extrait de cette grammaire qui fasse voir à l'Europe, que pour la connoissance du chinois la France a peu d'avantage sur l'Allemagne, si même elle en a aucun.

En attendant leur jugement sur cette grammaire, je cherche à m'instruire moi-même par ces réflexions que j'ai faites. Je souhaite pour l'honneur de la France et celui de M. Fourmont de n'avoir pas toujours raison. S'il trouve que je sois bien fondé à ne pas penser comme lui, il peut de bonne heure rectifier des erreurs qu'un auteur peut corriger sans rien perdre de sa réputation, qui ne manquera pas d'en souffrir beaucoup si tout autre que lui, et surtout si quelque étranger, toujours à craindre lorsqu'il est piqué, pour peu qu'on lui donne prise, et au moins toujours jaloux lorsque rien ne l'intéresse personnellement, venoit à s'en faire le censeur.

DIVISION DE CET OUVRAGE.

Pour mettre ces réflexions par ordre, je les diviserai en deux parties. La première en comprendra de générales, d'abord sur tout l'ouvrage, ensuite sur quelques endroits particuliers; après quoi entrant dans le fond de cette grammaire je ferai des réflexions, tant

sur les préceptes que l'auteur donne pour bien parler, que sur les différentes façons de s'exprimer qu'il dit convenir dans les occasions qu'il propose. La seconde partie renfermera des réflexions sur la notice qu'il nous donne à la fin de sa grammaire, des livres chinois qui sont à la bibliothèque du Roi. Comme il s'étend beaucoup en parlant de ces livres, et qu'il fait l'analyse au moins de la plupart, c'est sur cela aussi que je ne pourrai me dispenser de m'étendre d'avantage. J'y garderai le même ordre que lui, rangeant les principales matières sous différens articles. Je me trouve avoir heureusement entre les mains une grande partie de ces livres. Ce que j'en dirai sera si palpable que, sans savoir de chinois, chacun sera en état de juger entre M. Fourmont et moi, qui des deux a raison. La première partie fera voir surtout s'il sait la langue parlée; et la seconde, s'il sait la langue écrite. Étant obligé de citer souvent ses paroles, j'aurai attention à ne souligner que ce que j'aurai fidelement extrait de ses propres ouvrages; seulement, en citant les mêmes mots chinois que lui, je les écrirai suivant notre orthographe, afin qu'en les prononçant on leur donne le son qu'ils doivent avoir, ou du moins qu'on les défigure moins qu'on ne ferait si on les lisoit comme M. Fourmont les écrit. . .

PREMIÈRE PARTIE.

RÉFLEXIONS GÉNÉRALES SUR CETTE GRAMMAIRE.

ARTICLE I.

Première raison qui en a retardé l'impression.

Parmi les raisons qui ont empêché M. F. de faire paroître plus tôt cet ouvrage, et qu'il expose au long dans sa préface, il y en a deux principales qui lui paroissent sans réplique. La première qu'il appelle *irrefragable* est le tems immense qu'il lui a fallu employer à la gravure de ses caractères chinois, et qui lui a emporté en effet 22 ans, depuis 1720 jusq'à 1742, ainsi qu'il nous en avertit lui-même.

Comme il témoigne un désir extrême de mettre ses ouvrages au jour avant que la mort le prévienne, vu la perte que feroit le public, si étant, selon lui, le seul qui puisse y mettre la dernière main, il se trouvoit n'en avoir pas le tems. On a peine à comprendre comment il n'a pas fait réflexion qu'ayant 120.000 caractères à faire graver, car il nous en promet tout autant, et ne pouvant ignorer le rare talent des Chinois pour la gravure des caractères, il eut bien abrégé ce travail s'il avoit passé en Chine sur quelqu'un des vaisseaux qui y vont tous les ans. Avec les ouvriers du pays, soit copistes soit graveurs, qu'il eut dirigé à son gré, et dont il auroit pu avoir des milliers et des plus excellents, il auroit fait exécuter en six mois ce qui n'a pu l'être ici en dix ans.

Il se plaint que les graveurs en bois sont ici en petit nombre, et qu'il n'avoit personne à qui il pût se confier pour le choix des caractères qu'il vouloit faire graver, pag. ij. *Eorum (characterum) seligendorum curam cui committerem praeter me mortalium nemo.* Il eut trouvé à Canton de quoi remédier à ces deux inconveniens. Le P. de Premare son ami, qui y a demeuré huit ans, se seroit fait un plaisir de seconder ses vues. Les caractères

ainsi gravés auroient aisement été transportés par eau jusqu'à Paris pour l'impression de ses ouvrages.

Outre cet avantage qui lui auroit épargné tant d'années de travail, tant de peines et d'inquiétudes, il auroit eu des caractères gravés tout autrement bien et avec la dernière exactitude. Dans le catalogue de ses ouvrages, imprimé en 1731, pag. 71, il dit que *le dessinateur dessine ces caractères et tous leurs traits compliqués, mieux que les plus habiles Chinois*. C'est dommage sans doute que les graveurs n'aient pas eu autant d'habileté et de patience ou de goût pour ces caractères que le dessinateur. Ceux qui sont dans sa grammaire ne nous prouvent pas leur talent quoiqu'il dise les avoir fait copier d'après les plus beaux livres. Pour en juger il suffit de les comparer avec certains livres imprimés en Chine : un coup d'œil en fait voir la différence.

Mais les savans d'Europe ne se piquant pas de raffinement ni de délicatesse sur ces caractères, ce seroit peu après tout qu'ils n'eussent pas toute cette netteté qu'on ne peut guère leur donner qu'en Chine, s'ils étoient exacts d'ailleurs. Il seroit trop long de faire ici l'énumération de tous ceux qui ne le sont pas. Dans cette grammaire j'en ai trouvé plus de 80 qui sont tronqués, manquant de quelques traits qu'ils doivent avoir, ou en ayant plus qu'il ne leur en faut.

Chaque caractère chinois est tellement asservi à un certain nombre de traits qui lui sont propres, que la moindre erreur en ce genre ne se pardonne point et suffit souvent pour leur faire changer de son ou de signification, ou, tout au moins, pour les défigurer.

ARTICLE 2.

Des faux caracteres qu'a employé M. F.

Mais ce qui est bien plus important, c'est qu'un grand nombre des caracteres de cette grammaire sont absolument faux. Ceux qui devroient les remplacer sont d'une figure et d'une signification différente, quoique la plupart à la vérité compris sous le même son ou à peu près. J'en ai trouvé plus de cent de cette espèce, sans cependant compter pour double le même caractère qui se trouve répété avec son erreur en differens endroits. Ne pouvant rapporter ici tous les exemples que nous en fournit cette grammaire, je n'en citerai que quatre. Pag. 28 on voit le caractère *yéou* qui signifie « le coté droit », mis au lieu de *che* « tapis ». Pag. 156 pour dire « nuper » *pôu kieou*, M. F. se sert du caractere *kieou* qui signifie « 9 » : il falloit un autre *kieou* qui veut dire « *dieu* ». Pag. 313 pour exprimer la resurrection, qui est *foü hō* « iterum vivere », au lieu du caractere *foü*, qui signifie *iterum* il emploie celui de *foü* « bonheur ». Il traduit, à la vérité, *beata vita*; mais on n'a jamais réuni ces deux mots pour dire ni la resurrection ni quelqu'autre jour de fête que ce soit. Pag. 324, pour exprimer « une poignée » *pugillus*, il met le caractere *cha*, qui signifie « de la gaze » : il falloit celui de *tchao*, qui veut dire « ce que peut contenir le dedans de la main qui n'est pas entièrement fermé », etc.

Afin de ne rien avancer sur toutes ces erreurs que je ne puisse justifier, j'ai dressé et mis à la fin de ces reflexions un catalogue où l'on voit sur une colonne ces caractères comme ils sont écrits dans cette grammaire; et sur une autre colonne qui lui répond

les mêmes caractères mais écrits exactement, aussi bien que ceux qui devraient avoir été écrits, au lieu de ceux qui sont absolument faux. Des chiffres qui y sont joints, indiquent la page de cette grammaire où ils se trouvent et lorsque pour le même caractère différentes pages sont indiquées, c'est que la même erreur se trouve répétée.

A la suite de ce catalogue je rapporte plus de 80 phrases qu'il donne pour être d'usage, mais qui ne sont nullement ni de la langue parlée ni de la langue écrite, et par conséquent inintelligibles.

Je marque seulement les caractères dont il s'est servi avec le numéro des pages où ils se trouvent. Ceux qui seront curieux de savoir le son et la signification qu'il leur donne pourront consulter sa grammaire aux pages indiquées. En parlant du fond de cette grammaire je parlerai en détail de quelques unes de ces phrases.

ARTICLE 3.

Seconde raison du retardement de cette grammaire.

La seconde raison qui a privé le public pendant tant d'années des travaux de M. F. est le tems qu'il a fallu employer à copier ce qu'il avoit recueilli, et qui doit être la matière de ses différents dictionnaires, dans lesquels il a entrepris de nous donner cent vingt mille caractères chinois. Mais plus des trois quarts de ces caractères sont tout à fait hors d'usage, et par conséquent assez inutiles. . . .

ARTICLE 6.

Pourquoi la langue ordinaire se nomme langue mandarine.

Ce qu'il dit à la même page [p. viii des *Mémoires Sin.*], *linguam quidem vulgarem, imo popularem eorum quos habitant locorum, addiscunt at Mandarinicam nec vel attingunt*, donneroit à entendre qu'il n'a pas même une idée juste de la langue mandarine, qu'il distingue de la langue vulgaire. Il est vrai que dans ces deux caractères *koān hōa*, que les Européens traduisent ordinairement par *langue mandarine*, mais très faussement si par là on entend une langue qui soit propre des Mandarins, le caractère *koān* est le même que celui des Mandarins; mais il ne signifie point cela ici, ayant d'ailleurs d'autres significations; par exemple, tout ce qui appartient immédiatement à l'Empereur, soit à Peking soit dans tout l'empire, ne fût-ce que la moindre bagatelle, se désigne par ce caractère *koān*, aussi bien que la plupart des choses qui sont publiques et à l'usage du public.

L'on dit *koān tō* « un chemin public », *koān kiai* « une grande rue ». Ainsi *koān hōa* ne signifie que la langue ordinaire, publique et qui se parle universellement dans tout l'empire.

C'est suivant cette idée que les Chinois qui ont entendu parler de notre langue latine, et savent qu'elle a cours dans toute l'Europe, l'appellent *si yáng koān hōa* « la langue mandarine de la mer d'Occident » : c'est le nom qu'ils donnent ordinairement à l'Europe. Or dirons nous que le latin ne soit chez nous que la langue des officiers de guerre ou de robe, car le mot de « mandarin », qui vient du portugais *mandar* « commander,

gouverner », ne signifie que cela. A Peking et dans une grande partie de l'empire on ne parle que le *koân hoá*, qui est là ce que la langue françoise est chez nous. A la cour on le parle mieux que parmi le peuple, mais c'est toujours la même langue. Distinguer donc la langue vulgaire ou populaire du *koân hoá* ou de la langue mandarine, c'est d'une même langue en faire deux, et supposer que les mandarins qui tous les jours sont tirés d'entre le peuple, commenceront à apprendre, lorsqu'ils sont élevés en dignité, une langue dont ils n'avoient auparavant aucun usage.

D'ailleurs si la langue qu'ils parlent n'étoit pas la vulgaire, comment sont-ils entendus des peuples qu'ils gouvernent? Car enfin, puisque selon M. F., cette langue vulgaire ou populaire est propre de certains endroits, elle doit varier selon les différens lieux. Or n'étant pas la même partout, et les Chinois ne pouvant jamais être mandarins un peu considérables dans leur propre province, et même étant souvent transportés d'une province à l'autre, il s'ensuivroit qu'ignorant la langue vulgaire ou populaire des différens endroits où ils sont envoyés exercer leur emploi, ils ne pourroient être entendus de leurs inférieurs.

On ne peut prêter une idée si absurde à M. F. Il sait bien sans doute qu'un mandarin est entendu quelque part qu'il soit dans l'empire quoiqu'il ne parle que la langue qu'il a sucée avec le lait, à moins qu'il ne soit par hasard, né dans quelqu'un des endroits où elle n'est pas en usage, et qu'il ne lui eût fallu en faire une étude particulière : car je ne prétens pas ici que, malgré cette universalité de la langue mandarine, qui n'est pas également pure partout, il n'y ait quelques endroits où regnent des jargons particuliers qui n'ont aucun rapport avec elle; mais il n'y a aucun de ces endroits ou du moins les honnêtes gens, et en particulier les gros marchands, n'entendent cette langue mandarine, ainsi que M. F. en convient pag. 10 *Gram.* : si donc il n'avoit prétendu lui opposer que ces jargons, il auroit raison d'en faire deux langues différentes, sans cependant que ce qu'il dit d'une partie des missionnaires, *linguam mandarinicam nec vel attingunt quidem*, puisse être vrai, puisque tous, même par nécessité, s'appliquent au *koân hoá* ou langue mandarine.

ARTICLE 7.

Sur l'ortographe portugaise.

On a peine à comprendre pourquoi M. F., qui écrit principalement pour des François, se sert partout de l'ortographe portugaise en marquant les sons des caractères chinois. Il faudra donc qu'un François qui voudra étudier la langue chinoise dans les ouvrages de M. F. commence par apprendre sinon la langue au moins l'ortographe portugaise; et ce n'est pas là un petit travail, vu la différence très considérable d'avec la notre. Ce n'en seroit pas même un médiocre d'avoir à consulter presque à chaque mot un catalogue ou cette ortographe répondit à la nôtre. Mais après tout ce travail seroit indispensable s'il étoit vrai, comme le dit M. F. que l'ortographe portugaise fût plus propre que celle des autres langues d'Europe à exprimer les sons chinois.

Pour ne rien dire là dessus de trop general et sans preuve, il faut savoir que la langue portugaise n'a ni notre *u* ni notre *e* muet, l'*u* y étant toujours *ou*, et l'*e* toujours fermé;

et par là elle ne peut absolument bien rendre la prononciation chinoise où ces deux sons se rencontrent fort souvent, et sans lesquels les équivoques sont fréquentes et inévitables. Moins cette langue a de son, plus il est essentiel de les rendre avec toute l'exactitude possible, si l'on veut être entendu. Un exemple le prouvera : *yà* en chinois signifie « de la pluie ». N'y ayant point de mot unique pour dire qu'il pleut, on dit qu'il tombe de la pluie, *hià yà*. Or ce *yà* prononcé *you* à la portugaise signifie « de l'huile ». De là vient qu'à Peking un Chinois accoutumé aux différentes prononciations des missionnaires françois et portugais disoit que quand il tombait de la pluie chez les peres françois il tombait de l'huile chez les peres portugais. Je pourrois citer un grand nombre de pareilles équivoques.

L'ortographe portugaise étant si peu propre à bien rendre les sons chinois, quelle peut donc être la raison qui a engagé M. F. à la préférer à la françoise? Je n'en puis supposer d'autre sinon que les premiers memoires qu'il a eu sur le chinois s'étant trouvés écrits suivant cette ortographe, et en ignorant les conséquences, il s'y est ensuite tellement accoutumé qu'il lui a été plus aisé d'en faire usage que de tout autre. Je n'avois d'abord regardé cette raison que comme une pure conjecture mais j'ai appris depuis, de bonne part, que c'est précisément cela qui l'a déterminé en faveur de l'ortographe portugaise.

Il nous en apporte lui même deux autres raisons, pag. 6 de sa *Grammaire*, mais dont la moindre reflexion fait voir le foible. La première est que cette façon d'écrire le chinois est la plus ancienne, et a été la plus usitée parmi les missionnaires. Cela est vrai parce que les premiers qui ont pénétré en Chine étant portugais il étoit naturel qu'ils se servissent de leur ortographe pour exprimer les sons chinois avec nos lettres. Les pères italiens qui ont vécu en Chine n'ayant pas une ortographe plus favorable pour le chinois, ont dû se conformer à l'usage des pères portugais. La plupart des autres missionnaires qui dans la suite sont allés en Chine, ayant trouvé cette façon d'écrire établie, s'y sont accoutumés plus par usage que par réflexion. Mais le P. de Premare, et le plus grand nombre des pères françois, qui n'ont pénétré en Chine que tard, ayant enfin reconnu l'avantage de notre ortographe sur la portugaise pour écrire le chinois, s'en sont servis avec grand succès, comme on le voit dans la *Description de la Chine* du P. Du Halde. Deux exemples tirés d'entre mille en sont une preuve convainquante. Les Chinois ont comme nous le mot *long*; le sens qu'ils y donnent est différent, mais le son est le même. En l'écrivant *lom* suivant l'ortographe portugaise, qui est le François qui s'avisera de prononcer *long*? Le son de *se* dans les mots *se taire* n'a rien de difficile pour nous, et est précisément le son chinois. Qu'on l'écrive *sie* comme les Portugais et M. F. d'après eux, un François manquera sa véritable prononciation. M. F. convient lui même que les missionnaires françois ont employé l'ortographe françoise; cela auroit dû l'engager à faire quelque reflexion sur les motifs qu'ils ont eus d'aller contre le torrent de ceux qui les ont précédés.

La seconde raison qui lui a fait préférer l'ortographe portugaise à toute autre est que tous les savans ont suivi cette ancienne façon. Les écrits des missionnaires qu'ils avoient entre les mains étant selon cette ortographe, et ignorant les vrais sons chinois, ils ont dû suivre aveuglement le chemin battu. Il est étonnant que M. F. ayant si peu menagé Muller et la plupart des savans d'Europe qui ont écrit avant lui sur la langue chinoise,

il ne les ait pris pour modèle que sur cette erreur particulière, pardonnable à des étrangers, mais nullement à un François qui a eu devant les yeux de quoi se détromper là dessus.

Extrait de l'article 2 ; *Des Collèges chinois, dans les Réflexions générales sur quelques endroits particuliers de cette grammaire.*

C'est cependant en suivant cet usage que les pères Ricci, Aleri, Diaz et tant d'autres anciens missionnaires, et parmi les plus récents les pères Hervieu et de Premare, ont fait dans la langue savante de Chine ces rares progrès que les Chinois eux-mêmes ont admirés. De ces habiles missionnaires que j'ai nommés, le P. Hervieu est le seul qui vive encore. Il demeure à Macao, où il s'occupe sans relâche à un nouveau et vaste dictionnaire chinois, qui sera fort utile à ceux qui dans la suite étudieront cette langue. Je doute qu'il puisse être du goût de M. F., mais il n'en sera pas moins propre à mettre au fait du vrai génie de la langue.

Est-il bien possible que M. F. ait pu s'imaginer qu'en son cabinet il ait inventé une meilleure façon d'apprendre et d'enseigner le chinois, qui n'a rien de commun avec toutes les langues de l'Europe, que tant de gens de mérite, qui étant à la source même, après tant d'années d'une constante application ont dû reconnoître le plus sûr et le plus court chemin pour arriver à une parfaite connoissance de la langue. Je ne parle plus ici de cette langue parlée, qu'il est pardonnable à M. F. d'ignorer puisqu'il n'en a point cet usage avec lequel seul il est possible de l'apprendre; mais je parle uniquement de la langue écrite, dans laquelle on peut, quoique avec plus de peine, se rendre habile sans le secours de la langue parlée. La préférence que M. F. donne à sa grammaire sur celle du P. de Premare nous prouve ce qu'il pense là-dessus.

ARTICLE 3.

Variations de M. F. sur la grammaire du P. de Premare.

Il est surprenant de voir M. F. en 1732 parler de la grammaire du P. de Premare, dans une lettre qu'il lui écrivit, d'une manière toute différente de celle dont il en parloit ici, dans son catalogue imprimé un an auparavant. Mais en 1731 il avoit besoin d'appui pour faire valoir ses progrès dans le chinois, et il ne trouva pas de meilleur moyen pour cela que de montrer la conformité de sa grammaire avec celle du P. de Premare, qui possédoit, dit-il, page 101 de son catalogue, *la langue chinoise en sa perfection. Ma grammaire, observoit alors M. F., page 108, s'est trouvée absolument la même que celle du P. de Premare, soit pour les préceptes, soit pour les caracteres qui expriment chaque terme. Page 112. Dans la notice du P. de Premare, il ne s'est rien trouvé appartenant à la Grammaire chinoise, qui ne fût dans celle que j'avois faite! Noms, pronoms, verbes, particules, termes de civilité, tout s'y voit expliqué de la même façon. Page 113. Tout son livre... est plein d'exemples du bel usage. Enfin, disoit-il, page 114, ceux qui firent la comparaison de ces deux grammaires, ayant tout lu et relu et bien pesé, demeurèrent pleinement convaincus que la grammaire de M. F. étoit pour le fond des choses absolument la même que celle du P. de Premare.*

Qui s'imagineroit qu'un an après cette grammaire se réduisit presque à rien, par la critique que M. F. en fait dans sa lettre citée pag. xvii et suivantes de la préface de sa *Grammaire*. Un grand nombre de personnes, dit-il au P. de Premare, jugent qu'elle manque de méthode. Elles regardent le 3^e et le 4^e livres comme une répétition des deux premiers, &c. En un mot elles pensent qu'elle n'est rien moins qu'une grammaire. *Excusavi ego*, ajoute M. F. page xix, *quantum in me fuit, sed oleum perdidit*. Compliment inutile, car il adopte leur jugement et il termine par ces mots page xxi: *Talis est haec illa tua Linguae Sinicae Notitia. Opus enitè mi Pater, phraseologiae, atque eruditionis sinicae plenum, opus meâ quidem sententiâ pretiû cujusvis, ut alibi dixi; sed Rhetoribus id quàm Grammaticis, ac Linguam Sinicam docendis, autilius esse ipse confitebere.*

M. F. rapporte ensuite au P. de Premare le sentiment de quelques personnes en particulier, qu'il appelle doctes, afin de donner plus de poids à leur jugement, *docti quidam*; il lui dit qu'elles trouvent sa notice sans méthode et un vrai composé d'observations plutôt que de preceptes. Elles jugent aussi que c'est un défaut d'avoir discontinué dans la dernière partie du 2^e tome, ainsi que dans les tomes 3 et 4 tous entiers, de marquer les tons des caractères. Selon elles le P. de Premare multiplie trop les exemples, montre souvent de l'incertitude dans la signification des mots, répète des observations communes et en fait de superflues. La lettre finit par indiquer au P. de Premare diverses négligences dans lesquelles M. F. croit qu'il n'aurait pas dû tomber. Mais écrivant tout cela en 1732 avoit-il oublié que les années précédentes il donnoit la grammaire du P. de Premare comme la pierre de touche de la sienne, dont, selon lui, le mérite se comparoit par la conformité qui étoit entr'elles? Car enfin si cette grammaire du P. de Premare est aussi defectueuse qu'il le lui marque, celle de M. F. le sera aussi d'autant plus qu'elle lui est plus conforme. Il auroit donc dû, pour son propre intérêt, ou lui donner moins de louanges si elle en mérite peu, ou en parler moins mal après l'avoir ainsi louée. Il ne s'attendoit pas apparemment qu'on dût rapprocher tant de choses contradictoires, qu'il a dites, à la vérité, en différens tems, mais sur le même ouvrage qui, n'ayant point changé, a toujours également mérité d'être loué ou blâmé, surtout par la même personne.

Cette lettre au P. de Premare n'ayant paru qu'en 1742, il veut, selon les apparences, qu'on s'en tienne à ce qui y est dit de la grammaire du P. de Premare. Ainsi oublions les éloges qu'il lui donnoit encore en 1737, tems auquel les Méditations chinoises ont paru, et où il dit, page xxi de la préface: *Grammatica Premari eruditissimi. . . multò, inò ex omni parte propter characteres commendabilior. . . liber profectò, auro contra carus, propter exemplorum multitudinem*. M. F. se flattoit même alors et nous faisoit esperer que le tems viendroit où il pourroit la mettre au jour.

ARTICLE 4.

Si quelqù missionnaire de Chine a été jusqu'ici en état de nous donner un bon Dictionnaire chinois.

Pour que l'on sache combien parmi les missionnaires de Chine quelques uns ont été versés dans la connoissance du chinois, et quels ouvrages ils ont composés en cette langue,

on conviendra aisément qu'ils étoient fort en état de nous en donner de bons dictionnaires. M. F. paroissant ignorer et leurs travaux et leurs progrès dans la langue chinoise, est, peut-être, le seul qui pense différemment. Le jugement qu'il porte là-dessus est des plus absolus. Voici ses paroles (page xxxix de la pref. de sa gram.) : *At nonne, iniquis, à primis illis missionariis Riccio, Trigaltio, Magalhane, nonne à Diazio, &c., elaborata Dictionaria et Vocabularia sunt? . . . non potuere illi, eo cognitionis nondum devenerant.*

En citant les anciens missionnaires qui ont été les plus habiles, M. F. auroit pu nommer comme un des premiers le fameux P. Aleri s'il l'avoit bien connu. Le P. Ricci et lui ont été regardés, par les lettrés chinois, comme très savans dans la connoissance de leurs caracteres. Mais ce n'est point au jugement des lettrés chinois qu'il faut s'en tenir sur le compte de ces habiles gens, dont les ouvrages font et feront toujours leur éloge, et ont servi à donner aux Chinois une grande idée de la pénétration des Européens. C'est à M. F. à nous apprendre ce que nous en devons penser : aussi il nous dit franchement qu'ils n'en savoient pas assez pour faire des dictionnaires sur la langue chinoise.

Après une telle décision il n'est pas étonnant que parmi les nouveaux missionnaires il n'en trouve aucun capable d'un tel ouvrage. Le P. de Premare, son ami, mérite sans doute d'être excepté, puisqu'en 1731, page 101, de son catalogue, il disoit : *Je reconnois ici et dois avouer toute supériorité dans le P. de Premare. A la Chine depuis vingt-neuf ans (il auroit du dire trente-deux, ce père y étant arrivé en 1699) il en possède la langue en perfection ; et par conséquent il étoit en état de nous en donner un dictionnaire.* Mais en 1742 M. F. change bien de note, et lui reproche des préjugés qui l'en rendoient incapable. Page xl de la preface de sa grammaire : *Premarus quantis in eam reu praejudiciis erat! quàm huic eidem rei repugnantibus! Sic nec potuit, nec rectè esset executus!* Nous laissons au public à juger à quoi l'on doit donner le nom de préjugés, ou aux connoissances que le P. de Premare avoit puisé en Chine même sur la langue chinoise pendant plus de trente ans, ou aux idées que M. F. s'en est formé à Paris.

Après avoir ainsi décidé que le P. de Premare étoit hors d'état de faire un bon dictionnaire, il vient à celui que le P. Hervieu et lui avoient fait, et prononce décisivement : *Dictionarium illud lectoribus omnibus aut inutile, aut merè incommodum. . . Si sinicè norint, quàm incommodum quod et pronunciations et toni ubique divinandî.* Ce dictionnaire, où ils ont mis en chinois ce qu'il y a de meilleur dans celui de Danet, a été uniquement fait pour apprendre le latin aux Chinois déjà versés dans la connoissance de leurs caracteres et qui se disposent à être missionnaires dans leur patrie. Malgré cela M. F. veut qu'on mette à côté de ces caracteres leurs pronunciations et leurs tons, c'est-à-dire que les Chinois, ou les missionnaires déjà initiés dans la littérature chinoise, qui se serviroient de ce dictionnaire, connoissent ces caracteres et ne les connoissent pas. M. F. suppose qu'ils les connoissent en disant *si sinicè norint*, ce qui ne peut s'entendre de la langue parlée, puisqu'il ne s'agit ici que de l'écriture. Ils ne les connoissent pas, puisqu'ils ont besoin, selon lui, qu'on leur en marque la prononciation et les tons. Il est étonnant que M. F. ne sache pas que les caracteres chinois renferment pour ceux qui les connoissent bien et leur prononciation et leurs tons. Sans cela comment liroient-ils leurs livres, où les caracteres sont nuds et sans aucun éclaircissement lateral? Dira-t-il aussi de ces livres : *Quàm incommodum quod et pronunciations et toni ubique divinandî?*

ARTICLE 5.

L'idée que M. F. a de ses progrès dans la langue chinoise.

Mais puisque ce dictionnaire des PP. Hervieu et de Premare est inutile ou incommode, et que les plus habiles missionnaires ne l'ont jamais été assez pour en faire un bon, à qui aurons-nous donc recours? Si l'on veut s'en rapporter à l'idée que M. F. nous donne lui-même de ses progrès dans la langue chinoise, nous ne saurions manquer d'avoir un excellent dictionnaire dans celui qu'il nous promet. Il a déjà l'avantage sur cet autre d'avoir été composé auparavant : *Sic Dictionarium meum Latino-sinicum multò antèrius, cum anni sùt 1724 et 1725.* Ce seroit peu s'il n'avoit que cet avantage. La connoissance qu'il a des caracteres chinois le met en etat de lui donner toute sa perfection.

Ecoutons-le lui même sur ses progrès, pag. 330 de sa *Grammaire*; il parle ainsi : *Artem hominibus nostris omnino novam, eamque magnificèssimam & certissimam tradidi ego princeps resolvendorum analytice characterum sinicorum.* Puis parlant de la prononciation : *Apertae à me tibi ad prononciationem januae complures : hoc enim Arcanum à saeculo Europaeis absconditum.* Pag. 332 : *Si ergo quaerere et scire characteres, noa hujuscè tantum loci sed omnium omnino librorum sinicorum, aperui tibi viam . . . quod hic tradidi ignorant plerique Sinae, certè ignoravere nostri hactenus.* Des connoissances si étendues sur le chinois ne sont pas même nouvelles pour M. F.; dès l'an 1737, pag. 52 de ses *Meditations chinoises*, il avoit déjà dit : *Hactenus quidquid eruditorum fuit, in characterum Sinicorum lectione difficultatem repperit summan. Nunc plana via est; quotquot enim legendi rationes, eas cunctas assecuti sumus, idque gradatim, ita scilicet à notis ad ignota ascendimus, ut quidquid eè in re maxime abstrusum videbatur, detexerimus.*

Avant M. F. jamais personne, selon lui, pas même les mandarins, n'avoit bien connu toute la force de leurs caracteres. C'est ainsi qu'il s'exprime page xxxviii de la preface de sa *Grammaire* : *Quin etiam mandarinum ipsi . . . in his plerisque caecutiunt et linguae divine inventae usu contenti, nec vim characterum Sinicorum omnem, quanto vires humanae consuetas intervallo superarint, unquam satis atteuderunt.* Voilà une obligation bien singulière que les Chinois ont à M. F. Depuis plus de quatre mille ans ils étudioient leurs caracteres, sans en pénétrer toute la force. Il vient aujourd'hui la leur faire connoître. Sans lui cette langue divine seroit toujours demeurée dans son obscurité. Ainsi se croyant le seul qui ait bien pénétré le vrai sens des caracteres, n'a-t-il pas eu droit de nous dire, page 11 de ses *Meditations chinoises* : *Artem orbi incognitam . . . nos hodie sumus . . . certam indubitatumque ostensuri . . . paradoxum insolensque, certum tamen.*

Après cela n'est-il pas bien fondé à nous promettre un dictionnaire sur les tons chinois, dans lequel on trouvera un nouvel ordre, et pour tout dire, en un mot, plus chinois que tous les autres qui ont passé jusqu'ici, page xxxix de la preface de sa *Grammaire*. Ayant ainsi préféré son dictionnaire à ceux même des Chinois, il fait voir que c'est leur faute s'ils n'ont pas fait autant de progrès que lui dans leur langue, puisqu'ils avoient comme lui leurs livres pour guides, et dans lesquels quelques uns d'eux se sont instruits, ou du moins devoient s'instruire. Quant aux missionnaires, il n'adoucit en rien sa décision, et déclare qu'ils sont demeurés jusqu'ici dans une vraie ignorance là-dessus, pag. 332 de sa gram-

maire : *Quod hic tradidit, ignorant plerique Sinae, certè ignoravere nostri hactenus; sed doctores et mandarinè eximii scivere et sciunt onnes, aut ex suis ipsorum libris scire debere.*

Quelque avantageux que soit pour la République des lettres un dictionnaire chinois tel que l'a promis M. F. il ne veut pas que ce soit la seule obligation que nous lui ayons, ni le seul fruit de ses études en ce genre; aussi nous dit-il, préface de grammaire, pag. xxxix : *Quid si eximias quasdam, eâ ipsâ de re, cogitationes fuero etiam impertitus tibi? Esset quoque super, opus quoddam magnum... in Europae gratiam edendum nobis, aut trium, aut quatuor, aut plarium etiam in folio (chartae enimverò hic non parcendum).* On ne doit pas, en effet, ménager le papier, puisqu'il sera si utilement employé. 3 ou 4 in folio ou plus encore, de certaines belles pensées sur le chinois en valent sans doute la peine, et nos savans d'Europe ne peuvent manquer de faire à un tel ouvrage tout le bon accueil qu'il mérite.

L'examen du Catalogue des livres chinois de la Bibliothèque du Roi qui termine le manuscrit du P. Foureau est une remarquable étude bibliographique dont j'ai eu déjà l'occasion de parler. Je ne puis partager ici l'indulgence dont fait preuve Abel Rémusat, *Nouv. Mém. As.*, II, p. 302, à l'égard de cette œuvre de Fourmont :

Le Catalogue des livres chinois de la Bibliothèque du roi, qui avait déjà été publié dans le premier volume du *Catalogus cod. mss. reg.*, mais sans caractères chinois, est réimprimé à la suite de la *Grammatica*, et il y offre les titres des livres en chinois. C'est un travail estimable, malgré ses imperfections. Ce que possédait alors le cabinet du roi consistait en plus de deux cents volumes tartares, indiens, et près de quatre mille volumes chinois, dont l'acquisition était due aux relations que Fourmont entretenait toujours avec les plus habiles missionnaires de la Chine. Néanmoins, les fautes multipliées qu'il n'avait pu éviter de commettre dans une matière avec laquelle il était si peu familiarisé, les erreurs touchant le contenu des livres, le nom des auteurs et éditeurs, la date de la publication et les autres circonstances bibliographiques et littéraires qu'il crut être en état de faire connaître, l'exposèrent à une critique sévère de la part des PP. Foureau et Porquet. Leurs critiques sont consignées dans deux ouvrages manuscrits que possède la Bibliothèque du roi.

J'ai eu l'occasion de relever un grand nombre des erreurs de Fourmont dans ce catalogue⁽¹⁾. Le fonds chinois de la Bibliothèque du Roi a d'ailleurs joué de malchance, car malgré, et peut-être même à cause des efforts de Stanislas Julien nous n'en avons même pas encore un catalogue digne de ce grand établissement.

En dehors même de sa vanité personnelle, la confiance en soi dont fit preuve Fourmont dans cette grande lutte serait assez inexplicable si l'on n'avait dé-

⁽¹⁾ Essai d'une Bibliographie des ouvrages publiés en Chine par les Européens au xvii^e et au xviii^e siècle, par Henri Cordier. Paris, Ernest Leroux, 1883, in-8°.

couvert depuis que l'œuvre de ce savant qui attaquait les missionnaires n'était que le plagiat du livre peu connu d'un missionnaire.

Le dominicain Francisco Varo avait imprimé à Canton en 1703, une grammaire dont j'ai parlé à plusieurs reprises et dont Fourmont obtint un exemplaire d'un augustin, le père EUSTACHE, qui l'avait rapporté de Rome⁽¹⁾. L'ouvrage de Varo était à peu près inconnu en Europe et personne n'eut l'idée que ce n'était pas par ses fautes mêmes qu'il fallait attaquer l'œuvre de Fourmont, mais par son origine. Comme le fait remarquer Abel Rémusat, l'analogie entre les grammaires de Varo et de Fourmont était frappante :

Elle ne s'arrête pas aux titres des chapitres, mais elle porte aussi sur le choix des exemples, et jusque sur leur arrangement dans chaque article. Les mêmes phrases, toujours composées des mêmes mots et disposées dans le même ordre, se retrouvent dans les deux grammaires, de sorte que celle de Fourmont n'est, à proprement parler, qu'une traduction latine de celle du P. Varo. Ainsi, ce dernier a eu le même sort que son confrère le P. Basile de Glemona, dont le dictionnaire chinois-latin, après s'être perpétué par une foule de copies qu'en ont faites les missionnaires de la Chine, a fini par être imprimé, de nos jours, sous le nom d'un autre. Ce qu'il y a de plus blâmable dans le procédé de Fourmont, c'est d'avoir tâché d'atténuer, autant qu'il étoit possible, le mérite de la grammaire du dominicain, et de prévenir le soupçon de plagiat, en assurant qu'il n'avoit reçu le livre du P. Varo qu'après la composition de sa grammaire, *postquam*, dit-il, *dictionary mea grammaticamque sinicam confecissem*. [*Med. Sin.*, p. xxj.]

On ne pouvoit se dispenser de faire mention de cette particularité d'histoire littéraire, d'abord parce qu'elle doit faire compter une grammaire chinoise de moins, puisque celle de Fourmont se trouve n'être qu'une copie ou une traduction de l'*Arte de la lengua mandarina*; et ensuite parce qu'elle montre la source d'une infinité d'erreurs graves qui sont dans la *Grammatica sinica*. Le P. Varo n'avoit pas mis de caractères aux phrases chinoises qu'il rapportoit, mais il avoit marqué régulièrement la prononciation et les accens. Fourmont a ajouté les caractères, mais très souvent il s'est trompé dans le choix de ceux qui avoient la même prononciation : circonstance qui acheveroit, s'il en étoit besoin, de démontrer jusqu'à l'évidence qu'il ne travailloit pas sur des textes, mais d'après des phrases écrites en lettres latines. Remarquez de plus que les trois cent quarante pages *in-f°* de sa grammaire ne contiennent presque pas plus de matière que les cent pages du P. Varo, parce qu'il s'est servi, pour l'impression des exemples, d'un *corps* de caractères chinois d'une grosseur excessive, qui occupent une place considérable et laissent beaucoup de blancs⁽²⁾.

Enfin, je crois que nous ne pouvons mieux terminer ce vilain chapitre de notre histoire scientifique que par ces paroles de Pauthier : « Cet homme (Four-

⁽¹⁾ Cf. *Med. Sinicae*, p. xxj. — ⁽²⁾ *Éléments de la grammaire chinoise*... Paris, 1822, in-8°, p. xiv et xv.

mont) est en sinologie un type d'orgueil, de vanité et de mauvaise foi, qui a fait école. Tout dans ses écrits et dans sa conduite dénote une personnalité tellement vaniteuse qu'elle inspire la pitié⁽¹⁾. »

L'étude de la grammaire de Fourmont inspira, en 1787, à un Anglais nommé Daniel WEBB, l'idée que la langue grecque était dérivée du chinois⁽²⁾ ! Nous donnons un échantillon des preuves que ce fantaisiste apporte à l'appui de sa théorie. Il ne faut pas confondre ce Webb avec un autre faiseur de paradoxes, John Webb, de Butleigh, comté de Somerset, qui vivait plus d'un siècle auparavant. C'est ce John Webb qui avait découvert, dans son imagination fertile que le chinois était la langue primitive parlée par les hommes avant la confusion causée par la construction de la tour de Babel⁽³⁾. Des savants n'ont, de nos jours, que suivi l'exemple de John WEBB en faisant dériver la civilisation chinoise de la Chaldée et de l'Élam. *Nil novi sub sole* :

Page 5 : « Cette terminaison constante du monosyllabe par une voyelle, était la source, comme nous le trouverons, de l'euphonie de la langue grecque. »
— Page 40 : « *Des degrés de comparaison*. Les Chinois, n'ayant pas d'adjectifs, sont obligés d'attribuer des degrés de comparaison aux verbes et aux noms. Ainsi pour le verbe

<i>lo</i>	<i>volo</i>
<i>yeun</i>	<i>magis</i>
	<i>magis volens</i>

Graecè-λω, volo-λω-ίων, magis volens. Ici le chinois et le grec ne sont plus qu'une langue ».

⁽¹⁾ *Cours complémentaire de géographie*. . . Paris, 1873, in-8, pp. 35 et 36. Et Panthier ajoute : « Un seul fait en fera juger. Dans une note de la préface de sa *Grammatica Sinica* (p. 5) on y lisait, entre autres choses, cette déclaration qu'il avait exigée de son frère Michel Fourmont : « Je reconnais envers mon frère ce « qui s'ensuit, savoir : que c'est mondit frère « qui m'a appris les Langues Latine, Grecque, « Hébraïque, Syriaque et Chinoise, etc. »

« On ne trouve pas ce passage avec plusieurs autres de même genre, dans les exemplaires mis dans le commerce. On a remplacé le feuillet b

(p. 5-6) par un carton. L'exemplaire que je possède provenant de Deguignes le père, celui-ci y a conservé le feuillet supprimé en même temps que le carton qui l'a remplacé. »

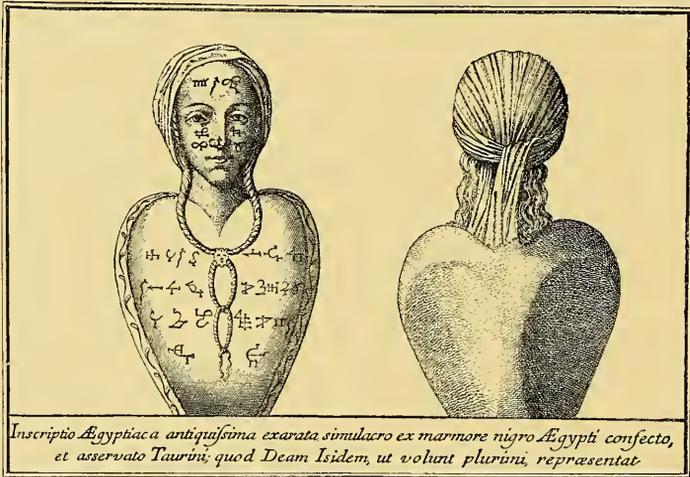
⁽²⁾ « Some Reasons for thinking, that the Greek language was borrowed from the Chinese : in notes on the *Grammatica Sinica* of Mons. Fourmont. By Mr. Webb. London : Printed for J. Dodsley . . . Pall-Mall, M.DCC.LXXXVII, in-8, pp. vi-74. »

⁽³⁾ « An historical Essay Endeavoring a Probability That the Language of the Empire of China is the Primitive Language. By *John Webb* of

Page 49 : « *De genere Nominum. Genus determinatur, 1^o. Ex rerum natura. Sic*

gin	homo-
niū	foeminitatis
gin	homo-
	foemina.

« En quoi *Θηλυα θεος* diffère de *foeminitatis homo*, si ce n'est en ce que le chinois, n'ayant pas un adjectif, est forcé de faire le meilleur usage qu'il peut du substantif? Mais *γυνη* n'est-il pas composé de *niū gin*, suivant la licence ordinaire de transposition? » Ces quelques exemples choisis au hasard suffisent à donner une idée de cette bizarre dissertation philologique.



Buste d'Isis, d'après Needham.

On peut rapprocher de la fantaisie de Webb celle qui a cherché en Égypte l'origine de la langue chinoise. Le père Athanase KIRCHER, HUET, évêque d'Avranches, puis Dortous DE MAIRAN paraissent être les premiers à avoir la

Butleigh in the County of Somerset Esquire. London, Printed for Nath. Brook, at the Angel in Gresham Colledge, 1669. in-8°, 212 pages

s. l'ép. (6 pages) 1 carte. » Nouveau tirage, avec titre différent, 1678. Cf. *Bibliotheca Sinica*, col. 725.

1. 29 Characters on the Bust of Isis
2. 202 Characters taken on a Medal taken at Venice by order of Mr Jennings an English Gentleman from a Black Square Marble, which containd besides several hieroglyphical figures
3. 70 Characters taken from the Barberin & Lateran Obelisks, the 2 Lions in the Baths of Diocletian, the two Sphinxes in the Villa Borghese, the two Egyptian statues in the Villa albani & the Table of Isis at Turin.

Nous sous signees. attestons & certifions qu'une grande partie des dits caracteres cités cy-dessus nous ont esté montrés dans le dictionnaire Chinois & que nous n'en avons point trouvés, qui ne furent conformés à l'original, particulièrement ceux de la table dit d'Isis gravé dans la dissertation de M. Needham que nous avons examiné avec plus d'attention

Fait à Rome ce 25 Mars. 1762

Tho. Le Gros
François Jacques
Redolfini
Vernetti.

Le Baili de Venise R. Smith

Crofton
F. Tavernier
Roxburgh
R. Lupton
H. James
John Henshelopp M.A.

pensée que les Chinois étoient une colonie égyptienne; cette hypothèse fut immédiatement combattue par le P. Parrenin dans une lettre du 18 septembre

1735⁽¹⁾. DE GUIGNES reprit cette théorie pour son compte et la développa dans une brochure qui fit beaucoup de bruit⁽²⁾. DES HAUTERAYES y répondit; De Guignes défendit sa thèse à nouveau⁽³⁾, mais sans grand succès. Sur ces entrefaites, un membre de la Société royale de Loudres, NEEDHAM, prit sur un buste d'Isis, du Musée de Turin, l'empreinte de caractères soi-disant égyptiens qu'il prétendait ressembler aux caractères chinois; il les présenta à un Chinois du Vatican, *sed nihil prorsus aspectu primo intellexit*, dit-il. Le Chinois n'y entendait rien, parce qu'il ne connoissoit que les caractères modernes⁽⁴⁾. Cependant l'employé chinois de la Bibliothèque vaticane, flairant probablement quelque aubaine, ne se tient pas pour battu; il s'arme d'un dictionnaire de K'ang Hi et il découvre immédiatement une ressemblance entre une douzaine des caractères de l'Isis et des caractères chinois! De nos jours, Li Fong-pao 李鳳苞, ministre de Chine à Berlin, n'a pas hésité dans les mêmes circonstances à lire du chinois.

On eut pu faire la même découverte avec n'importe quelle autre langue hiéroglyphique; là-dessus grande joie de Needham qui convoque tout ce qui pouvait constituer le ban et l'arrière-ban scientifique à Rome et il fait signer à ces savants et à ces grands seigneurs, le 25 mars 1762, le procès-verbal de sa prétendue découverte dont je donne le fac-similé, ayant eu la bonne chance de retrouver l'original, aujourd'hui en ma possession. Les personnes que pourra d'ailleurs intéresser cette fantaisie pourront lire la brochure⁽⁵⁾ de Needham, dont j'ai tiré la planche représentant le buste d'Isis et l'explication des caractères chinois.

Pour confirmer ses vues, Needham en appela aux jésuites de Péking, et

⁽¹⁾ *Lettres édifiantes*, 24^e recueil.

⁽²⁾ Mémoire dans lequel on prouve, que les Chinois sont une colonie égyptienne. Lu dans l'Assemblée publique de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-lettres, le 14 Novembre 1758. Avec un Précis du Mémoire de M. l'Abbé Barthelémy, sur les Lettres Phéniciennes; lu dans l'assemblée publique de la même Académie le 12 Avril 1758. Par M. de Guignes... A Paris, chez Desaint & Saillant... M.DCC.lxx.

⁽³⁾ Réponse de M. de Guignes, aux Doutes proposés par M. Deshauterayes, sur la Dissertation qui a pour titre : *Mémoire dans lequel on prouve que les Chinois sont une Colonie Égypt-*

tienne. A Paris, Chez Michel Lambert... M.DCC.LIX, in-8, pp. 40.

⁽⁴⁾ Extrait du *Journal des Sçavans*, déc. 1761, vol. I, p. 4.

⁽⁵⁾ « De inscriptione quadam Aegyptiaca Taurini inventa et Characteribus Aegyptiis olim et Sinis communibus exarata idolo cuidam antiquo in regia universitate servato ad utrasque Academias Londinensem et Parisiensem rerum antiquarum investigationi et studio praeposita data epistola. Romae. M DCC LXI. Ex Typographia Palladis, pet. in-8°, 69 p. sans l'app., 1 pl. »

[Datum Romae septimo Idus Septembris anno 1761. — T. Needham.]

caractères anciens egyptiaci & sinenses	caractères moderni sinenses.	Lexicon magnum orientum.	caractères antiqui	caractères moderni.	Lexicon sinicum.
1 𐀓 Irons	鐵	Pag. 33. vol. 16.	16 𐀓 cum dimidiū habebat	半	Pag. 60. vol. 9.
2 𐀓 lam	是	Pag. 37. vol. 2.	17 𐀓 novem	九	Pag. 47. vol. 2.
3 𐀓 lata est	長	Pag. 19. vol. 13.	18 𐀓 ejusdem generis	是	Pag. 37. vol. 2.
4 𐀓 Oculi	目	Pag. 81. vol. 20.	19 𐀓 coloris nigri	黑	Pag. 18. vol. 6.
5 𐀓 sunt caerulei	青	Pag. 61. vol. 18.	20 𐀓 Nirij aut valde	狠	Pag. 38. vol. 10.
6 𐀓 Alba est	白	Pag. 15. vol. 19.	21 𐀓 Pulchra	好	Pag. 1. vol. 5.
7 𐀓 Facies	面	Pag. 18. vol. 3.	22 𐀓 Prūs erat	光	Pag. 4. vol. 3.
8 𐀓 Unum sive p̄m̄um	一	Pag. 5. & 3. vol. 3.	23 𐀓 Presenti tempore	今	Pag. 72. vol. 12.
9 𐀓 Persona	人	Pag. 18. vol. 6.	24 𐀓 tanquam	如	Pag. 55. vol. 2.
10 𐀓 Magna	大	Pag. 41. vol. 1.	25 𐀓 Dea	后	Pag. 81. vol. 2.
11 𐀓 Haec est	即	Pag. 81. vol. 20.	26 𐀓 Veneratur	拜	Pag. 40. vol. 2.
12 𐀓 Figura ejus	像	Pag. 40. vol. 21.	27 𐀓 Hi	此	Pag. 57. vol. 22.
13 𐀓 Longitudine palmif	長	Pag. 1. vol. 6.	28 𐀓 sive	或	Pag. 11. vol. 23.
14 𐀓 Magnas	大	Pag. 41. vol. 1.	29 𐀓 chi	此	Pag. 17. vol. 3.
15 𐀓 Marmoras	石	Pag. 25. vol. 4.			

la réponse qui lui fut faite par le P. Cibot ne fut rien moins que favorable à ses idées⁽¹⁾. Cette question, renouvelée de nos jours par Guillaume Pau-

(1) « Lettre de Pékin, sur le génie de la Langue chinoise, et la nature de leur écriture symbolique, comparée avec celle des anciens Égyptiens; En réponse à celle de la Société Royale des Sciences de Londres, sur le même sujet: On y a joint l'Extrait de deux Ouvrages nouveaux de Mr. de Guignes, de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres de Paris, relatifs aux mêmes matières. Par un Père de la Compagnie de Jésus, Missionnaire à Pékin. A Bruxelles,

chez J.-L. de Boubers... M.DCC.LXXIII, Avec Approbation & Permission, in-4°, xxxviii-53 p. et 29 planches. »

Par le P. Cibot. — Contient :

Avis préliminaire par Mr. Needham, de la Société royale des Sciences & de celle des Antiquaires de Londres, p. III-IX.

Premier extrait du *Journal des Savans*, sur le Chou-king, p. IX-XXVIII.

Second extrait du *Journal des Savans*, sur les

thier⁽¹⁾, puis par d'autres savants à propos de la découverte de bouteilles de porcelaine dans des tombes égyptiennes, me paraît définitivement enterrée⁽²⁾.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, le P. Parrenin avait, comme le P. Hervieu, composé un dictionnaire latin-chinois; comme lui aussi il avait pris le dictionnaire de Danet pour modèle. Resté manuscrit, il en existe un exemplaire provenant de Bayer au *Hunterian Museum* de l'Université de Glasgow; en voici la collation (V. 2. 12.). Sur la couverture: *Ex libris Theophili Sigefridi Bayeri. Donum R. P. Dominici Parrenin S. J. qui ita ut est compactum Pequino ad me transmisit A. C. 1734.* Suivent sur une feuille volante les notes de Bayer:

Ex. Epistola R. P. DOMINICI PARRENINI, S. J. data ad me Pequino prid. Kal Sept. 1732.

Imperator a quatuor annis hic erexit Gymnasium cui me praeesse voluit ad docendam linguam Latinam quosdam adolescentes e suis subditis Tartaris Sinisque eo haud dubie sine ut semper habeat ad manum paratos interpretes, qui possint epistolae e Russia huc missas interpretari responsaque Tartarice data Latine transferre, quo quidem officio multis abhinc annis non levi incommodo defungor. Ut autem nostri discipuli id facilius praestare valeant, conficio Lexicon Latinum et Sinicum: amplum quantum satis est ad intentum finem, omitendo ea quae apud Petrum Danetium Academiae Parisinae inutilia forent in Sinis. Hoc Lexicon optabat vehementer secum deferre Dnus Letnge (Laurentium Langium sic vocat): sed cum nondum perfectum sit, non hac vice reducet Dnum Lucam Ruthenum, qui Latine scit, hicque relictus fuerat ab Exc^{mo} D^{no} Comite Sava, ut Sinicum linguam disceret, simul cum aliquibus aliis adolescentibus quorum duo redibunt in Rus-

Moyens de parvenir à la lecture & à l'intelligence des Hiéroglyphes Égyptiens, p. xxviii-xxxviii.

Lettre sur les Caractères Chinois, par le Révérend Père *** de la Compagnie de Jésus, Avec Figures. A Bruxelles, chez J.-L. de Boubiers... M.DCC.LXXIII, 36 p.

(Lettre datée à Peking, ce 20 octobre 1764 n.)

Notes, p. 37-49.

Approbation. — Traduction des mots Anglais qui se rencontrent dans les Planches.

⁽¹⁾ *Sinico-Aegyptiaca. Essai sur l'Origine et la Formation similaire des Écritures figuratives chinoise et égyptienne*, composé principalement d'après les écrivains indigènes, traduits pour la première fois dans une langue européenne par G. Pauthier. Paris, Typographie de

Firmin Didot frères, 1842, in-8°, viii-149 p., s. l. table.

⁽²⁾ Inscriptions on Porcelain Bottles found in ancient Egyptian Tombs. Remarks upon Facsimiles, sent by MM. Julien and Rondot of Paris, of twelve inscriptions on Porcelain Bottles, alleged to have been found in ancient Egyptian Tombs: By W. H. Medhurst, Junior. Read to the Society, 9th november 1852. (*Transactions China Branch R. As. Soc.*, Part III, Art. v.)

Réimp. sans les caractères chinois dans *The N. C. Herald*, no. 183, 28 jan. 1854, et dans *The Shanghai Miscel.*, for 1855.

— Chinese Porcelain Bottles found in the Egyptian — Tombs—their Antiquity and uses: By Harry Parkes. Read to the Society, 9th May 1854. (*Trans. China Br. R. As. Soc.*, Part. IV. Art. vi.)

siam cum Dno Lange, etc. Lucas vero hic subsistet ut transcribat meum Dictionarium scilicet id quod Latine scriptum est, quod vero Siniice illud curabit transcribi a Sinis : quando autem pervenerit ad manus tuas spero non tibi omnino inutile futurum. Faxit Deus ut pluribus prosit.

Ex Eiusdem Epistola Pequino 3o jul. 1734 ad me data.

Jani ad duobus annis, i. e. post decessum Dⁿⁱ Letnge, Dnus Lucas Voieikoff Ruthenus in se sumpserat onus transcribendi meum Lexicon Latino = Sinicum; servavit apud se duos primos codices 4 mensibus : sed re infecta, morbo correptus supremum diem clausit. Hoc vero anno 2^a luna Ant. Plickoff, Archimandrita qui Latine scit utcumque, petit a me codices ut transcriberet addendo linguam Russicam transmitteretque Moscuam, idque se in mandatis habere asseruit. Sed usque nunc nec medietatem perfecit; si repetiero ut ad te mittam per Cursorem grave feret : si autem hac occasione non misero, nimis tarde ad manus tuas perveniret. Itaque accipiam illud quod sibi transcripsit P. Challier⁽¹⁾ ad usum suum, quia a paucis annis huc pervenit, et quando Archimandrita mihi reddiderit meum, dabo illud P. Challier. Sicque non diutius expectabis Lexicon et ne forte Cursor recuset deferre omnia inscribam EX^{mo} Comitū Ostermanno Procancellario, etc. Speroque fore ut tantus vir non grave ferat, cum id unice ad cautelam faciam.

De vita Petri Danetii vide *Acta Eruditorum*, A. 1734, p. 331.

Sur le feuillet 2, se trouve le titre de la main de Bayer : PETRI DAXETH || *Lexicon Lati || num* || Sinice conversum || in usum Gymnasii Peki || nensis || a R. P. DOMINICO PARRENINO || S. J. Missionario Pekinensi. — Sur le feuillet 3, de la main de Parrenin : Illustrissimo Dn^o || Dn^o Theophilo Sigefrido BAYER || Petropol. Academiae Socio, Graecarum || Romanarumque antiquitatum || Professori publi. &c. || hoc opusculum offert || Dominicus PARRENI Soc. J. || Missionarius in Sinis. Ce manuscrit se compose de 1-877 p. à 2 colonnes + 17 p. blanches.

Outre ce dictionnaire latin, Parrenin avait composé un lexique chinois-latin resté également manuscrit et dont un exemplaire se trouve aussi au *Hunterian Museum* (U. 2. 15.). Sur la première feuille volante : DOMINICI PARRENI S. J. *Lexicon Siniico-Latinum*; sur la deuxième feuille volante, de l'écriture de Bayer :

In principio haec scripta erant.

Pour

Monseigneur le Comte Sava Vladislaviche⁽²⁾, ambassadeur plénipotentiaire de l'Emp^r de Russie à la Cour de Pékin, par son très-humble et très-obéissant serviteur, Dominique PARRENIN, Jésuite, Missionnaire à la Chine.

⁽¹⁾ Valentin Chalier, né à Briançon le 17 décembre 1697; arrivé en Chine, 1728; † à Péking, 12 avril 1747.

⁽²⁾ Le comte Sava Vladislavitch, signataire du traité avec la Chine du 20 août 1727.

A la page suivante, d'une autre main :

AVERTISSEMENT.

Il faut remarquer que les Caractères Chinois, sous lesquels il n'y en a point d'euro-péens, doivent se lire comme celui qui les précède. Par exemple, le premier caractère de ce livre est *ça* et ceux qui suivent doivent aussi être lus *ça*, jusqu'à celui qui est écrit *çam*, et de même de tout le reste du livre⁽¹⁾.

T. S. BAYER.

Regiomontanus ex autographo descripti.

P. 1 du texte : *Incepi 12 Aug. s. v. 1731* et page 562 : *Finivi 23 Sept. 1731*.

⁽¹⁾ Je ne crois pas inutile d'ajouter à la description de ces deux manuscrits de Parrenin celle des autres manuscrits chinois, etc., du *Hunterian-Museum* de l'Université de Glasgow, que je dois en entier à l'extrême courtoisie du conservateur, M. le Dr John Young :

MANUSCRITS DU HUNTERIAN-MUSEUM DE L'UNIVERSITÉ DE GLASGOW, RELATIFS AUX LANGUES CHINOISES, TARTARES, ETC.⁽²⁾

T. 6. 21. *Glossarium sinicum* collectore T. S. B. *Lexicon* inceptum Anno 1713 undecimo ante Cal. Junii. *ἐκ διῶς ἀρχώμεθα*; 1-171 p.

U. 2. 1. Kiliani Stumpfii ex Soc. J. Visitatoris *Compendium Actorum Pekinensium* A. 1715, 1716, 1717, et *Documenta Actis* hisce subiuncta. Descripti ex Originali. Acta, 1-129 p. + 1 p. blanche + 1-168 p. Documenta.

Le nom de Bayer ne figure pas dans ce manuscrit.

U. 2. 2. *Fasciculus* Mss. Orientalium.

Il y a seize sujets traités dans cette collection dont le sixième sont les questions

faites par Bayer (p. 16-17) et les réponses de Lorentz Langen (p. 18-20).

U. 2. 4. *Miscellanea Tartarica* in quibus scripta quaedam Mogolica, Tangutica et aliarum gentium congesta inveniuntur à T. S. B. Anno 1719 *Regiomonte*, 132 p. — P. 63-89 blanches. — P. 3 : *Elementa Linguae Tartaricae* congesta a Maturino Veysiere Lacrosse [*sic*] et ex autographo ejus descripta Berolini A. 1717. mense Julii T. S. Bayer. *Elementa linguae Tartaricae* incoepi describere Berolini die xvii. Septembr. A. D. MDCCXVI. Maturinus Veysiere La Croze.

Quelques feuilles volantes.

U. 2. 12. *Miscella Sinica* in quibus scripta quaedam et typis excussa inveniuntur, tum imagines sinicae, quaedam etiam manu Menzelli scripta et talia cetera. Diligenter in uno libro collegit et passim illustravit T. S. B. *Regiomonte*. 1719.

M. curieux; images chinoises intercalées. — 112 pages.

U. 2. 17. Aucune note manuscrite n'indique la nature de cet ouvrage. Au verso du

⁽²⁾ HÆVEL (*Cat. Lib. Ms.*, Lipsiae, MDCCCXXX, col. 792-794) cite les ms. suivants : *Glossarium Sinicum*.

Petri Davelii [sic] Lexicon Sinicum, Sinice conversum in usum Gymnasii Pekinensis a domino Parrenini, missionario in Sinis, et Bayero dedicatum.

Parrenini lexicon sinico-latinum; in-fol.

Grammatica-sinica, Auct. G. S. Bayero; in-12.

Descriptio Idoli Tangutani auct. Bayer.

De Musica Sinica auctore tertio filio principe imperatoris Cam Hi, etc.

Parmi les autres jésuites du XVII^e siècle, il nous faut citer les PP. Alexandre

feuillelet 1, la page est remplie de caractères chinois dont quelques-uns plus grands au sommet. Au recto du feuillelet 2, portrait d'un homme (Confucius?) avec une plume dans la main droite et un livre dans la gauche. Verso du feuillelet blanc; les autres feuillelets (14) blancs; impression xylographique.

U. 2. 18. Semblable au précédent. Recto du feuillelet 2, figure remplissant toute la page. Ouvrage astronomique? Éclipse de Péking.

U. 4. 4. *Idolum Tangutanum, Mungalicum, Calnuicicum, Japonicum*, ex septem Palatiis directum, simul cum variis variarum gentium et nominibus et interpretationibus. T. S. BAYER.

Sur le feuillelet suivant, image de l'idole; des notices sur cette idole sont données sur chaque feuillelet, jusqu'à la page 19. Les 8 derniers feuillelets sont blancs. — 36 pages.

U. 5. 5. *Ex Msto, Bombycino quod hodie in bibliotheca Senatus Lipsiensis extat. Iterum auxilio Dei scribimus Ordinem Baptistam Sancti Domini Severi Patriarchae Ordo ejus post Clementem. Translatus autem est ex lingua Graeca in linguam Syriacam per Sanctum Dominum Jacobum Rohensem. Descripsi Lipsiae Mense Aprili A. C. N. 1717. G. S. Bayer. P. 64. Commentarius in Psalmos Davidis, auctore Ibnalhadli, P. 119. Homiliae Chrysostomi duae quas Salomon Negri descriperat. P. 143. Homilia Clementis XI Syriacè conversa a Salomone Negri.*

U. 6. 17. ΑΓΑΘΗ : ΤΥΧΗΙ. — Grammaticam Sinicam a M. Martino consignatam Maturinus Veyssiere la Croze immortalis Vir insigni in me merito describendum concessit mihi Gothibio Sigefrido Bayero Sept. 1716.

Mentzelius exemplari quod nunc est in Regia Bibliotheca, ac quo ad consignandum clavem suam olim usus est, adscripsit: Hoc Mss. Grammaticae Sinicae Sigillis Sinenensium autorisatum et corroboratum transmissum mihi Christiano Mentzelio fuit Batavia ex Insula Java maiore dono a Cl. Dn. Andrea Cleyero 1689.

Grammatica linguae sinicae a Rever. Patre Martino Martino composita, et a Rev. Patre Coupletio augmentata.

Un autre ouvrage donné à Bayer pour en faire la copie se trouve p. 105. — 216 pages en tout, dont les pages 204-216 blanches. — Il y a en tout 13 mss. dont les originaux sont pour la plupart à Berlin.

U. 7. 19. *Homiliae Papae Clementis XI. Anno 1703. Arabice elaborata a... Salomone Negri, Damasceno Descripta a Georgio Jacobo Hehr. Schleusinga-Hennebergico-Franco. Anno 1717. « Ex libris T. S. Bayeri Regiomontani. »*

V. 1. 14. *Typus solis eclipsis Pekinensis. 1669. — P. Ferdinando Verbiest. S. J. V. Hyde, Hist. Rel. Vet. Pers. p. 231. In Bibliotheca Regia Berolinensi descripti. (T. S. Bayer.) L'écriture est de Bayer. — Cf. Bibliotheca Sinica, col. 7912.*

U. 8. 18. P. 1. Après quelques caractères chinois : *Grammatica Sinica in qua praeceptiones de lingua et litteratura sinica atque rerum aulicarum, astronomicarum et geographicarum voces et eclipsium quarundam descriptiones continentur auctore Theophilo Sigefrido Bayero Regiomontano. Petropoli.*

Livre plié en paravant, dont 139 pages écrites.

V. 2. 1. P. 1. *Alphabetum seu Syllabarium Tangutanum litteris maioribus et minoribus Schar dictis. — P. 2. Alphabetum*

DE LA CHARME⁽¹⁾, FLORIAN BAH⁽²⁾ et Pierre d'INCARVILLE⁽³⁾, dont les dictionnaires restés manuscrits sont inédits. Le dictionnaire du P. de la Charme qui a pour titre : *Dictionarium Sincico-Mongolico-Gallicum*, est conservé à Péking à la Bibliothèque du Pé-T'ang (église de la Congrégation de la Mission⁽⁴⁾).

Tangutanum litteris maioribus seu sacris et minoribus seu profanis.

Ex autographo descripti
T. S. BAYER.

V. 2. 2. Table des matières au recto de la première feuille volante :

1. Tschuva tschuve udschu. Syllabarium Mandjureuse.
2. Elementa Calmucica.
3. Syllabarium Mandjuricum et Mungalicum. T. S. Bayer.

P. 1. Tschuva tschuve udschu hoc est Duodecim Capita in quibus omnes litterae et syllabae scripturae Mandsurensis continentur.

Descripti e libro typis edito in Sinitis, cui adjecta erat interpretatio manu Ruthenica. A. 1730. Decemb.

Quamquam Ruthenus in quibusdam erravit, tamen eius errores quoque accurate secutus sum.

Librum ipsum Comes de Bruce summus belli dux ad me transmisit. — 27 pages.

P. 29. Elementa Calmucica descripta ex autographo Lobsang Ischi quondam scribae apud Calmucos deinde a Russis capti baptizati nomine Wasili Timofejew. T. S. B. Petropoli mense maio 1731. — 3 pages.

P. 35. Syllabarium Mandjuricum et Mungalicum a me concinnatum postea curis posterioribus mendatum.

V. 2. 3. Astronomical Tables. April 1734 till March 1735 N. S. « Madras der 11^{er} Jan. St. vet. Ao 1775. An Hr. Prof. Bayer in S^t Petersburg gesandt. »

V. 2. 15. P. 1. Numophylacium Sincicum Excellentissimi Imp. Russiae Procancelario Comitiss Oestermanni numis secundum Dynastias et Imperatores dispositis et ut-

cumque explicatis a T. S. B. Anno 1735. — 218 pages.

⁽¹⁾ Alexandre de la Charme, né à Lyon, le 19 août 1695; entré dans la Compagnie, le 9 septembre 1712; arrivé en Chine, le 30 août 1728; † à Péking, le 27 juillet 1767.

⁽²⁾ Florian Bah^r, né à Falckemberg (Silésie), le 16 août 1706; arriva en Chine 5 août 1738; † à Péking 7 juin 1771.

⁽³⁾ Pierre d'Incarville, né près d'Évreux 21 août 1706; † 12 mai 1757 à Péking.

⁽⁴⁾ Le manuscrit se compose de 6 gros volumes in-4°, de 800 feuillets environ, qui vient de Mongolie où il avait été porté autrefois lors de la dispersion des Jésuites. C'est un ouvrage du P. de la Charme qui a pour titre : *Dictionarium Sincico-Mongolico-Gallicum*.

Vol. 1: On lit au verso de la première page la note suivante écrite au crayon :

« Dictionnaire en 4 langues Française, Chinoise, Tartare-mantchou et Tartare-mongoux. Il est en six volumes in-folio fort épais, c'est un travail énorme, mais *indigesta moles*. Le Père La Charme (jésuite) qui l'a composé n'était pas en réputation de grands talents parmi ses confrères. Extrait d'une lettre de M^r Lamiot. Voir page 422, Tome VIII, des Mémoires de la Cong^g de la Mission. »

Écrit à l'encre (écriture moderne), on lit au verso de la seconde page : « ex libris missionis gallicae congregationis missionis Sti Vincentii à paulo in Sinitis. »

Le dictionnaire commence au recto de la troisième page: généralement la phrase française est écrite horizontalement, les traductions mandchoue, chinoise et mongole étant arrangées verticalement au-dessous, l'une à côté de l'autre.

Les phrases suivantes (de la première page) donneront une idée du plan du Dictionnaire : « *Aba-A-a : il ne sait ni a ni b — Cela est à*

La traduction qu'avait faite ce même missionnaire du *Kia tseu houei ki*, abrégé des Annales chinoises, est gardée manuscrite à la Bibliothèque royale de Munich⁽¹⁾. Il est heureux que M. Mohl ait sauvé de l'oubli sa traduction du *Chiking*⁽²⁾ comme du *Y-king* du P. Régis⁽³⁾. Le P. Florian Bahr a composé un dictionnaire dont on a beaucoup parlé : chinois-latin-français-portugais-italien-allemand. M. le comte Julien de Rochechouart, notre ancien ministre à Péking, m'a dit l'avoir vu au P'e-T'ang, dans la bibliothèque des Lazaristes; malgré l'obligeance de M^{sr} Delaplace, je ne l'y ai pas trouvé; il y a peut-être eu confusion avec le manuscrit du P. de La Charme, décrit plus haut, et qui se trouve dans cette collection. L'ouvrage du P. Bahr est probablement égaré dans quelque coin ignoré, où il est fort probable que nous le retrouverons un jour. Le P. Bahr appartient à la génération très intéressante de missionnaires, qui, arrivée le 5 août 1738, comprend le frère Jean-Denis ATTIRET le plus remarquable des artistes européens qui aient visité Péking, et son collègue le frère Égide THIÉBAULT, tous les deux Français, ainsi que les PP. Antoine GOGESL, de Bavière, Augustin VON HALLERSTEIN de Carniole, qui remplaça le P. Ignace Kögler comme président du tribunal des mathéma-

*moi — C'est à vous à parler, à moi à écouter — trois à quatre cents deniers — à voir l'état des choses je n'augure rien de bon. — Abaisser : — abaisser une perche pour pouvoir passer. » — Au recto de la deuxième page, les exemples continuent : « abaisser un mandarin — mandarin être abaissé »; — puis viennent les mots *abandon*, *abandonner*, etc.*

Les feuilles restent blanches au verso jusqu'au mot *s'acquitter*; à partir de ce mot, les deux pages d'une feuille sont généralement remplies.

Le premier volume comprend les mots : *A-Dyspesie* (et non pas *Dure* comme il est indiqué au titre manuscrit de la couverture).

Vol. II : « *E — à jeun (il faut communier à jeun).* »

Vol. III : « *Jeune — nécessaire (un philosophe se contente du nécessaire).* »

Vol. IV : « *Nécessaire (Un avare se refuse le nécessaire) — prévaloir (se prévaloir de la compagnie de son ami qui a de la force pour attaquer son ennemi).* »

Vol. V : « *Profondité, navire — Seulement (il n'a pas seulement dit un mot pour moi).* »

Vol. VI : « *Préaricateur — Zybelline (fourrure, elle est des plus précieuses).* »

On s'apercevra immédiatement qu'une erreur a été faite dans la reliure des deux derniers volumes : les trente premières pages environ du volume VI. — c'est-à-dire les mots *préaricateur* — *profondeur*, — qui sont suivies par la page commençant par le mot *sculet*, auraient dû être reliées au commencement du volume V.

Le papier de cet ouvrage est friable. Quelques feuilles sont détachées, d'autres piquées des vers, quelques-unes raccommodées avec des morceaux de papier qui cachent le texte; mais, somme toute, l'ouvrage est bien conservé. — Cf. *Bibl. Sinica*, col. 744.

⁽¹⁾ Cf. *Bibl. Sinica*, col. 1583.

⁽²⁾ « Confucii Chi-king sive Liber Carminum. Ex latina P. Lacharme interpretatione edidit Julius Mohl. Stuttgartiae et Tubingae. Sump-tibus J. G. Cottae, 1830, in-8°. »

⁽³⁾ Imprimé à Stuttgart en 1834 et 1839, 2 volumes in-8°.

tiques; Gottfried Xavier von LAMBECKOVEN, de Vienne, évêque de Nan-king en 1756, qui mourut le 22 mai 1787, à Sou tcheou, du Kiang-sou, le dernier des huit évêques en Chine, de l'ancienne Compagnie de Jésus. — Le P. Pierre d'INCARVILLE, du diocèse d'Évreux, né en 1706, arriva en Chine (10 octobre 1740) après avoir travaillé au Canada; il est surtout connu comme botaniste, mais je n'ai à le citer aujourd'hui que comme auteur de l'un des meilleurs dictionnaires français chinois que nous possédions; le manuscrit de cette œuvre remarquable est conservé à Paris, à la Bibliothèque nationale, et nous en donnons un spécimen dans ce mémoire⁽¹⁾. — Le P. de VENTAVON est moins connu que les précédents, et cependant il a laissé sa trace dans les études chinoises.

⁽¹⁾ « Dictionnaire François-Chinois par le Père D'Incarville écrit à Pekin 17 — et fini le 20 février 1752. »

Ms. in-8 de la Bibliothèque nationale : N. F. Chinois 3596.

Le 1^{er} feuillet de ce ms. est blanc; au recto du 2^e feuillet, on lit une note de la main du P. d'Incarville: « Quand j'ai commencé ce dictionnaire, je savais fort peu de chinois; ainsi il y a au commencement plus de fautes qu'à la fin. J'ai entrepris depuis de le corriger, j'en ai fait une centaine de pages; si dans une dizaine d'années, en cas que je vive, je le recorrois, il seroit mieux. » — Au-dessous de cette note, il y en a une autre de Staunton: « e libris Mss^{is} Georgii Thomae Staunton Armigeri 1798 ».

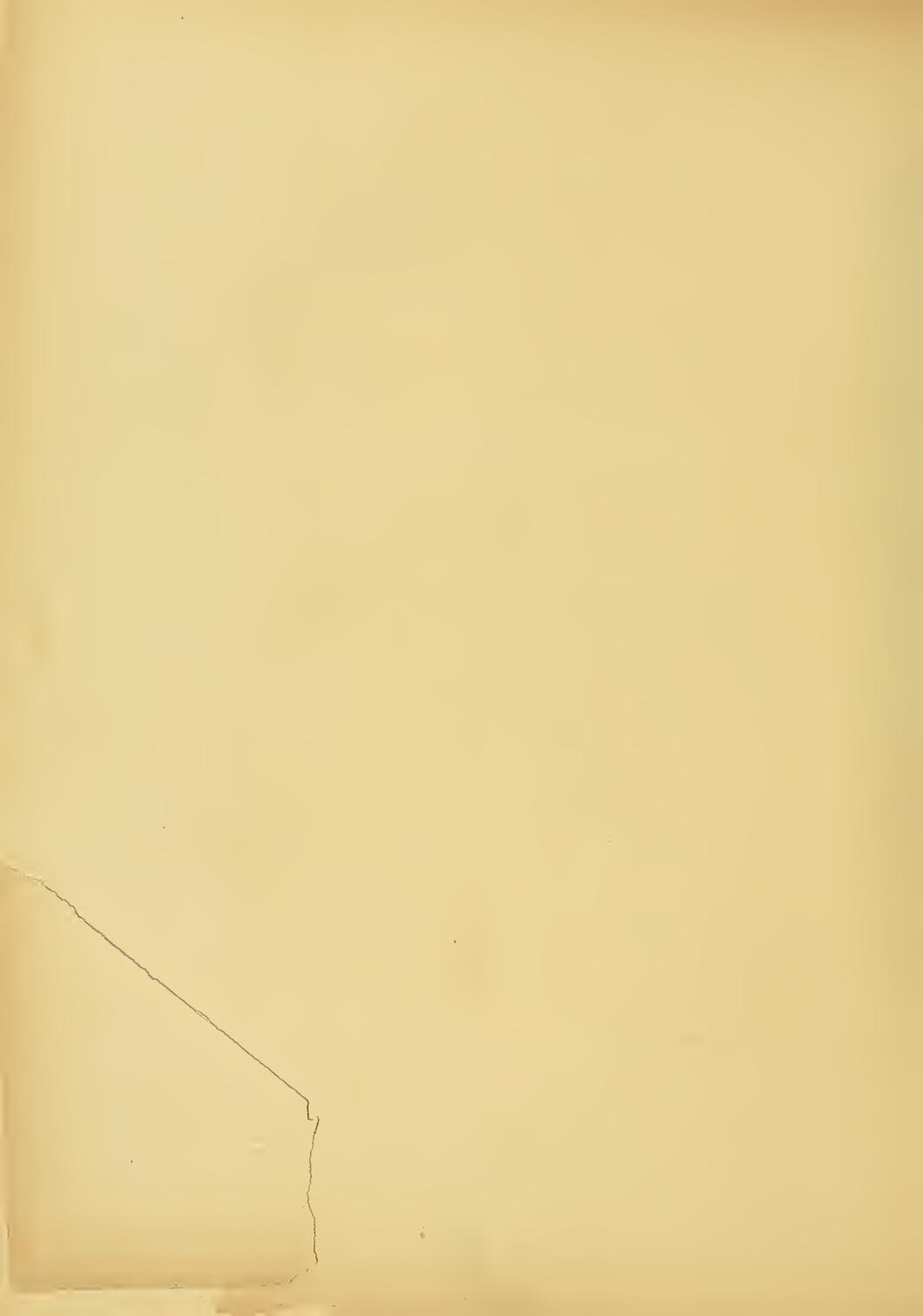
Au verso du 3^e feuillet est écrit le titre tel que nous le donnons ci-dessus. Puis viennent 1362 pages chiffrées constituant le dictionnaire; chaque page composée de 2 colonnes comprend dans la colonne de gauche le français avec la prononciation chinoise; dans celle de droite, les caractères chinois; pas de latin. On lit à la suite du dernier mot, au bas de la page 1362: « Ad majorem Dei gloriam SS^{ae} que Virginis Mariae. Fini ce 20^e feb. 1752. » A la suite de ces 1362 pages, quelques feuillets blancs suivis de la note suivante de Pauthier:

« Nota. On a fait plusieurs copies de ce Dictionnaire en Chine, sans l'attribuer au

P. d'Incarville dont celui-ci est le Ms. original autographe. Le Rev. Morrison, l'auteur de plusieurs D^{ss}, en avait une copie qui est conservée dans la Bibliothèque qui porte son nom à Hong-kong. [Erreur: le dict. en question est chinois-latin, et non pas français-chinois; voir *Bib. Sinica*, col. 745]. Le Rév. J. Summers, professeur de chinois au King's College de Londres, en possède aussi une copie faite sur celle de Morrison. J'en ai eu la preuve par un extrait qui m'a été envoyé de la partie chinoise seulement et qui correspond *mot pour mot* aux pages 618 à 627 du Ms. original.

« Une autre copie se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque impériale de Paris (Dép^t des Mss.) cotée 1112, sous le nom de A. SMITH: « Dictionnaire français-chinois, 2 vol. in-4^e. » La seule différence qui se trouve entre les deux Dictionnaires, c'est que, dans le dernier, le copiste a rectifié l'ordre alphabétique des mots français, et a ajouté au mot *cycle* un tableau de concordance de 60 ans des cycles 74^e et 75^e (cycle actuel). Cette copie faite au pinceau en Chine pour le chinois, sur papier anglais de Bristol, est fort belle. (Le 1^{er} vol. comprend: A à Incident; le 2^e de Inc. à Z.) En marge de cette note, Pauthier a ajouté « Copié en 1856 à Canton où était Arthur Smith, qui en tête a écrit de sa main: *Index des ouvrages consultés* (pour la composition du D^{ss}): Klaproth, *Mémoires relatifs à l'Asie*, 3 vol. 8^e = A. 1, 2, 3. Voir Ms. t. 1, p. 247, au mot *Cycle*.

<i>Ris, on le rive. siao. mo dé</i>	笑。笑的聲音。
<i>ching yn.</i>	
<i>* Demeuré. da ching siao.</i>	大聲笑。
<i>Ris, grain. mi.</i>	大米。
<i>Ris la herbe. dao tse.</i>	稻子。
<i>Ris omb. fan.</i>	飯。
<i>Ris clair. hi fan.</i>	肴飯。
<i>Riscl. hi siao. hi siao.</i>	嘻笑。譏笑。
<i>Il se la rive. de tout. s' ಮಾಡ.</i>	
<i>jin jin dai hi siao tse.</i>	人人都譏笑他。
<i>S'apreste à la rive. des autres.</i>	
<i>Wao jin siao hon.</i>	叫人笑滑。
<i>Jeure des rivaux de quelqu'un.</i>	
<i>ni siao jin.</i>	譏笑人。
<i>Risibile, ridicule. ho siao tse.</i>	可笑的。
<i>Risique, hazard. ouï siao.</i>	危險。
<i>Carriv risque. you ouï siao.</i>	有危險。
<i>Kain siao hon. carriv les rivaux.</i>	普造化。
<i>Ris que, hazard. kain siao hon.</i>	普造化。撞造化。碰造化。
<i>Chiang siao hon. jing siao hon.</i>	
<i>Rissole. siao jo chang siao ho che.</i>	燒肉上了火色。
<i>* Devenir risolé. chao chang siao</i>	
<i>ho che.</i>	燒上了火色。
<i>Rite, Cerémonie. li.</i>	禮。
<i>selon les rites. chun li. y li.</i>	順禮。依禮。
<i>Rituel. Li y ning pen.</i>	禮儀。經本。
<i>* chün. li. si. kia li.</i>	禮記。家禮。
<i>Rivage de la mer. kai pien. künpen.</i>	海邊。海岸。
<i>Étages le rivage. you pien tse.</i>	沿邊走。
<i>Rivul. Loui tse.</i>	對頭。
<i>Rive. ho pien. ngan.</i>	河邊。岸。
<i>River un dou. mao ling. mao dang.</i>	卵石。卵石上。
<i>Rivière. ho.</i>	河。
<i>de Rivière. ho li tse.</i>	河裡的。
<i>Le lit d'une rivière. ho ken tse.</i>	河溝子。
<i>Le courant d'une rivière. ho liem.</i>	河流。
<i>Suivre le courant de la rivière.</i>	順水流。
<i>chun chao liem.</i>	
<i>Remonter le courant de la rivière.</i>	強着水走。
<i>Strong siao chao siao.</i>	



Le P. de Ventavon⁽¹⁾ avait écrit, en 1778, une grammaire latine-chinoise en trois volumes, sous le titre de *Introductio 導學 necessaria 旨要 ad latinam 拉的 語 linguam 語 Kien long 乾隆 quadragesimo 四十 tertio 三 anno 年 duodecimae 十二 lunae 月 decimā 十 quintā 五 die 日 europeus 西 litteratus 儒 Ventavon 汪達洪 scriptam 著 tradidit 授 Tan 澹 明 kiu 球 lin 琳 veneranter 敬 recepit 受. Les caractères chinois n'ont été mis qu'au commencement du tome I et manquent totalement dans les deux autres volumes de ce manuscrit resté inédit ainsi que la traduction suivante qui forme 48 feuillets in-4° : *TCHUNG YUNG Kien long quadragesimo secundo anno duodecimae lunae vigesima octava die europeus litteratus Ventavon scriptam tradidit Tan min kiu lin veneranter recepit. Cette traduction latine non publiée du 中庸 Tchung young « l'Invariable Milieu », le deuxième des quatre livres classiques de second**

« Un (*sic*) autre copie, aussi fort belle, faite en Chine, en 3 ou 4 volumes in-4°, se trouve entre les mains d'un homme qui occupe aujourd'hui, à Paris, deux chaires de chinois, aux appointements de 7,500 francs pour l'une, et 5,000 francs pour l'autre, et que personne ne fréquente. S'il voulait seulement dans sa seconde chaire, donner lecture de sa copie, en ne s'en attribuant pas la composition, il pourrait attirer à son cours quelques auditeurs. 12 septembre 1866.

« G. P.

« P. S. Un autre Dictionnaire français-chinois était en possession de l'abbé Delamarre, mort en Chine il y a un an. (Surt une remarque de Pauthier fort désobligeante pour un de nos consuls.)

« Personne jusqu'ici, à ma connaissance, n'avait encore signalé au public ce dictionnaire resté manuscrit, du P. d'Incarville. Cependant plusieurs copies en ont été faites en Chine. Il en existe, à ma connaissance, encore une copie dans la Bibliothèque du Rév. Morrison, conservée à Hong-Kong; le Rév. J. Sumner en possède une autre en Angleterre, en 3 vol in-fol., faite sur celle du Rév. Morrison. Une troisième copie, qui est à la Bibliothèque nationale, a été faite à Canton, par un Chinois pour le texte chinois, et par M. Arthur Smith pour la partie française, à laquelle copie il a mis son propre nom. Enfin, une

4^e copie, en 3 volumes in-4°, est entre les mains d'un professeur de chinois de Paris.» (Pauthier, *Rapport sur le Dictionnaire de Pery* [*Journal asiatique*, 1871, t. I, Note, p. 357.]

Le Dictionnaire du P. Delamarre, dont nous parlons plus haut, comprend aussi le latin; nous l'avons examiné et trouvé différent de celui du P. d'Incarville. Celui-ci est d'ailleurs fort bien fait; il renferme les mots *A-Zone*, et à chaque mot il donne de nombreux exemples, ainsi : *A* « A qui est cela », — « Je ne sais à qui c'est », — « Dis à mon valet de venir », — « Il n'est pas à la maison » . . . — « *Zone* torride, les zones tempérées, zone glaciale. »

Ce Dictionnaire a appartenu successivement à Sir George Thomas Staunton (dont on trouve l'*ex-libris* avec la devise *En Dieu ma Foy* au verso de la couverture) qui l'avait probablement rapporté de Chine, et au libraire G. Bohm, juin 1866; une note de Pauthier au verso du 2^e feuillet de la reliure dit : « Reçu par M. Xavier, libraire, le 22 juin 1866; acheté en juin 1866. » Ce dictionnaire portait le n° 254, à la vente des livres de Pauthier (décembre 1873) où il a été payé 295 francs, et n° 495 de la bibliothèque de Sir G. Staunton (cf. *Bibl. Sinica*, col. 746-747).

⁽¹⁾ Jean-Mathieu de Ventavon, né à Gap, le 14 septembre 1733; † à Péking, le 27 mai 1787.

ordre 四書 est complète; les caractères chinois sont marqués à l'encre rouge sous chaque mot latin seulement jusqu'au feuillet 5, c'est-à-dire jusqu'au chapitre x, 5. Au surplus, voici comme spécimen, le premier paragraphe : « *A coelo 天 inditum 命 dicitur 謂 natura 性 conformatur 率 naturae 性 dicitur 謂 regula 道 restaurare 修 regulam 道 dicitur 謂 institutio 彝.* » Voici le texte : 天命之謂性率性之謂道, 修道之謂彝. Peu de temps avant cette époque le P. Martial Cibot donnait une traduction de ce même livre à la suite du *Ta hio* 大學, dans les *Mémoires concernant les Chinois*, I, 1776, pp. 459-481. Nous la rapprochons du latin de Ventavon : « Le Tien a gravé sa Loi dans nos cœurs, la Nature nous la révèle, les règles des mœurs sont fondées sur ses enseignements, la sagesse consiste à les connoître, la vertu à les suivre. » Nous faisons de même pour les versions française et latine d'Abel Rémusat⁽¹⁾ : « L'ordre établi par le Ciel s'appelle *nature*; ce qui est conforme à la nature s'appelle *loi*; l'établissement de la loi s'appelle *instruction*. » — « *Coelum jubet quod dicitur natura; conformari naturae dicitur regula; instaurare regulam dicitur documentum.* » Voici enfin Legge : « What Heaven has conferred is called THE NATURE; an accordance with this nature is called THE PATH of duty; the regulation of this path is called INSTRUCTION⁽²⁾. » Les manuscrits du P. de Ventavon avaient été achetés dans une boutique chinoise de Péking par Alex. Wylie; ils sont entrés dans ma collection particulière après la mort de ce savant.

DE GUIGNES et DESHAUTERAYES furent les élèves de Fourmont et Abel Rémusat eut raison de remarquer (*Nouv. mélanges asiat.*, II, p. 304) que « s'il eut quelque part à la direction qu'ils imprimèrent à leurs travaux on peut les compter au nombre de ses meilleurs ouvrages ». La place me manque dans ces pages déjà trop nombreuses qui, au surplus, ne renferment que des fragments, pour parler comme il conviendrait de De Guignes et de son fils, ainsi que des missionnaires Antoine GAUBIL, AMIOT et CIBOT, qui seront plus tard l'objet de nos études. Je ne dirai que quelques mots de Deshauterayes.

⁽¹⁾ *L'Inévitable Milieu*, ouvrage moral de Tsên-ssé, en chinois et en mandchou, Avec une Version littérale Latine, une Traduction Française, et des Notes, précédé d'une Notice sur les Quatre Livres moraux communément attribués à Confucius, Par M. Abel-Rémusat. A Paris, de l'Imprimerie royale, 1817, in-4°, 160 p.»

⁽²⁾ *The Chinese Classics with a Translation,*

critical and exegetical Notes, Prolegomena, and copious Indexes by James Legge Professor of Chinese in the University of Oxford formerly of the London Missionary Society. — In Seven Volumes — Second Edition, revised. Vol. I Containing *Confucian Analects, the Great Learning, and the Doctrine of the Mean*. Oxford, at the Clarendon Press, 1893, gr. in-8°, xv-503 p. — Cf. p. 383.

De Guignes eut en DESHAUTERAYES moins un rival qu'un modérateur. Élève, comme de Guignes, d'Étienne Fourmont dont il était le neveu par sa mère, Michel-Ange-André Le Roux Deshauterayes était né à Conflans-Sainte-Honorine près de Pontoise, le 10 septembre 1724; il mourut à Rueil le 9 février 1795. Comme Fourmont, Deshauterayes s'appliqua à l'étude du chinois aussi bien que de l'arabe; cette dernière langue prit d'ailleurs la plus grande partie de son temps lorsqu'il eût été nommé (19 février 1752) professeur d'arabe au Collège de France en remplacement de Pétis de la Croix, mort en 1751; il donna sa démission en 1784. Au point de vue chinois, Deshauterayes a combattu victorieusement les vues de De Guignes sur l'origine égyptienne des habitants du Céleste-Empire⁽¹⁾; il a dirigé la publication avec l'abbé Grosier de la traduction, par le P. de Mailla, du *Toung-kien kang mou* 通鑑綱目, remaniement et abrégé faits sous la direction de l'illustre TCHOU HI 朱熹, du *Toung kien* 通鑑 de Se-ma kouang 司馬光, et il a inséré dans le premier volume (p. xlix-lxxij) des *Observations* intéressantes⁽²⁾; notons encore une lettre de lui à propos du *Tchao chi kou eul* 趙氏孤兔 « l'Orphelin de la Chine »⁽³⁾. Deshauterayes a eu le grand mérite d'être le premier Européen dont nous connaissons une traduction du cinquième des grands *King*, 經 le *Tchoun Tsiou* 春秋 « le Printemps et l'Automne », dont Bayer ne nous avait fait connaître que le commencement⁽⁴⁾. Malheureusement la traduction de Deshauterayes est restée manuscrite à la Bibliothèque du Roi. Nous en donnons

⁽¹⁾ Doutes sur la Dissertation de M. de Guignes, qui a pour titre : « Mémoire dans lequel on prouve que les Chinois sont une Colonie Égyptienne. Proposés à Messieurs de l'Académie Royale des Belles-Lettres. » Par M. Leroux Deshauterayes. . . . A Paris. Chez Laurent Prault. . . . & Duchesne, M.DCC.LIX, pet. in-8°, iv-89 p., s. l'ap., etc.

⁽²⁾ *Histoire générale de la Chine*, ou Annales de cet Empire; traduites du Tong-kien-kang-mou, Par le feu Père Joseph-Anne-Marie de Moyriac de Mailla, Jésuite François, Missionnaire à Pékin; Publiées par M. l'Abbé Grosier, Et dirigées par M. le Roux des Hauterayes, Conseiller-Lecteur du Roi, Professeur d'Arabe au Collège Royal de France, Interprète de Sa Majesté pour les Langues Orientales. Ouvrage enrichi de Figures & de

nouvelles Cartes Géographiques de la Chine ancienne et moderne, levées par ordre du feu Empereur Kang-Hi, & gravées pour la première fois. A Paris, chez Ph.-D. Pierres. . . [et] Clousier. . . M.DCC.LXXVII-MDCC.LXXXV, 13 vol. in-4°.

⁽³⁾ Lettre de L.-R. Deshauterayes. . . à M. Desflottes, ou l'histoire véritable de l'orphelin de Tchao. — Dans : *Tchao-chi-cou-eulh*, ou l'Orphelin de la Maison de Tchao, tragédie chinoise, traduite par le R. P. de Prémare. . . Présentée à Madame *** Par M. Sorel Desflottes. . . A Peking [Paris], 1755, in-12. — Cf. *Bibl. Sinica*, col. 824.

⁽⁴⁾ *De Confucii Libro Chun cïeü*. Auctore T. S. Bayer. (*Comment. Acad. Sc.*, t. VII, Saint-Petersbourg, 335-391 p. + 5 planches de texte chinois.)

un spécimen comparé à celle de Legge⁽¹⁾. On verra que Deshauterayes laissait parfois des lambeaux de phrase sans traduction par exemple dans le paragraphe 4 qui finit par 仲子之贈.

TEXTE.

公子益師卒。	冬十有二月祭伯來。	九月及宋人盟于宿。	惠公仲子之贈。	秋七月天王使宰咺來歸。	夏五月鄭伯克段于鄆。	三月公及邾儀父盟于蔑。	元年春王正月。	隱公
七章	六章	五章		四章	三章	二章	一章	

⁽¹⁾ Le manuscrit de la traduction se trouve à la Bibliothèque nationale, ms. français 14686 (suppl. fr. 5555), in-4°; elle est précédée d'une préface de 30 pages écrite par le traducteur.

La plus grande partie de cette préface et 7 pages consacrées à Yeou-ouang, le 12^e empereur des Tcheou (règne 11 ans depuis 781 av. J.-C.), se trouvent également dans le Ms. Fr. 14685 (suppl. Fr. 5554), in-4, qui contient quelques autres pièces venant de Deshauterayes, à savoir :

Une *Chronique tartare* de 79 pages commençant par : « 984 av. J.-C. La 17^e année de Movang. Il fit une chasse vers la source du Hoangho, près du Lac nommé alors *Yao tchi*

et aujourd'hui par les Tartares de l'ouest Coconor », et s'étendant jusqu'à 1697 de notre ère avec un supplément occupant les deux dernières pages :

Une chronologie;

Des extraits des recueils des *Lettres édifiantes*.

Une copie de cette traduction faite en juin 1831 sur le ms. original a été payée 33 fr. 50 à la vente des livres d'Abel Rémusat (n° 1302); cette copie qui était marquée « fr. 36, n° 190 du Catalogue du libraire Dondey-Dupré, s. l. n. d. », se trouve aujourd'hui (août 1876) entre les mains de M. Trübner, libraire à Londres, et figure dans son catalogue (1876) au prix de 5.5 livres sterling. — Cf. *Bibl. Sinica*, col. 651.

TRANSLATION.

隱公

ING CONG.

1. A la première lune du Printems de la première année.
 2. A la troisième lune, le Duc Ing cong et (le prince) 儀父 du royaume 邾 Tchou se jurèrent fidélité (et firent alliance) à 莒.
 3. Dans l'été à la 5^e lune le 伯 du royaume de 鄭 *Tching* remporta une victoire sur 段 à 鄆.
 4. Dans l'automne à la 7^e lune 天王 *Thiené ouang* députa 宰咺 auprès de 惠公 *hoei cong*.
 5. A la 9^e lune, les gens de 宋 *Soung* prêtent serment de fidélité à 宿.
 6. Dans l'hiver à la 12^e lune le Pe ou archiduc de 祭 vint.
1. [It was his] first year, the spring, the king's first month.
 2. In the third month, the duke and Efoo of Choo made a covenant in Meeh.
 3. In summer, in the fifth month, the earl of Ch'ing overcame Twan in Yen.
 4. In autumn, in the seventh month, the king [by] Heaven's [grace] sent the [sub-] administrator Heuen with a present of [two] carriages and their horses for the funerals of duke Hwuy and [his wife] Chung Tsze.
 5. In the nine month, [the duke] and an officer of Sung made a covenant in Suh.
 6. In winter, in the twelfth month, the earl of Chae came [to Loo].
 7. Kung-tsze Yih-sze died.

SAHNOUN

UN JURISCONSULTE MUSULMAN

DU III^e SIÈCLE DE L'HÉGIRE ⁽¹⁾,

PAR

M. O. HOUDAS.

Aux premiers temps de l'Islamisme, le rôle d'un grand jurisconsulte était des plus importants. Non seulement il devait connaître les textes servant de lois, en savoir les origines et les interprétations, mais encore il avait à faire acte de législateur.

C'est, en effet, un des caractères les plus curieux de la législation musulmane qu'elle est une œuvre individuelle, n'ayant besoin ni de la sanction du souverain, ni de la consécration d'un corps quelconque qui agisse au nom de la nation. Pourvu qu'il s'appuyât sur un principe ou une décision, contenus soit dans le Coran, soit dans les Hadits, qu'il en déduisit logiquement les conséquences, le jurisconsulte musulman pouvait, si d'ailleurs sa réputation scientifique l'en rendait digne, donner force de loi à la formule à laquelle avaient abouti ses recherches.

Toutes ces divergences qui nous choquent, quand nous étudions les dispositions rassemblées dans ces recueils juridiques que nous considérons volontiers comme des codes, sont le résultat inévitable de la façon dont les savants musulmans ont procédé. Même lorsqu'ils étaient d'accord sur le texte qui formait la base de leur raisonnement, on conçoit sans peine que deux bons esprits n'en aient pas tiré des déductions identiques; à plus forte raison, devait-il en être ainsi quand la plus légère différence d'interprétation s'était produite sur le point de départ. Le moindre écart au début devait avoir pour conséquence inévitable de s'accroître de plus en plus par la série des raisonnements.

Si les conclusions différentes, auxquelles aboutissaient les docteurs musulmans, avaient eu à subir la ratification d'un pouvoir quelconque, il est bien

⁽¹⁾ Tous les détails de cette notice ont été empruntés à deux manuscrits arabes de la Bibliothèque nationale : le *Riadh En-Nofous*, n° 2153, et le *Me'âlim el-Imân*, n° 2154. J'ai

reproduit dans ma *Chrestomathie maghrébine* (Paris, Leroux, 1891, p. 65-77) le texte de la biographie donnée dans le *Me'âlim el-Imân* par Ibn Ennadji qui vivait à la fin du XIV^e siècle.

évident que l'une d'elles seulement eût été choisie et que les autres auraient été écartées pour toujours. Or il n'en était pas ainsi; chacun, dans son âme et conscience, adoptait la solution qui lui paraissait la meilleure : magistrat, il l'appliquait; partie en cause, il en revendiquait l'application.

Pour se bien rendre compte de cette indifférence à l'égard d'une rigidité extrême dans le texte de la loi, il faut être pénétré de l'esprit qui règne parmi les musulmans. Chez eux la foi est si vive et si entière qu'ils évitent avec soin tout ce qui semblerait porter atteinte à la liberté d'action de l'Être suprême. Ils ne croient point au règne de la justice absolue parmi les hommes et ils s'imaginent volontiers que, si elle existait, elle constituerait une sorte d'amoindrissement de la toute-puissance divine.

Cette conception d'un pouvoir sans limites chez la Divinité se répercute à tout instant dans les institutions musulmanes et leur imprime un caractère dont nous avons bien de la peine à nous faire une idée exacte. Le souverain qui représente Dieu sur la terre, le saint personnage qui reçoit l'inspiration du Ciel peuvent donc, sans qu'aucun fidèle y trouve à redire, commettre des actes que la raison réprovoque, puisque rien ne doit s'opposer à ce que Dieu modifie, dans un but que les hommes ignorent, les règles habituelles de la morale. Ainsi, qu'un sultan fasse trancher des têtes sans motif plausible, qu'un chérif s'enivre ou commette quelque autre grave infraction à la loi, personne ne songe à formuler un blâme, du moment qu'il s'agit de l'oint du Seigneur ou d'un inspiré d'En-haut.

J'insiste un peu sur ce point avant d'entreprendre la biographie de Saïnoun, parce que j'estime que l'énumération des faits et gestes de ce personnage n'aura quelque intérêt que si elle montre en partie quel est l'état d'âme de cette société musulmane, chez laquelle des sentiments vraiment droits et d'une nature élevée nous sont souvent masqués, faute de pouvoir les apprécier sans un parti-pris involontaire, dû uniquement à notre éducation bien différente de la leur.

Il ne sera pas plus inutile, je crois, d'indiquer dès maintenant, dans un court résumé, quelles étaient les doctrines dont Saïnoun devait être l'un des apôtres.

Chacun sait que le Coran contient en germe les principes fondamentaux de la législation musulmane. Non seulement ces principes sont dispersés au hasard dans les divers chapitres du Livre saint, mais encore ils sont loin de concorder entre eux. Une des tâches les plus délicates des premiers exégètes a été de discernier, parmi ces versets contradictoires, quels étaient ceux qu'on devait maintenir et quels étaient ceux qui méritaient d'être abrogés. Ce premier travail

opéré, non sans qu'il subsistât quelques divergences entre les principaux docteurs, on a interprété ceux de ces textes devenus définitifs, et ici encore l'entente n'a pas réussi à être complète.

Quatre docteurs cependant ont fini par rallier la majorité des suffrages et ont été déclarés seuls orthodoxes, en tant qu'exégètes, au point de vue canonique et juridique. Sans doute, ils n'ont pas tout expliqué de la même manière, puisque leurs adeptes forment quatre rites différents, mais en réalité bien peu de choses les séparent en ce qui concerne les faits; et c'est surtout à cause de la méthode qui a présidé à leurs travaux qu'on est amené à les diviser en deux grandes écoles : celle de l'Iraq et celle de Médine.

L'École de l'Iraq, à laquelle appartiennent les Hanéfites, ne s'en tient pas exclusivement à la lettre du Coran pas plus qu'à la tradition représentée surtout par les Hadits; elle estime qu'on peut avoir une opinion personnelle, à la condition qu'elle ne soit pas contredite par un texte formel, et elle ne voit aucun inconvénient à procéder par analogie pour compléter la loi quand le besoin s'en fait sentir et qu'on ne trouve aucune indication à ce sujet dans les sources dont on fait usage.

Les Malékites et, à leur suite, quoique à un degré moindre, les Chaféites et les Hanbalites voient les choses à un point de vue différent. Ils estiment que tout a été prévu ou indiqué dans le Coran et dans la tradition, qu'il faut s'abstenir de toute décision lorsque aucune autorité ne la consacre, si peu que ce soit d'ailleurs. Cette école, dite de Médine, exige de ses docteurs des recherches plus approfondies que celle des Hanéfites, puisqu'elle a toujours besoin d'un texte ou d'une tradition pour baser son opinion. Elle offre, en outre, une rigidité très favorable aux progrès de l'islamisme dans les pays lointains, et, du côté de l'Occident, c'est la seule qui fleurisse partout où est parvenue la religion de Mahomet. En Afrique et en Espagne, les populations, converties de gré ou de force, n'auraient peut-être pas tardé à créer des schismes ou même à abjurer, si on ne leur avait imposé l'obligation de s'en tenir strictement aux termes du Livre sacré et de ne point faire usage de leur raison en matière de foi.

Le zèle déployé par Sahnoun pour faire prévaloir en Afrique la doctrine de Médine, en même temps que le dogme de l'éternité du Coran, lui a valu une haute réputation parmi les musulmans, qui lui doivent le maintien de leur religion dans toute son intégrité, durant de longs siècles, au milieu des populations rudes et grossières qu'elles ont lentement transformées.

Le nom de Sahnoun, le seul sous lequel on connaisse aujourd'hui le célèbre

jurisconsulte du Qaïrouân, désigne, en Ifriqiya, un oiseau de proie doué d'une vue extrêmement perçante. Ce surnom, qui faisait allusion à l'extraordinaire sagacité qu'avait montrée, dès son jeune âge, le futur docteur malékite, a fait oublier son véritable nom : Abou Sa'ïd Abdesselâm ben Sa'ïd ben Hâbib ben Hâssân ben Hîlâl ben Bekkâr ben Reb'âh Et-Tonoukhi.

Né en redjeb 160 (avril 777), dans une petite bourgade de Syrie, Saḥnoun, encore tout enfant, fut emmené en Ifriqiya par son père, un des miliciens que la ville d'Édesse fournit au corps d'armée chargé d'opérer dans le Maghreb. C'était un singulier début dans la vie pour un enfant que de suivre son père au milieu de troupes en marche. Cette existence tourmentée ne pouvait manquer de donner à son caractère une trempe singulière qui lui assura cette énergie indomptable dont, plus tard, il fit preuve en maintes circonstances.

Les biographes ne disent pas à quelle époque eut lieu ce premier voyage, mais tous s'accordent à dire que Saḥnoun commença ses premières études à Qaïrouân; il ne devait pas, par conséquent, avoir à ce moment plus de huit ou dix ans. La future ville sainte du Maghreb n'avait pas alors acquis le renom scientifique qu'elle devait avoir plus tard; aussi le jeune étudiant dut-il bientôt se rendre à Tunis pour assister au cours de professeurs renommés, tels que 'Ali ben Ziyâd, Ma's'oud, El-'Abbâs ben Achrès et d'autres, dont la tradition a conservé les noms.

Cependant les livres étaient si rares alors qu'on ne pouvait arriver à posséder une instruction complète qu'à la condition d'aller, partout où ils se trouvaient, entendre les maîtres qu'aucune université n'avait encore réunis sur un même point. A peine âgé de dix-huit ans, Saḥnoun commença une longue pérégrination à travers l'Orient Musulman. En Egypte, il suivit les leçons d'Ibn El-Qâsem, un des principaux disciples de Malek, d'Ibn Ouahb, d'Âchhab; à Médine, il étudia sous Ibn Madjichoun, Motharref. En Syrie, il eut pour maîtres El-Oualid ben Moslem, Ayyoub ben Soueïd; à la Mecque enfin, 'Abderrahman ben El-Mahdi.

Treize années s'écoulèrent ainsi avant que le jeune jurisconsulte revint s'établir définitivement à Qaïrouân, sa patrie d'adoption. Là il trouva un précurseur et un rival : Asad ben El-Forât, le célèbre cadî qui devait plus tard jeter la plume pour prendre l'épée et faire la conquête de la Sicile.

De même que Saḥnoun, Asad avait été chercher la science en Orient; il avait eu l'avantage d'entendre Mâlek lui-même et lui soumettre de nombreuses questions; mais, tout en admirant le savoir du maître, sa raison n'était point

toujours satisfaite. Il sentait le besoin d'une doctrine d'un esprit plus large, et le système suivi par Abou Hanifah finit par avoir ses préférences. Cependant l'impression première avait été profonde; malgré lui, il ne mit dans son traité intitulé l'*Asadiyah* que les décisions formulées par Ibn El-Qâsem, tout en les accommodant, autant que possible, au système hanéfite.

C'en était donc fait de la doctrine malékite en Afrique, si Saĥnoun n'avait hardiment pris sa cause en main. Afin de mieux réaliser son dessein, il résolut de composer à son tour un digeste qui porte le nom de *Modawwanah*. Mais, pour détruire le prestige qui entourait l'*Asadiyah*, il fallait avant tout bien connaître ce livre. Pour y parvenir, Saĥnoun n'hésita pas; il se fit le disciple d'Asad mettant immédiatement par écrit le texte qu'on lui enseignait. Il serait arrivé au bout de cette tâche, si le maître n'avait bientôt soupçonné une trahison et n'avait aussitôt coupé court à cette déloyale entreprise. Néanmoins, grâce à des amis, Saĥnoun finit par avoir une copie complète de l'*Asadiyah* qu'il s'empressa de communiquer à Ibn El-Qâsem.

Dès ce moment la lutte s'engagea très vive; Ibn El-Qâsem prit parti pour Saĥnoun; il critiqua vivement l'*Asadiyah*, qui ne tarda pas à tomber dans le discrédit et à faire place à la *Modawwanah*. Le départ d'Asad pour la Sicile amena à bref délai l'abandon des doctrines qu'il avait enseignées; le triomphe des Malékites fut dès lors assuré.

Ce n'est pas seulement par sa seule valeur scientifique que Saĥnoun atteignit le but qu'il s'était proposé. Ses qualités personnelles contribuèrent largement à assurer son succès : sa modestie, sa sincérité, sa piété étaient connues de tous; on le savait généreux et dévoué. Mais ce qui, par-dessus tout, lui avait valu l'estime de ses concitoyens, c'était l'énergie et le courage qu'il déployait quand il s'agissait de combattre l'injustice et de faire triompher la bonne cause. Sa rudesse d'ailleurs, dans ces circonstances, était parfois héroïque. L'anecdote suivante en donnera une idée.

A cette époque, les pourvoyeurs de harem n'hésitaient pas à enlever des femmes libres qu'ils allaient ensuite vendre à quelque distance de là. Un jour que Saĥnoun était assis devant la porte de sa maison, il vit passer un de ces pourvoyeurs nommé Ĥatem, qui emmenait des femmes libres qu'il venait de prendre à Tunis. « Qu'on arrête cet homme et qu'on m'amène ces femmes, s'écria Saĥnoun. » Aussitôt les personnes qui se trouvaient là se précipitèrent sur ce groupe; elles ne ramenèrent que les captives, car Ĥatem, en entendant ces mots, avait lancé sa monture à toute vitesse pour aller se plaindre à Mohammed ben El-Aghlab.

Le prince, dont Hatem était un des fournisseurs, et qui sans doute devait faire un choix dans ce lot de captives, invita Saḥnoun à rendre de suite les femmes qu'il avait retenues, attendu qu'elles étaient des esclaves de la maison royale. « Non, répondit Saḥnoun, je ne les livrerai point, car si ce sont des esclaves on ne devait pas les confier à un gredin tel que Hatem. » Le page qui transmet cette réponse ne tarda pas à revenir, et cette fois il rapporta un ordre formel. « Tant que ma tête sera sur mes épaules, s'écria Saḥnoun, ces femmes ne seront pas livrées à Hatem. »

Ces paroles énergiques pouvaient avoir pour leur auteur les plus funestes conséquences. Le fils de Saḥnoun, redoutant quelque malheur, conjura son père d'écrire une lettre d'excuses. Celui-ci ne céda qu'avec répugnance et en termes tels que son fils, qui lisait par-dessus son épaule, dut lui dire à chaque instant : « Un peu moins de dureté dans les termes, mon père, je vous en prie. »

En recevant cette lettre, le souverain entra tout d'abord dans une violente colère, puis au bout de quelques heures, la réflexion aidant, il dit à ses ministres et à ses courtisans : « Décidément cet homme veut assurer notre salut malgré nous. Eh bien, je l'autorise à faire rechercher dans tous les coins du royaume les femmes qui se trouvent dans les mêmes conditions et à leur rendre la liberté. »

Dans une autre circonstance analogue, où il avait employé la force pour délivrer dix-sept jeunes filles, Saḥnoun avait répondu au messager du prince qui venait lui enjoindre de les rendre : « Dis à ton maître que j'ai fait le serment que pas une de ces femmes ne sortira d'ici, tant que je n'aurai pas été destitué de mes fonctions de cadî et que Dieu ne saura pas que je n'ai plus aucune autorité pour juger les hommes. »

Quand on songe avec quelle facilité un souverain musulman peut disposer de la vie de ses sujets, on doit admirer la hardiesse déployée par Saḥnoun; mais on doit constater également que la notion du juste finissait par atteindre même ces despotes, dont les instincts cruels n'étaient arrêtés par aucun frein, lorsqu'une voix sincère et hardie venait les rappeler au devoir.

Longtemps Saḥnoun refusa d'accepter des fonctions publiques, l'autorité morale dont il jouissait lui paraissait amplement suffisante. De tous côtés on s'adressait à lui pour lui soumettre des difficultés de droit canonique ou autre à résoudre. Ces consultations le mettaient en relations avec tous les hommes éclairés de l'Ifrîqiyah, et sa réputation comme mufti s'était répandue par tout le Maghreb. Ce rôle lui permettait à la fois d'établir la suprématie des doctrines

malékites et de lutter contre ceux qui soutenaient que le Coran avait été créé. En outre il le mettait tout à fait en dehors de la caste officielle, dont il supportait avec peine les nombreuses infractions aux règles de la morale ou de la religion.

Cependant, son dévouement à la cause de tous les bons musulmans, les services qu'il rendait à tous les honnêtes gens attirèrent de plus en plus l'attention sur lui, si bien qu'à la mort du cadî Ibn Abi El-Djouâd il fut, pour ainsi dire, obligé de lui succéder. La magistrature d'Ibn Abi El-Djouâd avait soulevé bien des réclamations et bien des critiques. Saḥnoun, en présence d'une des nombreuses injustices que venait de commettre ce cadî, n'avait pu s'empêcher de dire : « Ô mon Dieu, faites que je ne meure pas avant d'avoir vu un cadî rendant une bonne justice ! » Il y avait donc déjà, de ce fait, une obligation morale de ne pas laisser tomber de hautes fonctions en des mains indignes; mais un autre motif plus impérieux peut-être aux yeux de Saḥnoun lui dicta sa conduite. Le candidat qui avait le plus de chances d'être nommé était un partisan des doctrines de Hérâq, un hanéfite par conséquent, et il fallait à tout prix empêcher cette invasion dans le domaine malékite.

Malgré ses 72 ans, Saḥnoun se décida à accepter les fonctions de cadî, afin d'achever l'œuvre à laquelle il avait voué sa vie. Toutefois il y mit des conditions, et la première fut que toute la famille du prince donnât l'exemple de la soumission à la loi et du respect à l'égard des faibles. Il eut la discrétion de ne pas nommer le prince lui-même, mais celui-ci comprit sa réserve et lui dit : « Moi, tout le premier, je me soumettrai à toutes vos instructions. »

Pour tous les musulmans à l'âme élevée, la charge de cadî a toujours paru redoutable. La crainte de commettre, sans le vouloir, la moindre injustice et de compromettre ainsi son salut éternel effrayait toujours les hommes doués d'une foi sincère. Saḥnoun en rentrant chez lui après sa nomination, ne put s'empêcher de dire à sa fille Khedidja : « Ah ! ma fille, on vient d'égorger votre père sans avoir eu besoin pour cela de se servir d'un couteau. » Un de ses amis, lui voyant ce jour-là un air tout courroucé, lui demanda s'il fallait le féliciter ou lui adresser des compliments de condoléances au sujet de ses nouvelles fonctions.

A l'occasion de cette nomination, Abderraḥman ben Abd Rebbili avait écrit à Saḥnoun : « Jusqu'ici vous vous étiez occupé des affaires spirituelles des musulmans, désormais vous allez prendre soin de leurs affaires temporelles. De ces deux charges, quelle est celle qui vaut le mieux ? » Voici la réponse du jurisconsulte : « Hélas ! vous dites vrai ; mais j'ai confiance que Dieu

m'aidera dans ma tâche. D'ailleurs la situation spirituelle d'un homme ne peut être bonne que si sa situation temporelle l'est. Je vais avoir maintenant à défendre le faible contre le fort, l'opprimé contre l'oppresser; mais, depuis quarante ans que je suis mufti, ai-je fait autre chose qu'office de cadî, puisque les décisions du mufti sont applicables aux choses temporelles? En tout cas, je me considère comme une victime du sort, et c'est contre mon gré que j'ai accepté ces fonctions. »

Durant les six années qu'il exerça sa magistrature, Saḥnoun introduisit un certain nombre de réformes parmi les usages établis. Il fit rentrer sous sa juridiction toutes les questions de police municipale, qui auparavant ressortissaient à des fonctionnaires de l'ordre administratif. Il défendit aux musulmans dissidents d'enseigner leurs doctrines dans les mosquées et ne craignit pas de les châtier quand ils contrevenaient à sa décision. On lui attribue aussi l'institution des imams, au sens moderne du mot, c'est-à-dire des fidèles qui eurent pour mission de diriger les offices en l'absence du prince. Avant lui les cadis gardaient par devers eux les dépôts judiciaires, il ordonna qu'à l'avenir ils fussent confiés à des amins. Pour éviter que le tribunal devint une sorte de spectacle, il n'admit aux audiences que les parties et leurs témoins. Enfin il introduisit la peine de la bastonnade en Ifriqiyah.

Ces innovations, de peu d'importance à nos yeux, tiraient toute leur valeur de l'esprit qui les avaient dictées. Le rigorisme dont le nouveau cadî faisait preuve à l'égard des dissidents, par exemple, visait surtout les partisans de la doctrine de la création du Coran, qui étaient soutenus par le prince et menaçaient de faire naître un nouveau schisme musulman. Déjà, vers la fin du règne de Ahmed ben El-Aghlab, Saḥnoun avait failli être victime de l'intolérance de ces adversaires.

Appelé en présence du souverain, il avait répondu à ceux qui l'interrogeaient sur le Coran : « Personnellement, je n'ai aucune opinion sur ce sujet, mais tous mes maîtres m'ont dit que le Coran était incréé. » — « Qu'on le tue! s'était alors écrié le cadî Ibn Abi El-Djouâd, je prends sur moi la responsabilité de sa mort. » Un autre personnage voulait même qu'on le coupât en quatre et qu'on exposât chacun des quartiers aux quatre coins de la ville. Il réussit cependant à obtenir la vie sauve en s'engageant à ne plus sortir de sa maison et en fournissant la valeur de dix cautions ordinaires. Fort heureusement pour Saḥnoun, Ahmed ben El-Aghlab mourut soudainement, et le docteur malékite recouvra sa liberté aussitôt.

Était-ce le souvenir de cette persécution qui avait provoqué la mesure qui

avait été prise, ou bien Saïnoun avait-il agi sous l'empire d'une ferme croyance? Il est bien difficile d'être affirmatif à cet égard; cependant, d'après tout ce que disent ses biographes, on doit croire que le ressentiment n'avait pas été son unique mobile. Des sentiments plus nobles avaient guidé sa conduite dans cette circonstance, comme dans bien d'autres.

L'amour de son prochain, la conviction ardente et absolue en matière de foi, le détachement des biens de ce monde sont choses plus communes qu'on ne croit parmi les musulmans. Chez eux, pour les natures d'élite, toutes les fonctions se rattachant à l'exercice du culte ou à l'administration de la justice ne doivent être qu'un moyen de mériter le Ciel en se rendant utile à ses semblables. Aucune préoccupation d'ambition, aucun calcul d'argent ne guidait Saïnoun, pas plus d'ailleurs qu'il n'avait guidé certains de ses devanciers. C'était chez les pieux musulmans une règle absolue, et l'on sait que Abou 'Amr Meïmoun⁽¹⁾, nommé *caïi* en Sicile, fit faire à Sousse, avant son départ, un inventaire minutieux de tout ce qu'il possédait, afin qu'à son retour on pût constater que son avoir ne s'était pas accru de la plus petite chose.

Quelques phrases familières à Saïnoun montrent cependant que, s'il avait un jugement sûr et une nature droite, il avait une opinion trop favorable de sa personne. « Qu'on me pose une question quelconque, disait-il, et je me fais fort d'indiquer la ligne et la page du livre qui en contient la solution. » Il aurait dû pourtant se souvenir qu'il avait dit lui-même que « l'homme le plus prompt à trancher une question était le moins instruit, parce que, ne connaissant que peu de choses, il croyait trouver la solution de tout dans son mince bagage scientifique ». Ce qu'il blâmait le plus vivement, c'était la complaisance à l'égard des puissants : « Le plus grand malheur qui puisse arriver à un savant, répétait-il, c'est qu'on dise, quand on vient le consulter : « Il est chez le prince, chez le *caïi*. »

Il n'estimait pas que la véritable piété consistât dans la simple pratique extérieure du culte : pour lui une bonne action égalait toute les prières, ou, pour employer ses propres expressions : « Mieux vaut ne pas prendre injustement une obole que d'accomplir 70,000 pèlerinages à la Mecque, d'équiper 70,000 cavaliers pour la guerre sainte, d'affranchir 70,000 esclaves musulmans, ou encore de sacrifier 70,000 victimes au temple de la Mecque. »

On conçoit sans peine l'influence qu'un homme de la valeur de Saïnoun dut avoir sur ses contemporains; sa parole éloquente, sa science variée et ap-

⁽¹⁾ Cf. Amari. *Bibliotheca arabo-sicula*, p. 196 et 197.

profondie attirèrent autour de lui une foule de disciples avides de s'instruire : on en compta, assure-t-on, jusqu'à sept cents à la fois qui se pressaient pour écouter les leçons du maître. Sa renommée s'était étendue au loin, jusque dans l'Andalousie, et, lorsqu'il mourut, ce fut un deuil universel dans le monde musulman. Tous pleurèrent le grand apôtre de l'Islam, le pontife bienveillant et éclairé, le jurisconsulte éminent, l'homme intègre, qui avait mis toutes les ressources de sa science, toutes les forces de son âme au service du bien et de la défense des opprimés.

Saïnoum mourut le 6 du mois de redjeb de l'année 240 (1^{er} décembre 854). Il avait atteint l'âge de 80 ans, au compte des musulmans, de 78 suivant nos calculs. On lui fit de grandes funérailles, et le prince Mohammed ben El-Aghlab lui-même présida aux prières que les musulmans font en cette circonstance. Seuls, les courtisans s'abstinrent de prendre part à la cérémonie, alléguant les divergences d'opinions religieuses qui les séparaient du défunt, alors qu'en réalité ils ne voulaient point pardonner à celui qui, de son vivant, avait toujours combattu leurs mœurs dissolues et tyranniques.

Cette manifestation, plus ridicule que méchante, ne diminua en rien la vénération profonde dont les fidèles entourèrent la mémoire du jurisconsulte, et, aujourd'hui encore, tous les musulmans de l'Afrique honorent cet illustre personnage dont les cendres reposent dans un mausolée, à une centaine de mètres des murs de la ville sainte de Qairouân. Son œuvre d'ailleurs a eu un éclatant succès, car, s'il n'a pas réussi à rendre tous ses coreligionnaires meilleurs qu'autrefois, du moins leur a-t-il assuré l'unité des croyances et laissé un modèle à imiter.

ORIGINE
DE L'ISLAMISME EN CHINE,
DEUX LÉGENDES MUSULMANES CHINOISES,

PÈLERINAGES DE MA FOU-TCH'OU,

PAR

M. GABRIEL DEVÉRIA.

Avant d'aborder l'examen des récits légendaires publiés par les musulmans chinois relativement à l'introduction de l'islamisme en Chine, nous croyons utile de résumer le plus brièvement possible les quelques passages des *Chroniques officielles du Céleste Empire*, qui auraient dû les mieux éclairer sur un point aussi important de l'histoire de leur religion.

La première mention des Arabes, de leur pays, de leurs croyances et de leurs conquêtes se trouve dans les *Annales de la dynastie des T'ang* (618-907); elles les appellent Tazi⁽¹⁾, nom sous lequel les Persans les avaient peut-être

⁽¹⁾ Les deux caractères 大食, employés phonétiquement par les Chinois pour transcrire le mot *Tazi*, peuvent se prononcer *Ta-chi* ou *Ta-yi*; mais la lecture *Ta-chi* me paraît plus exacte, car elle est en effet confirmée par la transcription 多氏 *To-chi* dont se sert, vers 672, le religieux Hinen-tchao (Prakâçamati), du Chan-si (province où le *ch* se prononce comme *s*), pour désigner les Arabes qui interceptaient, à cette époque, la route qu'il devait suivre pour aller de Nalanda (Baragoun) à Kapiça. Cf. Ed. Chavannes, *Voyages des pèlerins bouddhistes, par I-tsing*, p. 25, n. 2.— Yezdedjerd III, en répondant aux sommations que lui portaient les envoyés de Saad, fils d'Abon Waqqâs, leur disait: « Les Arabes, jusqu'à ce jour, n'ont été connus

en Perse que sous les titres de marchands (*Tâ-guir, Tâdjir?*) ou de mendiants ». (Malcolm, *Histoire de la Perse*, t. I, p. 254, 255.)

Selon M. J. Halévy, Tazi ou Tazy serait une corruption persane du mot *Tâ'i*, signifiant *nomade, errant* en araméen ancien. Ce nom aurait d'abord désigné les Arabes nomades de la Mésopotamie qui, sortis des territoires du Lahssa et du Bahrein dès les premiers siècles de notre ère, avaient porté le fer et la flamme dans les plus riches vallées de la Perse. C'est peut-être aussi de ce mot *Tâ'i* que dérive celui de *Tâyioun*, expression que M. J.-B. Chabot trouve déjà employée vers l'année 510 de notre ère dans la *Chronique nestorienne* de Josué le Stylite, pour désigner les Arabes en gé-
né-

d'abord désignés. C'est en effet, par la Perse⁽¹⁾ que les Chinois ont pour la première fois entendu parler des compatriotes de Mahomet. L'histoire des T'ang nous entretient d'une révolte des Persans, rejetant en 628 la tutelle que leur avait imposée les Turks (Tou-kioue)⁽²⁾ occidentaux, de l'avènement d'Ardéchr en 629, et de la mort de Yezdedgerd III⁽³⁾ chassé par ses sujets après vingt et un ans de règne, et tué par les Tazi pendant qu'il fuyait vers le Tokharestan où son fils Pirouz III put seul arriver⁽⁴⁾. Du Tokharestan, le prince fugitif informa de ces événements l'empereur T'ang T'ai-tsong et lui demanda secours. Le gouvernement chinois, sourd à cet appel du vaincu, recevait favorablement, en 651, une ambassade du chef des Tazi vainqueurs, l'émir al Momenin Othman qui, au dire de son envoyé, disposait alors de 400,000 combattants⁽⁵⁾.

Dix ans plus tard, en 661, Pirouz III, toujours en Tokharestan, se plaignait encore une fois des empiètements des Tazi; sur sa demande, l'empereur Kaotsong envoya dans les pays de l'ouest une mission chargée de transformer en préfectures et sous-préfectures chinoises le territoire des États compris entre Khotan et la Perse; la ville de Tsi-ling 疾陵城 devint le siège d'un admi-

ral et parfois aussi les Arabes chrétiens; quant aux hypothèses déjà publiées par les orientalistes sur l'origine de ce nom de Tazi, cf. *Mémoires conc. les Chinois*, t. XVI, p. 374, note de S. de Sacy; Quatremère, *Histoire des sultans mamelouks*, t. II, 2^e partie, p. 154; Pauthier, *De la réalité et de l'authenticité de l'inscription nestorienne de Si-ngan fou*, dans les *Annales de philosophie chrétienne* de Bonnetty, 1857, t. II, p. 131; H. Yule, *Cathay and the way thither*, t. I, p. xc et 71.

⁽¹⁾ C'est en 461 de notre ère que l'histoire chinoise mentionne pour la première fois la Perse, à propos d'une ambassade envoyée à la cour des Wei. — De très bonne heure la Chine dut avoir des relations commerciales avec la Perse; en 605-617, Won Fong-hien, concubine de l'empereur Soei Yang-ti, introduisait la mode de se peindre les yeux; elle se servait d'une couleur noire, appelée *ngo-lou* 蛾綠 (keull?), qu'elle faisait venir de Perse à un prix exorbitant. *K'iaï tze yuan hou tchoan*, k. IV, p. 16.

⁽²⁾ J'écris *Tou-kioue* comme St. Julien, mais cette leçon est fautive; le volume supplémen-

taire du *Sin T'ang chou*, consacré à la lecture des noms étrangers transcrits en chinois, nous fait observer qu'il faut prononcer *Tou-kiou*.

⁽³⁾ La version chinoise de ces événements diffère assez sensiblement de celle des auteurs persans; cf. Malcolm, *Histoire de la Perse*, t. I, p. 262 : « Vaincu par les Arabes à la bataille de Nehavend en 642, Yezdedgerd III s'enfuit d'abord dans le Séistan, de là dans le Khorassan et enfin à Merv; le gouverneur de cette ville invita le khakan des Tartares (Turks) à s'emparer du fugitif; le khakan y consentit; ses troupes entrèrent dans Merv dont les portes furent ouvertes par le traître gouverneur. Yezdedgerd se sauva à pied de la ville pendant la confusion du combat et gagna un moulin à 8 milles de la ville; il y fut assassiné par le meunier (651). D'Herbelot, dans sa *Bibliothèque orientale*, nous dit que Yezdedgerd rejoint par des cavaliers sur les bords d'une rivière qui n'était pas guéable, fut tué par eux.

⁽⁴⁾ *K'ion T'ang chou*, k. cxcviii; *Sin T'ang chou*, k. ccxxi, f° 15^a.

⁽⁵⁾ *Sin T'ang chou*, k. ccxxi^b, f° 19^a.

nistrateur général de P'o-sse⁽¹⁾, titre et charge que la Chine confia au roi exilé. Mais les Tazi mirent brusquement fin à cet état de chose, et Firouz III, réduit sans doute à l'impuissance, se décida en 670 à venir avec son fils Ni-niè-che à Tchang-ngan (Si-ngan fou, alors capitale occidentale de la Chine), où il mourut après avoir obtenu du Fils du Ciel le titre de général de la garde de droite, et la permission de construire en 671 un temple de sa religion⁽²⁾.

Ni-niè-che, sept ou huit ans plus tard, se fit reconduire sous escorte dans le Tokharestan; mais, n'ayant pu s'y maintenir, il revint mourir dans la capitale du Céleste Empire en 708⁽³⁾.

L'année 713 est marquée par l'arrivée d'un ambassadeur des Tazi qui apportait comme présents des harnachements ornés de plaques d'or émaillé; ce personnage ne se soumit pas à l'étiquette chinoise qui exige des prosternements devant le souverain; il resta debout. Cette résistance lui eût probablement coûté cher, sans l'intervention bienveillante d'un ministre⁽⁴⁾. La venue

⁽¹⁾ H. Yule, dans son *Cathay*, t. I, p. LXXXVII, identifie Tsi-ling à Zaranj, ville près de laquelle se trouve l'ancienne cité de Pars (Farrakh), la capitale traditionnelle de Roustoum, qui pourrait expliquer le Pars (P'o sse) des Chinois. Il me paraît impossible que l'administration des Chinois ait pénétré aussi loin de leur domaine, qui avait alors pour confins, encore plus fictifs que réels, les quatre places de guerre (Talas, K'outché, Kachgar et Onch).

⁽²⁾ La description de Tch'ang-ngan 長安 志 composée sous les Song (960-1120), nous parle de ce temple : « A l'est de la place Li ts'uen fang, il y a un ancien temple persan; c'est celui que, la 2^e année I-fong (677), Firouz III, roi de Perse, sollicita la faveur de construire. Dans les années Chen-long (705-707) l'empereur Tchong-tsong ordonna à K'e-chen qui était le desservant de ce temple, de le transporter à l'angle sud-ouest de la place de la Trésorerie (Pou-tch'eng fang), à l'ouest du temple de l'Esprit du mal. » (Cf. Pauthier, *L'inscription chinoise de Si-ngan fou*, p. 75.)

⁽³⁾ *Siu T'ang-chou*, k. CCXXI^b, p. 15^b; Ma Toan-jin, k. CCXXXIX, p. 8^a; Visdelou, *Suppl. à la Biblioth. orient.*, p. 189; Gaubil, *Mém. conc. les Chinois*, t. XVI, p. 5.

⁽⁴⁾ *K'ieou T'ang chou*, k. CCXVIII, p. 29; *Sin*

T'ang chou, k. CCXLI, p. 19. — Dans son *Cathay*, t. I, p. LXXXI, H. Yule fait remarquer que cette mission arabe, venue en 713, pourrait être celle envoyée par le fameux général Qotaybah ben Moslem Albaheli; ce personnage naquit en 669-670; investi en 706 du commandement des armées de Walid en Perse, il conquiert tout le grand pays de Kharezem et obligea les peuples de ces quartiers à brûler leurs idoles et à bâtir des mosquées; après cette conquête, Qotaybah passa en Transoxiane et prit de force Samarcande, Boukhara, Nakhcheb, Ferghanah (713-714) et toute cette partie du Mawarannah jusqu'au Bolor et à Kachgar; il aurait porté ses armes jusque dans la Chine, si le Fagfour (Fils du Ciel) n'eût en quelque sorte acheté la paix par l'accueil favorable qu'il fit à une ambassade composée de douze musulmans, que Qotaybah lui avait envoyée, et par les présents dont il la chargea pour ce général, gouverneur du Khorassan. Haddjadj, vice-roi de l'Irak, avait à plusieurs reprises envoyé des courriers à Mohammed ibn Qassem sur le Sind, et à Qotaybah pour les presser d'activer la conquête de la Chine, promettant que le premier qui y parviendrait en aurait le gouvernement; mais la mort de leur chef et celle du khalife (714-715) mit fin à leur dessein; Qotaybah se

d'un autre ambassadeur nommé Soliman est signalée à la date de 726, et une mission députée par Abou Dja'fer el Maçour, se trouvait en 756 à la cour de Chine; l'histoire des Tang ne nous dit rien de l'objet de toutes ces missions et ne parle pas non plus d'envoi d'ambassadeurs chinois chez les Tazi; c'est ainsi sans préliminaire aucun qu'elle nous apprend que l'empereur Sou-Isong se servit de troupes tazi pour recouvrer, en 757, ses deux capitales (Si-ngan fou et Ho-nan fou) tombées au pouvoir de rebelles. Ces troupes, avec lesquelles avait coopéré un contingent ouïgour, étaient venues du Khorassan, du Tokharestan et du Ngan-si (Khotan, Talas, K'outché, Kachgar, Ouch); elles avaient pénétré en Chine par la préfecture de Si-ning et par celle de Léang-tcheou de la province du Kan-sou⁽¹⁾.

Les armées de l'empire du Milieu comptaient alors dans leurs rangs 150,000 étrangers, et, tandis qu'au nord-ouest de la Chine les Tazi entretenaient des relations avec les Qirghiz auxquels ils offraient tous les trois ans des présents parmi lesquels figuraient des tapis d'or⁽²⁾, dans le midi ils attaquaient,

révolta contre Abd al Malik, successeur de Wafid, et fut égorgé avec ouze de ses parents à Ferghanah, en 715-716.

⁽¹⁾ *Tze-tchi-t'ong-tien*, k. CCXIX, f° 14^e, et Gaubil, *Histoire de la dynastie des Tang*, loc. cit., p. 71 et 73.

⁽²⁾ A cette époque les vêtements que portaient les femmes qirghizes étaient faits de fourrures, de lainages, de brocat précieux, de feutre ou de damas que leur vendaient les Tazi de Ngansi et de Pei-ting (territoires qui occupaient tout le bassin du Tarim). Entre les années 758-761, les Qirghiz, ayant été défaits par les Ouïgours, ne pouvaient plus communiquer avec la Chine;... ils se tenaient unis aux Arabes (Tazi), aux Tibétains et aux Qarlouks par une ligue défensive. C'est ainsi que les caravanes tibétaines, lorsqu'elles craignaient d'être détournées ou raoucnées par les Ouïgours, s'arrêtaient chez les Qarlouks jusqu'à ce qu'il leur soit venu une escorte qirghize. Les Arabes tazi ont des brocats 錦 (c'est-à-dire des tapis précieux comme l'or ou tissés de fils dorés) d'une telle pesanteur qu'il faudrait vingt chameaux pour en porter un seul; ne pouvant les transporter tout entiers, ils les partagent en vingt pièces, et, tous les trois ans, ils les donnent en pré-

sents aux Qirghiz. (*Sin Tang chou*, k. CCXVII^b, f° 18 et 19. Visdelou, *ubi supra*, p. 78^b).

Il est probable que ces lourds tissus précieux, dans la fabrication desquels entraient des fils de métal dorés ou argentés, servaient à tapisser l'intérieur des tentes des princes et princesses turks, ce qui expliquerait l'expression de *Kin tchang* 金帳 (tente d'or) employée dans les passages suivants du même chapitre (f° 20^a): « L'Agé des Qirghiz, vainqueur des Ouïgours, dit à leur Khakan: « Je vais bientôt t'enlever » ta tente d'or... je planterai dessus mon étendard... » « L'Agé des Qirghiz mit lui-même le feu au camp du prince ouïgour et à la tente d'or qu'habitait la khatoun. »

Ces tapis étaient vraisemblablement du même genre que ceux dont le chevalier de Chardin nous décrit, en 1636, la fabrication à Yezd, Qachan et Ispahan, industrie importée de Sous, de Touchter et de différentes villes de l'Alhwaz lors de l'invasion de la Mésopotamie par Sabour, en 242 de notre ère. Cette industrie a été portée jusqu'à Kachgar. (Cf. Chardin, *Voyages en Perse*, t. IV, p. 154; — J. Karabacek, *Die persische Nadehmalerei Susanschird*, Leipsig, 1881; — Maçoudi, *Les Prairies d'or*, trad. de M. Barbier de Meynard, t. II, p. 186;

pillaient et brûlaient la ville de Canton, de connivence avec des Persans en 758⁽¹⁾; à cette date, des chefs tazi et des envoyés ouïgours se rencontraient à la cour de Chine et s'y disputaient la préséance à tel point qu'on dut les introduire par deux portes différentes dans la salle d'audience⁽²⁾.

Les Tibétains, dont les incursions sillonnaient tout le territoire compris entre le Pamir, le Syr Deria et la grande muraille de la Chine, devaient inquiéter les Abbassides à l'ouest autant que les Chinois à l'est⁽³⁾; aussi voyons-nous au viii^e siècle les Tazi à vêtements noirs et les Chinois former contre leur ennemi commun, les Tibétains, une coalition dans laquelle, à côté des contingents fournis par Haroun al Rachid, figuraient des troupes ouïgoures et d'autres envoyées par des princes indiens et aussi par le royaume de Nan-tchao (Yun-nan), région dans laquelle la présence des Tazi est signalée dès l'année 801⁽⁴⁾.

A la fin du viii^e siècle (787), on comptait à Si-ngan fou 4,000 familles étrangères venues de Pei-ting (Oroumsi), du Ngan-si (K'outché, Khotan, Talas, Kachgar) et d'autres contrées occidentales; ces étrangers possédaient des terres, avaient femmes et enfants; ils étaient venus en différents temps soit comme voyageurs, soit à la suite de princes, soit comme députés; ils touchaient une pension mensuelle de la cour, et la somme de ces pensions allait par an à 500,000 onces d'argent. Ces gens étaient dans l'impossibilité de retourner chez eux par les chemins ordinaires, car les routes étaient interceptées par les Tibétains, alors maîtres des pays situés à l'ouest de la province chinoise du Chen-si. Ces étrangers pouvaient cependant retourner chez eux soit en pas-

t. VII, p. 291; t. V, p. 467; t. VIII, p. 417; — Timkovski, *Voyage à Pékin*, t. 1, p. 406.

Les Arabes ont laissé dans la Haute-Asie une autre industrie, celle des émaux cloisonnés que les Chinois fabriquent aujourd'hui et nous vendent sous le nom de *Fa-lun yao*, émail des Francs, et qu'ils appelaient d'abord *Ta-chi yao*, émail des Tazi. (Cf. *China Review*, t. VI, p. 346, *Chinoise cloisonne enamel*, par O. F., von Möllendorff.)

⁽¹⁾ *K'icou T'ang chou*, k. cxviii; Gaubil, *Histoire de la dynastie des T'ang*, loc. cit, p. 84; *Sin T'ang chou*, k. cxxxi^b, f° 16; *Tze tchi t'ong tien*, k. ccxx, f° 29^b.

⁽²⁾ *Sin T'ang chou*, k. ccxvii, f° 6.

⁽³⁾ Dans les années Tcheng-yuan (785-804),

les Tazi étaient en guerre avec les Tibétains; cela obligeait ceux-ci à reporter vers l'ouest la plus grande partie de leurs forces, et cette diversion rendait la tranquillité aux frontières chinoises. Les Tibétains ne purent résister. En 798, par ordre de l'empereur, trois envoyés tazi à habits noirs (Abbassides), Han-cho, Ou-ki, Cha-pe, reçurent le titre de *Tchong lang tsiang* et furent renvoyés à l'étranger. Cf. *K'iou T'ang chou*, k. cxvii, f° 30; Bretschneider, *On the knowledge possessed by the ancient Chinese*, p. 10).

⁽⁴⁾ *Sin T'ang chou*, k. cxxxi^a, f° 12^a; S.-W. Bushell, *The early history of Tibet*, Roy. Asiat. Soc., oct. 1880; c'est la dernière mention de Tazi dans l'*Histoire des T'ang*.

sant par le pays des Ouïgours, soit par mer; on leur offrit de prendre celle de ces deux routes qu'ils préféreraient; ils demandèrent tous à demeurer en Chine; on les incorpora dans l'armée, ils reçurent une solde; on fit ainsi une grosse économie et on profita de ces étrangers, qui fortifièrent beaucoup les légions où ils furent inscrits⁽¹⁾.

Si maintenant nous passons à l'histoire de la dynastie des Léao et à celle des Song embrassant la période qui s'écoule du x^e au xiii^e siècle, nous voyons encore les Tazi envoyant en 924 une ambassade à Apaoki, premier prince des K'i-tan, pendant qu'il se trouvait sur les bords de l'Orkhon, dans l'ancienne capitale des Ouïgours; en 1020 un autre ambassadeur Tazi qui avait offert des éléphants et d'autres présents obtenait la main d'une princesse des Léao pour Tsek'e 册割, fils du roi son maître, et puis enfin les Annales des Song mentionnent vingt missions Tazi, tant politiques que commerciales, venues par mer dans les provinces de Canton et du Fou-kien. A partir de cette époque, il n'est plus fait mention des Tazi dans l'Histoire chinoise⁽²⁾; leur nom disparaît donc presque en même temps que l'empire des khalifes, au moment même où les conquêtes mongoles vont faire affluer en Chine une immigration considérable de mahométans, dont les descendants, mêlés à ceux des premiers colons du viii^e siècle, sont désignés aujourd'hui le plus ordinairement sous le nom de Houei ou Houei-Honeï⁽³⁾.

⁽¹⁾ *Sin T'ang chou*, k. cccxxxii, f° 32; Gaubil (*Hist. des T'ang*, ubi supra, p. 134) a eu le tort de traduire le mot Hou 胡 par Tartares; j'y ai substitué le mot *Étrangers* qui est plus exact, car les Chinois appliquaient cette dénomination de Hou à tous les étrangers barbus.

⁽²⁾ *Yuan kien lei han*, k. ccxxxvii, f° 31, et Bretschneider, *On the knowledge possessed by the ancient Chinese of the Arabs and Arabian colonies*, p. 11; *Medieval researches from Western Asiatic sources*, t. 1, p. 267.

⁽³⁾ Ce nom s'écrit avec le caractère 回, ou parfois 韃, que nous transcrivons Houei, Hwei, Hœi ou Hœi. (Dans l'orthographe sinologique, H devant a, o, ou est l'équivalent du KH des langues sémitiques.) Les musulmans chinois sont appelés Houei ou Houei-Houei, qui n'est qu'une répétition populaire du son Houei, ou Houei tze 回子 (Tze n'est ici qu'une désinence de substantif), ou Houei jen 回人 signifiant

les gens Houei, ou collectivement Houa men 花門, expression inusitée chez les auteurs sino-musulmans et dont la signification de secte fleurie ne trouverait aucune application; il me paraît donc falloir traduire Houa men par « secte des Houa ». L'ouvrage intitulé *T'ang chi san pe cheou* 唐詩三百首 nous dit que, sous la dynastie des T'ang (à une époque qu'on ne mentionne pas), il y avait dans la préfecture de Kan tcheou (au Kan-son) un camp fortifié appelé Houa men chan pao (retranchement de la montagne de Houa men, à mille li à l'est duquel on arrivait au campement principal des Ouïgours); dans l'inscription de la stèle commémorative de la construction, en 1764, de la mosquée qui est à l'ouest du palais impérial à Pékin, l'empereur Kien-Long se sert de cette expression de Houa men pour désigner les mahométans; on la retrouve employée dans la même acception par différents auteurs chinois

Les données qui précèdent fournissent l'explication la plus naturelle et la plus plausible de l'introduction de l'islamisme dans l'empire du Milieu, explication qui n'est pas celle des musulmans chinois, parce que leurs coreligionnaires qui n'ont écrit qu'à une époque relativement récente, ou bien n'ont pas su reconnaître avec certitude, sous le nom de Tazi, les premiers pionniers de leur foi (c'est ce qui nous paraît le plus vraisemblable)⁽¹⁾, ou bien l'attrait du merveilleux l'a emporté chez eux sur l'amour du vrai. Toujours est-il que dans les quarante ouvrages, volumes, opuscules ou brochures que nous avons pu

qui ont publié des descriptions de l'Asie centrale : cf. C.-L., Huart, *Recueil de documents sur l'Asie centrale*, p. 4, n° 2; *Le pays de Khamil*, dans le *Bulletin des travaux historiques et scientifiques*, 1897, p. 17, n° 5.

Quant au terme de Houei (Kkonci), il semblerait que c'est dans le *Léao chi* 遼史 qu'on le rencontre pour la première fois : dans un article sur les Léao occidentaux ou Kara Khitai, il est dit, à la date de 1134, que les chefs des Houei-Houei leur payaient un tribut. L'Histoire des Kin (Tartares Jou-tchi) se sert aussi de ce nom, en rapportant qu'au XII^e siècle il y avait dans l'armée des Kin un régiment de Houei-Houei qui étaient habiles à projeter des matières inflammables. (Bretschneider, *Medieval researches*, t. I, p. 267.)

Certains auteurs musulmans chinois des XVIII^e et XIX^e siècles se sont vainement essayés à trouver l'origine et l'explication du terme *Houei*; il me paraît n'être qu'un sobriquet tiré d'un mot arabe qui, revenant sans cesse dans le langage vulgaire, aura par sa fréquence particulièrement frappé les Chinois lors de leur contact avec les premiers agglomérations Tazi. Mon savant collègue M. Houdas me suggère que ce mot pourrait être *khouya* (ya khouya يا خوي = mon frère), pluriel = *khaoua*; ces termes sont employés de temps immémorial dans l'arabe vulgaire. A l'appui de mon hypothèse, je rappellerai qu'en 1860 et 1861, lors de l'occupation de Tien-tsin par le corps expéditionnaire franco-anglais, les gens du peuple nous surnommaient des *dis donc*, et les Anglais des *I say*. — De plus, Mahomet, dès la première année de l'Hégire, avait institué une

sorte de fraternité entre les nouveaux convertis à sa doctrine (les Ançars et les Mouhadjirs); le Prophète lui-même choisit pour frère Aly ben Abi Thaleb. — Après qu'au commencement du XII^e siècle le terme *Houei-Houei* eut passé du langage dans la littérature chinoise, il fut confondu avec l'expression *Houei-le* ou *Houei-hou*, qui jusqu'alors avait exclusivement désigné les Ouigours; aussi les écrivains chinois de l'époque mongole durent-ils, pour distinguer ceux-ci au XIII^e siècle, avoir recours à une nouvelle transcription de leur nom, qu'ils écrivirent *Iwei-wou-r*. (Cf. Bretschneider, *Medieval Researches*, t. I, p. 252 et 267.)

⁽¹⁾ Je trouve cependant dans les écrits des musulmans chinois trois fois la mention de Tazi : 1° l'ouest de l'Inde s'appelle Tazi, la religion s'y est développée, son symbole est la maison de la pierre... 天竺之西曰維大食有教興焉顯諸石室 (stèle de 1351 dans la grande mosquée de Canton); 2° nos *Histoires* (chinoises) font de Tazi, et la *Grande géographie de la Chine* fait de Médine le royaume ancestral des Houei-Houei (le *Tchi cheng chi lou*, d'après le *Tsi sieou lei kao* 七脩類稿, k. xviii, ouvrage composé au milieu du XVI^e siècle); 3° l'île de Soumatra était, sous la dynastie des Han, le territoire de *Tiao-tchi* 條支, et, sous celle des Tang, celui des P'o-sse Ta-chi (Pars Tazi). (Le *Tchi cheng chi lou*, k. xix, f° 18, d'après le *Po-hong-i-chi*, 八紘譯史, ouvrage composé au milieu du XVII^e siècle). Ainsi rédigées et publiées sans aucun commentaire, ces trois indications étaient plutôt propres à égarer les musulmans chinois qu'à les éclairer.

nous procurer pendant notre séjour en Chine, et qui représentent la plus grande partie de la littérature sino-mahométane⁽¹⁾, nous n'avons trouvé aucune allusion aux événements que nous venons d'exposer. Dégagés du souci de la vérité historique quant aux origines du mahométisme en Chine, les écrivains musulmans de ce pays rapportent deux légendes différant très sensiblement l'une de l'autre; la première des deux que nous allons traduire, en en supprimant certaines digressions philosophiques inutiles au récit, est tirée d'une brochure anonyme imprimée à Tien-tsin, et intitulée *Houei-Houei yuan laei* 回回原來 ou « Origine des Houei-Houei »⁽²⁾:

L'empereur Kang-Hi⁽³⁾, revenant des pays au delà de la grande muraille, s'arrêta dans le palais d'un général de brigade nommé *Ma* 馬. Tout à fait inopinément, Sa Majesté adressa à son hôte la question suivante : « En ta qualité de musulman, connais-tu la signification du nom de *Houei* 回 ? » — « Je l'ignore, répondit Ma, et je n'oserais hasarder une explication. » — « Peux-tu me dire alors d'où vient l'expression de *Tsing tchen* 清真 (vrai et pur)⁽⁴⁾ pour désigner ta religion ? » — « Je ne le sais pas davantage, fit encore le général. » — « Comment êtes-vous venus autrefois des contrées occidentales en Chine ? Sous quelle dynastie chinoise vous y a-t-on vus pour la première fois ? Quels furent les motifs de votre arrivée ? — Le général déclara qu'il était incapable de répondre à ces questions. — « Eh bien ! dit alors le souverain, la lecture du cahier que voici t'éclairera sur tous ces points. » Là-dessus l'empereur passa le livre à son serviteur. — « Je ne sais pas lire, avoua celui-ci, mais je chargerai quelqu'un de plus savant de m'en expliquer le contenu et j'en tiendrai le plus grand compte. » Cette réponse satisfait pleinement l'empereur.

Quelque temps après, le général Ma envoya une reproduction de ce cahier à son collègue de la ville de Hoai-king fou 懷慶, nommé Yen 閻; cet officier, en fervent musulman

⁽¹⁾ Parmi les ouvrages en ma possession, j'en compte six gravés en caractères chinois et lettres arabes. La plus ancienne de toutes ces publications ne remonte pas au delà de 1646 : c'est le *Tsing tchen tchi nan* 清真指南 (la Boussole du Vrai et du Pur), par Ma-Tchou 馬注, surnommé Tchong-Sieou 中修, yunnanais originaire de Kin-tehi (le Zardandan de Marco Polo). Dans la préface, Ma-Tchou nous dit qu'il descend d'Adam à la 95^e génération, de Mahomet à la 45^e et du célèbre ministre mongol Seyyd Edjell (Chems ed-Din) à la 15^e génération.

⁽²⁾ Cette brochure, in-8^o de 10 feuillets, ne porte ni date ni nom d'auteur; les planches xylographiques qui ont servi à son impression sont conservées dans la mosquée de la rue Siao

houo Kiang, à Tien tsin 天津府小快巷清真寺. Wylie, dans ses *Notes on Chinese literature*, assigne à cette brochure la date de 1754.

⁽³⁾ 1662-1722.

⁽⁴⁾ Ce terme de *Tsing tchen kiao* a d'abord désigné en Chine le judaïsme, ainsi qu'en témoignent les stèles de la synagogue de K'ai-fong fou; sur la stèle de 1351 qui se trouve dans la grande mosquée de Canton, l'islamisme n'est encore désigné que sous le nom de *chi chi kiao* 石室教 « religion de la maison de (ou de la) pierre ». Les dénominations de *Houa men Kiao* 花門教, « religion de la secte des Houa », et *Houei-Houei Kiao*, « religion des Houei », sont donc de date plus récente.

qu'il était, le fit transcrire par tous les coreligionnaires qu'il comptait dans son état-major⁽¹⁾. C'est depuis lors que put circuler un grand nombre de copies de cet opuscule, dont voici la teneur :

Dans le courant du second mois de la deuxième année Tcheng-koan de la dynastie des T'ang (628 de J.-C.), l'empereur T'ai-tsong vit dans la nuit, en rêve, un homme à turban qui arrivait d'Occident et se tenait debout devant lui (au lieu de s'agenouiller). A son réveil, ne pouvant s'expliquer cette vision, l'empereur, dès la première audience du matin, fit venir le préposé à l'explication des songes pour lui demander ce que présageait celui qu'il venait de faire. « L'homme au turban, dit le devin, voudrait supplanter votre dynastie; son apparition dans votre rêve ne peut s'expliquer autrement. » — « Comment, fit alors l'empereur, la cour devra-t-elle s'y prendre pour conjurer un tel malheur? » — « Il faudrait, lui répondit-on, qu'un de vos fonctionnaires allât porter à Khamil, dans les contrées à l'occident de la Chine, une lettre qui traiterait de l'ouverture de routes et de relations d'amitié entre le Cielste Empire et les pays étrangers, choses pour lesquelles vous demanderiez des interprètes que ramènerait votre ambassadeur et avec lesquels Votre Majesté pourrait causer. »

Le prince chinois agréa cette proposition et rédigea une lettre qui fut remise, dans la matinée du 19 du troisième mois, à Chi-T'ang 石堂 désigné comme ambassadeur. Ce fonctionnaire partit au galop, emportant en bandoulière la missive impériale. Il franchit la passe Kia-yu Koan 嘉峪關 et se rendit par la voie la plus directe à Khamil⁽²⁾, dans les contrées de l'ouest; dès qu'il fut parvenu à la Porte Fleurie orientale de cette capitale, les officiers du palais informèrent leur prince de l'arrivée du représentant des grands T'ang. Sa Majesté ordonna de l'introduire. Dans la salle d'audience, Chi-T'ang salua le monarque et présenta la lettre qu'il apportait; un interprète la reçut pour en donner lecture; il s'agenouilla et dit : « Voici la teneur de la présente missive : L'ouverture de communications par la passe Kia-yu Koan profiterait à nos relations; si vous approuvez cette idée, faites donner l'ordre d'envoyer un certain nombre d'interprètes qui se rendraient près de notre personne avec Chi-T'ang, et avec lesquels nous pourrions nous entretenir. »

En conséquence, le souverain de Khamil chargea trois interprètes, les nommés Qays, Ouweis et Qassem⁽³⁾, d'accompagner l'ambassadeur chinois et de franchir avec lui la porte du Kia-yu Koan pour se rendre en Chine. Contre toute prévision, Qays et Ouweis, éprouvés par le changement de climat, moururent en route. Qassem parvint seul dans la capitale chinoise. Voici dans quels termes Chi-T'ang rendit compte de sa mission : « A la vue de la lettre de Votre Majesté, le souverain de Khamil éprouva une grande joie; il vous a envoyé trois interprètes, mais deux d'entre eux sont morts pendant le trajet; le climat leur était contraire. Le troisième, nommé Qassem, se repose actuellement dans une auberge. »

⁽¹⁾ *Id. inf.*, p. 316, note 1.

⁽²⁾ Khamil, Hamil, Qamil ou Hami, à l'extrémité de la province du Kan-sou, commande les routes au nord et au sud des monts Célestes ou T'ien chan. Le Kia-yu Koan est situé près

de Sou-tcheou de la province chinoise du Kan-sou à l'extrémité méridionale de la grande muraille.

⁽³⁾ Kai-sse 蓋思, Ou-wai-sse 吳丕斯, Ko-si-in 葛西隱.

L'empereur dit alors : « Je pense qu'il ne convient pas qu'un étranger soit admis trop vite en notre présence; que celui-ci reste donc temporairement où il est; rien ne s'oppose d'ailleurs à ce qu'on aille à l'hôtel pour le questionner sur ses antécédents et pour lui servir de notre part une collation; après quoi on avisera. »

Le même jour, l'empereur T'ai-tsong, ayant revêtu un travestissement, se rendit *incognito* à l'auberge et constata que cet homme à turban qui y demeurait ne faisait qu'un avec celui de son rêve; tandis que les mains jointes devant la poitrine T'ai-tsong lui témoignait du respect, Qassem lui dit : « Je ne mérite pas de tels égards de la part du Fils du Ciel. »

Très étonné, l'empereur lui demanda comment il l'avait reconnu sous son déguisement. « Un souverain, répondit Qassem, n'a pas les manières des autres hommes. » — « Puisque tu sais qui je suis, fit T'ai-tsong, suis-moi donc au palais. »

Un coup frappé sur la cloche d'or avait signalé leur arrivée. Aussitôt les fonctionnaires civils et militaires s'étaient levés et avaient formé la haie. Seul l'homme au turban eut la permission de s'asseoir.

L'EMPEREUR. — Les doctrines de vos contrées occidentales sont-elles les mêmes que celles de la Chine?

QASSEM. — Nos doctrines, tout comme les vôtres, traitent du ciel, de la terre, du souverain, des parents, des maîtres, en même temps que des Cinq Vertus principales : l'humanité, la justice, l'urbanité, la prudence, la sincérité; et aussi les Trois Grandes Règles.

L'EMPEREUR. — Il n'est pourtant pas admissible que Confucius ait voyagé dans ton pays; comment se fait-il alors que tu connaisses de telles doctrines qui sont les siennes?

QASSEM. — Notre pays possède un livre sacré désigné sous le titre de *Fourqan*, qui contient 6666 versets. Cet ouvrage est tellement complet dans ses enseignements qu'il prévoit tous les cas de la vie, du plus important au plus minime. L'étendue de ce qu'il embrasse de matières, l'explication minutieuse qu'il en donne en font un livre qu'aucun ne surpasse. . .

Là-dessus, pour répondre à de nouvelles questions de l'empereur, Qassem expose, dans les termes mêmes de la philosophie confucéenne, ce qu'il entend par les Cinq Vertus principales et les Trois Grandes Règles recommandées aux disciples du Qoran.

« Enfin, dit l'empereur, des trois religions reconnues (confucianisme, taoïsme, bouddhisme), des neuf écoles entre lesquelles se répartissent les gens qui professent la littérature et la philosophie, laquelle est la tienne?

QASSEM. — Ma religion est celle qui s'appelle *Tsing tchen* 清真教 (vraie et pure).

L'EMPEREUR. — Pourquoi la nomme-t-on *vraie et pure*? Pourrais-tu m'expliquer le sens que vous attachez à ces deux mots?

QASSEM. — Pure, parce que par la purification on écarte la souillure; vraie, parce que quand le cœur est réellement sans fausseté le mensonge ne peut y trouver place. Notre religion est orthodoxe, c'est ce qui la distingue des doctrines gauchies et des hérésies que pratiquent les adeptes des trois religions et des neuf sectes dont me parlait Votre Majesté.

L'EMPEREUR. — Puisque votre religion est celle du *Tsing tchen* (vrai et pur)⁽¹⁾, pourquoi vous désigne-t-on sous le nom de *Houei-Houei* 回回?

A cette question Qassem se livre à toutes les fantaisies de son imagination pour expliquer ce surnom, dont les caractères, si on ne les considère pas comme purement phonétiques, ont le sens de *retourner, revenir*. Selon lui, *Houei* fait allusion au séjour temporaire des humains sur la terre qu'ils quittent pour retourner dans la mort, à l'âme *retournant* vers l'au delà de la vie, au *retour* dans la bonne voie des consciences égarées, au *retour* des illusions vers la réalité⁽²⁾. Mais voici l'heure de la prière; Qassem se lève et s'acquitte de ses oraisons en présence du souverain. Celui-ci, ayant remarqué que les salutations rituelles du musulman diffèrent de celles du confucianisme, le questionne sur ce point et lui fournit ainsi l'occasion de compléter son explication du mot *Houei*, dans l'acception de « retourner ».

L'EMPEREUR. — Pourquoi, en accomplissant tes salutations religieuses, appliques-tu tes mains sur tes oreilles et les élèves-tu au lieu de les appliquer sur le sol? Pourquoi, en fléchissant les genoux, ton visage se fixe-t-il vers la terre?

QASSEM, *répondant en vers*. — Ceci symbolise le *retour* de l'homme vers son origine :

Lorsque les mains sont élevées à la hauteur des oreilles, la respiration devient plus facile. Cette attitude est celle de l'enfant dans les évolutions de sa vie intra-utérine.

En venant au monde, c'est la terre que regarde sa tête.

C'est de là que vient la coutume de *retourner* à notre premier état pendant nos prières.

Le souverain, charmé de la facilité avec laquelle Qassem répondait, se mit ensuite à l'interroger sur les cinq temps canoniques quotidiens; mais, interrompant brusquement les explications du musulman, il ordonna à tous les fonctionnaires de sa Cour d'aller dans les pagodes se prosterner devant les dieux en leur brûlant des parfums. Le musulman, qui n'a pu s'empêcher de sourire en constatant que l'empereur était idolâtre, ne craint pas, après la cérémonie, de lui faire part de ses impressions :

QASSEM. — Le Seigneur a créé l'homme, et l'homme a créé des dieux qui, s'ils sont

⁽¹⁾ *Vid. sup.*, p. 312, note 4. — ⁽²⁾ *Vid. sup.*, p. 310, note 3, parag. 3.

assis, sont incapables de se lever; s'ils sont debout, sont incapables de marcher. On leur a fait une bouche incapable de parler. Alors à quoi bon les adorer?

L'EMPEREUR, *riant au lieu de répondre à cette observation.* — Si je te nommais président du Tribunal des Mathématiques, qu'en penserais-tu?

QASSEM. — Je croirais devoir accepter une telle faveur, si j'en étais l'objet.

L'EMPEREUR. — Mais, demeurant seul en Chine, tu ne pourrais t'empêcher de regretter ton pays; aussi voudrais-je envoyer trois mille de mes cavaliers se fixer à Khamil en échange de trois mille habitants de cette place qui viendraient ici se faire inscrire comme sujets chinois. Crois-tu cela possible?

QASSEM. — Si telle est l'intention de Votre Majesté, il faut que j'adresse une note dans ce sens à mon souverain.

Le musulman se met immédiatement à l'œuvre; il exprime dans son placet les désirs de T'ai-tsong, vante les bons procédés dont il est l'objet, annonce l'emploi auquel il vient d'être élevé et sollicite enfin l'envoi en Chine de toute sa famille.

Aussitôt que cette missive fut prête, l'empereur désigna un fonctionnaire pour diriger sur Khamil, par la route de Kia-yu Koan, trois mille cavaliers chinois. Lorsqu'ils arrivèrent devant la porte de la ville, le roi, prévenu par les gardes que cette troupe attendait ses ordres, fit introduire le chef de la mission. Celui-ci, après avoir salué selon l'étiquette, présenta le placet dont il était porteur. Très satisfait de la proposition qu'elle contenait, le prince de Khamil ordonna de bien installer les trois mille Chinois, et mit à la disposition de l'ambassadeur un nombre égal de Musulmans ainsi que les membres de la famille de Qassem pour qu'ils aillent d'abord attendre à la porte Kia-yu Koan les instructions de l'empereur de la Chine.

Les officiers préposés à la garde de la Grande Muraille, effrayés de l'arrivée d'une telle quantité de Houei-Houei, adressèrent un mémoire à l'empereur; celui-ci, informé d'ailleurs par une lettre de son envoyé, expédia l'ordre de changer le costume de tous ces gens de Khamil, de les répartir chacun dans une localité différente et de leur faire épouser des femmes chinoises. Les parents de Qassem furent seuls autorisés à se fixer dans un même lieu. Cela fait, l'empereur fit venir Qassem et lui dit : « Je te confère le titre de Houei-Houei Défenseur de l'Empire. »

En réponse aux remerciements de Qassem, l'empereur des T'ang déclame des vers à la louange de l'islamisme⁽¹⁾. Ainsi se termine ce récit dont les invrai-

⁽¹⁾ J'ai entre les mains une autre version de cette même légende, portant le même titre de *Houei-Houei yuan lai*; elle consiste en 25 feuillets manuscrits; l'auteur a beaucoup diminué

le récit, mais il a beaucoup ajouté à la partie poétique. Dans cette seconde version, le nom de Khamil a disparu pour faire place à l'expression plus vague de *Si-yu*, les contrées occi-

semblances ne méritent que quelques mots d'observation : l'homme à turban que T'ai-tsong voit en rêve au vi^e siècle nous reporte à l'apparition du personnage d'or qui troubla le sommeil de l'empereur Ming-ti en 6/4 de J.-C. ; à la suite de son rêve, l'un expédie une mission dans l'Inde au-devant du bouddhisme, l'autre envoie une ambassade à Kkamil au-devant de l'islamisme. L'écrivain anonyme que nous venons de traduire a sans doute voulu, s'il s'est inspiré de cette légende du songe de Ming-ti, donner à l'introduction du mahométisme en Chine une origine aussi noble que celle réclamée pour la secte de Foh.

Chi-T'ang, l'ambassadeur envoyé par T'ai-tsong à Khamil, n'a probablement existé que dans l'imagination de l'auteur de la légende; ce nom du moins ne désigne aucun des personnages dont l'Histoire des T'ang nous a conservé la biographie. Quant à la date de 628, qui répond à la 7^e année de l'hégire, elle nous paraît assez mal choisie pour nous décrire les beautés du Fourqan, qui n'a été mis en ordre et publié que sept ans plus tard, et pour nous représenter le roi et les habitants de Khamil comme déjà musulmans. A la date citée, ce territoire n'était connu des Chinois que sous le nom de I-wou; c'est ainsi que le désigne le célèbre moine bouddhiste Hiuen-tchoang lorsqu'il y passe en 629; l'accueil empressé dont il est l'objet de la part du chef de ce petit État, qui dépendait des Turks Tou-kiou jusqu'en 630 ou 634, marque bien que ce prince était lui-même disciple de Bouddha et non de Mahomet⁽¹⁾.

Nous devons, en matière chronologique, nous attendre de la part des musulmans chinois qui nous parlent des commencements de leur religion, à une sorte de métachronisme perpétuel résultant d'erreurs commises lorsque, pour la première fois, ils ont voulu exprimer en années chinoises le nombre des années arabes qui les séparait des principaux événements de la vie du Prophète. C'est sans doute vers le milieu du xiv^e siècle que l'auteur de ces premiers

dentaires; ce manuscrit est daté de l'année 1712. Les planches de cette édition modifiée sont conservées dans la mosquée du village de Ma-kia-chi tchoang, au nord de Ta-ming fou, dans la province du Tchi-li; elles ont été gravées, dit la préface, d'après une copie provenant du général Yen Ting-kouo 閔定國, de Hoai-king fou, province du Ho-nan. *Vid. sup.*, p. 312, où le nom de ce général est déjà cité. Dans son *Mahométisme en Chine*, t. 1, p. 28, M. Dabry de Thiersant nous raconte une autre

version de cette même légende, version d'après laquelle c'est en Arabie que l'empereur T'ai-tsong envoie 3,000 hommes, en échange desquels le roi d'Arabie lui envoie son oncle Ouang-ga-sa avec 3,000 mahométans. — M. Dabry de Thiersant ne nous fournit aucune référence à ce sujet et généralement ne cite que d'une manière trop vague, quand il les cite, les sources où il puise.

⁽¹⁾ Cf. Stanislas Julien, *Vie et voyage de Hiuen-tchang*, t. 1, p. 32.

synchronismes a calculé en arrière ses dates chinoises, à l'aide des totaux d'années arabes écoulées depuis ces événements; la différence de celles-ci avec les années luni-solaires des Chinois, différence qu'il ignorait évidemment, produisait vers 1351 ⁽¹⁾ un écart variant de 23 à 24 ans. A cette dernière date, il s'était écoulé 753 années arabes depuis l'hégire, 766 depuis la mission de Mahomet, et 806 depuis sa naissance. Or ces chiffres, considérés comme ceux d'années luni-solaires chinoises, placeraient ces événements aux années 546, 586 et 599 de notre ère, dates qu'accepte en effet Liou-Tchi 劉智, auteur du *Tchi cheng chi lou nien p'ou* 至聖實錄年譜 (Vie de Mahomet) ⁽²⁾, et qu'il exprime par les synchronismes suivants ⁽³⁾:

1° Mahomet est né dans la 1^{re} année de l'Éléphant, la 42^e année de Kisra Anousher 啓氏臘厄孛氏王, la 822^e année d'Iskander, ce qui correspond à l'année *Ping-in* de notre cycle duodénaire, sous le règne de l'empereur Wou-ti de la dynastie des Léang.

La dernière indication nous fournit l'année 546 de J.-C., qui ne concorde pas du tout avec les premiers synchronismes donnés.

2° La *Mission* de Mahomet a commencé la 40^e année de l'Éléphant, la 20^e année de Kisra Parviz, la 842^e année d'Iskander (au lieu de la 862^e), la 916^e de *Heou-tsi tou li-tsi tze* ⁽⁴⁾ 后哲突立而齋子, ce qui correspond à l'année *Ping-wou* de notre cycle duodénaire, à la 6^e année K'ai-hoang des Soei, à la 4^e année Tchi-te de la dynastie des Tch'en.

⁽¹⁾ *Vid. inf.*, p. 325, note 2.

⁽²⁾ Cet ouvrage, publié en 1785, comprend 10 volumes et 20 *kuan*; l'archimandrite Palladius Katarow en a donné une très courte analyse en russe, sous le titre de *Résumé d'un livre musulman chinois intitulé: Yu lan Tchi cheng chi lou*, c'est-à-dire *Biographie du Très-Saint, lue par l'empereur* dans le Journal de la Mission russe, t. IV, p. 438, tirage à part, 1874. M. Léger, professeur au Collège de France, a fait de cette analyse une traduction française qui existe en manuscrit à la bibliothèque de l'École des langues orientales.

Liou-Tchi, appelé aussi Kiai-Lien, originaire de Nankin, est le plus estimé des auteurs musulmans chinois du siècle dernier; on a de lui, en plus de sa *Vie de Mahomet*, le *T'ien-fang sing li* 天方性理, le *T'ien-fang tien li* 天方典禮, le *Won kong chi i* 五功釋義, et le *T'ien-fang tze mou kiaï* 天方字母解義.

⁽³⁾ Extraits du *Tchi cheng chi lou*, k. v, f° 1; k. vii, f° 6; k. ix, f° 1. *Vid. inf.*, p. 325, note 2.

⁽⁴⁾ Une correspondance s'était échangée entre M. Terrien de Lacouperie et moi au commencement de 1891, à propos de ces textes que je lui avais communiqués. Dans *Heou-tsi-tou-li-tsi-tze* M. Terrien de Lacouperie a cru retrouver la transcription de Dariau-sh = Darius, indiquant une ère de 330 av. J.-C. répondant au renversement de la royauté de Perse par Alexandre le Grand et à la mort de Darius III, ère dont a fait mention l'historien arabe Nizâm ed-Din Alkoudâi, auteur du *Shihâb el Akhbâr*, lequel nous apprend que les mages ont d'abord eu une ère datant de l'avènement d'Alexandre après la mort de Darius.

La date de 822 d'Iskander 西利德, au lieu de 862, me paraît ne résulter que d'une faute de copie, de même aussi pour l'année 862 de la même ère des Séleucides, au lieu de 922.

Les trois dernières concordances nous fournissent la date de 586 de l'ère chrétienne en contradiction avec les deux premiers synchronismes.

L'hégire a eu lieu la 34^e année de Kisra Parviz 啓思歷伯耐威子王, la 9^e année d'Heraclius du calendrier de Roum 魯密歷喜爾格王, auxquelles correspondent l'année *Iwei* de notre cycle duodénaire et la 19^e année de l'empereur Sœi K'ai-hoang.

Les deux derniers synchronismes nous donnent l'année 599 de l'ère chrétienne et sont en désaccord avec les deux premiers. Un peu plus loin enfin, Liou-Tchi nous dit que l'année dans laquelle il écrit est la 60^e du règne de l'empereur Kang-Hi (1721 de J.-C.), qui correspond à la 1123^e année solaire ou à la 1157^e année lunaire de l'hégire⁽¹⁾.

Cette démonstration des erreurs chronologiques commises par les hagiographes sino-musulmans nous a paru nécessaire, au moins pour expliquer notre abstention de reproduire dans le récit qui va suivre les synchronismes qu'y a introduits Liou-Tchi. Ce récit que nous lisons dans sa *Vie de Mahomet*, et qui fait d'un oncle maternel du Prophète le premier propagateur de l'islamisme en Chine, n'est cependant pas de Liou-Tchi, puisque, 260 ans avant l'époque où il écrivait, la grande *Géographie des Ming* faisait déjà allusion à cette légende que voici⁽²⁾ :

La Chine (*Tchi-ni*) est l'empire des souverains de l'Extrême-Orient; on l'appelle aussi *Sœi-ni*. Dans le cours de la première année de la *Mission* du Saint, on avait vu au ciel une étoile extraordinaire. L'empereur de Tchi-ni ordonna à ses hauts fonctionnaires de consulter les astrologues; ceux-ci révélèrent alors l'existence d'un homme extraordinaire en Occident; l'empereur chargea des ambassadeurs de se rendre dans l'Ouest pour vérifier le fait; leur voyage dura plus d'un an; ils auraient voulu que le Saint se rendît en Orient; il s'y refusa; les envoyés chinois exécutèrent en cachette son portrait pour l'emporter. Le Saint envoya (son oncle maternel) Saa'ti Wa-ko-chi (Saadi Waqqàs)⁽³⁾ et

⁽¹⁾ Les musulmans chinois expriment l'hégire par les mots *Tsien tou* 遷都 « changement de capitale », et la mort de Mahomet par l'expression *Tse chi* 辭世 « quitter la vie, le monde ». J'ai un calendrier de la mosquée principale de Péking et un autre de K'ien-tcheou du Hou-nan, dans lesquels l'année 1873 est indiquée comme la 1272^e depuis la mort de Mahomet; il n'y est pas question de l'hégire.

⁽²⁾ Extrait des k. vii, f° 18 et k. xv, f° 5 du *Tchi cheng chi lou*. C'est la première fois que cette légende est traduite in extenso.

⁽³⁾ 聖舅賽爾弟幹歌士. Nous devons faire remarquer que, dans la transcription des noms arabes, 爾 est très souvent employé au commencement ou au milieu des mots pour exprimer l'articulation gutturale du *ayn*; en voici quelques exemples : 爾勒補 « Arabe », 爾當 « Aden », 爾里 « Aly », 額白來爾波士 « Aboul Abbas », 喇比爾 « Rabi'ah », 雅爾孤補 « Yaqoub », 捨爾波 « Chahab », 者爾法勒 « Djafar », 爾思嫺尼 « Osman ». 賽爾弟 est donc la transcription de Saadi (Saad, *izafet* persan) qui est

trois autres personnes pour reconduire en Chine les ambassadeurs de ce pays. (C'est donc dans la seconde année de la *Mission* que des musulmans parurent en Chine pour la première fois).

L'empereur suspendit le portrait et le salua; lorsque Sa Majesté se releva l'image avait disparu de dessus le papier; l'empereur, surpris, exigea des explications. Saadi Waqqâs parla ainsi : « La religion fondée par notre Saint (prophète) interdit le culte des images; elle défend également aux hommes de s'agenouiller devant leurs semblables; ce qui vient de se produire est un effet de cette loi. »

L'empereur alors s'écria : « Voilà bien le véritable seigneur des empereurs blancs (c'est-à-dire d'Occident)! »

C'est à la suite de cela que fut construite à Fau-tcheou 番州 (aujourd'hui Canton) la mosquée qu'on y appelle encore *Hoi-cheng sse* 懷聖寺, pour la demeure des envoyés (musulmans). Waqqâs revint dans son pays. . . Il y était de retour depuis une vingtaine d'années lorsqu'y arriva une nouvelle mission chinoise. L'empereur venait par ses victoires de soumettre toute la terre (le Céleste Empire); il désirait connaître par des cartes toutes les contrées de l'univers; c'est ce qui explique la venue des envoyés chinois dont il vient d'être parlé.

Le Saint (prophète) leur dit : « Votre souverain a-t-il donc assez de loisir pour s'occuper de pareilles choses? » Les ambassadeurs répondirent : « Notre souverain a le bonheur de disposer de ministres qui s'en occupent. » — « Eh bien, reprit alors le Prophète, reproduisez fidèlement ce que vous voyez pendant vos voyages; à cette condition vous resterez corrects. »

écrit Sa-ha-ti 撒阿的 dans le *Sse-i-koan k'ao* 四夷館考, *Recherches à l'usage du Bureau des interprètes*, rédigé en 1580. Quant à 鞞歌士, ce nom peut se lire *Koan-ko-chi* ou *Wako-chi* mais, à la page 2 du k. xx de sa *Vie de Mahomet*, Liou-Tchi l'écrit *Wan-ko-sse* 鞞爾德宛歌斯, ce qui exclut la leçon *Koan-ko-che*; j'ai du reste été guidé dans ma lecture par la transcription en lettres arabes qu'en fournit Lan Tze-hi 藍子羲 dans son ouvrage intitulé *T'ien-fang tchong hio* 天方正學, k. vii, f° 9; cet auteur musulman chinois écrit 旺各師 *Wang-ko-che* dont il donne l'équivalent 鞞, Waqqâs. Faute d'avoir ces indications, les orientalistes qui ont rencontré ce nom dans les écrits chinois l'ont tous mal lu : 1° Saganli et Kausec (Amiot, *Mémoires concernant les Chinois*, t. XIV, p. 11); 2° Saad Ra'kass (*Chinese Repository*, t. XX, p. 78); 3° Van-ge-si = Ibu Ganza (Wassilief, le *Mouvement mahométan en Chine*, 1867); 4° Ersairdi Vogechi, Saïrdi Hang-he-chi (Archimandrite

Palladius Katharow, dans son analyse du *Tehi cheng chi lou*, déjà citée); 5° Saadi Gan-go-sz (Bretschneider, *Medieval Researches*, t. 1, p. 266); 6° Kamkos, S'ad ibn Wahb (K. Himly, *Die Denkmäler der Kantoner Moschee*, dans les *Zeitschrift der Deutschen Morgenländischen Gesellschaft*, 1887); 7° Dans son *Mahométisme en Chine*, t. 1, p. 31, 33, 90 et seq., M. Dabry de Thiersant, sans expliquer pourquoi, lit le même nom de plusieurs manières dans le cours de son ouvrage : Sarta, Sarti, Kan-kiu, Ouang-ke-tchi, et plus correctement Wa-ka-sa, Wa-ha-sze, Wang-ka-sze, Ouang-ga-sa, Ouang-kassa; il voit bien que c'est là une transcription chinoise de « Saad ebn Wakkas »; mais, délibérément et de sa seule autorité, il substitue à ce nom celui de Wahb abi Kebeha. *Vid. inf.*, p. 324, note 1.

Ajoutons enfin que, comme pour aider à ces erreurs, certains auteurs chinois, en transcrivant ce nom d'après leurs confrères musulmans ont, par négligence, substitué la syllabe *Kan* 鞞 à *Wa* 鞞.

Le Saint (prophète) chargea de nouveau Waqqàs d'accompagner les ambassadeurs chinois et lui fit les recommandations suivantes : « Beaucoup de sages sont déjà partis pour l'Orient sans esprit de retour; cela ne peut manquer d'avoir des résultats de jour en jour plus considérables. Pourquoi n'y resterais-tu pas comme eux, pour enseigner nos livres et nos pratiques religieuses? Si l'empereur de la Chine t'interroge sur mes actes, réponds-lui qu'en vertu de ma mission divine je développe la civilisation, j'exalte la droiture, j'aucantis le mal, je détruis l'idolâtrie; dis-lui qu'au nom du Vrai Maître je mets chaque jour mon énergie au service des intérêts du peuple; que je méprise la bonne chère, je consacre mon temps aux soins du gouvernement, je pratique le détachement de la famille, je considère comme poisons mortels les sensations de l'ouïe, de la vue, de l'odorat et du goût; elles sont comme autant de laches sapant notre salut; le mieux est de se les interdire.

« Si l'empereur de la Chine te questionne sur les qualités requises chez un prince, expose-lui qu'en vertu des lois divines le souverain, pour être parfait, doit respecter les sages et aimer le peuple; s'inspirant des sentiments d'humanité les plus larges, sa bienveillance doit tempérer la rigueur des lois; s'il s'est montré coupable, il accueille favorablement les observations qui lui sont adressées et fait chaque jour son examen de conscience; il doit s'informer des misères du peuple, résister aux convoitises et aux ambitions exagérées, se montrer moins soucieux de l'exercice du pouvoir que du bien de ses sujets, pratiquer l'abnégation et se montrer attentif aux conseils des sages. »

Lion-Tchi, dans cette légende qu'il nous transmet, appelle donc successivement « Saadi Waqqàs » et « Waqqàs » le premier apôtre de l'Islamisme; il le fait venir en Chine dans la seconde année de la *Mission*, c'est-à-dire en 611, et revenir une vingtaine d'années plus tard, c'est-à-dire vers 632. Lan Tze-hi, un autre écrivain musulman, nous fournit les renseignements complémentaires suivants qu'il appuie sur des concordances chronologiques dont le calcul, par extraordinaire, ne laisse rien à désirer⁽¹⁾ :

Lorsque, dans la 6^e année Tcheng-koan des T'ang (632 de J.-C.), Waqqàs, oncle maternel de Mahomet, eut été chargé d'apporter les saints livres, il se rendit à Tchangan (Si-ngan fou). Là, l'empereur Tai-tsong des T'ang (627-650) lui reconnut du mérite et du savoir. Voyant qu'il possédait la science réelle de l'explication des textes, le souverain insista pour qu'il restât à Tchangan où il bâtit un grand temple du Pur et du

⁽¹⁾ Lan Tze-hi est l'auteur du *T'ien fang tcheng hio* déjà cité; cet ouvrage, qui comprend 4 *pen* gr. in-8° et 7 *kuan*, a été publié en 1861. Le livre VII est consacré à des notices sur les tombes des saints personnages de l'Islamisme; leurs noms y sont écrits en arabe avec transcription chinoise; entre Noé et Abraham, il place d'abord Japhet 亞非特 dont il fait Fou-hi 伏羲;

le fondateur mythique de la constitution chinoise, et puis ensuite Chen-nong 神農, personnage tout aussi légendaire, qui passe pour avoir le premier découvert la vertu des plantes, avoir construit les premières charnues et créé l'institution du mariage en Chine. Ce qui se rapporte à Saadi Waqqàs se trouve dans le livre VII, 8^e g.

Vrai; il y rédigea des traités religieux pour convertir les empires. Dans la suite, le nombre de ses prosélytes étant devenu considérable, l'empereur T'ai-tsong fit bâtir deux autres mosquées, l'une à Kiang-ning fou (Nanking) et l'autre à Koang-tcheou fou (Canton), où ses disciples se répartirent. Devenu très vieux, Waqqàs quitta Ngao (Canton) et se rendit par mer en Occident où il atteignit Tsing-chi 青石⁽¹⁾; comme il avait reçu du prophète l'ordre d'aller en Chine, mais non celui de s'en éloigner, je me demande comment il avait pu retourner dans son pays; il lui fallut donc revenir à Canton. Ce grand homme mourut sur le navire qui le ramenait. . . Sa sépulture se voit en dehors de la ville de Canton. . . ; on la désigne communément sous le nom de *Hiang-fen* 響墳 (tombeau de l'écho), parce que le bruit produit par la récitation des prières se répercute à une lieue à la ronde. . .

Des chehyd (martyrs), au nombre de quarante, moururent à la même époque; leur sépulture se trouve après celle de Waqqàs.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, cette légende avait déjà pris place dans la littérature chinoise non musulmane trois siècles environ avant l'époque où Liou-Tchi nous la raconte; nous avons déjà cité à ce sujet la grande *Géographie des Ming*, commencée en 1370, publiée en 1461: dans un chapitre consacré à Médine, cet ouvrage nous dit que « dans les années K'ai-hoang des Soei (581-600) un musulman, le Saheb Saadi Waqqàs, fut le premier à introduire sa religion en Chine ». Un autre recueil qui est intitulé *Min-chou* (Histoire de la province du Fou-kien), et ne peut être de beaucoup postérieur au précédent, nous fournit quelques données de plus:

Dans la montagne Lin-chan 靈山 deux hommes de la contrée de Médine sont enterrés; ils étaient patriarches de la religion des Houei-Houei. *Les auteurs nahométans rapportent que dans le royaume de Médine il y avait un saint homme nommé Mahomet, qui naquit dans la première année K'ai-hoang des Soei et dont le caractère sacré se révélait dans la beauté de sa personne. Il fut invité par le roi de cette contrée à entrer à son service, et puis, après avoir exercé lui-même le pouvoir pendant vingt ans, il promulgua un ouvrage renfermant les préceptes de sa doctrine. . . Du nombre de ses disciples il y avait quatre saints, qui, dans les années Wou-te des T'ang (618-626), vinrent à la cour du Fils du Ciel et se mirent à instruire la Chine dans la connaissance de leur doctrine. Un de ces saints professa à Koang-tcheou (Canton); le deuxième, à Yang-tcheou 揚州 (dans la province du Kiang-sou); le troisième et le quatrième, à Ts'uan-tcheou 泉州 (dans la*

⁽¹⁾ J'aurais compris que ce terme désignait la pierre noire de la Ka'abah, si l'auteur n'avait ajouté en note: « *Tsing chi* est à l'ouest du Ta si yang, sur les bords de la mer Occidentale; c'est une place considérable située à dix-huit journées de la Mecque. » Lan Tze-li, en nous

parlant de Waqqàs, ajoute en note: « Waqqàs avait reçu du Prophète l'ordre d'aller avec Saadi et autres porter en Chine les Livres saints. » Cet auteur peu estimé de ses coreligionnaires est le seul parmi les musulmans chinois qui fasse de Saadi Waqqàs deux personnes.

province du Foukien); à leur mort ces deux derniers furent ensevelis sur la montagne susdite (Lin-chan); il s'ensuit donc, alors, que ces deux personnages étaient contemporains de notre dynastie des T'ang. Après leur inhumation sur cette montagne, une lumière éclatante fut aperçue sortant de ce point, et le peuple émerveillé la considérait comme une manifestation miraculeuse; on nomma leur sépulture *Cheng-mou* 聖墓, comme qui dirait « la tombe des saints de l'Ouest »⁽¹⁾.

Le nom arabe que mettent en relief les différentes parties de cette légende est celui de Saadi Waqqàs; le titre de *saheb* dont les musulmans chinois l'ont qualifié marque bien, si surprenant que cela soit, qu'il s'agit de Saad fils d'Abou Waqqàs, un des dix saheb (compagnons) du Prophète, rendu fameux par ses exploits à la bataille d'Ohod, en 624, et par la victoire décisive qu'il remporta en 636 contre les Persans à Qadesieh dans l'Irak-Arabi, victoire qui mit fin à la domination de la dynastie des Sassanides et, du même coup, ouvrit à l'invasion arabe les chemins de la Haute-Asie⁽²⁾. Par quel avatar, par

⁽¹⁾ Extrait du *Tou chou ts'i tch'eng*, k. MLII, traduction de W. F. Meyers (cf. *China Review*, t. VI, p. 277.)

⁽²⁾ Saad fils d'Abou Waqqàs, antrement dit fils de Mâlik, *alias* Abou Ishak Saad ibn abi Wahb, descendant d'Abd Menâf, né en 583, a été la troisième personne que Mahomet ait convertie à l'islamisme. Saad était non pas oncle maternel du Prophète, mais petit-fils d'Abd Menâf bisaieul maternel de Mahomet. Sa taille était courte et ramassée; il combattit d'abord à Bedr (623) et commandait contre les Mekkois un corps d'avant-garde à la journée d'Ohod. Le khalife Omar, ayant laissé Aly comme son représentant à Médine, investit Saad du commandement en chef de l'armée d'Irak dans les rangs de laquelle se trouvaient des hommes de Qodâa et des Tay (tribu yamanique). En 636, à la journée d'Armat, préhde de la bataille de Qadesieh, Saad souffrait de la goutte sciatique et était alligé d'un mal qui couvrait son corps d'ulcères; vainqueur des Persans à Qadesieh, il fonda Koufah dont il devint gouverneur. L'année suivante (637), il s'empara de la ville de Nahr-chir sur la rive droite du Tigre; dans le siège de cette place, il avait eu recours à l'emploi de machines de guerre. En 642, la population de Koufah s'étant

plainte du gouvernement de Saad, le délégué d'Omar chargé de faire procéder à une enquête, fut obligé de forcer en l'incendiant la porte du château; après jugement, Saad fut destitué. En 644, il fit partie du conseil qui se réunit trois jours après le meurtre d'Omar; il refusa le serment à Aly et fut proposé comme khalife après la mort d'Othmân (656); il alla rejoindre Moâwiah en 658, et puis, en compagnie d'un fils d'Omar, il se retira à Jérusalem où il prit l'*Ikram*. Saad mourut entre les années 673 et 675, près de Médine, à El-'Aqiq, où il s'était fait construire un hôtel haut et vaste. Son corps fut porté à bras jusqu'à Médine, où il fut enterré. On raconte que Timour fit exhumer les restes de Saad fils d'Abou Waqqàs, et les fit transporter à Chehri Sebz; cette circonstance a rendu la ville imprenable.

Cf. Maçoudi, *Les Prairies d'or*, trad. de M. Barbier de Meynard; t. IV, p. 191, 202, 225, 254, 256, 295, 392, 396, 400; Ibn Khallikan, trad. de Slane, t. I, p. 570; Caussin de Perceval, *Histoire des Arabes*, t. I, p. 359, t. II, p. 97, 105, 467, 482, 485, 490, 513, 593; Ch. Schefer, *Histoire de l'Asie centrale*, d'après Mir Abdoul Kerim Boukhary, p. 250; Ibn el Athir, t. III, p. 391, édit. Tornberg (extrait fourni par M. E. Helouis).

quelle subtilité politique ou par quel intérêt de propagande ce héros, mort entre 670 et 675 de notre ère à El'Aqiq, près de Médine, où il fut enterré, est-il devenu pour les musulmans chinois le lettré pacifique que leur légende nous montre construisant des temples, convertissant les hommes à la manière des moines bouddhistes et mourant en mer près de Canton, où on lui construit un tombeau⁽¹⁾? Peut-être pourra-t-on, un jour, répondre à ces questions autrement que par des hypothèses; en attendant, nous pouvons affirmer qu'elles ne trouvent leur solution dans aucun des vestiges épigraphiques relevés dans les mosquées chinoises les plus anciennes, dans celles-là même dont la construction à Canton, Nanking et Si-ngan fou est attribuée au saheb Saad Ibn Abi Waqqàs.

A Canton, des cinq mosquées de cette ville, la plus grande et la plus ancienne, appelée *Hoai-cheng sse*, est située dans la rue *Koang-t'a K'ai* 光 塔 街; selon les traditions, c'est celle-là que le premier apôtre de l'Islamisme aurait élevée sous la dynastie des T'ang; détruite en 1343 par un incendie, elle a été reconstruite en 1349-1351 par un certain émir Mahmoud. De l'édifice primitif il ne reste qu'une tour en ruine, dans laquelle est encadrée une pierre dont l'inscription (si jamais il y en eut une) a totalement disparu; des deux monuments épigraphiques qui sont encore là le plus ancien et le seul intéressant est une stèle bilingue (arabe et chinois), gravée en 1351, pour rappeler la reconstruction de la mosquée. Le texte arabe qui occupe la partie supérieure de la tablette, nous dit que : « . . . La construction de cette grande mosquée-cathédrale, de *Sahabé*, appartient à l'émir Mahmoud, qui a eu un heureux commencement et une fin louable par la puissance de son génie, émir qui

⁽¹⁾ Dans son *Mahoméisme en Chine*, au lieu de rejeter comme nous, en bloc, la légende chinoise que nous venons de traduire, M. Dabry de Thiersant préfère en retenir qu'un oncle maternel de Mahomet est venu en Chine (assertion que n'autorise aucun écrivain arabe) et il l'appelle Abou Kebecha. Or, d'après El Qastalani, dans son ouvrage intitulé *El Maouadib el ladouniya bil-minah' el-Mohammadiya* (édition du Kaire, 1281, t. I, p. 280), le surnom d'Abou Kebecha pourrait se rapporter à trois des parents du Prophète : 1° à son grand-père maternel, Ouahb; 2° à son oncle maternel, Ouahb; 3° à son père nourricier, El Harets ben Abdelozza. Toutefois El-Qastalani ne se prononce pas sur

la question de savoir auquel de ces trois personnages revient en réalité le surnom d'Abou Kebecha et si même ce surnom a été réellement porté par l'un d'eux. De plus, comme Ibn El-Athir ne mentionne pas de compagnon du Prophète ayant porté le nom de Ouahb ben Ouahb avec la qualification d'oncle maternel de Mahomet, on ne saurait admettre l'hypothèse d'un Ouahb abou Kebecha ayant la qualité de (Saheb) Compagnon du Prophète. (Cf. *Ased el-Ghaba li u'arifat es Sahaba*, édit. du Kaire, 1280, t. V, p. 93 et suiv., et p. 281.)

Je dois les éléments de cette note à l'obligeance de M. Houdas que je remercie d'avoir bien voulu s'intéresser au présent travail.

s'est élevée au faite des plus nobles actions. Elle a été commencée à la date de l'année 751, dans le mois de Radjab. Que Dieu éternise la vénération qu'on doit à cet émir glorieux! (Suivent quelques mots turcs qui paraissent donner la date de l'inscription, mais dont on ne peut lire que le chiffre 90⁽¹⁾.) »

La contre-partie chinoise, au-dessous de ce texte, ne nous parle pas non plus de Saadi Waqqàs, elle ne fait qu'une courte et vague allusion à un (ou plusieurs) saheb, disciples venus en Orient « par ordre du Maître, près de 800 ans auparavant [époque à partir de laquelle] la religion se développa⁽²⁾ ». La seconde stèle, toute en chinois, a été gravée en 1698 et ne nous fournit aucune nouvelle indication utile.

Dans une autre mosquée située à un demi-mille au nord des remparts de Canton⁽³⁾ on ne trouve aucune stèle antérieure à l'année 1693. C'est cependant dans le cimetière attenant à ce temple qu'on voit le *Hiang-fen* ou « tombeau de l'écho », bâtiment carré surmonté d'un dôme et dans l'intérieur duquel est un parallépipède rectangulaire en briques ayant 2 m. 50 de longueur sur 1 m. 02 de largeur et 0 m. 40 de hauteur⁽⁴⁾. C'est dans ce monument qu'auraient été déposés les restes du premier apôtre de l'Islamisme. Quant à son nom, il faut l'aller chercher sur une autre tombe située à droite de la précédente, sur celle d'un certain Hadji Mahmoud, dont nous reproduisons l'épithaphe rédigée en trois langues : arabe, persan, chinois⁽⁵⁾ :

TRADUCTION DE L'ARABE⁽⁶⁾.

Dieu, qu'il soit glorifié et exalté! a dit :

« Toute âme goûtera la mort, ensuite vous reviendrez à moi. » Le Prophète, que le salut soit sur lui! a dit : « Celui qui succombe à l'étranger meurt martyr ».

⁽¹⁾ Traduction de M. Stan. Guyard, dans le *Mahométisme en Chine* de M. Dabry de Thiersant, t. I, p. 89. L'estampage de cette inscription a été publié en photogravure par M. K. Himly dans les *Zeitschrift der Deutschen Morgenländischen Gesellschaft*, 1887.

⁽²⁾ C'est cette somme de 800 ans, mentionnée dans cette inscription de 1351, qui me paraît avoir été le point de départ des erreurs chronologiques que j'ai signalées à la page 317.

⁽³⁾ Cette mosquée est située sur la route du village de Ts'ong-hoa 從化, en deçà du poste de Ts'ao-t'ang sin 草場汛 et du pont de Lion-hoa 流花, à l'extrémité du faubourg

du Nord. (Cf. *Chinese Repository*, t. XX, p. 78).

⁽⁴⁾ Dabry de Thiersant, *Le Mahométisme en Chine*, t. I, p. 99.

⁽⁵⁾ L'inscription originale mesure 0 m. 70 sur 0 m. 45. Une collection des estampages de toutes les stèles des deux mosquées de Canton dont il est question m'a été envoyée en 1879 par M. de Lagrené, alors consul de France dans cette ville. En 1878, M. Dabry avait déjà remis à l'Académie des inscriptions et belles-lettres un relevé de tous ces monuments épigraphiques.

⁽⁶⁾ Je dois cette traduction annotée à l'obligeance de M. Eng. Hélois, secrétaire-interprète du Gouvernement pour les langues orientales.

Ce faible défunt, qui a besoin de la miséricorde de Dieu, qu'il soit exalté! Hadji Mah-moud, fils d'el-Hadji Mohammed Efendi Roumi, en visitant [la tombe de] notre Seigneur Saad, fils d'Abou Waqqas, que Dieu soit satisfait de lui! a réalisé son désir, il a habité pendant deux ans la mosquée de Derguahah. Ensuite, le 27 du mois de Dou-l-Qadah mil cent soixante-quatre, il a goûté la mort⁽¹⁾.

TRADUCTION DU PERSAN EN MARGE.

Saad fils d'Abou Waqqas, que Dieu soit satisfait de lui! est mort le 27 du mois de Zou-l-Hiddjeh⁽²⁾.

TRADUCTION DU TEXTE MARGINAL CHINOIS.

(COLONNE DE DROITE.)

Hadji Mohammed est venu expressément (pour) visiter l'antique sépulture de l'ancien Sage. C'est le 26^e jour du 8^e mois de la 14^e année du règne de l'empereur K'ien-Long qu'il est arrivé ici, et c'était dans le mois de Dou-l-Qadah. C'est également dans le mois de Dou-l-Qadah qu'il est mort, le 29^e jour du 8^e mois de la 16^e année de l'empereur K'ien-Long.

(COLONNE DE GAUCHE.)

(L'ancien Sage) est mort le 27 du mois de Zou-l-Hiddjeh en l'année du khalifat d'Omar Baba, (répondant à) la 3^e année Tcheng-koan des T'ang⁽³⁾.

Tels sont les monuments les plus anciens ou les plus dignes d'intérêt que nous trouvons dans les mosquées de Canton; quant à celles de Nanking et de

⁽¹⁾ 2^e l., 3^e m., lisez ذائقة. — Toute cette ligne forme le 57^e verset du chapitre XXIX du Coran.

4^e l., 3^e m., lisez هذا.

6^e l., 5^e m., je lis رومي « Roumi », c'est-à-dire originaire du pays de Roum ou Asie Mineure. Les dénominations حايق de la 5^e ligne et لاق و افندي de la 6^e, empruntées toutes trois à la langue turque, me semblent devoir justifier cette lecture.

3^e l., 2^e m., lisez حصل. — 3^e m., je lis على مراده. On remarquera l'inversion qui a fait précéder la proposition principale على مراده par l'incidente زيارته سيدنا سعد ابن ابى وقاص رضى عنه et dont on pourra relever tout à l'heure un exemple analogue. — 5^e m., je lis سكنته

9^e l., 1^{re} m., je suppose que la forme primitive du nom de cette mosquée devait être

مسجد درگاه, « mosquée de la Cour. » — 2^e et 3^e m., je lis سَنَان. — 7^e m., je lis ساج. — 10^e l., 5^e m., je lis ذى. — 10^e m., lisez مائة.

Entre ce mot et le suivant manque la copulative و. — 13^e m., je lis اربع. — 16^e m., lisez ذائق. On retrouve ici le deuxième exemple d'inversion dont je parle un peu plus haut, la proposition incidente في يوم سابع وعشرين من شهر ذى ساج في القعدة في الف ومائة وستين وأربع. J'ai, du reste, en le soin de conserver ces inversions dans la traduction française. — E. HÉLIOUS.

⁽²⁾ Cette traduction s'accorde avec le texte chinois, mais d'après la rédaction persane, le nombre 27 désignerait l'an 648 de J. C. — E. H.

⁽³⁾ Nouvel anachronisme : la 3^e année Tcheng-koan répond à l'année 629 de notre ère; Omar ne fut khalife qu'en 634.

乾隆十六年八月二十九日亦係金勒格阿德月辭世

قال الله سبحانه

كل نفس ذائقة الموت من النار

قال النبي عليه السلام من آمن بما فقه

ما تشقى أمة الصديق المرحوم

محتاج الى رحمة الله تعالى

ابن الحاج محمد أفندي

سيدنا سيدنا إبي وقاص رض الله

عنه حصل الماراة وهو مكسبه في مسكند

در كاهه سنة ثمان و يوم اسرق

و...

清 乾隆 十六 年 八 月 二 十 九 日 亦 係 金 勒 格 阿 德 月 辭 世

先知
رسول
القرآن
رضي
الله
عنه
وما
هو
بالحق
المتبين
والشاهد
الظاهر

Phototypie Erhard, Paris.

INSCRIPTION TRILINGUE (ARABE, PERSAN, CHINOIS)

Sur la tombe de Hadji Mahmoud venu en 1749 à Canton.

Si-ngan fou, nous ne connaissons leurs stèles que par les copies de quatre inscriptions publiées dans des ouvrages écrits par des musulmans chinois⁽¹⁾. Deux de ces inscriptions sont du XVI^e siècle et se rapportent à des mosquées de Nanking; elles ne contiennent aucune allusion à Saadi Waqqàs ou à son prétendu apostolat. Les deux autres inscriptions, l'une de 742 de notre ère et l'autre du XVI^e siècle, nous sont présentées, dans ces mêmes ouvrages, comme appartenant à la plus grande des sept mosquées de Si-ngan fou, c'est-à-dire à celle de la rue Wou-tze Kiang 午子巷, la seule qui soit considérée par quelques-uns comme ayant été fondée sous la dynastie des T'ang, ce qui est fort possible bien que la description géographique *Chen-si t'ouj tchi* ne nous en parle pas comme telle⁽²⁾; mais en admettant même, si difficile que cela soit, qu'en 742 les Tazi aient pu déjà compter en Chine un nombre de coreligionnaires tel qu'il ait fallu déjà leur construire un temple, le texte chinois qui porte cette date de 742⁽³⁾ nous paraîtrait encore suspect pour ne pas dire apocryphe : 1^o son style n'a pas l'emphase qui distingue la stélographie de l'époque des T'ang; 2^o faisant probablement une allusion timide à Saadi Waqqàs (qui n'est pas nommé) et au prétendu voyage que la légende lui fait faire à la Chine en l'an II de la *Mission* (611 de notre ère), le texte nous dit que c'est dans les années K'ai-hoang des Sœi (581-600) que fut introduit l'islamisme, métachronisme qui, comme nous l'avons dit, résulte de calculs fantifs qui dateraient du milieu du XIV^e siècle; une telle erreur n'aurait pu être commise au XVIII^e siècle; 3^o enfin cette inscription, dont aucun Européen n'a encore vu l'original ou l'estampage, emploie l'expression *T'ien-fang* 天方, le lieu ou carré divin, la Ka'abah, pour désigner par extension l'Arabie. Or, ce terme n'apparaît dans l'Histoire chinoise qu'à dater de

⁽¹⁾ Dans le *Tsing tchen kiao k'ao* 清真教考 publié en 1720 par Soun K'o-ngan, k. II, p. 31; et dans le *Tchi cheng chi lou* déjà cité, k. XX, p. 1 et seq.

⁽²⁾ Cet ouvrage qui ne mentionne que deux des sept mosquées de Si-ngan fou nous dit seulement : « Le *Tsing-chen sse* a été réparé sous le règne de Hlong-wou (1368-1398) par T'ie-Hiuen 鐵鉉, Ministre de la guerre, et ensuite sous le règne de Yong-Lo (1403-1424) par Tch'en-llo.

« Le *Tsing-sieou sse* a été construit sous la dynastie des Ming. *Chen-si t'ouj-tchi*, k. XIX, p. 2^a.

⁽³⁾ Rédigé par le censeur Wang-Hong 王鉞 dont on trouve la biographie dans le *K'iou T'ang chou*, k. CV, biog. 55, p. 13. La mosquée aurait été construite par Lo T'ien-tsiou 羅天爵, fonctionnaire du Ministère des travaux publics, Bedr oud Din 擺都而的 étant chef du culte; elle a été réparée en 1127 par l'officier militaire Abd'allah; en 1265, par Ma Housien; en 1315, par Seyyd Edjell; en 1466, par Ma-Wou, de Si-ngan fou, où l'on comptait, au siècle dernier, mille familles musulmanes. En 1482 Ma-Wou avait demandé que le nom de cette mosquée *Tsing-chen sse* 清真寺 fût changé en celui de *Tsing-sieou sse* 清修寺.

l'année 1258-1259, avec ses variantes *T'ien-fang* 天房, la *maison céleste*, *T'ien-t'ang* 天堂, le *temple céleste*, traduction chinoise du nom arabe *Beit-Oullah*, la *maison de Dieu*. Ces expressions, que l'on trouve également dans la relation du voyage que Wang Ta-yuan 汪大淵 fit en Occident vers 1350⁽¹⁾, ne se sont vulgarisées qu'au commencement du xv^e siècle, postérieurement à la série d'expéditions maritimes entreprises dans un intérêt à la fois politique et commercial par le célèbre eunuque Tch'en-Ho 鄭和, surnommé San-pao T'ai-kien 三保太監, originaire du Yun-nan, expéditions qu'il organisa de 1407 à 1435 pour le compte de la cour des Ming et qu'il dirigea parfois lui-même dans l'océan Indien et au delà.

Tch'en-Ho était-il mahométan? On pourrait le croire; en effet, sous le règne de Hong-Wou (1403-1424), il réparait une des mosquées de Si-ngan fou⁽²⁾, et, sur sa demande, il fut chargé en 1430, par l'empereur Siuan-tsong, de la reconstruction, aux frais du Trésor, d'une des deux mosquées de Nanking⁽³⁾; toujours est-il qu'il comptait, parmi les interprètes au service de

⁽¹⁾ La mention de T'ien-fang 天房, pays situé à vingt journées de cheval à l'ouest de Bagdad, se rencontre déjà dans la relation du voyage de Tch'ang-Te 常德 en 1259-1263. Wang Ta-yuan, en 1350, appelle l'Arabie *T'ien T'ang* 天堂 et dit que le pays est habité par les Houei-Houei; ni l'expression de T'ien-t'ang, ni celle de Houei-Houei n'est encore employée dans l'inscription de 1351 de la grande mosquée de Canton. (Cf. E. Bretschneider, *Medieval Researches*, t. 1, p. 141 et 300; Wylie, *Notes on Chinese literature*, p. 47).

⁽²⁾ *Yul. sup.*, p. 327, note 2.

⁽³⁾ Celle de la rue San chan Kiai 三山街 *intra muros* qui avait été détruite par un incendie. Voici la traduction du document auquel nous avons emprunté ces renseignements :

« Les navires impériaux que tu as construits et que l'eunuque Kao Ting-tchou Nous a présentés de ta part sont merveilleusement sûrs et légers; tu Nous as donné ainsi une preuve de ta vigilance et de ton dévouement. En témoignage de Notre très grande satisfaction Nous t'avons accordé des présents qui ont été remis pour toi à Kao Ting-tchou.

« Pour reconnaître tes excellents sentiments Nous t'ouvrons sur le Trésor impérial de Nan-

king un crédit de cent mille *ligatures* destiné à faire face aux frais des expéditions (maritimes) à l'étranger et Nous te confions la direction des affaires concernant tous les États des mers d'Occident; nous pensons qu'un ancien serviteur comme toi, doué de tact et d'expérience, se montrera prudent dans l'accomplissement de cette lourde tâche.

« Un mémoire que Nous avons reçu de toi Nous apprend que la mosquée de la rue San Chan, à Nanking, a été la proie des flammes, et que tu souhaites sa reconstruction tout en gardant intacts les sommes, provisions, équipages et navires affectés aux voyages à l'étranger. Comment pourrions-Nous ne pas prendre en considération ce sentiment qui fait honneur à ta sollicitude? Comment pourrions-Nous ne pas tenir compte des vœux que tu Nous exprimes, toi que Notre Cour a chargé d'aller la représenter au loin!

« Craignant que l'insuffisance du nombre des ouvriers ou de la quantité des matériaux ne vienne à bref délai retarder les travaux (de la reconstruction de cette mosquée), Nous t'autorisons à réclamer tant (du chef) de l'administration de Nos eunuques, que du Département des Travaux publics, ce qui sera nécessaire

ses chefs de missions, deux musulmans chinois sachant probablement l'arabe : les nommés Ma-Hoan 馬歡 (à partir de 1413) et Kouo Tsong-li 郭宗禮. Nous citerons encore, parmi les agents les plus zélés de ces explorations, un nommé Fei-Sin 費信, qui alla quatre fois en Occident et qui ornait de dessins ses notes de voyage⁽¹⁾; le tableau du *Monde musulman* dont nous publions aujourd'hui une réduction⁽²⁾, peut donc remonter à cette époque; c'est du moins ce que nous affirmaient les musulmans pékinois qui nous en ont fourni la copie; et à l'appui de leur assertion nous citerons l'annotation suivante, tirée de la 2^e partie du *Si yang Ich'ao kong tien lou* 西洋朝貢典錄⁽³⁾:

Sous le règne de Siuan-te (vers 1430), Tchéng-ho étant parvenu dans les mers d'Occident, dépêcha sept interprètes munis de cadeaux consistant en musc, porcelaine et soierie pour accompagner un navire de notre pays au royaume de T'ien-fang; cette mission s'accomplit en un an, aller et retour. (Ces interprètes) acquièrent des curiosités de toutes sortes, des pierreries et des licornes, des lions, des autruches. De plus, ils rapportèrent à la capitale (Péking) un cahier⁽⁴⁾ de dessins représentant le T'ien-fang; le roi de T'ien-fang chargea son ministre Cha-hoan 沙璣 et autres d'accompagner, avec un tribut composé de produits du sol, les sept interprètes à leur retour.

On peut évidemment supposer qu'en dehors des pèlerins officiels dont nous venons de parler, d'autres chinois ont visité la Mecque entre le xv^e et le xviii^e siècle; mais aucun n'a laissé de traces ou du moins la littérature sino-musulmane, dont les premières publications ne remontent pas au delà de 1681, ne parle ni de leurs personnes ni de leurs écrits⁽⁵⁾; et le mahométan

pour l'achèvement de cette entreprise d'ici à ce qu'un vent favorable te permette de mettre à la voile.

« Tel est l'objet du présent rescrit. Le 20 du septième mois de la 5^e année Huan-te (1430). » — Extrait du *Tchi cheng chi lou*, k. xx, f^o 12. Sur Tchéng-Ho, cf. Amiot, *Mém. conc. les Chinois*, t. XIV, p. 42; *China Review*, t. III et IV, *Chinese explorations of the Indian Ocean during the xvth century*, by W. F. Meyers; *Journ. China Br. R. As. Soc.*, t. XX et XXI, *Seaports of India and Ceylan*, by G. Philips; E. Bretschneider, *Medieval Researches*, t. II, p. 142, 295. — Aristide Marre, *Malais et Chinois*, p. 8 et suiv.

⁽¹⁾ Cf. W. F. Meyers, *China Review*, t. III, p. 224. En même temps que Tchéng-Ho dirigeait les explorations partant du Midi, un autre personnage nommé Ngan Tchi-tao 安志道

(alias Fou-Ngan 傅安) était envoyé à Samarkand, où il fut retenu prisonnier par Timour et d'où il ne revint qu'après la mort de ce prince en 1405. (Cf. Bretschneider, *Med. Res.*, t. II, p. 144).

⁽²⁾ Voir p. 330 et 331.

⁽³⁾ Cet ouvrage porte la date de 1451 et est l'œuvre de Ma-Hoan, dont nous venons de parler. La partie relative à l'Arabie n'a pas encore été intégralement traduite.

⁽⁴⁾ 畫天堂圖一冊回京; un auteur musulman chinois reproduit ce passage avec une variante, il dit: 畫天房國寺圖真本.

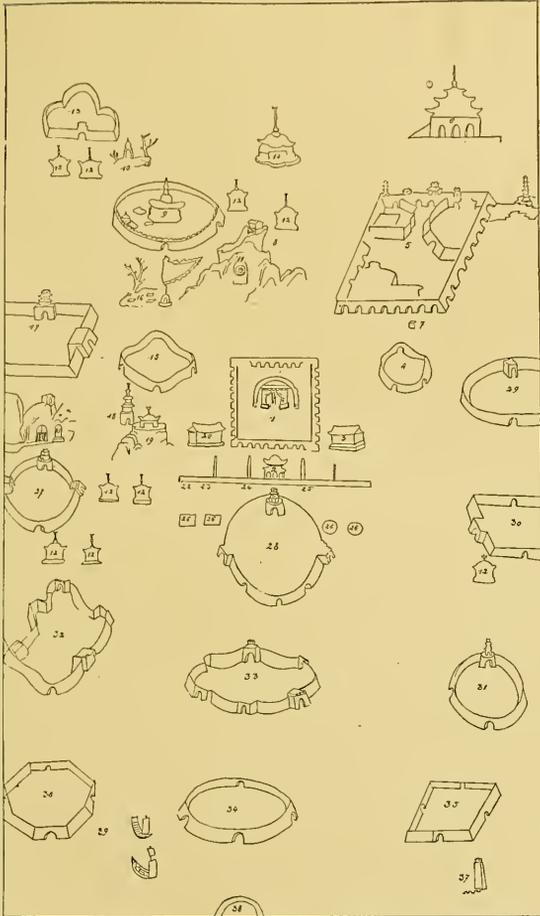
⁽⁵⁾ Liou-Tchi est le seul des auteurs qui ait consacré un chapitre un peu substantiel aux cérémonies du pèlerinage, chapitre que nous trouvons au livre VIII de son *Rituel musulman* intitulé *T'ien-fang tien li* 天方典禮, publié en 1710; dans une note préliminaire Liou-Tchi

TABLEAU CHINOIS DU MONDE MUSULMAN.

TRADUCTION DES LÉGENDES.

L'original de cette planche mesure 1 m. 10 sur 1 m. 81.

- | | |
|--|---|
| <ol style="list-style-type: none"> 1. Cette ville est appelée la Ka'abah et est le centre de la terre. 2. Miaa. 3. Tombeau de Moïse. 4. Cette ville est Bet el Monqaddes (Jérusalem). 5. Cette ville est Mier (le Kaire), à trois mois par terre de la Ka'abah. 6. Porte du Vent. 7. Ceci est la pierre où le Saint est monté à cheval. 8. Cette montagne est Arafat. 9. Cette ville est Médine, à douze étapes de la Ka'abah. — Khadijja. — La ilaha illa Allah Mohammed rasoul Allah. 10. Chalid, hommes morts en combattant. 11. Sonssé. 12. Qabr (tombes). 13. Cette ville est Aden, à trois mois par terre de la Ka'abah. 14. (<i>Arabe illisible</i>). 15. Pavillon des Livres sacrés : Forqan, Qoran. 16. Chahid. 17. Cette ville est Yémen, à cent-vingt jours de la Ka'abah. 18. C'est là que la Vierge mit Jésus au monde. 19. Cette mosquée est celle de Merwèh (<i>texte arabe illisible</i>). 20. Instrument des victoires d'Aly (un yatagan). 21. Sept hommes et un chien (les compagnons de la caverne). | <ol style="list-style-type: none"> 22. Royaume d'Aden. 23. Yémen. 24. Roum. 25. Mier. 26. Réservoirs. 27. Cette ville est (la capitale de) Roum, à cent-soixante jours de la Ka'abah. 28. Cette ville est Moka, à quarante li de la Ka'abah. 29. Cette ville est Cham (la Syrie), à trente étapes par mer de la Ka'abah. 30. Cette ville s'appelle Qaren, à trente-huit étapes par mer de la Ka'abah. 31. Cette ville se nomme Hormouz, à soixante étapes par mer de la Ka'abah. 32. Cette ville est la capitale du royaume de Bouklara, à une année de marche de la Ka'abah. 33. Cette ville est la capitale de l'Hindoustan, à cinquante étapes par mer de la Ka'abah. 34. Cette ville est Samarqand, à deux années de route de la Ka'abah. 35. Cette ville est la capitale de l'Iraq, à vingt mille... de route de la Ka'abah. 36. Cette ville est la capitale de l'Abyssinie. 37. Cette ville est le défilé des Portes de Fer, limite du royaume de Nahar. 38. (<i>Arabe illisible</i>). 39. De ce lieu à Canton, il y a trois mois de route par mer. |
|--|---|



INDEX DU TABLEAU CHINOIS DU MONDE MUSULMAN.

(Voir p. 329 et la reproduction en couleur de l'original.)

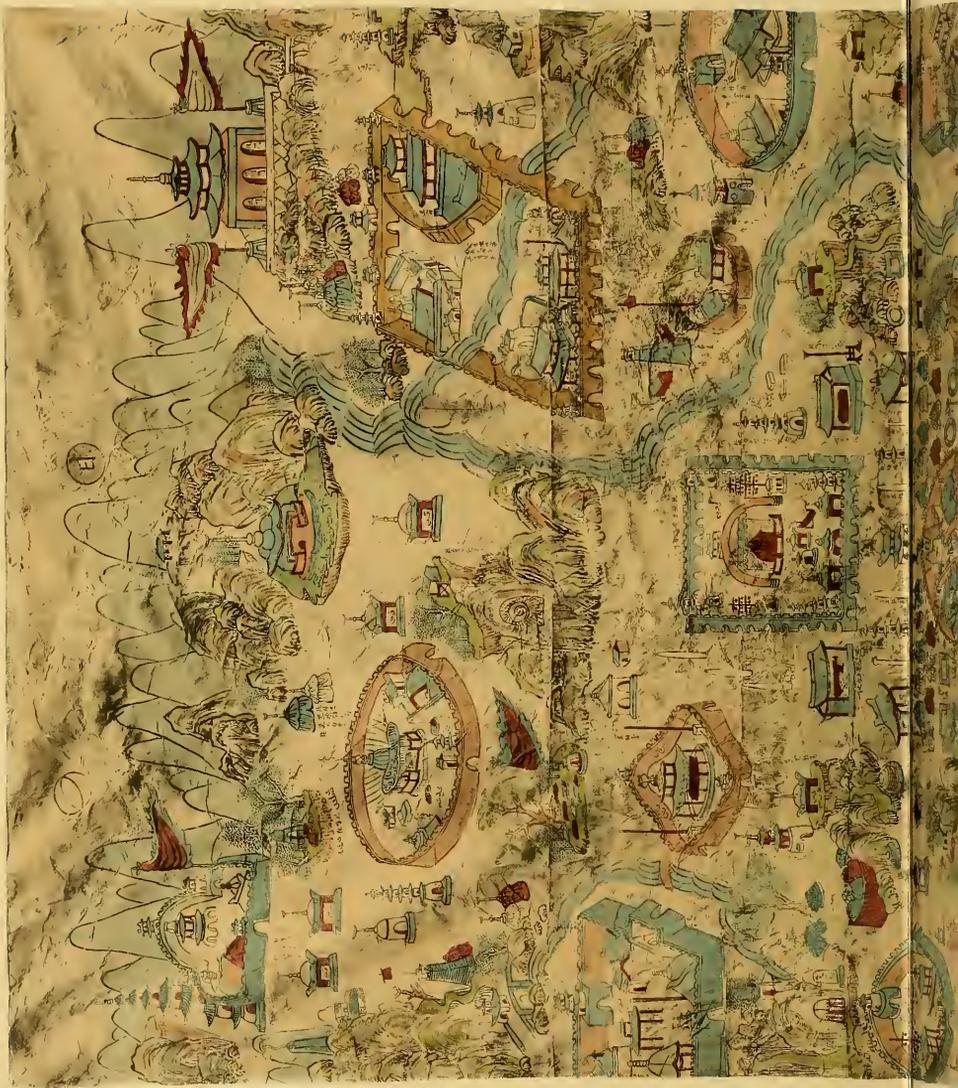




TABLEAU CHINOIS DU MONDE MUSULMAN.

D'après une peinture appartenant à la Bibliothèque de l'École des Langues orientales.

chinois qui voudrait aujourd'hui compléter les renseignements que ses aïeux des Ming lui ont laissés sur les lieux saints de l'Arabie, n'aurait vraisemblablement pas à sa disposition d'autre ouvrage qu'une relation de pèlerinage intitulée *T'ch'ao kin t'ou ki* 朝觀途記, imprimée en 1862. C'est en langue arabe que l'original de cette très courte relation qu'on va lire avait été écrite par son auteur, un Chinois du Yun-nan, nommé Ma Fou-tch'ou 馬復初, qui parcourut l'Occident musulman de 1841 à 1848; la version chinoise qui en a été publiée est due à son disciple Ma Ngan-li 馬安禮. Le traducteur, se rendant sans doute compte de l'insuffisance de sa transcription chinoise des noms étrangers, a eu le soin de les conserver en écriture arabe dans son texte chinois⁽¹⁾, ce qui fait de cette publication une curiosité bibliographique dont nous croyons devoir donner un spécimen à la page 334.

NOTICE BIOGRAPHIQUE ÉCRITE PAR MA NGAN-LI.

C'est mon vieux maître Fou-tch'ou qui a rédigé lui-même cette relation de pèlerinage. Fou-tch'ou est né à T'ai-ho hien, dans la préfecture de Ta-li (de la province du Yun-nan). De bonne heure orphelin, il amonçait une intelligence hors ligne, il avait la noble ambition de continuer les traditions de savoir de sa famille; il s'était ainsi déjà fait un nom lorsqu'il parcourut les provinces du Chen-si, du Kan-sou et du Sse-tchouen où il étudia les livres sacrés et historiques; il revint ensuite au Yun-nan et y organisa partout l'enseignement. Il se rendit après cela aux lieux saints (T'ien-fang 天方). Cherchant sans cesse à s'instruire, Fou-tch'ou profita de ses relations avec les ministres, fonctionnaires et savants du pays pour étudier à fond l'astronomie et les autres sciences : rites, musique, législation, coutumes, en un mot, tout ce qui concerne les choses et les gens du T'ien-fang lui sont ainsi devenues familières.

Les livres très curieux qu'il a achetés et rapportés étaient tout à fait inconnus en Chine. Avant lui, il y avait eu des pèlerins parmi nos coreligionnaires chinois, mais il n'y en a pas, que je sache, qui ait publié quoi que ce soit de nature à nous montrer en quoi se ressemble ou diffère l'organisation gouvernementale de l'Orient et de l'Occident. Aussi ignorait-on ce qu'étaient les lois des Quatre Grands Sages et les règles auxquelles obéit

mons dit bien qu'il a composé son ouvrage d'après les textes arabes de quarante-cinq ouvrages dont il nous donne les titres, mais certains détails topographiques qu'il fournit, et qu'on ne trouve nulle part ailleurs dans la littérature chinoise, semblent devoir impliquer qu'il disposait de collaborateurs connaissant bien les lieux saints de l'Arabie.

⁽¹⁾ J'ai le plaisir de remercier ici mon col-

lègue M. E. Hélois, secrétaire du Gouvernement pour les langues orientales, qui a bien voulu me donner la lecture de tous ces noms écrits en arabe qu'il a dû parfois corriger; il m'eût été souvent très difficile, et parfois impossible, de les identifier d'après leur seule transcription chinoise. M. E. Hélois a bien voulu, en même temps, me fournir des notes; je les indiquerai par les initiales E. H.

大尼六站。 黑母大尼。 至克爾滿城七站。 克爾滿城。	至白恩道得十站。此乃正東至正西之圖。	由補哈拉。向南方至哈什三站。哈什。	去白勒黑七站。白勒黑。	去馬作爾里五十里。馬作爾里。	去拖什渾爾一站。路險。	去額子勒。去藁布勒十五站。藁布勒。	去額子勒。去敢德呵爾六站。	去夫深六站。夫深。	去克拉體納六站。	敢德呵爾。
-------------------------------------	--------------------	-------------------	-------------	----------------	-------------	-------------------	---------------	-----------	----------	-------

Fac-similé d'une page de *Tch'ao kin t'ou ki*, relation du pèlerinage de Ma Fou-teh'ou.

partout notre religion. Mon maître est le seul qui ait eu le soin de traiter ces différents sujets dans des notes recueillies au cours de ses voyages.

Toutes les fois qu'il s'entretient avec nous des choses du pays de T'ien-fang, il ne cesse d'être intéressant, et, lorsque dans la conversation il aborde la partie rituelle et liturgique de nos pratiques religieuses, sa parole développe et fortifie de toute son autorité nos notions en cette matière.

Les Livres disent : « Des millions d'hommes profitent de la supériorité d'un seul ». Or, en effectuant ces voyages, notre maître accomplissait une volonté divine; du même coup, il a considérablement contribué par des livres et des écrits à la propagation de nos croyances; grâce à lui les lettrés de la Chine se rendent compte des principes fondamentaux de notre foi et des coutumes du pays de nos ancêtres. N'est-ce pas profitable à tous?

En traduisant aujourd'hui cette relation de voyage en Occident, je fais connaître à la fois et les épreuves de toutes sortes qu'a dû traverser mon vieux maître et les itinéraires à suivre pour les pèlerins.

Traduit et augmenté de la présente notice, par son disciple Ma Ngan-li, un jour heureux du 11^e mois de l'année Hing-yeou du règne de l'empereur Hien-Fong (1861), l'an 1278 de l'hégire⁽¹⁾.

⁽¹⁾ M. E. Rocher, qui occupait dernièrement encore le poste de consul à Moug-tze (Yunnan), a connu personnellement Ma Fou-tch'ou; il nous dit que ce personnage est né en 1793, la 58^e année de K'ien-Long, dans un village de la vallée de Hia-koan 下關, à 10 li de Ta-li fou.

Pour faire le voyage à la Mecque, il avait réuni le peu de ressources qu'il possédait, il réalisa une somme d'environ 45 taëls en or, soit au cours du pays 76 ts d'argent. (E. Rocher, *La province chinoise du Yun-nan*, 1880, t. II, p. 29).

RÉCIT DU PÈLERIN MA FOU-TCHOU

TRADUIT PAR SON DISCIPLE MA NGAN-LI, DU SURNOM DE KING-TCHAI⁽¹⁾ a.

Voici ce que nous raconte Fou-tch'ou :

L'an 1257 de l'hégire^b, le 22 de la 10^e lune de la 21^e année du règne de l'empereur Tao-Koang (1841), je résolus de partir en pèlerinage. Je me mis en route pour le royaume d'Awa^c en compagnie d'un négociant nommé Ma Yuan-te^d, de Fou-tch'eng tchoang^e. Après avoir traversé les territoires yunnanais de King-tong^f, P'ou-eurl^g et Ssemao^h, nous franchissions la frontière de Chine le 16 du onzième mois de la même année. Nous avons passé par une ville spacieuse appelée Kieou-longⁱ Kiang⁽²⁾, qui est sur le bord d'un grand fleuve; le 2 du douzième mois, nous atteignons la grande ville de Muong-Ken⁽³⁾. Le 20 nous arrivions dans une autre grande cité appelée Muong-nai⁽⁴⁾ où nous sommes demeurés cinq jours, et le 30 nous atteignons la ville de Hou-po⁽⁵⁾, qui est le séjour ordinaire des marchands. L'année était terminée. Le 2 du premier mois de la 1257^e année⁽⁶⁾ de l'hégire, nous quittâmes Hou-po tch'eng; c'était le 5 du premier mois de la 22^e année du règne de Tao-Koang. Après deux jours de route, nous atteignîmes la ville de Legya^m. Mon compagnon était arrivé à destination; nous nous séparâmes après avoir passé neuf jours dans cette localité, et, en compagnie de plusieurs hommes engagés à mon service, j'ai fait huit jours de route à pied à travers des sentiers. J'arrivai enfin, le 20 du même mois, à Awa, la capitale royale; les indigènes la désignent sous le nom de Bamanⁿ; en arabe^o on l'appelle « Barman »^p; il s'y trouve de nombreux musulmans^q, hané-

a 敬齋。 b 西歷遜都。 c 阿瓦。 d 馬元德。 e 豐成莊。 f 景東。 g 普洱。
h 思茅。 i 九龍江。 j 捫經 مَدِينَة كِنْيَانْ。 k 捫迺。 l 護博。 m 羅覺。 n 白龍。 o 爾勒補。
p 白而龍。 q 穆民。

⁽¹⁾ Ma Ngan-li fit lui-même, depuis lors, un voyage à la Mecque; mais il n'a pas publié ses souvenirs; je l'ai employé comme *lettré* à la légation de France à Péking, en 1876-1877; ses coreligionnaires l'appelaient *Hadji Ismaël*.

⁽²⁾ Cette ville me paraît devoir être Xieng-Hong, appelée par les Chinois *Tch'e-li*, située sur la rive droite du Meikong.

⁽³⁾ La principauté laotienne de Muong-Ken ou Xieng-Ken dépend de Muong-Nan, qui a relevé du Siam jusqu'à la conclusion de notre

traité du 3 octobre 1893 avec la cour de Bangkok; la langue birmane n'y est pas comprise.

⁽⁴⁾ Cette principauté laotienne est située sur la rive droite du Ta-sou kiang 打速江, à 1,800 li (à l'ouest) de Muong-Ken, et à plus de 1,200 li de Awa. (*Note inédite* de M. A. Visière.)

⁽⁵⁾ Il m'a été impossible d'identifier ce nom, qui doit être celui d'une petite localité près de Legya, à l'est de cette place.

⁽⁶⁾ C'est 1258^e qu'il faudrait dire.

fités ⁽¹⁾ pour la plupart; d'autres, mais en minorité, sont chafîtes ⁽²⁾. Les Birmans ont un langage à eux propre; quant aux Mouslîm^e (musulmans), ils parlent l'indoustani^d ou le dakhni^e (dialecte du Deccan), ou bien encore le syriaque (souryani^f). J'évalue à trois mille environ le nombre des familles mounim (musulmanes) de cette ville d'Awa, où j'ai demeuré dix-huit jours. J'ai vu le roi à son retour de Yang-koug^g.

Le 7 du deuxième mois, je partis d'Awa en descendant le fleuve sur un bateau chargé de cuivre acheté à des marchands chinois. Après dix-sept jours de navigation, j'arrivai à la ville de Yang-koug, située près de la mer, à l'extrême limite du royaume d'Awa. Cette capitale de l'Awa est appelée Rangoun^h par les étrangers; j'y demeurai cinq mois en attendant un navire de Djouddahⁱ (Djeddah), appelé « Karnatic^j ». Le soleil avait eu le temps d'entrer dans les 5^e, 6^e et 7^e divisions de l'écliptique, époque à laquelle, le vent étant violent dans l'océan Indien, on ne peut y naviguer. La personne chez laquelle j'ai habité à Rangoun était originaire de Courat^k et s'appelait Mawlah Hachem^l; elle a été pleine d'attentions pour moi.

Notre navire partit de Rangoun le 21 du septième mois, mais à cause du vent contraire la traversée dura quarante jours au lieu de quinze; le 3 du neuvième mois, nous relâchâmes à la ville la plus considérable de l'Inde; le territoire à laquelle elle appartient est le Bengale^m; elle s'appelle Galgatah (Calcuttaⁿ) et est sous la domination anglaise; les murailles de ses palais sont ornées de sculptures; c'est là le rendez-vous des négociants et des trafiquants; on y parle le dakhni. Dans cet État il y a des musulmans; on y rencontre aussi des Watsaniyah^o (idolâtres) qui adorent Bouddha. On y voit aussi des Madjoussi^p (mages); ils sont Rafidhites^q (hérétiques) et originaires de la Perse^r. Parmi les musulmans il en est un grand nombre qui gravent et impriment des livres de notre religion. J'ai passé quatre mois à Calcutta pour y attendre un navire de Mokha^t. Le capitaine de ce navire était doué de sentiments d'humanité et se montrait bienveillant envers les gens venant de loin; il se nommait Farhan^u; son navire s'appelait le *Chah Soleyman*^v. Le 3 du premier mois de la 23^e année du règne de Tao-K'oang (1^{re} quinzaine du 2^e mois de la 1259^e année de l'hégire^w), nous avons aperçu à l'ouest une aurore boréale. Nous arrivâmes ensuite à l'île de Ceylan^x, au milieu de laquelle est la montagne de Serendib^y; c'est là qu'Adam^z, notre premier père, est venu au monde; il s'y trouve une empreinte de son pied. On dit que cette montagne renferme la sépulture royale d'Adam.

^a 哈道飛。 ^b 沙非爾。 ^c 穆斯里。 ^d 欣都斯拖。 ^e 德克尼。 ^f 數勒呀尼。
^g 漾貢。 ^h 浪貢。 ⁱ 諱德。 ^j 克勒那梯。 ^k 蘇勒體。 ^l 冒喇何史穆。 ^m 邦果臘。
ⁿ 克來克特。 ^o 瓦塞窶葉。 ^p 買朱斯施。 ^q 裸廢子。 ^r 法爾西。 ^s 母呵。 ^t 法勒哈。
^u 勻偕蘇賴以龍。 ^v 賽依喇。 ^w 賽浪氏補。 ^x 阿丹。

⁽¹⁾ Hanéfite, sectateur de l'Imam Abou Hanifah en-No'man, fondateur de l'une des quatre sectes musulmanes orthodoxes. Né à Koufah en 80 H. (699 de J.-C.); mort à Bagdad, en 150 H. (767 de J.-C.). — E. H.

⁽²⁾ شافعي. Chafi. *Lisez* الشافعي; ech-Chaféï

(Abou Abdallah Mohammed); c'est le fondateur de la secte des Chafîtes, une des quatre sectes orthodoxes musulmanes. Né à Ghazah, en Palestine, en 150 H. (767 de J.-C.); il mourut en Égypte, en 204 H. (819 de J.-C.). — E. H.

Quelques jours après, j'arrivais à Malabar^a. Ce territoire est également administré par les Anglais. Après une relâche de quelques journées, nous sommes allés en une vingtaine de jours à Socotora^b; l'on y parle arabe. Deux jours après nous étions à Aden^c, où est le tombeau du grand sage Seyyid 'Ayderoussi⁽¹⁾. Ce pays appartient à l'Angleterre. En quelques jours nous atteignons la ville de Mokha. C'est là que le capitaine de notre navire a son domicile; Mokha, où je suis resté onze jours, est situé sur le bord de la mer et fait partie du territoire de Yemen^e.

En trois jours, le samedi⁽²⁾, nous parvenions à la ville de Hodeydah⁽³⁾; notre relâche y a duré huit jours; nous avons ensuite fait voile pour Djeddah (c'était le 17 du quatrième mois; il y avait alors concordance entre le calendrier musulman et celui de la Chine). En pleine mer je me suis rigoureusement conformé aux prescriptions de Yalamlam⁽⁴⁾.

Deux jours plus tard, nous arrivions à Djeddah située sur la côte. Là se trouve la sépulture d'Eve^f, la première reine.

De Djeddah à Mekkah^g (la Mecque) il y a, à dos de chameau, deux nuits de route; mais le trajet ne dure qu'une nuit avec un cheval ou un âne.

Dans la soirée du 28, je sortis de Djeddah et j'arrivais dès l'aube à la ville Sainte, le premier jour du cinquième mois. La présente année chinoise comprend un septième mois intercalaire; le mois fixé pour le pèlerinage à la Ka'abah^h est le onzième (mois chinois).

La Ka'abah⁽⁵⁾ est située au centre d'une enceinte interdite (Haramⁱ) dont la forme est presque carrée; de gauche à droite, elle est plus longue que devant et derrière; sa partie antérieure fait face au nord-est, il s'y trouve un portail; la partie opposée du bâtiment est tournée vers le sud-ouest.

^a 買來波。 ^b 軟孤篆喇。 ^c 爾當。 ^d 爾依德魯士。 ^e 野龍。 ^f 賞白。 ^g 哈代德。
^h 野賴瀾。 ⁱ 好媯。 ^j 滿克。 ^k 凱爾白。 ^l 紫禁環。

(1) Seyyid 'Ayderoussi, saint musulman dont la sépulture se trouve dans la partie sud-ouest de la ville d'Aden. Sur la carte d'Arabie de Carl Zimmermann (Berlin, 1847), ce nom est écrit : *Sheikh Hydras*. — E. H.

(2) سَبْتِ Chenbeh, « samedi » en persan.

(3) Port d'Arabie sur la mer Rouge, au nord de Mokha. — E. H.

(4) يالاملام Yalamlam, station (Miqat) à deux nuits de la Mecque, où les pèlerins venant du Yemen revêtent l'*Ihram* ou costume de pèlerinage. Arrivant par mer, le pèlerin revêt l'*Ihram* comme s'il avait pris le chemin de Yalamlam. — E. H.

Dans son *Rituel musulman* (déjà cité), k. xviii, Liou-tchi nous dit : La Mekke possède cinq

stations qui forment la limite du lieu interdit et où l'on doit observer les rites fixés pour s'approcher des lieux saints : 1° Le Miqat oriental appelé *Zat oul Irq*, désigné pour les gens de l'Iraq; 2° au nord, celui de Qaren, désigné pour les gens du Nedjd; 3° à l'ouest, celui de Djouhfeh pour les gens de la Syrie; 4° au sud, celui de Yalamlam pour les gens de Yémen; 5° celui du centre, appelé *Zoul Houleifah*, pour les gens du pays.

(5) La Caaba, le plus ancien temple qui ait été consacré au culte divin, d'après les croyances des Arabes, et dont la construction est attribuée par eux à Abraham. Il se trouve au milieu du parvis de la grande mosquée de la Mecque. — E. H.

La Ka'abah est de forme carrée; elle s'élève à trente et quelques *tehi*⁽¹⁾ au-dessus du sol et mesure vingt-sept pieds de longueur; une tente d'étoffe précieuse l'abrite.

La porte de la Ka'abah est située sur le côté gauche de la façade du monument; une hauteur de cinq pieds la sépare du sol; à l'un de ses angles est encastrée la pierre noire à quelque quatre *tehi* à gauche de la porte; elle est sortie d'argent et grosse à peu près comme la tête d'un homme⁽²⁾; à environ vingt pas devant cette salle souveraine se trouve la station d'Abraham³; c'est la pierre qu'il foulait de ses pieds en réparant la Ka'abah. Cette pierre sur laquelle il y a des empreintes de pieds se trouve dans un pavillon.

La station de Hanifal le Sage est à droite de la Ka'abah; il en est de même d'un ancien mur qui a la forme d'un arc et dont la hauteur ne dépasse pas la poitrine d'un homme; on dit que c'est là que demeurait Ismaël⁴, le saint, ou bien encore que c'est sous ce mur qu'il est enterré.

Derrière la Ka'abah est la station de Malek le Sage⁽⁵⁾; à gauche est celle de Hanbal le Sage⁽⁶⁾.

La cour interdite (Haram) mesure, de droite à gauche, environ 500 *tehi* d'étendue, et de l'avant à l'arrière, 400 *tehi*. On y compte trente-neuf portes réparties entre dix-neuf portiques.

Dans la partie antérieure faisant face à la Ka'abah il y a les trois portes d'Ally⁷, les trois portes d'Albas⁸, les deux portes de Neby⁹, les trois portes de Selam¹.

À droite il y a les trois portes de Doureibah², les trois portes de Ziyadah³ (ou des Propylées), la porte Koutoubi⁴, la porte de Bassithyah⁵ et la porte Atiq⁶ (ancienne).

Dans la partie postérieure, il y a la porte de l'Omrah⁽⁷⁾, la porte d'Abraham, les deux portes de Wida⁸ (ou des adieux).

^a 尺。 ^b 以補喇欣位。 ^c 以司媯爾。 ^d 媯里凱。 ^e 哈白里。 ^f 爾里。 ^g 爾波士。 ^h 迺並。 ⁱ 色略母。 ^j 堵賴白。 ^k 野呀德。 ^l 故推補。 ^m 波洗退葉。 ⁿ 爾梯改。 ^o 爾母勒。 ^p 委大爾。

(1) Le *Tehi* ou pied chinois mesure 0 m. 315.

(2) Selon la légende musulmane, la pierre noire aurait été emportée du paradis par Adam lorsqu'il en fut chassé, puis cachée par les anges dans la montagne d'Abou Qoubais au moment du déluge, et enfin remise par Gabriel à Abraham pour être, selon l'ordre de Dieu, placée à l'angle nord-est de la Ka'abah. (Cf. Ch. Schefer, *Relation du voyage de Nassiri Khosrau*, p. 198, n.)

(3) Malek (l'Imam Abou Abdallah) fils d'Anas, fondateur de l'une des quatre sectes orthodoxes musulmanes; né à Médine en 95 H. (713 J.-C.), mort en 179 H. (795 J.-C.). — E. H.

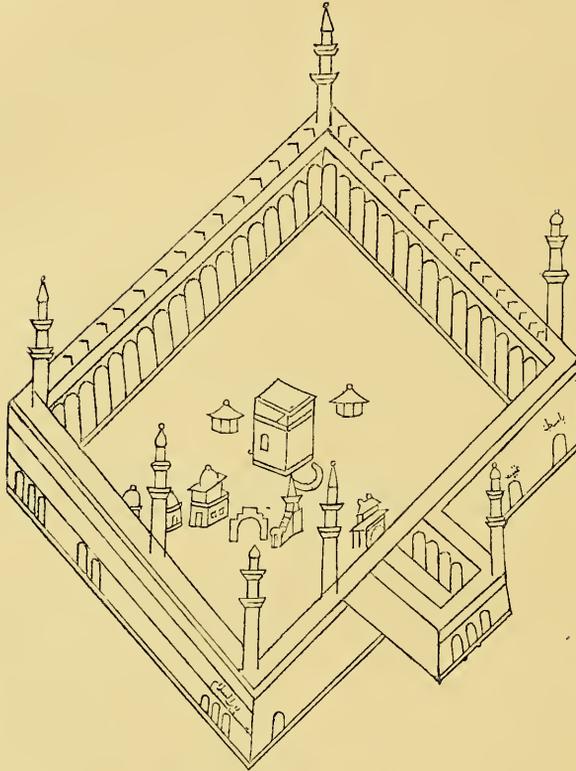
Pour rendre le mot station (*miqat*), le traducteur chinois emploie le caractère 位.

(4) حَنْبَلُ *lisez*: Hanbal الخليل Imam Ahmed, fils de Hanbal, fondateur de l'une des quatre sectes orthodoxes musulmanes, né à Bagdad en 164 H. (780 J.-C.), mort dans la même ville en 241 H. (855 J.-C.).

(5) La porte de l'Omrah est une des portes de la façade occidentale du Mesdjid el Haram. Omrah est le nom d'une chapelle à deux heures de distance au nord de la Mecque, et dont la visite constitue une des obligations rituelles du pèlerinage musulman.

Pour tous ces noms de portes de la grande mosquée, cf. Ch. Schefer, *Relation du voyage de Nassiri Khosrau*, p. 194 et suiv., et la miniature en tête, et Burckhardt, *Voyages en Arabie*. — E. H.

شكل المسجد الحرام والكعبة



凱
爾
白
圖
式

Pl. IV. — Chikl el Mesjid el Haram wa-l Ka'abah.
Représentation du Mesjid el Haram et de la Ka'abah, tirée du *Tek'ao kin t'ou ki*.

Dans la partie gauche il y a les deux portes de Djiyad^a, les deux portes de Tékîé^b,

^a 止呀德。 ^b 泰經葉。

les deux portes du Chérif^a, les deux portes Raïmah^b, les cinq portes de Safa^c, les deux portes de Oumm Hani^d et les deux portes de Baghlah^e.

Il existe dans l'enceinte interdite sept tours (minarets) pour proclamer les cérémonies.

J'ai profité de mon séjour à la Mekke pour visiter le mont Abou Qoubas^{(1) f}, les lieux où sont nés les Saints et les vestiges célèbres de leurs sépultures.

Après que fut proclamée le moment d'accomplir les cérémonies rituelles du pèlerinage, au commencement du premier mois du calendrier occidental, on ouvrit la porte de la Ka'abah; la foule y pénétra du matin au soir, un jour réservé aux hommes, un autre aux femmes.

Le 8 du premier mois de l'année 1260 de l'hégire, je me mis en route pour Médine^g, ville située au nord de la Mekke; à dos de chameau il y a douze étapes entre ces deux localités; par mer, il faut s'embarquer à Djeddah; après neuf jours de navigation on arrive à la ville de Yanbo'^{(2) h}, mais les autorités interdisent cette route : outre que le vent n'est pas favorable, on y rencontre des brigands.

Je me rendis donc à la ville de Rabigh^{(3) i}; de là le chemin passe par Bedr^{(4) j}, où le Saint livra sa première bataille aux Qoreychites^{(5) k} et où fut tué Abou Djahl^{(6) l}.

Le 17 du premier mois de la 24^e année du règne de Tao-Koang, j'arrivai à Médine et je visitai respectueusement la Sépulture parfumée. Le tombeau du Saint est situé à l'intérieur du temple rituel; ses colonnes sont de pierre brillante (communément appelée pierre de Tch'ou^{(7) m}); elles se dressent à environ quinze pieds l'une de l'autre; on

^a 捨里甫。 ^b 勒洽買。 ^c 隋搏。 ^d 蘊母阿。 ^e 白恩賴。 ^f 古拜士。 ^g 默底納。
^h 漾補爾。 ⁱ 喇布恩。 ^j 白得里。 ^k 額補哲。 ^l 楚。

(1) Nom de la montagne qui domine la Mecque du côté de l'est. Elle est très vénérée par les musulmans : 1^o parce que la pierre noire de la Caaba y fut portée par Dieu lui-même; 2^o parce que le corps d'Adam y fut déposé; 3^o parce que c'est du haut de cette montagne que le patriarche Abraham invita tous les peuples de la terre à la visite de la Caaba; et 4^o parce que c'est sur son sommet que le Prophète opéra en 619 le miracle de la fraction de la lune par un signe de la main. (*Tableau général de l'Empire Ottoman*, d'Ohsson, III, 295). D'après Liou-Tchi, ce serait pour marquer le souvenir de ce miracle, que l'empereur T'ang Kao-tsou aurait fait frapper en 621 des monnaies *K'ai-yuan* portant au revers des demi-lunes. (*Tchi cheng chi lou*, k. xx, f^o 1^b.) Cette opinion de Liou-Tchi me paraît tout à fait insoutenable.

(2) Port du Hedjaz où débarquent les pèlerins musulmans se rendant à Médine. — E. H.

(3) *La-pou-nagen* رابغ Rabigh. Le pèlerin chinois a vocalisé à tort Rabough; localité entre el-Djohfah et el-Bazwa sur la route de la Mecque à Médine. — E. H.

(4) Localité entre la Mecque et Médine où en l'an 2 H. (624 J.-C.) Mahomet, alors réfugié à Médine, remporta une victoire éclatante sur les Qoreychites de la Mecque. — E. H.

(5) Qoreychi, appartenant à la tribu de Qoreych, famille de Nadhr, fils de Kinaaah, dont Mahomet est issu. — E. H.

(6) (Abou-l-Hikam Amron fils de Hicham, de la tribu des Benou Makhzoum, plus connu sous le nom de) Abou Djahl, ennemi implacable de Mahomet, meurt au combat de Bedr en l'année 624. — E. H.

(7) Province chinoise du Hou-nan.

en compte seize rangs disposés dans la largeur (du temple); chaque rangée est de dix colonnes. Au centre se trouvent deux stations, celles de Chafé'i et de Hanifah; la Qiblah ⁽¹⁾ est vers le sud et le saint Tombeau est à gauche de la place où l'on se tient pour la prière.

Le lieu où j'ai demeuré s'appelle 'Ayniyah^h; il est proche du tombeau du saint père Abdallah ⁽²⁾ c.

Parti de Médine par la voie de terre le 16 du troisième mois occidental (deuxième mois oriental), j'étais de retour le 28 à la Mekke où je demurai jusqu'au 21 du huitième mois occidental, date de mon départ pour Stamboul^d. Pendant ce long voyage j'eus pour compagnon (un nommé) l'shaq^e, descendant du Saint. L'absence de vaisseaux en partance nous obligea à passer dix jours à Djeddah. Dans la soirée du premier jour du neuvième mois occidental, nous primes enfin passage sur un navire de Kosseir ⁽³⁾ f; pour atteindre le port (ainsi appelé), il nous a fallu trois jours de navigation (du 18 au 20). Après un repos de deux nuits, des chameaux nous ont portés en trois nuits à la ville de Kenh ⁽⁴⁾ g; nous nous sommes embarqués sur la mer Nil ⁽⁵⁾ h, qui est un grand fleuve venant du Soudan d'Abyssinieⁱ et arrose la ville de Miçr (le Kaire ⁽⁶⁾ j); nous sommes allés ensuite à la ville de Beni Soueyf ⁽⁷⁾ k; c'était la nuit d'Id^l (el Fithr ⁽⁸⁾); nous l'avons passée à bord de notre bateau, aussi n'avons-nous pu prendre part à aucune réunion rituelle.

Le 5 du dixième mois occidental (neuvième mois oriental), nous arrivâmes à Miçr (le Kaire). Miçr est une grande ville; à l'époque où je m'y trouvais, Mehemet 'Aly^m en était le roi ⁽⁹⁾; ce prince, à la fois d'une grande sagesse et d'une grande bravoure, dirige bien son gouvernement; dans ses États il a favorisé l'agriculture et le commerce; il a introduit les arts mécaniques étudiés en Franceⁿ et des industries de toutes sortes afin de n'avoir

^a 梗補勒。 ^b 爾以窶葉。 ^c 爾補動喇。 ^d 易司筭補。 ^e 易司哈改。 ^f 古算里。 ^g 更那。 ^h 尼里海。 ⁱ 蘇多你海北涉。 ^j 謎思爾。 ^k 白尼蘇外。 ^l 二依德。
^m 母罕默德爾里。 ⁿ 甫浪西。

⁽¹⁾ Point vers lequel nos regards se dirigent; de là, direction des temples et des oratoires musulmans vers la Caaba de la Mecque. — E. H.

⁽²⁾ (Abou Abd-er-Nahman el-Hodzali, fils de Maçoud) Abdallah, un des plus célèbres compagnons du Prophète. — E. H.

⁽³⁾ قَصِيرٌ *lisez* قَصِيرٌ, « Qouçayr, Kosseir », port d'Égypte sur la mer Rouge, à la hauteur de Qenah sur le Nil. — E. H.

⁽⁴⁾ Ville de la Haute-Égypte sur la rive droite du Nil, à 500 kilomètres S.-E. du Kaire. — E. H.

⁽⁵⁾ Le Nil est ici qualifié de mer 海 comme en arabe.

⁽⁶⁾ Miçr, ou *vulg.* Maçr, s'emploie indiffé-

remment pour désigner l'Égypte ou la ville du Kaire. — E. H.

⁽⁷⁾ Beni Soueyf, ville d'Égypte sur le Nil, à 80 kilomètres au sud du Kaire. — E. H.

⁽⁸⁾ 'Id = « fête ». Les musulmans ont deux fêtes religieuses : 1° 'Id el fithr, fête de la rupture du jeûne du mois de Ramadhan, le 1^{er} Chawwal; 2° 'Id ed-dhouha, ou 'Id el-Kebir, fête des sacrifices ou grande fête, le 10 Dsou-3-Hiddjah. Les nuits qui précèdent ces deux jours de fête sont considérées, en même temps que cinq autres, comme les plus saintes et les plus augustes de toute l'année. (*Tableau de l'empire Ottoman*, d'Ohsson, III, 227 et 373.) — E. H.

⁽⁹⁾ (Mohammed 'Aly) Mehemet-Ali, vice-roi d'Égypte, né en 1769, mort en 1849. — E. H.

rien à demander à l'étranger. Dans son pays les musulmans sont très nombreux; ils possèdent cent et plus de mosquées, dont la plus belle est Djami' el-az'har⁽¹⁾; une grande quantité d'étudiants fréquentent les saintes écoles, et parmi les tombeaux d'une foule de sages on voit celui de Chaf'î, que j'ai visité; ses jardins se trouvent en dehors de la ville du Kaïre à environ un *tîng* 亭 de distance (11 li environ).

Le 20 du dixième mois occidental je quittai le Kaïre et, après quatre jours de navigation, je suis arrivé à Iskanderiyah^b (Alexandrie) où j'ai demeuré neuf jours. Cette ville est des plus considérables et des plus florissantes; c'est là que les eaux du Nil se mêlent à celles de la mer de Roum^c; c'est là aussi le rendez-vous des marchands; on y parle arabe et tourki^d (turk). Dans ce pays se trouvent les sépultures de notre saint ancêtre Daniel^e et du grand sage Abou'l-Abbas^{(2)f}; on y vénère aussi la tombe de Mohammed al-Boucîri^g et un exemplaire du Qacidah el-Bordah écrit de sa propre main^{(3)h}. Le pays renferme bon nombre de monuments de l'antiquité, tels que ceux élevés par les anciens sages Djalinousⁱ (Galien)⁽⁴⁾ et Bathlamios^j (Ptolémée).

Le 3 du onzième mois occidental (dixième mois oriental), je partis d'Alexandrie pour me rendre en Ithalia^k (Italie); sur la route est une petite cité appelée Palerme^{(5)l}, sur le territoire de laquelle existe un lieu de quarantaine, en vue d'éviter la contagion des maladies épidémiques. C'est là une ancienne coutume naçàrà^m (nazaréenne), nom donné à la religion chrétienne⁽⁶⁾. Tout voyageur arrivant de loin est installé en dehors de la ville et y est retenu pendant quinze jours; les indigènes n'osent pas approcher tant que dure cette quarantaine que nous avons dû subir. Le vendredi j'ai assisté à la prière en commun à l'occasion de l'Id⁽⁷⁾, et puis, après avoir pris congé de mes compagnons, je suis parti pour

^a 卓米耳阿茲哈。 ^b 一思刊德今葉。 ^c 魯穆。 ^d 土爾期。 ^e 達你呀里。
^f 額白來爾波士。 ^g 母哈默德·補雖里。 ^h 改隨德·補爾德。 ⁱ 卓里弩士。
^j 白濶里穆士。 ^k 以直令樣。 ^l 避茲路。 ^m 迺梭羅。

⁽¹⁾ Djami' el-Az'har « la mosquée la plus brillante ». Célèbre et grande mosquée du Caïre, construite en 359-361 H. (4 mars 970 au 3 juillet 993 de J.-C.) par le Qaid Djauher, sous le règne du quatrième sultan fathimite Abou Temim Ma'add el Mou'izz li-dîn Allah. — E. H.

⁽²⁾ أَبُو الْعَبَّاسِ *lisèz* أَبُو الْعَبَّاسِ, « Abou l-Abbas (el-Moursi) », saint musulman très vénéré à Alexandrie, surtout par les femmes. Son tombeau se trouve entre le port neuf et le vieux port. — E. H.

⁽³⁾ مُحَمَّدُ بْنُ أَبِي حَرِيرَةَ *lisèz* مُحَمَّدُ بْنُ أَبِي حَرِيرَةَ, « (Charaf ed-Din) Mohammed al-Boucîri », auteur de la célèbre *Qacidah du manteau*, pièce de 162 vers en l'honneur du prophète Mahomet; mort en 694 H. (1295 de J.-C.). — E. H.

La *Qacidah* (poème) du manteau, célèbre

poème arabe de 162 vers, rimant en *m*, dû à la plume de Charaf ed-Din Mohammed el-Boucîri. Cette pièce de vers, qui est consacrée à la louange du prophète Mahomet, porte le titre de *Elkawakeb ed-dourriyah fi ma'âh Khayr et baryah*, c'est-à-dire « Les étoiles resplendissantes dans la louange du meilleur des hommes créés ». — E. H.

⁽⁴⁾ Le célèbre médecin grec.

⁽⁵⁾ Pi-tze-lou ܡܝܠܝܢܐ *lisèz* ܡܝܠܝܢܐ, « Palerme » en Sicile. — E. H. Ce détour pour aller d'Alexandrie à Mytilène aurait dû être expliqué.

⁽⁶⁾ Naçàrà est pluriel de Naçrani et signifie les « Chrétiens », comme qui dirait les Nazaréens, nom de mépris que Julien l'Apostat leur avait donné. (D'Herbelot, *Bibl. orient.*)

⁽⁷⁾ *Vid. sup.*, p. 342, note 8.

la ville de Midilli^a (Mytilène) où je suis arrivé après cinq jours de voyage; le vent contraire nous y a retenu pendant cinq jours.

Le 22 du douzième mois occidental, je quittai Mytilène et, après un jour de route, nous touchions à la ville de Tchanaq Qalaa^b (Dardanelles), qui est un point important de Stamboul. Le 24 nous arrivâmes à la ville de Liboussaq^c (Lapsaki)⁽¹⁾. Le capitaine de notre bateau n'a pas voulu aller plus loin; le vent était trop mauvais et le froid trop rigoureux, j'en ai personnellement beaucoup souffert. Quittant le navire et abandonnant mes marchandises, je me suis rendu en barque à Gallipoli^d, grande cité sise sur le littoral en face de Lapsaki. Après six jours de relâche, j'ai pris passage sur un navire à vapeur qui m'a transporté en une nuit à Stamboul; c'était le 3 du premier mois de la vingt-cinquième année du règne de Tao-Koang (l'an 1261 de l'hégire); j'ai demeuré deux mois dans la maison de commerce de Yerimou^e, dans la rue Bazari Mahmoud^f.

Stamboul est situé au point de jonction de la mer Noire avec la mer de Roum; le bras qui les réunit s'appelle *Marmara*^g et se trouve enserré entre trois territoires, celui d'Islamboul^h, celui de Qaltha⁽²⁾ (Galata) et celui de Uskudar^j (Scutari); entre les deux premiers de ces points la mer est large d'environ un demi-touan 墩 (5 li); entre Islamboul et Scutari, elle a un *tang* 塘 de large.

La capitale royale est à Islamboul, autrefois appelé Qosthanthinyeh^k (Constantinople); le souverain actuel est le grand empereur Abd-ul-Medjid⁽³⁾^l, fils de Mahmoud⁽⁴⁾^m, de la race d'Osmaniyehⁿ (nom d'une famille princière originaire des pays à l'occident^o de la Chine); les jours d'assemblée (vendredis), il se rend dans la mosquée métropolitaine; il s'y est réservé une place spéciale, pour ne pas être en contact avec la foule.

Le troisième mois oriental (quatrième mois occidental), je suis allé visiter Arif Pacha^p, un des ministres du souverain, à Stamboul; il me dit que dans les nouvelles arrivées de Chine, il était question d'inondations; j'ai pensé qu'il s'agissait du fleuve Jaune; le ministre prétendit que non. Ces nouvelles sont transmises par les Anglais qui habitent le Koang-tong (Canton) et qui, toutes les fois qu'ils apprennent quelque chose, s'empressent de l'imprimer pour le faire connaître en tous pays où vivent leurs coreligionnaires.

Le quatrième mois oriental (cinquième occidental), je visitai encore un autre haut fonctionnaire appelé Mehmet Khousrev⁽⁵⁾^q, et, le 26, je fis une excursion au tombeau de

^a 米定里。 ^b 拾那。蓋來爾。 ^c 利布賽格。 ^d 科里布里。 ^e 野里母。 ^f 波
直里母哈穆。 ^g 賣喇買。 ^h 易司喇母布勒。 ⁱ 韋來拖。 ^j 悟思枯多里。 ^k 蓋
司篆推尼。 ^l 爾補買支底。 ^m 買哈穆德。 ⁿ 爾思孃尼。 ^o 西域。 ^p 爾勒甫
拜凱。 ^q 母哈默德戶司魯。

⁽¹⁾ لیبوسق Liboussaq; *lisez* لاپسکی, « Lapsaki », ville maritime de la côte d'Asie, en face de Gallipoli. — E. H.

⁽²⁾ قَالْتَا « Qaltha », *lisez* كَالْتَا, « Galata », faubourg de Constantinople au pied de la colline de Péra, sur le bord de la Corne d'or et du Bosphore. — E. H.

⁽³⁾ Sultan des Turcs othomans, 1839-1861.

⁽⁴⁾ Sultan des Turcs othomans, 1808-1839.

⁽⁵⁾ Mehmet Khousrev, personnage d'origine géorgienne ayant occupé de hautes situations, notamment celle de ministre de la guerre, à Constantinople, sous le règne du sultan Abd-ul-Medjid. — E. H.

Youcha^a (Josué)⁽¹⁾, un saint d'autrefois, qui se trouve dans les montagnes voisines de la mer Noire.

Le 5 du cinquième mois oriental (sixième mois occidental), je me rendis à une fête royale qui avait lieu sur le champ de manœuvres à Scutari, à l'occasion du mariage de la sœur du souverain; j'y ai vu maintes choses précieuses et rares et une nacelle aérienne que montait un homme; la forme de cette nacelle est ronde, mais de la forme d'une pastèque; elle s'élève au-dessus de terre au gré du vent; l'intérieur de la voile est gonflé comme une vessie dans laquelle on aurait soufflé; la nacelle ayant embarqué son voyageur, le tout monte à perte de vue, tellement que même avec un télescope on n'aperçoit plus rien. On m'a dit qu'ordinairement ces nacelles aériennes restent une nuit dans l'espace et redescendent ensuite soit dans la localité même d'où elles sont parties, soit à peu de distance de là. Cette fois la nacelle (l'aérostat) ne revint pas à son point de départ; faute de nouvelles, on ignore où elle est descendue.

Le 2 du sixième mois oriental (septième occidental), S. A. Khousrev^b ayant sollicité et obtenu pour moi une autorisation du Gouvernement, je fus visiter le Top-hana^{(2)c}, établissement analogue à ce que nous appelons, en Chine, le *Tai i yuaa* 太醫院 (ou Collège des médecins impériaux). A la vue du permis qui m'avait été délivré, le conservateur m'a ouvert toutes les portes des magasins du palais; j'y ai vu quantité de choses extraordinaires que je ne saurais énumérer, car elles étaient aussi nombreuses que les grains de sable du Gange^d.

Parti de Stamboul le 5 du huitième mois occidental (septième oriental), j'arrivai le 24 à la ville de Rodosi* (Rhodes), île de la mer de Roum. Avec moi voyageaient environ soixante-dix passagers Yahoudi^f (juifs) qui se rendaient à la Maison Sanctifiée^g (temple de Jérusalem)⁽³⁾; le soir du même jour nous faisons voile pour la ville de Touzlah^{(4)h} (Larnaca), située à l'extrémité de l'île de Qoubroucⁱ (Chypre), où j'ai visité la tombe de Oumm Mil'ha^j, tante maternelle d'un saint⁽⁵⁾.

^a 郁施爾。 ^b 戶斯魯。 ^c 築補哈迺。 ^d 恆河沙數。 ^e 魯都。 ^f 野手低。 ^g 清淨室。 ^h 免茲勒。 ⁱ 古補露斯。 ^j 緹母密來哈。

⁽¹⁾ A cause de sa dimension, ce tombeau a été surnommé le tombeau du Géant.

⁽²⁾ طَبْرُجَانَةُ لَيْسَ طَبْرُجَانَةُ, « Top-hana », arsenal et quartier de Constantinople sur le bord du Bosphore. — E. H.

C'est un musée que semble avoir vu le pèlerin chinois et non un arsenal. Quant au Tai-i-yuan, ce collège des médecins du palais de Pékin ne peut avoir d'analogie ni avec un arsenal ni avec un musée.

⁽³⁾ 清淨室, mot à mot « la Maison purifiée », équivalent de « la Maison sanctifiée ». (Beit el Monqaddes.)

⁽⁴⁾ طَبْرُجَانَةُ لَيْسَ طَبْرُجَانَةُ, « Touzlah », nom turc de Larnaca, dans l'île de Chypre. — E. H.

⁽⁵⁾ أُمُّ حَكِيمِ بِنْتِ أُمِّ حَكِيمٍ, « Oumm Mil'ha », *lisez* بنت أُمِّ حَكِيمٍ, « Oumm Haram bint Mil'hane », femme d'un des guerriers arabes qui, en l'an 28 de l'hégire (Inc. 25 septembre 648), avaient pris part à l'expédition dirigée contre l'île de Chypre par Mo'awieh ibn Abi Sofian alors gouverneur de la Syrie. Cette femme, qui avait eu le courage d'accompagner son mari, mourut, au cours des opérations, d'une chute de mule et fut enterrée dans l'île. (*Ibn Athir*, III, 73-75.) — E. H.

Le 30, entre 9 heures et 11 heures, on avait annoncé dans la ville le commencement du mois d'abstinence; c'était le premier de la nouvelle lune; m'étant embarqué dans la soirée de ce jour, je n'ai pas observé le jeûne.

Le 10 j'arrivai à Yafa^a (Jaffa), d'où je partis après m'y être reposé trois jours; enfin le 11 du mois d'abstinence, après un jour et demi de route, j'arrivai à la Maison Sanctifiée; elle est située au sommet d'une colline dans la ville de Qouds^b (Jérusalem); sa longueur du sud au nord est de 650 pas, et sa largeur de l'est à l'ouest, de 430 pas; dans sa partie centrale se trouve la pierre suspendue^c (la Sakhras)⁽¹⁾; au-dessous est une grande sépulture d'une magnifique architecture; c'est Benou Omeyyah^d, lorsqu'il était roi, qui l'a construite⁽²⁾. Elle a la forme d'un octogone, avec quatre portes et quatre fenêtres; chaque pan de l'octogone mesure plus de 30 pieds de largeur.

Comme dimension, la pierre suspendue mesure environ 40 pieds de tour; à partir du sol elle mesure 5 pieds; au centre est une cavité; sur la partie supérieure on voit l'empreinte de la main qu'y a appuyée l'ange^e Djibrayl^f (Gabriel); la partie basse conserve la trace de pieds qu'y a laissée le Saint (Prophète), la nuit de son ascension au ciel; sur le côté se trouve une petite ouverture à laquelle était attaché son cheval. Au-dessous, on arrive à une sorte de chambre pouvant contenir vingt personnes; c'était là le lieu de

^a 呀縛。 ^b 顧德士。 ^c 懸石。 ^d 擺尼五買葉。 ^e 毗 訶 彌 特。 ^f 天神。 ^g 者白勒依。

⁽¹⁾ La Sakhras se trouve au milieu du Haram ech-Cherif (le noble sanctuaire); c'est un quartier de rocher dont, sur l'ordre de Dieu, Moïse avait fait la qibleh des Juifs; jusqu'à la deuxième année de l'hégire, Mahomet et ses disciples, pour prier, se tournaient vers le Qoubbet es Sakhras (Coupole de la Sakhras), mais depuis lors le Prophète leur ordonna de faire la prière le visage tourné vers la Ka'abah.

On prétend que dans la nuit du Miradj Mahomet fit d'abord sa prière sous le dôme de la Sakhras; il posa la main sur elle, et quand il sortit, celle-ci, pour lui témoigner son respect, se dressa toute droite; mais le Prophète remit les mains sur elle et elle reprit sa place. Elle est restée jusqu'à ce jour à moitié soulevée.

On monte sur la plate-forme de la Sakhras par six escaliers et, lorsqu'on y est monté, on a vue sur les toits de la mosquée el Aqça.

Il y a sous la Sakhras une grande excavation dans laquelle règne une complète obscurité; des cierges y brûlent continuellement. On dit que cette excavation a été produite par le mouvement que fit la Sakhras pour se lever et elle

subsista lorsque la pierre fut devenue immobile.

On pénètre dans l'enceinte du Haram ech-Cherif par des souterrains fermés par des portes placées au-dessous du niveau du sol. — Pour la description du Qoubbet es Sakhras et celui du Mesdjid el Aqça, cf. Ch. Schefer, *Relation du voyage de Nassiri Khasrau*, 1881; M. de Vogüé, *le Temple de Jérusalem*, 1864, in-fol., p. 6, pl. II.

⁽²⁾ Ma Fou-tch'ou, ou plutôt son traducteur appelle en chinois le *Qoubbet Sakhras*, le tombeau, la sépulture de la pierre suspendue; peut-être Ma Fou-tch'ou avait-il entendu et écrit *Tourbet* es Sakhras; peut-être aussi, faute de mots chinois pour désigner exactement de tels monuments, le traducteur a-t-il employé le mot *Ling 陵* dans le sens de *élévation*, tertre élevé, pour désigner la plate-forme de la Sakhras, et ses substructions; ou bien encore, considérant la Sakhras comme une personne, appelle-t-il volontairement *grand tombeau* la hauteur sur laquelle elle se trouve abritée par une coupole ressemblant à celle des tombeaux.

retraite de la sainte Mariam^a (Marie) et du saint Zakariyah^b (Zacharie)⁽¹⁾. La salle des assemblées solennelles^c, appelée ici *Mesjid-el-Aqsa*^d, est à 250 pas au sud du tombeau; sa longueur est d'environ 150 pas; de la porte au Mihrab^e il y a environ 150 pieds⁽²⁾.

A l'est du tombeau de la pierre suspendue il y a un pavillon vide; ce serait là, dit-on, d'où serait parti le Saint lors de son ascension nocturne⁽³⁾.

On prétend que la sépulture de Soleyman (Salomon)^f, le saint, se trouverait au-dessous de celle de la pierre suspendue; d'autres disent, au contraire, qu'elle est en dehors; je n'ai pu être fixé à cet égard.

La sépulture de Daoud^g (David), le saint, est à quelque deux *li* de la ville. La fontaine que le saint Eyyoub^h (Jôb) fit jaillir sous son pied est à plus d'un *li* de la cité.

A un *ting* et demi de Qouds (Jérusalem) on voit le tombeau d'Ozeyrⁱ (Esdras). Le mont de Thor^j (des Oliviers) est à l'ouest⁽⁴⁾ de la Maison Sanctifiée; c'est au pied de cette montagne qu'est le tombeau de la mère de Mariam (Marie); les chrétiens qui en ont la garde n'empêchent pas les musulmans de le visiter; au sommet de la montagne est la place d'où Issa^k (Jésus), le saint, est monté au ciel; cette montagne renferme également la sépulture de Rabi'ah^l 'Adawiah⁽⁵⁾ et celle d'un ancien sage de la Perse^m nommé Selman⁽⁶⁾; il s'y trouve encore des tombeaux de beaucoup d'autres saints personnages, mais il n'en reste pas de vestiges apparents.

La sépulture de Moïseⁿ, le saint, est à environ 4 *ting* à l'est de la montagne de Qouds (Jérusalem); ses descendants y ont élevé des constructions et un temple, mais il n'y demeure personne; ce lieu s'appelle Soussé^p; il s'y trouve des instructions du Sage; les juifs ne croient pas (que ce soit là le tombeau de Moïse⁽⁷⁾).

° 買爾決。° 宰克今約。° 曾極殿。° 買賽只德。阿格梭。° 米哈喇補。
 / 蘇喇以龍。° 達五德。° 閣欲補。° 爾在勒。° 圖勒。° 爾以梭。° 喇比爾。
 二德委葉。° 法勒西。° 賽勒媿邁。° 毋撒。° 赤沙。

⁽¹⁾ Cette grotte est appelée *Magharat el ar-wah*, « la caverne des âmes »; on y descend par un escalier de quatorze marches. On dit aussi que Zékéria (Zacharie) y est enterré. (Cf. Ch. Schefer, *Relation du voyage de Nassiri Khosrua*, p. 94, n. 3.)

⁽²⁾ Le Mihrab est une niche pratiquée dans le mur de fond des mosquées et qui sert à indiquer la position géographique de la Mecque et, par suite, la direction vers laquelle on doit se tourner pour faire la prière. — E. H.

⁽³⁾ C'est le Qoubbet el Miradj. (Cf. Ch. Schefer, *ubi sup.*.)

⁽⁴⁾ C'est l'Est qu'il aurait fallu dire. — E. H.

⁽⁵⁾ Femme de Bassorah, célèbre par sa piété et sa dévotion, morte à Bassorah en 135 H.

(752 J.-C.) Cf. Aboulmehasin de Juynboll, I, 500. — Yaqout, IV, 602, nous apprend que le tombeau qui, à Jérusalem, est vénéré comme étant celui de cette Rabi'ah est en réalité celui d'une homonyme. — E. H.

⁽⁶⁾ Selman Farisi, le Persan, gouverneur de Médain (Ctésiphon) pour le calife Omar; personnage célèbre par son austérité et sa dévotion. — E. H.

⁽⁷⁾ Il s'agit ici de Bir Soussé (la citerne de réglise), localité près de laquelle est Nèbi-Moça où les musulmans croient qu'est la sépulture de Moïse. Le monument est de forme rectangulaire; les constructions sont surmontées d'une douzaine de petites coupes. Les juifs et les chrétiens croient, au contraire, que Moïse

A 4 *ting* à peu près de la montagne de Qouds (Jérusalem) il y a une ville appelée Khalil^a (Hébron), dans laquelle on voit la sépulture d'Abraham, le saint, et celle de la reine Sarah^b; à côté de celle-ci est le tombeau d'Is'haq (Isaac), le saint; il s'y trouve aussi la sépulture de Ya'qoub^c (Jacob), le saint, et celle de Youssouf^d (Joseph), le saint. J'ai visité toutes ces tombes qui se trouvent dans le Djami^e, palais des grandes assemblées⁽¹⁾.

A près d'un *ting* d'Hébron, on rencontre un village appelé Halhoul⁽²⁾ dans lequel est le tombeau de Younous³ (Jonas).

La sépulture de Nouh^k (Noé), le saint, et celle de Lothⁱ, le saint, sont à Maksudara^j, ville voisine d'Hébron; elle n'en est séparée que d'un *ting*; je n'ai pu néanmoins me rendre dans aucun de ces deux endroits car on s'y battait, je ne sais pourquoi; je m'étais mis en quête d'un guide; malgré le salaire que j'offrais, personne ne se présenta; je me trouvai donc empêché; très contrarié, j'ai repris le chemin de la Maison Sanctifiée (Jérusalem).

Le 25 du dixième mois occidental (huitième oriental), je quittai la Maison Sanctifiée; le 26, je m'embarquai à Jaffa pour Damiathe^k (Damiette); une foule de gens effectuaient ce voyage en même temps que moi; au bout de vingt jours nous avons débarqué nuitamment sur une côte déserte où le capitaine avait jeté l'ancre, en vue de nous faire éviter toute quarantaine. Cette combinaison échoua et j'en eus à souffrir amèrement : au risque de mourir, mes compagnons étaient partis; quant à moi j'ai passé deux nuits de suite sur une grève, sans voir âme qui vive, sans boire ni manger et ne sachant pas où aller. Enfin mes compagnons sont venus me chercher mais j'ai dû me rendre au lazaret où il m'a fallu subir la quarantaine réglementaire de quinze jours.

Le 7 du onzième mois occidental j'arrivai à Damiette^l, que je quittai le lendemain et, après trois jours de navigation sur le Nil, je débarquai à la ville de Samanoud^m d'où je me rendis à âne à Tantahⁿ; c'est là qu'est la sépulture du grand sage Ahmed Badawi⁽³⁾.

^a 海哩里。 ^b 梭勒。 ^c 牙爾孤補。 ^d 郁蘇甫。 ^e جامع 廣聚殿。 ^f 候來哈勒。

^g 郁怒士。 ^h 努海。 ⁱ 魯筭。 ^j 穆歲勒。 ^k 底米呀腿。 ^l 底母呀。 ^m 賽孃奴德。

ⁿ 筭退。 ^o 阿哈買德擺德威。

est enterré à Jéricho. (Cf. A. Alric, *Les pélerins musulmans au tombeau de Moïse*, Montpellier, 1882, p. 13).

(1) Khalil, qui signifie ami, est le nom donné aujourd'hui par les Orientaux à la ville d'Hébron, en Palestine, à 27 kilomètres S. O. de Jérusalem. Cette dénomination n'est elle-même qu'une abréviation de l'expression محمدين لخاليل, « la ville de l'ami [de Dieu] » c'est-à-dire Abraham. Ce patriarche et sa femme Sarah, assurent les Arabes, ainsi qu'Isaac leur fils et sa femme Rebecca, et enfin Jacob, fils de ces derniers, et sa femme Lia y auraient tous leur sépulture dans une grotte qui se trouve sous la mosquée.

Djami est le nom qu'on donne en arabe aux grandes mosquées où se célèbre, tous les vendredis, la prière pour le souverain. — E. H.

(2) حَلْهَوْلَ Houlhoulah, *lisez* : حَلْهَوْلَ Halhoul, village à 25 kilomètres S. O. de Jérusalem, où les musulmans assurent que se trouve le tombeau du prophète Jonas. — E. H.

(3) Ahmed Badawi, né en 596 H. (1200 de J.-C.) à Fez, mort à Tantah (Égypte) le 12 Rabi 675 (24 août 1276), saint musulman en très grande vénération en Égypte. Son tombeau se trouve dans la grande mosquée de Tantah. (*Alexandrie et la Basse-Égypte*, H. de Vaujany, 1885, p. 174.) — E. H.

Je partis de Tantah le 25, et, arrivé à la ville de Kafr-*ez-Zayyat*⁽¹⁾, j'ai descendu le Nil jusqu'à Alexandrie pour y reprendre mes bagages; c'est en effet là que je les avais fait envoyer en dépôt quand je voulus éviter la quarantaine; outre les objets dont j'avais besoin, mes malles contenaient des livres sacrés que j'avais achetés lors de mon passage à Constantinople.

Parti d'Alexandrie le 26, j'arrivai pour la seconde fois au Kaire dans le douzième mois (Dzou-l-hiddjah^b) de l'an 1262 de l'hégire. J'aurais voulu prendre part au pèlerinage, mais l'époque en était passée; j'ai alors séjourné six mois au Kaire, chez un nommé Lapout-Barbari^c, dans la ruelle Kom Salamah^d de la rue du Mouski^e.

Le 8 du sixième mois (il y avait concordance entre les deux calendriers, occidental et oriental), je quittai le Kaire. En cette année, il devait y avoir en Chine un mois intercalaire, mais je ne savais alors lequel; ce mois était le sixième du calendrier occidental⁽²⁾. J'ai fait route avec la famille de Habib Efendi^f qui avait également l'intention de faire le pèlerinage de la Mekke. Après trois jours de voyage par terre, nous étions à Souveys^g (Suez) où nous sommes restés huit jours. Cette localité est située sur le littoral de la mer où le Fir'awn^h (Pharaon) et les siens ont été noyés; aussi cette mer garde-t-elle le nom de mer de Pharaon, c'est la mer d'Arabie.

Après nous être embarqués à Suez, nous sommes arrivés en vingt-six jours à Djeddah, le 5 du septième mois occidental. Dans les deux mois qui avaient précédé le (dernier) pèlerinage, le choléra avait sévi; l'épidémie avait reparu dans le courant du huitième mois occidental; cette maladie provoque des vomissements et des hémorragies intestinales; beaucoup de monde en était mort, à tel point qu'à la fin de la cérémonie qui a lieu de 3 heures à 5 heures on comptait vingt-cinq cercueils; dans la même journée il y avait eu, m'a-t-on dit, près de quatre cents cas mortels. Après une accalmie de quelques mois le fléau fit de nouveaux ravages dans le courant du 12^e mois occidental. A la station d'Arafat⁽³⁾ et sur le territoire de Mina⁽⁴⁾ on avait compté plusieurs milliers de victimes; enfin l'épidémie avait atteint la Mecque dans le premier mois de 1263 de l'hégire et y avait causé une grande quantité de décès.

A mon arrivée du Kaire j'étais allé demeurer à Marwah⁽⁵⁾; j'en partis le 5 du septième mois occidental pour aller m'installer à la porte de l'Omrah, dans la famille d'un

^a 凱放勒染呀德。 ^b 助來罕折。 ^c 勒補持·拜勒擺里。 ^d 枯毋賽略默。
^e 穆洗期。 ^f 哈比補阿方低。 ^g 數外士。 ^h 費勒做。 ⁱ 爾來捕體。 ^j 彌那。
^k 買勒完。

⁽¹⁾ كَفْرُ الزَّيَّاتِ, Kafar Zayyat, lisez كَفْرُ الزَّيَّاتِ, Kafr-*ez-Zayyat*, petite ville de la Basse-Égypte sur le Nil (branche de Rosette), à peu près à mi-chemin entre Alexandrie et le Caire. — E. H.

⁽²⁾ 1846.

⁽³⁾ Montagne à 24 kilomètres S. E. de la Mecque, où l'on fait une station pendant le pèlerinage. — E. H.

⁽⁴⁾ (وَمِنَى) pour مَنَا, «Mina», lieu consacré aux sacrifices dans les environs de la Mecque à l'époque des pèlerinages. — E. H.

⁽⁵⁾ Antique colline située dans la ville de la Mecque, où se célèbre une des cérémonies du pèlerinage. Cette éminence est actuellement recouverte d'un certain nombre de constructions. — E. H.

Djawi^a (Javanais) nommé Ahmed Mouchaffa^b; un incendie se déclara à la porte de l'Omrah et gagna les auberges situées près de l'enceinte sacrée de la Ka'abah; le foyer de l'incendie se trouvait entre la porte de l'Omrah et celle d'Abraham; depuis le moment où l'on annonce les cérémonies rituelles jusqu'à celle qui se fait au coucher du soleil, le feu faisait rage avait pénétré dans le saint lieu; je résolus de m'en aller; un Chinois de la province du Chen-si, nommé Eyyoub (Job), avait désiré voyager avec moi; il avait la dysenterie; je l'avais emmené dans ma demeure; bientôt son mal s'aggrava beaucoup. Sur ces entrefaites la nouvelle arriva de Djeddah qu'un navire de Farah Younous⁽¹⁾ était en partance. Eyyoub était au plus mal, je ne pus faire autrement que de l'installer dans la famille de Ahmed, et je partis le 3 du septième mois occidental (cinquième oriental). Ahmed Mouchaffa^c vint avec moi.

Le 2 du sixième mois oriental (Cha'ban^d) arriva à la Mekke une lettre m'annonçant que mon compatriote Eyyoub était mort la nuit même de notre départ.

Nous nous embarquâmes un jour d'assemblée (vendredi) sur un navire appelé *Fath Moubarek*; notre départ s'était effectué sous d'heureux auspices, mais le quatrième jour du huitième mois occidental, c'est-à-dire quatre jours après notre sortie de Djeddah, vers le milieu de la nuit du Tchéhar chenbé^f (mercredi), le navire se heurta contre les roches d'un flot; les passagers croyaient qu'ils allaient mourir; grâce au Ciel nous avons tous été sains et saufs, et le 23 du huitième mois occidental nous atteignions Hodeidah où nous avons relâché pendant huit jours; après quoi nous arrivâmes à la ville de Kalendi^g le 7 du neuvième mois occidental; nous y sommes restés deux jours. . . . ; de là, nous avons fait voile pour Alfiah^h; nous sommes restés cinq jours devant cette ville pour y pêcher de grandes crevettes. Nous nous remîmes en route le 18, et le 29 nous arrivâmes à la ville de Atchiⁱ, appelée aussi Atchim^j, où nous sommes restés onze jours⁽²⁾.

^a 卓威。 ^b 阿哈買德·母善反爾。 ^c 法勒郁。 ^d 捨爾波。 ^e 法苔哈·母波勒。
^f 茶阿·閃白。 ^g 科浪低 ^{كالكندی}。 ^h 阿勒奮葉 ^{العفة}。 ⁱ 阿期。 ^j 爾知母。

(1) Je n'ai pu identifier ce nom, qui semble être celui d'une localité maritime indienne ou malaise.

(2) Comme on le verra dans l'extrait ci-dessous du texte original, le nombre de jours marquant la durée des traversées de Hodeidah à Kalendi, de Kalendi à Alfiah et d'Alfiah à Atchim ne s'accorde pas avec les dates d'arrivée à chacun de ces points; cela nous a empêché d'identifier Kalendi et Alfiah :

西八月二十三日至哈代德。船住八日。復起程。船行二十七日。至科浪低城。乃東七月。西九月初七日也。住兩日。然後行。二十

二日。至 ^{العفة} 阿勒奮葉城。又住五日。爲衆人之納大蝦也。十八日。又行二十九日。至 ^{كالكندی} 阿期城。或曰爾知母。船住於是十一日。東八月。西十月初九日。行。船住十九日。風不順也。至十八日。至 ^{بوروجستان} 補魯賓南。

D'après ces données, il y aurait donc *vingt-sept jours* de navigation entre Hodeidah et Kalendi, et non *sept jours* comme l'impliquent les dates d'arrivée et de départ. Il y aurait également *vingt-deux jours* de navigation entre Ka-

Nous reprîmes la mer le 9 du dixième mois occidental (huitième oriental), mais, le vent n'étant pas favorable, notre navire est resté dix-neuf jours en mer et nous n'arrivâmes que le 18 à Boulou-binan^a (Poulo-Pinang). La traversée d'Atchin à Poulo-Pinang s'effectue ordinairement en cinq jours lorsque le vent est bon. A Poulo-Pinang où le navire a fait une station de vingt-cinq jours, tous les passagers ont débarqué pour regagner chacun leur pays.

Le 16 du onzième mois occidental nous partîmes pour Malâqâ^b (Malacca), où nous arrivâmes le 24, et, après y avoir relâché deux jours, nous étions, le 27, à Sineqafour^c (Singapour). Là je suis descendu chez Sayyid Omar^d, fils de Haroun^e, petit-fils de Djourneyd^f; Omar, qui est un sage originaire de Hadramout^g, habite Singapour depuis plus de trente ans; il y a fait fortune et sa maison renferme une bibliothèque considérable, chose que j'apprécie beaucoup; aussi ai-je voulu prolonger mon séjour afin d'étudier tous les livres de cette collection.

J'avais entendu dire que, le territoire de Singapour se trouvant près de l'équateur à égale distance des tropiques, les jours et les nuits sont, au solstice d'été, de la même durée qu'au solstice d'hiver; que, dans la période semestrielle qui suit l'équinoxe du printemps, alors que le soleil est au nord de l'équateur, l'ombre est projetée au sud⁽¹⁾, et que, pendant la période semestrielle qui suit l'équinoxe d'automne, alors que le soleil est au sud (de l'équateur), l'ombre des objets est inclinée vers le nord, et qu'à ces deux époques de l'équinoxe il n'y a pas d'ombre à midi: le désir d'observer ces choses me retint un an à Singapour. Au centre d'un cadran j'ai dressé une aiguille (gnomon) et, après l'avoir examinée aux deux solstices et aux deux équinoxes, j'ai acquis la certitude que les assertions de nos savants de l'antiquité étaient conformes à la réalité⁽²⁾.

Je partis de Singapour le 15 du huitième mois de la 28^e année du règne de Tao-Koang (dixième mois de l'an 1264 de l'hégire)⁽³⁾. Le navire sur lequel j'avais pris passage s'appelait *Diyaram Miyaram*^h; il avait pour capitaine un infidèle du Bengale. Le 20 du mois chinois, après cinq jours de vent favorable, la foudre frappa notre grand mât, pulvérisa les huniers, endommagea la grande voile et abîma une vergue sur une longueur de plus d'un pied; personne ne fut touché mais nous avons éprouvé de grandes angoisses; on craignait que le feu ne gagnât l'intérieur du navire qui était chargé de coton, et aussi que la coque ne fût atteinte; enfin, grâce à la protection divine, il n'y eut personne de blessé, et le 15 du dixième mois occidental (neuvième mois oriental), nous entrions par un temps calme dans le port de Canton, où je suis allé demeurer dans la mosquée de la rue

^a 補魯賓南。 ^b 馬喇亞。 ^c 新歌敷爾。 ^d 賽以德·爾買勒。 ^e 和盧迺。
^f 奈依德。 ^g 作爾冒體。 ^h 底呀浪瀾米呀瀾 *دیکارم و میارم*。

lundi et Alfiah au lieu de onze jours; la durée des traversées de Hodeidah à Atchim me paraît exacte, beaucoup plus que les dates d'arrivée aux relâches. La ponctuation du texte chinois ci-dessus est celle de l'original.

⁽¹⁾ De l'équateur ou du parallèle de latitude (sous-entendu).

⁽²⁾ Cf. Biot, *Le Tchou-li ou Rites des Tchou*, t. I, p. 203.

⁽³⁾ 12 septembre 1848.

Hao-pan Kiai^a. A proximité, il y avait une maison de commerce étrangère dont un employé, originaire de Bombay^b, s'était pris d'amitié pour moi; son patron s'appelait Djafar^c. Après avoir passé là cent jours, je m'embarquai le 22 du douzième mois de la vingt-huitième année de Tao-Koang (1265 de l'hégire) pour remonter le Si-kiang^d; à Tch'ao-K'ing fou^e j'ai attendu des compagnons de route; je me remis en route le 8 du premier mois de la vingt-neuvième année de Tao-Koang (c'était le 14 du troisième mois occidental); après avoir touché à Wou-tcheou^f, j'étais le 25 à Sin tcheou^g; le 14 du deuxième mois oriental (quatrième occidental) nous touchions à Nan-ning fou^h; le 27 nous étions à Pe-seⁱ, que je quittai le 20 du troisième mois oriental, et le 24 du mois suivant j'étais de retour chez moi.

J'ai ainsi démontré que pour effectuer le pèlerinage de la Mecque il y a deux routes, l'une passant par Awa et l'autre par Pe-se. Si l'on part d'Awa — c'est la route de mer — on descend en barque jusqu'à Rangoun où l'on arrive en quinze jours si le courant est fort; il faut le double de temps si le courant est faible; le prix du passage est de 10 *mei* (roupies?), la nourriture est à la charge du passager. A Rangoun on s'embarque sur un grand bâtiment pour le Bengale; si le vent est favorable, on arrive à destination en douze et plus de jours; s'il n'y a pas de vent ou s'il est violent, il faut alors un ou plusieurs mois; les voyageurs se nourrissent à leurs frais, le prix du passage est de 10 roupies. Pour aller au Bengale on navigue dans la direction du nord-ouest. Du Bengale à Djeddah on traverse, sur un grand navire, l'océan dans la direction de l'ouest; le minimum du trajet est de quarante jours avec un vent favorable, sinon il faut de soixante à soixante-dix jours; mais si le vent est contraire ou s'il n'y pas de vent, la traversée peut durer de trois à quatre mois; le prix du passage est de 15 *riyalah*, monnaie d'argent valant environ sept dixièmes du taël; si l'on emportait beaucoup de marchandises la dépense serait de 5 roupies de plus; la nourriture est à la charge du passager; l'administration du navire ne fournit que l'eau et le feu.

ITINÉRAIRES DE LA MECQUE PAR LE NORD.

ROUTE DIRECTE DE L'EST À L'OUEST,		Étapes.
	Étapes.	
		Andedjan à Merghlan 2
		Merghlan à Khokand 2
Du col de Kia-yu à Khamil	18	Khokand à Khodjend 2
De Khamil à Thourfan	12	Khodjend à Oratèpè 2
Thourfan à <i>Khalahi</i>	9	Oratèpè à Djizak 2
<i>Khalahi</i> à Aksou (wah)	17	Djizak à Samarqand 2
Aksou à Ouchi	18	Samarqand à Kettè Kourgan 2
Ouchi à Khachkhar	15	Kettè Kourgan à Kerminiah 2
Khachkhar à Andedjan	1	Kerminiah à Bokhara 2

^a 濠畔街. ^b 閩波依. ^c 者爾法勒. ^d 西江. ^e 肇慶. ^f 梧州. ^g 潯州. ^h 南甯. ⁱ 北賽.

ROUTE DIRECTE DE L'EST À L'OUEST. (Suite.)		AUTRE CHEMIN EN ALLANT DE AÏNTAB VERS L'OUEST.	
	Étapes.		Étapes.
Bokhara à Kara Kouk.	1	De Aïntab à Killis.	1
Kara Kouk à Tchardjoui.	2	Killis à Antioche.	3
<i>(Entre les deux coule le fleuve Djihoun.)</i>		Antioche à Latakieh.	3
De Tchardjoui à la ville de Djihoun.	4	Latakieh à Tarablous (Tripoli de Syrie).	3
Djihoun à Serakhs.	4	Tarablous à Akka (Saint-Jean- d'Acre).	5
Serakhs à Mechhed.	4	Akka à Jaffa.	3
Mechhed à Charoud.	4		
Charoud à Hamadan.	6		
Hamadan à Kermanschah.	7		
Kermanschah à Bagdad.	10		
<i>(De Bagdad on se dirige vers le nord.)</i>			
De Bagdad à Kerkouk.	7		
Kerkouk à Mossoul.	4		
Mossoul à Mardin.	10	De Bokhara à Karchi.	3
Mardin à Diarbekr.	2	Karchi à Balkh.	7
Diarbekr à Orfa.	4	Balkh à Mazar.	(50 li)
<i>(D'Orfa on se dirige vers le sud.)</i>		Mazar à Tach Kourgan (<i>route dan- gereuse</i>).	1
D'Orfa à Biredjik.	2	Tach Kourgan à Caboul.	15
De Biredjik à Aïntab.	2	Caboul à Gaznah.	6
Aïntab à Alep.	4	Gaznah à Kandahar.	6
Alep à Hamah.	4	Kandahar à Pichen.	6
Hamah à Homs.	2	Pichen à Kélat.	6
Homs à Damas.	5	Kélat à Beylah.	14
Damas à Beït el Mouqaddes (Jéru- salem).	8	Beylah à la grande mer.	4
Jérusalem à Mier (le Kaire).	15	<i>(Traversée de la mer en dix jours par un temps favorable.)</i>	

Tels sont les itinéraires qu'a suivis mon maître Fou-tch'ou.

Ma Fou-tch'ou, l'auteur des notes de voyage que nous venons de traduire, a eu une fin tragique : les pèlerinages qu'il avait accomplis, les livres et les objets qu'il avait rapportés de l'étranger, les connaissances qu'il y avait acquises, le renom de sainteté qui s'attache aux *Hadji* avaient accru le prestige dont il jouissait déjà avant ses pèlerinages, grâce à son savoir et à l'intégrité de son caractère. Lors de son retour définitif au Yun-nan, les notables musulmans de la bourgade de Houei-long 回龍 l'avaient sollicité de se fixer parmi eux en qualité de chef suprême de la religion; telle était sa situation,

lorsque éclata en 1855 un conflit entre les ouvriers chinois, musulmans et païens, qui exploitaient les mines de galène argentifère de Chi-yang 施揚廠, dans la préfecture de Tch'ou-hiong. Les Chinois païens avaient mis dans leurs intérêts les autorités locales; un massacre général de leurs compatriotes mahométans fut résolu, et le 19 mai 1856 commença une guerre civile qui devait ensanglanter le Yun-nan pendant dix-huit ans. Dès le commencement des hostilités, Ma Fou-tch'ou, désigné comme généralissime, avait organisé la résistance contre les Impériaux chinois; en 1857, les musulmans étaient réunis par lui en deux corps d'armée dont l'un opéra dans l'ouest de la province, sous le commandement de Tou Wen-siou 杜文秀, et l'autre, dans le sud, sous les ordres de Ma-Sien 馬先 (*alias* Ma Jou-long); les troupes musulmanes avaient adopté le drapeau blanc; elles étaient approvisionnées d'armes et de munitions par des mahométans chinois résidant en Birmanie. En 1859, Tch'ou-hiong fou était enlevé aux Impériaux; l'année suivante, les musulmans mettaient le siège devant Yun-nan fou, le chef-lieu même de la province; Ma Fou-tch'ou tenait cette place à sa merci mais, au moment où l'on croyait qu'il allait y entrer en maître, il traita avec les assiégés; la plus grande partie de l'armée musulmane du sud passa ainsi aux Impériaux, le reste alla rejoindre dans l'ouest Tou Wen-siou, qui s'était fait proclamer sultan à Tali fou, où il avait pris le titre de sultan Soliman. Le Gouvernement chinois, pour récompenser Ma Fou-tch'ou, lui offrit le grade de Tao-t'ai (chef de circuit); le grand-prêtre déclina cette faveur et se déclara satisfait d'avoir contribué selon ses moyens au rétablissement de la paix; il accepta toutefois une pension mensuelle de deux cents taëls que les mandarins, désireux de conserver son concours, lui avaient offerte. En 1862, le vice-roi de la province ayant été assassiné à Yun-nan fou, les fonctionnaires impériaux, poussés par l'opinion publique, offrirent la vice-royauté à Ma Fou-tch'ou qui, grâce à ses anciennes relations avec les rebelles musulmans de Ta-li et comme chef de l'Islam, paraissait être à même de détourner les dangers dont le chef-lieu de la province était continuellement menacé; le grand-prêtre consentit à exercer temporairement cette haute fonction, dont il se démit sans difficulté lors de l'arrivée, en 1863, du nouveau gouverneur général qu'envoyait la cour de Péking; c'est alors qu'on le députa auprès du sultan de Ta-li pour l'engager à se soumettre; rien ne put ébranler l'obstination ambitieuse de ce personnage qui, jusqu'en 1868, ne désespéra pas de ramener à sa cause le grand-prêtre; celui-ci, depuis cinq ans, vivait retiré à Yun-nan fou; c'est là que la mission Douard de Lagrée le rencontra et c'est de lui que Francis Garnier reçut une lettre d'introduction auprès du sul-

tan de Ta-li⁽¹⁾; bientôt après, Ma Fou-tch'ou quitta le chef-lieu de la province pour aller s'établir parmi ses coreligionnaires de Ta-ying t'cou 大營頭, village musulman situé dans la plaine de Sin-hing tcheou 新興; quoique fort avancé en âge (il avait alors soixante-dix-neuf ans), il épousa une jeune veuve; c'est dans cette retraite qu'il apprit la fin de son ancien lieutenant, le sultan de Ta-li.

En 1872, Soliman avait envoyé à Londres puis de là à Constantinople son fils et un certain Youssouf pour solliciter en faveur de son royaume la protection de la Porte ottomane; il leur fut répondu qu'on ne pouvait leur donner qu'un appui moral à la condition qu'ils reconnaîtraient la suprématie du sultan. Soliman, assiégé dans Ta-li, capitula; le 15 janvier 1873, après avoir absorbé du poison, il se rendit aux Impériaux qui lui avaient solennellement promis d'épargner la population de la ville; il mourut en arrivant au camp de ses adversaires; son cadavre fut décapité et sa tête envoyée à Péking dans du sel.

A peine entrées dans Ta-li, les troupes impériales chinoises égorgèrent traitreusement les musulmans désarmés; sur 50,000, il en périt 30,000; les autres réussirent à gagner T'eng-yue, mais ils ne purent s'y défendre plus de quatre mois.

A la suite de ces massacres, le gouverneur du Yun-nan, pour mieux convaincre les habitants du chef-lieu de cette province qu'ils n'avaient plus rien à redouter de la rébellion, expédia vingt-quatre grands paniers formant la charge de douze bêtes de somme et contenant des oreilles humaines cousues par paire; on les exposa au pilori de Yun-nan fou avec dix-sept têtes d'officiers musulmans. Ce sanglant trophée parut sans doute incomplet: le 25 mai 1874 Ma Fou-tch'ou, dont on n'avait plus besoin, fut décapité sans jugement⁽²⁾.

⁽¹⁾ Grâce à cette lettre écrite en arabe, Francis Garnier, accompagné de MM. Delaporte, Thorel et de Carné, de deux Tagals et de trois Annamites, purent entrer en 1868 dans la ville de Ta-li. Mais le sultan de Ta-li refusa de les recevoir et ce voyage faillit leur coûter la vie.

⁽²⁾ Ma Fou-tch'ou, pendant les événements que nous venons de raconter, avait changé de nom: il se faisait appeler Ma Te-hing 馬德

興. On le désignait plus généralement sous le titre de Lao Pa-Pa (vénérable Baba). Sur la rébellion musulmane au Yunnan, cf. E. Rocher, *La province chinoise du Yunnan*, 2^e part., 1880; Lagrée et Fr. Garnier, *Voyage d'exploration en Indo-Chine, effectué pendant les années 1866-67-68*, 1873; L. de Carné, *Voyage dans l'Indo-Chine et dans l'Empire chinois*, W.-F. Meyers, *Les Panthays du Yun-nan*, dans le *Fraser's Magazine*, de novembre 1872.

LA LÉGENDE D'ABGAR

DANS

L'HISTOIRE D'ARMÉNIE DE MOÏSE DE KHOREN,

PAR

M. A. CARRIÈRE.

On sait à quelle source vénérable Moïse de Khoren emprunte l'histoire ancienne de l'Arménie, c'est-à-dire la partie de son livre qui va du héros éponyme des Arméniens, Hayk, cinquième descendant de Noé, jusqu'à la fin du règne d'Arsace, fils de Valarsace, deuxième roi de la dynastie arménienne des Arsacides⁽¹⁾. Ce n'est rien moins qu'un extrait, fait sous le règne de Valarsace (vers 150 av. J.-C.) par le savant syrien Mar Abas Katina, d'un vieux livre chaldéen qui contenait « l'histoire vraie des ancêtres », et aurait été traduit en grec par ordre d'Alexandre le Grand. Mar Abas, qui avait trouvé dans les archives de Ninive ce document précieux entre tous, apporta son travail en Arménie et le compléta plus tard, à en juger par l'étendue des citations de Moïse, en y ajoutant l'histoire des deux premiers rois arsacides.

Nous avons déjà essayé de montrer, il y a quatre ans, que le prétendu livre de Mar Abas n'était qu'une fiction littéraire, destinée à accréditer plus facilement les faits nouveaux et singuliers portés à la connaissance de la nation arménienne; de plus, que le véritable auteur des récits sur les temps héroïques de l'Arménie ne pouvait être que Moïse de Khoren lui-même⁽²⁾. Malgré des contradictions souvent assez vives et des objections parfois spécieuses, nous n'avons point été amené à changer d'avis. De nouvelles constatations sont venues confirmer le résultat de nos premières recherches, et

⁽¹⁾ *Histoire d'Arménie*, I, 9 — II, 9. — ⁽²⁾ A. Carrière, *Moïse de Khoren et les généalogies patriarcales*. Paris, 1891.

nous répétons aujourd'hui, avec plus d'assurance encore, notre conclusion : *Moïse de Khoren et Mar Abas Katina ne sont qu'un seul et même personnage.*

Lorsque nous nous exprimions ainsi, nous n'avions pas cessé d'être convaincu de l'antiquité et de l'authenticité de l'*Histoire d'Arménie*. Il nous semblait encore qu'il fallait en placer la composition entre les années 460 et 480, c'est-à-dire à peu près à la date que lui assigne l'opinion traditionnelle. Nous n'avons pas tardé à abandonner ce point de vue. La découverte de sources relativement récentes, et à coup sûr utilisées par l'auteur, ne nous a pas permis de le considérer plus longtemps comme un écrivain du v^e siècle. De l'étude minutieuse de ces sources, et abstraction faite d'autres éléments d'information, nous avons dû conclure que l'*Histoire d'Arménie ne pouvait pas avoir été écrite avant les premières années du viii^e siècle*⁽¹⁾. D'autre part, nul auteur ne cite Moïse de Khoren et ne connaît son ouvrage avant Jean VI Catholicos, qui écrivit vers la fin de sa vie et mourut en 925⁽²⁾. Il serait donc prématuré de fixer dès à présent la date de la composition de l'*Histoire d'Arménie* au commencement du viii^e siècle. Nous n'avons là qu'un *terminus a quo* séparé par plus de deux cents ans du *terminus ad quem*, qui est la citation de Jean Catholicos. Il y a tout lieu d'espérer que, dans un avenir prochain, les investigations qui se poursuivent de divers côtés nous permettront de restreindre les limites dans lesquelles il faut chercher la date en question, et d'arriver ainsi à une solution plus précise du problème.

Quoi qu'il en soit, on peut regarder maintenant Moïse de Khoren comme arraché au bloc traditionnel dont il faisait partie, et les conséquences de son rajustement sont d'une extrême importance pour l'histoire nationale autant que pour l'histoire littéraire. Notre intention n'est pas, dans le présent travail, de faire ressortir ces conséquences et de montrer la véritable révolution — le mot est de M. Hübschmann — qui doit inévitablement se produire dans notre manière d'envisager bien des questions relatives à l'historiographie arménienne. Ce que nous voulons, c'est reprendre l'étude des sources utilisées par Moïse, mais à un tout autre point de vue que dans nos recherches précédentes. La date des documents mis en œuvre va désormais passer au second

⁽¹⁾ A. Carrière, *Nouvelles sources de Moïse de Khoren*. Vienne, 1893. — *Supplément*. Vienne, 1894.

⁽²⁾ Jean Catholicos, *Պատմութիւն Հայրոց*, éd. Emin. Moscou, 1853, p. 31. « Vous pouvez voir raconté d'une manière très étendue, dans l'histoire de Moïse de Khoren, tout ce qui con-

cerne les mœurs, les actions, les vertus, les vices et les combats des deux rois [*Arsace et Valarsace*, cf. Moïse de Kh., III, 41 et suiv.] qui gouvernaient l'Arménie. » (*Histoire d'Arménie par le patriarche Jean VI, dit Jean Catholicos*, traduite par Saint-Martin. Paris, 1841, p. 44.)

plan. L'attention du lecteur sera principalement attirée sur le mode d'emploi des sources que Moïse avait à sa disposition. Nous verrons ainsi comment il procédait avec elles pour les introduire dans son *Histoire*; avec quelle liberté, — pour ne pas dire avec quel sans-gêne — il les traitait; avec quelle richesse d'imagination il lui arrivait parfois de les développer; enfin, et surtout, avec quelle hardiesse il les *arménisait*, en faisant rentrer dans l'histoire d'Arménie des données qui n'avaient primitivement rien de commun avec les annales de sa nation. Ces diverses propositions seront justifiées par des exemples, ou plutôt se présenteront d'elles-mêmes à l'esprit comme résultat des constatations que nous serons amené à faire.

Pour traiter un pareil sujet, nous pouvions nous y prendre de deux manières : ou bien recueillir les faits épars dans l'ensemble du livre, les classer d'après leur nature, les rapprocher, les comparer et en tirer une conclusion; ou bien choisir un texte d'une certaine longueur, dont les sources seraient à peu près toutes connues, et, en suivant le récit, essayer de surprendre pour ainsi dire le mode de composition et les procédés employés par l'auteur. Ce dernier parti nous a semblé préférable, parce qu'il laisse moins de place à l'arbitraire et nous permet d'éviter un double reproche. On ne manquerait pas en effet, si nous adoptions la première méthode, de nous accuser soit de laisser de côté les exemples peu favorables à notre thèse, soit de grossir les autres et d'en exagérer la portée en rapprochant tous ceux qui présenteraient le même caractère.

Nous avons donc pris comme objet de cette étude les chapitres xxiv-xxxvi du second livre de l'*Histoire d'Arménie*, où sont racontés les règnes d'Arscham, d'Abgar, d'Ananoun et de Sanatrouk.

I

LES ARCHIVES D'ÉDESSE.

Le chapitre ix du livre II, consacré au règne d'Arsace I^{er}, successeur de Valarsace, se termine par la clause suivante : *Ici finit le récit du vénérable Mar Abas Katina*. A partir de ce moment, l'historien ne peut donc plus appuyer ses dires sur l'autorité de ce vieux livre chaldéen duquel Mar Abas avait extrait tout ce qui concernait l'Arménie. Il lui faut maintenant chercher un autre garant, dont le crédit soit au moins égal à celui de son prédécesseur, et il va choisir un des noms les plus célèbres et les plus respectés de l'an-

cienne chronographie chrétienne, celui de Jules l'Africain. Mais laissons parler Moïse. Il nous présentera lui-même, avant de continuer son histoire des premiers monarques arsacides, le guide qu'il entend désormais suivre.

CHAPITRE X. — D'OU [L'AUTEUR] A-T-IL TIRÉ CETTE HISTOIRE
APRÈS LE LIVRE DE MAR ABAS KATINA ⁽¹⁾?

Nous allons maintenant poursuivre pour toi notre récit d'après le cinquième livre du chroniqueur [Jules] l'Africain, dont le témoignage est confirmé par Josèphe, Hippolyte et beaucoup d'autres auteurs grecs. Ce chroniqueur tira, en effet, des documents (*ἱ. πωροῦσιν*) des archives d'Édesse, c'est-à-dire Ourrha, tout ce qui s'y trouvait raconté au sujet de nos rois. Ces livres avaient été transportés à Édesse de Metzbin ⁽²⁾, ainsi que de Sinope, ville du Pont, des histoires des temples. Que personne ne doute [de leur existence], car nous-mêmes, de nos propres yeux, nous avons vu ces archives. Tu en as encore tout près d'ici un témoin et une garantie dans l'*Histoire ecclésiastique* ⁽³⁾ d'Eusèbe de Césarée, que le bienheureux docteur Maschtots fit traduire en langue arménienne. Cherche en Gélakouni, canton de Siounic ⁽⁴⁾, et tu trouveras au livre pre-

Parmi les documents (*ἱ. πωροῦσιν*) qui se trouvaient là... (Eusèbe; v. plus bas).

Édesse... c'est-à-dire... Ourrha. (*Lettre d'Abgar*, titre.)

Tu as un témoignage écrit de ces faits qui a été tiré du Livre des mémoires qui existait à Édesse, car en ce temps-là cette ville avait encore des rois. Parmi ces docu-

⁽¹⁾ Pour ce chapitre, comme pour ceux que nous donnerons plus loin, la colonne de gauche contient le texte de Moïse de Khoren, la colonne de droite les *sources* qu'il a utilisées.

⁽²⁾ Մծրբն, نيسابور, Nisibe.

⁽³⁾ Եկեղևսասէ. La forme primitive du mot était sans aucun doute Էկեղևսասիկէ, d'après le syriaque ܩܠܘܢܝܘܬܐ, ἐκκλησιαστικὴ (στορία), qui servait à désigner l'*Hist. eccl.* d'Eusèbe. (Land, *Anecdota syriaca*, III, p. 84.)

⁽⁴⁾ Ինչիլը արարցես ՚ի Գեղարունի ՚ի դաւանին Սիւնեաց, և գտցես... On traduit ordinairement : « Cherche à Gélakouni, dans le canton de Siounie, et tu trouveras... » Mais

Gélakouni ne désigne point une localité; c'est le nom d'un canton assez vaste, puisqu'il s'étendait sur les deux rives du lac de Gélam (Sévan). D'autre part, le mot canton (*դաւան*) ne peut s'appliquer à la *province* de Siounie. Moïse s'exprimerait du reste en termes bien vagues pour indiquer l'endroit où se trouve un livre. Nous sommes donc tenté de traduire : « Cherche en Gélakouni, à Gavar (*Գաւան*) de Siounie. » Gavar, aujourd'hui la nouvelle Bayézid, est situé dans l'ancien canton de Gélakouni, non loin de la rive occidentale du lac. (Cf. le P. L. Alishan, Սիւնկան, Venise, 1893, p. 42 et suiv.)

mier, chapitre treize⁽¹⁾, l'attestation que dans les archives d'Édesse sont mentionnés tous les actes de nos premiers rois jusqu'à Abgar, et depuis Abgar jusqu'à Érouand. Je pense que maintenant encore ces documents se trouvent conservés dans la même ville.

ments d'Édesse, où étaient mentionnés par écrit tous les actes accomplis depuis les ancêtres jusqu'à Abgar, [le récit de] ces faits se trouve conservé jusqu'à ce jour. (Eusèbe, *Hist. eccl.*, I, 13.)

A première vue, ce chapitre a pour but d'annoncer que ce qui va suivre est emprunté à Jules l'Africain, que Jules l'Africain a puisé dans les archives d'Édesse, et que l'existence de ces archives est incontestable, d'abord parce que Moïse les a vues lui-même, ensuite parce qu'Eusèbe de Césarée affirme qu'elles contenaient l'histoire des rois d'Arménie jusqu'à Érouand⁽²⁾, successeur de Sanatrouk. Un examen plus attentif du texte fait disparaître presque entièrement la personne de Jules l'Africain, et met au premier plan, comme autorité invoquée, les archives d'Édesse, « où sont mentionnés tous les actes de nos premiers rois jusqu'à Abgar, et depuis Abgar jusqu'à Érouand ». C'est bien là le point capital de l'exposé de Moïse, ce qui doit accréditer auprès de ses lecteurs l'histoire telle qu'il va la raconter. Or l'énoncé du contenu des archives est emprunté à la traduction arménienne de *l'Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe⁽³⁾. L'importance de cette citation est telle aux yeux de Moïse, qu'il ne se contente pas de donner le titre de l'ouvrage dont il transcrit un passage, mais qu'il va jusqu'à désigner une localité voisine où l'on pourra en trouver un exemplaire, c'est-à-dire vérifier si l'on veut. De plus, par une exception unique, il indique le livre et le chapitre, et cette indication est rigoureuse-

⁽¹⁾ Langlois est à ce point hanté par l'idée des archives, qui domine en effet l'ensemble de ce chapitre, que, ne reconnaissant pas la citation d'Eusèbe (*Hist. eccl.*, I, 13), déjà signalée pourtant par les frères Whiston, il traduit : « Tu auras dans le premier dossier, numéro treize... » Et, non content de cette belle trouvaille, il commente ainsi sa traduction : « Cette indication d'un classement méthodique d'archives, dès le cinquième siècle de notre ère, est fort intéressante, et c'est, à ma connaissance, la plus ancienne mention que l'on trouve dans l'histoire de l'Orient d'une organisation spéciale des documents conservés dans un dépôt d'archives. » Langlois, *Collection des*

historiens anciens et modernes de l'Arménie, t. II, p. 86.

⁽²⁾ Les renseignements fournis par les archives d'Édesse ne pouvaient aller plus loin, puisque, d'après Moïse de Khoren (II, 38), Édesse et la Mésopotamie furent cédées aux Romains par ce même roi Érouand.

⁽³⁾ Moïse ne connaissant pas l'Eusèbe grec, toutes nos citations se rapporteront à l'ancienne version arménienne, dont notre auteur a fait un fréquent usage, et qui a été imprimée chez les PP. Mékhitharistes de Venise en 1877 (1 vol. in-8°). Cette traduction ne dérive pas directement du grec; elle a été faite sur une version syriaque.

ment exacte. Malheureusement il est impossible d'en dire autant de la citation elle-même, qui a été assez gravement et tendancieusement altérée. Là où Moïse dit *nos premiers rois*, Eusèbe se borne à écrire *les ancêtres*⁽¹⁾, et les mots *depuis Abgar jusqu'à Érouand* sont une addition du premier au texte du second. De même, les deux auteurs affirment l'existence des documents *jusqu'à ce jour*, mais Moïse ajoute *je pense*; et cela ne laisse pas d'être singulier chez un homme qui, parlant en son propre nom quelques lignes plus haut, assure avoir vu ces archives. La citation d'Eusèbe, telle qu'elle se présente chez Moïse de Khoreu, a donc un tout autre aspect que dans la version arménienne qu'il avait sous les yeux.

Il ne sera pas sans intérêt de rechercher maintenant à quelle occasion Eusèbe parle des archives d'Édesse, et même d'examiner dans le texte grec original la citation en question et la portée qu'elle peut avoir. Dès les premières lignes de son récit sur la conversion des Édesséniens, après avoir mentionné les rapports épistolaires d'Abgar et de Jésus et l'envoi de Thaddée à Édesse, mais avant de produire les lettres elles-mêmes, l'historien de l'Église, voulant donner au texte de ces lettres une autorité incontestable, s'exprime en ces termes : « Tu as de ces [faits] le témoignage écrit, extrait du dépôt des archives d'Édesse, ville qui en ce temps-là avait encore des rois. Cela se trouve en effet conservé jusqu'à maintenant dans les documents publics d'Édesse, qui contiennent les antiques événements et les faits relatifs à Abgar⁽²⁾. Rien ne sera tel que d'entendre ces lettres elles-mêmes, qui ont été tirées par nous (ou pour nous) des archives et traduites, comme suit, littéralement du syriaque⁽³⁾. » L'opinion générale, basée sur cette citation, est qu'Eusèbe a trouvé dans les archives d'Édesse le document qu'il reproduit dans son *Histoire*, et dont nous aurons bientôt à parler plus longuement. On discute seulement pour savoir s'il a consulté directement ou par intermédiaire, s'il a traduit lui-même ou fait traduire par un autre le texte syriaque⁽⁴⁾. Mais personne ne met en doute que

⁽¹⁾ Texte grec : τὰ παλαιά; syr. ܐܘܪܘܟܝܢ.

⁽²⁾ Syr. : ܐܘܪܘܟܝܢ ܐܘܪܘܟܝܢ ܕܥܘܨܝܘܒܝܢ. « Depuis les ancêtres jusqu'à Abgar. »

⁽³⁾ Ἔχεις καὶ τούτων ἀνάγραφον τὴν μαρτυρίαν, ἐκ τῶν κατὰ ἔδουσαν τοιγυκαῦτα βασιλευμένων πόλιν γραμματοφυλακείων ληφθεῖσαν. Ἐν γούν τοῖς αὐτοῖσι δημοσίοις χάρταις, τοῖς τὰ παλαιὰ καὶ τὰ ἀμφὶ τὸν Ἀβγαρον παραχθέντα περιέχουσι, καὶ ταῦτα εἰσέτι καὶ νῦν ἐστὶ

ἐκείνου πεφυλαγμένα εὐρηται. Οὐδὲν δὲ οἶον καὶ αὐτῶν ἐπακοῦσαι τῶν ἐπιστολῶν, ἀπὸ τῶν ἀρχαίων ἡμῖν ἀναληφθεισῶν, καὶ τόνδε αὐτοῖς ὀψασαι ἐκ τῆς Σύρων φωνῆς μεταληφθεισῶν τὸν τρόπον. (Eusèbe, *Hist. eccl.*, I, 13.)

⁽⁴⁾ Sur ces points de controverse et les autres questions relatives à la source où Eusèbe a puisé, voir l'excellent travail de M. l'abbé Tixeront; *Les origines de l'église d'Édesse et la légende d'Abgar*. Paris, 1888, p. 82 et suiv.

l'écrit en question ait été réellement emprunté aux archives. Or cette conclusion nous paraît bien hasardée, ou, pour mieux dire, tout à fait inacceptable. Le document syriaque visé par Eusèbe et qu'il avait entre les mains, soit dans le texte original, soit plutôt déjà traduit en grec, se terminait par une souscription ainsi conçue : « Et comme il est d'usage dans le royaume du roi Abgar et dans tous les autres royaumes, que tout ce que le roi ordonne et tout ce qui a été dit devant lui, soit consigné par écrit et déposé dans les archives (ܘܢܐ ܘܢܐ ܘܢܐ), de même aussi Laboulbna, fils de Senak, fils d'Abschadar, scribe (ܘܢܐ ܘܢܐ) du roi, avait écrit ces [actes] de l'apôtre Addai⁽¹⁾ depuis le commencement jusqu'à la fin; de son côté, Hanan, le secrétaire (ܘܢܐ ܘܢܐ), l'archiviste⁽²⁾ (ܘܢܐ ܘܢܐ) du roi, les ayant revêtus de son témoignage, les déposa dans les archives des rois, là où sont déposées les ordonnances et les lois, et où les [contrats] entre acheteurs et vendeurs sont gardés avec soin et sans aucune négligence⁽³⁾. » Cette clause, écrite à peu près trois cents ans après l'ère chrétienne, tend uniquement à faire recevoir le document comme remontant à des témoins oculaires, contemporains d'Abgar. Elle n'a d'autre valeur que celle de mettre en pleine lumière le caractère pseudépigraphique de la source admise par Eusèbe, et n'implique en aucune sorte un dépôt dans les archives publiques d'Édesse; ce serait plutôt le contraire qu'il faudrait en déduire. Mais, d'autre part, n'est-il pas évident que, en un temps dénué de critique, Eusèbe, qui croyait à la réalité des faits racontés, devait prendre à la lettre les affirmations de la clause? Le document qu'il avait entre les mains était pour lui une pièce d'archives, et il pouvait dire en toute conscience qu'il l'avait emprunté aux archives d'Édesse, surtout en employant des termes assez vagues⁽⁴⁾, sur la signification exacte desquels les savants ne sont point encore parvenus à s'entendre. Nous ne voulons pas pour cela contester d'une manière absolue l'existence d'anciennes archives à Édesse, bien que cette existence

⁽¹⁾ *Addai*, ܐܕܝܐ, Addeé, nom syriaque du disciple envoyé à Édesse pour guérir Abgar, a été transformé en *Θαδδάζιος*, ܐܕܝܐ, Thaddée, par Eusèbe et la légende grecque. Nous emploierons alternativement les deux formes, selon la source dont il sera question. Moïse de Khoren suit Eusèbe.

⁽²⁾ M. R. Duval traduit ܘܢܐ ܘܢܐ par « secrétaire assermenté », et ܘܢܐ ܘܢܐ par « fonctionnaires assermentés » (*Histoire d'Édesse*, p. 83,

130). Mais la *Chronique d'Édesse* nous apprend que les ܘܢܐ ܘܢܐ étaient préposés aux archives. Voir p. 364, note 2.

⁽³⁾ *The doctrine of Addai, with english translation and notes*, by G. Phillips. London, 1876; p. 3 et 50. Cf. Cureton, *Ancient Syriac documents relative to the earliest establishment of Christianity in Edessa*. London, 1864, p. 6 et 23.

⁽⁴⁾ Tixeront, *loc. cit.*, p. 85, note 4.

soit devenue assez problématique ⁽¹⁾; mais nous pensons qu'Eusèbe n'y a point eu recours, et que tout ce qu'il en sait lui vient de la souscription de son document ⁽²⁾.

Nous n'avons donc pas trouvé dans la citation d'Eusèbe ce que Moïse de Khoren nous invitait à y aller chercher, c'est-à-dire « l'attestation que dans les archives d'Édesse étaient mentionnés tous les actes des premiers rois d'Arménie jusqu'à Abgar, et depuis Abgar jusqu'à Érouand. » En outre, le témoignage personnel de Moïse sur l'existence de ces documents, étant donnée la date de la composition de son *Histoire*, perd toute sa valeur, et sa « navigation sur la mer des archives d'Édesse », dont il nous parlera dans un des derniers chapitres de son livre ⁽³⁾, a tous les droits pour être classée parmi les voyages imaginaires. Il n'y a sans doute pas plus de vérité historique dans le fait de l'adjonction des archives de Sinope à celles d'Édesse. Ce fait, inconnu de tous les auteurs anciens, trouverait sa place, d'après Moïse de Khoren (II, 38), au milieu d'une série de transformations que les Romains auraient fait subir à Édesse, lorsque cette ville leur fut cédée par Érouand. Or, selon la chronologie de Moïse, Érouand régna vingt ans, de 64 à 84 après J.-C. environ, et les Romains ne devinrent maîtres d'Édesse qu'un siècle plus tard; encore cette ville eut-elle ses rois particuliers jusqu'en 216. Il y a donc là un anachronisme flagrant. Quant à la translation des archives de Metzbin à Édesse, nous aurons à nous en occuper un peu plus loin.

⁽¹⁾ Hallier, *Untersuchungen über die edessische Chronik, mit dem syrischen Text und einer Übersetzung*, 1892, p. 50, note (dans les *Texte und Untersuchungen* de Gebhardt et Harnack, IX, 1).

⁽²⁾ M. l'abbé Tixeront croit également que « les renseignements donnés par Eusèbe sur son document... sont tous contenus dans la clause de la *Doctrinae d'Addai* » (*loc. cit.*, p. 89, n. 3); mais il n'en admet pas moins que « cet écrit avait été tiré des archives publiques d'Édesse » et que ce point ne fait « aucune difficulté » (p. 85). — La clause elle-même paraît être rédigée d'après une formule dont les documents édesseins nous offrent plusieurs exemples. Ainsi, dans la *Chronique d'Édesse*, le récit de l'fondation de l'an 201 après J.-C. se termine par ces mots : « Marihab, fils de Schemesch, et Qayouna, fils de Megertat,

scribes (ܘܫܝܒܝܢ) d'Édesse, écrivirent une relation de l'événement, sur l'ordre du roi Abgar; Bardin et Boulid, qui étaient préposés aux archives (ܘܚܝܒܝܢ) d'Édesse, reçurent la relation et la déposèrent dans les archives en leur qualité d'archivistes (ܘܚܝܒܝܢ) de la ville » (Hallier, *loc. cit.*, p. 88 et 147). Nous lisons de même à la fin des *Actes de Scharbil*, qui offrent une certaine parenté avec la *Doctrinae* : « J'écrivis ces Actes sur le papier (ܘܫܝܒܝܢ), moi Marinus et Anatolus, notaires (ܘܫܝܒܝܢܐܘܢ), *exceptores*, *ἑξέστωρες* », et nous les déposâmes dans les archives (ܘܫܝܒܝܢ), là où sont déposés les papiers (ܘܫܝܒܝܢ) des rois » (Curetton, *Ancient Syriac documents*, p. 58 et 61). Il est bien difficile de voir dans ces mentions autre chose qu'une formule purement littéraire.

⁽³⁾ ܩܘܕܝܫܘܬܐ ܕܥܘܪܘܢܐ ܕܥܘܪܘܢܐ ܕܥܘܪܘܢܐ ܕܥܘܪܘܢܐ ܕܥܘܪܘܢܐ ܕܥܘܪܘܢܐ. III, 62.

En remontant ainsi le cours du chapitre, nous revenons à Jules l'Africain et à ses garants, Josèphe et Hippolyte. Jules l'Africain a pris ses renseignements sur les rois d'Arménie « dans les documents (ἡ *ῥωρονξου*, littér. *dans les papiers*) des archives d'Édesse ». Or Moïse emploie ici une expression empruntée à la citation d'Eusèbe : « Parmi les documents (ἡ *ῥωρονξου*⁽¹⁾, *les papiers*) qui se trouvaient à Édesse. » L'auteur arménien avait donc déjà sous les yeux le passage qu'il invoquera et qu'il amplifiera à la fin du chapitre. Rien ne pouvait mieux justifier ce que nous avons dit plus haut, savoir que Moïse en appelle avant tout à l'autorité des archives d'Édesse. La vérité de son *Histoire* a été garantie jusqu'à présent par l'extrait qu'avait fait Mar Abas des archives de Nnive. Maintenant il va s'appuyer sur les emprunts de Jules l'Africain aux archives d'Édesse⁽²⁾. Les deux affirmations sont d'ordre littéraire, de style, comme on dit. Telle est la véritable explication du chapitre que nous étudions et de la place qu'il occupe : dans l'économie du livre, il fait pendant au chapitre I, ix, où se trouve racontée la merveilleuse histoire de Mar Abas Katina.

Moïse connaît la personne de l'Africain par les écrits d'Eusèbe. Dans le premier livre de l'*Histoire ecclésiastique*, dont nous allons le voir faire un si large usage, le nom de l'Africain revient trois fois, et une lettre de lui, citée en entier, forme un long chapitre (I, 7) ; plus loin (VI, 31), il est question de sa *Chronographie*, avec mention de la division en cinq livres. Ce dernier détail reparait dans la *Chronique* d'Eusèbe⁽³⁾. Mais, quant à l'ouvrage lui-même de Jules l'Africain, nous croyons pouvoir affirmer que Moïse n'en a jamais fait usage⁽⁴⁾. Il lui suffisait de savoir quelle autorité s'attachait à son nom.

Josèphe et Hippolyte sont cités comme des témoins venant à l'appui de l'Africain. Le premier va servir, en effet, de source principale pour un certain

⁽¹⁾ Eusèbe avait écrit : Ἐν τοῖς αὐτόθι δημοσίοις χάρταις; le syriaque a traduit : *ܚܕܪܘܟܝܘܢܐ ܕܥܕܝܣܥܐ ܕܥܕܝܣܥܐ*, ce que l'arménien a rendu littéralement : ἡ *ῥωρονξου* *ἢ ܚܘܪܘܢܟܝܘܢܐ*. On ne peut pas douter que le ἡ *ῥωρονξου* de Moïse de Khoren ne vienne de là.

⁽²⁾ La garantie de l'Africain, c'est-à-dire des archives d'Édesse, ne s'étend que jusqu'à Erouand (voir p. 361, n. 2). Après Erouand, nous aurons celle d'Oulup (Olympius?) « prêtre de Hani, l'écrivain des Histoires des temples » (II, 48), ce qui rappelle de bien près les « histoires des temples » venues de Sinope.

⁽³⁾ Ed. Aucher, I, p. 156.

⁽⁴⁾ La démonstration de cette thèse demanderait plus de place qu'il n'est possible de lui en consacrer ici. Nous y reviendrons une autre fois en étudiant les emprunts faits par Moïse de Khoren à l'historien Josèphe. Il y a quelques années, séduit par l'argumentation savante et ingénieuse de M. Baumgartner (*Die Chrie*, dans la *Z. D. M. G.*, t. XL, p. 506 et suiv.), nous avions cru à une utilisation directe de l'Africain par Moïse (*M. de Khoren et les généalogies patriarcales*, p. 19). Un nouvel examen des textes nous a amené à changer d'avis.

nombre des chapitres suivants. Nous avons ne pouvoir rien dire du second, dont le nom apparaît ici sous une forme singulière⁽¹⁾. Hippolyte avait bien composé une *Chronique*⁽²⁾, mais qui ne paraît pas avoir été connue en Orient. Gutschmid serait disposé à croire qu'il s'agit plutôt du *Commentaire* sur le livre de Daniel⁽³⁾. Bref, nous ne savons rien de précis.

Avant de terminer ces observations sur le chapitre x du livre II de l'*Histoire d'Arménie*, nous avons encore à signaler un petit point de détail, qui importe cependant beaucoup à notre recherche. Nous lisons dans le texte de Moïse : « Édesse, c'est-à-dire Ourrha⁽⁴⁾. » Ce dernier mot est le nom syriaque (ܐܘܪܗܐ) d'Édesse, et il est employé assez souvent par plusieurs auteurs arméniens. Mais nous ne nous souvenons pas d'avoir jamais rencontré les deux noms ainsi rapprochés l'un de l'autre, sinon dans le titre d'un document⁽⁵⁾ cité par Moïse de Khoren, et qui va être une de ses deux grandes sources pour l'histoire d'Abgar. C'est de ce document que nous allons maintenant nous occuper.

II

LE LIVRE DE LÉROUBNA (LABOUBNA).

A la fin du chapitre xxxvi, après la mention de la mort de Sanatrouk, le texte de Moïse nous offre la clause suivante : *Léroubna, fils du scribe Aphschadar, mit par écrit tous les événements qui arrivèrent au temps d'Abgar et de Sanatrouk, et déposa [son récit] dans les archives d'Édesse*. On ne s'est jamais mépris sur la signification de cette clause, qui indique une nouvelle source à laquelle Moïse déclare avoir emprunté toute l'histoire d'Abgar et de Sanatrouk. Elle provient des archives d'Édesse, mais il n'est plus question de Jules l'Africain, remplacé par Léroubna.

Léroubna est resté longtemps un personnage tout à fait inconnu. En 1736

⁽¹⁾ Հիւսղոյեանայ est un génitif; serait-ce une faute parallèle à celle que nous signalerons plus loin à propos de *Manova*? Voir p. 383.

⁽²⁾ Gelzer, *Sextus Julius Africanus*, II, p. 1-23.

⁽³⁾ Ueber die Glaubwürdigkeit der Armenischen Geschichte des Moses von Khoren (Berichte ü. die Verhandl. der Kön. sächs. Gesellschaft der Wissenschaften zu Leipzig. *Phil. hist.*

Class. 1876), p. 24 (*Kleine Schriften*, III, 308).

⁽⁴⁾ Եղեւնի որ է Ռուհայ.

⁽⁵⁾ Թուղթ Աբգարու, Թագաւորի Եղեւնայ քաղաքի որ է յասորի լէզու Ռուհայ, որդւոյ Մանուկայ : « Lettre d'Abgar, roi de la ville d'Édesse, — c'est-à-dire, en langue syriaque, *Ourrha*, — fils de Maanou. »

les frères William et George Whiston, premiers traducteurs et commentateurs de l'*Histoire d'Arménie*, émettaient le vœu d'être mieux informés sur le compte d'un écrivain dont le témoignage pouvait avoir une telle importance⁽¹⁾. Dans le premier volume de sa *Collection des historiens de l'Arménie*, publié en 1867, V. Langlois en était encore à dire que Léroubna est un « auteur dont le livre est perdu et dont Moïse de Khoren a emprunté quelques chapitres relatifs aux règnes d'Abgar et de Sanatrouk⁽²⁾ ». Cependant, une centaine de pages plus loin, dans le même volume, il publie, sous le nom de « Léroubna d'Édesse », une *Histoire d'Abgar et de la prédication de Thaldée, traduite pour la première fois sur le manuscrit unique et inédit de la Bibliothèque impériale de Paris*, par Jean-Raphaël Émire⁽³⁾. Le document est précédé d'une introduction assez confuse de Langlois, pleine de réserves et de sous-entendus, où se trahit l'embarras extrême de l'éditeur. En résumé, si pour lui quelques parties de l'ouvrage pouvaient bien être du Léroubna qui avait écrit *au premier siècle* l'histoire d'Abgar et de Sanatrouk, cet ouvrage, même en dehors des interpolations, avait subi des altérations considérables, « qu'il était facile de reconnaître en comparant les deux textes de Moïse de Khoren et du Martyrologe de la Bibliothèque impériale ». C'était un savant mékhitariste de Venise, le P. Baronian, qui, chargé du catalogue des manuscrits arméniens de la Bibliothèque, avait, quelques années auparavant, remarqué ce texte et avait eu « un instant l'espoir d'avoir découvert l'ouvrage de Léroubna ». On voit que Langlois ne se compromet pas par des affirmations trop positives. Du reste, pas un mot sur l'importance de la découverte, au point de vue de la critique des sources de Moïse de Khoren.

Le livre ainsi nuis au jour était pourtant bien le Léroubna que Moïse avait eu sous les yeux. Mais Langlois n'était pas au courant de l'état de la question. En fait, une partie considérable du document avait été déjà publiée dans le texte syriaque original. Dès l'année 1848, Cureton annonçait, dans sa préface à l'édition des *Lettres festales* de S. Athanase⁽⁴⁾, qu'il avait trouvé, parmi les manuscrits syriaques du *British Museum*, une grande partie du document relatif à la conversion d'Abgar, qu'Eusèbe cite comme étant conservé dans les archives d'Édesse⁽⁵⁾. Le texte était déjà transcrit, et le savant anglais en promettait la

⁽¹⁾ Utinam de hoc scriptore plura sciremus, ex cuius fide atque auctoritate historia Abgari pendet. (*Mosis Chorenensis Historiæ armeniæ libri III*, p. 146.)

⁽²⁾ I, p. 195, n. 3.

⁽³⁾ *Coll. des hist. d'Arm.*, p. 313-331. La traduction est malheureusement incomplète.

⁽⁴⁾ *The festal letters of Athanasius*, edited by W. Cureton. London, 1848, p. xxii, n.

⁽⁵⁾ Voir plus haut, p. 362.

publication, sans pouvoir toutefois fixer une date. D'autre part, le P. L. Alishan, qui a rendu tant de services aux études arméniennes, avait découvert et copié à la Bibliothèque impériale de Paris, en 1852, un opuscule arménien qu'il reconnut, malgré une légère différence dans le nom de l'auteur, pour être l'ouvrage du Léroubna mentionné par Moïse de Khoren. Malheureusement les deux savants gardèrent pendant une quinzaine d'années dans leurs cartons les copies qu'ils avaient faites. Le texte incomplet de Cureton, accompagné d'une traduction anglaise, ne fut publié qu'après sa mort par W. Wright⁽¹⁾, en 1864; donc trois ans avant la préface de Langlois et la traduction de Jean-Raphaël Émine, qui n'en eurent pas connaissance. Quant au P. L. Alishan, il attendit jusqu'en 1868 pour faire paraître, en deux fascicules distincts, le texte arménien⁽²⁾ et une nouvelle traduction française⁽³⁾ du précieux opuscule.

Nous avons donc maintenant deux textes du document considéré comme ayant servi à Eusèbe : l'original syriaque, incomplet du commencement, et une version arménienne reproduisant l'ouvrage dans son entier. Chacun de ces textes porte un titre différent, qui nous servira désormais à les distinguer : *Doctrine d'Addai* (ܐܕܝܐ ܕܐܕܝܐ) en syriaque, et *Lettre d'Abgar* (Թուղթ Աբգարու) en arménien. Le nom véritable de l'auteur, établi par l'accord des diverses recensions, est *Laboubna* (ܠܒܘܒܢܐ, Լաբուբնա⁽⁴⁾). La forme *Léroubna*, que nous avons employée jusqu'ici d'après Moïse de Khoren, est sans aucun doute une faute de copiste, qui s'explique par la ressemblance des lettres dans l'alphabet arménien (Լ Լրուբնա, Լաբուբնա).

Les deux éditeurs, comme on pouvait bien s'y attendre, avaient enrichi leurs publications de notes savantes et pleines d'intérêt qui ont contribué à élucider plus d'un point obscur; mais ils ont laissé dans l'ombre la question des rapports du livre de Laboubna avec l'*Histoire d'Arménie* de Moïse de Khoren, le seul auteur qui en eût parlé jusqu'alors. Ils ne se sont pas demandé jusqu'à quel point le document récemment découvert correspondait au signalement donné par Moïse. Surtout ils n'ont pas cherché à expliquer pourquoi, contrairement à l'affirmation de Moïse, Laboubna ne racontait pas *tous les événe-*

⁽¹⁾ Dans les *Ancient Syriac documents*, etc. London, 1864, p. 20-21 et 6-23.

⁽²⁾ Լաբուբնայ Թուղթ Աբգարու. Venise, 1868.

⁽³⁾ *Lettre d'Abgar ou Histoire de la conversion des Édesséens par Laboubna, écrivain contemporain des apôtres, traduite sur la version arménienne du 7^e siècle*. Venise, 1868.

⁽⁴⁾ *Lettre d'Abgar* (éd. de Jérusalem), p. 59; avec les variantes Լաբուբնա, p. 51 (éd. de Venise), Լաբուբնա, p. 19 (Ven.) et Լաբուբնա, p. 15 (Jér.), qui s'expliquent par l'absence de voyelles dans l'original syriaque. Nous n'avons trouvé la forme *Laboubnia*, donnée par le P. Alishan, dans aucun des textes imprimés.

ments du règne d'Abgar et pourquoi il restait muet sur le roi Sanatrouk, dont le nom n'était même pas prononcé. Chose curieuse, c'est à Jérusalem, au couvent arménien de Saint-Jacques, que la question a été soulevée. En cette même année 1868 sortit des presses du patriarcat de Jérusalem une seconde édition du livre de Laboubna, d'après un manuscrit de la bibliothèque patriarcale⁽¹⁾. L'éditeur, quelque moine qui a gardé l'anonyme, n'avait encore entendu parler ni du texte syriaque publié par Cureton, ni du travail du P. Alishan. Seule la version de J.-R. Émine, dans la *Collection* de Langlois, était parvenue jusqu'à lui. Mais il a vu avec la plus grande netteté le problème qui allait se poser, et en a donné une solution tellement naïve et caractéristique que nous croyons utile de reproduire ici, en traduction, le commencement de sa préface. Voici comment il s'exprime :

Parmi les historiens que cite Moïse de Khoren dans son *Histoire*, se trouve le scribe Léroubna, fils d'Aphschadar, syrien de nation et archiviste du roi Abgar, comme l'avait été son père. « Léroubna, dit Moïse, mit par écrit tous les événements qui arrivèrent au temps d'Abgar et de Sanatrouk, et déposa son récit dans les archives d'Édesse. » Il est évident que notre vieil historien a raconté d'après Léroubna le règne de ces deux rois, dont les actes avaient été conservés jusqu'à son temps, c'est-à-dire jusqu'au v^e siècle, dans les archives d'Édesse.

Le texte syriaque de son ouvrage est jusqu'à présent réputé perdu. Aucun écrivain national ou étranger n'en fait mention, à l'exception du seul Moïse de Khoren. Mais, il y a trois ans, on découvrit dans la bibliothèque du Saint-Siège [de Jérusalem], dans un recueil de pièces, un traité ainsi intitulé : « Lettre d'Abgar, fils de Maanou, roi de la ville d'Édesse, en syriaque Ourrha. » Cet écrit raconte la conversion d'Abgar, comment il écrivit à Jésus et en reçut une réponse, la venue de l'apôtre Thaddée auprès d'Abgar en Arménie (2) après l'ascension du Sauveur, sa prédication, etc. On lit à la fin : « Laboubna (Léroubna), fils d'Abdascharad, scribe du roi, mit par écrit tout ce qui était arrivé à l'apôtre Addée (2), depuis le commencement jusqu'à la fin et ils déposèrent le récit dans la maison des archives. . . . »

Si maintenant nous comparons cet ouvrage avec l'*Histoire* de Moïse, le prince des poètes⁽³⁾, nous trouvons, conformément à son propre témoignage, que celui-ci a emprunté du livre de Léroubna ce qu'il raconte sur le règne d'Abgar. Les divergences, peu importantes d'ailleurs, sont imputables au traducteur. Moïse, en effet, puisa dans l'original syriaque ce qui lui était nécessaire pour son *Histoire*. La traduction arménienne

⁽¹⁾ *Գերութեան Եղեռացի : Թուղթ Աբգարու թագաւորի Հայրց, և Բարդուղիմէոս սրբոյն Թագի էր առաքելոյ* : Léroubna d'Édesse.

Lettre d'Abgar, roi d'Arménie, et prédication du saint apôtre Thaddée. *Jérusalem*, 1868. — L'éditeur altère, d'après Moïse de Khoren,

la forme correcte du nom de l'auteur, Laboubna, que lui présentait son manuscrit.

⁽²⁾ Thaddée.

⁽³⁾ *Քերթնողաճայր*, litt. *père des poètes*, sur-nom donné fréquemment par les Arméniens à Moïse de Khoren.

dont nous parlons ici a été faite par d'autres d'entre ses disciples, selon nous par Eznik ou par Joseph de Palin⁽¹⁾, qui, après la découverte de l'écriture arménienne, furent envoyés à Edesse pour s'y occuper de traductions. Le but de nos traducteurs était, d'après les besoins de leur temps, l'avancement de la foi chrétienne, et ils ne s'attachaient à traduire que les saintes Écritures et les enseignements doctrinaux. Ceux donc qui voulurent faire passer en arménien le livre de Léroubna traduisirent surtout les prédications et ne donnèrent qu'un résumé succinct des événements de la vie d'Abgar qui amenèrent sa conversion et firent venir vers lui saint Thaddée. Et comme Eznik et Joseph ne restèrent que peu de temps à Edesse à s'occuper de traductions, pressés qu'ils étaient de revenir auprès de leur maître Mesrop pour se diriger ensuite sur Byzance, ils furent empêchés de traduire l'ouvrage dans son entier.

Ainsi l'éditeur anonyme de Jérusalem comprend bien la clause du chapitre xxxvi; il en accentue même la signification. Mais, comme il rencontre dans l'*Histoire d'Arménie* un certain nombre de récits qui n'ont point leur correspondant dans la *Lettre d'Abgar*, il en conclut — telle est sa foi dans l'autorité de Moïse de Khoren — que la traduction arménienne que nous possédons est incomplète et ne reproduit pas tout l'original. Il serait vraiment de mauvais goût de nous arrêter à combattre cette solution inadmissible, à laquelle du reste les faits eux-mêmes se sont chargés de répondre. Si l'éditeur de Jérusalem n'avait connu que la publication de Cureton, qui contient seulement la seconde moitié de la *Doctrina d'Addai*, il aurait encore pu dire que la matière de certains chapitres de Moïse se trouvait dans la partie absente. Mais cette dernière ressource lui a été enlevée par la découverte, à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, d'un manuscrit qui renfermait le texte syriaque de la *Doctrina* dans toute son intégrité, et qui fut édité en 1876 par George Phillips, avec une traduction anglaise et des notes⁽²⁾. Les deux textes syriaque et arménien sont donc, à partir de la publication de Phillips, complets, et ils se recouvrent parfaitement l'un l'autre, à l'exception de quelques altérations tendancieuses de l'arménien, sur lesquelles nous aurons à revenir.

Jusqu'ici, il faut bien l'avouer, le document dont nous venons d'esquisser l'histoire n'avait point fait grand bruit dans le monde scientifique. Bien que tous les éditeurs sans exception se fussent prononcés en faveur de l'authenticité

⁽¹⁾ Voir Moïse de Khoren, III, 60.

riac, with an english translation and notes, by George Phillips. London, 1876.

⁽²⁾ *The doctrine of Addai, the apostle, now first edited in a complete form in the original sy-*

et de l'historicité du récit, en tempérant toutefois leur jugement par l'admission d'interpolations; bien qu'il ne s'agit de rien moins que de la correspondance d'un roi d'Édesse avec Jésus-Christ, le livre nouvellement découvert était resté presque inaperçu. Mais, aussitôt après la publication de Phillips (1876), Harnack⁽¹⁾ et Zahn⁽²⁾ déclarent dans de savants compte rendus que nous sommes en présence du document emprunté par Eusèbe aux archives d'Édesse⁽³⁾, et l'indifférence passée se change en un vif intérêt. A partir de ce moment, une série d'articles de revue ou d'ouvrages spéciaux, dont quelques-uns de grande valeur, sont consacrés à examiner l'authenticité du livre, l'autorité, l'origine, la date et les développements de l'histoire merveilleuse contenue dans la *Doctrine*, avant tout, les rapports du document syriaque avec le récit d'Eusèbe sur la conversion d'Abgar et des Édesséniens. Nous n'avons point à entrer ici dans les détails de cette discussion, ne voulant pas nous écarter de notre but qui est exclusivement l'étude des sources de Moïse de Khoren. Mais ce but même nous oblige à reproduire, au moins sommairement, les résultats de l'enquête scientifique à laquelle se sont livrés des hommes comme Harnack, Zahn, Lipsius⁽⁴⁾, Matthes⁽⁵⁾, Tixeront⁽⁶⁾, Dashian⁽⁷⁾, sans parler de beaucoup d'autres. Or nous ne croyons pas nous éloigner beaucoup de la moyenne des conclusions formulées, en les résumant sous les trois thèses suivantes :

A. La légende d'Abgar et de sa correspondance avec Jésus n'a aucun fondement historique.

B. Cette légende a commencé à se former vers le milieu du III^e siècle, et elle a domé lieu, dans le dernier tiers de ce siècle, à un premier écrit, celui qu'Eusèbe a eu sous les yeux⁽⁸⁾.

C. Plus tard, à une époque qu'il n'est guère facile de déterminer avec précision, mais qui va du milieu du IV^e siècle au premier tiers du V^e siècle, cette première rédaction subit des remaniements. Elle fut amplifiée, enrichie d'interpolations considérables, et devint ainsi le livre actuel de la *Doctrine d'Addai*.

⁽¹⁾ *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, 1877, p. 73.

⁽²⁾ *Geit. Gel. Anz.*, 6 février 1877, p. 161-184.

⁽³⁾ Voir plus haut, p. 362.

⁽⁴⁾ *Die edessenische Abgar-Sage*. Braunschweig, 1880.

⁽⁵⁾ *Die edessenische Abgarsage auf ihre Fortbildung untersucht*. Leipzig, 1882.

⁽⁶⁾ *Les origines de l'Église d'Édesse et la légende d'Abgar*. Paris, 1888.

⁽⁷⁾ *Zur Abgar-Sage* (dans la *Wiener Zeitschr. für die Kunde des Morgenlandes*, IV Band, Heft 1, 2, 3). Nous citons d'après le tirage à part.

⁽⁸⁾ Tixeront, *loc. cit.*, p. 117. Cet écrit se composait des deux lettres d'Abgar et de Jésus, encadrées dans un récit dont Eusèbe n'a pas reproduit la totalité.

C'est sous cette dernière forme que le document syriaque a passé en arménien et donné la *Lettre d'Abgar*, citée par Moïse de Khoren comme livre de *Léroubna* (Laboubna).

La date de cette traduction est bien difficile à fixer. Le P. Alishan et Langlois la placent au v^e siècle; M. l'abbé Tixeront, précisant davantage, « au moins au milieu du v^e siècle⁽¹⁾ ». Le P. Dashian se rallie à cette dernière opinion⁽²⁾. Mais, abstraction faite de la question de style, qui en pareille matière ne peut avoir de valeur déterminante, la seule raison invoquée en faveur du v^e siècle est le fait de l'utilisation de ce texte par Moïse de Khoren, qui écrivait, d'après Tixeront, entre 450-480; d'après le P. Dashian, avant 480. Nos lecteurs savent déjà que cette conclusion est inacceptable pour nous, puisque nous croyons avoir établi que Moïse n'a point écrit avant le commencement du viii^e siècle.

Un autre motif très grave nous oblige encore à descendre plus bas que le v^e siècle. C'est bien la traduction arménienne, et non pas le texte syriaque que Moïse avait sous les yeux. Le P. Dashian l'a déjà établi⁽³⁾, et nous en présentons bientôt les preuves les plus évidentes. Or cette version n'est pas tout à fait conforme à l'original; elle présente même des altérations tendancieuses et caractéristiques qui sollicitent l'attention du critique. Ainsi la *Lettre d'Abgar* supprime systématiquement tous les passages de la *Doctrina d'Addai* relatifs à la mort de l'apôtre et à son ensevelissement à Édesse, et les remplace par des phrases où il ne s'agit plus que de « départ » et de la conduite faite par les fidèles à l'apôtre « partant pour l'Orient⁽⁴⁾ ». « Devant tous les nobles [de la ville], il quitta ce monde; et c'était le cinquième jour de la semaine, le quatorze du mois d'Iyor, » dit le syriaque. L'arménien traduit : « Devant les nobles et les princes du roi, il leva les mains au ciel, se mit en prière et les bénit; puis il prit le chemin de l'Orient, accompagné par une immense multitude de peuple; et c'était un jeudi, le quatorzième jour du mois de Maréri. » Le but de ces altérations du texte original n'est pas douteux. Le traducteur, quel qu'il soit, n'avait pas en vue de créer une légende de saint Thaddée évangélisant l'Arménie. Il aurait alors employé des termes moins vagues. Mais, sans aucun doute, il se trouvait en présence d'une légende préexistante, d'après laquelle Thaddée aurait prêché l'évangile et souffert le martyre en Arménie, et il fallait à tout

⁽¹⁾ *Loc. cit.*, p. 130.

⁽²⁾ *Loc. cit.*, p. 42.

⁽³⁾ *Loc. cit.*, p. 35 et suiv.

⁽⁴⁾ Pour les détails de cette transformation, qui sont pleins d'intérêt, voir : *Doctrina* (éd.

Phillips), p. 300 et 46 suiv., comp. avec *Lettre d'Abgar* (éd. Venise), p. 45 et suiv.; trad. Alishan, p. 53 et suiv. Cf. Tixeront, *loc. cit.*, p. 66 et suiv.; Dashian, *loc. cit.*, p. 18 et suiv.

prix faire concorder les données du livre qu'il traduisait avec l'opinion généralement reçue autour de lui. La littérature hagiographique nous offre plus d'un exemple de ces transformations.

Maintenant, vers quelle époque la légende de saint Thaddée, évangéliste de l'Arménie, a-t-elle bien pu se former et se répandre? Il semblerait que ce lui ait assez tard, et que la légende fut puisée d'abord dans les hagiographies grecs⁽¹⁾. Dans tous les cas, les auteurs arméniens les plus anciens, Korioun, dans la *Vie de saint Mesrop*, Élisée, Eznik, Agathange⁽²⁾, Lazare de Pharp, Sébéos (dernier tiers du vi^e siècle), ne prononcent pas le nom de l'apôtre Thaddée et ne font aucune allusion à son histoire. Moïse de Khoren laissés de côté, il n'en est question que dans l'auste de Byzance⁽³⁾, dont le texte dans son état actuel n'est peut-être pas antérieur au livre de Moïse, et dans Zénob de Glak, qui est positivement plus récent⁽⁴⁾.

Si, par conséquent, nous ne sommes point le jouet d'une illusion, nous sommes en droit d'affirmer que la version arménienne est de date relativement récente et pourrait bien n'avoir précédé Moïse que d'un temps assez court. L'argument tiré de l'existence de cette traduction au milieu du v^e siècle, pour placer avant cette époque la composition de la *Doctrina d'Addai*, perd du moins toute sa valeur.

Encore un mot pour terminer l'histoire de la recension arménienne du livre de Laboubna. Cédant aux mêmes préoccupations qui avaient déjà amené l'hypothèse hardie autant que singulière de l'éditeur de Jérusalem, le P. Dashian, le savant mékhithariste de Vienne, a cherché une autre solution au problème. Il part de ce fait que Moïse déclare avoir emprunté à des documents écrits quelques faits qui ne se trouvent plus dans les sources que nous connaissons, et émet cette supposition qu'un certain nombre d'événements, relatifs à Abgar et à Sanatrouk, auraient été mis par écrit sous le nom de Laboubna, et peut-être même ajoutés comme supplément au livre qui nous est parvenu⁽⁵⁾. La thèse est ingénieuse, et les raisons à l'appui ne sont point banales. M. l'abbé Tixeront avait déjà dit : « Il a donc dû exister, peut-être sous le nom de Léroubna, des additions d'origine spécifiquement arménienne faites à la légende

⁽¹⁾ C'est ce que paraît indiquer la forme grecque du nom, au lieu du nom syriaque de la légende, *Addai*.

⁽²⁾ Le silence d'Agathange est tout particulièrement caractéristique.

⁽³⁾ Thaddée est mentionné quatre fois dans

le livre de Fauste (p. 5, 30, 40, 71, éd. Ven.), et chaque fois son nom est rapproché de celui de saint Grégoire.

⁽⁴⁾ Cf. l'excellent travail de M. Khalatjian sur Zénob. Vienne, 1893 (en arménien).

⁽⁵⁾ *Loc. cit.*, p. 28 et suiv.

syriaque, et où Moïse a puisé⁽¹⁾. » Nous ne croyons pas qu'il y ait lieu de chercher une explication de cette nature. Les deux savants se trompent, parce qu'ils ont de la peine à se figurer Moïse autrement que « suivant une tradition », et qu'ils ne font point à son imagination la part qui lui est due. On en jugera par la suite de cette étude.

III

INTRODUCTION DE LA LÉGENDE D'ABGAR

DANS L'HISTOIRE D'ARMÉNIE.

Après le chapitre x du livre II, dont nous connaissons maintenant la valeur et la portée, Moïse continue l'histoire des Arsacides d'Arménie et raconte les règnes d'Artaschès I^{er} (chap. XI-XIII), de Tigrane II (chap. XIV-XXI) et d'Artavazd (chap. XXII-XXIII). Ce qui est dit des hauts faits d'Artaschès I^{er} forme un roman historique d'une haute invraisemblance. Les sources dont s'est servi l'auteur — si tant est qu'il en ait eu — sont jusqu'à présent demeurées introuvables. Mais avec Tigrane II, qui n'est autre que Tigrane le Grand, le gendre (Moïse dit le beau-frère) de Mithridate, et Artavazd, nous sommes sur un terrain historique parfaitement solide. Le règne de Tigrane forme la partie en même temps la plus glorieuse et la mieux connue de l'histoire ancienne de l'Arménie⁽²⁾. Cependant Moïse ne sait pour ainsi dire rien de ce roi. Il n'est pas mieux informé sur le compte d'Artavazd, qui avait eu une culture grecque et dont les écrits en cette langue existaient encore au temps de Plutarque. Pour toute cette période et une partie de la période suivante, Moïse n'a guère eu à sa disposition que l'historien Josèphe, dont il transcrit plus ou moins exactement tout ce qui a trait aux Parthes et aux Arméniens. En fondant ensemble ces données fragmentaires, et souvent en les faisant servir de thème à des développements puisés dans son imagination, il réussit à consacrer aux deux rois dont nous parlons une dizaine de chapitres, où la Judée tient certainement une aussi grande place que l'Arménie.

C'est ce qu'avait déjà reconnu Gutschmid⁽³⁾. Mais l'éminent critique se trompe, quand il dit que Moïse puisait tantôt dans les *Antiquités judaïques*,

⁽¹⁾ *Loc. cit.*, p. 68.

⁽²⁾ Th. Reinach, *Mithridate Eupator, roi de Pont*. Paris, 1890. Voir dans cet ouvrage le beau chapitre intitulé *Mithridate chez Tigrane*

(p. 343-376), qui donne une idée exacte de ce qu'était l'Arménie à cette époque.

⁽³⁾ *Ueber die Glaubwürdigkeit u. s. w.* p. 24 [*Kleine Schriften*, III, p. 308].

tantôt dans la *Guerre des Juifs*. Un examen minutieux des emprunts faits à Josèphe dans ces chapitres de l'*Histoire d'Arménie* nous a permis de constater que le premier livre de la *Guerre des Juifs* a été seul mis à contribution. Nous croyons même être en mesure de démontrer que Moïse n'a connu cet ouvrage de Josèphe que par une traduction arménienne faite sur une version syriaque. Ce sera l'objet d'un prochain travail.

En reconstruisant ainsi les annales de l'Arménie avec les éléments trouvés dans l'historien juif, Moïse arrive à un fait sur lequel les documents abondent. Nous voulons parler de la captivité du roi Artavazd, fils de Tigrane, dont Antoine s'empara par trahison et qu'il conduisit à Cléopâtre en l'an 34 avant J.-C. Moïse raconte l'événement en ces termes : « Antoine traverse la Mésopotamie, taille en pièces les troupes arméniennes et fait leur roi prisonnier. Puis il revient en Égypte pour offrir en don à Cléopâtre Artavazd, fils de Tigrane, ainsi qu'une grande partie du butin fait pendant la guerre⁽¹⁾. » L'indication de la route suivie par Antoine, la mention d'une défaite de l'armée d'Artavazd, sont en contradiction formelle avec le témoignage des autres historiens; le reste de la citation est traduit littéralement de Josèphe, qui dans la *Guerre des Juifs*, relate ces faits avec une extrême concision⁽²⁾. Rien sur les circonstances dans lesquelles Artavazd tomba au pouvoir du triumvir, sur ce que, plus d'un siècle après, Tacite appelait encore « le crime d'Antoine⁽³⁾ ». Rien sur l'entrée solennelle à Alexandrie, sur ce cortège triomphal au milieu duquel Antoine, poussant devant lui le malheureux roi d'Arménie et les siens, chargés de chaînes d'or, vint arrêter son char devant Cléopâtre, comme le cortège des triomphateurs romains s'arrêtait devant le temple de Jupiter Capitolin⁽⁴⁾. Il n'est pas davantage question de la triste fin d'Artavazd, égorgé par ordre de Cléopâtre⁽⁵⁾ après la bataille d'Actium (31). Josèphe ignore ou néglige ces faits, qui par conséquent demeurent inconnus à Moïse de Khoren. Il fallait que la tradition nationale fût bien morte en Arménie, pour que le moindre écho de ces événements ne soit pas parvenu à un historien dont le patriotisme constitue le plus grand mérite.

Si du moins Moïse, au lieu de consulter uniquement la *Guerre des Juifs*,

(1) II, 22.

(2) Καὶ μετ' οὐ πολὺ πικρῶν ἐκ Πάρθων Ἀντωνίου, ἄγων αἰχμαλώτων Ἀρταξάξην τὸν Τιγράνου παῖδα, δῶρον Κλεοπάτρας. Μετὰ γὰρ τῶν χρημάτων καὶ τῆς λείας ἀπάσης ὁ Πάρθος εὐθὺς αὐτῇ ἐχαρίσθη. (Bell. Jud., I, 18, 5.)

(3) Ob scelus Antonii, qui Artavasden, regem Armeniorum, specie amicitiae illectum, dein calennis oneratum, postremo interfecerat. Tacite, Ann., II, 3.

(4) Dion Cassius, XLIX, 39, 40. Cf. Priedeaux, *Connection*, IV, 276 et suiv. (éd. 1820).

(5) Dion Cassius, LI, 5.

avait pu chercher des renseignements dans les *Antiquités judaïques*, il y aurait trouvé les noms des deux rois qui succédèrent à Artavazd sur le trône d'Arménie. Nous lisons en effet dans le passage correspondant à celui de la *Guerre des Juifs* cité plus haut, qu'Artaxias (Artaschès), fils aîné d'Artavazd, prit le pouvoir après s'être évadé, qu'il fut ensuite chassé par les Romains et remplacé par Tigrane son frère cadet⁽¹⁾. Dion Cassius et Tacite confirment pleinement les assertions de Josèphe : Tibère, envoyé par Auguste, n'eut pas besoin de détroner Artaxias, qu'il trouva massacré par ses sujets, et donna pour roi aux Arméniens, l'an 20 avant J.-C., Tigrane qui avait été élevé à Rome⁽²⁾.

La *Guerre des Juifs* restant muette sur les successeurs d'Artavazd, Moïse n'a point eu connaissance des rois que nous venons de citer, et dont il est possible dans une certaine mesure de reconstituer l'histoire. Maintenant, si notre appréciation des sources qu'il avait à sa disposition est exacte, le fil conducteur qui l'a guidé jusqu'à présent lui échappe. Josèphe en effet ne mentionne plus de rois d'Arménie, sinon tout à la fin de son livre⁽³⁾, où il parle d'un roi Tiridate, qui aurait été pris dans le *lasso* d'un ennemi pendant la guerre des Alains (72 ap. J.-C.), et que nous savons d'ailleurs avoir été couronné roi d'Arménie par Vologèse I^{er}, roi des Parthes, en 61⁽⁴⁾. En revanche, des récits hagiographiques déjà écrits⁽⁵⁾ lui nommaient un roi Sanatrouk, persécuteur de l'apôtre Thaddée venu peu de temps après la mort de Jésus-Christ pour évangéliser l'Arménie. Il ne lui en restait pas moins à combler une lacune d'une soixantaine d'années au moins dans ses renseignements, entre la captivité d'Artavazd (34 av. J.-C) et le roi Sanatrouk. Comment y est-il parvenu?

Nous avons déjà constaté, en étudiant le chapitre x du livre II que Moïse avait sous les yeux, en traduction arménienne, deux ouvrages dont le premier était l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe, le second, le livre de Léroubna (Lalbounba). Tous deux racontaient la merveilleuse histoire du roi d'Édesse

⁽¹⁾ Ἀρμενίας δ' ἐξασίλευσεν Ἀρταξίας ὁ πρῶτος-εὐτάτος τῶν ἐκείνου (Artavazd) παίδων, διαδράς ἐν τῷ τότε. Καὶ τοῦτον Ἀρχέλαος καὶ Νέρων Καίσαρ ἐκβαλόντες Τιγράνην τὸν νεώτερον ἀδελφὸν ἐπὶ τὴν βασιλείαν κατήγαγον. Ταῦτα μὲν οὖν ἐν ὁσέρρω. (*Ant. jud.*, XV, 4, 3). Les deux personnages nommés Ἀρχέλαος et Νέρων sont Archelaüs, roi de Cappadoce, et Tibère. *Tigranes deluctus in regnum a Tiberio Nerone* (Tacite, *Ann.*, II, 3).

⁽²⁾ Dion Cassius, XLIX, 39, 40. Tacite, *Ann.*, II, 3.

⁽³⁾ *Bell. Jud.*, VII, 7, 4.

⁽⁴⁾ Moïse n'a pas admis dans son *Histoire* ce Tiridate, le même qui alla à Rome en 66 pour recevoir l'investiture de Néron (cf. Gutschmid, *Iran*, p. 131 et suiv.); mais il n'a pas voulu perdre l'anecdote du *lasso* et l'a reportée, sans aucun souci de la chronologie, sur Tiridate le Grand, contemporain de saint Grégoire (II, 85), c'est-à-dire aux dernières années du III^e siècle.

⁽⁵⁾ *Hist. d'Arm.*, II, 34. Nous reviendrons plus loin sur ces documents.

Abgar, qui avait correspondu avec Jésus-Christ et s'était converti avec son peuple, après avoir été miraculeusement guéri d'une maladie incurable par l'apôtre Thaddée, envoyé à cet effet. Le récit était considéré comme absolument historique, garanti du reste par le nom respecté d'Eusèbe. En faisant rentrer le roi Abgar dans la série des rois arsacides d'Arménie, et en le considérant comme le prédécesseur de Sanatrouk, la lacune que nous venons de signaler se trouvait comblée, ou peu s'en fallait, et l'histoire d'Arménie enrichie d'un chapitre qui allait faire des Arméniens le premier peuple converti au christianisme. Il est vrai que ni Eusèbe ni même la *Lettre d'Abgar*, avec ses altérations, ne contenaient pas le moindre passage qui permit de regarder le royaume d'Édesse comme arménien. Mais Moïse avait déjà incorporé dans l'histoire d'Arménie ce que Josèphe racontait des Parthes, et peut-être pensait-on déjà ce que le syrien Bar-Hebræus exprimait quelques siècles plus tard en ces termes : « Parthes ou Perses, Parthes ou Édesséniens, Parthes ou Arméniens, c'est tout un ⁽¹⁾. »

Il est bien difficile de dire avec certitude si cette intercalation de la légende d'Abgar dans l'*Histoire d'Arménie* est l'œuvre personnelle de Moïse de Khoren, ou bien s'il n'a fait qu'enregistrer une tradition admise de son temps. Nous penchons cependant pour la première alternative. Parmi les documents écrits cités par Moïse et où figurait le nom de Sanatrouk, il faut ranger selon toute apparence un *Martyre de saint Thaddée et de la vierge Sandoukht* ⁽²⁾, sur lequel le P. Dashian a déjà attiré l'attention des critiques ⁽³⁾. Ce curieux document est évidemment postérieur aux altérations de la *Lettre d'Abgar*, mais il doit être plus ancien que l'*Histoire d'Arménie* ⁽⁴⁾. Or nous y lisons ce qui suit : « Le roi Abgar, qui avait été guéri par le saint apôtre, devint lui-même un prédicateur de la parole de vie et merveilleux en tous biens (հռանազործ յամենայն բարիս). Puis le saint apôtre bénit le roi et tous les fidèles, et, prenant avec lui ses disciples, il fit diligence pour se rendre au pays d'Arménie, auprès du roi Sanatrouk ⁽⁵⁾. » Il est clair, d'après ce passage, que Sanatrouk et Abgar ne sont pas considérés comme rois du même pays. Les rapports de parenté entre

⁽¹⁾ R. Duval, *Histoire d'Édesse*, p. 29.

⁽²⁾ Venise, 1853 (Ոսկեբք. Ը).

⁽³⁾ *Loc. cit.*, p. 20, n. 2.

⁽⁴⁾ Le *Martyre de Thaddée* ne paraît pas être une traduction, comme le dit la clause finale et comme l'admettent les éditeurs. Cependant il contient (p. 15 et suiv.) une citation de

Marc, XVI, 15, 16, qui se trouve dans la version syriaque, mais semble avoir manqué dans les anciennes Bibles arméniennes avec les derniers versets (9-20) de l'évangile de Marc. Voir l'édition de Zohrab.

⁽⁵⁾ P. 12 et suiv. Comparer ce passage avec les altérations signalées plus haut, p. 372.

les deux rois ne sont pas non plus mentionnés⁽¹⁾. Nous avons là, sans doute, l'expression de la tradition courante au temps de Moïse. Il est vrai qu'une autre recension du même *Martyre*, publiée dans le même volume, présente les choses sous un autre aspect : « Thaddée vint à Édesse, auprès d'Abgar, roi d'Arménie et de Syrie⁽²⁾; » et un peu plus loin : « Thaddée, avec une lettre d'Abgar et par ordre du Sauveur . . . se rendit au pays de l'Arménie supérieure⁽³⁾, auprès du roi Sanatrouk, qui était le neveu (fils de la sœur) du fidèle roi Abgar. » Il nous semble clair comme le jour que ces deux recensions se trouvent séparées par le livre de Moïse. Et alors la seconde rédaction n'aurait d'autre but que de mettre en harmonie l'ancienne légende de l'apostolat de Thaddée en Arménie avec les données nouvelles introduites par l'*Histoire d'Arménie*.

Notre hypothèse trouve également sa confirmation dans les additions faites aux données d'Eusèbe et de la *Lettre d'Abgar*, et que nous présente l'*Histoire d'Arménie*. Non seulement plusieurs chapitres sont ajoutés à l'histoire d'Abgar, dont la légende ne s'occupe qu'à partir de la 32^e année de son règne⁽⁴⁾, c'est-à-dire lorsqu'il envoya une lettre à Jésus-Christ, mais encore un prédécesseur est donné à Abgar, qui tire son existence d'une interprétation erronée des documents à la disposition de Moïse. Ces additions, par leur tendance générale et la manière dont les sources y sont employées, trahissent la main de l'écrivain et ne permettent pas de songer à des emprunts faits à la tradition ambiante.

Nous allons maintenant reproduire le récit de Moïse, en le rapprochant aussi clairement qu'il nous sera possible des sources où l'auteur a puisé. Mais, auparavant, nous avons deux courtes observations à présenter.

Nous avons déjà dit qu'avec la légende d'Abgar nous nous trouvions en dehors de l'histoire vraie. Il nous est donc inutile de raconter ici le peu que nous savons sur le roi Agar V Oukama (le Noir), contemporain de Jésus-Christ. Nous renverrons le lecteur curieux de se renseigner sur ce point aux ouvrages spéciaux de Gutschmid et de Duval⁽⁵⁾.

⁽¹⁾ D'après Moïse, Sanatrouk était le neveu (fils de la sœur) d'Abgar.

⁽²⁾սա թագաւորն Հայոց և Ասորոց Աբգար, p. 59. L'interpolation du mot *Arménie* est ici évidente.

⁽³⁾ ..յաշխարհս վերին Հայոց, p. 60. L'expression insolite *վերին Հայք*, *Arménie supérieure* (ne pas confondre avec *Բարձր Հայք*, *Haute Arménie*), tend certainement à établir

une distinction entre le royaume arménien d'Abgar et le royaume non moins arménien de Sanatrouk.

⁽⁴⁾ Cette date manque dans le texte syriaque de la *Prédication d'Addai*, mais doit être rétablie d'après la *Lettre d'Abgar*. Moïse ne la cite pas non plus.

⁽⁵⁾ A. v. Gutschmid, *Untersuchungen über die Geschichte des Königreichs Osroène*. Saint-

Ensuite nous laisserons absolument de côté ce qui concerne la chronologie et les dates de règnes données par Moïse. C'est là une question tout à fait spéciale, qui demande un travail d'ensemble et dont nous ne pouvons nous occuper utilement ici. Un simple exemple permettra d'apprécier la nature et les difficultés du sujet. La captivité d'Artavazd est bien fixée à l'an 34 avant J.-C. Son successeur Arséman règne 20 ans (ch. xxv); en supposant qu'il est monté sur le trône en 33, cela nous mène à l'an 14 avant J.-C. Si maintenant nous comptons les 38 années du règne d'Abgar (ch. xxxiii) à partir de l'an 13, nous arrivons, comme date de sa mort, à l'an 25 après J.-C., ce qui est en contradiction complète avec les données de la légende. Mais, nous le répétons, c'est un sujet que nous ne voulons pas aborder aujourd'hui.

IV

LE RÉCIT DE MOÏSE DE KHOREN.

Nous faisons commencer notre extrait de Moïse de Khoren au règne d'Arseman, prédécesseur d'Abgar, parce que le nom de ce roi, comme nous l'avons dit plus haut, provient uniquement d'une faute d'interprétation des sources déjà signalées.

La lettre d'Abgar à Jésus, dont nous donnerons le texte plus loin, débute dans l'original syriaque par cette suscription : « Abgar *Oukama* (le Noir) à Jésus, le bon médecin ⁽¹⁾. » Ce mot *oukama* (ܐܘܟܡܐ) est d'un usage assez fréquent, tant en syriaque que dans les autres dialectes araméens (ܐܘܟܡܐ), toujours avec le sens de « noir ». D'où vient donc que les anciens traducteurs, à l'exception de l'arabe (Aboul-Faradj : *ابجر الاسود*, *Abgar le Noir*), ou ne l'ont pas compris ou ont refusé de le traduire? Cela est difficile à expliquer. « En admettant même, dit Saint-Martin ⁽²⁾, qu'Abgar ait été surnommé *le Noir*, on sent bien qu'il ne pouvait pas prendre un pareil surnom en tête d'une lettre. » L'argument nous touche peu, mais les traducteurs orientaux ont peut-être obéi à un scrupule de cette nature. Les éditions d'Eusèbe que nous avons pu consulter (Heinichen, Schwegler, Dindorf) portent : « Abgar, toparque d'Édesse, à Jésus,

Petersbourg, 1889 (dans les *Mémoires de l'Académie impériale des sciences de Saint-Petersbourg*, VII^e série, t. XXXV, n^o 1). — Voir aussi R. Duval, *Histoire politique, religieuse et littéraire d'Édesse jusqu'à la première croisade*.

Paris, 1892 (extrait du *Journal asiatique*, 1891).

⁽¹⁾ *ܐܘܟܡܐ ܐܘܟܡܐ ܐܘܟܡܐ ܐܘܟܡܐ*, *Doctrine*, p. 8.

⁽²⁾ *Fragments d'une histoire des Arsacides*, t. I, p. 123.

le bon saveur⁽¹⁾, » et omettent le surnom d'Abgar. Il est pourtant certain que ce surnom figurait dans le texte primitif. Seulement Eusèbe, ou celui qui lui interpréta le document « tiré des archives d'Édesse », ne l'avait pas traduit; il s'était borné à le transcrire très exactement *ούχᾶμα*. Nous le retrouvons dans la version latine de Rufin (*Uchamae filius*)⁽²⁾ et dans la version syriaque (ܘܚܡܐ) sur laquelle a été faite la traduction arménienne. De plus, deux manuscrits de Paris et de Venise donnent encore la leçon *ούχ ἄμα*⁽³⁾, qui est à peine une altération de l'original.

Le traducteur arménien de la version syriaque devait bien comprendre le sens de *oukama*, mais lui non plus ne voulut pas le rendre et transcrivit par *արշամայ*, *ardschama*. Peut-être avait-il mal lu le texte, ܘܚܡܐ) au lieu de ܘܚܡܐ), ou mieux encore ܘܚܡܐ), dont il avait transcrit le *ܚ* d'après la prononciation des Syriens orientaux, *tch*⁽⁴⁾. Le traducteur arménien de la *Doctrine*, qui vient après la version d'Eusèbe et selon toute apparence s'en inspira, recula également devant le mot fatidique *oukama*; il le rendit une première fois par *արքայ* « roi »⁽⁵⁾ et, dans la suscription de la lettre, par *արշամայ*, *arschama*, adoptant ainsi une forme plus arménienne que *ardschama*⁽⁶⁾. Quoi qu'il en soit des raisons de cette transformation de *oukama*, il n'en résulte pas moins de ce qui précède que nous avons là une simple transcription d'un mot que l'on se refuse à traduire.

Moïse de Khoren trouvait donc dans ses sources les deux formes *Abgar ardschama* et *Abgar arschama*, dont la désinence, purement syriaque, ramenait en même temps à la déclinaison arménienne en *a*, particulièrement employée pour les noms propres. Un Arménien devait tout naturellement penser au génitif d'un nom propre *Ardscham* (Արշամ) ou *Arscham* (Արշամ).

⁽¹⁾ Ἄξιαρος τοπάρχης Ἐδέσσης Ἰησοῦ σωτῆρι ἀγαθῷ, I, 13.

⁽²⁾ Cureton, Lipsius, Dashian, etc. citent, d'après les éditions, *Uchanie filius*. C'est une mauvaise leçon. Mon savant ami M. Samuel Berger a bien voulu examiner pour moi à la Bibliothèque nationale 12 manuscrits de Rufin: 5, du XI^e au XII^e siècle, ont *Uchame* (ou *Uchamae*) *filius*; 3, du XI^e au XII^e siècle, *Uchame f.*; un seul, du XV^e siècle, porte *Uchanie f.* La variante *Ούχωνίης υἱός*, parfois citée, n'est qu'une simple conjecture proposée par Bongars, pour restituer le texte grec d'après la leçon *Uchanie filius*; voir l'édition de Heinichen, I, p. 80, note.

⁽³⁾ C'est ainsi que deux manuscrits de Rufin de la Bibl. nat. ont *hac ame filius* et *hucha meae filius*.

⁽⁴⁾ *Grammatica syriaca, quam post opus Hoffmanni refecit* Adalbertus Merx. *Halis*, 1867, I, p. 7.

⁽⁵⁾ *Doctrine*, p. 1; *Lettre d'Abgar*, p. 2.

⁽⁶⁾ Il me paraît bien hardi d'expliquer les formes arméniennes par une nationalisation du mot *oukama*, comme le voudrait le P. Dashian, et de dire que le traducteur a été influencé « par la tradition locale; » (*loc. cit.*, p. 27 et 37). C'est cette « tradition » qu'il aurait fallu d'abord établir.

Ce dernier était fort connu; il avait même été porté par un roi d'Arménie (*Ἀρσάμης*), ami d'Antiochus Hiérah, qui s'était réfugié dans ses montagnes vers 230 avant l'ère chrétienne⁽¹⁾. Moïse, qui a ignoré ce roi, en avait certainement trouvé le nom, porté par le père de Darius, dans la *Chronique* d'Eusèbe, qu'il a beaucoup pratiquée. Il l'avait même rencontré sous cette forme: *Ἰωαρβὺς Ὑρσάμειος* (= *Ὑρσάμειος*) «*Darius Arsama*» (= *Arschama*), c'est-à-dire fils d'Arscham⁽²⁾. L'auteur de l'*Histoire d'Arménie* se voyait donc tout naturellement amené à traduire *Ἰωαρβὺς Ὑρσάμειος* «*Abgar Arschama*» par «*Abgar, fils d'Arscham*». Il est vrai que cet emploi du génitif est toujours demeuré étranger au génie de la langue arménienne, et qu'il ne s'en trouve pas, à ma connaissance du moins, un seul exemple dans le livre de Moïse de Khoren. Mais celui-ci avait si souvent constaté de pareilles constructions dans certains passages de la *Chronique* d'Eusèbe calqués sur le grec⁽³⁾, que sa traduction par *ἠγαβὺς Ὑρσάμειος* «*fils d'Arscham*» a dû lui paraître toute naturelle et ne doit pas non plus nous étonner.

Abgar, roi d'Arménie, avait donc pour père Arscham, que l'on a le droit de considérer comme un autre roi d'Arménie. Mais si nous avons justifié la traduction de Moïse, il n'en reste pas moins démontré que le nom d'Arscham est le résultat d'une erreur d'interprétation et que d'une pareille erreur il ne peut naître qu'un roi fictif. Cela nous aidera à comprendre les récits assez singuliers que lui a consacrés Moïse et que nous allons maintenant reproduire, en mettant en regard les passages des divers auteurs qui ont servi de sources à l'*Histoire d'Arménie*.

⁽¹⁾ ...καὶ τοὺς μὲν Ἀρμενίων ὄρους διελθόντα *Ἔλιος ὦν Ἀρσάμης ὑπεδέξατο*. (*Polyæni Strategicon libri VIII*, l. iv, c. 17). Le nom d'Arscham, *Ἀρσάμης*, se trouve déjà dans les *Perses* d'Eschyle, v. 37, 308.

⁽²⁾ Eusèbe, *Chron.*, éd. Schœn, d'après le ms. d'Edschmiatzin, t. I, append., col. 15. Confirmé par l'extrait d'Asolik, *Ἰωαρβὺς Ὑρσάμειος*, éd. Saint-Petersbourg, p. 16. La

restitution arménienne de la *Seres regum* (éd. Aucher, II, 35), d'après Samuel d'Ani et saint Jérôme, porte *Ἰωαρβὺς Ὑρσάμειος*.

⁽³⁾ On peut en citer de nombreux exemples: *Ἰωαρβὺς Ὑλέρσάμειος*, *Δαρειῶς Ἰστίασπον*; *Ὑρσάμειος Πρωγ*, *Ἀρσῆς Ὠχοῦ*; *Ὑλέρσάμειος Φηλημειος*, *Ἀλέξανδρος Φιλίππου*, etc. Mais il serait, je crois, difficile d'en trouver dans les ouvrages écrits directement en arménien.

CHAPITRE XXIV. — RÈGNE D'ARSCAM. L'ARMÉNIE, POUR LA PREMIÈRE FOIS, DEVIENT PARTIELLEMENT TRIBUTAIRE DES ROMAINS. DÉLIVRANCE D'HYRKAN ET PÉRILS QUE COURT À CAUSE DE LUI LA FAMILLE DES BAGRATIDES.

La vingtième année et vers la fin du règne d'Arschèz, l'armée arménienne réunie et obéissant à ses ordres reconnut comme roi Ardscham, nommé aussi Arscham, fils d'Artaschès frère de Tigrane, et père d'Abgar. Quelques Syriens l'appellent Manova, selon l'usage suivi par beaucoup de personnes de porter un double nom, comme Hérode Agrippa, Titus Antoninus et Titus Justus. Or, cette même année, mourut Arschèz, laissant le royaume de Perse à son fils Arschavir, qui était encore un tout jeune homme, un enfant. Il n'y avait donc personne pour aider Arscham à résister aux Romains. Aussi fit-il la paix avec eux, leur payant tribut, par l'intermédiaire d'Hérode, pour la Mésopotamie et la région de Césarée. C'est alors que l'Arménie, pour la première fois, devint partiellement tributaire des Romains.

Vers le même temps, Arscham entra dans une violente colère contre Énanos, chevalier⁽¹⁾ qui avait le privilège de poser la couronne sur la tête des rois, parce que celui-ci avait délivré Hyrkan, le grand-prêtre des Juifs, emmené captif par Barzaphran Reschtouni sous le règne de Tigrane. Énanos, s'excusant devant le roi, lui dit que Hyrkan avait promis une rançon de cent talents, qu'il s'attendait à recevoir cette somme et s'engageait à la lui remettre. Arscham fixa alors un terme à Énanos, qui envoya en Judée un de ses frères nommé Sénékia pour réclamer à Hyrkan le prix de sa délivrance. Mais, lorsque le messager d'Énanos arriva, Hérode avait fait périr Hyrkan, craignant qu'il ne conspirât contre sa

Ardscham (Eusèbe); Arscham (*Lettre d'Abgar*). Voir ci-dessus.

Abgar, fils de Maanou (Աբգար որդի Սանուայ. [*Lettre*, p. 1.])

... ou bien il avait deux noms comme beaucoup d'autres. (Eus., *H. E.*, II, 10.)

Agrippa, le même que Hérode (*Ibid.*).
Titus Antoninus (Antonin le Pieux) (Eus. *Chron.*, II, p. 286; cf. M. de Kh., II, 64).

Titus Justus. *Actes des Ap.*, XVIII, 7.

Puis [Hérode] fit périr Hyrkan, revenu auprès de lui de chez les Parthes, comme suspect de conspirer contre lui. Cet Hyrkan avait été emmené captif par Barzapharnès, lorsque celui-ci avait envahi la Syrie; mais ses compatriotes d'au delà de l'Euphrate, ayant eu pitié de lui, demandèrent qu'il leur fût remis. (Josèphe, *B. J.*, I, 22, 1.)

⁽¹⁾ Dans la langue de Moïse, *սուպետ*, chevalier, est à peu près synonyme de Bagratide; il en est de même de *Թագախալ*, celui qui met

la couronne. Énanos se trouve ainsi désigné comme Bagratide dès les premiers mots du récit. Cf. II, 7 (...հռչէլ Թագալի իր և սուպետ).

royauté. Lors donc que le terme assigné fut échu et qu'Énanos ne put remettre l'argent de la rançon d'Hyrkan, Arscham s'emporta contre lui, le dépouilla de ses honneurs et le fit jeter en prison.

Sur ces entrefaites, Zora, chef de la famille des G'nthoum⁽¹⁾, présenta au roi une dénonciation contre Énanos et lui dit : « Sache, ô roi, qu'Énanos a voulu se révolter contre toi et qu'il m'a fait cette proposition : « Demandons à Hérode, roi de Judée, qu'il s'engage « par serment à nous recevoir et à nous donner un héritage dans notre pays d'origine, « puisque nous sommes humiliés et persécutés dans ce pays-ci. » Moi, loin d'y consentir, je lui répondis : « Pourquoi nous laisser duper par d'antiques histoires et des contes de « vieilles femmes, en nous imaginant que nous sommes originaires de la Palestine? » C'est alors que, n'espérant rien de moi, il a renvoyé le grand-prêtre Hyrkan et qu'il a perdu plus complètement encore tout espoir du côté d'Hérode. Cependant il ne renonce point à ses idées de trahison, à moins que tu ne te hâtes, ô roi, de le prévenir. »

Arscham ajouta foi à ces dénonciations et ordonna d'épuiser sur Énanos tous les genres de torture. Finalement il lui laissa le choix ou d'abandonner complètement les lois du judaïsme, d'adorer le soleil et de servir les idoles du roi — moyennant quoi le roi lui rendra ses anciens pouvoirs — ou d'être pendu au bois et de voir anéantir sa race. En même temps, on fait mourir devant lui un de ses parents nommé Saria et on amène au lieu du supplice ses fils qui portaient les noms de Saphatia et d'Azaria. De peur de voir périr ses fils, et céclant aux sollicitations de ses femmes, il se décide alors à accomplir la volonté du roi avec toute sa famille, et est rétabli dans ses premières dignités. Arscham cependant ne lui rendit pas toute sa confiance; il l'envoya en Arménie et l'investit du gouvernement de ce pays, voulant seulement l'éloigner de la Mésopotamie.

Nous ne pouvons nous arrêter à écrire un commentaire détaillé sur le texte de Moïse et nous ne relèverons pas toutes les invraisemblances historiques de son récit. Au moyen de quelques brèves observations, nous essayerons seulement de caractériser le mode d'emploi des sources dont il dispose et de montrer le parti qu'il en a tiré.

Après avoir attribué à Ardscham, ou Arscham, une généalogie qui le rattache aux Arsacides d'Arménie, Moïse se trouve tout à coup en présence d'une difficulté. La *Lettre d'Abgar* donne à Abgar un autre père qu'Ardscham; elle le dit « fils de Maanou⁽²⁾ » dès la première ligne. Moïse se laisse de suite induire en erreur en prenant la forme du génitif, *Manova*, pour le vrai nom

⁽¹⁾ Les G'nthoum étaient, comme les Bagratides, une famille à qui Moïse assigne une origine palestinienne. Ils descendaient de « l'illustre Cananidas », un des Cananéens qui s'enfuirent devant Josué (I, 19), pendant que les Bagratides remontaient seulement à l'époque

de la captivité de Babylone (I, 22). Voir *Nouvelles sources*, etc. Supplément, p. 37, n. 3.

⁽²⁾ **ܡܢܘܘܐ**, **ܡܢܘܘܐ** **ܡܢܘܘܐ**. — Cette affirmation de la *Lettre d'Abgar* montre bien que pour le traducteur arménien, *Arschama* ne voulait pas dire « fils d'Ardscham ».

du personnage, qui, en arménien comme en syriaque, est *Maanou*⁽¹⁾; mais il n'en reste pas moins en face des deux noms du père d'Abgar. Eusèbe va l'aider à résoudre le problème. Après avoir raconté, d'après les *Actes des Apôtres*, comment Hérode, au milieu de la pompe qu'il déployait et des adulations de la foule, fut frappé à mort par l'ange du Seigneur⁽²⁾, l'historien de l'Église reproduit un récit de Josèphe tout à fait semblable, mais où le personnage porte le nom d'Agrippa⁽³⁾. Puis il conclut à l'identité d'Hérode et d'Agrippa, en faisant remarquer que la négligence d'un copiste aura changé un nom, ou bien que le personnage « avait deux noms, comme beaucoup d'autres⁽⁴⁾ ». Moïse s'approprie cette dernière explication et cite, comme premier exemple de double nom, celui d'Hérode Agrippa⁽⁵⁾. Cette laborieuse compilation de sources est loin d'indiquer que l'auteur suit une tradition.

Il en est de même de la seconde moitié du chapitre, qui est un vrai roman échafaudé sur un passage de Josèphe, ainsi que sur une des *arménisations* de sources les plus caractéristiques du livre de Moïse⁽⁶⁾. Barzapharnès était un général d'Orodes, roi des Parthes, et non pas de Tigrane, roi d'Arménie; c'est Moïse de Khoren qui en fait un chef de la satrapie des Reschtouni⁽⁷⁾. Hyrkan fut conduit en captivité non pas auprès de Tigrane, mais dans le pays des Parthes, à Babylone, où il resta jusqu'au commencement du règne de Phraate IV (37 av. J.-C.). Si Moïse avait eu sous les yeux les *Antiquités judaïques* de Josèphe⁽⁸⁾, il y aurait trouvé plusieurs particularités absolument contraires à la manière dont il raconte les faits, notamment les démarches d'Hérode auprès de Phraate pour faire mettre Hyrkan en liberté⁽⁹⁾. Mais il ne connaissait que les maigres données de la *Guerre des Juifs*, et il les a largement amplifiées. Les « compatriotes de Hyrkan au delà de l'Euphrate » sont naturellement les Bagratides, qui descendent d'une souche hébraïque⁽¹⁰⁾. L'histoire d'Énanos est un épisode des luttes que Moïse leur fait soutenir pour conserver la pureté de

⁽¹⁾ Մանուհ. Lettre, p. 38, l. 13. L'édition de Jérusalem a la forme Մարյանուհ (p. 33, l. 1), certainement plus moderne.

⁽²⁾ Actes, XII, 21-23.

⁽³⁾ Ant. Jud., XIX, 8, 2.

⁽⁴⁾ ...Կամ՝ երկու անուանս՝ ոչնէր նա որպէս և այլք բարդումք, H. E., II, 10.

⁽⁵⁾ Le double nom d'Hérode Agrippa, souvent employé par les modernes, ne se trouve pas une seule fois dans Josèphe, ni dans le Nouveau Testament.

⁽⁶⁾ Comp. Moïse de Khoren, II, 19, et Josèphe, Bell. Jud., I, 13.

⁽⁷⁾ II, 19.

⁽⁸⁾ XV, 2, 2-4.

⁽⁹⁾ Notons en passant que Hyrkan fut délivré en l'an 36, deux ans au moins avant la captivité d'Artavazd et le moment où Moïse fait régner Arschem. Il ne fut mis à mort par Hérode que six ans après, en l'an 30, après la bataille d'Actium.

⁽¹⁰⁾ *Nouvelles sources*, p. 53, note.

leur foi⁽¹⁾. Mais quant au nom d'Énanos lui-même, il est emprunté à la traduction arménienne de l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe, où il se lit fautivement pour Ananos⁽²⁾. Les membres de sa famille portent des noms juifs tirés de la Bible arménienne et un de ses fils s'appelle Saphatia, nom d'un fils de David⁽³⁾. Cette seule particularité trahirait, à défaut d'autres, le caractère littéraire de la composition.

CHAPITRE XXV. — BROUILLE ENTRE HÉRODE ET ARSCHAM;
SOUSSION FORCÉE DE CE DERNIER.

Après cela il y eut brouille entre Hérode, roi de Judée, et notre roi Arscham. Hérode, en effet, après mainte action d'éclat, entreprit des œuvres utiles au public, faisant élever de nombreuses constructions dans beaucoup de villes, depuis Rome jusqu'à Damas. Il demanda donc à Arscham une grande quantité de manœuvres, pour leur faire niveler les rues d'Antioche de Syrie, impraticables à cause des boues et des immondices. Arscham refusa, rassembla une armée pour résister à Hérode, et en même temps il envoya des ambassadeurs à Rome pour prier l'empereur de ne point le mettre sous la dépendance d'Hérode. Or non seulement l'empereur ne délivra point Arscham de la domination d'Hérode, mais il confia à ce dernier toutes les provinces méditerranées⁽⁴⁾.

[Les constructions d'Hérode sont longuement énumérées par Josèphe, *De Bello jud.*, I, 21.]

Hérode ne fit-il pas paver de marbre poli, sur une longueur de vingt stades, la grande rue d'Antioche de Syrie, que tout le monde évitait à cause de la boue; et, pour offrir un abri contre les pluies, ne la fit-il pas orner d'un portique de même longueur? (Jos., *B. J.*, I, 21, 11.)

[Auguste] établit Hérode procurateur de toute la Syrie . . . de sorte qu'aucun des autres procurateurs ne pouvait rien faire

⁽¹⁾ Cf. M. de Kh., II, 9. — Gutschmid a très bien caractérisé cette lutte, *loc. cit.*, p. 12.

⁽²⁾ Eus., *H. E.*, II, 23. *Áνανος*, c'est-à-dire Hanan (𐎡𐎠𐎩), est devenu *Կանոս* en passant par le syriaque *ܟܢܘܣ*, mal vocalisé par le traducteur. De même *Áνδράκλητος*, Anaclét, donne, dans l'Eusèbe arménien, *Կանդակեղևանու*, du syriaque *ܟܢܕܟܠܝܘܢܘ*.

⁽³⁾ 2 Sam., III, 4; Azaria, 1 Rois, IV, 2; Saria, *Σαρία*, mais *cod. Ale x. Σαρία*, hébr. סָרְיָה, 2 Chron. IX, 44. Le seul nom de Sédécia, *Սեփեփայ*, ne se trouve pas dans la Bible; c'est peut-être une faute pour Sédécia.

⁽⁴⁾ *Միջերկրայք*, proprement « l'intérieur des terres » (cf. *ἡ μεσόγειος*, s. e. *χώρα*, Jos. *Bell. Jud.*, I, 13, 1 et *passim*) est une expression géographique fort vague, qui peut désigner en même temps la Syrie, une partie de l'Asie Mineure et en particulier la Cappadoce. Elle rend ici le *Συρία* du texte de Josèphe (*Κατέστησε δὲ αὐτὸν καὶ Συρίας ὅλης ἐπιτροπὸν*). Moise l'emploie sans doute pour justifier l'ingérence d'Hérode dans les affaires de l'Asie antérieure. — Cf. Gutschmid, *Ueber die Glaubwürdigkeit* v. s. w., p. 24 et suiv. [*Kleine Schriften*, III, p. 309 et suiv.]

Hérode fit alors roi des provinces méditerranées, sous son autorité, le beau-père de son fils Alexandre [Archélaüs], issu du côté de son père de Timon (Téménos), et du côté de sa mère du royaume des Mèdes, de la race de Darius, fils d'Hystaspe. Il prit aussi à son service dix corps de Galates et d'habitants du Pont. Ce que voyant, Arscham s'incline devant Hérode comme son maître en toutes choses et lui accorde les manœuvres demandés. Avec ceux-ci, Hérode nivèle les rues d'Antioche sur une longueur de vingt stades et les pave avec des dalles de marbre blanc pour que les ruisseaux, coulant plus facilement sur le pavé, ne fissent aucun mal à la cité⁽²⁾.

Arscham mourut après avoir régné vingt ans.

Moïse continue à raconter le règne d'Arscham en imaginant une histoire sur un thème donné par un passage de Josèphe, où il n'est du reste question ni d'Arscham ni des Arméniens. L'idée d'étendre le pouvoir d'Hérode jusqu'à la Cappadoce et à la Mésopotamie ne repose que sur une traduction inexacte signalée plus haut et est contraire à tout ce que nous savons de cette époque. Ce chapitre, en dehors des emprunts faits à Josèphe, n'est pas plus historique que le précédent. Nous ne devions pas, du reste, nous attendre à autre chose, après avoir montré comment a pris naissance la personne du père et prédécesseur d'Abgar.

CHAPITRE XXVI. — RÈGNE D'ABGAR. L'ARMÉNIE ENTIÈRE DEVIENT TRIBUTAIRE DES ROMAINS. GUERRE AVEC LES TROUPES D'HÉRODE, DONT LE NEVEU, JOSEPH, EST TUÉ.

Abgar, fils d'Arscham, monte sur le trône la vingt-quatrième année d'Archavir, roi de Perse. Il portait le nom d'Avag-air (*grand homme*), à cause de sa grande douceur et

⁽¹⁾ Les descendants de Téménos, un des Héraclides, après avoir régné sur Argos, fondèrent le royaume de Macédoine. Les rois de Macédoine prenaient parfois le nom de Téménides (Τημενίδαι). Archélaüs prétendait donc

appartenir à la famille d'Alexandre. — Com-

parer notre traduction de ce passage avec celle de Langlois.

⁽²⁾ La traduction de ce dernier membre de phrase est conjecturale. Le texte a souffert et

sans le consulter. (Jos., *B. J.*, I, 20, 4.)
 [Glyphira, fille d'Archélaüs et femme d'Alexandre, se vantait de la noblesse de son origine et se disait issue], du côté de son père, de Téménos⁽¹⁾, et du côté de sa mère, de Darius, fils d'Hystaspe. (Jos., *B. J.*, I, 24, 2.)
 [Hérode avait parmi ses gardes des mercenaires *Galates* (Gaulois). (Jos., *B. J.*, I, 33, 9.)]
 Τὴν δὲ Ἀντιοχέων τῶν ἐν Συρίᾳ πλατῆαν, οὐ Φευκτὴν οὖσαν ὑπὸ βορβέρου κατέσθρηνσέ τε σταδίων εἴκοσι τὸ μῆκος οὖσαν ξεσίῃ μαρμάρῳ, καὶ πρὸς τὰς ὑπεῖων ἀποφυγὰς ἐκόσμησεν ἰσομήκει σίοζ. (Jos., *B. J.*, I, 21, 11.) Voir plus haut la traduction.

de sa sagesse, aussi à cause de sa taille; mais les Grecs et les Syriens, qui ne pouvaient bien prononcer ce nom, l'appelèrent Abgar. La deuxième année de son règne, toutes les provinces de l'Arménie devinrent tributaires des Romains; et lorsqu'il fut ordonné par l'empereur Auguste, comme il est dit dans l'évangile de Luc, de faire le recensement du monde entier⁽¹⁾, des commissaires romains furent aussi envoyés en Arménie, apportant la statue de l'empereur Auguste, qu'ils érigèrent dans tous les temples. En ce temps-là naquit Notre Sauveur Jésus-Christ, fils de Dieu.

Vers ce même temps, la brouille éclata entre Abgar et Hérode. Hérode avait ordonné que sa statue fût dressée à côté de celle de l'empereur Auguste dans les temples de l'Arménie, et comme Abgar n'y avait pas consenti, il lui chercha querelle. En envoyant une armée de Thraces et de Germains⁽²⁾ faire incursion en Perse, il leur ordonne de traverser le territoire d'Abgar. Celui-ci ne l'accorde pas et résiste, en disant que l'ordre de l'empereur est de faire passer l'armée en Perse par le désert. Hérode, profondément irrité, ne pouvant rien faire par lui-même, étant accablé de maux de toute sorte, à cause de ce qu'il avait osé entreprendre contre le Christ, ainsi que le raconte Jostphe⁽³⁾. Il envoie donc son neveu (*fils de son frère*), à qui il avait donné sa fille, mariée d'abord à Phérou (Phéroras), son frère. Celui-ci prend une nombreuse armée, se met en route et arrive en Mésopotamie, où il rencontre Abgar campé dans le canton de Bougnan⁽⁴⁾; il est tué dans le combat et ses troupes prennent la fuite.

Bientôt après Hérode mourut aussi, et son fils Archélaüs fut nommé ethnarque des Juifs par Auguste.

L'explication du nom d'Abgar au moyen de la langue arménienne est destinée à accentuer, dès le début, que ce roi était véritablement un roi arménien.

rend bien mal le grec; *ἡμμελεῦν* (*ἐκδόσμῃσεν*) semble demander un autre contexte. Dans le grec, il s'agit de portiques pour offrir un abri contre la pluie.

⁽¹⁾ Luc, II, 1.

⁽²⁾ Avec les Gaulois, dont il est déjà question au chapitre précédent, les Thraces et les Germains faisaient aussi partie de l'armée d'Hérode (...τὸ Θράκιον στίφος, Γερμανοὶ τε καὶ Γαλάται, Jos. B. J., I, 33, 9).

⁽³⁾ Émin, dans sa traduction en russe de

... à cause de sa téméraire entreprise contre le Christ. (Eus., *H. E.*, I, 8.)

[Après la mort de la première femme de Phéroras], Hérode lui donna en mariage sa fille aînée, avec une dot de trois cents talents. Phéroras refusa cette alliance à cause de l'amour qu'il avait pour une esclave. Hérode, irrité, maria sa fille à son neveu (*fils de son frère*), qui fut tué plus tard par les Parthes⁽⁵⁾. (Jos., *B. J.*, I, 24, 5.)

Archélaüs, fils d'Hérode, fut nommé ethnarque des Juifs par Auguste. (Eus., *Chron.*, II, p. 260.)

l'Histoire d'Arménie, fait remarquer (2^e éd., p. 253) que Jostphe ne motive pas ainsi la maladie d'Hérode, mais qu'il en donne une raison bien différente. Il n'a pas vu que Moïse citait d'après Eusèbe, qui joint cette réflexion à la reproduction de *Ant. Jud.*, XVII, 6, 5 et *B. J.*, I, 33, 5.

⁽⁴⁾ Région tout à fait inconnue. Le texte est peut-être corrompu.

⁽⁵⁾ Ἡρώδης τὴν θυγατέρα τῷ πρὸς Πάρθων ἑστέρων ἀναρθεῖντι συνέξενεν ἀδελφίδῳ.

C'est, du reste, une de ces fantaisies étymologiques dont Moïse est coutumier⁽¹⁾. Nous en aurons bientôt un autre exemple à propos du nom de Sanatrouk.

D'après notre texte, l'Arménie entière serait devenue tributaire des Romains la deuxième année du règne d'Abgar. Cette affirmation ne peut être que le résultat d'une combinaison personnelle de l'auteur. Est-ce parce qu'Auguste ordonne « le recensement du monde entier », ou bien parce que Moïse veut que le recensement ait eu lieu aussi en Arménie? Il est inutile de chercher une trace de vérité historique dans le fait que la statue d'Auguste aurait été dressée « dans tous les temples ». Cette idée a été sans doute suggérée à l'auteur par un passage de la *Chronique* d'Eusèbe⁽²⁾, où il est dit que les statues et images de Caligula furent érigées dans les synagogues juives du monde entier. Moïse avait, en effet, la *Chronique* sous les yeux en écrivant ce chapitre, ainsi que le suivant. La mention de l'élévation d'Archélaüs à la dignité d'ethnarque en est extraite mot pour mot; très probablement aussi la mort d'Hérode, qui précède immédiatement, comme dans le livre d'Eusèbe⁽³⁾.

Mais la partie la plus intéressante de notre chapitre, au point de vue de l'étude et de l'emploi des sources, est sans contredit celle qui raconte les motifs et l'issue de la guerre d'Hérode contre Abgar. Le récit est purement imaginaire et repose uniquement, comme Gutschmid l'a déjà fait remarquer, sur la mention d'un « neveu (*fils du frère*) d'Hérode tué par les Parthes ». Moïse lit consciencieusement la *Guerre des Juifs*, et chaque fois qu'il y rencontre ce dernier mot, c'est un nouvel épisode de l'histoire d'Arménie qui apparaît. Le neveu « tué par les Parthes » n'est pas nommé par Josèphe; Moïse ne donne pas non plus son nom. Mais en poursuivant sa lecture de la *Guerre des Juifs*, il trouve mentionné un neveu (*fils du frère*) d'Hérode, savoir Joseph⁽⁴⁾, fils de Joseph frère d'Hérode, qui épousa Olympias, fille d'Hérode et de Malthacé la Samaritaine. Neveu (*fils du frère*) d'Hérode et en même temps son gendre : comment ne pas reconnaître à ce signalement le « neveu tué par les

⁽¹⁾ En syriaque, Abgar (ܐܒܓܪ) signifie *boiteux*. Comp. le nom de la *gens Claudia*.

⁽²⁾ II, 268.

⁽³⁾ Dans le passage de Moïse sur la maladie d'Hérode, après *Համարձակեցաւ*, le *cod. Lambr.* ajoute : *որդանց 'ի նմա էս. այեւայ* « son corps grouillait de vers ». La *Chronique* porte : *որդնեռ. այ մարմնով* (II, p. 260). Il serait possible que l'addition du *cod. Lambr.* appartint

au texte primitif (l'étude des sources nous a permis de relever plusieurs cas analogues), étant donné surtout qu'en écrivant ce chapitre Moïse utilisait la *Chronique*. Eusèbe (*H. E.*, I, 8) se sert de tout autres expressions : *և որդն անյախի զամենայն մարմնն նորա ուռնէր*, « une infinité de vers rongeaient tout son corps ».

⁽⁴⁾ *ὁ ἀδελφιδόου* (= *εἰρηοπορευτῆ*) *αὐτοῦ λόγου*. *pos. B. J.*, I, 28, 4.

Parthes »? Bien des savants modernes n'en auraient pas demandé davantage. Aussi Moïse ajouta-t-il, non pas dans le texte de son *Histoire* mais dans le titre du chapitre, le nom de Joseph. Pourtant il se trompait. S'il avait lu les *Antiquités judaïques*⁽¹⁾, il aurait vu que le « neveu tué par les Parthes » était non pas Joseph, mais Phasaël, fils de Phasaël frère d'Hérode, qui avait été marié à Salampsio, fille aînée d'Hérode et de Marianne. L'erreur de Moïse est très excusable; mais comme ce détail nous montre bien sa méthode de composition et en même temps la manière, à la fois consciencieuse et hautement arbitraire, dont il procède avec ses sources!

CHAPITRE XXVII. — FONDATION DE LA VILLE D'ÉDESSE. MENTION SOMMAIRE
DE LA FAMILLE DE NOTRE ILLUMINATEUR.

Auguste meurt peu de temps après et Tibère lui succède comme empereur des Romains. Germanicus, devenu César, mène en triomphe les nobles d'Arshavir et d'Abgar, envoyés à Rome à cause de la guerre qu'ils ont soutenue et dans laquelle ils ont tué le neveu d'Hérode. Abgar, indigné, médite des projets de révolte et se prépare à la lutte. Il bâtit alors, à l'endroit où les troupes arméniennes prenaient leurs quartiers, là même où elles gardaient auparavant l'Euphrate contre les entreprises de Cassius, une ville qui prend le nom d'Édesse. C'est là qu'il transporte sa cour, qui était à Metzbin, toutes ses idoles, savoir Nabog, Bel, Bathnikal et Tharatha, les livres des écoles attachés aux temples, et aussi les archives royales.

Auguste mourut. (Eusèbe, *Chron.*, II, 262.)

Germanicus César triomphe des Parthes. (*Ibid.*)

Nabo... Bel... Bathnikal... Thartha.
(*Lettre d'Abgar*, p. 24.)

Puis, Arshavir étant mort, son fils Artaschès règne sur les Perses. Maintenant, bien que nous nous écartions ainsi de l'ordre chronologique de l'histoire et aussi du plan que nous nous sommes tracé, comme [les auteurs de la conversion de l'Arménie à la vraie foi] sont des descendants du roi Arshavir, du même sang que son fils Artaschès, nous allons dès à présent, pour honorer ces hommes, les mentionner par anticipation à côté d'Artaschès, pour que le lecteur sache bien qu'ils sont de la même race que ce héros. Nous retracerons plus tard l'époque de l'arrivée en Arménie de leurs pères, les Karéniens et les Souréniens, desquels sont issus saint Grégoire et les Kamsariens, lorsque dans le

⁽¹⁾ XVI, 7, 3; XVIII, 5, 4.

cours de notre histoire nous arriverons au règne du roi qui les reçut [dans ses États].

Cependant les projets de révolte d'Abgar n'aboutirent pas, car des dissensions ayant éclaté parmi ses parents du royaume de Perse, il se dirigea de ce côté avec une armée pour apaiser la querelle et y mettre fin.

Le succès d'Abgar contre les troupes d'Hérode eut des suites fâcheuses pour les vainqueurs. Moïse ne nous dit pas ce qui arriva, mais il nous montre les nobles Parthes et Arméniens conduits à Rome pour orner un triomphe de Germanicus, à cause de la guerre dans laquelle ils avaient tué le « neveu d'Hérode ». Nous avons encore là un « développement » de sources tout aussi instructif que l'amplification du chapitre précédent. C'en est même la continuation.

De même que la fin du chapitre xxvi, le commencement du chapitre xxvii est emprunté à la *Chronique* d'Eusèbe, où nous lisons, immédiatement après la mort d'Auguste et l'avènement de Tibère, ce laconique énoncé d'un fait : GERMANICUS CÉSAR TRIOMPHA DES PARTHES⁽¹⁾. L'événement est rapporté à la deuxième année de la 199^e olympiade, soit l'an 771 de Rome et l'an 18 de l'ère chrétienne. Tout est rigoureusement exact. Germanicus ayant réussi à installer sur le trône d'Arménie Zénon, fils de Polémon, roi du Pont, qui prit le nom d'Artaxias en ceignant la couronne, à la place de Vononès, fils de Phraate IV, roi des Parthes, que les Romains retenaient prisonnier, le Sénat lui décerna l'ovation; mais il ne vint pas à Rome, et on se borna à lui élever un arc de triomphe⁽²⁾. Germanicus mourut du reste à Antioche la même année.

Nous sommes bien loin, n'est-ce pas, du roi d'Arménie Abgar. Moïse de Khoren va nous y ramener par le commentaire qu'il donne du passage d'Eusèbe. Sous sa plume, *Germanicus César* se transforme en « *Germanicus* étant devenu *César* », c'est-à-dire, par le fait de l'avènement de Tibère, l'héritier de l'empire. Le mot César n'a eu cette valeur que depuis Hadrien⁽³⁾. Dans le texte d'Eusèbe, *César* est resté le *cognomen* de la *gens Julia*, pris par les empereurs et les membres de leur famille. Dans la même page, Drusus est également qualifié *César*. La seconde moitié du passage, savoir *trionpha des Parthes*, devient : « mena en triomphe les nobles d'Arschavir et d'Abgar envoyés à Rome, etc. » On voit que la courte phrase de la *Chronique* se prête à des interprétations bien diverses ! La colère d'Abgar, qui suit le triomphe de Germa-

⁽¹⁾ Գերմանիկոս կայսր ձաղէաց զՊարթևսս.
II, p. 262.

⁽²⁾ Tacite, *Annales*, II, 4, 56, 64.

⁽³⁾ Cagnat, *Épigraphie latine*, p. 109.

nicus, les projets de révolte et la construction d'Édesse⁽¹⁾, la translation de la cour et des archives de Metzbin dans la ville nouvellement fondée — évidemment pour se rapprocher de la frontière romaine — sont des faits purement imaginaires.

Les noms des dieux d'Abgar sont pris dans la *Lettre d'Abgar*⁽²⁾, qui va devenir tout à l'heure une source très importante.

CHAPITRE XXVIII. — ABGAR SE REND EN ORIENT ET MAINTIEN ARTASCHÈS SUR LE TRÔNE DE PERSE. COMMENT IL RÉGLE LA SITUATION DE SES FRÈRES DE QUI DESCENDENT NOTRE ILLUMINATEUR ET SES PARENTS.

Abgar, s'étant rendu en Orient, trouve Artaschès sur le trône de Perse, et ses frères en opposition déclarée contre lui. Artaschès voulait que ses descendants régnassent sur eux après lui, et eux refusaient d'admettre cette prétention. Aussi les cerne-t-il de toutes parts et fait-il planer sur eux la crainte de la mort. Les divisions, la discorde éclatent au milieu des armées et parmi leurs autres parents. Le roi Arschavir avait en effet laissé trois fils et une fille : l'aîné était le roi Artaschès lui-même, le second, Karèn, et le troisième, Sourèn; leur sœur, appelée Koschm, était femme du général de tous les Ariens, institué par son père Arschavir.

Abgar leur persuade de faire la paix, et lui-même en fixe les conditions : Artaschès régnera et ses descendants après lui, comme il l'avait désiré; ses frères seront appelés Pahlav, d'après le nom de leur ville, de leur grand et fertile pays, pour qu'ils soient, comme vrais rejetons du sang royal, supérieurs en dignité et en puissance à tous les autres satrapes de Perse. Il est en outre stipulé par des traités et des serments que, si la postérité masculine d'Artaschès vient à s'éteindre, ses frères arriveront au trône. Puis, en dehors de la famille régnante, celle d'Artaschès, on constitua avec ses frères trois familles ainsi nommées : Karéni Pahlav, Souréni Pahlav et Aspahapéti Pahlav; la dernière, formée de la descendance de la sœur, tirait son nom de la dignité dont était revêtu le mari de Koschm.

On dit que saint Grégoire est issu des Souréni Pahlav, et les Kamsariens, des Karéni Pahlav. Dans quelles circonstances ces personnages sont venus [chez nous], nous le raconterons en son lieu. Nous nous bornons maintenant à les mentionner auprès d'Artaschès, pour que tu saches que ces grandes familles sont bien du sang de Valarsace, c'est-à-dire de la race d'Arsace le Grand, son frère.

Les affaires [de Perse] étant ainsi réglées, Abgar rentre [dans ses États] avec le texte du traité, mais malade et en proie à d'horribles souffrances.

⁽¹⁾ Édesse existait certainement plusieurs siècles avant J.-C. (Duval, *Hist. d'Édesse*, p. 20). Fauste de Byzance parle aussi de la fondation d'Édesse par les Arméniens (V, 32), mais le

passage est relativement moderne. C'est la seule fois que le nom d'Édesse figure dans le livre de Fauste.

⁽²⁾ P. 24.

Nous n'avons point de véritables sources à citer pour ce chapitre, ainsi que pour la seconde moitié du chapitre précédent. Tout au plus pourrions-nous faire quelques rapprochements, d'où il résulterait que Moïse est assez bien renseigné sur les affaires de Perse. Son récit tend à nous montrer qu'Abgar jouissait d'une grande autorité dans la famille des Arsacides, et aussi que les trois plus grandes familles de Perse descendaient des fils d'Arschavir. Sur ce dernier point, il est certainement dans l'erreur. L'origine de ces familles remonte beaucoup plus haut. C'était déjà un Sourèn (Surena) qui vainquit et tua Crassus en l'an 53 avant J.-C. Plutarque nous parle de ce Sourèn en des termes qui intéressent l'histoire d'Arménie. Il nous apprend entre autres que les Sourèn avaient, de naissance, le droit de poser la couronne sur la tête des rois⁽¹⁾, privilège que Moïse attribue, en Arménie, à la famille des Bagratides.

La fin du chapitre raconte l'origine de la maladie d'Abgar, qui sera un peu plus tard guérie par Thaddée.

CHAPITRE XXIX. — ABGAR REVENU D'ORIENT PORTE SECOURS À ARÉTAS,
EN GUERRE AVEC HÉRODE LE TÉTRARQUE.

Lorsqu'Abgar fut revenu d'Orient, il apprit que les Romains le soupçonnaient d'y être allé pour lever des troupes. Il fait donc connaître aux procureurs romains le vrai motif de son voyage en Perse, et leur envoie en même temps le texte du traité qui avait été conclu entre Artaschès et ses frères. Mais ils ne le crurent point, parce qu'il était calomnié par ses ennemis, Pilate, Hérode le Tétrarque⁽²⁾, Lysanias et Philippe. Aussi Abgar, étant rentré dans sa ville d'Édesse, fit-il alliance avec Arétas, roi de Pétra, auquel il envoya des auxiliaires sous la conduite d'un certain Khosran⁽³⁾ Artz-

Pilate, Hérode, Lysanias et Philippe (Eusèbe, *H. E.*, I, 9; d'après Luc, III, 1).

⁽¹⁾ Κατὰ γένος μὲν οὖν ἐξ ἀρχῆς ἐκέκμητο βασιλεῖ γενομένω Πάρθων ἐπιτιθέναι τὸ διάδημα πρῶτος. (*Vita Crassi*, 20.) Voir dans Moïse, II, 3, ce privilège conféré presque dans les mêmes termes aux Bagratides, et ce qui est dit plus haut d'Énanos, p. 382.

⁽²⁾ Le mot « tétrarque », qui ne figure ni dans Eusèbe, *H. E.*, I, 9, ni dans Luc, III, 1,

est certainement emprunté à la *Chronique* d'Eusèbe, II, p. 262.

⁽³⁾ Khosran ou Khosron (ܚܘܨܪܐܢ, var. ܚܘܨܪܐܢ) est la forme syriaque (ܚܘܨܪܐܢ) du nom dont la forme arménienne est Khosrov (ܚܘܨܪܐܘܠ); un peu plus loin (II, 36), nous le retrouverons sous la forme Khosren (ܚܘܨܪܐܢ). Le nom est ici emprunté à la *Lettre d'Abgar*,

rouni, pour faire la guerre à Hérode. Ce-

lui-ci, qui avait d'abord épousé la fille d'Arétas, l'avait ensuite dédaigneusement

répudiée pour prendre, du vivant même de son mari, Hérodiade, à cause de laquelle il avait mis à mort Jean-Baptiste. L'injure faite à la fille d'Arétas amena entre lui et Hérode une guerre dans laquelle les troupes

de ce dernier furent taillées en pièces, grâce au secours apporté par les braves Arméniens, comme si, par une dispensation de la Providence divine, il eût été tiré vengeance de la mort du Baptiste.

Se trouvant en mauvais termes avec les Romains après son retour de Perse, Abgar fait alliance avec Arétas, roi de Pétra, et lui envoie des auxiliaires qui l'aident à battre les troupes d'Hérode (Antipas). L'histoire de cette guerre est racontée par Josèphe, mais seulement dans les *Antiquités* (XVIII, 5, 1). Ce n'est pas de là que Moïse l'a empruntée, quoi qu'en disent les annotateurs de l'*Histoire d'Arménie* et Gutschmid lui-même⁽¹⁾. Il a utilisé l'extrait qu'en a fait Eusèbe dans son *Histoire ecclésiastique* (I, 11). Les nombreuses concordances de mots et de phrases ne permettent pas d'en douter.

Josèphe et Eusèbe ne parlent, à cette occasion, ni d'Abgar ni des Arméniens; ils ne mentionnent aucun secours reçu par Arétas. Comment donc Moïse a-t-il eu l'idée de mêler à cette guerre le roi Abgar et ses soldats, d'envoyer les Arméniens combattre sur les bords de la mer Morte, et cela, en 36 ou 37 après J.-C., c'est-à-dire après la conversion du roi d'Édesse⁽²⁾? La réponse à

où Khosron fait partie de l'entourage d'Abgar (p. 19). Moïse l'a certainement choisi parmi les sept personnages cités en même temps que lui, comme portant un nom à peu près arménien, et il l'a *arménisé* complètement en en faisant un Artzrouni, ainsi qu'il avait fait plus haut de Barzaphran un Reschtouni; v. p. 384.

Peu de temps après, Hérode le Tétrarque fit couper la tête à Jean-Baptiste, ce que rapporte le saint livre de l'Évangile. Mais Josèphe le raconte également et mentionne par son nom Hérodiade, disant qu'elle était femme du frère d'Hérode, et que celui-ci l'épousa, ayant dédaigneusement répudié celle qu'il avait d'abord légalement épousée et qui était fille d'Arétas, roi de Pétra. Hérode avait enlevé Hérodiade à son mari, du vivant de celui-ci, et ce fut à cause d'elle qu'il mit à mort Jean-Baptiste. L'injure faite à la fille d'Arétas amena la guerre entre lui et Hérode, et, lorsqu'on en vint aux mains, toutes les troupes de ce dernier furent taillées en pièces. Ce malheur arriva

à Hérode à cause de son atroce cruauté envers Jean (Eusèbe, *H. E.*, I, 11).

Nous verrons dès la page suivante *arméniser* de la même manière les noms des envoyés d'Abgar, Mar Ihab et Schamschagram.

⁽¹⁾ *Ueber die Glaubwürdigkeit u. s. w.*, p. 25 [*Kleine Schriften*, III, p. 310].

⁽²⁾ Date généralement admise pour la guerre d'Arétas contre Hérode.

cette question n'est pas douteuse. Si on considère bien les additions qu'il a faites à sa source vers la fin du chapitre, on jugera comme nous qu'il voulait accorder aux Arméniens le grand honneur d'avoir contribué à venger sur Hérode la mort de Jean-Baptiste. C'était une compensation anticipée de l'abstention d'Abgar, qui, comme nous le verrons bientôt, dut renoncer à venir châtier les Juifs coupables d'avoir crucifié Jésus.

CHAPITRE XXX. — ABGAR ENVOIE DES CHEFS À MARINUS⁽¹⁾. PENDANT LE VOYAGE ILS VOIENT LE CHRIST NOTRE SAUVEUR, CE QUI FUT L'OCCASION DE LA CONVERSION D'ABGAR.

En ce temps-là Marinus, fils de Storg, fut revêtu des fonctions de procureur de l'empereur sur la Phénicie, la Palestine, la Syrie et la Mésopotamie. Abgar lui envoya deux de ses chefs, Mar Ihab, prince d'Aldznik, et Schamschagram, chef de la famille des Apahouni, ainsi que Anan, son confident⁽²⁾, dans la ville de Bethkou-b[ri]n, pour lui faire connaître les motifs de son voyage en Orient, lui communiquer le texte du traité conclu entre Artaschès et ses frères, et mettre ainsi le procureur de son côté. Les envoyés trouvèrent Marinus à Éleuthéropolis. Il les reçut avec joie, les combla d'honneurs et fit à Abgar la réponse suivante : « Ne crains rien de l'empereur au sujet de cette affaire, pourvu que tu payes exactement le tribut. »

Le roi Abgar envoya Marhab et Schamschagram, chefs des plus considérés de son royaume, et avec eux Anan, son confident, vers la ville d'Éleuthéropolis, en langue syrienne Bethkoubrin, auprès du grand et noble Sabinus, [fils] d'Eustorgius⁽³⁾, procureur de l'empereur, qui gouvernait alors la Syrie, la Phénicie et la Palestine⁽⁴⁾. Ils lui portaient des lettres relatives aux affaires de l'État. A leur arrivée, Sabinus

les reçut avec joie, les combla d'honneurs . . . et écrivit une lettre en réponse à celle qu'ils avaient apportée.

⁽¹⁾ Մարինոս, *Marinus*, est une faute de copiste pour Մարինոս, *Sabinus* que portent le texte syriaque et la *Lettre d'Abgar*.

⁽²⁾ Մարինոսի Իւստորգէայ; d'après le texte syriaque et celui de Moïse, il faut rétablir որդի et lire Մարինոս որդի Իւստորգէայ.

⁽³⁾ Dans le texte syriaque de la *Doctrine*, Anan (Hanan) est qualifié de ܚܘܨܘܬܐ (texte de Cureton), ταβελλάριος, *tabellarius* « courrier », et de ܕܘܒܪܐܘܬܐ (texte de Phillips) ταβουλάριος, *tabularius* « secrétaire ». Eusèbe ou son traducteur, qui avaient sous les yeux la première

leçon, ont rendu par ταχυδρόμος « courrier », et la version arménienne d'Eusèbe par անոր-շանդակ, qui a le même sens. Mais la *Lettre d'Abgar* a suivi l'autre lecture et traduit par հաւաստարիմ « confident ». Nous allons donc voir Anan comme « courrier » ou comme « confident », selon la source utilisée par Moïse de Khoren.

⁽⁴⁾ La Mésopotamie ne figure pas dans le texte arménien de la *Lettre d'Abgar*. Elle doit y être rétablie puisqu'elle se trouve à la fois dans le texte syriaque et dans celui de Moïse.

A leur retour, les envoyés montèrent à Jérusalem pour voir le Christ notre Sauveur, attirés par la renommée de ses miracles. Puis ils racontèrent à Abgar les prodiges dont ils avaient été eux-mêmes témoins. Celui-ci, émerveillé, crut véritablement que c'était bien le fils de Dieu, et dit : « Ces miracles ne sont point d'un homme, mais d'un Dieu; car nul d'entre les hommes n'a le pouvoir de ressusciter les morts, mais seulement un Dieu. »

Comme Abgar était en proie, dans tout son corps, à d'horribles souffrances qu'il avait contractées en Perse sept ans auparavant, et que les hommes n'avaient pu trouver le moyen de guérir, il fit porter à Jésus une lettre suppliante, pour qu'il vînt et le guérit de ses maux. Cette lettre était ainsi conçue :

(Même source très abrégée).

Ces miracles ne sont point des hommes, mais d'un Dieu; car nul d'entre les hommes n'a le pouvoir de ressusciter les morts, mais seulement un Dieu (*Lettre d'Abgar*, p. 1-4).

Abgar était en proie, dans tout son corps, à d'horribles souffrances dont aucune gué-

raison n'était à attendre des hommes. Lorsqu'il entendit parler du nom de Jésus et des miracles qu'il faisait. . . . il lui fit porter par ses serviteurs une lettre suppliante, le priant de venir et de le guérir de sa maladie (Eusèbe, *H. E.*, I, 13).

Moïse va suivre maintenant les deux grandes sources que nous avons caractérisées plus haut, la version arménienne de l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe et la *Lettre d'Abgar*. Il les serre d'assez près, surtout Eusèbe, qu'il transcrit souvent mot pour mot. Mais il ne s'abstient pas d'intercaler quelques additions destinées à mettre son récit en rapport avec ce qu'il a déjà raconté. Par exemple, dans notre chapitre, il fait connaître au procureur Marinus (Sabinius) « les motifs de son voyage en Orient », et cherche à le « mettre de son côté » sans doute contre les ennemis qu'il a dans l'administration romaine (xxviii, xxix). Marinus lui répond qu'il n'a rien à craindre de l'empereur, pourvu qu'il paye exactement le tribut (cf. c. xxvi). Nous voyons encore que la maladie d'Abgar a été « contractée en Perse sept ans auparavant ». Tout cela manque dans les sources connues, et ne provient certainement pas d'une autre source encore ignorée. Il faut reconnaître dans de pareilles intercalations la main de Moïse de Khoren. A lui aussi appartient l'*arménisation* des personnages envoyés par Abgar : Mar Ihab devient un « prince d'Aldznik », et Schamschagram un « chef de la famille des Apahouni ». Nous avons déjà vu et nous verrons encore de pareils exemples de naturalisation.

CHAPITRE XXXI. — LETTRE D'ABGAR AU SAUVEUR JÉSUS-CHRIST.

Abgar Arschama, prince du pays (toparque), à Jésus, sauveur et bienfaiteur [des hommes], qui t'es manifesté dans la contrée de Jérusalem, salut.

J'ai entendu parler de toi et des guérisons que tu opères sans employer ni remèdes ni plantes. Car, à ce que l'on dit, tu fais voir les aveugles et marcher les boiteux; tu nettoies les lépreux et chasses les esprits impurs; tu guéris tous ceux qui sont affligés de maladies déjà anciennes, et même tu ressuscites les morts. Lorsque j'ai appris tout cela de toi, je me suis dit que, de deux choses l'une : ou bien tu es un Dieu descendu du ciel pour faire ces miracles; ou bien tu es fils de Dieu, toi qui accomplis de pareils prodiges. C'est pourquoi je t'écris maintenant; je t'en supplie, prends la peine de venir vers moi et de me guérir de la maladie dont je souffre. J'ai aussi entendu dire que les Juifs murmurent à ton sujet et veulent te faire du mal; or je possède une ville petite, mais belle, et qui peut suffire à nous deux.

Les porteurs de cette lettre rencontrèrent Jésus à Jérusalem, ce qui est attesté par le passage suivant de l'Évangile : *Il y avait [là] quelques-uns des gentils qui étaient montés vers lui. C'est pourquoi ceux qui avaient entendu n'osaient pas le dire à Jésus. Mais ils*

le dirent à Philippe et à André, et ceux-ci le dirent à Jésus⁽¹⁾.

Le Sauveur, au moment où Abgar lui adressait cette invitation, ne l'accepta pas; mais il voulut bien l'honorer d'une lettre ainsi conçue :

Il y avait là aussi quelques gentils, d'entre ceux qui étaient montés à Jérusalem pour adorer pendant la fête. Ils s'approchèrent de Philippe, qui était de Bethsaïda en Galilée, et lui firent cette demande : « Seigneur, nous voudrions bien voir Jésus. » Philippe alla le dire à André. André et Philippe le dirent à Jésus. (Jean, XII, 20-22).

Notre Sauveur, au moment où Abgar lui adressait cette invitation, n'accepta pas de venir; mais il voulut bien l'honorer d'une lettre. (Eusèbe, *H. E.*, I, 13, p. 60, l. 3, n.)

La lettre est empruntée à Eusèbe, non à la *Lettre d'Abgar*. Il n'y a entre les deux textes de Moïse et d'Eusèbe que des variantes insignifiantes, presque toutes d'un caractère grammatical. Une intercalation de Moïse tend à fixer le jour où la lettre fut remise. Il reconnaît dans les « gentils » qui demandaient à voir Jésus le jour de son entrée solennelle à Jérusalem (*Jean*, XII, v. 20-22) les envoyés du roi d'Édesse⁽²⁾.

⁽¹⁾ La citation est mutilée et presque incompréhensible. Le texte de Moïse doit avoir souffert à cet endroit.

⁽²⁾ « Les envoyés d'Abgar partirent pour la

Judée, où ils se trouvèrent le jour de l'entrée du Seigneur à Jérusalem. Ils dirent à Philippe : « Nous voudrions bien voir Jésus. » Philippe alla le dire à André, et tous deux le dirent au

CHAPITRE XXXII. — RÉPONSE À LA LETTRE
D'ABGAR, ÉCRITE PAR L'APÔTRE THOMAS
D'APRÈS L'ORDRE DU SAUVEUR.

Heureux celui qui croit en moi sans m'avoir vu, car il est écrit de moi : *Ceux qui me voient ne croiront point en moi, et ceux qui ne me voient pas, ceux-ci croiront et vivront.* Quant à ce que tu m'as écrit de venir près de toi, il me faut d'abord accomplir ici toutes les choses pour lesquelles j'ai été envoyé; lorsque je les aurai accomplies, je monterai vers celui qui m'a envoyé; et lorsque je serai monté, je l'enverrai un de mes disciples, pour qu'il guérisse tes maux et te donne la vie, à toi et à ceux qui sont avec toi.

Anan, courrier d'Abgar, lui apporta cette lettre, et en même temps l'image du Sauveur qui se trouve encore à présent à Édesse.

Comme pour la lettre d'Abgar, le texte de la réponse de Jésus est emprunté à Eusèbe. Celui-ci n'a pas la fameuse phrase, devenue le palladium des Édesséniens, qui termine la lettre dans le texte syriaque de la *Doctrina* et dans sa version arménienne : « Que ta ville soit bénie, et qu'un ennemi ne domine jamais sur elle. » Cette phrase n'existait probablement pas encore dans le document traduit par Eusèbe.

Seigneur. Ils furent alors admis auprès de Jésus, qui reçut d'eux la lettre d'Abgar, témoigna une grande joie et ordonna à Thomas d'écrire la réponse à Abgar. » Schakhatounian, *(Ստորագրուածիւն կաթողիկոսի Իշխմանս)* (*Histoire d'Edschmiatzin*). Edschmiatzin, 1842, t. II, p. 142.

⁽¹⁾ La traduction arménienne d'Eusèbe emploie, pour désigner la lettre d'Abgar à Jésus, le mot *Տրուագրակ*, lettre royale, édit royal.

⁽²⁾ Le texte imprimé de la traduction d'Eu-

RÉPONSE À LA LETTRE [D'ABGAR]⁽¹⁾,
ÉCRITE DE LA PART DE JÉSUS⁽²⁾ PAR
ANANIAS (ANAN), LE COURRIER, À AB-
GAR, PRINCE DU COUNTRY.

(Eusèbe, *H. E.*).

Anan, courrier d'Abgar (voir plus haut).

Après avoir entendu ces paroles de Jésus⁽³⁾, Anan, qui était le peintre du roi, fit le portrait de Jésus avec des couleurs choisies; il l'emporta et le présenta au roi Abgar, son maître. (*Lettre d'Abgar*, p. 6.)

sèbe porte écrite de Jérusalem (*Ստորագրուածէ*), et non pas de la part de Jésus (*ի Յիսուսէ*). Il y a là une faute de copiste, provenant vraisemblablement d'une abréviation mal résolue. Le texte syriaque sur lequel est faite la version arménienne a *ܐܢܢ ܐܢܢ* et l'original grec, *ἀπ' Ἰησοῦ*. Les fautes remontant à une pareille origine ne sont pas rares dans les textes arméniens.

⁽³⁾ C'est-à-dire le contenu de la réponse de Jésus à Abgar qui, d'après la *Lettre d'Abgar*, doit être transmis oralement par Anan.

On remarquera le changement apporté par Moïse à l'intitulé de la lettre. Il n'a sans doute pas voulu qu'une missive adressée au roi d'Arménie, même de la part de Jésus, fût écrite par un simple « courrier⁽¹⁾ », et il la remplaça Anan par l'apôtre Thomas. Celui-ci, qui envoya Thaddée à Édesse, était tout naturellement désigné comme instruit de la promesse de Jésus. Moïse ne pouvait pas corriger d'après la *Lettre d'Abgar*, qui ne connaît pas de réponse écrite, mais seulement un message oral⁽²⁾.

Le rôle d'Anan se réduit donc à porter la lettre; mais, en changeant brusquement de source, l'auteur lui fait aussi emporter « l'image du Sauveur qui se trouve encore à présent à Édesse », dont Eusèbe n'a aucune connaissance⁽³⁾.

CHAPITRE XXXIII. — PRÉDICATION DE L'APÔTRE THADDÉE À ÉDESSE.

COPIE DE CINQ LETTRES.

Après l'ascension de notre Sauveur, l'apôtre Thomas, un des Douze, envoya Thaddée, un des Soixante-dix, dans la ville d'Édesse pour guérir Abgar et évangéliser selon la parole du Seigneur. Thaddée vint [prendre logement] chez Tobie, prince juif. On dit que ce Tobie appartenait à la famille des Bagratides, qu'il avait échappé par la fuite à la persécution d'Arscham, qu'il n'avait pas abjuré le judaïsme avec le reste de ses parents, mais qu'il continua d'en suivre les lois jusqu'au moment où il crut en Christ. Bientôt le nom de Thaddée se répandit par toute la ville. Abgar, entendant parler [de ses miracles], s'écria : « C'est celui au sujet duquel Jésus m'a écrit; » et immédiatement il le manda. Lorsque

Après⁽⁴⁾ l'ascension du Christ vers son père, Thomas, un des Douze, envoya vers le roi Abgar l'apôtre Addée, un des *Soixante-douze*. Lorsque Addée vint à *Our-rha* (Édesse), il prit logement chez Tobie, fils de Tobie, un Juif, qui était du pays de Palestine, et le bruit de son arrivée

se répandit par toute la ville. . . Le roi Abgar entendant parler de ses miracles. . . crut en son cœur que c'était vraiment celui au sujet duquel Jésus avait envoyé⁽⁵⁾ vers

⁽¹⁾ Voir plus haut, p. 394, note 3.

⁽²⁾ [Յիսուս] ասէ ցՆնան հաւատարիմ աբգարային. Երբէ և սոս սեւանք բուժ, որ առարեւոյն գրեց առ իւ : — « [Jésus] dit à Anan, le confident du roi : « Va, et dis à ton maître qui « t'a envoyé vers moi : Heureux celui, etc. » *Lettre d'Abgar*, p. 5.

⁽³⁾ Sur le portrait de Jésus fait par Anan

pour le roi, lire Tixeront, *loc. cit.*, p. 52 et suiv.

⁽⁴⁾ La source reproduite ici est la *Lettre d'Abgar*. Nous soulignerons les mots et les phrases où Moïse, s'écartant du texte de la *Lettre*, suit celui d'Eusèbe.

⁽⁵⁾ Nous rappelons que la *Lettre* ne parle pas d'une réponse écrite de Jésus; elle ne connaît qu'un message oral.

Thaddée entra, une merveilleuse apparition se peignit sur son visage aux yeux d'Abgar, qui, se levant de son trône, tomba la face contre terre et se prosterna devant lui. Les princes qui l'entouraient, n'apercevant point la vision, furent saisis d'étonnement. Abgar dit alors à Thaddée : « Es-tu vraiment le disciple de Jésus, le béni, qu'il m'a promis d'envoyer ici, et peux-tu me guérir de mes souffrances? » « Si tu crois en Jésus-Christ, le fils de Dieu, lui répondit Thaddée, les vœux de ton cœur seront exaucés. » « J'ai cru en lui et en son père, reprit Abgar, et c'est pour cela que je voulais prendre mon armée et aller exterminer les Juifs, qui l'ont crucifié; [je l'aurais fait] si je n'avais été retenu par la crainte de la puissance romaine. »

Thaddée commença aussitôt à évangéliser Abgar et sa ville; puis, lui imposant les mains, il le guérit. Il guérit également Abdou, qui était podagre, un des principaux de la ville, très honoré dans la maison du roi; et aussi tous ceux qui dans la ville se trouvaient malades et infirmes. Tous embrassèrent la foi. Abgar fut baptisé⁽¹⁾ et avec lui tous [les habitants de] la ville. Les temples des idoles furent fermés; les statues qui étaient sur l'autel et sur la colonne furent enveloppées de roseaux. Abgar ne contraignait personne à se convertir, mais le nombre des croyants augmentait de jour en jour.

Cependant l'apôtre Thaddée, ayant baptisé un nommé Addée⁽²⁾, ouvrier en soie

⁽¹⁾ Ici Moïse enrichit sa source. Nous n'avons pas rencontré dans la *Lettre* la mention du baptême d'Abgar.

⁽²⁾ Addée (Ադդէ) est, pour la *Lettre d'Abgar* et Moïse, le nom du successeur de Thaddée à Édesse. Ce nom repose évidemment sur une faute de lecture, d'origine arménienne. L'original syriaque ܐܕܕܝܐ, *Aggai*, *Aggéc*, devait se

lui. . . Lorsque Addée entra, une merveilleuse apparition se peignit sur son visage aux yeux d'Abgar. A l'instant même, lorsque Abgar vit l'apparition, il tomba la face contre terre et se prosterna devant lui. Tous ceux qui se tenaient devant lui, n'apercevant point la vision. . . furent saisis d'étonnement. Abgar demanda à Addée : « Es-tu vraiment le disciple de Jésus fils de Dieu, qui m'a dit : « J'enverrai vers toi un de mes disciples pour qu'il te guérisse et te donne la vie? » Addée lui répondit : . . . « Si tu crois en lui, les vœux de ton cœur seront exaucés. » « J'ai cru si bien en lui, reprit Abgar, que les Juifs qui l'ont crucifié, je voulais prendre mon armée et aller les exterminer; [je l'aurais fait] si je n'avais été retenu par la crainte de la puissance romaine. »

Immédiatement il lui imposa les mains et le guérit. . . Et Abdou. . . qui était podagre. . . il le guérit. . . De même, dans la ville, Addée faisait de grands prodiges et des miracles, et guérissait toutes leurs infirmités et toutes leurs maladies.

Mais ni le roi Abgar, ni l'apôtre Addée ne contraignirent personne par la force à se convertir.

Addée, ouvrier en soie qui fabriquait des

rendre en arménien par Ադդէ, que la ressemblance des lettres a fait lire Ադդէ, *Addée*. La faute ne tire pas à conséquence pour Moïse, qui appelle toujours *Thaddée* l'apôtre d'Édesse. Mais dans la *Lettre* elle produit une similitude de noms qui amènerait une certaine confusion, si on n'y remédiait en écrivant presque toujours Addée l'apôtre et Addée le disciple.

qui fabriquait des tiaras, le consacra comme chef [de l'église] d'Édesse, et le laissa pour le remplacer auprès du roi. Quant à lui, après avoir obtenu d'Abgar une lettre ordonnant que tout le monde écoutât [la prédication de] l'évangile de Christ, il partit pour aller trouver Sanatrouk, neveu d'Abgar, que celui-ci avait institué chef du pays et de l'armée.

Or Abgar trouva bon d'écrire à l'empereur Tibère une lettre ainsi conçue :

tiaras pour le roi. . . Il mit Addée à leur tête en qualité d'évêque, à sa place. . .

Je veux que tous entendent la prédication de l'évangile de Christ⁽¹⁾.

[Addée] partit pour l'Orient⁽²⁾.

Or le roi Abgar, ne pouvant traverser le pays des Romains et se rendre en Palestine, où il voulait aller pour exterminer les Juifs parce qu'ils avaient crucifié le Christ, écrivit et fit porter à l'empereur Tibère une lettre ainsi conçue : (*Lettre d'Abgar*, p. 35.)

Dans la *Lettre d'Abgar* la correspondance d'Abgar avec Tibère précède le départ de Thaddée. Moïse aura voulu finir l'histoire de Thaddée avant de nous donner toutes ensemble les « cinq lettres⁽³⁾ » annoncées dans le sommaire du chapitre. Tout le récit de la conversion d'Abgar et de son peuple, depuis l'arrivée de l'apôtre jusqu'à son départ, se trouve donc condensé dans le morceau que nous venons de lire. Les sources y sont très abrégées, et, vers la fin, réduites à l'état fragmentaire⁽⁴⁾. L'auteur réussit néanmoins à y intercaler selon son habitude des amplifications de sa composition.

La lettre d'Abgar apprend à Moïse que Thaddée se logea à Édesse chez un juif nommé Tobie, originaire de la Palestine. Moïse en fait immédiatement un membre de la famille des Bagratides qui s'est réfugié à Édesse pour échapper aux persécutions religieuses d'Arscham. C'est une suite au roman d'Énanos (chap. xxiv). Mais le résultat cherché est obtenu. Le lecteur verra au moins un Bagratide qui n'a pas fléchi le genou devant Baal, et est resté

⁽¹⁾ M. Khor. : ...սուեալ Տրոփարդակ Մարգարէ, զի ամենեքեան լուիցեն աւետարանին Բրիտանոսի. *Lettre d'Abgar* (p. 18) : կամիմ ես թէ...լուիցեն ամենայն սր զքարոզութիւն աւետարանին Բրիտանոսի. Mais le passage de la *Lettre* se trouve dans un contexte différent, où il s'agit des habitants d'Édesse convoqués pour entendre Thaddée.

⁽²⁾ Voir plus haut, p. 372 et 377.

⁽³⁾ A l'époque de S. Mesrop, se retrouvera

une nouvelle collection de « cinq lettres ». (*Hist. d'Arm.*, III, 57.)

⁽⁴⁾ Elles sont même parfois difficiles à reconnaître, parce que la *Lettre d'Abgar* et le récit d'Ensebe (qui s'arrête du reste à la conversion des Édesséniens) se recouvrent souvent d'une manière absolue. La tâche eût été beaucoup plus commode, et le résultat encore plus décisif, si nous avions affronté les textes originaux au lieu d'une traduction.

fidèle à la foi de ses pères jusqu'au moment où il embrassa le christianisme. Plus loin c'est le départ de Thaddée « pour l'Orient », qui devient un départ « pour aller trouver Sanatrouk, neveu d'Abgar, que celui-ci avait institué chef du pays et de l'Armée ». La fin de la phrase, parfaitement obscure, ne trahirait-elle pas l'embarras de l'auteur qui devait avoir sous les yeux une tradition écrite où Sanatrouk était qualifié de « roi d'Arménie⁽¹⁾ » ?

Une autre addition, d'après laquelle les temples des idoles auraient été fermés et les statues enveloppées de roseaux, n'est pas si facile à expliquer. M. Baumgartner veut y trouver la trace d'une source qui ne serait ni Eusèbe, ni la *Lettre d'Abgar*⁽²⁾. C'est possible, à la rigueur, mais bien invraisemblable. Il faut plutôt y voir un produit de l'imagination de Moïse. Les temples sont fermés, les statues seulement enveloppées de roseaux, parce que, après la mort d'Abgar, son successeur n'eut qu'à « ouvrir de nouveau les temples des idoles » pour reprendre le culte des payens (chap. xxxiv). Plus loin dans l'*Histoire d'Arménie*, au livre III, chap. xxxiii, nous pourrions lire que le grand Constantin lui-même se contenta de fermer les temples; et dans le chapitre qui précède immédiatement (chap. xxxii), l'auteur nous donne un exemple de roseaux servant à masquer un objet.

Maintenant voyons les « cinq lettres ».

LETTRE D'ABGAR À TIBÈRE.

Abgar, roi d'Arménie, à mon seigneur Tibère, empereur des Romains, salut.

Je sais que rien ne demeure caché à ta Souveraineté, mais, comme ton ami, je te renseignerai mieux encore au moyen d'une lettre. Les Juifs qui habitent dans les cantons de la Palestine, se sont conjurés et ont crucifié le Christ, sans qu'il ait commis aucun crime, malgré les bienfaits dont il

les comblait, des signes, des prodiges, jusqu'au point de ressusciter les morts. Crois-le bien, ces miracles ne sont pas d'un simple homme, mais d'un Dieu⁽³⁾. Et en

Abgar, roi, à mon seigneur Tibère, empereur, salut.

Comme je sais que rien ne demeure caché à ta Souveraineté, j'écris pour faire connaître à ta terrible Majesté que les Juifs qui habitent sous ta puissance dans les cantons de la Palestine, se sont conjurés et ont crucifié le Christ, sans qu'il ait commis aucun crime digne de mort, malgré les bienfaits dont il les comblait, des signes, des prodiges et de grands miracles, jusqu'au point de ressusciter les morts. Et à

⁽¹⁾ Voir plus haut, p. 377.

⁽²⁾ *Die Christe*, dans la *Z. D. M. G.*, t. XL, p. 510 et suiv.

⁽³⁾ Cette phrase, ajoutée à la source, se retrouve plus haut (fin du ch. xxx), empruntée à la *Lettre d'Abgar*.

effet, au moment où ils l'ont crucifié, le soleil s'est obscurci, la terre a tremblé et a été ébranlée.

Jésus lui-même, au bout de trois jours est ressuscité des morts et s'est montré à plusieurs. Et aujourd'hui, son nom invoqué par ses disciples, opère en tous lieux les plus grands miracles; ce qui m'est arrivé à moi-même en est une preuve manifeste. Ta Majesté sait donc maintenant ce qu'il est juste d'ordonner contre le peuple des Juifs qui a commis un pareil forfait, et s'il faut publier dans le monde entier l'ordre d'adorer Christ comme le vrai Dieu. Porte-toi bien.

La donnée de la lettre est très simple d'après le texte qui servait de source à Moïse. Abgar, ne pouvant aller lui-même exterminer les Juifs, dénonce leur crime à Tibère pour que l'empereur avise au châtimement. Le texte que nous présente l'*Histoire d'Arménie* est assez fidèlement reproduit. Avec le titre de « roi d'Arménie » donné à Abgar, deux courtes additions tendant à accentuer la divinité de Jésus ne suffisent pas pour altérer sensiblement la physionomie de la lettre. Seule la dernière phrase, ajoutée par Moïse, a une grande importance parce qu'elle va le conduire à modifier complètement la réponse de Tibère. Mais c'est Abgar qui aura le mérite d'avoir le premier pensé à faire ranger le Christ parmi les dieux.

L'heure où ils l'ont crucifié, le soleil s'est obscurci, la terre a tremblé et toutes les créatures ont été violemment secouées; comme si d'eux-mêmes, en présence d'un tel événement, l'univers et tous les fils des hommes se fussent abîmés⁽¹⁾.

Ta Majesté sait donc maintenant ce qu'il est juste d'ordonner contre le peuple des Juifs, qui a commis un pareil forfait. (*Lettre d'Abgar*, p. 35.)

RÉPONSE DE TIBÈRE À LA LETTRE D'ABGAR.

(Eusèbe, *H. E.*, II, 2.) TEXTE DE LA LETTRE D'ABGAR.

Tibère, empereur des Romains, à Abgar, roi d'Arménie, salut.

La lettre dictée par ton

L'empereur Tibère fit porter une réponse au roi Abgar en ces termes :

La lettre dictée par ton

⁽¹⁾ Le texte arménien de ce dernier membre de phrase, laissé de côté par Moïse de Khoren, est à peu près incompréhensible; mais on peut le corriger et l'expliquer avec l'aide de l'ori-

ginal syriaque, ܐܘܪܘܫܝܡܐ ܕܥܘܠܡܐ ܕܥܘܠܡܐ ܕܥܘܠܡܐ, en lisant ܐܘܪܘܫܝܡܐ ܕܥܘܠܡܐ au lieu de ܐܘܪܘܫܝܡܐ ܕܥܘܠܡܐ. Voir la note de l'édition de Jérusalem, p. 86

amitié a été lue devant moi, et je te fais parvenir mes remerciements. Bien que nous eussions déjà précédemment entendu raconter ces faits par plusieurs, Pilate, de son côté, nous a exactement renseigné sur les miracles accomplis par Jésus, et [nous a fait savoir] que, après sa résurrection, beaucoup de personnes avaient cru qu'il était Dieu. Aussi ai-je voulu, moi aussi, prendre les mesures auxquelles, de ton côté, tu as pensé. Mais comme il est d'usage chez les Romains de ne pas admettre un [nouveau] Dieu sur l'ordre du souverain seulement, tant que le Sénat n'a point étudié et examiné l'affaire, j'en ai donc fait d'abord la proposition au Sénat, qui l'a rejetée avec mépris, parce qu'elle n'avait point été en premier lieu examinée par lui. Toutefois, nous avons permis à ceux qui se déclarent en faveur de Jésus, de l'admettre au nombre des dieux, et nous avons menacé de mort ceux qui parleraient en mal des Chrétiens. Quant aux Juifs qui ont osé crucifier Jésus, au sujet duquel j'entends dire

Pilate donc renseigna l'empereur Tibère sur les miracles accomplis par Notre-Seigneur, et [lui fit savoir] que, après sa résurrection, beaucoup de personnes avaient cru qu'il était Dieu.

Vous avez de vieilles lois, portant qu'on ne doit pas admettre un [nouveau] Dieu sur l'ordre du souverain seulement, tant que le Sénat n'a point étudié et examiné l'affaire. . . Tibère soumit la proposition au Sénat. . . qui la rejeta avec mépris, parce qu'il ne l'avait point en premier lieu examinée. Mais Tibère demeura ferme

dans son sentiment et menaçait de mort tous ceux qui parleraient en mal des Chrétiens.

amitié m'est parvenue, et on a lu devant moi ce que les Juifs ont fait au Crucifié. De même, eu ce qui concerne Pilate, le préfet Blyanus (syr. Olbinus) m'a renseigné par écrit sur les mêmes faits dont tu me parles dans ta lettre⁽¹⁾. Mais comme je suis occupé de la guerre contre les Espagnols, qui, au même moment, se sont révoltés contre moi, je n'ai pu tirer vengeance de ces crimes. Cependant je suis prêt, aussitôt que j'en aurai le loisir, à châtier légalement ces Juifs impies qui ont transgressé les lois. Quant à Pilate, que j'avais institué juge là-bas, je lui ai envoyé un successeur et l'ai honteusement destitué, parce qu'il a violé la loi, fait la volonté des Juifs et

crucifié en leur présence⁽²⁾ Christ, au sujet duquel j'en-

⁽¹⁾ Le traducteur arménien a mal compris l'original syriaque, qui dit tout autre chose : « Quant à ce que les Juifs ont fait avec la croix, le gouverneur Pilate avait de son côté écrit à

mon préfet Olbinus, et l'avait informé des mêmes faits dont tu me parles dans ta lettre. » (*Doctrina d'Addai*, p. 28, tr. p. 37.)

⁽²⁾ Syr. ܩܘܨܡܢܐ, « pour leur être agréable ».

qu'il ne méritait ni la croix
ni la mort, mais qu'il était
digne d'être honoré et adoré,

dès que je serai débarrassé
de la guerre contre les Espa-
gnols, qui se sont révoltés
contre moi, j'examinerai
l'affaire et je les traiterai
comme ils le méritent.

tends dire qu'il ne méritait
ni la croix ni la mort, mais
qu'il était digne d'être hon-
oré, adoré et magnifié par
eux, d'autant plus qu'ils
avaient vu de leurs propres
yeux tout ce qu'il faisait.

Mais toi, fidèle à ton
amitié et à l'alliance que toi
et tes pères avez contractée
avec moi, tu as bien fait de
m'écrire à ce sujet.

Tibère répond, dans le texte de la *Lettre d'Abgar*, à la dénonciation qui a été portée devant lui contre les Juifs. Il avait déjà été prévenu d'autre part, et, s'il n'était retenu par la guerre qu'il soutient contre les Espagnols révoltés, il aurait déjà châtié ce peuple criminel. En attendant, il a destitué Pilate et promet de ne pas oublier le reste des coupables. Le texte donné par l'*Histoire d'Arménie* est bien différent et nous offre un tout autre contenu. Les deux lettres commencent exactement par les mêmes mots et la fin, chez Moïse, est bien un bref résumé de la réponse de Tibère. Mais le corps même de la missive n'a pour but que de répondre à l'invitation contenue dans la dernière phrase (ajoutée) de la lettre d'Abgar à Tibère. Cette partie se compose de fragments extraits presque mot pour mot du chapitre de l'*Histoire ecclésiastique* (II, 2, version arménienne), où Eusèbe raconte que Tibère proposa au Sénat de mettre le Christ au rang des dieux. C'est Moïse qui avait posé la question; c'est lui naturellement qui compile la réponse.

D'après la *Lettre d'Abgar*, le roi d'Édesse « répliqua ⁽¹⁾ » à Tibère, dont il renvoya le messager avec de grands présents; mais la nouvelle lettre n'est pas donnée. Moïse va en composer une avec une phrase du même chapitre d'Eusèbe et un fragment de la réponse de Tibère qui n'avait pas trouvé place dans son texte.

⁽¹⁾ Կրկնեալ, Խ, *Lettre*, p. 37.

NOUVELLE LETTRE D'ABGAR À TIBÈRE.

Abgar, roi d'Arménie, à mon seigneur Tibère, empereur des Romains, salut.

J'ai lu la lettre écrite de la part de ton auguste Majesté et me suis réjoui des ordres émanés de ta sagesse. Ne t'offense pas [de ce que je vais dire], mais la conduite de tes sénateurs est tout à fait ridicule, car, chez eux, la divinité est conférée d'après le jugement des hommes; d'où il suit que si le Dieu n'est pas agréable à l'homme, il ne peut devenir Dieu; il appartiendrait donc à l'homme de justifier le Dieu. Quant à toi, ô mon seigneur, puisses-tu trouver bon d'envoyer un successeur à Pilate à Jérusalem, pour qu'il soit honteusement destitué des hautes fonctions que tu lui avais confiées, parce qu'il a fait la volonté des Juifs et crucifié Christ injustement et sans ton ordre. Je souhaite que tu conserves la santé⁽¹⁾.

Abgar, ayant écrit cette lettre, en déposa la copie dans ses archives, comme il avait fait pour les autres. Il écrivit aussi au jeune Nerséh, roi d'Assyrie, à Babylone.

... car, chez vous, la divinité est conférée d'après le jugement des hommes; d'où il suit que si le Dieu n'est pas agréable à l'homme, il ne peut devenir Dieu; il appartiendrait donc à l'homme de justifier le Dieu⁽¹⁾. (Eus., *II. E.*, II, 2 [arm., p. 80.]

... j'ai envoyé un successeur à Pilate, et l'ai honteusement destitué, parce qu'il

a violé la loi, fait la volonté des Juifs et crucifié Christ... (Voir ci-dessus *Réponse de Tibère.*)

Puis, ayant écrit à Nerséh, roi d'Assyrie... (*Lettre d'Abgar*, p. 34.)

LETTRE D'ABGAR À NERSEH.

Abgar, roi d'Arménie, à mon fils Nerséh, salut.

J'ai lu ta lettre amicale, et j'ai délivré

⁽¹⁾ Ἦναι ἐν τῇ βασιλειᾷ σου ἀποδοῦναι τὴν θεότητα ἀπὸ τοῦ ἀνθρώπου καὶ ἐπιδοῦναι αὐτῷ ἀπὸ τοῦ ἀνθρώπου Θεῶν δέων εἶναι προσήκει, *d'après cela, il faudrait que l'homme fût propice à Dieu; ce qui correspond bien au latin de Ter-*

tullien, qui sert ici d'original à Eusèbe : *Nisi homini deus placuerit, deus non erit, homo jam deo propitius esse debet.*

⁽²⁾ Ἡ ἀποστολή τῆς ἐπιστολῆς ἐστὶν ἀσυνήθης. D'après Norayr, cette clause assez rare serait empruntée à la version arménienne du Pseudo-Callisthène, p. 20, l. 5 (Ἐπισημαίνεται, II, p. 36).

Péroz de ses chaînes, en lui pardonnant ses offenses. Si cela te convient, tu le mettras à la tête du gouvernement de Nive, comme tu le désires. Quant à ce que tu m'as écrit, disant : « Envoie-moi cet homme, ce médecin qui fait des miracles et prêche un autre Dieu supérieur au feu et à l'eau, pour que je le voie et l'entende », ce n'était point un médecin selon l'art des hommes, mais bien un disciple du fils de Dieu, créateur du feu et de l'eau⁽¹⁾. Il a été envoyé dans le pays d'Arménie, qui lui était échu⁽²⁾. Mais un de ses principaux compagnons, nommé Simon, a été envoyé en Perse; cherche-le et tu l'entendras, en même temps que ton père Artaschès. Il guérira toutes vos maladies et vous montrera le chemin de la vie.

Abgar écrivit encore à Artaschès, roi de Perse, une lettre conçue en ces termes :

LETTRE D'ABGAR À ARTASCHÈS.

Abgar, roi d'Arménie, à Artaschès mon frère, roi de Perse, salut.

Je sais que tu as entendu parler de Jésus-Christ, fils de Dieu, que les Juifs ont crucifié, qui est ressuscité d'entre les morts et qui a envoyé ses disciples par tout l'univers pour instruire les hommes. Or un de ses principaux disciples, nommé Simon, est actuellement dans les États de ta Ma-

Nersch envoya dire au roi Abgar : « Ou bien envoie-moi cet homme qui fait des miracles,

pour que je le voie et que j'entende ses paroles, ou bien »... (*Lettre d'Abgar*, p. 34.)

Je ne suis point un médecin... selon l'art des hommes, mais bien un disciple de Jésus-Christ. (*Ibid.*, p. 19.)

À l'apôtre Thaddée échu tout le peuple d'Arménie. (*Martyre de saint Thaddée*, p. 11.)

Je t'enverrai un de mes disciples, pour qu'il guérisse tes maux et te donne la vie. (*Lettre de Jésus à Abgar*.)

Un de ses principaux compagnons, nommé Simon, a été envoyé en Perse. Cherche-le,

⁽¹⁾ Moïse sait que les sujets de Nersch adorent « le feu et l'eau » par la *Lettre d'Abgar*, où nous lisons les lignes suivantes (p. 34), qui précèdent immédiatement la mention du message de Nersch : « Beaucoup d'Orientaux, déguisés en marchands, venaient sur les terres de l'empire romain pour voir les miracles accomplis par l'apôtre Addé. Instruits par lui, ils recevaient la prétrise par l'imposition des mains, et revenus dans l'Assyrie, leur pays,

ils instruisaient à leur tour leurs compatriotes; ils construisaient des maisons de prières, mais en secret, parce qu'ils craignaient les adorateurs du feu et de l'eau. »

⁽²⁾ Une des plus anciennes légendes chrétiennes veut que les diverses contrées à évangéliser aient été réparties entre les Apôtres par la voie du sort. Sur l'histoire de cette légende, cf. Lipsius, *Die apokryphen Apostelgeschichten und Apostellegenden*, I, p. 11 et suiv.

jesté. Cherche-le, tu le trouveras; il guérira toutes vos maladies et vous montrera le chemin de la vie. Tu croiras à sa parole, ainsi que tes frères et tous ceux qui se soumettent volontairement à ton autorité. Il m'est doux de penser que vous, qui êtes mes parents selon la chair, vous deviendrez aussi mes frères bien-aimés selon l'esprit.

tu l'entendras...; il guérira toutes vos maladies et montrera le chemin de la vie. (Lettre précédente.)

Avant qu'Abgar n'eût reçu de réponse à ces [dernières] lettres, il mourut, après avoir régné trente-huit ans.

Ces trois dernières lettres, où Abgar continue de prendre le titre de « roi d'Arménie », ne figurent pas dans la *Lettre d'Abgar*. Nous y reconnaissons à première vue le procédé familier à Moïse de Khoren, qui consiste à considérer le ou les passages servant de source comme un noyau à envelopper dans une amplification. Elles sont donc certainement composées par Moïse lui-même. Le soin qu'il prend de nous dire, en parlant spécialement de la réplique à Tibère, que copie de cette lettre a été déposée dans les archives d'Édesse est déjà en lui-même presque un aveu.

Nous avons vu que la réplique à Tibère est motivée par un simple mot (« répliqué ») de la *Lettre d'Abgar*. Il en est à peu près de même pour la lettre à Nerseh. Celui-ci, d'après la source suivie par Moïse, avait envoyé un message à Abgar; or le contenu de ce message, sommairement indiqué, a servi de noyau à la missive qui lui est adressée. Quel est ce Nerseh, roi d'Assyrie, que Moïse fait résider à Babylone et qu'il transforme en fils d'Artaschès? Ce sont là des questions dont nous n'avons pas à nous occuper ici.

Quant à Artaschès, roi de Perse, dont il a déjà été parlé longuement au chapitre xxix, la *Lettre d'Abgar* n'en dit pas un mot; elle ne cite même pas son nom ou un nom approchant. Nous croyons que Moïse a voulu, en finissant, accentuer encore une fois la parenté d'Abgar avec les Arsacides, peut-être aussi lui décerner le mérite d'avoir tenté la conversion du royaume des Parthes. Toujours est-il que la lettre à lui adressée n'est guère qu'une répétition de celle qu'Abgar avait écrite à son fils Nerseh.

Nous arrivons ainsi au terme du règne d'Abgar. Il régna trente-huit ans, nous dit Moïse. Or, d'après la *Chronique* de Denys de Telmahré et les travaux de Gutschmid et de R. Duval, Abgar V le Noir, contemporain de Jésus-Christ, régna d'abord dix ans, de l'an 4 avant J.-C. à l'an 7 après J.-C.; ayant été

détrôné et remplacé par Maanou IV, fils de Maanou (7-13 ap. J.-C.), il remonta sur le trône et régna pendant une nouvelle période de trente-sept ans et un mois (13-50 ap. J.-C.)⁽¹⁾. Ce dernier chiffre se rapproche très sensiblement de la durée du règne d'Abgar d'après Moïse de Khorene. Est-ce une simple coïncidence? Sinon, à quelle source Moïse aurait-il puisé ce renseignement? C'est ce que nous ne sommes point arrivé à découvrir.

CHAPITRE XXXIV. — MARTYRE DE NOS APÔTRES.

Après la mort d'Abgar, le royaume d'Arménie fut divisé en deux : Ananoun, son fils, ceignit la couronne pour régner à Édesse; Sanatrouk, son neveu (fils de sa sœur), régna en Arménie. Ce qui se passa de leur temps a déjà été écrit précédemment par d'autres, [par exemple] : l'arrivée de l'apôtre [Thaddée] en Arménie; la conversion de Sanatrouk; son apostasie par crainte des satrapes arméniens; le martyre de l'apôtre et de ses compagnons dans le canton de Schavarschan, aujourd'hui appelé Artaz; la pierre s'entr'ouvrant pour recevoir le corps de l'apôtre; ses disciples l'en retirant pour l'inhumér dans la plaine; le martyre de Sandoukht, la fille du roi, près du chemin; de nos jours, l'invention des reliques des deux saints et leur translation à la Rocaille⁽²⁾. Tout cela, nous l'avons déjà dit, ayant été raconté précédemment par d'autres, nous n'avons pas jugé nécessaire de le reproduire en détail. De même ce qui concerne le martyre d'Addée, disciple de l'apôtre à Édesse, ordonné par le fils d'Abgar, se trouve aussi raconté par d'autres avant nous.

Ce fils d'Abgar, qui régna après la mort de son père, n'hérita point des vertus paternelles, mais il ouvrit [de nouveau] les temples des idoles et adopta le culte des

Quelques années après, le roi Abgar mourut, et un de ses fils lui succéda, homme méchant et pervers. . . qui ne recevait point la doctrine de la prédication de l'Évangile.

⁽¹⁾ Gutschmid, *Untersuchungen über die Geschichte des Königreichs Osroëne*, p. 49. — R. Duval, *Histoire d'Édesse*, p. 47 et suiv.

⁽²⁾ Րոօալլաբն, Whiston: in *regionem saxosam*; Le Vaillant de Florival: « dans les rocailles »; Langlois: « dans les grottes »; Tommaso: « nelle roccie »; la trad. en arm. mod. de Khorene Stépanè: « ի մի ծայրսն տեղ » « en un endroit rocheux », etc. Aucune de ces traductions n'est satisfaisante. Après l'invention des reliques d'un saint, ces reliques sont toujours transportées dans un endroit bien défini, dans un sanctuaire nominativement désigné. Րոօալլաբն « la rocaille », est donc ici un nom propre. Le P. Dashian (Հանդես, 1893, p. 261) mentionne à ce propos une célèbre église, bâtie

sur le plateau rocailleux d'Edschmiatzin, et qui portait le nom de « Saint-Grégoire de la Rocaille » (Սուրբ Գրիգոր Րոօալլաբն). Nous ne mettons pas en doute que le savant mékhariste de Vienne n'ait pleinement raison. Cette église ne fut construite, il est vrai, que vers le milieu du VII^e siècle, par le patriarche Nersès III, dit շխուշ, le Bâtisseur (640-661). Mais nos lecteurs savent que la composition de l'*Histoire d'Arménie* doit être reportée à une date plus tardive encore. Sur « Saint-Grégoire de la Rocaille », voir Schahkhatounian, *Description d'Edschmiatzin* (en arm.). Edschm. 1842, t. 1, p. 285 et suiv.; le P. L. Alishan, *Ararat* (en arm.). Venise, 1890, p. 244 et suiv.

payens. Il envoya dire à Addée de lui faire une tiare d'étoffe brochée d'or, comme il en faisait autrefois pour son père. Il lui fut répondu : « Mes mains ne feront pas de tiare pour la tête [du prince] indigne, qui n'adore pas le Christ du Dieu vivant⁽²⁾. » Aussitôt le roi ordonna à l'un de ses gardes d'aller couper les pieds d'Addée avec le glaive. Le soldat partit et, trouvant Addée assis sur le siège doctoral, il le frappa de son glaive et lui coupa les jambes. Sur l'heure, le saint rendit l'esprit. Nous avons écourté cette histoire et nous la rappelons sommairement, parce qu'elle a déjà été racontée par d'autres.

Il envoya... dire à Addée : « Fais-moi des tiarses d'or⁽¹⁾, comme tu en faisais autrefois pour mon père. » Addée refusa et rendit cette réponse : « Je n'abandonne pas le service du Christ... pour faire des tiarses d'iniquité. » Lorsque le roi sut qu'Addée ne voulait pas satisfaire son désir, il lui envoya briser les jambes, pendant qu'il siégeait encore dans l'église et enseignait au milieu des fidèles. En mourant, Addée adjura Phlot et Abschelama et leur dit : « Déposez-moi ici, dans cette maison où je meurs pour sa vérité⁽³⁾; enterrez-moi ici. » Phlot et Abschelama firent ce qu'ils avaient juré; ils l'enterrent dans l'église, en face de la porte du milieu, entre les hommes et les femmes. Un grand deuil, etc. (*Lettre d'Abgar*, p. 32).

L'apôtre Barthélemy eut aussi son lot en Arménie, et il subit le martyre chez nous, dans la ville d'Arébanos⁽⁴⁾. Quant à Simon, auquel la Perse était échue, je ne peux dire avec certitude ni ce qu'il fit, ni où il fut martyrisé. Quelques-uns racontent bien qu'un certain Simon, apôtre, souffrit le martyre à Vériosphora⁽⁵⁾; mais est-ce vrai? Et pourquoi

⁽¹⁾ ܐܘܪܘܫ ܒܝܬ ܕܝܫܘܪܘܢ ܢܘܩܝܩܘܠܘܫ, traduction littérale de ܘܢܘܩܝܩܘܠܘܫ ܕܘܪܘܫܐ. Un passage des *Actes de Scharbil*, texte sorti du même milieu que la *Doctrina d'Addai*, peut servir de commentaire explicatif : ܘܠܝܘܫܘܢ ܘܘܫܘܪܘܢ ܘܘܪܘܫܐ ܘܘܢܘܩܝܩܘܠܘܫ, une tiare rehaussée de dessins (ou de figures) d'or. Voir Cureton, *Ancient Syriae documents*, etc., p. 100.

⁽²⁾ Cf. *Matth.*, XVI, 16.

⁽³⁾ Le texte semble laisser à désirer. On ne peut guère parler de la *vérité d'une maison*. L'original syriaque ne vaut pas mieux; cependant une légère modification apportée à ce dernier texte permettrait de traduire : *dans la maison de celui pour le nom duquel je meurs*.

⁽⁴⁾ ܘܠܘܪܘܫܘܢ ܘܘܪܘܫܘܢ ܘܘܪܘܫܘܢ (var. ܘܠܘܪܘܫܘܢ). Dans la *Lettre à Sahak Artzrouni*, attribuée à Moïse de Khloren, nous trouvons la Jeçon ܘܠܘܪܘܫܘܢ ܘܘܪܘܫܘܢ (Œuvres, Ven. 1865, p. 295); comparer les trois orthographes : ܘܠܘܪܘܫܘܢ,

ܘܠܘܪܘܫܘܢ, ܘܠܘܪܘܫܘܢ, Urbanus (Payne-Smith, *Thes. syr.*). Les sources grecques présentent aussi le nom de cette ville, parfaitement inconnue d'ailleurs, sous les formes les plus variées : Οὐρέσφονολις, Ἀρέσφονολις, Ἀλῆσφονολις, Κορέσφονολις, etc. (Lipsius, *Apokr. Apostelgesch.*, III, 59).

⁽⁵⁾ ܘܠܘܪܘܫܘܢ ܘܘܪܘܫܘܢ, apud Bosporum Ibericum, traduit Whiston. On s'est donné beaucoup de peine pour retrouver cette ville de Vériosphora, qu'il faudrait chercher, d'après Gutschmid, sur les pentes sud-est du Caucase (Lipsius, *Apokr. Apostelgesch.*, I, 612). Nous croyons qu'elle n'a jamais existé, et que notre texte doit être lu 't ܘܠܘܪܘܫܘܢ, à Bosporos, ville de la Chersonèse taurique (cf. ܘܠܘܪܘܫܘܢ = Βόσπορος, Eusèbe, *Chron.*, II, p. 76). La leçon actuelle ܘܠܘܪܘܫܘܢ provient de quelque scribe qui, avant ou après Moïse de Khloren, aura pris le ܘ initial de ܘܠܘܪܘܫܘܢ

vin-t-il là? je n'en sais rien. J'ai seulement signalé cette circonstance afin que tu saches bien que je n'épargne aucune peine pour te rapporter ce qui est nécessaire.

Nous avons vu plus haut que Moïse s'était trouvé en présence de deux rois contemporains de Thaddée : Abgar, dans la légende syrienne, et Sanatrouk, dans la légende arménienne. Par le fait de l'*arménisation* du premier, le second a été transformé en un simple gouverneur. Sanatrouk redevient roi à la mort d'Abgar, mais un fils de celui-ci reste souverain de la ville d'Édesse. L'Arménie est donc toujours divisée. Bientôt la conquête d'Édesse par Sanatrouk la ramènera à l'unité, et la cession de cette ville aux Romains par Érouand la fera rentrer dans ses limites naturelles. En attendant, avec le fils et successeur d'Abgar, nous reprenons le contact avec la *Lettre d'Abgar*, qui ignore complètement Sanatrouk. Bien que le fils d'Abgar soit appelé Maanou (**Մաանու**) dans le corps de la *Lettre* (p. 30), il n'est point nommé au moment de son accession au trône⁽¹⁾, et Moïse l'appelle à juste titre Ananoun, c'est-à-dire « sans nom »⁽²⁾. L'histoire de ses rapports avec Addée et du martyre de celui-ci est tirée, comme on l'a vu, de la *Lettre d'Abgar*.

Le reste du chapitre est consacré à la mention de documents hagiographiques, déjà traduits en arménien, mais sans doute d'origine grecque, que Moïse avait à sa disposition et dont il ne veut point répéter le contenu. Il est bien probable que, parmi ces documents, il faut citer le *Martyre de saint Thaddée*, dont nous nous sommes déjà servi plusieurs fois, et les *Actes de saint Barthélemy*⁽³⁾, publiés dans le *Martyrologe* arménien et traduits en latin par Mösinger⁽⁴⁾. Si des *Actes* de saint Simon le Cananite existent réellement en arménien, nous ne croyons pas qu'ils soient imprimés. L'étude de ces documents nous d'un

pour une abréviation ($\bar{\nu}$), et l'aura résolue. Avec la correction que nous proposons, nous rentrons dans une des traditions connues sur le lieu du martyre de Simon le Cananite : Σίμων ὁ ἀπὸ Κανᾶ τῆς Γαλιλαίας ὁ καὶ λεγόμενος Ζηλωτῆς ἐν Βοσπόρῳ τῆς Ταυρίας εἶφει τελευτῆσαι (Lipsius, *loc. cit.*, III, 144). Les martyrologes de l'Église arménienne suivent une autre tradition qui a échappé aux recherches si consciencieuses de Lipsius; ils font mourir Simon, apôtre de l'Arménie, de la Perse, de Babylone, etc., à Roustha (ou Erroustha), ville située au delà d'Ourmia (*h. koutoumbeghine* ՄԵՌՈՒՄԲԵՅԻ քաղաքը որ 'ի թիկանց Ռուսիո կայ

h. wihēlu Թաղեցաւ : *Aïsmavourk*, 16 février; cf. 30 juin). On trouve les variantes Routha (**Ռութա**, *Aïsm.*, 30 juin) et Erroustava (**Երուստավա**, *Indjidjian*, *Arm. anc.*, p. 534).

⁽¹⁾ **Մի յորդանց իւրոց** « un de ses fils ». *Lettre*, p. 48.

⁽²⁾ La tentative de Gutschmid de démontrer l'existence d'une source grecque par la déformation possible de MANOTN en ANANOTN (*Glaubwürdigkeit* u. s. w., p. 23) est absolument sans objet, Moïse n'ayant suivi que des sources arméniennes.

⁽³⁾ Venise, 1874, 2 vol.

⁽⁴⁾ Innsbruck, 1877.

grand intérêt, mais elle demande des développements auxquels nous devons renoncer ici.

CHAPITRE XXXV. — RÈGNE DE SANATROUK. MEURTRE DES ENFANTS D'ABGAR.
LA PRINCESSE HÉLÈNE.

Sanatrouk, étant monté sur le trône, lève des troupes avec l'aide des braves Bagratides et Artzrouni, ses pères nourriciers, pour aller faire la guerre aux fils d'Abgar et prendre possession de tout le royaume [d'Arménie]. Pendant qu'il préparait cette expédition, le meurtre d'Addée par le fils d'Abgar se trouva vengé par une dispensation de la providence divine. Celui-ci, en effet, s'occupait de faire dresser une colonne de marbre sur la terrasse de son palais; placé en bas, il donnait des ordres sur la manière de conduire le travail, lorsque la colonne, échappant aux mains des ouvriers, vint tomber sur lui, lui écrasa les pieds et le tua.

Aussitôt un message des habitants d'Édesse fut transmis à Sanatrouk, lui demandant de s'engager solennellement à ne pas les troubler dans l'exercice de la religion chrétienne; à cette condition, ils lui livreraient la ville et les trésors du roi. Sanatrouk promit, mais ne tarda pas à violer son serment. Il fit passer au fil de l'épée tous les enfants de la maison d'Abgar, à l'exception des filles qu'il éloigna de la ville pour les établir dans le pays de Haschtiank.

Procédant de même avec la première des femmes d'Abgar, nommée Héléne, il l'envoya dans sa ville de Harran, et lui laissa en outre la souveraineté de toute la Mésopotamie, en souvenir des bienfaits que, grâce à elle, il avait obtenus d'Abgar.

Héléne, pieuse comme son mari Abgar, ne put supporter de vivre au milieu des idolâtres⁽¹⁾. Elle s'en alla à Jérusalem sous le règne de Claude, pendant la famine prédite par Agabus; et, ayant fait transporter tous ses trésors en Égypte, elle acheta de grandes quantités de blé qu'elle distribua à

Héléne avait été reine de la Mésopotamie (Eusèbe, *H. E.*, II, 12).

Sous le règne de Claude, le prophète Agabus⁽²⁾ prédit une famine (Eusèbe, *H. E.*, II, 8).

[Pendant cette famine] la reine Héléne acheta du blé en Égypte pour beaucoup

⁽¹⁾ Moïse commet ici un anachronisme choquant. Le paganisme des habitants de Harran ne put devenir caractéristique de la ville qu'après la conversion de toute la contrée environnante. Harran fut du reste le dernier refuge des religions syriennes. Cette ville est souvent appelée, depuis saint Ephrem, « ville des payens » (ܡܘܨܝܘܢܐ, Ἐλληνικὸν πόλις). La situation religieuse était la même plusieurs siècles

après la conquête arabe, et, au XIII^e siècle, Bar-Hebræus parle encore des payens de Harran.

⁽²⁾ Le nom du prophète Agabus est singulièrement altéré dans le texte arménien d'Eusèbe; dans notre passage, il s'appelle Ագայ; quelques pages plus haut (II, 3; arm. p. 83), Ագաժ. Moïse de Khoren avait sous les yeux la bonne leçon Ագաբου, à moins qu'il n'ait corrigé d'après *Actes*, XI, 28.

tout les nécessiteux, fait dont témoigne Josèphe. Son tombeau, qui est un monument remarquable, se voit encore aujourd'hui devant la porte de Jérusalem⁽¹⁾.

d'or et le distribua à tous les nécessiteux. . . Le tombeau de cette Hélène, mentionnée par l'écrivain (Josèphe), est un monument remarquable qui se voit encore aujourd'hui devant la porte de Jérusalem (Eusèbe, *H. E.*, II, 12).

Nous ne trouvons plus aucune trace d'utilisation de la *Lettre d'Abgar*. Le seul passage de ce chapitre où nous ayons à signaler une source, est même en contradiction avec ce document. A trois reprises⁽²⁾, il est question dans la *Lettre* de la femme d'Abgar, qui se nomme Schelamat (𐤱𐤌𐤎𐤌), et rien ne fait supposer qu'il y ait eu d'autres « reines ». Or nous voyons apparaître tout à coup « la première des femmes d'Abgar », à qui Sanatrouk, après avoir massacré toute la famille, veut bien laisser « la souveraineté de toute la Mésopotamie ». Cette femme s'appelle Hélène. La combinaison qui a amené Moïse à en faire la veuve d'Abgar repose sur une erreur de l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe, version arménienne. Dans le chapitre xxi du livre II, Hélène est, en effet, désignée deux fois comme « reine de la Mésopotamie⁽³⁾ », tandis qu'elle était « reine de l'Adiabène », sur le Tigre, sœur et femme — mœurs persanes — du roi Monobaze, et mère du roi Izate. Elle n'avait donc rien de commun avec Abgar ni avec Sanatrouk. Josèphe raconte tout au long⁽⁴⁾ la curieuse histoire de la conversion au judaïsme de cette famille royale⁽⁵⁾, et comment Hélène vint se fixer à Jérusalem où elle acquit un renom d'inépuisable charité. Eusèbe a emprunté à Josèphe ce qui concernait le rôle bienfaisant de la reine pendant la famine de l'an 44, et la construction de son tombeau. C'est dans l'Eusèbe arménien que Moïse a pris ce morceau pour l'incorporer dans l'histoire d'Arménie. Rien ne démontre mieux le caractère artificiel de sa construction historique.

⁽¹⁾ Le tombeau d'Hélène, reine de l'Adiabène, existe encore aujourd'hui au nord de Jérusalem, et est connu sous le nom de « Tombeau des rois » (*Journ. asiat.*, 1865, t. VI, p. 556 et suiv.). Le sarcophage d'une des « reines » de la famille d'Hélène, apporté à Paris par M. de Saulcy, se trouve au Musée du Louvre.

⁽²⁾ *Lettre d'Abgar*, p. 10, 17, 30.

⁽³⁾ Le texte grec aurait pu également le tromper, car, dans le titre du chapitre, Hélène est qualifiée de « reine de l'Osoène ». Dans le corps du chapitre se retrouve la vraie leçon : « reine de l'Adiabène ».

⁽⁴⁾ *Antiq.*, XX, 2.

⁽⁵⁾ Hélène était donc juive, et non chrétienne comme le veut Moïse de Khoren.

CHAPITRE XXXVI. — RECONSTRUCTION DE LA VILLE DE METZBIN.
ORIGINE DU NOM DE SANATROUK. SA MORT.

De toutes les actions de Sanatrouk, aucune n'est plus digne de mémoire que la reconstruction de Metzbin. Cette ville ayant été ruinée par un tremblement de terre, il la rasa, la rebâtit plus magnifiquement, l'entoura d'un double rempart et d'un avant-mur⁽¹⁾, et fit dresser au milieu de la ville sa statue avec une pièce de monnaie dans la main; ce qui devait signifier : « Tous mes trésors ont été dépensés à construire cette ville; il ne m'est resté que cette unique pièce. »

Il faut maintenant que je dise pourquoi il fut appelé Sanatrouk. La sœur d'Abgar, Odé, s'étant mise en route pour l'Arménie pendant l'hiver, fut surprise dans les monts Kordouk par une tempête de neige qui dispersa tous ses compaguons, si bien que l'un ne savait plus ce que l'autre était devenu. Sanot, la nourrice de Sanatrouk, sœur de Biourat le Bagratide et femme de Khosen Ardzrouni, prit l'enfant, qui était encore tout petit, le plaça sur son sein, et dut rester ensevelie sous la neige trois jours et trois nuits. De là cette fable, qu'un animal monstrueux, de couleur blanche, envoyé par les dieux, gardait l'enfant. Mais, d'après nos informations, voici ce qui se passa : un chien blanc, qui accompagnait les gens envoyés à la découverte, trouva l'enfant et sa nourrice. L'enfant fut alors appelé Sanatrouk, du nom de sa nourrice, car Sanatrouk veut dire *don de Sanot*⁽²⁾.

Sanatrouk, étant devenu roi la douzième année d'Artaschès, roi de Perse, occupa le trône⁽³⁾ pendant trente ans et mourut à la chasse d'une flèche qui lui perça les entrailles, comme s'il eût porté la peine des tourments infligés à sa sainte fille.

L'éroubna⁽⁴⁾, fils du scribe Apschadar⁽⁵⁾, mit par écrit tous les événements qui arrivèrent au temps d'Abgar et de Sanatrouk, et déposa [son récit] dans les archives d'Édesse.

(1) *Եւ պարսպեաց կրկին պարսպով և պատուարաւ*. Peut-être vaudrait-il mieux traduire : « Il l'entoura de nouveau d'un rempart et d'un avant-mur. » *Պատուար*, *avant-mur*, *προτειχισμα*, est sans doute le même mot que *پارچه* (Land, *Anecdota syriaca*, III, p. 207, l. 20, et 208, l. 12), dont Payne-Smith (*Thes. syr.*) donne une explication insuffisante : *pars quedam munitiorum arbis*.

(2) Il n'est pas besoin de faire remarquer le caractère enfantin de cette étymologie. Du reste, le nom est beaucoup plus ancien. Il était porté au commencement du premier siècle avant l'ère chrétienne par un roi des Parthes (*Συνατρούκης, Σανατρούκης*).

(3) Au lieu de *կեցեալ*, *ayant vécu*, qui ne donne pas ici un sens satisfaisant, je lis *կա-*

ցեալ, *étant resté* [sur le trône]. Il ne peut être question dans ce membre de phrase que de la durée du règne, et les *Actes* de saint Barthélemy nous parlent de la vingt-neuvième année de Sanatrouk. (Cf. *Martyrologe arménien*, Venise, 1874, t. I, p. 208.)

(4) Voir plus haut, p. 366.

(5) *Ափշադար*. Ce nom est évidemment corrompu, mais il n'est pas facile de le restituer. Les deux éditions syriaques ont *حبر* (Cureton) et *حبر* (Phillips); les deux éditions arméniennes, *Աբգաշարադ* (Venise) et *Աբգաշարադ* (Jérusalem). La leçon de Moïse se rapproche assez de celle de Phillips. En combinant ces diverses lectures, on arriverait peut-être à rétablir *حبر*, *Աբգաշարադ*; mais que voudrait dire *حبر*?

Ce dernier chapitre ne nous fournit pas l'occasion de signaler une seule source. Le nom de Khosren, déjà vu plus haut⁽¹⁾, rappelle cependant encore la *Lettre d'Abgar*.

Quant à la clause finale, nous avons déjà eu l'occasion de la citer plusieurs fois et de l'expliquer. Ce n'est pas autre chose qu'un sommaire des clauses de la *Doctrina d'Addai* et de la *Lettre d'Abgar*, qui ont servi de base à nos recherches sur la vraie nature des « archives d'Édesse ». Ici se termine la partie de l'*Histoire d'Arménie* garantie, pour ainsi dire, par l'autorité traditionnelle de ces archives. Le chapitre xxxvi clôt la période ouverte par le chapitre x. Nous laissons au lecteur le soin de formuler les conclusions qui, nous semble-t-il, découlent naturellement des observations que nous avons faites au cours de la présente étude.

⁽¹⁾ Page 392, note 3.

DE L'ACCENTUATION DU VERBE RUSSE⁽¹⁾

PAR

M. PAUL BOYER.

Les catégories morphologiques entre lesquelles il est permis de répartir l'ensemble des verbes russes justifient, dans une très large mesure, les règles d'accentuation auxquelles ils sont soumis. Rechercher quelles sont ces règles, montrer comment elles se modifient suivant la différenciation des phénomènes morphologiques, et cela sans sortir de la langue russe elle-même, sans emprunter aux langues sœurs la confirmation systématique, sinon l'explication des faits observés, tel est l'objet de cet article.

Puisque les catégories d'accentuation recouvrent généralement les catégories morphologiques, il serait malaisé d'étudier les premières sans avoir, au préalable, fixé les secondes. Il importe donc d'établir, tout d'abord, une classification précise et complète des verbes russes.

On sait la fortune de la distribution des verbes slaves en six classes : proposée pour la première fois par Dobrowsky, dans son *Lehrgebäude der böhmischen Sprache* (Prague, 1809), adoptée bientôt après par Puchmayer dans son *Lehrgebäude der russischen Sprache* (Prague, 1820), elle a passé successivement, à peine modifiée, dans presque tous les ouvrages de grammaire consacrés aux langues slaves.

⁽¹⁾ Roman Brandt, *Почертавіе славянскої акцентологіи*, Saint-Petersbourg, 1880. — Vostokov, *Русская грамматика*. — Grot, *Филологическія разсужденія*, vol. I, 2^e édition, 1876. — L. Kayssler, *Die Lehre vom russischen Accent*, Berlin, 1866. — A. Bystrow, *Regeln über den Accent in der russischen Sprache*, Mitau, 1884. — Šarlovskij, *Русское слогуудареніе*, Voronež et Kijev, 1884-1889. — Šarlovskij, *Русская просо-*

дія, Odessa, 1890. — Jelsin, *Правила ударенія во русскомъ языкѣ*, Varsovie, 1890. — Fr. Weidmann, *Russisches grammatisches Wörterbuch*, Saint-Petersbourg, 1891.

Le présent article repose sur un déponillement intégral du dictionnaire de l'Académie de Saint-Petersbourg *Словарь церковно-славянскаго и русскаго языка*, 2^e édit., 4 vol., Saint-Petersbourg, 1867-1868.

Cette classification de Dobrowsky présente pourtant un inconvénient grave : ne tenant compte que du thème de l'infinitif, elle réunit en un même groupe des formations aussi différentes que *razumě-jā* : *razumě-je-si*, et *bůzda* : *bůd-i-si*, mais sépare arbitrairement des formes identiques telles que *nes-a* : *nes-e-si*, attribué à la première classe, et *ber-a* : *ber-e-si*, attribué à la quatrième, ou encore *ču-jā* : *ču-je-si* (1^{re} classe) et *lůza* : *lůž-e-si* (4^e classe). Il ne semble donc pas que l'on doive s'en tenir à cette distribution, bien qu'elle paraisse à M. J. A. Lundell la seule qui puisse « mettre de l'ordre dans la masse d'ailleurs confuse des verbes russes⁽¹⁾ ».

La classification à laquelle nous nous sommes arrêté ne nous appartient point en propre : *fondée essentiellement sur la qualité des différents suffixes du présent*, elle reproduit, dans son principe, sinon dans ses détails, celle que M. Leskien avait proposée dès la première édition de son *Handbuch der albulgarischen Sprache* (Weimar, 1871). Il est surprenant que cette classification, aussi simple que rigoureuse, soit demeurée inconnue aux auteurs de grammaires pratiques; elle méritait cependant, par ses avantages pédagogiques incontestables, d'attirer leur attention, et il était facile de l'accommoder aux idiomes slaves modernes. On en jugera par le rapide exposé qui suit.

Les verbes russes, si l'on excepte les quatre verbes en -м- (*дамъ* « je donnerai », *ѣмъ* « je mange », *вѣсть* « il sait », *естъ* « il est »), se répartissent, d'après la qualité du suffixe du présent, en quatre grandes classes :

CLASSE I. L'indicatif présent est en -у, -е-шь, -утъ (suffixe -о-, -е-).

CLASSE II. L'indicatif présent est en -ну, -не-шь, -нутъ (suffixe -но-, -ne-).

CLASSE III. L'indicatif présent est en -ю, -е-шь, -ютъ, valant -ју, -је-шь, -жутъ (suffixe -jo-, -je-).

CLASSE IV. L'indicatif présent est en -ю, -и-шь, -ятъ, valant -ју, -и-шь, * -е-тъ (-j- seulement à la première personne du singulier, suffixe -i-).

Tel est le principe de cette classification; quant aux subdivisions, elles sont fournies tout d'abord par les différences de forme du thème de l'infinitif; il est tenu compte également du caractère primaire ou secondaire des verbes, de

⁽¹⁾ J. A. Lundell, *Études sur la prononciation russe*, I, p. 33, Stockholm, 1890.

l'élément terminal de la racine, et, pour la classe II, du sens et de l'aspect. On obtient, en résumé, le tableau général suivant :

CLASSE I. *L'indicatif présent est en -у, -е-шь, -уть : le thème de l'infinitif comporte ou ne comporte pas le suffixe -а-.*

A. *Le thème de l'infinitif, ne comportant pas le suffixe -а-, est identique à la racine.*

Type : нес-у, нес-е-шь, нес-уть, нес-ти « porter ».

B. *Le thème de l'infinitif comporte le suffixe -а-.*

Type : рв-у, рв-е-шь, рв-уть, рв-а-ть « arracher ».

CLASSE II. *L'indicatif présent est en -ну, -не-шь, -нуть : le thème de l'infinitif comporte le suffixe -ну-, mais ce suffixe peut manquer au passé.*

A. *Le suffixe -ну- se maintient à tout le thème de l'infinitif : ces verbes sont perfectifs, non inchoatifs, généralement transitifs.*

Type : двн-ну, двн-не-шь, двн-нуть, двн-ну-ть, двн-ну-лъ « mouvoïr ».

B. *Le suffixe -ну-, caractéristique de l'infinitif proprement dit, manque au passé : ces verbes sont imperfectifs, inchoatifs, toujours intransitifs.*

Type : чах-ну, чах-не-шь, чах-нуть, чах-ну-ть, чах-ъ « dépérir ».

CLASSE III. *L'indicatif présent est en -ю, -е-шь, -ютъ valant -ју, -је-шь, -жутъ.*

1° *Verbes primaires : le thème de l'infinitif comporte ou ne comporte pas le suffixe -а-.*

A. *Le thème de l'infinitif, ne comportant pas le suffixe -а-, est identique à la racine.*

Type : зна-ю, зна-е-шь, зна-ютъ, зна-тъ « savoir ».

B. *Le thème de l'infinitif comporte le suffixe -а- : -а- pur après racine terminée en consonne, -я- après racine terminée en voyelle.*

Types : вяжу, вяже-шь, вяжутъ, вяз-а-тъ « lier » ; сѣ-ю, сѣ-е-шь, сѣ-ютъ, сѣ-я-тъ « semer ».

2° *Verbes dérivés, dénominatifs ou déverbatifs* : le thème de l'infinitif comporte toujours un suffixe.

A. *Le thème du présent comporte le même suffixe que le thème de l'infinitif.*

a. *Verbes dénominatifs en -а- (-я-), déverbatifs itératifs en -а- (-я-), -ва-, -ыва- (-ыва-).*

Types : дум-а-ю, дум-а-е-шь, дум-а-югъ, дум-а-тъ « penser »; бы-ва-ю, бы-ва-е-шь, бы-ва-югъ, бы-ва-тъ « être ».

b. *Verbes dénominatifs en -ѣ-, ce suffixe -ѣ- prenant phonétiquement le timbre -а- après chuintante.*

Types : бѣл-ѣ-ю, бѣл-ѣ-е-шь, бѣл-ѣ-югъ, бѣл-ѣ-тъ « devenir blanc »; муж-а-ю, муж-а-е-шь, мужа-югъ, муж-а-тъ « devenir homme ».

B. *Tandis que le thème de l'infinitif comporte la suffixation -ов-а- (-ев-а-), le thème du présent ne comporte que le premier élément de cette suffixation, sous la forme -у- (-ю-), devant le j du suffixe du présent.*

Types : торг-у-ю, торг-у-е-шь, торг-у-югъ, торг-ов-а-тъ « trafiquer »; гор-ю-ю, гор-ю-е-шь, гор-ю-югъ, гор-ев-а-тъ « s'affliger ».

CLASSE IV. *L'indicatif présent est en -ю-, -н-шь, -ягъ valant -jy, -н-шь, * -е-гъ.*

A. *Le thème de l'infinitif comporte le suffixe -н-.*

Type : вѣр-ю, вѣр-н-шь, вѣр-ягъ, вѣр-н-тъ « croire ».

B. *Le thème de l'infinitif comporte le suffixe -ѣ-, ce suffixe -ѣ- prenant phonétiquement le timbre -а- après chuintante ou j.*

Types : сяду, сид-н-шь, сид-ягъ, сид-ѣ-тъ « être assis »; леж-у, леж-н-шь, леж-ягъ, леж-а-тъ « être couché ».

Il n'est pas de verbe russe qui ne rentre dans l'une de ces quatre classes. Même les sept verbes : рев-у, рев-е-шь, рев-ѣ-тъ « beugler »; -шиб-у, -шиб-е-шь, -шиб-н-тъ « frapper »; гон-ю, гон-н-шь, гн-а-тъ « pourchasser »; сплю, сп-н-шь, сп-а-тъ « dormir »; бѣг-у, бѣж-н-шь, бѣж-а-тъ, « courir »; чт-у, чт-н-шь, чт-н-тъ « honorer »; et хоч-у, хоче-шь, хот-н-мъ, хот-ѣ-тъ « vouloir » n'ont de l'irrégularité que l'apparence; sans doute,

le présent de ces verbes, *en tout* pour les quatre premiers, *en partie* pour les trois autres, est emprunté à des formations verbales autres que celles que fait prévoir leur infinitif; mais ces formes du présent, tout inattendues qu'elles soient, se laissent aisément répartir entre les diverses classes ci-dessus énumérées. On en peut dire autant des deux verbes *вста-ть* « se lever », *постав-ть* « placer », et de quelques autres spécimens hétéroclites.

Cette distribution des verbes russes en quatre classes n'est pas valable seulement pour les changements morphologiques : elle encadre également bien les faits d'accentuation, et c'est pourquoi il suffira, au cours de cette étude, d'en suivre pas à pas les subdivisions. Mais, avant d'examiner le détail des faits particuliers propres à chaque classe, il convient d'exposer quelques faits très généraux communs à tous les verbes, sans distinction de classe.

L'accentuation des différentes formes verbales se règle, pour le thème du présent, sur l'accentuation de l'indicatif présent, et, pour le thème de l'infinitif, sur l'accentuation de l'infinitif proprement dit. Quant aux formules toniques du présent et de l'infinitif, elles offrent entre elles des concordances telles que, l'une de ces formules étant connue, on peut à coup sûr prévoir l'autre⁽¹⁾.

L'accent des verbes est fixe ou mobile.

I. On dit qu'un verbe a l'accent *fixe* quand la place de l'accent est la même à l'infinitif et à *toutes* les personnes du présent.

Exemples : *нес-ти́, нес-у́, нес-е-шь; дви́-цу-ть, дви́-ну, дви́-не-шь; бы-ва́-ть, бы-ва́-ю, бы-ва́-е-шь; вѣр-и́-ть, вѣр-ю, вѣр-и́-шь; леж-а́-ть, леж-у́, леж-и́-шь; вы́-нес-ти, вы́-нес-у, вы́-нес-е-шь* « porter dehors ».

On voit que l'accent fixe n'a point de place déterminée : il tombe indifféremment sur la désinence, le suffixe, la racine ou le préfixe.

Tout verbe dont l'infinitif non monosyllabique porte l'accent ailleurs que sur la syllabe finale est un verbe d'accentuation fixe.

Cette règle ne souffre pas d'exception⁽²⁾.

⁽¹⁾ Il ne s'agit, pour le moment, que de l'analyse matérielle, extérieure, et nullement de l'interprétation des faits. Les deux règles dont l'exposé suit sont donc de simples règles pratiques.

⁽²⁾ On peut rapprocher cette règle de la règle la plus générale de l'accentuation des substantifs : dans tout substantif dont le nominatif singulier n'accentue ni la finale ni l'initiale, l'accent est fixe. Mais on remarquera

II. On dit qu'un verbe a l'accent *mobile* quand la place de l'accent n'est la même qu'à l'infinitif et à la *première* singulier du présent.

Exemples : *вяза-á-ть, вяжý, вяже-шь; нос-ú-ть, носý, нос-н-шь* « porter ».

Le mouvement de l'accent, à l'indicatif présent, marque simplement opposition entre la première personne du singulier et toutes les autres. Dans ces limites même, le mouvement de l'accent reste étroitement déterminé : quand l'accent apparaît sur la finale de la première personne du singulier alors qu'il n'est point sur la finale des autres, c'est qu'il frappe la pénultième de ces autres personnes. On a *становлю́* : *станов-н-шь*; mais une accentuation *становлю́* : **ста́нов-н-шь* serait de tout point impossible.

Tout verbe dont l'indicatif présent accentue la syllabe finale de la première personne du singulier peut être un verbe d'accentuation mobile. La condition est nécessaire, mais non pas suffisante.

De ces deux règles il résulte que la *première* personne du singulier de l'indicatif présent reproduit l'accentuation de l'infinitif, aussi bien dans les verbes d'accentuation mobile que dans les verbes d'accentuation fixe.

Cette similitude d'accentuation à l'infinitif et à la première personne singulier du présent est un fait très général; ce fait admet pourtant certaines exceptions.

En principe, ces exceptions appartiennent à la classe III (suffixation *-jo-*, *-je-* au présent).

1° Les verbes en *-ов-á-ть* (*-ев-á-ть*), avec accent sur *-а-*, accentuent l'élément *-у-* (*-ю-*) au thème du présent : *торг-ов-á-ть, торг-ý-ю, торг-ý-е-шь; гор-ев-á-ть, гор-ю-ю, гор-ю-е-шь*. Nous reviendrons plus loin sur l'accentuation de ces verbes (classe III 2° B).

2° Certains verbes de la classe III 1° B, avec accent sur le suffixe *-а-* de l'infinitif, gardent l'accent sur la pénultième, c'est-à-dire sur un élément radical, même à la première personne singulier du présent. Ces verbes, dont il

combien l'accentuation des substantifs est plus libre : un substantif dont le nominatif singulier accentue l'initiale *peut* comporter un mouvement de l'accent, tandis qu'un verbe dont l'infinitif accentue l'initiale *a nécessairement* l'accent fixe.

est parfois difficile de dire s'ils sont primaires ou dérivés, comportent presque toujours un second présent du type dérivé (classe III 2° A a), lequel reproduit sans changement l'accentuation de l'infinitif. Ces verbes sont d'ailleurs en fort petit nombre :

- arch.* аѣк-а-ть, аѣчу et аѣк-а-ю « avoir faim » ;
 брѣх-а-ть, брѣшу, « aboyer ⁽¹⁾ » ;
 жад-а-ть (forme archaïque généralement remplacée par la forme analogique жажд-а-ть) жажду et жад-а-ю « avoir soif » ;
 зоб-а-ть, зоблю et зоб-а-ю (*Dic. Ac.*) « becqueter » ;
 зыб-а-ть, зыблю « agiter » ;
 -им-а-ть, -эмлю et им-а-ю « prendre » ;
 колеб-а-ть, колеблю et *arch.* колеб-а-ю « balancer » ;
 колых-а-ть, колышу et колых-а-ю « agiter ⁽²⁾ » ;
 лок-а-ть, *arch.* лóчу et лок-а-ю « laper » ;
 страд-а-ть, стражду, et plus communément страд-а-ю « souffrir » ;
 хром-а-ть, *arch.* хрámлю et хром-а-ю « boiter ⁽³⁾ ».

Les verbes аѣкать et жаждать sont des emprunts à la langue d'église; il en faut dire autant des formes стражду et хрámлю. La forme лóчу est à peine vivante. L'accentuation de зыблю a peut-être sa justification: 1° dans l'analogie de l'accentuation зыбать (*Reiff, Dictionnaire étymologique*, 1835-1836, et *Dał*); 2° dans l'analogie de l'impersonnel зыбитъ « il fait de la houle ».

* Quant aux verbes dont l'infinitif est monosyllabique, ils ne peuvent fournir d'argument ni pour ni contre la similitude d'accentuation de l'infinitif et de la première personne du présent.

Il en est de même des verbes dont l'infinitif ne doit son dissyllabisme qu'au phénomène proprement russe connu sous le nom de « vocalisme plein » : беречь (vieux slave *brěšti*), берѣж-ѣ-шь « garder » ; волóчь (vieux slave *vlěšti*), волóк-ѣ-шь, волóч-ѣ-шь « traîner » ; борó-ть (vieux slave *brati*), бор-ю, бóр-е-шь « vaincre » ; молó-ть (vieux slave *mlěti*), мел-ю, мѣд-е-шь « moudre », etc.

Plus instructif que ces considérations générales, l'examen des faits particuliers permet de fixer les véritables lois de l'accentuation du verbe. Le mo-

⁽¹⁾ брѣшý est également possible, mais on a uniquement брѣшешь.

⁽²⁾ *Dał* accentue колышý ?

⁽³⁾ хромлó dans *Vostokov*.

ment est venu de reprendre, au point de vue de l'accent, la classification morphologique exposée au début de cet article.

CLASSE I. — *La voyelle thématique du présent est normalement accentuée.*

Type : -ý, -é-шь.

Si l'infinitif comporte le suffixe -а-, ce suffixe est toujours accentué.

Les verbes de cette classe sont donc essentiellement des verbes d'accentuation fixe.

Nous croyons devoir citer tous les exemples, à l'exclusion des verbes dont le présent est monosyllabique.

A. *Le thème de l'infinitif ne comporte pas le suffixe -а-.*

беречь, береж-ý, береж-é-шь; брeс-тí, бред-ý, бред-é-шь « se trainer »; вeс-тí, вед-ý, вед-é-шь « conduire »; вeз-тí, вез-ý, вез-é-шь « voiturer »; влeчъ, влeк-ý, влeч-é-шь « traîner »; гнeс-тí, гнет-ý, гнет-é-шь « presser »; грeс-тí, грeб-ý, грeб-é-шь « gamer »; e-ть (e-тí), eб-ý, eб-é-шь « *fuitare* »; мeс-тí, мет-ý, мет-é-шь « balayer »; нeс-тí, нeс-ý, нeс-é-шь « presser »; пeчъ, пeк-ý, пeч-é-шь « cuire »; плeс-тí, плeт-ý, плeт-é-шь « tresser »; рeв-ý, рeв-é-шь (infin. рeв-ѣ-ть); *arch.* рeчь, рeк-ý, рeч-é-шь « dire »; скрeстí, скрeб-ý, скрeб-é-шь « tâcher »; стeрeчь, стeрeг-ý, стeрeж-é-шь « surveiller »; *dial.* тeп-с-тí, тeп-ý, тeп-é-шь « se trainer »; тeчь, тeк-ý, тeч-é-шь « couler ».

вяз-тí (*Dic. Ac.*, Daí), вяз-ý, вяз-é-шь (*Dic. Ac.*) « tricoter »; вх. г. грeс-тí, гряд-ý, гряд-é-шь, гряд-ýщíй « marcher »; клясть, клян-ý, клян-é-шь « maudire »; мяс-тí, мят-ý, мят-é-шь « troubler »; -пpячь, -пpяг-ý, -пpяж-é-шь « tendre, atteler »; пpясть, пpяд-ý, пpяд-é-шь « filer »; тpяс-тí, тpяс-ý, тpяс-é-шь « secouer ».

бoc-тí, бод-ý, бод-é-шь « frapper à coups de cornes »; волочъ, волок-ý, волоч-é-шь; полз-тí, полз-ý, полз-é-шь « ramper »; толочъ, толк-ý, толк-é-шь « piler ».

Vx. г. гус-тí, гуд-é-ть « résonner » : вѣтеръ гудеть, Daí; гуль глухой въ глуши гудеть, Derzavin, I, 369.

об-рѣс-ть et об-рѣс-тí, об-рѣт-ý, об-рѣт-é-шь « découvrir »; раз-свѣт-é-ть « le jour poindra »; сѣчь, сѣк-ý, сѣч-é-шь « couper »; цвѣс-тí, цвѣт-ý, цвѣт-é-шь « fleurir »; бѣг-ý, бѣг-ýть (infin. бѣж-а-ть).

клясть, клад-ý, клад-é-шь « poser »; красть, крад-ý, крад-é-шь « dérober »;

пасть, пад-ý, пад-é-шь « tomber »; пасти́, пас-ý, пас-é-шь « faire paître »;
расти́, раст-ý, раст-é-шь « croître ».

йти́, жив-ý, жив-é-шь « vivre »; и-ти́, ид-ý, ид-é-шь « aller »;
стричь, стриж-ý, стриж-é-шь « tondre »; -шиб-ý, -шиб-é-шь (infinitif
шиб-и́-ть).

грызть, грыз-ý, грыз-é-шь « ronger »; плыть, плыв-ý, плыв-é-шь
« flotter »; слыть, слыв-ý, слыв-é-шь « passer pour ».

блюсти́, блюд-ý, блюд-é-шь « observer ».

Les *exceptions* sont fort peu nombreuses :

лѣзть, лѣз-у, лѣз-е-шь « grimper descendre »;

ѣд-у, ѣд-е-шь, avec une accentuation conforme à celle de l'infinitif ѣх-
а-ть « *fahren* »;

Les deux verbes parallèles сѣе-ть, сѣд-у, сѣд-е-шь « s'asseoir », et лечь,
лѣг-у, лѣж-е-шь « se coucher »;

бýд-у, бýд-е-шь « je serai ».

On remarquera que trois de ces verbes ont à la racine une voyelle origi-
nellement longue; cf. F. de Saussure, *Mém. Soc. ling.*, VIII, p. 425 et suiv. Au
reste, l'accentuation serbe prouve l'antiquité des formes toniques сѣду, лѣгу,
бýду; cf. s. : сѣдем, лѣжем, бýдем. On peut également rapprocher s. jãхати,
jãшеш de r. хѣхатъ, хѣду.

L'accentuation traditionnelle du verbe ecclésiastique -вѣрз-ти « lier, fer-
mer » est -вѣрз-у, -вѣрз-е-ши; mais cette accentuation n'a point de vérifi-
cation dans la langue parlée.

L'accentuation régulière крад-ý, крад-é-шь est confirmée par le serbe
крадем; pourtant le *Dictionnaire étymologique* de Reiff et le *Dictionnaire de
l'Académie* ne connaissent point d'autre forme que крад-у, крад-е-шь. Telle
est également l'accentuation usuelle de Krylov, cf. *Fables*, III, 11, vers 44 :

Тотъ не украдетъ, не обманетъ.

Malgré l'accentuation régulière ид-ý, ид-é-шь, on dit communément идетъ
слухъ (cf. Krylov, *Fables*, III, 16, 9). On retrouve cette même accentuation
sur la racine dans les dictons où les formes идетъ, идетъ, etc., font pendant
aux formes видишь, видитъ, etc.; voir Дал', *sub* види. Cf. s. иде.

Enfin l'un des verbes de cette classe paraît avoir subi l'influence de l'accentu-
ation normale de certains présents de la classe III 1° B et peut-être, en par-

ticulier, des trois personnes du singulier du présent хочѹ, хоче-шь, хоче-тъ : c'est le verbe мочь, мог-ѹ, мож-е-шь, etc., « pouvoir ». Cf. s. mòry, мѡжеш.

Quant aux formes волѹч-е-шь, волѹч-е-шь-ся, etc. attestées par le *Dictionnaire de l'Académie*, on peut les considérer comme de simples fautes de graphie pour волѹч-п-шь, волѹч-п-шь-ся, etc., du verbe волѹч-и-тъ (classe IV); il n'y a donc point lieu de les rapporter à l'infinitif волѹчь⁽¹⁾.

Sur la double forme -пм-ѹ : -ѹм-е-шь et -ѹм-ѹ : -ѹм-ѹ-шь (-ѹм-ѹ : -ѹм-ѹ-шь), voir plus loin, p. 455.

Certains verbes de cette classe, en slave commun, accentuaient la désinence -и de l'infinitif; cette désinence accentuée se maintient en russe, bien que, pour la plupart des exemples, l'analogie des infinitifs usuels à finale primitivement atone ait créé des doublets en -тъ.

Ex. : птѹ, cf. s. ѹтъ; растѹ, cf. s. рѹсти. Il n'existe point, pour ces deux verbes, de doublet en -тъ. M. Roman Brandt paraît tenté de supposer une forme populaire *рость, mais il n'en fournit point d'exemple (Roman Brandt, trad. russe de la *Morphologie comparée* de Miklosich, p. 455, n. 1).

грестѹ, cf. s. грѣсти; мѣстѹ, cf. s. мѣсти; нестѹ, cf. s. нести; плѣстѹ, cf. s. плѣсти; печѹ (Krylov, *Fables*, II, 16, 1), cf. s. пѣти; жечѹ « brûler » (Koloso, *Замѣтки о языкѣ и народнои поэзи въ области сѣверно-великорускаго говора*, p. 27), cf. s. жѣти; трастѹ, cf. s. трѣсти; бѣстѹ, cf. s. бѣсти; толчѹ (Koloso), cf. s. тѹчи, etc. Tous ces verbes possèdent un doublet en -ь, doublet analogique qui, parfois, dans l'usage courant, et notamment pour les racines terminées par une gutturale, a supplanté la forme en -ѹ : гресть, мѣсть, несть (en composition prépositionnelle), плѣсть, печь (seule forme usuelle), жечь (*idem*), трасть (en composition prépositionnelle, Deržavin, II, 539, et I, 14), толчь (seule forme usuelle), etc.

A ces exemples on opposera les verbes qui ignorent l'infinitif en -тѹ; la conformité de l'accentuation serbe prouve que ces verbes, dès l'époque slave commune, accentuaient, à l'infinitif, la voyelle de la racine :

прѣсть, cf. s. прѣсти; сѣсть cf. s. сѣсти; сѣчь, cf. s. сѣти; класть, cf. s. класти; красть, cf. s. красти; пасть (rac. *pad-*), cf. s. пасти; стричь, cf. s. стрѣти; гризть, cf. s. гристи; плыть, cf. s. плѣти; слыть, cf. s. слѣти, etc.

Remarque. — Dans ces verbes, presque sans exception, la voyelle de la racine était originellement *longue*.

⁽¹⁾ Le *Dictionnaire de l'Académie*, *sub* волѹчь, donne : « волѹчь, чѹ, чешь »; il faut lire чѹ et non чѹ.

L'infinitif *нaчú* (rac. *pas-*), malgré *s. nàчн*, doit sa désinence *-тú* à l'analogie des infinitifs en *-тú* formés sur les racines dont la consomme finale est une syllabe. Cette action analogique a permis de distinguer les deux infinitifs formés sur les racines *pad-* et *pas-*.

D'ailleurs la forme *нaчть* (rac. *pas-*) est conservée, au moins par les poètes, dans le composé *сначть*; cf. Krylov, *Fables*, II, 4, 84; Deržavin, I, 328 (exemples cités par Roman Brandt, *Morph. comp.*, p. 455, n. 1).

B. *Le thème de l'infinitif comporte le suffixe -а-*.

бр-а-ть, бр-ý, бр-é-шь « prendre »; *др-а-ть, др-ý, др-é-шь* « déchirer »; *зв-а-ть, зв-ý, зв-é-шь* « appeler »;

ор-á-ть, ор-ý, ор-é-шь « hurler »; *сос-á-ть, сос-ý, сос-é-шь* « têter »; *тк-а-ть, тк-у, тк-е-шь*, mais aussi *точ-é-шь* (*Dic. Ac. et Dal*) « tisser ».

Cette catégorie, qui ne comprend en tout qu'une dizaine de verbes, offre à peine une seule exception : *ср-а-ть, ср-ý* et *ср-у*, mais *сёр-е-шь* « *ca-care* ».

À l'infinitif *стон-á-ть, стен-á-ть* « gémir » répond un indicatif présent dont les formes usuelles sont : *стон-ý, стен-ю* (Vostokov) et *стон-ю* (Miklosich-Brandt), *стón-е-шь, стón-е-тъ, стón-е-мъ, стón-е-те, стón-утъ*. Il y a ici contamination de deux formations différentes, **stenje-* et **stone-*. Les formes *стен-ю* et *стон-ю* contiennent le suffixe *-je-* (classe III), et l'accent des deux autres personnes du singulier et des deux premières personnes du pluriel est celui du type *ввжý, вѣже-шь*, voir plus bas; cf. *sten-jǎ, stea-je-si*, etc., seules formes connues en vieux slave. Mais la première personne singulier *стон-ý* et la troisième personne pluriel *стón-утъ* appartiennent à la classe I, bien que cette troisième personne suive l'accentuation des deux autres *стón-е-мъ, стón-е-те*. Quant à la forme *стен-é-тъ* employée par Deržavin (II, 613) avec l'accentuation régulière de la classe I, elle suppose une première personne **стен-ý*.

Les infinitifs serbes prouvent que l'accentuation du suffixe *-а-* est ancienne. Ex. : *брǎти, дѣрати, ткǎти, срǎти*, etc.

CLASSE II. — *Le suffixe -нү- du thème de l'infinitif est accentué ou atone. Parallèlement, la voyelle thématique du présent est accentuée ou atone.*

Deux types possibles : *-нý-ть, -нý, -нѣ-шь*, mais aussi *-нү-ть, -нү, -нѣ-шь*.

Les verbes de cette classe sont donc essentiellement des verbes d'accentuation *fixe*, et c'est pourquoi il suffira d'indiquer l'accent de l'infinitif.

A. *Le suffixe -ну- se maintient à tout le thème de l'infinitif.*

L'aspect de ces verbes présente un double caractère : il est *perfectif* et exprime l'unité d'action. Mais à chacun de ces verbes correspond en général un autre verbe de formation différente et d'aspect *imperfectif*. On peut s'autoriser de cette correspondance pour formuler la règle empirique qui suit :

Tout verbe perfectif en -ну-ть reproduit l'accentuation du verbe imperfectif correspondant.

En d'autres termes : si le verbe imperfectif a l'accent sur le suffixe, le perfectif en -ну- accentue le suffixe -ну-; et si le verbe imperfectif a l'accent sur une syllabe de la racine, le perfectif en -ну- accentue cette même syllabe de la racine.

Ex. : вер-ну́-ть, вер-ну́, вер-не́-шь, вер-нѣ́-ть « tourner »; стег-ну́-ть, стег-а́-ть « fouetter »; шевель-ну́-ть, шевел-и́-ть « remuer »; порх-ну́-ть, порх-а́-ть « voleter »; ворох-ну́-ть, ворош-и́-ть « remuer »; кос-ну́-ть-ся, кос-а́-ть-ся « toucher »; пуг-ну́-ть, пуг-а́-ть « effrayer »; зѣв-ну́-ть, зѣв-а́-ть « bâiller »; мах-ну́-ть, мах-а́-ть « agiter »; лиз-ну́-ть, лиз-а́-ть « lécher »; ныр-ну́-ть, ныр-и́-ть « plonger »; улыб-ну́-ть-ся, улыб-а́-ть-ся « sourire », etc.

Mais : дѣр-ну-ть, дѣрг-а-ть « secouer »; лоп-ну-ть, лоп-а-ть(-ся) « crever »; трó-ну-ть, трóг-а-ть « toucher »; кáп-ну-ть, кáп-а-ть « goûter »; царáп-ну-ть, царáп-а-ть « écorcher »; двí-ну-ть, двíг-а-ть; хрюк-ну-ть, хрюк-а-ть « grogner », etc.

Trois perfectifs en -ну- ont pour correspondants imperfectifs des verbes dont l'infinitif ne comporte point de suffixation. Dans ces trois verbes, l'accent frappe la racine : дý-ну-ть, ду-ть « souffler »; -вѣрг-ну-ть, *-вреч « lancer »; -стíг-ну-ть, -стичь « atteindre ». Le suffixe -ну- est également atone dans les deux présents дѣ́-ну et стá-ну en regard de дѣ́-ть et стá-ть.

Quant aux trois verbes рях-ну́-ть-ся (-ну́- accentué) « perdre l'esprit », трáх-ну-ть (-ну- atone) « lancer » et хлáы-ну-ть (*idem*) « gicler », ils n'ont point de correspondant imperfectif. Il en faut dire autant de мíу-ну-ть

« dépasser », *ми-нов-á-ть* n'étant qu'une forme secondaire refaite sur le modèle du perfectif ⁽¹⁾.

Les exceptions à la règle générale d'accentuation des perfectifs en *-ну-* sont assez peu nombreuses :

черп-нѹ-ть, *чѣрп-а-ть* « puiser »; *шорѡх-ну-ть*, *шорѡш-á-ть* « faire du bruit »; *трых-нѹ-ть*, *трѹс-н-ть* « avoir peur »; *хваст-нѹ-ть*, *хвást-а-ть* « se vanter »; *маз-нѹ-ть*, *мáз-а-ть* « graisser »; *зи-ну-ть*, *зи-á-ть* « être béant »; *кú-ну-ть*, *кúд-á-ть* « lancer »; *прыг-нѹ-ть*, *прыг-а-ть* « sauter »; *шмыг-нѹ-ть*, *шмыг-а-ть* « frotter » ⁽²⁾.

A ces neuf verbes on en pourrait ajouter une douzaine d'autres dont les imperfectifs sont en *-ѣ-ть* (*-á-ть*), classe IV B. Mais on verra plus loin que les verbes de la classe IV B accentuent uniformément le suffixe de l'infinitif; et cette uniformité du ton suffit à justifier le manque de parallélisme entre l'accentuation de ces verbes et celle de leurs perfectifs en *-ну-ть* :

пѣр-ну-ть, *перд-ѣ-ть* « *pedere* »; *гляд-ну-ть*, *гляд-ѣ-ть* « regarder » (mais *глядѹ-ть* d'après Grot, cette accentuation sur le suffixe étant la seule admise par les composés prépositionnels : *взгляд-нѹ-ть*, *загляд-нѹ-ть*, etc.); *грѣ-ну-ть*, *грем-ѣ-ть* « gronder » (du tonnerre); *хряс-ну-ть*, *хряст-ѣ-ть* et *хрѹс-ну-ть*, *хруст-ѣ-ть* « craquer »; *дрѡг-ну-ть*, *дрож-á-ть* « trembler »; *жѹрк-ну-ть*, *журч-á-ть* « murmurer »; *звѹк-ну-ть*, *звуч-á-ть* « résonner »; *стѹк-ну-ть*, *стуч-á-ть* « frapper avec bruit » (mais on a dial. *стѹк-а-ть*); *визг-ну-ть*, *визж-á-ть* « crier »; *свѣс-ну-ть*, *свист-ѣ-ть* « siffler »; *скрѣп-ну-ть*, *скрѣп-ѣ-ть* « grincer ».

Les verbes en *-ов-а-* (classe III 2^o B) n'ont point, à l'ordinaire de corrépondant perfectif en *-ну-*; on a cependant *риск-нѹ-ть* : *риск-ов-á-ть* « risquer ». Les trois verbes primaires *клев-á-ть* « becqueter », *плев-á-ть* « cracher », *сов-á-ть* « fourrer » possèdent des perfectifs en *-ну-* accentués sur la racine : *кльѡ-ну-ть*, *плѡ-ну-ть*, *сѹ-ну-ть*. Mais l'accentuation demeure suffixale dans le parallélisme *жев-нѹ-ть* : *жев-á-ть* « mâcher ».

On voit que, dans tous les verbes de cette série, l'accent n'a que deux places possibles, le suffixe ou la voyelle présuffixale. Un seul verbe fait exception : *кашля-ну-ть*, d'après *кашл-я-ть* « tousser » (*Dis. Ac., Dal', Šarlovskij*); mais Grot accentue *кашлянѹть*, cf. *Русское правописание* ⁷, dans l'index sub *кашель*.

⁽¹⁾ L'accentuation *ми-нѹ-ть*, bien que seule attestée par les dictionnaires, est moins usuelle; pourtant on dit exclusivement *ми-нѹвшій*.

⁽²⁾ *прыг-ну-ть* et *шмыг-ну-ть* (accentuation initiale) sont également possibles, mais d'emploi populaire.

Quatre verbes en *-нү-* suivent l'accentuation *mobile* à l'indicatif présent : *глі-нү-ть*, quand il entre en composition prépositionnelle, par exemple *за-глі-нү-ть*, *за-глі-нү*, *за-глі-не-шь*; Grot, même pour le simple, ne connaît que cette accentuation : *глі-нү-ть*, *глі-нү*, *глі-не-шь*;

le composé *по-мя-нү-ть*, *по-мя-нү*, *по-мя-не-шь* « rappeler le souvenir de », auquel *по-мн-а-ть* sert d'imperfectif;

le composé *об-манүть*, *об-манү*, *об-мане-шь* « tromper »;

enfin *тя-нү-ть*, *тя-нү*, *тя-не-шь* « tirer ».

Ces deux derniers verbes, autrement encore que par cette accentuation inattendue, méritent une place à part dans la catégorie A : 1° *об-манүть* n'a du suffixe *-нү-* que l'apparence, puisque le *-н-* appartient à la racine, cf. *ман-и-ть*; l'accentuation mobile *ман-и-ть*, *ман-ю*, *ман-и-шь* n'a pas été d'ailleurs sans exercer quelque influence sur celle du verbe *об-манүть*; 2° *тя-нү-ть* est *imperfectif*⁽¹⁾.

On pourrait citer également *ми-нү-ть*, *ми-нү*, *ми-не-шь*; mais l'accentuation fixe initiale *ми-нү-ть*, *ми-нү*, *ми-не-шь*, à Moscou tout au moins, paraît plus en usage.

B. Le suffixe *-нү-* manque au passé.

Ces verbes, par opposition à ceux de la catégorie A, sont : 1° *imperfectifs*; 2° *inchoatifs*; 3° toujours *intransitifs*. Assez peu nombreux (une soixantaine tout au plus dans la langue usuelle), ils deviennent perfectifs par l'adjonction d'un préfixe, et souvent ils ne connaissent de passé qu'à cette forme composée.

Tout verbe inchoatif imperfectif en *-нү-ть* accentue la syllabe présuffixale.

Ex. : *блэк-нү-ть*, *блэк-нү*, *блэк-не-шь* « se flétrir »; *мерз-нү-ть* « se geler »; *зйб-нү-ть* « se transir de froid »; *вй-нү-ть* « se flétrir »; *сбх-нү-ть* « se dessécher »; *пүх-нү-ть* « se gonfler »; *слп-нү-ть* « devenir aveugle »; *чх-нү-ть* « dépérir »; *лп-нү-ть* « se coller »; *стй-нү-ть* « se refroidir »; *брюзг-нү-ть* « s'enfler », etc.

⁽¹⁾ Deux autres verbes en *-нү-* n'ont également du suffixe *-нү-* que l'apparence : *-пвуть*, doublet de *-пять* « étendre », forme développée sur l'indicatif présent *пву*, et *внүть*, forme substituée à *внять* « retirer »; mais ni l'un ni l'autre de ces deux verbes n'offre d'intérêt pour l'accentuation.

Le verbe *тя-нү-ть* n'est point le seul imperfectif de cette série : il en existe au moins deux autres : *г-нү-ть* « courber » et *скліз-нү-ть* « glisser », ce dernier différencié par l'accent du perfectif *скліз-нү-ть* = *скольз-нү-ть*. Sur cette différenciation de l'aspect par l'accent, voir plus bas, p. 454.

Il n'existe qu'une seule exception : *то-пý-ть, то-пý, то-пе-шь* « s'enfoncer dans l'eau, se noyer », bien qu'on dise régulièrement : *тóп-пу-ть, тóп-пу*. L'accentuation de *то-пý-ть*, suffixale et mobile, est donc doublement exceptionnelle.

Deux verbes de cette série sont monosyllabiques : *ль-пу-ть*, doublet de *лúп-пу-ть*, et *е-пу-ть* « s'endormir », ce dernier employé surtout en composition prépositionnelle. Un troisième, trissyllabique par vocalisme plein, accentue régulièrement la syllabe présuffixale : *холо-пу-ть* « se refroidir ». On sait que ces trois verbes conservent le suffixe *-пу-* au passé.

CLASSE III. — *La voyelle thématique du présent est originellement et normalement atone.*

Type : *-ю, -е-шь*, valant *-jy, -je-шь*.

Un assez grand nombre de verbes de cette classe (cf. plus bas, 1° B a) suivent l'accentuation *mobile*, accentuant la finale de la première personne du singulier, bien que les finales des autres personnes restent atones; *mais l'apparition de l'accent sur la finale de la première personne du singulier, quoique pan-slave, est secondaire.*

1° *Verbes primaires.*

A. *Le thème de l'infinitif ne comporte pas le suffixe -а- (-я-).*

Les verbes de cette série sont trop peu nombreux pour n'être pas intégralement cités; presque tous sont tirés de racines dont l'élément terminal est vocalique.

L'accent est fixe : la syllabe qu'il frappe est la prédésinentielle à l'infinitif et la présuffixale au présent.

a. *L'élément terminal de la racine est vocalique.*

дý-ть, дý-ю, дý-е-шь; -у-ть, -ý-ю (dans *обúть, разúть, поп. перебúть*) « s'abausser »; *грѣ-ть, грѣ-ю* « s'chauffer »; *смѣ-ть, смѣ-ю* « oser »; *спѣ-ть, спѣ-ю* « mûrir »; *зна-ть, зна-ю; сiя-ть, сiя-ю* « briller »; *бpи-ть, бpе-ю* « raser »; *arch. по-чiт-ть, по-чi-ю* « reposer »; *вы-ть, вó-ю* « hurler »; *кры-ть, крó-ю* « couvrir »; *мы-ть, мó-ю* « laver »; *ны-ть, нó-ю* « faire mal, éprouver une douleur »; *пы-ть, рó-ю* « fouir ».

Les sept verbes *бп-ть, бью, бьс-шь* « battre », *вп-ть* « enrouler », *лп-ть*

« verser », ши-ть « boire », ши-ть « coudre », puis гши-ть « se pourrir » et пѣ-ть « chanter » appartiennent en réalité à la classe I : vx. sl. *vija* sort de **vej-a*, cf. lit. *vejù*. L'accentuation des formes monosyllabiques бью, вью, etc. ne fait pas question; quant aux formes dissyllabiques, elles suivent, pour l'accentuation, l'analogie du type général de la classe I : arch. би-ю, би-е-ши, etc; cf. бiя, бiемый, бiющii, бiючая жiла, бiение; гшi-ю, гшi-е-шь; по-ю, по-е-шь.

b. L'élément terminal de la racine est consonantique.

On ne compte que cinq verbes de cette espèce. Ils suivent, pour l'accentuation, l'analogie du type *mobile* вяз-á-ть, вяжý, вяже-шь (cf. plus bas, Ba) :

борó-ть (**bór-ti*), бор-ю, бór-е-шь « vaincre »; порó-ть (**pór-ti*), пор-ю, пór-е-шь « découdre »; колó-ть (**kól-ti*), кол-ю, кóл-е-шь « riquer »; полó-ть (**pél-ti*), пол-ю, пóл-е-шь « sarcler »; молó-ть (**mél-ti*, vx. sl. *mlé-ti*, cf. r. молоко, vx. sl. *mléko*), мел-ю, мéл-е-шь « moudre ».

On voit que, dans ces verbes, la voyelle de la racine est originellement brève.

B. Le thème de l'infinitif comporte le suffixe -a- (-я-) : -a- pur après racine terminée en sonne; -я- après racine terminée en voyelle.

a. L'élément terminal de la racine est consonantique.

Cette série comprend un peu plus de quatre-vingts verbes.

L'accent est mobile : suffixal à l'infinitif, présuffixal aux deuxième et troisième personnes du singulier et à tout le pluriel du présent, il passe sur la syllabe finale à la première personne du singulier du présent.

Quoique panslave (cf. s. хòбy, хòбеш), cette *mobilité* de l'accent à l'intérieur du présent n'est point ancienne : l'accentuation primitive était présuffixale à la première personne du singulier comme à toutes les autres personnes.

Ex. : чес-á-ть, чешý, чеше-шь « reigner », cf. s. чèsати, чешеш; лепет-á-ть, лепечý, лепече-шь « balbutier », cf. s. лепетати, лепешеш; мет-á-ть, мечý, мече-шь « lancer », cf. s. метати, мѣшеш; стл-á-ть, стел-ю, стел-е-шь « étendre » (manque en serbe); вяз-á-ть, вяжý, вяже-шь, cf. s. véзати, вѣшеш; глòд-á-ть, гложý, гложе-шь « ronger », cf. s. глòдати, глòдеш; ор-á-ть, ор-ю, ór-е-шь « labourer », cf. s. óрати, óреш; хочý, хоче-шь, cf. s. хòбy, хòбеш; каз-á-ть, кажý, каже-шь « montrer », cf. s. kázати, káшеш; пшe-á-ть, пишý, пiше-шь « écrire », cf. s. píсати, píшеш; иск-á-ть, ищý,

и́ще-шь « chercher », cf. s. и́скати, и́нтен; ли́з-á-ть, ли́жý, ли́же-шь « lécher », cf. s. ли́зати, ли́жен; ши́з-á-ть, ши́жý, ши́же-шь « enfiler », cf. s. ши́зати, ши́жен; ды́х-á-ть, ды́шý, ды́ше-шь (cf. ды́ш-á-ть, ды́ш-ý, ды́ш-и-шь) « respirer », cf. s. ды́сати, ды́шен, etc.

Remarque. — L'accentuation radicale des premières personnes serbes чѣмем, мѣем, etc. n'est pas un archaïsme, mais une simple conséquence de l'élimination des formes anciennes en -jy : les formes refaites ont pris tout naturellement l'accentuation des autres personnes.

L'accentuation primitive du présent, présuffixale à la première personne du singulier comme à toutes les autres, s'est pourtant conservée en russe dans une double série de verbes :

1° Dans les onze verbes de la série а́лк-á-ть, а́лчу (voir plus haut, p. 421).

Exceptionnelle si on l'oppose à celle de l'ensemble des autres verbes russes, l'accentuation de ces onze verbes est donc, au point de vue historique, parfaitement légitime. On peut citer encore un douzième verbe : зд-á-ть, зй́жду « bâtir ». Quant aux formes слы́шу, слы́ше-шь de слы́х-á-ть « entendre », elles empruntent simplement au verbe слы́ш-á-ть l'accentuation de sa première personne du singulier.

2° Dans une quinzaine de verbes qui accentuent la syllabe présuffixale au thème de l'infinitif comme au thème du présent, et qui, par conséquent, rentrent de plein droit dans la catégorie des verbes d'accentuation *fixe*.

Le témoignage du serbe prouve que, pour certains de ces verbes tout au moins, l'accentuation de la syllabe présuffixale au thème de l'infinitif est ancienne. Plusieurs de ces verbes sont dérivés; quelques-uns, même au présent, offrent une double conjugaison, l'une conforme au type dérivé (cf. plus bas, 2° A a), l'autre conforme au type primaire.

Liste complète de ces verbes :

прят-á-ть, прй́чу « cacher »; по́ис-á-ть, пой́шу « ceindre »; *arch.* глаго́л-á-ть, глаго́л-ю « parler »; рѣ́з-á-ть, рѣ́жý « couper », cf. s. рѣ́зати; ма́з-á-ть, ма́жу, cf. s. ма́зати; пла́к-á-ть, пла́чу « pleurer », cf. s. пла́кати; кли́к-á-ть, кли́чу « appeler à haute voix »; му́рлык-á-ть, му́рлычу « faire ron-ron »; сып-á-ть, сыпáю « répandre », cf. s. сй́пати;

ка́п-á-ть, ка́плю et ка́п-á-ю « goûter », cf. s. ка́пати; кра́п-á-ть, кра́плю et кра́п-á-ю « tacheter dégoûter »; ку́да́хт-á-ть, ку́да́хчу et ку́да́хт-á-ю

« glousser »; двѣг-а-ть, двѣжу et двѣг-а-ю; брызг-а-ть, брызжу et брызг-а-ю « jaillir », cf. s. брѣзгати « donner du lait »; прыск-а-ть, прыщу et прыск-а-ю « asperger⁽¹⁾ »; мык-а-ть, мычу et мык-а-ю « sérancer », et de même горемык-а-ть, горемычу et горемык-а-ю; рѣск-а-ть, рѣщу et рѣск-а-ю « trotter »; тык-а-ть, тычу et тык-а-ю « ficher ».

Remarque. — Dans tous ces verbes, sauf l'archaïque глгблѣю, la voyelle de la racine est originellement *longue* et d'*intonation rude*.

b. L'élément terminal de la racine est vocalique.

Cette série comprend à peine vingt verbes.

Le suffixe -я- est atone, et la voyelle thématique du présent garde son atonie originelle.

Si l'on s'en tenait à la constatation extérieure des faits, on pourrait dire : l'infinitif de ces verbes porte l'accent ailleurs que sur la syllabe finale; leur accentuation ne peut donc être que *fixe*.

L'accentuation serbe, pour la moitié des exemples tout au moins, prouve l'atonie primitive du suffixe -я-.

чѹ-я-ть, чѹ-ю « sentir », malgré s. чѹјати; вѣ-я-ть, вѣ-ю « souffler » malgré s. вѣјати; затѣ-я-ть, затѣ-ю, perf., « entreprendre »; лелѣ-я-ть, лелѣ-ю « dorloter », malgré s. лелѣјати се; надѣ-я-ть-ся, надѣ-ю-сь « espérer »; рѣ-я-ть, рѣ-ю « couler, souffler en rafale »; сѣ-я-ть, сѣ-ю, s. сѣјати; бѣ-я-ть, бѣ-ю « parler », s. бѣјати; кѣ-я-ть-ся, кѣ-ю-сь « se repentir », s. кѣјати се; лѣ-я-ть, лѣ-ю « aboyer », s. лѣјати; мѣ-я-ть, мѣ-ю « fatiguer »; тѣ-я-ть, тѣ-ю « fondre », s. тѣјати; dial. хѣ-я-ть, хѣ-ю « blâmer », s. хѣјати; чѣ-я-ть, чѣ-ю « espérer », s. чѣјати (Vuk); dial. шѣ-я-ть, шѣ-ю « brûler sans flamme ».

Remarque. — On voit également que, dans presque tous ces cas, la voyelle de la racine est une ancienne *longue*.

Trois verbes offrent une exception dont l'accentuation serbe confirme l'antiquité : ils accentuent le suffixe -я- à l'infinitif et la voyelle thématique au présent : arch. вопѣ-ѣ-ть, вопѣ-ю, вопѣ-ѣ-шь « crier », cf. s. уопѣјати;

⁽¹⁾ La forme прыщѹ, attribuée faussement par le *Dictionnaire de l'Académie* au verbe прыскаати, doit être rapportée au verbe прыщѣти. Cf. plus bas, p. 451, n. 2.

смѣ-й-ть-ся, смѣ-ю-сь, смѣ-ё-шь-ся « lire », s. смѣжати се; блѣ-й-ть, блѣ-ю, блѣ-ё-шь (Dic. Ac., Dal'), s. блѣжати ⁽¹⁾.

Sur да-ю et ста-ю, voir plus loin, p. 435.

2° *Verbes dérivés, dénominatifs ou déverbatifs, le thème de l'infinitif comportant toujours un suffixe.*

Dans ces verbes, la voyelle thématique du présent garde, à toutes les personnes, son atonie originelle.

A. *Le thème du présent comporte le même suffixe que le thème de l'infinitif.*

L'accentuation de ces verbes est constamment fixe : il suffira donc d'indiquer l'accent de l'infinitif.

a. *Verbes dénominatifs en -а- (-я-), déverbatifs itératifs en -а- (-я-), -ва-, -ыва- (-ива-).*

α. *Verbes dénominatifs en -а- (-я-).*

Le suffixe -а- (-я-) est tonique ou atone.

M. Roman Brandt a établi que, sous réserve d'actions analogiques toujours possibles, les dérivés dont le suffixe est indifféremment tonique ou atone reproduisent l'accentuation des primitifs ⁽²⁾. Cet accord entre l'accentuation du dérivé et celle du primitif explique et justifie la forme tonique de la plupart des verbes dénominatifs en -а- (-я-). On en jugera par les quelques exemples qui suivent :

дѹм-а-ть, d'après дѹма; дѣл-а-ть « faire », d'après дѣлю; здорѹв-а-ть-ся « dire bonjour », d'après здорѹвый; игр-а-ть « jouer », d'après игра; кашлять, d'après кашель; обѣд-а-ть « dîner », d'après обѣдъ; пелен-а-ть « emmailloter », d'après пеленá; печát-а-ть « imprimer », d'après печátъ; работ-а-ть « travailler », d'après работа; свát-а-ть « rechercher en mariage », d'après сватъ, свáта, etc.

De cet accord entre l'accentuation du dérivé et celle du primitif on ne

⁽¹⁾ L'accentuation блѣ-я-ть, блѣ-ю, блѣ-е-шь est la seule connue à Moscou; Grot donne блѣ-й-ть, блѣ-е-шь.

⁽²⁾ Roman Brandt, *Начертание славянской акцентологии*, p. 126 et suiv.

saurait trouver de meilleur témoignage que celui des verbes en *-пнч-а-ть* : ils reproduisent *toujours* l'accentuation des substantifs en *-никъ* sur lesquels ils sont formés.

Ex. : *алтынничать* « se faire donner abusivement de petites sommes », *алтынникъ*; *взяточничать* « grévaucher », *взяточникъ*; *бездѣльничать* « agir en fripon », *бездѣльникъ*; *сопѣрничать* « rivaliser », *сопѣрникъ*; *кустърничать* « pratiquer la petite industrie », *кустърникъ*; *либеральничать* « agir ou parler en libéral », **либеральникъ*; *любезничать* « faire l'aimable », *любезникъ*; *клеветничать* « salomnier », *клеветникъ*; *озорничать* « se conduire avec insolence », *озорникъ*; *прихотничать* « faire le capricieux », *прихотникъ*, etc.

S'il y a désaccord entre l'accentuation du verbe dénominatif en *-а-* et celle du primitif, ce désaccord, tout ancien qu'il soit, s'exprime *toujours* par l'accentuation du suffixe *-а-* : c'est ainsi qu'on a *ужас-а-ть* « effrayer », malgré *ужасъ*; *ласк-а-ть* « caresser », malgré *ласка*; *хвор-а-ть* « être malade », malgré *хворый*, etc. Mais une accentuation telle que **ужасать* serait de tout point impossible.

On sait qu'il est parfois malaisé de décider si tel verbe en *-а-* est : 1° dérivé ou primaire; 2° dénominatif ou déverbatif itératif. Il n'est donc point surprenant que, toutes les fois qu'un dénominatif en *-а-* contredit l'accent du primitif, il accentue le suffixe *-а-*, conformément à l'analogie des déverbatifs itératifs et du type le plus usuel des verbes primaires de suffixation identique.

β. Verbes déverbatifs itératifs en -а- (-я-), -ва-, -ыва- (-ива-).

Les suffixes -а- (-я-) et -ва- sont toujours accentués; le suffixe -ыва- (-ива-) est toujours atone, et l'accent frappe la syllabe qui le précède.

Ex. : *-плет-а-ть*, itératif de *плет-ти*; *на-чин-а-ть*, de *на-чѣть* « commencer »; *-бир-а-ть*, de *бр-а-ть*; *-гнб-а-ть*, de *гнб-ну-ть*, etc.

-вин-ѣ-ть, de *вин-и-ть* « accuser »; *-вѣр-ѣ-ть*, de *вѣр-и-ть* « croire »; *-кращѣ-ть*, de *кращ-и-ть* « teindre »; *-мѣчѣ-ть*, de *мѣч-и-ть* « marquer »; *-готовѣлѣ-ть*, de *готовѣ-и-ть* « préparer », etc.

бы-ва-ть, de *бы-ть*; *-бп-ва-ть*, de *бп-ть*; *-сты-ва-ть*, de *сты-ну-ть* « se refroidir », etc.

пис-ыва-ть, de *пис-а-ть*; *дѹм-ыва-ть*, de *дѹм-а-ть*; *-лгр-ыва-ть*, de

пр-á-ть; торг-óп-ыва-ть, de торг-оп-á-ть; говár-ива-ть, de говор-á-ть « parler »; хáж-ива-ть, de ход-á-ть « marcher »; сáж-ива-ть, de сид-á-ть « être assis », etc.

Pour les itératifs de cette dernière forme, une seule exception isolée : за-, от-, рас- et у-кúпор-ива-ть, de за-, от-, рас- et у-кúпор-п-ть « bouclier », « déboucher ».

Les présents да-ю́ : да-é-шь et ста-ю́ : ста-é-шь n'appartiennent point, en réalité, aux infinitifs да-вá-ть « donner » et ста-вá-ть « se lever », mais aux anciennes formes да-á-ти et ста-á-ти; ces deux exemples portent donc à cinq le nombre des exceptions de la classe III 1° B b.

Quant au présent -зна-ю́ : -зна-é-шь, il n'appartient pas non plus à l'infinitif зна-вá-ть; il n'est qu'une seconde forme tonique de зна-ю : зна-é-шь, forme adoptée par l'aspect imperfectif (cf. plus bas, p. 454).

b. Verbes dénominatifs en -ж-, ce suffixe -ж- prenant phonétiquement le timbre -а- après chuintante.

Tous les verbes de cette série sont *inchoatifs*; presque tous sont des dérivés d'adjectifs.

En principe, le suffixe -ж- (-а-) est accentué; pourtant un assez grand nombre de ces verbes gardent l'accentuation du primitif.

Il y a lieu de distinguer deux cas, suivant que l'infinitif compte deux ou plus de deux syllabes.

Si l'infinitif ne compte que deux syllabes, le suffixe est toujours accentué.

Ex. : бѣди-ж-ть « s'appauvrir »; видн-ж-ть-ся « devenir visible »; гов-ж-ть « faire ses dévotions »; кисл-ж-ть « s'aigri »; сѣд-ж-ть « blanchir » (des cheveux); ум-ж-ть « savoir »; муж-á-ть, etc.

Exceptions : плѣсн-ж-ть « se couvrir de moisissure », d'après плѣснь, плѣсени; сáдн-ж-ть « cuire, démanger », malgré саднó, cf. садн-п-ть; чáвр-ж-ть « languir », cf. les doublets чáвр-ж-ть et чáвр-п-ть.

Le verbe вѣтр-ж-ть « sécher au vent » garde l'accentuation du primitif вѣтеръ : cf. вѣтреньйй et вѣтряныйй, вѣтренькъ, вѣтрить; l'accentuation du *Dictionnaire de l'Académie*, вѣтрѣть, semble fautive : cf. за-вѣтрѣть, про-вѣтрѣть.

L'accentuation de dial. *ядр-ѣ-ть* « aigrir » est confirmée par celle des composés *на-ядрѣть*, *у-ядрѣть*; cependant *Дал* propose *ядрѣть*.

Pour *вшів-ѣ-ть* et *ржав-ѣ-ть*, voir ci-dessous.

Si l'infinitif compte plus de deux syllabes, le suffixe peut être accentué ou atone.

Ici encore l'accentuation du dérivé reproduit souvent celle du primitif, et cette persistance est due à ce qu'un très grand nombre de ces verbes sont formés sur des adjectifs appartenant à des séries toniques nettement déterminées. Il y a donc lieu de fonder la classification tonique de ces verbes sur une répartition méthodique des primitifs dont ils sont sortis.

α. Le suffixe -ѣ- (-а-) est accentué :

1° *Dans les verbes formés sur des adjectifs dont le seul élément thématique est -о-, ou sur des substantifs, et cela quelle que soit l'accentuation du primitif.*

Ex. : *голуб-ѣ-ть* « bleuir » (neut.), cf. *голубо́й*; *дешев-ѣ-ть* « devenir meilleur marché », cf. *дешёвый*; *дорож-а-ть* « devenir plus cher », cf. *дорого́й*; *здоров-ѣ-ть* « se mieux porter », cf. *здоровый*⁽¹⁾; *матер-ѣ-ть* et *матор-ѣ-ть*, « prendre de la force, devenir adulte », cf. *матеро́й* ou *ма́терый*; *молод-ѣ-ть* « rajeunir » (neut.), cf. *молодо́й*; *свирѣп-ѣ-ть* « devenir féroce », cf. *свирѣ́пый*; *солов-ѣ-ть* « devenir isabelle », cf. *солово́й*; *хорош-ѣ-ть* « embellir » (neut.), cf. *хоро́ший*, etc.

вечер-ѣ-ть « devenir sombre » (du jour), cf. *вече́рь*; *голод-ѣ-ть* « souffrir de la faim », cf. *голода́ть*; *нагот-ѣ-ть* « devenir nu », cf. *нагота́*; *сирот-ѣ-ть* « rester orphelin », cf. *сирота́*; *солод-ѣ-ть* « prendre un goût douceâtre », cf. *солода́ть*; *тшпун-ѣ-ть* « contracter la pépie », cf. *тшпу́нь*, gén. -а; *тороп-ѣ-ть* « perdre contenance », cf. *торопѣ́ть* et *торопѣ́ть*; *тягот-ѣ-ть* « graviter, peser », cf. *arch.* *тягота́*; *холод-ѣ-ть* « se refroidir », cf. *холода́ть*, etc.

On remarquera que l'accentuation de la plupart de ces verbes reproduit celle du primitif. Quant à l'opposition tonique dont le type *вечер-ѣ-ть* : *вече́рь* fournit un exemple, on sait qu'elle est usuelle en dérivation; cf. *вечер-о́къ* : *вече́рь*, *образ-е́ць* : *обра́зь*, *времен-и́къ* : *вре́мя*, etc.

L'accentuation du primitif est maintenue sur la pénultième dans les *quatre*

⁽¹⁾ Les adjectifs *дешёвый* et *здоровый* peuvent être considérés, au point de vue slave, comme ne comportant point d'autre suffixe que -о-.

verbes suivants : *убо́ж-ѣ-ть* « s'arranger », d'après *убо́гий*; *угро́м-ѣ-ть* « devenir morose », d'après *угро́мый*; *коро́бт-ѣ-ть* « contracter la gale », d'après *коро́ста*; et *юро́д-ѣ-ть* « perdre l'esprit », d'après *юро́дь*, *юро́дный*, *юро́дство*.

2° *Dans les verbes formés sur les adjectifs en -ный, et cela quelle que soit l'accentuation du primitif.*

Ex. : *води́н-ѣ-ть* « se charger d'eau », d'après *води́ный*; *леде́н-ѣ-ть* « se couvrir de glace », d'après *леде́ный*; mais : *вѣтре́н-ѣ-ть*, imper., « le vent s'élève », malgré *вѣтре́ный*; *каме́н-ѣ-ть* « se rétrécir », malgré *каме́нный*; *зеле́н-ѣ-ть* « verdir » (neutre), malgré *зеле́ный*; *дере́вн-ѣ-ть* « devenir dur comme du bois », malgré *дере́вни́ый*, etc.

On peut donc considérer comme exceptionnelles les accentuations : *бере́мен-ѣ-ть* « devenir enceinte », d'après *бере́менная*, cf. *бере́мя*; *дороди́н-ѣ-ть* « prendre de l'embonpoint », d'après *дороди́ный*; et *рума́н-ѣ-ть* « rougir » (neutre), d'après *рума́нный*; peut-être en faut-il dire autant de *па́смур-ѣ-ть* « s'assombrir », d'après *па́смурный*, et *цыгóт-ѣ-ть* « contracter le scorbut », d'après *цыгóтый*.

β. *Le suffixe -ѣ- est atone :*

1° *Dans les verbes formés sur les adjectifs en -áвый (-áвый), -íвый, -óвый :* ils en gardent l'accentuation.

Ex. : *крово́в-ѣ-ть* « se remplir de sang », d'après *крово́вый*; *худоща́в-ѣ-ть* « maigrir », d'après *худоща́вый*; *кудря́в-ѣ-ть* « friser » (neutre), d'après *кудря́вый*; *спеси́в-ѣ-ть* « prendre de l'orgueil », d'après *спеси́вый*; *суро́в-ѣ-ть* « prendre de la rudesse », d'après *суро́вый*, etc.

De même les deux dissyllabiques *внши́в-ѣ-ть* « devenir pouilleux », d'après *внши́вый*, et *ржа́в-ѣ-ть* « se rouiller » d'après *ржа́вый*.

Les quelques adjectifs en -ивый et -овый qui n'accentuent pas l'élément suffixal -ив-, -ов- transmettent leur accentuation, quelle qu'elle soit, à leur dérivé inchoatif : *ми́лостив-ѣ-ть* « se montrer bon », d'après *ми́лостивый* (on aurait aussi *ми́лостив-ѣ-ть* suivant Dal); *я́лов-ѣ-ть* « ne pas être pleine » (des femelles d'animaux), d'après *я́ловый*; *коро́стов-ѣ-ть* « contracter la gale », d'après *коро́стовый*; *луго́в-ѣ-ть* « se couvrir d'herbe », d'après *луго́вóй*.

Les quatre verbes *шци́в-ѣ-ть* « se couvrir de givre » *плáснев-ѣ-ть* « se

couvrir de moisissure », *прыщев-ѣ-ть* « se couvrir de boutons », et *тѣнев-ѣ-ть* « devenir vaseux » supposent des primitifs accentués sur l'initiale.

2° Dans les verbes formés sur les adjectifs en *-áтый* : ils en gardent l'accentuation.

Ex. : *пор. брюхат-ѣ-ть* « devenir enceinte », d'après *брюхатая*; *космат-ѣ-ть* « se couvrir de touffes de poils », d'après *космáтый*, *ноздревáт-ѣ-ть* « devenir spongieux ou poreux », d'après *ноздревáтый*, etc.

On dit pourtant *богат-ѣ-ть* « s'enrichir », malgré *богáтый* (cf. le verbe de sens contraire *бѣдн-ѣ-ть*).

3° Dans les verbes *дебѣл-ѣ-ть* « grossir » (neutre) et *постыдл-ѣ-ть* « devenir indifférent ou odieux », d'après l'accentuation des primitifs *дебѣлый* et *постыдлый*; mais on accentue le suffixe dans *тяжел-ѣ-ть* « devenir lourd », malgré *тяжѣлый* (cf. le neutre *тяжелó*).

4° Dans les verbes composés avec le préfixe *без-*.

Ex. : *безсил-ѣ-ть* « s'affaiblir », *безум-ѣ-ть* « perdre l'esprit », *о-бездѣнеж-ѣ-ть* (perf.) « rester sans argent », *о-бездѣствен-ѣ-ть* (perf.) « rester sans feuilles », *о-безлюд-ѣ-ть* (perf.) « rester sans habitants », *о-безнаро́д-ѣ-ть*, même sens, *о-безпа́мят-ѣ-ть* (perf.) « perdre la mémoire », etc.

B. Tandis que le thème de l'infinitif comporte la suffixation *-ов-а-* (*-ев-а-*), le thème du présent ne comporte que le premier élément de cette suffixation, sous la forme *-у-* (*-ю-*), devant le *j* du suffixe du présent.

Au point de vue du vocabulaire, cette catégorie verbale doit son importance à ce que, demeurée très vivante, elle fournit à la langue de tous les jours les divers néologismes dont celle-ci a besoin; au point de vue tonique, elle doit son originalité à ce que, même quand elle accentue le suffixe *-а-* au thème de l'infinitif, elle ignore le déplacement d'accent sur la finale de la première personne singulier du présent et partant conserve au suffixe *-ю-*, *-je* — sa complète atonie primitive.

Si de puissantes influences analogiques n'avaient imposé à un grand nombre de ces verbes l'accentuation de leurs primitifs, ils offriraient tous une forme tonique d'une constance parfaite : accentuation du suffixe *-а-* au thème de l'infinitif; accentuation du suffixe *-у-* (*-ю-*) au thème du présent (cf. plus haut, p. 420).

D'ailleurs, sauf le cas particulier des verbes formés sur les substantifs en -ство ou -ствие et des verbes empruntés en -пр-ов-а-ть dont il sera question plus loin, cette forme tonique reste la règle pour la *très grande majorité* des verbes en -ов-а-ть (-св-а-ть), et cela, quelle que soit l'accentuation des mots dont ils dérivent.

Ex. : торп-ов-á-ть, торп-ý-ю; гор-ев-á-ть, гор-ю-ю; дн-св-á-ть, дн-ю-ю « passer la journée »; колд-ов-á-ть, колд-ý-ю « faire des sortilèges »; лик-ов-á-ть, лик-ý-ю « se réjouir »; рис-ов-á-ть, рис-ý-ю « dessiner »; аренд-ов-á-ть, аренд-ý-ю « prendre à ferme »; имен-ов-á-ть, имен-ý-ю « nommer »; повиш-ов-á-ть-ся, повиш-ý-ю-сь « se soumettre »; рекоменд-ов-á-ть, рекоменд-ý-ю « recommander »; характериз-ов-á-ть, характериз-ý-ю « caractériser »⁽¹⁾, etc.

Mais à ces verbes accentuant le suffixe -а- de l'infinitif on en opposera une trentaine d'autres qui, de formations diverses, *reproduisent presque toujours l'accentuation des primitifs, sans accentuer jamais les éléments suffixaux*. On peut répartir ces verbes en deux catégories :

1° *Verbes trissyllabiques :*

вѣр-ов-а-ть, вѣр-у-ю « croire », вѣра; жáд-ов-а-ть « traiter avec bienveillance »; жéртв-ов-а-ть « sacrifier », жéртва; мѣл-ов-а-ть « pardonner à », mais млд-ов-á-ть « caresser »; польз-ов-а-ть-ся « user de », польза; потч-ев-а-ть « régaler », — la forme dialectale по-поштýй (Grot, *Russkoe правописание*⁷, p. 49) attestant au moins un composé *но-пошт-ов-á-ть; прáздн-ов-а-ть « chômer », прáздный; прóб-ов-а-ть « goûter, essayer », прóба, прóбный; рáд-ов-а-ть « réjouir », радъ, рáда; слѣд-ов-а-ть « suivre »; сѣт-ов-а-ть « se plaindre », cf. s. сѣта; трéб-ов-а-ть « avoir besoin de », трéба.

2° *Verbes de plus de trois syllabes et comportant généralement un élément préfixal :*

бесѣд-ов-а-ть, бесѣд-у-ю « converser », бесѣда; болѣзн-ов-а-ть « avoir du chagrin, compatir », болѣзнь; досáд-ов-а-ть « avoir du dépit », досáда; завѣд-ов-а-ть « envier », вѣдѣть, вѣдывать; исповѣд-ов-а-ть « сол-

⁽¹⁾ Характеризовѣть offre un exemple remarquable d'accentuation sur la sixième syllabe à partir du commencement du mot; cf. Roman Brandt, *op. cit.*, p. 24.

fesser », cf. исповѣдывать; команд-ов-а-ть « commander », команда; обил-ов-а-ть « abonder », обилие; оруд-ов-а-ть « diriger », орудие; расхлбд-ов-а-ть « dépenser », расхлбдъ; собор-ов-а-ть « mettre en extrême onction », соборъ; совѣт-ов-а-ть « conseiller », совѣтъ; трапѣз-ов-а-ть « prendre le repas », трапѣза; урбд-ов-а-ть « estropier », урбдъ; христбс-ов-а-ть-ся « se donner le baiser de Pâques »; — enfin deux verbes qui accentuent le préfixe : пámýт-ов-а-ть « se souvenir », d'après пámýть, et пáсынк-ов-а-ть « épouiser les bourgeons », d'après пáсынокъ.

Deux séries fort nombreuses doivent être étudiées à part : les verbes formés sur les substantifs en -ство ou -ствіе; les verbes empruntés en -пр-ов-а-ть.

Verbes formés sur les substantifs en -ство ou -ствіе. — Ils en conservent la forme tonique; mais, l'élément suffixal -ов- n'étant *jamais* accentué, ils reportent sur le suffixe -а- l'accent des primitifs oxytonés.

Ex. : пýнств-ов-а-ть, пýнств-у-ю « se livrer à l'ivrognerie », пýнство; чýств-ов-а-ть « sentir », чýство; блáжѣнств-ов-а-ть « être heureux », блáжѣнство; бездѣтств-ов-а-ть « vivre sans enfants », бездѣтство; сирбтств-ов-а-ть « être orphelin », сирбтствб; существ-ов-á-ть « exister », существб; торжеств-ов-á-ть « triompher », торжествб; áвторств-ов-а-ть « faire le métier d'auteur », áвторство; вáрварств-ов-а-ть « agir en barbare », вáрварство; нýщнств-ов-а-ть « mendier », нýщнство; ходáтайств-ов-а-ть « faire des démarches », ходáтайствб; достáточеств-ов-а-ть « avoir ou être en quantité suffisante », достáточествб; ýночеств-ов-а-ть « vivre de la vie monastique », ýночествб, etc.; — бѣдств-ов-а-ть « être dans le besoin », бѣдствіе et бѣдствб; дѣйств-ов-а-ть « agir », дѣйствіе; препýтств-ов-а-ть « faire obstacle », препýтствіе; путѣств-ов-а-ть « voyager », путѣствіе, etc.

Et de même чѣств-ов-а-ть « honorer », учáств-ов-а-ть « prendre part », ипáчеств-ов-а-ть « se modifier », et autres formations similaires qui ne reposent point sur des primitifs en -ство ou -ствіе, mais dont l'accentuation est suffisamment justifiée par celle des mots apparentés. On peut citer encore вспомоцств-ов-á-ть « aider » et споспѣшств-ов-á-ть « favoriser », formations isolées dont l'accentuation finale s'explique par l'analogie de verbes tels que существ-ов-á-ть, торжеств-ов-á-ть, etc.

A peine existe-t-il une seule exception : вдбвств-ов-а-ть « être veuf ou veuve », malgré вдбвствб.

On voit que, dans ces verbes, l'accentuation sur la quatrième syllabe à partir de la fin (type *автоpеть-ов-а-ть*) reste assez rare; plus rarement encore, deux fois seulement, apparaît l'accentuation sur la cinquième syllabe (*лостáточеств-ов-а-ть*, *ýпочеств-ов-а-ть*).

Verbes empruntés en -ир-ов-а-ть. — Formés à l'imitation des verbes allemands en *-iren*, ils hésitent entre deux accentuations : 1° l'accentuation sur le suffixe *-а-*, conforme à celle de la très grande majorité des verbes proprement russes en *-ов-а-ть*; 2° l'accentuation sur l'élément *-ир-*, conforme à celle des verbes allemands en *-iren*.

Le choix entre ces deux accentuations dépend, dans une large mesure, du nombre des syllabes.

Si l'infinitif compte *quatre syllabes* seulement, l'accent sur la finale est de beaucoup le plus usuel, bien que l'accent sur l'antépénultième soit attesté par quelques exemples :

буксир-ов-á-ть « remorquer »; *драпир-ов-á-ть* « draper »; *лавир-ов-á-ть* « louvoyer »; *лакир-ов-á-ть* « laquer »; *меблир-ов-á-ть* « meubler »; *форсир-ов-á-ть* « forcer », etc.; mais : *манкир-ов-а-ть* « manquer »; *маркир-ов-а-ть* « marquer⁽¹⁾ », etc.

Si l'infinitif compte *cinq syllabes*, l'accent sur l'antépénultième l'emporte, mais les exemples d'accentuation sur la finale restent assez nombreux :

дебютир-ов-а-ть « débiter »; *десертир-ов-а-ть* « désertier »; *дирижи́р-ов-а-ть* « diriger »; *нивели́р-ов-а-ть* « niveler », etc.; mais : *абонир-ов-á-ть* « s'abonner »; *баллотир-ов-á-ть* « nommer à l'élection »; *командир-ов-á-ть* « commander »; *эмалир-ов-á-ть* « émailler », etc.

Enfin, si l'infinitif compte *plus de cinq syllabes*, l'accent frappe régulièrement l'antépénultième :

анализи́р-ов-а-ть « analyser »; *литиграфи́р-ов-а-ть* « lithographier »; *магнетизи́р-ов-а-ть* « magnétiser »; *телеграфи́р-ов-а-ть* « télégraphier »; *телефони́р-ов-а-ть* « téléphoner », etc.

L'accentuation *каземати́р-ов-á-ть* « casemater », attestée à la fois par Dał et le *Dictionnaire de l'Académie*, doit être considérée comme une exception assez rare.

⁽¹⁾ Dał accentue *маркировáть*; l'accentuation sur l'antépénultième, donnée par le *Dictionnaire de l'Académie*, semble plus conforme à l'usage courant.

La tendance actuelle de la langue est de développer, dans ces verbes, l'accentuation sur l'antépénultième, et bon nombre d'infinitifs que le *Dictionnaire de l'Académie* accentue sur la finale ont déjà reçu, dans Dař, cette accentuation de l'élément —пр—. D'autres hésitent encore entre les deux accentuations; tels, par exemple : вальсір—ов—á—ть « valser »; волтижір—ов—á—ть « faire des exercices de voltige »; кристалзір—ов—á—ть « cristalliser »; нейтралізір—ов—á—ть « neutraliser », etc.

Cette hésitation même résume bien le double caractère de l'accentuation des verbes en —ов—а—ть : les exemples que nous avons cités montrent en effet que, sauf exceptions fort peu nombreuses, l'accent, à l'infinitif de ces verbes, s'est réservé deux places d'élection, la finale et l'antépénultième, l'élément suffixal —ов— (—ев—) demeurant toujours atone.

Il reste à parler des quelques spécimens *primaires* que l'identité de conjugaison autorise à rapprocher des verbes éminemment *secondaires* de cette catégorie. Dans ces verbes, dont la vraie place serait sous classe III 1° B, l'élément —ов— : —у— (—ев— : —ю—) appartient à la racine, et le suffixe du thème de l'infinitif est simplement —а— (type вяз—á—ть). Au nombre de sept, ces verbes accentuent régulièrement, ainsi qu'il fallait s'y attendre, le suffixe —а— du thème de l'infinitif; mais ils offrent, au thème du présent, une anomalie remarquable : ils portent l'accent sur la voyelle thématique.

Liste de ces verbes : ков—á—ть, ку—ю, ку—é—шь « forger »; снов—á—ть, сну—ю, сну—é—шь « ourdir »; сов—á—ть, су—ю, су—é—шь (aussi, mais moins bien, сý—ю, сý—е—шь); блев—á—ть, блю—ю, блю—é—шь « vomir »; плев—á—ть, плю—ю, плю—é—шь; клеv—á—ть, клю—ю, клю—é—шь; жев—á—ть, жу—ю, жу—é—шь.

Quelques-uns ont peut-être appartenu primitivement à la classe I ou bien ont subi l'influence des verbes de cette classe : on a en effet, en vieux slave, les formes *kov-a*, *snov-a*, *bljiv-a*, *pljiv-a*, *živ-a*, et c'est à cette circonstance qu'ils devraient l'accentuation de la voyelle thématique du présent.

La loi très générale de l'atonie de la voyelle thématique dans les verbes de la classe III souffre donc, en tout, douze exceptions : les sept verbes précités et les cinq verbes de la classe III 1° B b (вопи—ю, емѣ—ю—сь, бле—ю [*Dic. Ac.*, Dař]; да—ю, ста—ю).

Il n'est pas sans intérêt de remarquer que, dans chacun de ces verbes, le *j* du suffixe du présent est précédé d'une voyelle.

CLASSE IV. — L'—н— suffixal du présent est accentué ou atone.

Deux types possibles : —́о, —́и—шь, mais aussi —ю, —н—шь (—́о, —н—шь).

A. Le thème de l'infinitif comporte le suffixe —н—.

Le suffixe —н— est accentué ou atone.

Causatifs, itératifs ou dénominatifs, les verbes à suffixe —н— n'ont point de formes toniques aussi nettement arrêtées que les autres verbes de la langue.

Il convient d'étudier successivement l'accentuation du suffixe de l'infinitif et de la voyelle thématique du présent.

ACCENTUATION DE L'INFINITIF.

Dans presque tous les verbes *non dénominatifs*, le suffixe —н— est accentué; dans les autres, l'accentuation ou l'atonie de ce suffixe dépend en général : 1° du nombre des syllabes; 2° du sens; 3° de la forme tonique du primitif.

Infinitifs dissyllabiques. — La plupart accentuent le suffixe, mais la proportion de ceux qui accentuent la racine demeure considérable, soit d'un peu plus de 27 p. 100 : sur 526 verbes examinés, 383 accentuent le suffixe, et 143 la racine.

Parmi les verbes qui le plus constamment *accentuent le suffixe*, on peut signaler :

1° Les itératifs et les causatifs primaires : воз—́и—ть « charroyer »; нос—́и—ть « porter »; буд—́и—ть « éveiller », etc.

2° Les dénominatifs causatifs formés sur des adjectifs auxquels répondent également des inchoatifs de la classe III en —́и—ть (—́а—ть) : черн—́и—ть « noircir », cf. черн—́и—ть; пьян—́и—ть « enivrer », cf. пьян—́и—ть; тон—́и—ть « amincir », cf. тон—́и—ть; кругл—́и—ть « arrondir », cf. кругл—́и—ть; свеж—́и—ть « rafraîchir », cf. свеж—́и—ть; част—́и—ть « multiplier », cf. част—́и—ть, etc. Mais les exceptions sont nombreuses : тепл—́и—ть « chauffer », cf. тепл—́и—ть; полн—́и—ть « remplir », cf. полн—́и—ть; мал—́и—ть « rapetisser », cf. мал—́и—ть; слаб—́и—ть « affaiblir », cf. слаб—́и—ть; стар—́и—ть « vieillir », cf. стар—́и—ть; гар—́и—ть « rapprocher », cf. гар—́и—ть; кисл—́и—ть « rendre acide », cf. кисл—́и—ть; низ—́и—ть « s'abaisser », cf. низ—́и—ть; нищ—́и—ть « appauvrir », cf. нищ—́и—ть.

« rendre friable », cf. *рыхлѣть*. On remarquera que toutes ces exceptions ont leur justification dans l'accentuation du primitif.

3° Les intransitifs, d'ailleurs fort peu nombreux : *спор-и-ть* « profiter »; *бул-и-ть* « faire tapage »; *гнус-и-ть* « parler du nez »; *груб-и-ть* « dire des grossièretés »; *груст-и-ть* « vivre dans la tristesse »; *дур-и-ть* « faire des sottises »; *кут-и-ть* « mener une vie débauchée »; *мудр-и-ть* « finasser »; *туж-и-ть* « avoir du chagrin »; *спѣш-и-ть* « se hâter »; *франт-и-ть* « faire le petit-maitre »; *хаз-и-ть* « vivre luxueusement »; *хацдр-и-ть* « avoir le spleen »; *ханж-и-ть* « montrer une piété affectée »; *шал-и-ть* « faire des folies »; *финт-и-ть* « faire des façons »; *хитр-и-ть* « ruser ». A peine peut-on citer deux exceptions : *стѣ-н-ть* « coûter », verbe primaire, et *трѣ-н-ть* « avoir peur ».

Quant aux infinitifs dissyllabiques *accentués sur la racine*, presque tous dénominatifs, ils doivent généralement cette accentuation à la persistance de la forme tonique du primitif : *сѣор-н-ть* « fâcher », cf. *сѣора*; *мѣч-н-ть* « tourmenter », cf. *мѣка*; *вѣр-н-ть*, cf. *вѣра*; *рѣн-н-ть* « blesser », cf. *рѣна*; *мѣсл-н-ть* « penser », cf. *мысль*, etc. L'accentuation initiale du verbe *числ-н-ть* « compter », malgré l'accentuation finale du primitif *числѣ*, doit être considérée comme une exception fort rare; il en est de même des accentuations inverses *мѣст-и-ть* « placer », malgré *мѣсто*, et *чуд-и-ть-ся* « s'étonner », malgré *чудо*, à côté de l'impersonnel *чѣд-н-т-ся* « il semble ». — Quelques causatifs primaires accentuent aussi la racine : *-бѣв-н-ть*; *вѣд-н-ть* « attirer »; *грѣб-н-ть* « piller »; *плѣв-н-ть* « fondre ».

Infinitifs trissyllabiques. — L'accentuation de ces verbes offre un contraste marqué avec celle de la série précédente : sur 170 verbes examinés, 76 seulement accentuent le suffixe, 83 accentuent la syllabe pénultième, et 11 l'antépénultième.

Sauf exceptions assez peu nombreuses, ils conservent sans changement l'accentuation du primitif : l'analyse qui suit en fait foi.

La plupart des infinitifs trissyllabiques à *pénultième accentuée* reposent ou sur des primitifs trissyllabiques accentuant eux-mêmes la pénultième, ou sur des primitifs dissyllabiques accentuant la finale.

Ex. : *готов-н-ть* « préparer », cf. *готовый*; *калѣч-н-ть* « estropier », cf. *калѣка*; *морѣз-н-ть* « exposer à la gelée », cf. *морѣзъ*; *отвѣт-н-ть* « répondre », cf. *отвѣтъ*; *охѣт-н-ть-ся* « chasser », cf. *охѣта*; *поко-н-ть* « tranquilliser », cf. *покоій*; *проказ-н-ть* « faire des folies », cf. *проказа*, etc.

Accentués sur le suffixe, les infinitifs trissyllabiques peuvent être répartis en quatre catégories :

1° Les causatifs formés sur des adjectifs auxquels répondent également des inchoatifs de la classe III en -́-ть : богат-́-ть « enrichir », cf. богатѣть; весел-́-ть « égayer », cf. веселѣть; зелен-́-ть « verdigriser », cf. зеленѣть; леден-́-ть « glacer », cf. леденѣть; молод-́-ть « rajeunir », cf. молодѣть, etc.

2° Les verbes formés sur des substantifs dissyllabiques accentués sur l'initiale (cf. plus haut, p. 436) : говор-́-ть, говоръ; город-́-ть « enclore », городъ; колос-́-ть-ся « ériger », колосъ; поров-́-ть « chercher à plaire », поровъ; пепел-́-ть « réduire en cendres », пепелъ; потрош-́-ть « vider » (un animal), потрохъ; сторож-́-ть « surveiller », сторожъ; сѣмен-́-ть « ensementer », сѣмя, etc. Mais мороч-н-ть « mystifier », malgré морокъ.

3° Les verbes formés sur des substantifs trissyllabiques en -а ou en -о accentués sur la finale : борон-́-ть « herser », борона́; долот-́-ть « tailler au ciseau », долото́; серебря-́-ть « argenter », серебря́; сует-́-ть « tourmenter », суета́; шелух-́-ть « écaler, écosses », шелуха́, etc.

4° Quelques verbes isolés, dont le premier, le troisième et peut-être le second paraissent être primaires : ворот-́-ть « retourner »; колот-́-ть « frapper »; волоч-́-ть « traîner »; молот-́-ть « battre » (le grain); станов-́-ть « placer ».

Près de la moitié de ces verbes doivent leur trissyllabisme au « vocalisme plein » et sont des dissyllabes au point de vue panslave. Cette forme vocalique est, au contraire, assez rare dans les verbes trissyllabiques accentués sur la pénultième; sur 83 verbes étudiés, on n'en peut relever que 8 exemples : дорóж-н-ть « canneler », d'après дорóга; корóб-н-ть « courber »; мерéц-н-ть-ся « briller indistinctement »; морóз-н-ть; морóч-н-ть; порóжн-н-ть « vider », d'après порóжнiи; arch. сорóм-н-ть « couvrir de honte », d'après сорóмъ; холóп-н-ть « tenir en servage », d'après холóпъ.

Quant à l'accentuation *initiale* des infinitifs trissyllabiques, elle a toujours sa justification dans la forme tonique du primitif : звáхар-н-ть « s'occuper de sorcellerie », звáхарь; кáверз-н-ть « embrouiller une affaire », кáверза; кле́йстер-н-ть « coller à l'amidon », кле́йстеръ; кúпор-н-ть « boucher », кúпоръ; лáком-н-ть « nourrir de friandises », лáкомый; нáуз-н-ть « amoncer de cire les ruches vides », нáуза; сáхар-н-ть « sucser », сáхаръ; совѣт-н-ть

« amener au repentir », *сѡвѣсть*; *мар.* *стѡпор-и-ть* « bosser », *стѡпоръ*; *тѡбор-и-ть-ся* « se rassembler en une troupe », *тѡборъ*; *штѣмпел-и-ть* « timbrer », *штѣмпель*.

On voit qu'une bonne moitié de ces derniers verbes sont formés sur des mots d'emprunt.

Infinitifs de quatre syllabes. — Assez peu nombreux, ils gardent sans changement l'*accentuation du primitif* : *блѡговѣст-и-ть* « sonner » (à l'église), *блѡговѣстъ*; *мѡлостив-и-ть* « fléchir », *мѡлостивый*; *dial.* *судорож-и-ть-ся* « se hâter, s'agiter », *судорога*; *молочѡв-и-ть* « gajecuir », *молочѡвый*; *партизан-и-ть* « faire la guerre de partisans », *партизанъ*; *половин-и-ть* « partager en deux », *половина*; *скоморош-и-ть* « faire le bouffon », *скоморохъ*; *таратор-и-ть* « bavarder sans trêve », *тараторѡ*; *церемон-и-ть-ся* « faire des cérémonies », *церемонія*; *dial.* *чеботѡр-и-ть* « être savetier », *чеботѡръ*; *штукатур-и-ть* « enduire de stuc », *штукатуръ*; *эконом-и-ть* « économiser », *экономъ*.

Pourtant on accentue *конопат-и-ть* « calfeuter », malgré *конопать*.

ACCENTUATION DU PRÉSENT.

Seront seuls en cause les présents qui correspondent à des infinitifs accentués sur le suffixe.

D'une façon générale, l'-и- suffixal est *accentué* ou *atone* suivant que le verbe est dénominatif ou non. Mais, *fixe* quand il frappe l'-и- suffixal, l'accent est *mobile* quand cette voyelle est atone; et cette mobilité d'accent est identique à celle que nous avons déjà constatée dans certains verbes de la classe III.

Verbes dénominatifs. — *L'accent est fixe.*

Ex. : *гост-и-ть*, *гостѣ*, *гост-и-шь* « être en visite »; *черн-и-ть*, *черп-ю*, *черн-и-шь*; *дур-и-ть*, *дур-ю*, *дур-и-шь*; *весел-и-ть*, *весел-ю*, *весел-и-шь*; *говор-и-ть*, *говор-ю*, *говор-и-шь*; *борон-и-ть*, *борон-ю*, *борон-и-шь*, etc.

Un assez grand nombre de verbes nettement dénominatifs, soit qu'ils aient pris le sens causatif, soit qu'ils aient subi l'influence de primitifs paroxytonés, ont l'accent mobile : *жен-и-ть* « marier », *жен-ю*, *жен-и-шь*; *корм-и-ть*

« поупѣи », кормлю, корм-и-шь; купи-и-ть « acheter », куплю, купи-и-шь, etc. Une liste complète en sera donnée plus loin.

Verbes itératifs et causatifs. — *L'accent est mobile : frappant la pénultième des deuxième et troisième personnes du singulier et des trois personnes du pluriel, il avance sur la finale de la première personne du singulier.*

Type : вод-и-ть « conduire », вожу, вод-и-шь, cf. s. водити, водити.

Cette mobilité de l'accent est de tout point identique à celle qu'ont déjà révélée les verbes de la classe III 1^o Ba; quoique panslave, elle n'est point ancienne, et l'accentuation primitive frappait la syllabe présuffixale à la première personne du singulier comme à toutes les autres.

Si l'on ajoute aux verbes itératifs et causatifs ceux dont l'origine dénomi-native est probable ou certaine et qui pourtant n'accroissent la finale qu'à la première personne du singulier, on peut dresser une liste d'une soixantaine d'exemples :

жеп-и-ть, жеп-и-ю, жеп-и-шь; серд-и-ть « fâcher »⁽¹⁾.

брод-и-ть « errer »; вод-и-ть; воз-и-ть; отвор-и-ть, затвор-и-ть « ouvrir, fermer »; (про)глот-и-ть « avaler »; гон-и-ю, гон-и-шь; клон-и-ть « incliner »; коп-и-ть « amasser »; корм-и-ть; лов-и-ть « pêcher, capturer »; лом-и-ть « briser »; мол-и-ть « prier »; моч-и-ть « mouiller »; нос-и-ть « porter »; прос-и-ть « implorer »; рон-и-ть « laisser tomber »; скоб-и-ть « assujettir avec des crampons »; слон-и-ть « appuyer »; скобл-и-ть « doler »; по-соб-и-ть « aider »; топ-и-ть « submerger, chauffer »; топ-и-ть « tourner » (au tour); ход-и-ть « marcher ».

буд-и-ть; глуш-и-ть « assourdir »; губ-и-ть « perdre »; душ-и-ть « étouffer »⁽²⁾; крут-и-ть « tordre »; куп-и-ть; кус-и-ть « mordre »; луп-и-ть « peler »; пуск-и-ть « laisser aller »; руб-и-ть « hacher »; служ-и-ть « servir »; ступ-и-ть « faire un pas »; суд-и-ть « juger »; туж-и-ть; уч-и-ть « instruire »; шут-и-ть « plaisanter ».

бѣс-и-ть « enrager »; лѣп-и-ть « coller »; лѣч-и-ть « soigner »; стрѣл-и-ть « tirer » (à l'arc, au fusil); цѣп-и-ть « accrocher ».

дав-и-ть « comprimer »; дразн-и-ть « taquiner »; плат-и-ть « payer »; хвал-и-ть « louer, vanter »; хват-и-ть « saisir ».

люб-и-ть « aimer ».

⁽¹⁾ Roman Brandt, *op. cit.*, p. 14, atteste également une accentuation *сѣрдитѣся* justifiée par l'analogie de *сѣраце*.

⁽²⁾ Jelsin (*Правила ударенія въ русскомъ языкѣ*, p. 149) oppose *душѣ* : *душійшь* « parfumer » à *душѣ* : *душійшь* « étouffer ».

Enfin les trissyllabiques suivants :

волюч-*и*-ть; ворот-*и*-ть; желоб-*и*-ть (*Dic. Ac.*) « creuser en gouttière »;
колос-*и*-ть-ся; колот-*и*-ть; молот-*и*-ть; тороп-*и*-ть;
станов-*и*-ть.

Tandis que les dénominatifs prennent volontiers l'accentuation mobile distinctive des itératifs et des causatifs, il est au contraire fort rare que des verbes de cette seconde espèce (itératifs ou causatifs) accentuent les finales du présent; à peine pourrait-on citer deux exemples de cette anomalie : врат-*и*-ть, вращу́, врат-*и*-шь « tourner », verbe proprement vieux slave (la forme russe est ворот-*и*-ть, voir plus haut), et рѣш-*и*-ть, рѣш-*у́*, рѣш-*и*-шь « décider », si tant est que ce dernier verbe ne soit pas dénominatif.

Il est parfois difficile, on le sait, de décider si tel verbe de suffixation -и- est dénominatif ou non; cette indétermination même, sans parler des autres causes, devait provoquer des confusions qui s'expriment, au présent, par une hésitation entre deux formes toniques, l'accentuation *fixe*, propre aux dénominatifs, et l'accentuation *mobile*.

On compte une soixantaine de verbes d'*accentuation double*; pour quelques-uns, la forme tonique est déterminée : 1° par le sens; 2° par la composition prépositionnelle; 3° par l'emploi réfléchi.

Liste des exemples :

кле-*и*-ть « coller », кле-*ю́*, кле-*и*-шь et клé-и-шь, mais toujours клé-и-шь-ся; крест-*и*-ть « baptiser », крещу́, крест-*и*-шь, крест-*и*-шь-ся, mais крест-и-шь et крест-и-шь-ся dans le sens de « faire le signe de la croix, se signer »; черт-*и*-ть « tracer », черчу́, черт-*и*-шь et чéрт-и-шь; щен-*и*-ть-ся « faire ses petits chiens », щен-*ю́*-сь, щен-*и*-шь-ся et щén-и-шь-ся.
ряд-*и*-ть « prendre à gage », ряжу́, ряд-*и*-шь et рѣд-и-шь; яв-*и*-ть « montrer », явлю́, яв-*и*-шь et яв-и-шь.

бож-*и*-ть-ся « jurer par Dieu », бож-*у́*-сь, бож-*и*-шь-ся et бóж-и-шь-ся; воп-*и*-ть « gémir », воплю́, воп-*и*-шь et вóп-и-шь; дроч-*и*-ть « soulever », дрочу́, дроч-*и*-шь et дрóч-и-шь; кос-*и*-ть « faucher », кошу́, кос-и-шь, mais кос-*и*-шь dans le sens de « loucher »; крош-*и*-ть « hacher », крошу́, крош-*и*-шь et крóш-и-шь; -лож-*и*-ть « étendre, coucher », -ложу́, -лож-и-шь, -лож-и-шь-ся, mais toujours лож-*и*-шь-ся au simple.

блуд-*и*-ть « errer, forniquer », блужу́, блуд-*и*-шь et блúд-и-шь; круж-

í-ть « tourner », *вруж-ý*, *вруж-í-шь* et *вру́ж-и-шь*; *кур-í-ть* « faire brûler, fumer », *кур-íю*, *кур-í-шь* et *ку́р-и-шь*; *луд-í-ть* « étamer », *лужу́*, *луд-í-шь* et *лу́д-и-шь*; *-луч-í-ть* « acquiescer », *-луч-ý*, *-луч-í-шь* et *-лу́ч-и-шь*, mais toujours *получ-и-шь*; *пруд-í-ть* « endiguer », *пружý*, *пруд-í-шь* et *пру́д-и-шь*; *-руч-í-ть* « couler », *-руч-ý*, *-руч-í-шь* et *-ру́ч-и-шь*; *студ-í-ть* « refroidir », *стужу́*, *студ-í-шь* et *сту́д-и-шь*, mais toujours *просту́д-и-шь-ся*; *суч-í-ть* « tordre », *суч-ý*, *суч-í-шь* et *су́ч-и-шь*; *суш-í-ть* « sécher », *суш-ý*, *суш-í-шь* et *су́ш-и-шь*; *труб-í-ть* « corner », *трублю́*, *труб-í-шь* et *тру́б-и-шь*; *труд-í-ть-ся* « se donner de la peine », *тружý-сь*, *труд-í-шь-ся* et *тру́д-и-шь-ся*; *тур-í-ть* « émietter », *турлю́*, *тур-í-шь* et *ту́р-и-шь*; *тур-í-ть* « presser » *тур-ю́*, *тур-í-шь* et *ту́р-и-шь*; *туш-í-ть* « éteindre », *туш-ý*, *туш-í-шь* et *ту́ш-и-шь*.

бъл-í-ть « blanchir », *бъл-ю́*, *бъл-í-шь* et *бѣл-и-шь*; *гнѣд-í-ть-ся* « nicher », *гнѣжý-сь*, *гнѣд-í-шь-ся* et *гнѣд-и-шь-ся*; *дѣл-í-ть* « parler », *дѣл-ю́*, *дѣл-í-шь* et *дѣл-и-шь*; *лѣн-í-ть-ся* « faire le paresseux », *лѣн-ю́-сь*, *лѣн-í-шь-ся* et *лѣн-и-шь-ся*; *-мѣн-í-ть* « changer », *-мѣн-ю́*, *-мѣн-í-шь* (*замѣн-í-ть*) et *-мѣн-и-шь* (*перемѣн-и-шь*); *мѣс-í-ть* « mélanger », *мѣшý*, *мѣс-í-шь* et *мѣс-и-шь*; *рѣзв-í-ть-ся* « s'ébattre » *рѣзвлю́-сь*, *рѣзв-í-шь-ся* et *рѣзв-и-шь-ся*; *свѣт-í-ть*, « éclairer », *свѣчу́*, *свѣт-í-шь* et *свѣт-и-шь*; *цѣд-í-ть* « soutirer », *цѣжý*, *цѣд-í-шь* et *цѣд-и-шь*; *цѣн-í-ть* « évaluer », *цѣн-ю́*, *цѣн-í-шь* et *цѣн-и-шь*.

вал-í-ть « abattre », *вал-ю́*, *вал-í-шь* et *ва́л-и-шь*; *вар-í-ть* « faire cuire », *вар-ю́*, *вар-í-шь* et *ва́р-и-шь*; *гас-í-ть* « éteindre », *гаш-ý*, *гас-í-шь* et *гас-и-шь*; *дар-í-ть* « donner », *дар-ю́*, *дар-í-шь* et *да́р-и-шь* (à Moscou *до́р-и-шь*); *кад-í-ть* « encenser », *кажý*, *кад-í-шь* et *ка́д-и-шь*; *кат-í-ть* « rouler », *качу́*, *кат-í-шь* et *ка́т-и-шь*; *ман-í-ть* « attirer par des signes », *ман-ю́*, *ман-í-шь* et *ма́н-и-шь*; *сад-í-ть* « asseoir », *сажý*, *сад-í-шь* et *са́д-и-шь*, mais toujours *сад-í-шь-ся*, cf. *лож-í-шь-ся*; *тащ-í-ть* « traîner », *тащ-ý*, *тащ-í-шь* et *та́щ-и-шь*; *трав-í-ть* « forcer » (à la chasse), *травлю́*, *трав-í-шь* et *тра́в-и-шь*.

чнн-í-ть « faire », *чнн-ю́*, *чнн-í-шь* et *чн́н-и-шь*, mais toujours *чннн-í-шь*.

A ces dissyllabiques il faut ajouter les trissyllabiques suivants :

тереб-í-ть « tirailler », *тереблю́*, *тереб-í-шь* et *тере́б-и-шь*; *шевел-í-ть* « remuer », *шевел-ю́*, *шевел-í-шь* et *шеве́л-и-шь*.

город-í-ть, горожý, город-í-шь et горóд-и-шь; золот-í-ть « dorer », аолочý, золот-í-шь et золóт-и-шь; корот-í-ть « raccourcir », короч-ý, корот-í-шь et корóт-и-шь; об-локот-í-ть-ся « s'accouder », об-локочýсь, об-локот-í-шь-ся et об-локóт-и-шь-ся; хорон-í-ть « ensevelir » хорон-ю, хорон-í-шь et хорóи-и-шь.

Quant au verbe заноз-í-ть « piquer d'une écharde », il a l'accent normal des dénominatifs : заножý, заноз-í-шь; mais on accentue également занóз-и-ть, d'après le primitif занóза, d'où une seconde forme tonique au présent : занóжу, занóз-и-шь.

B. *Le thème de l'infinitif comporte le suffixe -ѣ-, ce suffixe -ѣ- prenant phonétiquement le timbre -а- après chuintante ou j.*

Ces verbes, au nombre d'un peu plus de quatre-vingts, ont régulièrement l'accent fixe : à l'infinitif ils accentuent le suffixe; au présent ils accentuent l'-и- suffixal.

Type : гор-ѣ-ть, гор-ю, гор-í-шь « brûler ».

Le suffixe du thème de l'infinitif a le timbre -ѣ-.

Ex. : грем-ѣ-ть, гремлю, грем-í-шь; гляд-ѣ-ть, гляжý, гляд-í-шь « regarder »; гор-ѣ-ть, гор-ю, гор-í-шь; шум-ѣ-ть, шумлю, шум-í-шь « faire du bruit »; сид-ѣ-ть, сижý сид-í-шь, etc.

Deux verbes seulement accentuent la racine : вид-ѣ-ть, вижу, вид-и-шь « voir », cf. с. видѣти, видиш, et обид-ѣ-ть, обижу, обид-и-шь « offenser », ce dernier avec persistance de l'accent du primitif обидá, à moins qu'il ne faille le considérer comme un composé de вид-ѣ-ть. L'accentuation du simple вис-ѣ-ть « pendre, être suspendu » est régulière; mais le composé за-вис-ѣ-ть accentue la racine.

Deux verbes ont l'accent mobile : смотр-ѣ-ть, смотр-ю, смóтр-и-шь « regarder », et терп-ѣ-ть, терплю, терп-и-шь « souffrir ». Mais le premier de ces verbes n'est passé qu'assez tard dans la catégorie de suffixation -ѣ- : cf. vx. sl. *sūmotriti*, s. смóтрити, смóтриш, vx. r. смотрити.

Enfin le verbe верт-ѣ-ть « tourner » offre une double accentuation au présent : верчý, верт-í-шь, mais aussi véрт-и-шь et presque exclusivement véрт-и-шь-ся.

Le suffixe du thème de l'infinitif a le timbre -а- (-я-)⁽¹⁾.

Ex. : леж-á-ть, леж-ý, леж-í-шь; брещ-á-ть, брещ-ý, брещ-í-шь « frapper sur un corps sonore »; дрож-á-ть, дрож-ý, дрож-í-шь « trembler »; бо-á-ть-ся, бо-ю-сь, бо-и-шь-ся « avoir peur »; сто-á-ть, сто-ю, сто-í-шь « se tenir debout »; жужж-á-ть, жужж-ý, жужж-í-шь « bourdonner »; бѣж-á-ть, бѣж-í-шь; визж-á-ть, визж-ý, визж-í-шь; мыч-á-ть, мыч-ý, мыч-í-шь « beugler »; брюжж-á-ть, брюжж-ý, брюжж-í-шь « gronder », etc.

Un seul verbe accentue la *racine*, слыш-а-ть, слыш-у « entendre »; la voyelle de cette racine est longue.

Le verbe держ-á-ть a l'accent *mobile* : держ-ý, держ-и-шь, bien que l'accentuation serbe demeure régulière : дрѣжати, дрѣжати. Au reste, sans insister sur la valeur d'un témoignage que la langue actuelle ne confirme pas, il est permis de faire remarquer que le *Dictionnaire de l'Académie* ne connaît point, au présent de ce verbe, d'autre accentuation que celle des finales, держ-и-шь et держ-í-шь-ся.

Quant aux trois verbes дыш-á-ть « respirer », пыш-á-ть « souffler bruyamment » et прыщ-á-ть (*Dic. Ac.*) « jaillir », ils doivent leur accentuation mobile дыш-ý : дыш-и-шь, пыш-ý : пыш-и-шь, et прыщ-ý : прыщ-и-шь⁽²⁾ à l'influence des formes similaires de la classe III дыш-ý : дыше-шь, de дых-á-ть, пышý : пыше-шь, de пых-á-ть, прыщý : прыще-шь, de прыск-á-ть. Il y a donc ici confusion plutôt qu'exception.

Les verbes *athématiques* restent en dehors des quatre classes dont les différents spécimens ont été successivement passés en revue; mais il n'y a que peu de chose à dire de l'accentuation de ces verbes, la plupart des formes russes étant devenues monosyllabiques.

La règle d'accent est d'ailleurs très simple : *l'accent frappe toujours la terminaison*. On a donc vx. r. : еси́, ес-мѣ́, ес-тѣ́, cf. s. jèси, jèсмо, jèте; дад-ѣмъ́, дад-ѣте́, дад-ѣтъ́; ѣд-ѣмъ́, ѣд-ѣте́, ѣд-ѣтъ́. Sur l'antiquité de ces formes toniques, voir les hypothèses fort incertaines de Herman Hirt, *Der indogermanische Akzent*, Strasbourg, 1895, p. 178-180.

⁽¹⁾ La plupart de ces verbes, 28 sur 35, expriment des bruits, simple coïncidence dont il n'y a pas à tenir compte.

⁽²⁾ Le *Dictionnaire de l'Académie* donne « прыщáть, щý, щешь »; il faut évidemment lire : щý, щишь.

Il y a lieu de compléter cette étude sommaire par l'examen des trois questions suivantes : 1° de l'accentuation de l'impératif; 2° de l'influence de l'aspect; 3° de l'influence de la composition prépositionnelle (préfixale).

1° De l'accentuation de l'impératif.

L'accentuation de l'impératif reproduit celle de la première personne singulier de l'indicatif.

Ex. : нес-и́, нес-и́-те, нес-и́; дви́-нь, дви́-нь-те, дви́-ну; мэръз-ни, мэръз-ни-те, мэръз-ну; знай, зна́й-те, зна́-ю; вяжи́, вяжи́-те, вяжу́; дум-а́й, дум-а́й-те, дум-а́-ю; бѣл-ѣ́й, бѣл-ѣ́й-те, бѣл-ѣ́-ю; торг-у́й, торг-у́й-те, торг-у́-ю; вѣрь, вѣ́рь-те, вѣ́р-ю; сид-и́, сид-и́-те, сиди́, etc.

Vostokov ne signale qu'une seule exception, *внемли́*, malgré *внемлю́*, de *вним-а́-ть*. On peut considérer aussi comme exceptionnelles les formes en *-й-*, *-й-те*, qui, dans certains verbes des classes III et IV dont la racine se termine vocaliquement, répondent à des premières personnes de l'indicatif en *-ю*; ces formes sont les suivantes :

бей, *бей-те*, *бью*, et les quatre verbes similaires; *пой*, *пой-те*, *по-ю*; *дай*, *дай-те*, *да-ю*; *смѣй-ся*, *смѣй-те-сь*, *смѣ-ю-сь*; *куй*, *куй-те*, *ку-ю*, et les six verbes similaires;

бой-ся, *бой-те-сь*, *бо-ю-сь*; *стой*, *стой-те*, *сто-ю*; et de même *дой*, *крой*, *плой* à côté de *до-и́*, *кро-и́*, *пло-и́*.

La substitution de *-й* à *-и* s'explique et se justifie par l'accentuation de la voyelle de la racine. Mais cette accentuation, pour quelques-uns de ces verbes, est historiquement plus régulière que ne le serait celle des finales; à ce titre, les formes *смѣй-ся*, *дай*, *куй*, etc., accentuées sur la racine, soulignent bien le caractère véritablement exceptionnel de l'indicatif accentué sur la voyelle thématique, *смѣ-ю-сь* : *смѣ-э-шь-ся*, *да-ю* : *да-э-шь*, *ку-ю* : *ку-э-шь*, etc., de même que *внемли́* souligne l'anomalie de *внемлю́*.

2° De l'influence de l'aspect.

Composés avec une préposition ou un préfixe, les verbes de la classe III en *-а-* (*-я-*), qu'ils soient dénominatifs, déverbatifs ou même primaires, n'exercent l'aspect imperfectif qu'à la condition d'accentuer le suffixe *-а-* (*-я-*). Ceux de ces verbes qui, à l'état simple, n'accentuent pas le suffixe *-а-* (*-я-*), doivent donc, en composition prépositionnelle, accentuer ce même suffixe pour l'expression de l'aspect imperfectif; et de là, pour quelques-uns tout au

moins, une double série de composés prépositionnels : les uns, d'aspect perfectif, gardent l'accentuation du simple; les autres, d'aspect imperfectif, accentuent le suffixe.

Les exemples les plus usuels sont :

бѣг-а-ть « courir »; *perfectifs* : вы-бѣг-а-ть⁽¹⁾, до-, за-, из-, на-, пере-, по-, про-, с-бѣг-а-ть, в- et раз-бѣг-а-ть-ся; *imperfectifs* : в-, из-, вы-, до-, за-, из-, на-, о-, от- пере-, под-, при-, про-, с-, у-бѣг-а-ть et раз-бѣг-а-ть-ся.

двиг-а-ть; *perfectifs* : вы-двиг-а-ть, в-, до-, за-, на-, от-, пере-, по-, под-, про-, раз-, с-двиг-а-ть; *imperfectifs* : в-, воз-, вы-, до-, за-, на-, от(о)-, пере-, по-, под-, при-, про-, раз-, с(о)-двиг-а-ть.

клан-я-ть-ся « saluer »; *perfectifs* : от-, по-, рас-клан-я-ть-ся; *imperfectif* : по-клан-я-ть-ся.

клик-а-ть; *perfectifs* : вы-клик-а-ть, в-, о-, пере-, по-, с-клик-а-ть до- et от-клик-а-ть-ся; *imperfectifs* : в-, вы-, о-, пере-, с-клик-а-ть et от-клик-а-ть-ся.

мык-а-ть; *perfectifs* : вы-мык-а-ть, из-, от-, пере-, про-, раз-, с-, у-мык-а-ть; *imperfectifs* : вы- et по-мык-а-ть.

мѣр-я-ть « mesurer »; *perfectifs* : вы-мѣр-я-ть, до-, из-, на-, об-, от-, пере-, при-, про-, раз-, с-, у-мѣр-я-ть; *imperfectifs* : вы-, до-, из-, на-, об-, от-, пере-, при-, про-, раз-, у-мѣр-я-ть.

пад-а-ть « tomber »; *perfectifs* : вы-пад-а-ть, за-, на-, пере-, по-по-с-пад-а-ть; *imperfectifs* : в-, вы-, за-, на-, нис-, о-, от-, пере-по-, под-, при-, про-, с-, у-пад-а-ть et рас-пад-а-ть-ся.

полз-а-ть « ramper »; *perfectifs* : до-, по-полз-а-ть; *imperfectifs* : до-, по-полз-а-ть.

пряд-а-ть « sauter »; *perfectif* : вос-пряд-а-ть; *imperfectif* : вос-пряд-а-ть. слыш-а-ть; *perfectifs* : tous les composés prépositionnels; *imperfectifs* : о- et пре-слуш-а-ть-ся.

сып-а-ть « répandre »; *perfectifs* : вы-сып-а-ть, в-, до-, за-, пз-на-, о(б)-, от-, пере-, по-, под-, при-, раз-, с-, у-сып-а-ть; *imperfectifs* : в-, вы-, до-, за-, пз-, на-, о(б)-, от-, пере-, по-, под-, при-, раз-, с-, у-сып-а-ть.

⁽¹⁾ Pour l'accentuation toute spéciale des verbes perfectifs composés avec le préfixe вы-, voir plus bas, p. 455.

тáк-а-ть « dire oui »; *perfectifs* : на-, по-, про-тáк-а-ть; *imperfectif* : по-тáк-á-ть.

ты́к-а-ть « fichier »; *perfectifs* : до-, за-, ис-, на-, об-, пере-, по-, рас-, у-ты́к-а-ть; *imperfectifs* : в-, вы-, до-, за-, на-, об-, пере-, по-, под-, про-, рас- с-, у-ты́к-á-ть.

чёрп-а-ть; *perfectifs* : tous les composés prépositionnels; *imperfectif* : по-чёрп-á-ть.

De même рѣз-а-ть, dont la double série parallèle вы́-рѣз-а-ть et вы-рѣз-á-ть = вы-рѣз-ыва-ть, за-рѣз-а-ть et за-рѣз-á-ть, etc., est attestée par Daĭ, au moins pour certains composés.

Dans tous ces composés prépositionnels d'aspect imperfectif, le suffixe -á- se maintient au thème du présent, même si le simple comporte, au présent, la forme caractéristique des verbes primaires. On opposera donc за-двиг-á-ю à за-двигу (= за-двиг-а-ю), пере-клик-á-ю à пере-кличу, вы-мык-á-ю à вы́-мычу, за-сып-á-ю à за-сыплю, на-тык-á-ю à на-ты́чу, etc.

Les composés prépositionnels du verbe зна-ть, зна́-ю sont naturellement perfectifs : вы́-зна-ю, до-, по-, при-, со-, у-зна́-ю et за-зна́-ю-сь. Quant aux imperfectifs correspondants, bien qu'ils aient le suffixe -а- au thème de l'infinitif, ils gardent au présent la forme des perfectifs, mais transportent l'accent sur les finales : вы-, до-, по-, при-, со-, у-зна-ва́-ть, -зна-ю́, -зна-е́-шь, et за-зна-ва́-ть-ся, -зна-ю́-сь, -зна-е́-шь-ся. On sait que cette même accentuation sur les finales se retrouve dans les présents да-ю́ et ста-ю́ des itératifs да-ва́-ть et ста-ва́-ть (cf. plus haut, p. 435), et conséquemment aussi dans leurs composés prépositionnels imperfectifs; par exemple : по-да-ва́-ть, по-да-ю́, по-да-е́-шь, вста-ва́-ть, вста-ю́, вста-е́-шь, etc.

Enfin, dans deux verbes simples isolés et d'ailleurs assez rares, le suffixe -ну- apparaît accentué ou atone suivant que l'aspect est perfectif ou imperfectif : au perfectif еклѣз-нѹ́-ть = еколѣз-нѹ́-ть s'oppose l'imperfectif еклѣз-ну-ть = еколѣз-и́-ть; au perfectif соп-нѹ́-ть « siffler en respirant » s'oppose l'imperfectif соп-ну-ть = соп-нѹ́-ть (Daĭ).

3° De l'influence de la composition prépositionnelle (préfixale).

Si l'on met à part le mouvement tonique signalé au paragraphe précédent et l'exception bien connue du préfixe вы-, on peut dire que les verbes russes gardent, en composition prépositionnelle, l'accentuation du simple.

Ex. : не-ті́, не-ѣ́, не-е́-шь : за-не-ті́, за-не-ѣ́, за-не-е́-шь ;
 бр-а-ть, бер-ѣ́, бер-е́-шь : со-бр-а́-ть, со-бер-ѣ́, со-бер-е́-шь ; дві́-
 ну-ть, дві́-ну : ото-дві́-ну-ть, ото-дві́-ну ; коло́-ть, кол-ю́, ко́л-е-
 нь : рас-коло́-ть, рас-кол-ю́, рас-ко́л-е-шь ; пис-а́-ть, пишѣ́, пи́ше-шь :
 на-пис-а́-ть, на-пишѣ́, на-пи́ше-шь ; толк-ов-а́-ть, толк-ѣ́-ю : по-
 толк-ов-а́-ть, по-толк-ѣ́-ю ; плат-и-ть, плачу́, пла́т-и-шь : при-плат-
 і́-ть, при-плачу́, при-пла́т-и-шь ; леж-а́-ть, леж-ѣ́, леж-і́-шь : при-
 над-леж-а́-ть, при-над-леж-ѣ́, при-над-леж-і́-шь, etc.

Les cas où la composition prépositionnelle modifie l'accentuation du simple sont isolés et sans portée. Ils entraînent presque toujours un changement de signification. On peut citer, comme étant les plus connus :

втор-и-ть « donner la réplique », mais по-втор-и́-ть « répéter » ; туп-
 і́-ть « émousser », mais по-туп-и-ть « baisser » (les yeux) ; яси-и-ть, verbe
 neutre, et яси-и-ть-ся (Да́), mais изъ-, объ- et по-яси-и́-ть ; зр-ѣ-ть
 « voir », mais во́-зр-ѣ-ть-ся = во́-зр-и-ть-ся (terme de vénerie) ; вис-
 ѣ́-ть « être suspendu », mais за-ви́с-ѣ-ть « dépendre », et quelques autres.

Seul, le préfixe вы- fait exception : sans influence sur la forme tonique des imperfectifs, il est *toujours accentué* dans les perfectifs, et cela quelle que soit l'accentuation du simple.

Ex. : не-ті́ : вы́-не-ти ; бр-а-ть : вы́-бр-а-ть ; дві́-ну-ть : вы́-дві́-
 ну-ть ; поро́-ть : вы́-поро-ть ; пис-а́-ть : вы́-пис-а-ть ; дѣ́-ум-а-ть :
 вы́-дѣ-ум-а-ть ; торг-ов-а́-ть : вы́-торг-ов-а-ть ; чист-и-ть : вы́-чист-и-
 и-ть ; сид-ѣ́-ть : вы́-сид-ѣ́-ть, etc.

Les composés prépositionnels du verbe -я-ть méritent une mention spéciale. Ils ont une double forme au présent : -им-ѣ́, -ім-е-шь après об-, от-, под-, раз-, с- et при-, — -йм-ѣ́, -ім-е́-шь (-ьм-ѣ́, -ьм-е́-шь) après до-, за-, на-, обо-, пере-, про-, у-, la négation не- et воз-.

Ex. : об-и-им-ѣ́, -об-и-ім-е-шь ; от-и-им-ѣ́ (отым-ѣ́), от-и-ім-е-
 шь (отым-е-шь) ; с-и-им-ѣ́, с-и-ім-е-шь ; при-им-ѣ́, при-ім-е-шь, etc. ; —
 за-йм-ѣ́, за-йм-е́-шь ; обо-йм-ѣ́, обо-йм-е́-шь ; не-йм-е́-ть ; воз-ьм-ѣ́,
 воз-ьм-е́-шь, etc.

Telle est, dans ses formes actuelles, l'accentuation du verbe russe. Bien qu'embarrassées d'assez nombreuses exceptions, les lois en demeurent, on l'a vu parfaitement régulières et constantes.

La plupart de ces lois sont anciennes : dépassant l'unité panslave, elles trouvent leur justification première dans les phénomènes pareils des autres langues indo-européennes dont l'accentuation nous est connue. Mais, là même où l'accentuation slave a innové, il n'est point téméraire de rechercher la raison phonétique de ces innovations. C'est ainsi, par exemple, que l'apparition de l'accent sur la finale de la première personne singulier dans les présents d'accentuation radicale (types *тонѹ, вѣжѹ, носѹ*), fait panslave, s'explique par une loi phonétique de déplacement que l'on peut formuler comme suit : *étant donné deux tranches consécutives d'un même mot, la première douce (schleifend) et accentuée, la seconde rude (stossend) et atone, l'accent passe de la première sur la seconde*. Cette loi a été démontrée, en ce qui concerne le lithuanien, dans une communication de M. F. de Saussure au Congrès des Orientalistes de Genève (septembre 1894); M. A. Meillet a fait remarquer, à la suite de cette communication, que la même loi s'applique au slave, et l'accentuation verbale en fournit de nombreuses illustrations.

Il suffira d'appeler l'attention du lecteur sur la possibilité de ces discussions; elles ne sauraient être abordées dans un article dont l'objet immédiat était de fournir une collection complète et un classement méthodique de tous les faits relatifs à l'accent du verbe en grand russe.

神武天皇

L'EMPEREUR ZIN-MOU,

PAR

M. LÉON DE ROSNY.

Il n'y a pas sans doute de problème d'ethnogénie japonaise plus important que celui qui se rattache à l'histoire et à la légende de l'empereur Zin-mou⁽¹⁾. Malheureusement ce problème, comme tout ceux qui touchent à des questions d'histoire ancienne, et surtout à des questions d'origine, est des plus obscurs et peut-être même des plus inextricables. On peut prétendre cependant qu'il n'est pas sans intérêt de grouper les documents de nature à l'éclaircir tant bien que mal, d'examiner la valeur des opinions qui ont été formulées à son égard et de montrer dans quelle mesure il a été abordé et entrevu par les critiques historiques du Japon. Je n'hésite pas à donner ce titre de « critiques historiques », dans l'acceptation toute moderne et toute européenne du mot, à la brillante école d'exégèse dont *Kamo Ma-buti*⁽²⁾ a été l'un des glorieux fondateurs au commencement du xviii^e siècle, et qui s'est continuée avec *Moto-ori Nori-naga*⁽³⁾ et avec son disciple *Hira-ta Atû-tané*⁽⁴⁾.

L'histoire de la Chine nous offre sans doute des caractères d'authenticité qu'on trouverait difficilement ailleurs dans des conditions aussi satisfaisantes, surtout lorsqu'il s'agit des temps primitifs. Cette histoire a été discutée d'une façon très remarquable par une foule d'écrivains qui ont été des appréciateurs habiles des événements dont ils voulaient transmettre le souvenir à la postérité. Je ne crois pas néanmoins qu'il soit juste de les mettre au niveau de ce que j'ai

⁽¹⁾ Voir ci-contre un portrait de l'empereur Zin-mou emprunté à une belle édition du *Dai-Nip-pon kokû kai-byakû iu-rai ki*. On peut le considérer comme reproduisant les traits du fondateur de la monarchie japonaise d'une façon au moins aussi authentique que les portraits

qu'on nous donne du fameux roi Pharamond, dans quelques histoires de France à l'usage de la jeunesse studieuse et crédule.

⁽²⁾ 賀茂真淵 *Kamo Ma-buti*.

⁽³⁾ 本居宣長 *Moto-ori Nori-naga*.

⁽⁴⁾ 平篤胤 *Hirata Atûtane*.

appelé tout à l'heure les critiques historiques du Japon. A quelques exceptions près, les annalistes chinois ont tous manqué de ce scepticisme en matière d'érudition qui empêche d'accepter à la hâte les traditions insuffisamment établies; et si des remarques ingénieuses, souvent justes et mêmes profondes, ne leur ont pas toujours fait défaut, il est bien rare qu'ils aient su tirer un parti sérieux de la philologie, ni des autres branches de la science ethnographique pour la justification de leurs doctrines. Les Japonais, au contraire, ont compris tout l'avantage que pouvait offrir l'étude en quelque sorte anatomique d'un idiome, pour jeter les bases de l'ethnogénie d'une région : et c'est à peine si l'on est en droit de prétendre que, malgré les beaux progrès de la linguistique en Occident, il se sont montrés inférieurs à nous pour découvrir, dans le domaine de la philologie, une source de faits peu ou point connus et d'observations d'une véritable portée scientifique. Il faut ajouter enfin, à l'honneur des vieux écrivains du Nippon, qu'ils ont montré dans leur manière d'enregistrer les traditions populaires une honnêteté et une impartialité des plus dignes d'éloges⁽¹⁾.

Les Japonais de la grande école de Mabouti, qui ont étudié d'une manière si remarquable les plus anciens documents de leur littérature et l'histoire des âges primitifs de leur nation, n'ont toutefois pas jugé à propos d'émettre une doctrine proprement dite sur la provenance de Zin-mou et de ses compagnons d'armes. Tout en ne pensant pas que les conquérants de leur pays, au VII^e siècle avant notre ère, étaient de même race que les autochtones aïno, ils ont hésité à leur attribuer une origine étrangère et se sont bornés à recueillir de vieilles données généalogiques qui faisaient du premier mikado un descendant direct des divinités de leur olympe national. Les ethnographes et les orientalistes européens n'ont pas eu les mêmes hésitations : ils ont montré plus de hardiesse dans leur manière de voir, et plusieurs d'entre eux n'ont pas craint d'attribuer aux Japonais envahisseurs des îles de l'Extrême-Orient une origine continentale. Nous essayerons d'examiner ce qu'il y a lieu de maintenir dans leurs théories.

La question ethnogénique que soulève l'histoire de Zin-mou peut, je crois, se poser à peu près en ces termes : Les envahisseurs du Japon, au VII^e siècle avant notre ère, étaient-ils des insulaires de l'Extrême-Orient, ou bien venaient-ils du continent asiatique ou de quelque autre région de l'Asie orientale?

⁽¹⁾ Les variantes que l'on rencontre dans le *Ni-hon Syo-ki* nous en fournissent un intéressant témoignage.

皇天武神



L'EMPEREUR ZIN-MOU.

Klaproth a prétendu, non sans quelque vraisemblance, que Zin-mou était un conquérant étranger; mais l'argument qu'il a fait valoir à l'appui de son opinion est sans valeur. La preuve de l'origine étrangère de Zin-mou, d'après ce savant orientaliste⁽¹⁾ aurait été son nom chinois *Zin-mou*⁽²⁾ « le divin guerrier ». Or ce prince n'avait pas de son vivant une telle dénomination, qui ne lui fut donnée que plus de treize siècles après sa mort par Omi-mi-foumé⁽³⁾, arrière-petit-fils de l'empereur Odomo, en l'an 784 de notre ère⁽⁴⁾, en même temps qu'il dotait d'un nom chinois⁽⁵⁾ tous ses successeurs, pour se conformer aux idées du Céleste-Empire qui étaient devenues prépondérantes dans les îles du Soleil-Levant. Le véritable nom, ou plutôt le titre impérial de Zin-mou, si l'on en croit les plus anciens documents historiques du pays, était *Kam Yamato Icaré hiko-no mikoto*⁽⁶⁾. On verra plus loin ce qu'il y a lieu de penser de cette dénomination purement japonaise.

Les arguments les plus plausibles en faveur de l'origine étrangère de Zin-mou reposent sur les données historiques relatives à l'itinéraire du Sud au Nord des envahisseurs qui accompagnaient ce prince, et plus encore sur le fait que le Nippon, à cette époque, était déjà occupé par un peuple d'une importance peu contestable, d'une civilisation plus que rudimentaire et d'une origine ethnique différente des Japonais proprement dits.

Si, en dehors de ce fait, il existe dans les historiens du Yamato des allusions à l'origine étrangère de Zin-mou, ces allusions ne sont guère apparentes dans les documents primitifs, c'est-à-dire dans les ouvrages appelés *San-bu hon-ki* et que nous sommes habitués à désigner en Europe sous le titre de « Livres canoniques du Yamato »⁽⁷⁾. Les recherches entreprises depuis ces dernières années par plusieurs savants du Japon à l'effet de retrouver les tombeaux des souverains antérieurs à Zin-mou⁽⁸⁾, contribuent également à rendre

⁽¹⁾ *Tableaux historiques de l'Asie*, 1826, p. 78.

⁽²⁾ 神武 *Zin-mu*.

⁽³⁾ *Ni-hon Shi-ki*, liv. v, p. 8; Moto-ori, *Ko-zi ki den*, liv. xviii, p. 3, Comment.

⁽⁴⁾ 漢之様 *wa kara-zama-no mi na*, c'est-à-dire « un nom honorifique à la manière chinoise » (Moto-ori, *Ko-zi ki den*, liv. xviii, p. 3, Comment).

⁽⁵⁾ 淡路海 *Aumi-no Mi-fané*.

⁽⁶⁾ Voir ma *Civilisation japonaise*, 1883, p. 88 et suiv. — 一挾 *Sa* 野 *Sa* *Sanu* était le petit nom ou nom d'enfance de l'empereur Zin-mu

(所称狭野者。是年少時之号也。Moto-ori, *Ko-zi ki den*, liv. xviii, p. 91, Comment.) Il ne prit le titre de *Kam Yamato Icaré hiko-no mikoto* que lorsqu'il se fut emparé du pays des Ili-tles (八ヶ湖 *Ya-sima*).

⁽⁷⁾ Voir, à ce sujet, mon Introduction à l'étude de la Littérature japonaise, dans les *Annales de l'Alliance scientifique*, t. XI, p. 153.

⁽⁸⁾ Voir notamment : Kira Yosi-kazé, *Uyé-tû fumi scô-yéki*, t. I, p. 2; M. Tsuboui Syaogoran, *Mémoire sur l'ethnographie pré-japonaise*, dans les *Annales de l'Alliance scientifique*, t. XI, p. 27 et suiv.; ma *Civilisation japonaise*, conférences

de plus en plus douteuse la solution du problème que nous avons essayé de poser sous son véritable jour.

L'occupation du Japon aux époques reculées par une population *sui generis*, différente à tous égards des Japonais actuels, est une donnée acquise aux sciences historiques et anthropologiques. Cette population, que les ethnographes désignent sous le nom d'*Aïno*⁽¹⁾, a survécu à ses envahisseurs : elle existe, de nos jours encore, non seulement dans la partie septentrionale de la grande île de Nippon, mais aussi plus au Nord, à Yéso, à Karafouto, sur la côte orientale de Tartarie, à la pointe sud de la péninsule de la Kamchatka et dans l'archipel des Kouriles. La dénomination même de « Kouriles » provient d'un mot *aïno*⁽²⁾, et non point d'un mot russe comme on l'a prétendu très à tort⁽³⁾. Nous savons en plus que Zin-mou, lorsqu'il voulut s'emparer des territoires occupés par les Aïnos, eut à subir de leur part non seulement une sérieuse résistance, mais même des échecs qui auraient réduit sans doute ses projets à néant, s'il n'avait su faire usage de la ruse pour triompher de ses redoutables adversaires⁽⁴⁾. En tout cas, si l'on ne veut pas attribuer à ce Zin-mou et à ses compagnons d'armes une origine étrangère à l'archipel de l'Extrême-Orient, il faut supposer dans cet archipel l'existence de deux races absolument distinctes : la race *aïno*, répandue à cette époque dans tout le Nippon, et la race japonaise qui aurait été celle des îles les plus méridionales, telles que les Loutchou, Formose, etc.

Cette supposition a été caressée par Klaproth⁽⁵⁾ qui attribue, comme je l'ai dit, aux Japonais une origine chinoise, et suivant lequel la mère de Zin-mou aurait été fille du roi des îles Lieou-kieou. Ces îles, au nombre de trente-trois, forment un long cordon depuis Taï-wan, qui n'est séparée de la Chine que par le détroit du Fouh-kien, jusqu'à Kiou-siou, la plus méridionale des trois grandes îles du Japon, au nord du détroit de Van Diémen.

L'argument en faveur de la provenance méridionale de Zin-mou s'appuie sur ce fait que le début de la campagne contre les Aïnos nous montre ce prince dans le Hiouga, au sud-est de l'île de Kiou-siou, où il se marie et arme

faites à l'École spéciale des Langues orientales, p. 91, note, et mes *Peuples orientaux connus des anciens Chinois*, 2^e édit., 1886, 5p. 3 et *passim*.

⁽¹⁾ Le mot *アノ* *aïno*, dans la langue des indigènes de Yéso, signifie « un homme ».

⁽²⁾ *ヤル* *karu*, mot qui, comme *aïno*, signifie « hommes ». (Voir mes *Peuples orientaux connus des anciens Chinois*, p. 20.)

⁽³⁾ *Voyage de Paul Ricord au Japon* (trad. de Breton), t. II, p. 191; et mes *Études asiatiques de géographie et d'histoire*, 1864, p. 62, note.

⁽⁴⁾ Voir mes conférences publiées sous le titre de *La Civilisation japonaise*, 1883, p. 82 et suiv.

⁽⁵⁾ *Annales des empereurs du Japon*, traduites par Isaac Titsingh, 1834, p. 1, note.

ensuite une flotte de guerre en vue de s'emparer du territoire de Tsoukousi, situé au nord de la même île.

Il semblerait que les deux « livres sacrés du Japon », le *Ko-zi ki* et le *Ni-hon Syo-ki*, qui sont, outre leur caractère religieux et canonique, les plus anciens monuments écrits des îles de l'Extrême-Orient, doivent nous fournir les moyens d'éclaircir tout au moins le côté géographique de la question. Ce que nous racontent ces deux livres au début de l'histoire de l'empereur Zin-mou n'est certainement pas sans valeur, mais il s'en faut de beaucoup qu'on y trouve des arguments péremptoirs pour établir la provenance, chinoise ou autre, du fondateur de la monarchie japonaise. Loin de là, Zin-mou y apparaît bien plutôt comme un indigène que comme un étranger. Il ne pouvait pas d'ailleurs en être autrement dans des ouvrages composés pour soutenir un intérêt dynastique, et où l'on se proposait d'asseoir solidement la famille des mikados sur le trône imaginaire des anciennes divinités célestes et terrestres du Nippon.

Voici d'ailleurs la traduction du passage du *Ko-zi ki*⁽¹⁾, dans lequel ce livre nous expose les débuts de la carrière de l'empereur Zin-mou sur le sol sacré de la Grande Déesse Solaire Ama-terasou oho-kami :

Les deux Altesses, l'auguste prince *Kam Yamato Iware-biko*⁽²⁾ et son frère aîné l'auguste prince *Ito-se*⁽³⁾, alors qu'ils habitaient dans le palais de *Taka-ti-ho*⁽⁴⁾, tinrent conseil et dirent : « En quel endroit faut-il aller pour prendre le mieux possible en mains le gouvernement de l'Empire? Il semble que le plus avantageux est de se diriger vers l'Est. »

En conséquence, ils partirent de *Hinuu-ka*⁽⁵⁾, pour se rendre au pays de *Tukusi*⁽⁶⁾. Lorsqu'ils arrivèrent à *Usa*⁽⁷⁾, dans la province de *Toyo*⁽⁸⁾, deux indigènes⁽⁹⁾, nommés l'un le prince d'Ousa et l'autre la princesse d'Ousa, construisirent un palais érigé « sur une seule base » et leur offrirent un grand banquet.

De cet endroit, les deux augustes frères se rendirent au palais d'*Oka-da*⁽¹⁰⁾ et y demeu-

⁽¹⁾ Édition de Moto-ori Nori-naga, t. XVIII, p. 1.

⁽²⁾ 神カ倭イ波ク禮ノ毗ヒ古コ *Kamū Yamato Iware-biko*.

⁽³⁾ 與其伊呂兄五瀬命 *Sono iro-sé Ito-sé-no mikoto*. — Ito-sé était l'aîné des quatre fils de *Hiko-nagisa-také U-gaya-fuki Awasé-zū-no Mikoto*. Les textes traditionnels ne sont pas d'accord sur l'ordre de primogéniture des autres frères de l'empereur Zin-mou (Moto-ori, *Ko-zi ki den*, t. XVII, p. 92).

⁽⁴⁾ 高々千々穂々宮 *Taka-ti-ho-no miya*.

⁽⁵⁾ 日向 *Hi-maka*.

⁽⁶⁾ 筑紫 *Tukū-si*, dans l'île des Kion-siou.

⁽⁷⁾ 宇ツ沙 *Usa*. — Suivant le *Wa-mei seō*, il s'agit de la circonscription d'*Usa*, dans la province de Bou-zen. C'est également le nom d'une île; sa signification est inconnue (Moto-ori, *Ko-zi ki den*, t. XVIII, p. 11).

⁽⁸⁾ 豊国 *Toyo kuu*.

⁽⁹⁾ 土クニ人 *« hommes de la terre »* ou « du pays ».

⁽¹⁰⁾ 岡オ田宮 *Oka-du-no miya*.

rèrent une année. Ensuite ils poursuivirent leur marche en avant et s'établirent pendant sept années dans le palais de *Takéri*⁽¹⁾, dans la province d'*Agi*⁽²⁾. Puis ils partirent de cet endroit et montèrent encore jusqu'à la province de *Kibi*⁽³⁾, où ils résidèrent pendant huit années au palais de *Taka-sima*⁽⁴⁾. Lorsqu'ils quittèrent cette localité pour poursuivre leur marche en avant, ils rencontrèrent dans le canal de *Haga-sa'i*⁽⁵⁾ un individu qui venait au devant d'eux, monté sur la carapace d'une tortue, agitant ses manches (lit. « ses ailes ») comme pour les atteindre. Alors ils lui crièrent d'approcher et lui demandèrent : « Toi, qui es-tu ? ». Il répondit : « Votre serviteur est une divinité du pays ».

Ils lui dirent ensuite : « Veux-tu nous suivre et te mettre à notre service ? ». Il leur répondit : « Je suis prêt à vous servir. »

En conséquence, ils lui tendirent une perche, le firent entrer dans leur vaisseau et lui conférèrent le nom honorifique de prince de *Sawoné*⁽⁶⁾.

Lorsque les deux princes partirent de ce pays pour poursuivre leur marche en avant, ils traversèrent le Nami-haya⁽⁷⁾ et atteignirent le port de *Sira-ka*⁽⁸⁾.

A cette époque, le prince *Naga-siné*⁽⁹⁾, de *Tomi*⁽¹⁰⁾, leva une armée; et comme il l'attendait pour lui livrer bataille, *Zin-mou* fit prendre les boucliers qui avaient été apportés sur son vaisseau et opéra une descente à terre. On appela, pour ce motif, le lieu du débarquement *Tate-dū*⁽¹¹⁾ « le port des Boucliers ». C'est l'endroit qu'on nomme aujourd'hui le *Tate-dū* de *Kusaka*⁽¹²⁾. Lorsqu'eut lieu le combat avec le prince de *Tomi*, l'auguste prince *Isoū-sé* (frère de *Zin-mou*) eut la main percée par une flèche mortelle du prince de *Tomi*. Il dit alors : « Du moment où je suis fils de la Déesse Solaire, ce n'était pas mon devoir de me battre en face du Soleil; c'est pourquoi j'ai été blessé dangereusement par la main d'un vil esclave. Désormais je ferai un tour et je l'attaquerai en tournant le dos au Soleil. » En conséquence, il se rendit dans la direction du Sud et atteignit la mer de *Ti-nou*⁽¹³⁾ où il lava le sang de sa main. C'est pour ce motif qu'on emploie le nom de « mer de *Tsi-nou* ». Il continua à tourner et arriva à l'estuaire de *O*⁽¹⁴⁾, dans le pays de *Ki*⁽¹⁵⁾, et dit : « Je vais donc mourir de la blessure que m'a faite cette main d'esclave »; puis il s'effondra (c.-à-d. « il mourut ») en brave. C'est pour cette raison qu'on nomma l'estuaire « rivière de *O* ». La colline sépulcrale de ce prince se trouve sur le mont *Kana*⁽¹⁶⁾, dans le pays de *Ki*⁽¹⁷⁾.

(1) 理々多々祁宮 *Takéri-no miya.*

(2) 阿岐國 *Agi-no kuni.*

(3) 吉備國 *Ki-bi-no kuni.*

(4) 高千穂宮 *Taka-sima-no miya.*

(5) 速吸門 *Haya-sa'i do.*

(6) 橋根 *Sawoné.*

(7) 浪速之渡 *Nami-haya-no wataru.*

(8) 白羽津 *Sira-kata-no tu.*

(9) 那賀須泥乎毗古 *Naga-siné hiko.*

(10) 登美 *Tomi.*

(11) 橋津 *Tate-dū.*

(12) 於今者日下之蓼津也 *Ima-ni Kusaka-no Tate-tō to na mo i'u.*

(13) 血沼海 *Ti-nano umi.*

(14) 男之水 *O-no minato.*

(15) 紀國 *Ki-no kuni*

(16) 籠山 *Kama-yama.*

(17) Voir ci-contre la reproduction due à Siebold d'un dessin japonais représentant le débarquement de l'empereur *Ziu-mou* sur le sol occupé par les populations dites aborigènes des îles de l'Extrême Orient.



L'EMPEREUR ZHI-MOU
débarquant dans l'île des Kio-sion en l'an 665 avant notre ère.

Dans tout le passage initial de l'histoire de Zin-mou dont on vient de lire la traduction, il n'y a pas un mot qui attribue à ce prince une origine étrangère au pays dont il avait résolu d'entreprendre la conquête. A sa première étape, alors qu'il tint conseil avec son frère Hsousé, nous le trouvons déjà établi non pas dans un des petits îlots au sud du Japon, mais bien dans une des trois grandes îles de cet empire, la plus méridionale il est vrai, l'île de Kiou-siou. Le palais où eut lieu cette espèce de conseil de guerre se trouvait en effet dans le Tsoukou-si, dénomination ancienne de toute la grande île qui forme l'extrémité sud-ouest du Japon, et le nom d'*Hima-ka* qu'on y voit mentionné n'est rien autre chose que la prononciation ou plutôt l'orthographe antique de celui de la province actuelle de *Hiuga*⁽¹⁾. Le palais de *Taka-ti-ho* semble, lui aussi, rappeler son édification sur la montagne appelée de nos jours encore *Taka-ti-ho yama*, bien que quelques auteurs préférèrent placer le lieu de la résidence primitive de Zin-mou sur le mont *Kiri-sima yama*⁽²⁾.

La rencontre des deux divinités locales dans la région de Hayasoûï indiquerait-elle aussi que non seulement Zin-mou n'était pas un étranger dans le pays qu'il venait conquérir, mais qu'il y jouissait déjà d'un grand prestige, puisque ces deux personnages n'ont pas la moindre hésitation à se mettre à son service et à l'aider dans sa marche envahissante. On peut répondre, il est vrai, qu'il ne faut voir là qu'un conte inventé à plaisir par les premiers apologistes du fondateur de l'empire japonais; mais on peut en dire autant de la plupart des faits que renferment les vieilles annales du Nippon, et dès lors toute discussion ethnogénique devient impossible lorsqu'elle n'a pas d'autre base que les vieilles traditions historiques. Nous verrons plus loin si un autre ordre de recherches peut projeter des lumières un peu moins vacillantes sur l'ensemble des faits relatifs à cette discussion.

Le *Ni-hou Syo-ki*, pas plus que le *Ko-zi ki*, ne renferme donc aucune allusion apparente à une origine étrangère de l'empereur Zin-mou. Ces deux livres canoniques sont d'accord pour établir en faveur de ce prince une généalogie qui remonte à la création du monde et le font descendre en ligne directe des *Ien-zin*⁽³⁾ « génies célestes » et des *ti-zin*⁽⁴⁾ « génies terrestres » de l'ancien panthéon japonais⁽⁵⁾.

(1) ひむか himuka = ヒウガ hiuga.

(2) Hall Chamberlain, *Records of ancient matters*, p. 111, note.

(3) 天神 *Ten-zin* (*Amé-no kami*).

(4) 地神 *Ti-zin* (*Tuti-no kami*).

(5) *Ama-térasû oho mi-gami*, ancêtre de l'empereur Zin-mou habitait le *Takama-no hara* (高天原), c'est-à-dire la plaine céleste ou le firmament. Tous les dieux envoyèrent les petits-fils du Ciel habiter (sur la terre) le pays

Dans le discours que les historiens indigènes mettent dans la bouche de l'auguste fondateur de l'empire du Soleil-Levant — discours qui, par parenthèse, rappelle ceux que Tite Live prête aux héros de la Rome antique et mérite un égal crédit, — Zin-mou « le Divin Guerrier » tient à déclarer tout d'abord que le Japon est un pays dont le Ciel a confié le gouvernement à ses ancêtres⁽¹⁾. Ces mêmes historiens n'ont pas le moindre scrupule à admettre comme authentique les données du *Ko-zi ki* et du *Syo-ki* suivant lesquelles leur premier souverain descendait à la quatrième génération de la Grande Déesse *Ama-térasü oho-kami*, et cette même déesse, fille des deux *Réi*⁽²⁾, le divin *Izananagi* et la divine *Izanami*, du premier dieu du panthéon japonais, le divin *Ama-no toko-tati-no mikoto* « le Génie éternellement debout dans l'empire », qui naquit au milieu d'une touffe de roseaux, alors que le Ciel et la Terre sortirent du chaos primordial.

Il ne me semble pas opportun d'établir ici comment la cosmogonie imaginée pour la circonstance tire sa source de la grande doctrine dualiste chinoise du *Yin*⁽³⁾ et du *Yang*⁽⁴⁾, doctrine introduite au Japon plusieurs siècles après la mort de Zin-mou. Il y a tout lieu de rapporter, en effet, la vulgarisation de cette cosmogonie à l'époque de l'introduction des lettres de la Chine dans les îles de l'Extrême-Orient, où elles furent accueillies et cultivées aussitôt avec un énorme enthousiasme, comme l'ont été depuis lors toutes les productions étrangères qui ont pénétré chez ce peuple dont on connaît la rare intelligence et les merveilleuses aptitudes assimilatives.

Je crois également devoir renvoyer à une autre occasion l'examen du grand problème d'histoire religieuse qui soulève la substitution du génie *Kuni toko-tati-no mikoto*⁽⁵⁾ à l'*Amé-no kami*⁽⁶⁾, Dieu suprême du monothéisme primitif de l'archipel japonais. J'espère arriver alors à faire reconnaître la superposition et, dans une certaine mesure, la fusion de deux antiques mythologies, dont la plus ancienne fut altérée avec intention pour servir la cause des mikados en rattachant leur dynastie aux antiques divinités du pays. Qu'il me suffise, pour l'instant, de rappeler que les historiens dont j'ai fait mention ont tous eu à

central d'*Asi-vara* 葦原 (c'est-à-dire l'archipel japonais) qui tire son origine des roseaux et les instituèrent maîtres de ce pays (*Dai Ni-hon si*, liv. 1).

⁽¹⁾ 我宗之所受於天 (*Nippon Sei-ki*, liv. 1, p. 1.)

⁽²⁾ Voir la notice que j'ai donnée sur Les deux Réi, dans le *Recueil de textes et de traductions*

publié par les professeurs de l'École spéciale des Langues orientales à l'occasion du VIII^e Congrès international des Orientalistes, tenu à Stockholm en 1889, t. I^{er}, p. 301.

⁽³⁾ 陰 *Yin*.

⁽⁴⁾ 陽 *Yang*.

⁽⁵⁾ 國常立尊 *Kuni-toko-tati-no mikoto*.

⁽⁶⁾ 天神 *Amé-no kami*.

cœur d'établir le caractère essentiellement « national » de Zin-mou. Ce prince, à leurs yeux, n'est pas un envahisseur, un conquérant étranger : il n'a pris les armes que pour rentrer en possession du patrimoine de ses divins ancêtres. Aussi ont-ils grand soin de nous donner comme une date certaine celle où il fut proclamé *taï-si*⁽¹⁾ c'est-à-dire « héritier présomptif » de la couronne de « ses pères »⁽²⁾.

Reste à savoir jusqu'à quel point nous pouvons avoir confiance dans les données de ce genre qui se rencontrent dans les annales du règne de Zin-mou et de ses successeurs immédiats. On a fait observer avec raison que les Japonais ne connaissaient pas l'art de l'écriture avant l'introduction des lettres chinoises dans leur archipel. Leur histoire primitive, de la sorte, ne repose que sur de simples traditions orales; et, quoique l'on possède des poésies japonaises d'une haute antiquité, il ne paraît pas que ces traditions aient été conservées dans des récits en vers de nature à en faciliter la mémoire. On nous dit bien que l'histoire des premiers mikados avait été apprise par cœur, comme le *Chou-king* chinois⁽³⁾; mais de telles affirmations laissent beaucoup à désirer et ouvrent très large la porte à toutes les incertitudes. Le plus probable est même que non seulement l'histoire de Zin-mou, mais aussi celle de ses successeurs immédiats a été en grande partie, sinon en totalité, une œuvre d'imagination et, qui pis est, peut-être une œuvre entreprise uniquement pour servir des intérêts personnels, ceux des détenteurs de l'autorité dans les îles de l'Extrême-Orient⁽⁴⁾. En dehors de ces intérêts qu'ils avaient sans doute l'ordre formel de servir dans leurs écrits, les annalistes en question semblent ne s'être pas même préoccupés de rendre leurs récits vraisemblables. On est tenté de croire qu'ils ont dû inventer un peu à la hâte une série de règnes et d'événements dans le seul but de remplir une lacune de six à sept siècles pour laquelle

(1) 太子 *taï-si*, litt. « grand-fils ».

(2) Zin-mou était le quatrième fils de 彦 彦
波 彦 武 彦 鷗 彦 鷲 彦 草 彦 葺 彦 不 彦
合 彦 尊 彦 *Hiko Nagi-sa-také U-gaya-fuki Awa-
sézû-no mikoto*. On prétend que ce prince mourut dans un « palais des provinces occidentales » (西 彦 州 彦 宮) et que son tombeau se trouve dans la province de Hiu-ga, sur la colline sépulcrale de 吾 彦 平 彦 上 彦 *A-hira-no uyé*. La mère de ce prince se nommait 王 彦 依 彦 姫 彦

Tama-yori himé (Voir *Koku-si ryakû*, t. I, p. 3).

(3) J'ai mentionné ce fait, avec quelques détails, dans le recueil de mes conférences à l'École spéciale des Langues orientales (*La Civilisation japonaise*, p. 57 et 64).

(4) Cette manière de voir, qui diffère un peu de celle que j'ai énoncée dans des publications antérieures, résulte des nouvelles études que j'ai entreprises depuis lors sur les temps primitifs de l'histoire du Japon, à l'occasion de mon édition du *Ni-hon Syo-ki* ou « Bible du Japon ».

les informations authentiques leur faisaient défaut, et qu'ils se sont acquittés de cette tâche de la manière la plus commode et la plus naïve. Il leur a semblé notamment à propos d'attribuer à plusieurs des souverains dont ils ont imaginé les règnes une longévité supérieure à celle du commun des mortels. Zin-mou, par exemple, mourut suivant eux, à l'âge de 127 ans, et parmi les successeurs de ce prince jusqu'au temps de la guerre de Corée on compte presque exclusivement des centenaires⁽¹⁾. Ces mêmes annalistes ont été plus généreux encore pour un des premiers ministres de la période semi-historique de leurs annales, car ils font vivre plus de trois cents ans le fameux *Také-no uti Sukuné*⁽²⁾, qui fut conseiller de six mikados successifs, et notamment de la fameuse Zin-gô Kyou-gou, surnommée par les orientalistes « la Sémiramis du Japon ».

Durant ces règnes plus ou moins fantaisistes, les événements qu'on nous rapporte appartiennent parfois bien plus au domaine de la poésie qu'à celui de la vie positive. Les mikados hypothétiques qu'on nous mentionne n'ont vécu, à bien peu d'exceptions près, que pour jouir des beautés de la nature et faire profiter leurs heureux sujets des bons sentiments de leur excellent caractère. Parmi les actes les plus remarquables de leur époque, nous voyons maintes fois la Cour qui se déplace pour aller jouir au printemps du coup-d'œil des pruniers en fleurs, ou en automne de l'épanouissement des chrysanthèmes.

Les premiers rapports des Japonais avec le continent asiatique ont été très vraisemblablement le départ de leur évolution civilisatrice. Il demeure toutefois bien des doutes sur la date à laquelle il faut faire remonter ces rapports. On a, je crois, attaché d'une façon assez gratuite une certaine importance au récit du voyage d'une mission chinoise dans les îles de l'Asie centrale, sous le

⁽¹⁾ Les trois successeurs immédiats de Zin-mou sont les seuls, dans cette série, qui n'atteignent pas l'âge de cent ans. Parmi les mikados suivants, il en est plusieurs qui meurent à un âge bien plus avancé : *Kan-gen* à 116 ans, *Kan-rei* à 128, *Kan-an* à 137, *Kei-kau* à 143, etc. Les anciens historiens, il est vrai, ne sont pas toujours d'accord sur ces cas extraordinaires de longévité : le *Ko-zi hi tend* a en réduire la longueur, bien qu'il attribue, par exemple, à l'empereur *Sui-nin* une vie de 153 ans, alors que le *Ka-zi hi*, ailleurs moins modéré, ne le fait vivre que 140 ans. (Voir *Dai Ni-hon si*, t. I^{er}, p. 15, 16, 17, et t. II, p. 10, 17; *Nip-*

pon Sei-ki, t. I^{er}, p. 16.) L'empereur *Kei-kau*, qui régna de l'an 71 à l'an 130 de notre ère, et dont la longévité fut tout particulièrement considérable, est représenté comme l'un des souverains les plus glorieux de cette période. « Ses mérites sont égaux à ceux de l'empereur de Chine *Yu-le-Grand* (qui sauva la Chine de l'irruption diluvienne à laquelle on a donné son nom) 其功與夏禹侔ト矣 (*Koku-si ryaku*, t. I^{er}, p. 14).

⁽²⁾ 武内宿祢 *Také-no uti Sukuné*, mort en l'an 390 de notre ère, sous le règne de l'empereur *Nin-toku Ten-wan*.

règne du terrible Chi-hoang-ti, de la dynastie des Tsin, voyage entrepris en vue d'aller chercher au delà des mers un breuvage donnant l'immortalité. Cette mission, à la tête de laquelle était un personnage nommé *Siu-fouh*, est bien mentionnée par quelques historiens japonais; mais ces historiens, de date relativement récente, l'ont sans doute emprunté aux récits de Sse-ma Tsièn qui nous en a conservé le souvenir. Il me paraît bien dangereux d'en tenir compte en matière d'ethnogénie.

Les relations des anciens Japonais avec le continent asiatique sont néanmoins plus anciennes qu'on ne l'a prétendu, et il n'est pas impossible que la connaissance de l'écriture chinoise au Nippon ne remonte à une époque sensiblement antérieure au règne de l'empereur *Wau-zin*, sous lequel on prétend qu'un lettré coréen nommé *Wa-ni*⁽¹⁾ apporta à la cour du Japon plusieurs monuments de la littérature chinoise et y devint précepteur du prince impérial. J'ai fait observer ailleurs⁽²⁾ que des ambassades coréennes, plus anciennes que ces événements⁽³⁾, avaient dû signaler l'existence de l'écriture de la Chine aux Japonais qui ne manquèrent certainement pas d'en tirer parti pour le développement de leur civilisation.

Quoi qu'il en soit, il est avéré que l'histoire de l'empereur Zin-mou n'a pu être écrite que près de mille ans après sa mort, par l'excellente raison que l'écriture n'existait pas plus tôt dans les îles de l'Extrême-Orient; que la tradition orale qui nous l'a conservée, et que nous trouvons consignée dans le *Ko-zi hi* et dans le *Syo-ki*, ne doit être admise que sous certaines réserves; qu'il y a des motifs pour penser que cette histoire traditionnelle du fondateur de la monarchie japonaise a été une fabrication de nature à laisser de sérieux doutes dans notre esprit sur la réalité des événements dont elle prétend nous transmettre le souvenir; qu'enfin, cette tradition fût-elle vraie, il ne s'y trouve pas d'arguments pour servir à la théorie suivant laquelle Zin-mou tirait son origine des Chinois ou de quelque autre population du continent asiatique.

Voyons maintenant si, en dehors de l'histoire proprement dite, il existe des sources d'information auxquelles on puisse recourir pour projeter un peu

(1) 王ヲ仁 = *Wa-ni* (et non *Wo-nin*, comme l'écrivit Klaproth).

(2) *La Civilisation japonaise*, Conférences faites à l'École des Langues Orientales, p. 60.

(3) La première ambassade japonaise envoyée en Chine se rendit sur le continent en l'an 56 de notre ère, sous le règne du mikado *Sai-nin*.

(Mitsoïkouri, *Sin-sen nen-lyuu*, p. 15.) La mention de cet événement, dans le *Kouang-wou ki* du recueil des *Heon-Han chou*, à la seconde année de l'ère impériale *tchoung-youen* (an 57 de notre ère), donne à ce fait un caractère d'authenticité dont il y a lieu de tenir compte (*Dai Ni-hon si*, liv. II, p. 10).

de lumière sur le problème de l'ethnogénie japonaise en général, et sur celui de l'invasion de Zin-mou en particulier.

Les naturalistes, par exemple, ont signalé un certain nombre de caractères somatologiques dont quelques-uns ne sont pas sans valeur et permettent de réunir, dans un groupe déterminé de l'espèce humaine, des populations assez semblables au point de vue des formes extérieures et qui sont disséminées sur une vaste étendue du continent asiatique. Ils ont donné à ce groupe le nom de « Race Jaune ». Une telle dénomination, empruntée à la couleur de la peau, a eu l'avantage d'être aisément comprise. Claire et explicite, en apparence du moins, elle a en outre rendu facile le premier travail de classification anthropologique, mais elle n'a pas été sans inconvénients. On peut lui reprocher, entre autres défauts, de s'appliquer à des peuples dont la parenté n'est pas établie par l'histoire, et ensuite à une foule de mélanges où sa signification devient sans cesse des plus vagues et des plus douteuses⁽¹⁾.

D'autres caractères somatologiques qu'on constate chez les Japonais ont peut-être un peu plus d'importance et de précision. Les yeux dits « bridés » et les pommettes saillantes sont des particularités qui permettent, sans autre étude préalable, de reconnaître avec assez de sûreté et au premier coup d'œil les habitants de la plupart des contrées de l'Asie centrale et orientale. Quant aux observations craniométriques et aux mensurages fort en honneur chez quelques anthropologistes, ils n'ont produit jusqu'à présent que des constatations en général contradictoires au sujet des peuples qui nous occupent. La grande division crânienne des hommes en brachycéphales et en dolichocéphales n'a fait qu'embrouiller le problème au lieu de l'éclaircir, et, en admettant la mésaticéphalie comme propre aux Chinois⁽²⁾, les anthropologistes n'ont guère démontré rien de plus que l'inutilité des mensurations qu'ils opèrent sur les os⁽³⁾.

En ce qui concerne l'ethnogénie du Japon, si nous admettons l'hypothèse que Zin-mou et ses compagnons de conquête aient le même type que les Japonais actuels, nous pouvons peut-être en conclure qu'ils étaient apparentés aux Chinois. On rencontre cependant chez les Japonais plusieurs types assez distincts pour prévenir les conclusions trop promptes. J'ai constaté, par exemple, chez ces Asiatiques, trois types différents⁽⁴⁾ auxquels la craniologie a

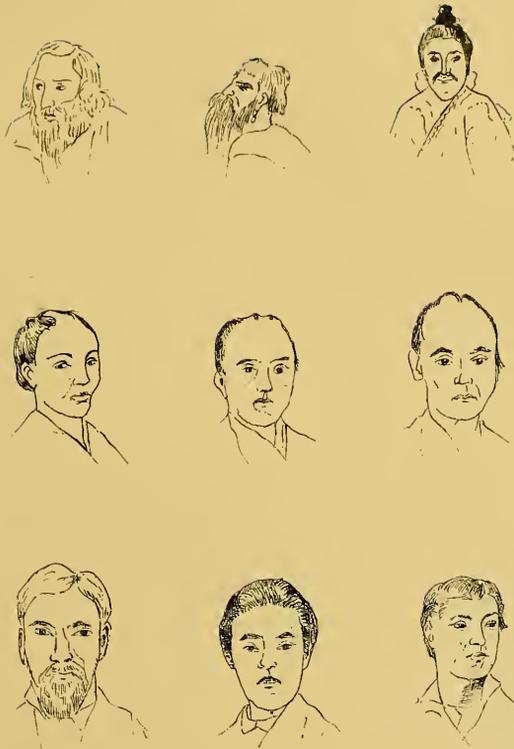
⁽¹⁾ Voir à ce sujet A. de Quatrefages, *Rapport sur les progrès de l'Anthropologie*, p. 287 et *passim*.

⁽²⁾ A. de Quatrefages, *Libr. cit.*, p. 298.

⁽³⁾ Un simple coup d'œil jeté sur la planche

ci-contre suffira pour donner une idée de la différence de divers types japonais et de celui des Aïnos, considérés comme les autochtones des îles de l'Extrême-Orient.

⁽⁴⁾ Dans les *Mémoires du Congrès interna-*



TYPES D'AINOUS ET DE JAPONAIS.

crû pouvoir en ajouter un quatrième⁽¹⁾. L'un de ces types rappelle à tous égards celui des Chinois. Il serait néanmoins excessif d'en tirer une déduction ethnogénique analogue à celle de Klapproth dont j'ai parlé plus haut. A partir de notre ère, et surtout cinq ou six siècles plus tard, les relations entre le Japon et la Chine, par la voie de la Corée surtout, sont devenues assez fréquentes, et on ne saurait douter qu'il ne se soit opéré de nombreux métissages. Il n'en a pas fallu davantage pour produire ces nombreux spécimens du type sinique qui ont frappé les voyageurs dans les îles de l'Extrême-Orient, et la question d'origine des conquérants des Kiou-sion reste absolument indécise. Il est de toute évidence qu'il coule du sang chinois dans les veines de plus d'un insulaire du Nippon, mais il serait excessif d'en conclure que ces insulaires doivent leur existence ethnique à des migrations continentales.

La linguistique comparée ouvre, à son tour, une large carrière à des hypothèses curieuses, vraisemblables si l'on veut, mais qui, en somme, ne sont et ne seront probablement jamais autre chose que des hypothèses. La grammaire japonaise, ou plutôt sa syntaxe, c'est-à-dire la manière de comprendre l'énonciation de la pensée et d'en mettre en ordre les formules, tend à établir une sorte de parenté chez les peuples qui occupent la zone centrale de l'Asie depuis la mer Caspienne jusqu'aux rivages du Pacifique. Quelques-unes des particularités de cette syntaxe sont si originales, si caractéristiques, qu'on n'est pas absolument sans droit de les attribuer à une source unique et étrangère aux autres grands rameaux de l'espèce humaine. On peut même prétendre que le problème de l'ethnogénie japonaise s'éclaircit dans une certaine mesure par ce fait que la langue aïno, idiome originel des populations autochtones de l'Extrême-Orient, n'appartient pas à la même famille linguistique que l'idiome dit *yamato kotoba*, c'est-à-dire l'idiome japonais pur qui, par le fait de sa pureté, est plus facile à comparer avec les autres langues asiatiques que le japonais moderne, envahi d'âge en âge par un nombre sans cesse plus considérable de mots et de locutions chinoises originelles.

La langue de Zin-mou et de ses compagnons n'était donc pas la même que celle des vaincus aïnos : elle appartenait à une souche différente, à une souche connue, au moins au point de vue grammatical, à la souche des idiomes dits tatares ou mongoliques. Où les envahisseurs avaient-ils appris cette langue,

tion des Orientalistes, session inaugurale, Paris, 1873, t. I, p. 173. — On trouve, dans le même volume, des notices de M. X. Gautier de Claubry sur les *Rapports des Japonais avec l'Océanie*

(p. 184), de M. l'abbé Jules Pipart sur les *Rapports du Japon avec l'Amérique* (p. 187), etc.

⁽¹⁾ D' Paul Topinard, *L'Anthropologie*, 1877, p. 459.

si ce n'est en Chine ou dans la Tartarie? Ces envahisseurs, ou leurs ancêtres, avaient donc habité la Chine ou la Tartarie à une époque reculée sans doute, probablement même antérieure à la fondation déjà si ancienne des grands empires asiatiques, mais cependant à une époque dont on est obligé de concevoir l'existence.

Il y a certainement, dans cette manière de raisonner, quelque vraisemblance en faveur de l'origine continentale de l'émigration dirigée par l'empereur Zim-mou; mais la linguistique, qui nous signale ces vraisemblances, ne peut guère nous en dire davantage, l'histoire écrite lui refusant tout concours pour développer ses aperçus rudimentaires. Nous lui devons une sorte de pressentiment de la façon suivant laquelle pourrait être résolu le problème, mais ce pressentiment n'a, à aucun titre, la portée d'une certitude. Il est fort à craindre néanmoins qu'il faille nous en contenter pour longtemps encore et peut-être pour toujours.

L'ethnographie cependant nous apporte un appoint sérieux pour fortifier nos présomptions en faveur de l'origine continentale de la nation qui s'est en quelque sorte superposée sur la race autochtone des îles du Japon au vi^e siècle avant notre ère. Cette science qui, sans dédaigner les caractères somatologiques d'un peuple, les relègue toutefois sur un plan secondaire pour donner la préséance aux caractères moraux et intellectuels, nous montre les Japonais sous un jour si particulier qu'il semble impossible de les confondre avec les Chinois, ni même de les rapprocher d'eux autrement que par le fait de l'adoption pendant plusieurs siècles de l'enseignement classique de la Chine dans le pays de Yamato.

Au point de vue des aptitudes, les Japonais diffèrent du tout au tout de leurs civilisateurs du continent asiatique. Tandis que ces derniers représentent la population la plus constante, la plus immuable dans ses idées qui soit sur la terre, les Japonais nous offrent à l'opposé le tableau d'un peuple essentiellement mobile dans sa manière de voir et dans ses vues civilisatrices. La Chine, les yeux sans cesse fixés sur son passé plusieurs fois millénaire, ne caresse d'autre rêve que le retour à ses institutions primitives. Dédaigneuse du reste du monde et convaincue de la supériorité de son « Empire du Milieu » sur tous les états établis « autour d'elle », elle n'a garde d'ambitionner aucun des progrès accomplis par l'Occident moderne. Elle ne laisse pénétrer qu'à contre-cœur sur son vaste territoire nos grandes créations industrielles, et nos théories politiques contemporaines, quelles qu'elles soient d'ailleurs, lui semblent à peine dignes de son dédain.

La nation japonaise, au contraire, n'a aucun scrupule, aucune hésitation à faire l'abandon de son passé et même, à l'occasion, d'en médire joyeusement. Douée de puissantes aptitudes assimilatrices, elle se jette à corps perdu dans toutes les voies nouvelles dont on lui signale l'ouverture. Elle s'est faite chinoise et confucéiste pendant un temps; elle a ensuite embrassé le bouddhisme, et peu s'en est fallu qu'elle ne devint chrétienne au siècle dernier. De nos jours, elle est volontiers sceptique en matière religieuse, libérale en matière politique, européenne dans toute la force du terme en matière de commerce et d'industrie.

Les qualités extraordinaires et les défauts souvent poussés fort loin qu'on a reconnus de nos jours chez les Japonais sont-ils la résultante, expliquée par l'atavisme, de leur origine aïno, c'est-à-dire de leur origine identique à celle des anciens autochtones des îles de l'Extrême-Orient, et viennent-ils justifier la prétention historique ou légendaire de Zin-mou d'appartenir à la famille des anciennes divinités locales du Nippon. Ce que nous savons des aptitudes de la race kourilienne ne nous permet pas de le croire. Par contre, il semble très probable que la supériorité qu'on se plaît à reconnaître aux Japonais actuels provient en grande partie du métissage auquel ils ont participé et des conditions le plus souvent excellentes dans lesquelles s'est opéré ce métissage. Tout ce qu'on a pu recueillir jusqu'à ce jour sur les rapports des Aïnos aborigènes et des Japonais conquérants, aux diverses périodes de l'histoire, vient à l'appui d'une telle appréciation ethnographique.

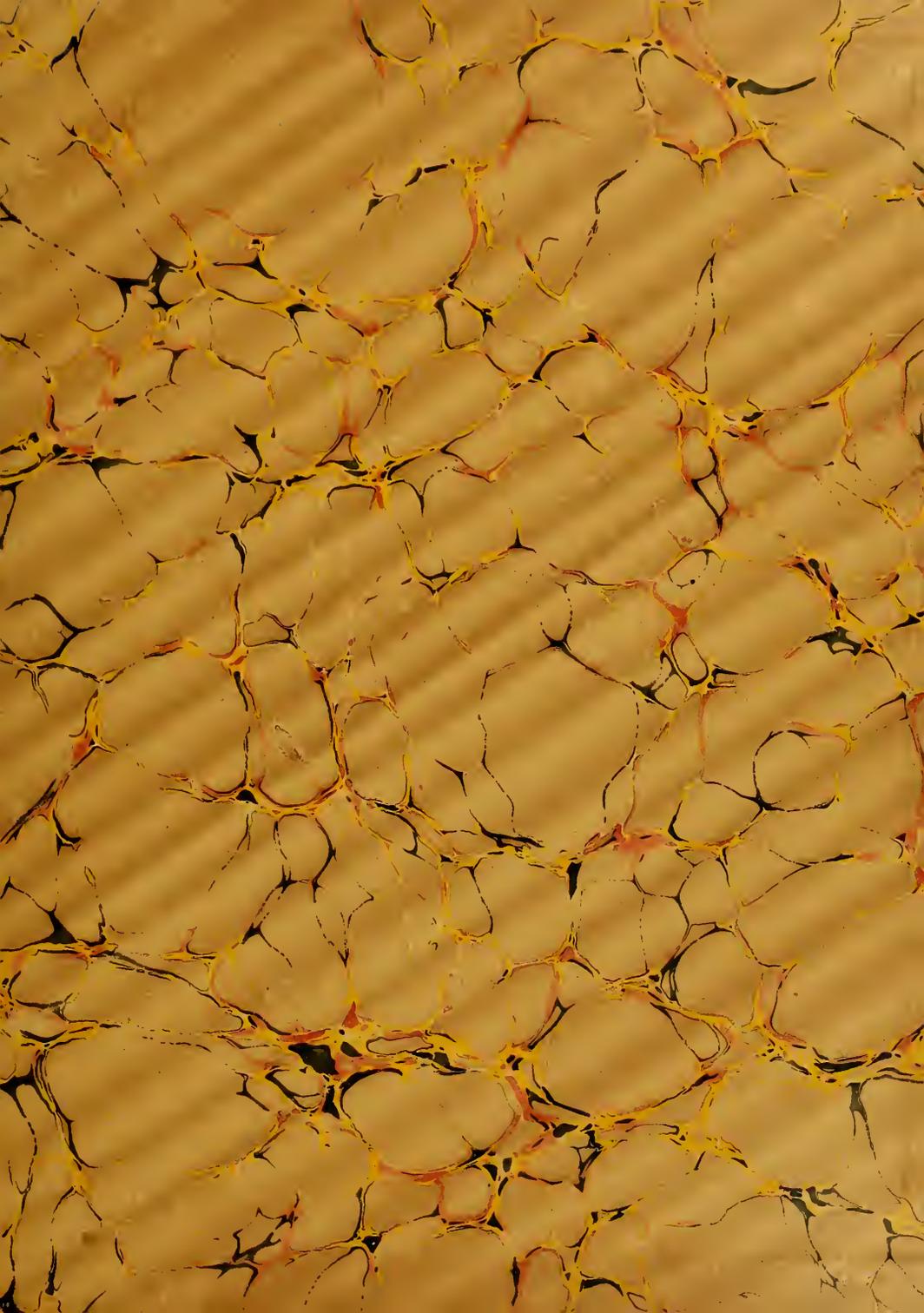
La grande école d'exégèse, dont Moto-ori Nori-naga a été l'un des plus illustres représentants, n'a pas eu l'idée de recourir à des sciences telles que l'anthropologie et l'ethnographie pour élucider les questions d'origine qui la préoccupaient. Ces sciences, d'ailleurs à bien des égards nouvelles parmi nous, — tout au moins dans la large acception qu'on donne aujourd'hui à leur nom, — semblent lui avoir été absolument inconnues. En revanche, elle a su découvrir par l'examen critique et philologique des vieux textes indigènes de précieuses ressources pour interpréter les légendes cosmogoniques et religieuses du Japon. L'intelligence qu'elle a acquise des livres réputés canoniques et des anciennes poésies du Yamato a ouvert une voie féconde pour des recherches ultérieures, qui seront désormais poursuivies parallèlement en Asie et en Europe. Ces recherches gagneront, en effet, à être entreprises des deux côtés suivant les principes de la méthode scientifique contemporaine, dont les Japonais commencent à connaître assez bien les brillantes ressources et la portée.

Est-ce à dire qu'on est en droit d'espérer une solution certaine et définitive du problème qui se rattache à la personne de l'empereur Zin-mou et au récit traditionnel de ses aventures belliqueuses dans les îles de l'Extrême-Orient? Assurément non. Le problème restera à tout jamais vague, obscur, douteux, vacillant, fugitif, comme le sont d'ailleurs tous les problèmes d'histoire ancienne et parfois même d'histoire contemporaine. Son étude n'en sera pas moins fort goûtée pour cela, et d'âge en âge elle provoquera de savants mémoires d'érudition de la plus haute envolée. Les théories fantaisistes qu'on formulera à son égard seront intéressantes, surtout si leurs auteurs ne pèchent pas complètement du côté de l'imagination. Le roman historique fait avec talent ne manque pas de valeur, et il a le mérite de ne pas faire jouer le rôle de dupe à ceux qui en font la lecture. Il n'en est malheureusement pas de même d'une foule de doctes travaux qui ont la prétention ingénue de nous apprendre des choses vraies sur l'antiquité, et qui arrivent parfois à nous en convaincre pendant un certain temps. Voltaire faisait de l'histoire le même cas, disait-il, que des cancons de son quartier, ce qui ne l'empêchait pas d'être à son heure historien, pour se délasser d'occupations plus sérieuses. Il n'y a aucun motif de condamner l'étude des vieilles chroniques du monde oriental, quand bien même il n'y aurait à en tirer que des mensonges et des inepties. Le seul devoir des orientalistes, en nous en communiquant le contenu, est de faire des efforts pour ne pas être par trop ennuyeux.

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
Notice sur les relations des peuples musulmans avec les Chinois, depuis l'extension de l'islamisme jusqu'à la fin du xv ^e siècle, par M. C. SCHEFER.....	1
Un document turc sur la Circassie, par M. A.-G. BARBIER DE MEYNARD.....	45
Les croisades et le <i>Dictionnaire géographique</i> de Yâkôûl, par M. HARTWIG DERENBOURG.....	71
Madjapahit et Tchampa, par M. ARISTIDE MAIRE.....	93
Les variations phonétiques de la prononciation populaire tamoule, par M. JULIEN VINSON.....	115
Les constructions participiales dans les langues de l'Inde moderne, par M. JULIEN VINSON.....	127
La cour de Hué et les principaux services du gouvernement annamite, par M. JEAN BONET.....	145
Coup d'œil sur l'histoire de la typographie dans les pays roumains au xvi ^e siècle, par M. ÉMILE PICOT.....	183
Fragments d'une histoire des études chinoises au xviii ^e siècle, par M. HENRI CORDIER.....	223
Sahnoun, un jurisconsulte musulman du iii ^e siècle de l'hégire, par M. O. HOUDAS.....	295
Origine de l'islamisme en Chine; deux légendes musulmanes chinoises; pèlerinages de Ma Fou-tch'ou, par M. GABRIEL DEVÉRIA.....	305
La légende d'Abgar dans l' <i>Histoire d'Arménie</i> de Moïse de Khoren, par M. A. CAURIERE.....	357
De l'accentuation du verbe russe, par M. PAUL BOYER.....	415
L'empereur Zin-mou, par M. LÉON DE ROSNY.....	457

MAY 7 1903



LIBRARY OF CONGRESS



0 019 312 978 A